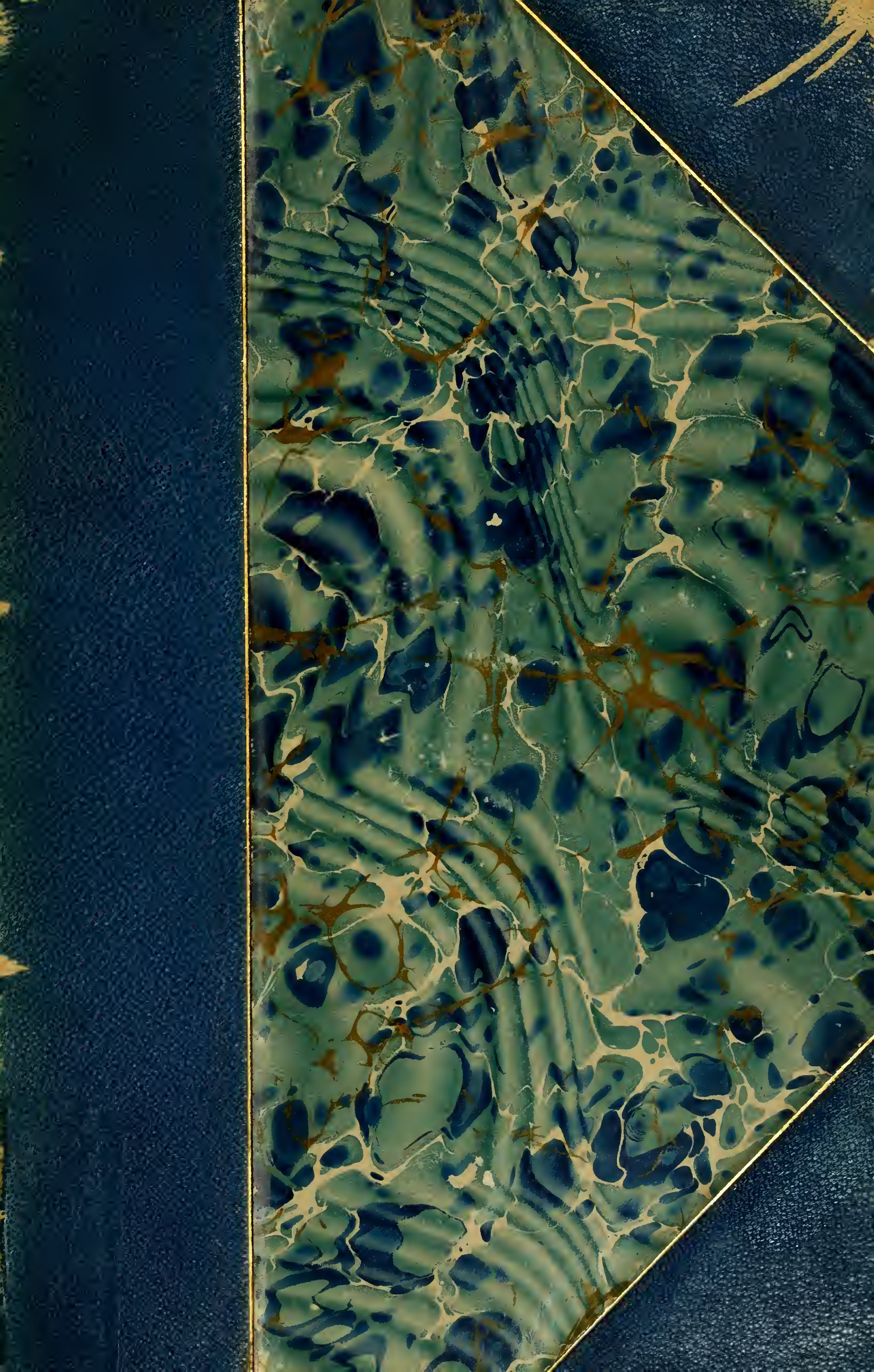
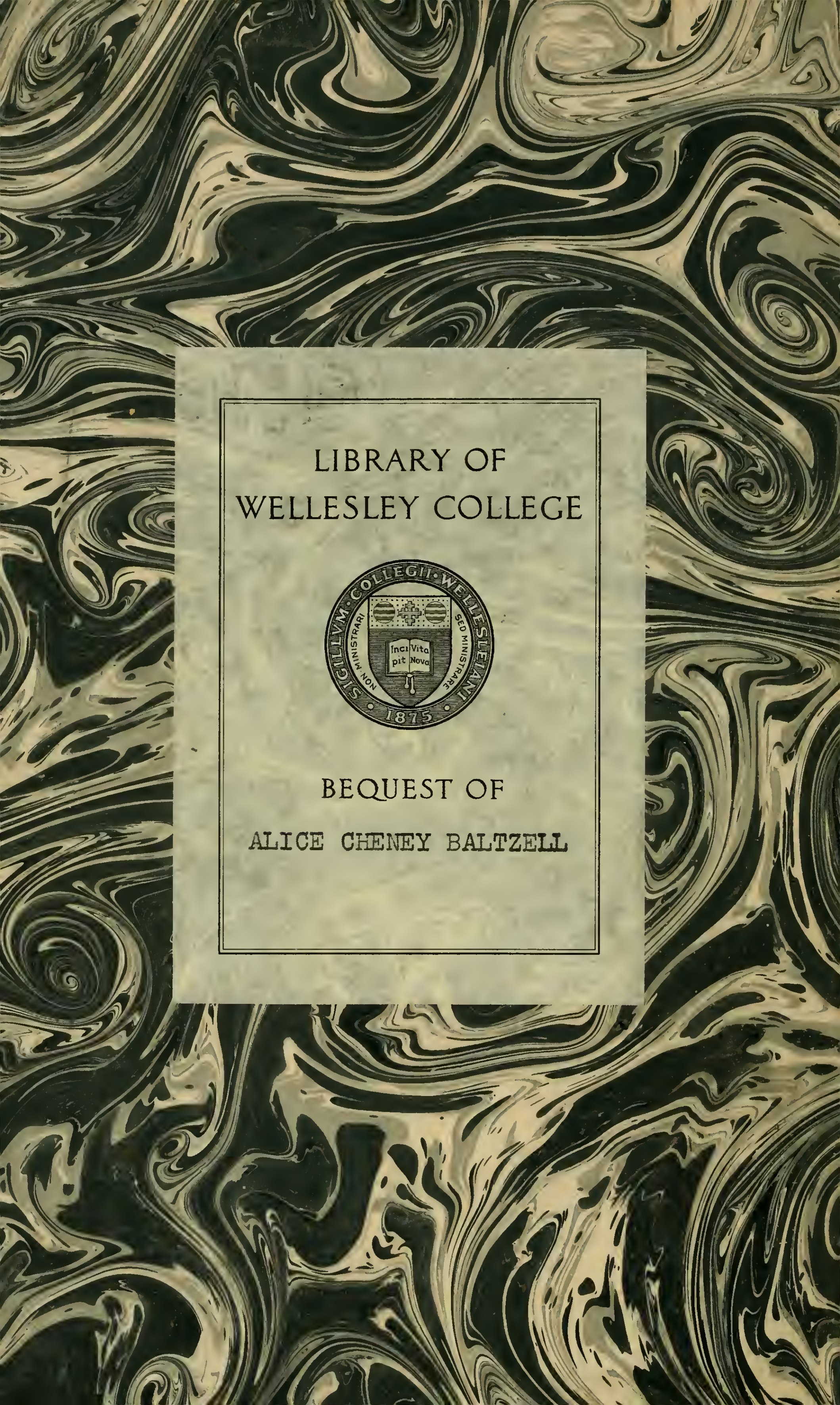




LIBRARY OF
WELLESLEY COLLEGE
SIGILLVM · COLLEGII · WELLESLEIANI
NON MINISTRARI SED MINISTRARE
Inci pit Vita Nova
1875
BEQUEST OF
ALICE CHENEY BALTZELL



HISTOIRE

DU

POINT D'ALENÇON

TIRAGE

500 EXEMPLAIRES SUR PAPIER TEINTÉ

100 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS SUR PAPIER DE HOLLANDE

ALENÇON. — IMPRIMERIE COMMERCIALE A. HERPIN

HISTOIRE

DU

POINT D'ALENÇON

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

Mme G. DESPIERRES

OUVRAGE ORNÉ DE HUIT PLANCHES HORS TEXTE ET DE SEPT VIGNETTES



PARIS

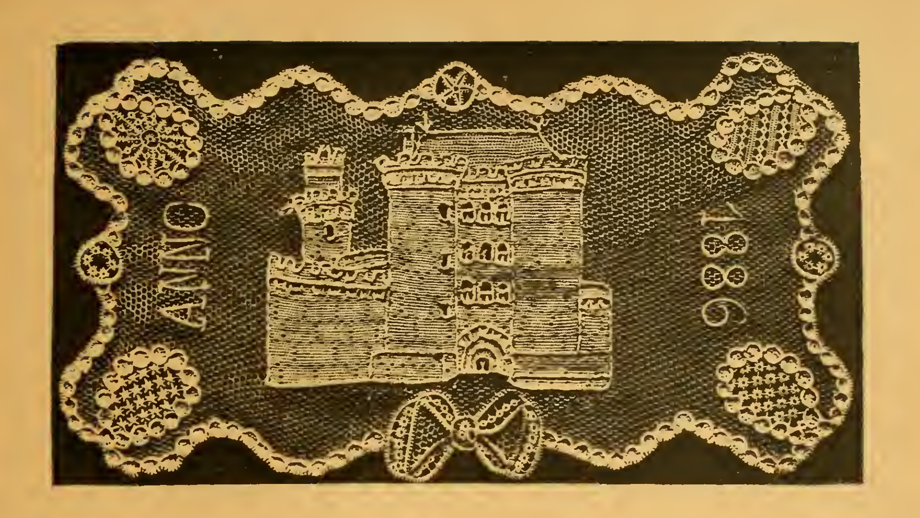
LIBRAIRIE RENOUARD, H. LAURENS, SUCCESSEUR

6, RUE DE TOURNON, 6

ALENÇON
CHEZ L'AUTEUR
29, Rue du Collège.

ALENÇON
CHEZ LOYER-FONTAINE
Libraire, 5, rue du Bercail.

1886



AVERTISSEMENT

Depuis 1787 jusqu'en 1875, tous les auteurs qui ont écrit sur les dentelles, en parlant du point d'Alençon, ont admis sans contrôle et répété, avec quelques augmentations, le récit qu'en avait fait Odolant-Desnos, dans ses *Mémoires Historiques sur Alençon.*

Tout en conservant le fond de ce récit, ils furent cependant obligés de remplacer l'année 1675, donnée par Odolant comme origine de la manufacture du point de France, par celle de 1665, afin de se mettre d'accord avec les ordonnances qui avaient été publiées à cette dernière date pour l'établissement du point de France dans plusieurs villes du royaume : Aurillac, Sedan, Reims, Alençon, etc.

Telle était l'histoire de l'origine du point, jusqu'à l'année 1875, quand parut l'ouvrage de M. Seguin qui, le premier, a signalé les erreurs commises par ses devanciers. Il a montré que l'histoire racontée par Odolant-Desnos était en contradiction avec l'article

Dentelle du dictionnaire de Savary, édité soixante ans avant qu'Odolant n'écrivît l'histoire d'Alençon, ainsi qu'avec plusieurs passages de lettres adressées à Colbert. Il a, de plus, en s'appuyant sur une pièce intitulée *la Révolte des passements*, indiqué qu'il se faisait à Alençon, antérieurement à la manufacture royale, des points dont il n'a précisé ni le genre ni l'origine. On peut dire que cet auteur a entrevu plusieurs vérités qu'il n'a point démontrées; de là l'incertitude et le doute qu'il fait naître dans l'esprit du lecteur.

On ne connaissait rien de l'origine de l'industrie dentellière alençonnaise. Une légende entourait les débuts de la manufacture fondée sous le patronage de Colbert, et l'on s'accordait à dire que c'était au château de Lonrai qu'une dame Gilbert avait établi la manufacture de dentelles qu'elle avait importée dans le duché d'Alençon.

La brochure que nous avions publiée à titre d'essai, le 15 mars 1882 et qui contenait les deux premiers chapitres de notre étude sur l'origine du point, détruisait les légendes qui avaient eu cours. Ce travail, qui n'avait encore été entrepris par personne, reçut du public et de la presse l'accueil le plus bienveillant. Les actes du tabellionage d'Alençon, documents jusque-là entièrement inexplorés par les auteurs, nous ont fourni des renseignements précis. Les archives de la mairie d'Alençon ont été également pour nous d'un précieux secours. La correspondance administrative sous Colbert, publiée en 1858, par J.-B. Depping, atteste que la première personne qui, en imitant le point de Venise, créa le point d'Alençon, fut Mme La Perrière. Ces documents révèlent encore avec quelle difficulté les entrepreneurs établirent la manfuacture des points de France, la lutte continue des ouvrières et les fraudes qui en furent la conséquence.

Pour prouver l'ancienneté de la dentelle à Alençon, nous ne possédions qu'une lettre adressée à Colbert, le 7 septembre 1665, par l'intendant Favier, dans laquelle il lui disait : « Il y a très-longtemps que le point coupé se fait ici, etc. ». Nous n'avions pas trouvé jusque-là d'actes antérieurs à 1656 dans lesquels il soit fait mention d'aucun genre de point; mais, en faisant des recherches fort longues et minutieuses, nous en avons découvert d'autres.

Pendant près de dix ans, nous avons cherché dans les archives des notaires, dans les archives de la mairie et dans celles du greffe

du tribunal de commerce d'Alençon, tous les documents qui pouvaient jeter quelque jour sur ce sujet.

Les registres de paroisses nous ont aussi permis de reconstituer des généalogies de marchands et de fabricants de points et de montrer combien la fabrication de cette dentelle était estimée, puisque des personnes parvenues à la fortune et aux honneurs n'en continuaient pas moins ce commerce et le transmettaient à leurs descendants.

Nous n'avons pas la prétention de dire que dans ce livre il ne s'est glissé ni erreur, ni omission. Il faudrait ne pas se rendre compte du grand nombre de documents, même inutiles, qu'il nous a fallu lire, afin de pouvoir extraire ceux que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, pour croire que cette œuvre soit définitive, et qu'il n'y ait plus à y ajouter. Mais nous pouvons affirmer, d'après le soin apporté au classement des documents, que, s'il y a des omissions, elles ne porteront que sur les détails, et ne pourront en rien détruire ce que nous avons avancé; elles ne feront, si on les ajoute à notre travail, que confirmer les conclusions qui s'en déduisent.

Nous avons évité de placer à la fin de l'ouvrage les pièces justificatives, qui sont souvent fort ennuyeuses à lire; mais nous avons mis en notes les documents les plus importants, ainsi que les réfutations de certains écrits sur l'industrie alençonnaise.

L'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au lecteur, sera divisé en quatre parties :

Première Partie : Origine du point d'Alençon

Dans cette première partie seront réédités, avec beaucoup d'augmentations et d'annotations, les deux chapitres que nous avons publiés et mis en vente le 15 mars 1882, dans lesquels nous annoncions la publication de l'ouvrage que nous faisons paraître aujourd'hui. Postérieurement à cette date, M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, publia, en septembre 1882, dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, un travail presque identique à ces deux premiers chapitres et traitant, comme nous l'avions fait, de l'origine du point d'Alençon. Nous réfutons, dans le courant de cet ouvrage, quelques-unes des erreurs commises par cet archéologue.

Deuxième Partie : Fabrication du Point, accompagnée de Planches explicatives

Dans la deuxième partie, le lecteur pourra facilement se rendre compte des procédés de fabrication de chaque genre de points et de la date à partir de laquelle chacun de ces points se trouve en fabrication.

Troisième Partie : Commerce du Point

Dans la troisième partie se trouveront encore consignés quelques faits historiques, les délibérations du .Conseil municipal, de 1800 à 1845, ainsi que la nomenclature des expositions de 1806 à 1881.

Quatrième Partie

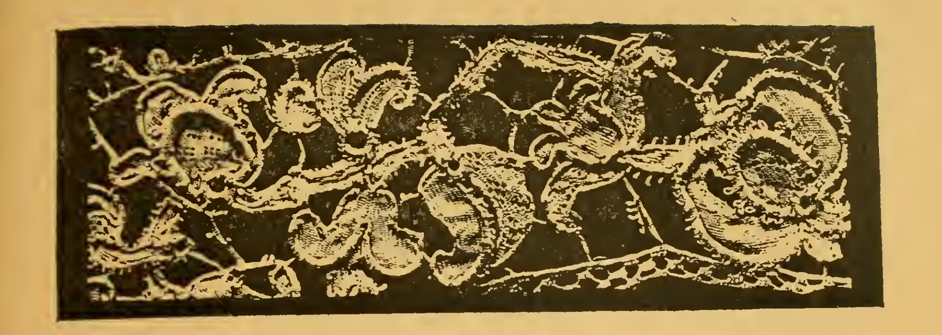
Cette dernière partie comprendra, sous forme de Dictionnaire, environ 2000 noms de marchands et de fabricants de point, que nous avons pu réunir depuis le xvii[e] siècle jusqu'à nous. Ce dictionnaire pourra servir aux généalogistes. Ils y trouveront, en dehors du nom de famille, la date du contrat ou celle de la célébration du mariage.

Il nous reste, en terminant, un devoir bien agréable à remplir : celui d'exprimer ici toute notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu faciliter nos recherches, en nous donnant quelques renseignements, soit sur leur famille, soit sur la fabrication du point.

Nous remercions, en particulier, MM. les notaires d'Alençon, M. Marchand, maire, M. Alexandre, bibliothécaire, qui ont, à titre gracieux, soumis à nos recherches les registres dont ils sont dépositaires. Nous leur devons d'avoir pu extraire de leurs archives et des ouvrages spéciaux de la bibliothèque, les documents authentiques qui nous ont servi pour établir d'une façon positive l'histoire du point d'Alençon, depuis son origine jusqu'à nos jours.

PREMIÈRE PARTIE

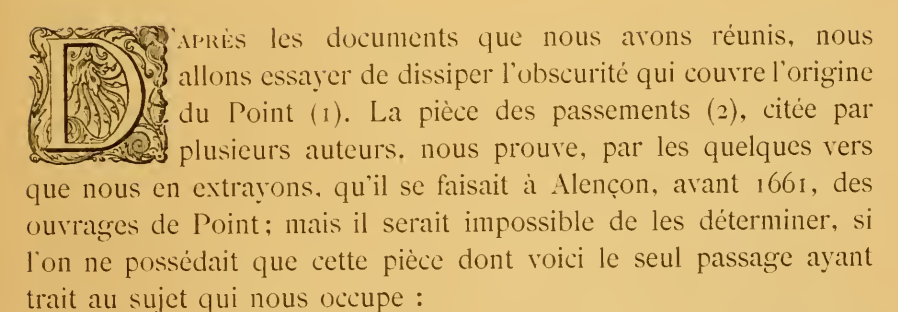
ORIGINE DU POINT D'ALENÇON



PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier

DE L'ORIGINE DU POINT D'ALENÇON JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DE LA MANUFACTURE



D'après les documents que nous avons réunis, nous allons essayer de dissiper l'obscurité qui couvre l'origine du Point (1). La pièce des passements (2), citée par plusieurs auteurs, nous prouve, par les quelques vers que nous en extrayons, qu'il se faisait à Alençon, avant 1661, des ouvrages de Point; mais il serait impossible de les déterminer, si l'on ne possédait que cette pièce dont voici le seul passage ayant trait au sujet qui nous occupe :

Par suite d'un Édit de 1660, qui interdisait le luxe dans les vêtements, toutes les Dentelles révoltées se réunissent et délibèrent

(1) Dentelle faite à l'aiguille.

(2) Nom donné à toutes les dentelles. Dans le dictionnaire de Trevoux, édition 1771, il'est dit : « Passement se disait autrefois de la dentelle de fil qu'on mettait aux collets, aux manchettes, aux chemises et aujourd'hui on ne se sert plus que du mot dentelle. »

sur ce qu'elles doivent faire. Elles prennent tour à tour la parole et disent : « Il nous faut venger cet affront ! Révoltons-nous, noble Assemblée ! »

Là-dessus le point d'Alençon,
Qui, ayant bien appris sa leçon,
Point qui savait plus d'une langue,
Fit une fort belle harangue,
Remplie de tant de douceurs
Qu'elle ravit, dit-on, les cœurs, etc.

L'expression énigmatique « qui savait plus d'une langue » n'est autre qu'une allusion au réseuil, au point coupé et au vélin, comme nous allons le voir par des actes du Tabellionage d'Alençon, par les contrats de mariage de cette époque et par la correspondance de Favier-Duboulay adressée à Colbert.

Nous croyons indispensable de faire remarquer ici que c'est seulement vers 1656 qu'il commença d'être en usage de mentionner dans les traités de mariage le genre de travail ou d'industrie par lequel les jeunes filles avaient amassé les sommes qui leur appartenaient en propre et qu'elles étaient fières de porter sur leur contrat. Il faut pourtant en excepter la profession de couturière qui, même depuis 1500, y était souvent désignée.

La formule était à peu près la même pour tous, nobles, bourgeois et manants. Après l'évaluation de la dot fournie par les parents et le gager douaire coutumier sur les biens du futur, on ajoutait : « et d'autant que ladite fille est saisie de la somme de..... qu'elle a gagnée et amassée par son bon ménage, industrie (1), trafic ou travail à faire des ouvrages (2). » Ce n'est qu'à partir de 1656 que l'on ajouta : « point de coupé, vélin, point d'Alençon. » Pourtant,

(1) *Industrie*, dans tous les actes, est synonyme de *profession*, *métier*, *état*. Ce terme employé seul ne désigne aucune profession particulière.

(2) *Faire des ouvrages*. Cette expression s'appliquait aux dentelles d'or, d'argent, de soie, qui n'étaient que des passements proprements dits, faits par des ouvrières passementières dont on trouve une grande quantité d'engagements à différentes époques. Elle s'appliquait de même aux broderies d'or, d'argent, de soie, de perles et à toutes les tapisseries qui s'exécutaient à Alençon ; enfin aux dentelles de fil, faites à l'aiguille, ou point. Comme cette expression, faire des ouvrages, s'employait pour différents travaux, nous ne citerons aucun contrat de ce genre comme indiquant le point coupé ou le vélin tant que les mots *industrie*, *ouvrages* ne seront pas exactement déterminés dans le contrat.

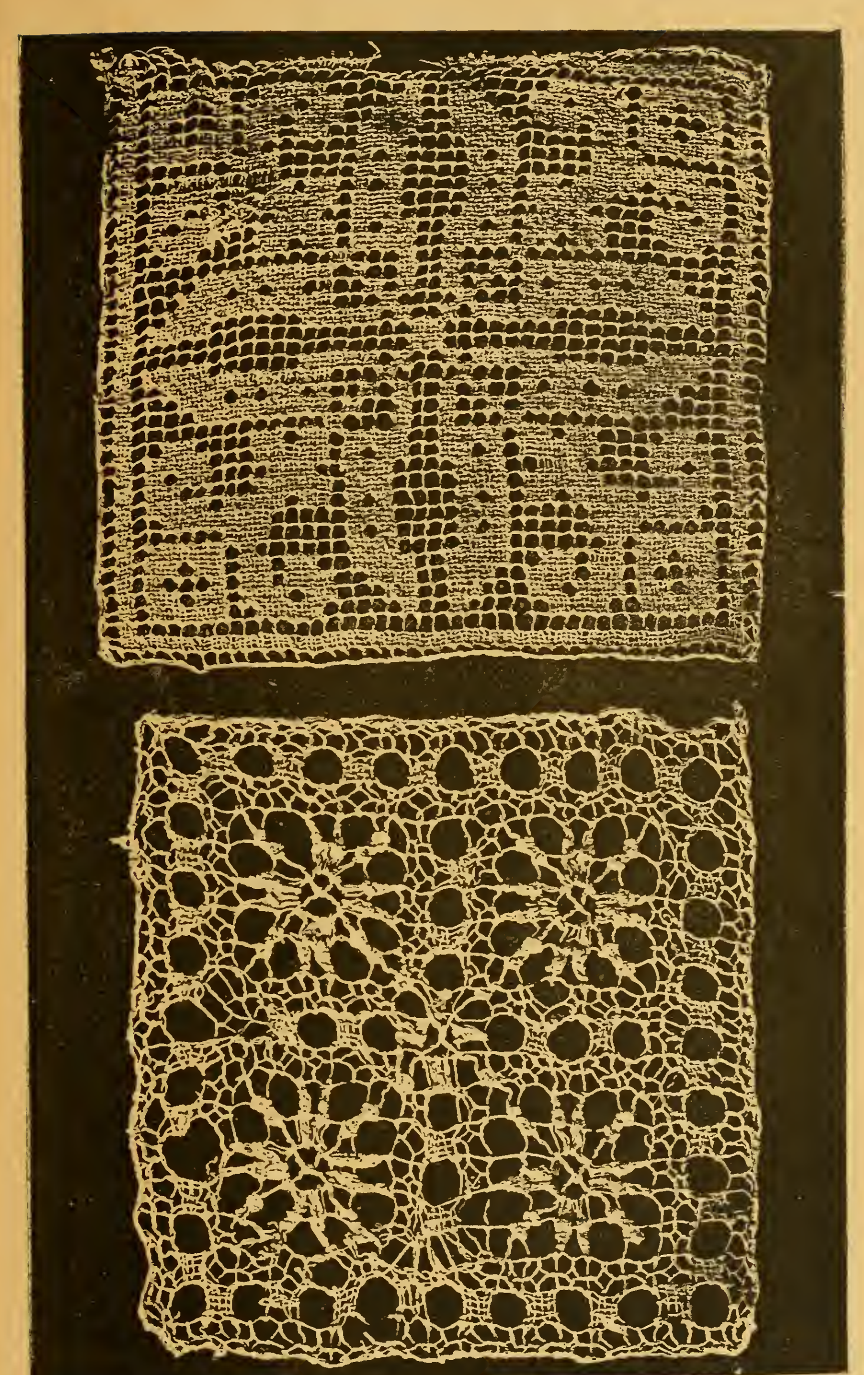


Fig. 1

Fig. 2

PLANCHE I

par exception, nous trouvons le réseuil désigné dans un acte du 19 novembre 1609.

Les tabellions indiquaient encore quelquefois le nom des points dans différents actes, soit de vente, soit de reconnaissance, soit de nantissement, etc. C'est grâce à cet usage que nous avons trouvé les noms authentiques des points qui se faisaient alors à Alençon et dans ses environs, ainsi qu'on le verra dans le tableau de la page 6, résumé de nombreux contrats appartenant à cette période.

Nous ne connaissons pas de contrats antérieurs à celui du 19 novembre 1609, dans lesquels il soit fait mention d'aucun genre de point. Nous trouvons le nom de *point de coupé* le 8 octobre 1639, et nous ne l'avons plus rencontré après le 1er août 1662. Le nom de *vélin* ne nous apparait, pour la première fois, que le 11 juin 1659 réuni au point de coupé. Le contrat du 28 août 1661 nous montre qu'il se faisait à cette époque du *vélin de grand prix*, et celui du 4 mars 1664 qu'il s'en faisait *depuis plusieurs années*. Tous les autres contrats, jusqu'à l'établissement de la manufacture, ne renferment plus que les noms de vélin, point d'Alençon, exprimés isolément.

Que doit-on entendre par *réseuil, point de coupé, vélin, point d'Alençon ?* (1).

Le réseuil était ce que nous appelons de nos jours filet brodé.

Le point de coupé n'est autre qu'un genre de guipure faite à l'aiguille, au point de boutonnière, dont les dessins se composaient de figures géométriques reliées entre elles par des brides. Ce travail était exécuté sur de la toile dont on coupait certaines parties lorsque l'ouvrage était terminé, afin d'obtenir des jours : de là son nom de *point de coupé* ou *coupé*.

Le vélin, qui devait son nom au parchemin ou vélin sur lequel il se faisait, s'appelait aussi point d'Alençon. Ces deux mots s'employaient indistinctement l'un pour l'autre. Des contrats postérieurs à 1665, dans lesquels ces deux termes se trouvent à la fois, en sont la preuve. Nous donnerons seulement ici, à l'appui de cette assertion, celui de 1676, 29 mai, entre Jacques Delaville et Renée

(1) Nous donnons ici succintement les définitions du réseuil, du point de coupé et du vélin ou point d'Alençon. Nous prions nos lecteurs de se reporter, pour tous les détails, à la fabrication que nous donnons plus loin, 2e Partie.

TABLEAU D'ACTES ET DE CONTRATS DE MARIAGE

RENFERMANT LA DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS POINTS, AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA MANUFACTURE

RÉSEUIL	POINT DE COUPÉ	POINT DE COUPÉ ET VÉLIN	VÉLIN	POINT D'ALENÇON
1609, 19 novembre. — Contrat entre Georges Doucelauce du bourg de Couesnaux près Héricourt, comté de Montbeillard, pays d'Allemagne, résidant au Château d'Alençon, au service de Monseigneur le duc de Virtemberg, jouissant par engagement du domaine de cette vicomté d'Alençon, et Suzanne Pichonnet. La future remet sept vingt dix livres (150 liv.) pour être employées en rente au nom de ladite fille, laquelle somme elle a gagnée à faire des ouvrages de *Réseuil* et de tapisserie chez les sieurs de Nossy et de Lavarderie.	1639, 8 octobre. — Elisabeth Fouquelin donne en gage à Elisabeth Lerouillé 4 paquets de fil d'Allemagne à *point de coupé*. 1644, 8 novembre. — Anne Martin, veuve de Pierre Quillet sieur du Rocher, reconnaît que Jacquine Quillet, sa fille, l'a assistée dans ses maladies et a entretenu la maison par ses deniers provenant de son labeur et industrie à faire *points de coupé* et autres ouvrages. 1645, 28 septembre. — Madeleine Besnard, femme de Isaac Lerouillé, apothicaire, vend à François Chevalier et Anne Dorlot, sa femme, 4 aunes de grande dentelle de *point coupé rebordé* à 60 liv. l'aune, 4 aunes d'autre dentelle moyenne hauteur, aussi de *point coupé*, à raison de 25 liv. 10 sols chacune aune. 1650, 7 mars. — René Groustel sieur du lieu, s'oblige à payer 18 liv. à Olivier et Jacques Quillet, pour frais de port de *point de coupé et dentelle*. 1652, 17 octobre. — Après le compte fait entre Suzanne Barbot et sa sœur Marthe, il reste dû à Suzanne 300 liv., lesquels deniers elle a gagnés au *point de coupé*. 1656, 12 mai. — Contrat entre Pierre Boulay et Elisabeth Rocher. 1100 liv. gagnées à faire des ouvrages de *point de coupé* (1).	1659, 11 juin. — David Aubry, pâtissier, s'est obligé envers Jean Duhamel à faire montrer par Jacquine et Marthe Aubry, ses filles, à Jeanne de Furville à faire des ouvrages de *vélin et point de coupé* pendant 6 ans. 1659, 29 novembre. — Madeleine Dibon, femme de Jacques Delaville, montre pendant 9 mois à Françoise Houel à faire des ouvrages de *point de coupé et vélin*. 1661, 9 mars. — Contrat entre François Fresnais, marchand, et Gabrielle Poupart. 500 liv. gagnées à faire des ouvrages de *point de coupé et vélin*. 1661, 28 août. — Contrat entre Paul Fenoulhet et Suzanne Barbot. 6000 liv. provenant de son travail et industrie à faire des ouvrages de *point de coupé et vélin* qui sont de grand prix. 1662, 1er août. — Contrat entre Jean Gauthier, marchand, et Françoise Roussel. 1300 liv. gagnées par son travail à faire des ouvrages de *point de coupé et vélin*.	1660, 26 février. — Elisabeth Trolet, femme de Simon Courtois, montre à Marie Guibert l'ouvrage de *vélin* pendant 6 ans. 1660, 16 avril. — Madeleine Dibon, femme de Jacques Delaville, montre à Jeanne Lepescheux les ouvrages de *vélin*, comme ladite Dibon peut le savoir. 11 mois d'apprentissage. 1660, 18 avril. — Jeanne Fillon, du faubourg Cazault, montre à Marguerite Seurin à faire des ouvrages de *vélin*, comme elle le peut savoir faire. 1662, 9 juin. — Contrat entre Thomas Blanchard, marchand, et Louise Alloust. 4500 liv. en marchandises de *vélin*. 1663, 5 juillet. — Contrat entre Thomas Collet, sieur des communes, marchand, et Anne Farcy. 4000 liv. gagnées par son travail et trafic aux ouvrages de *vélin*. 1664, 4 mars. — Contrat entre Israël Duval, marchand, et Elisabeth Le Rouillé. « D'autant que ladite fille a depuis plusieurs années travaillé et trafiqué aux ouvrages de *vélin* et y a amassé 4000 liv. »	1663, 9 juin. — Contrat entre Georges Rouillon, greffier, et Marie Leroy. 1900 liv. gagnées par son industrie à faire des ouvrages de *point d'Alençon*. 1664, 20 février. — Contrat entre Sébastien Lolivrel et Anne Rouillon. 400 liv. gagnées à faire des *points d'Alençon*. 1664, 5 mai. — Contrat entre Isaïc Ferault, Conseiller du Roy, et Françoise de Seronne. 3000 liv. gagnées par son travail aux ouvrages de *point d'Alençon*.

(1) Dans notre première publication nous n'avions pas donné de contrat antérieur au 12 mai 1656 avec désignation de point.

Alix, où il est dit que la future a amassé 600 liv. à faire des ouvrages de *vélin* ou *point d'Alençon*. Le point de France lui-même n'a pas fait exception à cette règle, comme nous le voyons dans Savary (1) et dans le contrat suivant du 28 mars 1692, entre François Chevrel, marchand, et Marie Hamard: « elle a 200 liv. amassées aux ouvrages de *vélin ou point de France*. »

Le mot vélin était et est encore l'expression consacrée dans la localité à désigner le point d'Alençon qui n'est autre qu'une imitation du point de Venise, comme va nous l'apprendre une lettre de Favier-Duboulay adressée à Colbert.

Il résulte de ce que nous venons de dire qu'il se faisait à Alençon, avant l'établissement de la manufacture, du réseuil, du point de coupé, du vélin ou point d'Alençon (2); de plus, que l'on avait acquis une certaine habileté pour ce dernier genre de point, puisqu'il se fabriquait des ouvrages de grand prix.

Voyons maintenant quel nouveau jour jettera sur ce sujet une

(1) Savary, tome 1er, p. 108 : « la manufacture des points de France appelés dans le pays vélin. »

(2) Par rapport aux différents noms, Miss Bury s'exprime ainsi, p. 183, Histoire de la Dentelle : « Il serait difficile de préciser à quelle époque les noms d'Alençon et « d'Argentan ont été substitués au point de France pour désigner les points faits dans « ce pays. Un auteur éminent (Félix Aubry, Rapport de l'Exposition de Londres) croit « que le point de France s'est dit jusqu'à la Révolution, mais c'est une erreur; le dernier « inventaire dans lequel on le trouve est celui de 1723, de Anne Palatine Princesse de « Condé, tandis que le point d'Argentan se rencontre en *1738* invent. du duc de « Penthièvre, et le point d'Alençon en *1741* invent. de Mlle de Clermont. Il est probable « que ces nouvelles désignations ont commencé peu après l'avénement de Louis XV. » Il suffit de jeter un coup d'œil sur les quelques exemples cités dans cet ouvrage et de consulter le dictionnaire des noms de fabricants, pour réduire à néant les appréciations de cet auteur. Dans un article de l'*Almanach de l'Orne* 1855, p. 120, M. G. Le Vavasseur dit, à propos du point d'Argentan et du point d'Alençon : « Cette industrie cependant est « plus ancienne et l'on a commis une erreur en confondant le *point d'Alençon qui ne fut* « *introduit, il est vrai, qu'en 1666* avec le *point de France* et autres dentelles que l'on « fabriquait longtemps avant cette époque. » L'auteur de cet article ignorait assurément que c'étaient seulement les dentelles fabriquées pour la manufacture de *1665 à 1675* qui devaient porter le nom de point de France et si ce nom est resté au point d'Alençon, c'est que le point fabriqué au bureau de la manufacture était exactement le même travail que le vélin ou point d'Alençon fabriqué depuis 1650 environ.— Dans le compte-rendu de notre premier travail, M. G. Le Vavasseur confond encore le vélin et le point d'Alençon. Il en fait deux travaux différents, quand il est prouvé, par tous les actes et autres documents irréfutables, que les noms de vélin, point d'Alençon, point de France, signifient pour *la fabrique d'Alençon un seul et même travail*, c'est-à-dire le point d'Alençon qui n'était autre qu'une imitation de Venise, ce que nous apprend Favier-Duboulay dans sa lettre du 7 septembre 1665.

lettre de Favier, que les auteurs modernes qui ont écrit sur les dentelles n'ont pas encore citée : document d'une haute importance, puisqu'il nous donne le nom de la personne qui, la première, fit à Alençon l'imitation du point de Venise et y forma les premières ouvrières.

Favier-Duboulay à Colbert (1), le 7 septembre 1665.

« .... Comme je crois qu'on ne vous a pas donné à cognoistre ce que c'est en ce pays le point qu'ils appellent de vélin, permettez-moy, s'il vous plaist, Monseigneur, de me donneur l'honneur de vous dire qu'il y a très-longtemps que le point coupé se faict icy, qui a son débit selon le temps; mais qu'une femme nommée La perrière (2), fort habile à ces ouvrages, trouva il y a quelques années, le moyen d'imiter les points de Venise, en sorte qu'elle y vint à telle perfection, que ceux qu'elle faisoit ne devaient rien aux estrangers. C'est qu'elle vendoit chaque collet 1500 et 2000 liv. Pour faire ces ouvrages, il luy falloit enseigner plusieurs petites filles auxquelles elle montroit à faire ce point; parce que l'ouvrage estoit fort long à faire, elle ne pouvait pas seule y parvenir. Toutes ces petites filles s'y sont rendues maistresses; et comme elles ont veu que ladite La perrière y profitoit beaucoup, l'envie les a pris d'en faire pour elles-mesmes et pour leur profit particulier, en sorte qu'elles ont esté obligées d'en emploier aussy d'autres, qui, de l'une à l'autre, ont transféré cette industrie à tant de personnes petit à petit, qu'à présent je vous puis asseurer qu'il y a plus de 8,000 personnes qui y travaillent dans Alençon, dans Séez, dans Argentan, Falaise, et dans toutes les paroisses circonvoisinnes. Cela s'est coulé jusque dans Fresnay, Beaumont, Menars (3) et paroisses circonvoisinnes du pays du Mayne, de façon que je puis vous asseurer, Monseigneur, que c'est une manne et une vraie bénédiction du ciel qui s'est espandue sur tout ce pays, dans le quel les

(1) Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, lettres recueillies et mises en ordre par G. B. Depping, tome 3, p. 747.

(2) Dans l'original de cette lettre le nom est écrit : *La perrière*, en deux mots, avec une seule majuscule portant sur l'article. Nous l'écrirons en deux mots : *La Perrière*, avec deux majuscules, pour nous conformer à l'usage généralement adopté dans l'orthographe de ce genre de noms composés.

(3) Probablement Mamers, aucune paroisse dans le Maine ne portant ce nom de Menars, ainsi écrit dans l'original et reproduit par Depping.

petitz enfants mesmes de sept ans trouvent moyen de gaigner leur vie, et les autres de nourrir leur père et leur mère et de faire entièrement subsister leur famille. Les vieillards y travaillent et y trouvent leur compte. Mais, ce qui est considérable est que dans toutes les paroisses la taille ne se paye que par ce moyen, parce qu'aussytost que l'ouvrage est faict, ils en trouvent le débit et sont paiez. C'est ce qui leur faict à présent crier miséricorde, parceque toutes sortes de personnes ne seront pas propres à travailler au point qu'on veut faire faire, et les enfants en seront frustrez et esloingnez, parcequ'ilz ne peuvent estre assez habiles pour s'aplicquer à ce point si fin ; et tous ceux et celles mesmes qui y gaignent leur vie et leur subsistance ne pourront jamais y parvenir, estant accoustumez au gros point dont néanmoins ils ont à présent le débit ; c'est ce qui faict qu'ouvertement ils résistent à ces établissements (1), croiant que par là on leur oste le pain de la main et le moyen de paier leur taille. Les petites bergerettes des champs y travaillent mêmes.

« C'est ce que j'ai creu en ma conscience estre obligé de vous représenter, et de vous faire cognoistre le tort que l'on veut faire à tout un pays que le ciel a favorisé par cette industrie qui donne la vie et la subsistance à tant de milliers d'âmes. Voilà la vérité des choses ! Que si après ces réflexions pleines de pitié et de commisération, pour ces pauvres gens, vous m'ordonnez d'agir, je ne manquerai en rien pour faire tout ce que vous me ferez l'honneur de me commander. »

Cette lettre, écrite par un homme juste et généreux, confirme ce que nous avons avancé sur le point coupé et le vélin. Elle nous fournit encore quelques données sur leur origine.

La phrase « il y a *très longtemps* que le point coupé se fait ici, » nous indique qu'il s'est écoulé un temps suffisamment long pour que nous puissions en reporter l'origine vers la fin du XVIe siècle (2), époque fixée par la plupart des auteurs pour l'introduction en

(1) Il s'agit ici de l'établissement, à Alençon, de la manufacture du point de France.

(2) On ne sait encore aujourd'hui à quel peuple on doit attribuer l'invention du point coupé. Les uns lui donnent pour berceau les Flandres, les autres l'Italie. Il est à remarquer que, dans les recueils de dessins, ce sont les points Flamands qui représentent les points coupés.

France de ce genre de point, ce que nous ne pouvions établir par les contrats seuls.

En ce qui concerne le point de Venise, les *quelques années* dont parle Favier semblent exiger de quinze à vingt ans, d'après le mode de propagation qu'il nous décrit. Pour avoir formé *petit à petit* les 8000 ouvrières, il a bien fallu ce laps de temps, ce qui nous permet de fixer approximativement l'origine du point d'Alençon ou imitation de Venise, vers l'année 1650 (1).

Nous pouvons donc conclure de ce qui précède, que le point coupé se fit à Alençon aussitôt qu'il apparut en France, que l'on y continua ce genre d'industrie tant que la mode le favorisa, et qu'il commença à disparaître peu à peu par l'introduction du nouveau point de Venise qu'imita si bien Mme La Perrière. L'établissement de la manufacture fut la fin du point coupé.

Il n'est pas permis de mettre en doute le nom de Mme La Perrière donné par Favier, et nous devons désormais la considérer comme la créatrice du point d'Alençon, puisque c'est à elle que nous devons la manière de faire le point de Venise, dont il était l'imitation.

Quel autre mieux que Favier-Duboulay pouvait nous instruire : il était intendant d'Alençon depuis 1644 ; la plupart des faits qu'il nous raconte se passaient de son temps et s'accomplissaient sous ses yeux.

Comment donc expliquer à présent qu'Odolant-Desnos, cent ans après Favier, ait attribué l'invention du point d'Alençon à une dame Gilbert ?

Nous avons cherché si les noms de La Perrière et de Gilbert ne pourraient pas appartenir à une seule et même personne, ce qui eût été possible par une alliance contractée entre les deux familles, ou bien par un surnom de sieur de La Perrière appartenant à un Gilbert. On sait, en effet, qu'il était fréquent, alors comme aujourd'hui, en dehors des actes, de remplacer les noms de famille par

(1) D'après les monographies écrites sur les dentelles et les planches qui accompagnent ces ouvrages, le point de Venise à gros reliefs n'aurait été inventé en Italie que de 1650 à 1660. Il fut mentionné sous le nom de Venise seulement dans l'ordonnance de 1654. On l'a donc imité à Alençon dès l'origine, puisque nous le trouvons déjà le 11 juin 1659. (Voir notre Tableau).

les surnoms (1). Malgré nos investigations, nous n'avons pu atteindre ce but.

Il se pourrait que le nom La Perrière donné par Favier, eût été précédé d'une particule qu'il n'aurait pas exprimée. Dans cette hypothèse, voici le résultat de nos recherches, tel que nous l'avons obtenu.

Un nommé Brun de La Perrière, écuyer, sieur du lieu, eut pour filles Esther et Barbe, l'une mariée à Antoine de la Cheze, l'autre à Théophile Louvel. Elles moururent toutes deux avant le 4 août 1644. Cette date étant antérieure à l'imitation du point de Venise à Alençon, ne permet donc pas de leur en attribuer l'invention. D'ailleurs, si Favier avait voulu désigner l'une des deux sœurs ou tout autre membre de cette famille, il n'eût certes pas manqué de faire précéder le nom La Perrière de la particule de, puisque c'était un nom propre et celui d'une famille noble.

Nous ajoutions dans notre publication du 15 mars 1882 : Il ne nous reste plus qu'une seule famille avec le surnom de La Perrière, sur laquelle nous devons porter notre examen : celle de Michel Mercier, sieur de La Perrière, chirurgien, qui épousa le 18 mars 1633, Marthe Barbot, fille de Jean Barbot, procureur aux juridictions, etc.

Elle possédait, lors de son mariage, la somme de 300 liv. (2) *gagnée par son industrie*, dont le genre, dans son contrat, comme dans tous ceux qui sont antérieurs à 1656, reste inconnu. Mais si nous admettons qu'elle et sa sœur Suzanne aient exercé la même profession, ce qui est très probable, le genre d'industrie sera déterminé dans le contrat de cette dernière, à la date du 28 août 1661.

(1) Les hôteliers même prenaient comme surnom l'enseigne de leur maison. Nous donnerons comme exemple : Christophe Le Vasseur sieur du Dauphin, Nicolas Gilbert sieur du Lion d'Or, Joachim Filoche sieur de la Plaine, etc.

(2) Dans notre première publication du 15 mars 1882, par suite d'une incomplète analyse du contrat de Marthe Barbot, nous n'avions évalué la dot qu'à 245 liv., au lieu de 300 liv.; première erreur. Puis, par une faute typographique, la somme de 245 liv. a été transformée en 1245 liv., deuxième erreur. Ce total inexact de 1245 liv. a été fidèlement reproduit par M. l'archiviste de l'Orne, dans le *Bulletin Archéologique* (septembre 1882, p. 108.) Il est fâcheux pour cet auteur de nous avoir suivi, même dans nos erreurs. Son emprunt révèle qu'il en a pu faire d'autres plus heureux, en oubliant, dans tous les cas, de citer notre travail. C'est ainsi que M. l'archiviste, p. 100, même bulletin « *se flatte d'indiquer une voie* » et ne fait que suivre celle d'autrui.

Il nous apprend que Suzanne faisait du point de coupé et du *vélin de grand prix*, particularité que nous ne trouvons exprimée dans aucun contrat. Marthe aurait donc fait, en 1633, du point de coupé, et inventé plus tard, vers 1650, la manière d'imiter le point de Venise. Cette Marthe Barbot, devenue veuve du sieur de La Perrière le 29 avril 1645, morte le 12 janvier 1677 (1) âgée d'environ 72 ans, serait la seule qui, née à Alençon, pût répondre par l'âge, le surnom et la profession, à la dame La Perrière citée par Favier-Duboulay, ou bien alors celle-ci serait étrangère à la localité, ce qui reste possible, puisque Favier ne nous dit pas d'où elle était originaire.

Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur ce sujet, il n'en demeurera pas moins vrai que c'est une dame La Perrière et non Gilbert, qui, en imitant le point de Venise, inventa le point d'Alençon.

Ainsi que nous le disions, Marthe Barbot répondait à la dame La Perrière, citée par Favier, par son âge, par son surnom de La Perrière. Il restait à déterminer sa profession que nous supposions être la même que celle de sa sœur Suzanne. Ce que nous avions avancé comme probabilité devient, aujourd'hui une certitude.

Voici ce que nous apprend un acte de 1652, 17 octobre (2) :

« Furent présentes Marthe Barbot, veuve de Michel Mercier, chirurgien, et Suzanne Barbot sa sœur, demeurant à Alençon, lesquelles ont déclaré que quelque demeure qu'elles aient ci-devant fait ensemble et qu'elles espèrent continuer à l'avenir elles n'entendent acquérir aucune communauté de biens..... ladite Suzanne reconnait qu'elle n'a d'autres meubles chez sa sœur qu'un charlit de bois de chêne, un ciel de tapisserie et son rideau sarge amarante, etc........ par le présent, ont reconnu avoir ce jourd'hui compté des pensions et des deniers que ladite Fille a prestés à ladite veuve pour employer en ses affaires et ses frais de maladie, les deniers provenus du travail de ladite fille au *point de coupé*.... ladite veuve s'est trouvée redevable de la somme de 300 liv., et sont les

(1) Registres protestants.

(2) Tabel. d'Alençon, Meubles.

dites parties demeurées d'accord de continuer la pension pour autant de temps qu'il leur plaira au prix de 75 liv. par chacun an... » (1).

Cet acte nous fait connaître que Suzanne était déjà fabricante en 1652. Pour Marthe Barbot, nous avons acquis la preuve qu'elle avait la même profession que celle de Suzanne, par le Testament qu'elle fit le 5 septembre 1658 (2) et dont voici les passages relatifs au sujet que nous traitons : « Fut présente Marthe Barbot, veuve de Michel Mercier, chirurgien, gisant au lit malade depuis le mois de juillet 1657, affligée d'une grande langueur de maladie sans espérance de guérison..... elle reconnaît que Suzanne Barbot, sa sœur, l'a entièrement satisfaite de ses pensions suivant qu'elles ont compté de temps en temps...... reconnait aussi que les ouvrages de *point de coupé* dont ladite Suzanne peut être saisie lui appartiennent entièrement par ce que a été ladite Suzanne qui les a fait et fait faire, n'ayant ladite testatrice travaillé en quelque façon que ce soit aux dits ouvrages depuis 14 ou 15 mois et ce à cause de sa dite maladie..... »

Il résulte de ces deux actes importants que Suzanne vivait et travaillait chez sa sœur depuis plusieurs années, moyennant une pension annuelle de 75 liv. Elle y est restée jusqu'à son mariage avec Paul Fenoulhet, célébré le 5 août 1661 (3). A cette date, Marthe lui a rendu les meubles qu'elle avait dans sa maison, ainsi que les 300 liv. dont elle lui était redevable. Les deux sœurs étaient fabricantes, puisque Marthe reconnait que les ouvrages de point de coupé qui sont actuellement chez elle, appartiennent à Suzanne, parce que *Marthe n'a point aidé sa sœur dans leur fabrication depuis 14 ou 15 mois et ce à cause de sa maladie.* Ce qui nous prouve, d'une façon certaine, qu'elle y travaillait antérieurerement, c'est-à-dire avant le mois de juillet 1657.

(1) En marge de cet acte est écrit : « Marthe Barbot a payé les 300 liv. qu'elle devait et a rendu à sa sœur les meubles qui lui appartenaient. 5 août 1661. »

(2) Tabel. d'Alençon, Meubles.

(3) Suzanne continua la fabrication après son mariage, ainsi que nous le démontre l'acte suivant : « 18 mars 1664, Madeleine Courbier s'est engagée envers Paul Fenoulhet, « marchand mercier, stipulé par Suzanne Barbot, sa femme, de travailler pour ledit « Fenoulhet pendant un an à faire des ouvrages de veslin ainsi qu'elle peut le savoir.... « logée, nourrie et 75 liv. par an. » (Tabel., Meubles). Suzanne Barbot a été inhumée le 23 septembre 1670 (Registres protestants).

Il est donc maintenant bien établi que Marthe Barbot était fabricante de point.

Il est évident que Suzanne, qui demeurait chez sa sœur aînée, a été une des premières à faire l'imitation de Venise que Marthe avait inventée, et devint sous sa direction une ouvrière très habile. C'est pour ce motif que nous lui trouvons, lors de son mariage avec Fenoulhet, la somme énorme de 6000 liv. « gagnée à faire du *vélin et du point de coupé qui sont de grand prix* » expression que nous n'avons trouvée dans aucun autre contrat.

Quant à Marthe Barbot, si, par suite de son état maladif et comme tous les inventeurs, elle ne fit pas fortune dans son industrie, elle dut y amasser une certaine aisance, puisqu'en 1667 elle donnait en dot à son fils une maison et 2000 liv. (1). Dans les dernières années de sa vie, la réputation qu'elle avait acquise pour ses connaissances spéciales sur le point, la faisait encore choisir pour expert, ce qui ressort de la procédure de Thomas Ruel avec Mathurin Lepicard (2) dont nous extrayons les passages suivants : « Mardi 10 septembre 1675 sur les deux heures après midi, nous nous sommes transportés dans la maison (3) de Marthe Barbot, veuve de Michel Mercier, vivant marchand de cette ville, pour l'entendre par sa bouche attendu sa maladye, à cette fin prendre d'elle serment de bien et fidèlement faire estimation de certains ouvrages de points d'Alençon exécutés par ledit Ruel... » Lorsque le compte de ce qui avait été payé pour toutes les vacations fut établi, il y est dit : « pour s'être transportés chez la dame de La Perrière, expert des parties aux fins de liquider les intérêts 4 liv. 10 sols... à la dame de La Perrière payé 20 sols.

(1) Dernier juillet 1667, contrat entre Jacques Mercier sieur de La Perrière, fils de défunt Michel Mercier, sieur de La Perrière, et de Marthe Barbot ; et Marie Duval, fille de Jean Duval, sieur des Aulneaux, et de Magdelaine Duval. « Marthe donne à son fils « une maison située sur la rue tendant de la porte de Lancrel à aller au château, et la « somme de 2000 livres en deniers. »

(2) Extrait du dossier cité dans le 4e *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orne*, p. 290 (Archives de la Préfecture).

(3) Marthe Barbot demeurait, depuis 1634, au carrefour de Lancrel. Voici l'acte d'acquisition de la maison qu'elle habitait : « 1634, 6 mai. Marie Delaville, veuve « Abraham Taunay, vend à Michel Mercier sieur de La Perrière une maison, seigneu- « rerie de Say, composée d'une boutique.... située près la porte de Lancrel, pour la somme de 336liv. ». L'année suivante 24 janvier, Michel Mercier loue à Jean Renard et à Renée Pillon sa femme, une chambre dans sa maison située carrefour de Lancrel sur la rue tendant de la porte de Lancrel, au château, aujourd'hui rue du Collège.

Comme Marthe Barbot était la seule fabricante de point à Alençon qui portât le surnom de La Perrière, Favier, en le citant, a voulu désigner Marthe Barbot et lui a donné le nom sous lequel elle était généralement connue, c'est-à-dire de La Perrière, dont il supprima la particule *de*, cette famille n'étant pas noble.

Nous devons donc considérer désormais Marthe Barbot, femme de Michel Mercier sieur de La Perrière, comme la créatrice du point d'Alençon (1).

Nous croyons devoir donner sur cette famille Mercier des détails que nous ne pensons pas sans intérêt pour nos lecteurs.

Ce serait une grave erreur d'admettre que Michel Mercier ne fut qualifié sieur de La Perrière qu'à son décès, et, que d'après leur surnom, les Mercier soient originaires du hameau de La Perrière, ainsi que l'a avancé M. l'archiviste de l'Orne, dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique* (tome 1er p. 108) où il dit :

« Michel Mercier n'est pas qualifié du titre de sieur de la Perrière dans son contrat de mariage, mais *seulement* dans son

(1) Dans son compte-rendu de notre première publication (*Bulletin de la Société Hist. et Archéo. de l'Orne* 1882, tome 1er, p. 335) M. G. Le Vavasseur introduit des modifications que nous sommes loin d'admettre. Il en est une qu'il est nécessaire de réfuter ici. M. Le Vavasseur place les demoiselles Lemarquand au même rang que Mme La Perrière dans la création du point, (p. 338, même bulletin), en s'appuyant sur un document qui ne comporte pas de semblables conclusions. Voici le passage qui a donné lieu à cette interprétation : « Le 24 avril 1655, étant nécessaire de pourvoir l'Hôtel-« Dieu d'Alençon d'une gouvernante, Françoise et Jeanne Lemarquand furent choisies « pour remplir cette charge. Elles devaient instruire les filles de ladite maison et leur « apprendre à faire des *dentelles et ouvrages* ». Dans l'histoire que nous publions, nous évitons les hypothèses, pour ne nous appuyer que sur des actes indiscutables. Si nous n'avons pas utilisé et si nous n'utilisons pas l'acte concernant les demoiselles Lemarquand (que nous avions trouvé dans les Archives de la mairie d'Alençon), c'est que les dentelles qu'elles s'engageaient à apprendre aux enfants, n'étaient pas déterminées. Elles pouvaient être d'or, d'argent, de soie, aux fuseaux, de point coupé ; mais M. Le Vavasseur, pas plus que nous, ne pouvait déduire logiquement qu'elles enseignaient à cette date le vélin et encore moins *qu'elles en fussent les créatrices*. C'est pour ce motif qu'il n'aurait pas dû associer, sans preuves, le nom des demoiselles Lemarquand à celui de Mme La Perrière dans l'origine et la création du point d'Alençon (p. 340, même bulletin).

Si les demoiselles Lemarquand avaient eu la moindre part dans l'invention de cette industrie, Favier-Duboulay n'aurait pas oublié leur nom. Il aurait été heureux de faire participer à la gloire de cette innovation les gouvernantes d'une maison de charité comme l'hospice. Sa piété l'aurait porté à parler des demoiselles Lemarquand, et s'il ne les a pas nommées, lui qui vivait de leur temps et qu'il n'ait cité que le nom de Mme La Perrière, c'est qu'elle était seule la créatrice du vélin ou point d'Alençon.

acte de décès.... Cette famille Mercier paraît avoir tiré son origine des environs de la Ferrière-Béchet. Près de là, dans la commune de Belfonds, on remarque le hameau de la Perrière, d'où plusieurs familles ont pris le surnom de sieur de la Perrière, *notamment* les Mercier, etc... ».

Cette note donnée au hasard, sans travail préalable, est complètement inexacte. 1° On trouve Michel Mercier qualifié sieur de La Perrière le 6 mai 1634, (acte de l'achat d'une maison), le 3 août 1637 au baptême de sa fille Marthe, au contrat d'Abraham Birée le 20 octobre 1639, etc., actes antérieurs au 29 avril 1645, date de son décès.

2° La famille Mercier était originaire d'Alençon même et non du hameau de La Perrière, d'où elle n'a pu par conséquent tirer le surnom qu'elle porta. Tous les actes de Tabellionage qui nous ont servi à établir la généalogie de cette famille, en sont la preuve.

En 1526, 26 juin, Jean Mercier, bourgeois d'Alençon, trisaïeul de Michel Mercier sieur de La Perrière, habitait Alençon où il exerçait la profession de boulanger. Après sa mort et celle de Jeanneton Chassevent, sa femme, leurs quatre enfants, le 23 février 1548, se partagèrent la succession qui consistait en rentes, maison et four à ban nommé Lépine, situés rue à la Personne (1) et en biens situés à Colombiers, au faubourg Saint-Blaize et au faubourg de la Porte de Séez, au lieu appelé LES PERRIÈRES (2).

(1) Il y avait deux fours à ban à Alençon. L'un, pour la Paroisse Saint-Léonard, situé « rue de Sarthe, près la rue des Marays » (16 avril 1488, Tabel. d'Alençon) ; l'autre, pour la paroisse Notre-Dame, nommé vulgairement Lépine, situé rue à la Personne (actuellement rue du Bercail). Ce four avait été acquis par Jean Mercier. Il passa par héritage à son fils Pierre Mercier, époux de Symonne Boullemain. Celle-ci, devenue veuve, épousa Michel Damoiseau, boulanger, et continua de faire valoir ce four « moyennant à « chacun de ses enfants, une rente foncière de 20 liv. avec le droit d'y cuyre, eux et leurs « enfants sans rien payer ». La maison et le four existent encore aujourd'hui ; les héritiers du docteur Damoiseau en sont les propriétaires. Il y a très peu de temps que le four n'est plus en activité.

(2) Les Perrières, situées au faubourg de la porte de Séez, du fief et seigneurie de Cerisay, s'étendaient de la rue « tendant de la porte de Séez à Courteille et de la rue « tendant de la Poterne à Courteille ». Ce terrain comprend aujourd'hui le Plenître, et la ruelle Piquet, il est limité par la rue Cazault et la rue de la Grande-Sarthe. Dès 1529, Jean Mercier, boulanger, possédait en cet endroit un jardin qu'il avait acquis d'Isaac Morel. Il vendit le 23 mars de cette même année à Michel Gougeon, prêtre, une petite portion de ce jardin, pour en faire une allée (Tabel. d'Alençon). En 1603, le 17 mars, Thomas Lemoyne « remettait à Michel Mercier, bourgeois d'Alençon, un jardin assis

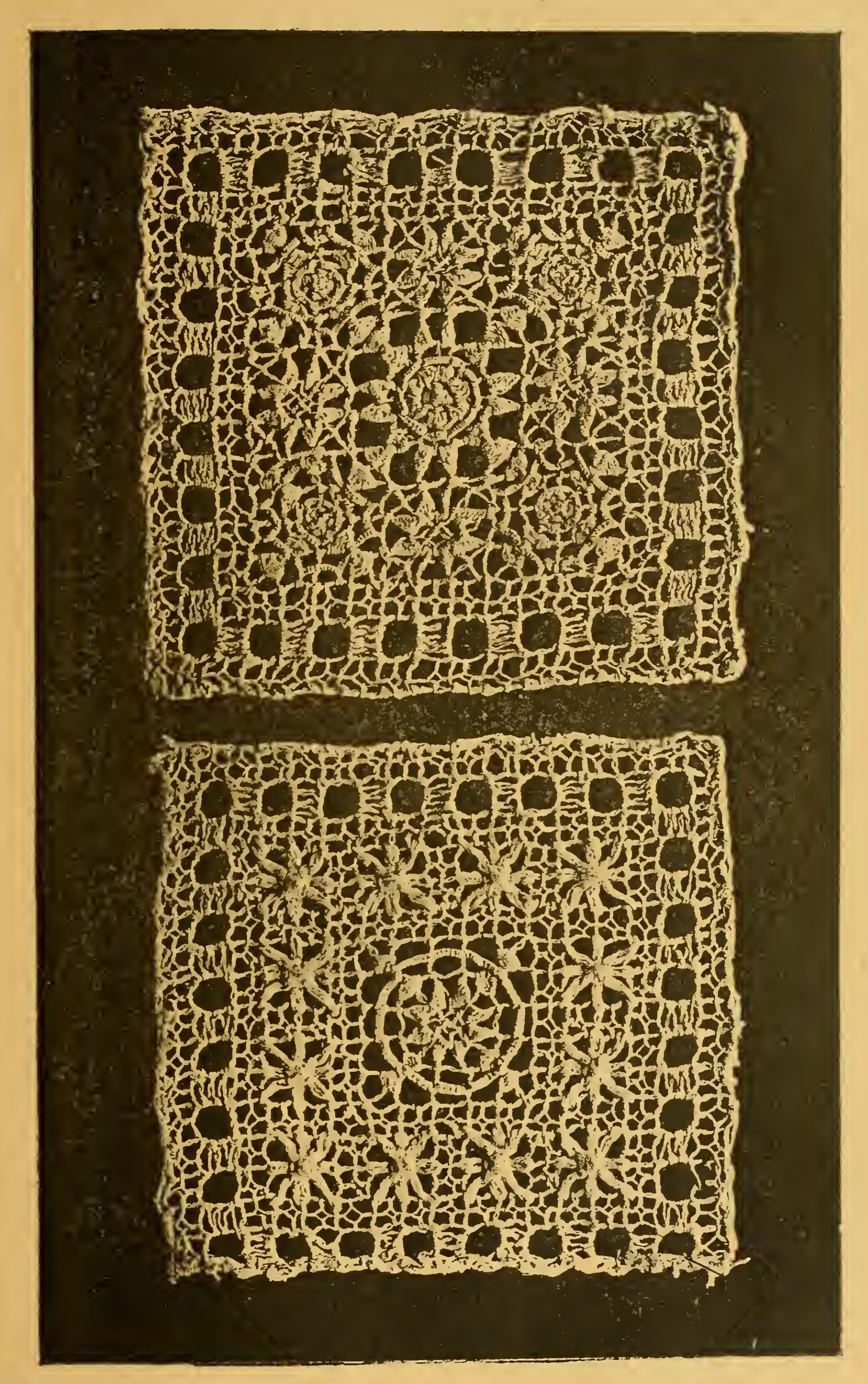


Planche II

Un de leurs fils, Pierre Mercier, bourgeois d'Alençon, boulanger, épousa Symonne Boullemain. Il eut en partage le four à ban et le bien situé au lieu des Perrières, moyennant des rentes foncières qu'il fit à ses frères et sœur, comme amendement de lots.

Michel Mercier, marchand, bourgeois d'Alençon, fils de Pierre et de Symonne Boullemain, eut de la succession de son père le bien des Perrières. Il épousa à Alençon le 24 juillet 1572 Jeanne Duval, fille d'Israël Duval sieur de la Heronnière, et de Marie Duperche. De ce mariage est issu Guillaume Mercier, sieur de La Perrière (1), marié à Louise Birée. Leur fils Michel Mercier, chirurgien, fut qualifié du surnom que porta son père. Il épousa à Alençon, le 18 mars 1633, Marthe Barbot qui, devenue veuve le 29 avril 1645 et ne s'étant pas remariée, fut habituellement désignée sous le nom de Mme La Perrière ou de La Perrière.

De tout ce qui précède nous pouvons déduire que cette famille est une des plus anciennes d'Alençon, puisque les ancêtres de Michel Mercier, sieur de La Perrière, habitaient cette ville dès 1526, et il n'est pas douteux que le surnom ne doive être attribué au bien qu'elle posséda à Alençon au lieu appelé les Perrières.

au lieu des Perrières bornant d'un côté ledit Mercier ». — Cet endroit était aussi appelé faubourg des Perrières. En 1558, 2 octobre, Marin Pissot, boulanger, et Julienne Langlois, sa femme, donnent à Henrye Leconte une maison avec jardin derrière situés au faubourg des Perrières seigneurie de Cerisay, joignant d'un côté les Mercier, d'autre bout le chemin tendant d'Alençon à Courteille, etc. (Tabel. d'Alençon).

(1) Dans aucun acte, à notre connaissance, les aïeux de Michel Mercier ne furent qualifiés sieurs de La Perrière. Guillaume Mercier est le premier que nous ayons trouvé avec ce surnom (au contrat de mariage de Charles Camusat avec Louise Birée) où elle est dite veuve de Guillaume Mercier *sieur de La Perrière* (Tabel. 12 octobre 1602).

On sait qu'autrefois il était d'usage d'ajouter comme surnom les noms des terres ou parties de terres, champs, etc., au nom de ceux qui en étaient les propriétaires. C'est ainsi que les Blesbois portèrent le surnom de La Garenne qui leur venait d'une terre qu'ils possédaient au lieu des Garennes, paroisse d'Arçonnay. De même Thomas Ruel, sieur de la Croix Piray, tirait ce surnom de son bien situé paroisse de Semallé, au lieu appelé la Croix Piray.

CHAPITRE II

ÉTABLISSEMENT DU POINT DE FRANCE A ALENÇON, ÉMEUTES, FRAUDES

Nous sommes arrivés à une époque où le luxe ne connaissait plus de bornes. En vain les édits succédaient aux édits, pour le réprimer. Les dentelles des Flandres et d'Italie étaient surtout à la mode, et il se dépensait pour ces objets de luxe des sommes fabuleuses.

Colbert, voulant la grandeur et la prospérité de la France, conçut alors le projet de fonder des manufactures qui, par la perfection et la beauté de leurs produits, devaient, sinon surpasser les manufactures étrangères, au moins rivaliser avec elles. Par ce moyen il évitait l'appauvrissement croissant de la France au profit de l'étranger (1).

Il accorda le 5 août 1665 (2) un privilège exclusif pour dix années et une gratification de 36000 livres à une Compagnie dont

(1) Par suite de ces édits, les fabricants alençonnais, n'étant plus certains de la vente de leur point, faisaient les engagements d'ouvrières avec la clause de rompre le contrat dans le cas où le vélin serait défendu. Nous citons à l'appui l'acte suivant :

« 1664, 13 février Léonarde Chartier, ouvrière en veslin, demeurant à Alençon s'est « obligée envers Madeleine Lucas, veuve David Hamard de travailler pour elle au veslin « en ce qu'elle peut savoir pendant un an, sans pouvoir travailler pour autres personnes, « moyennant 7 sols par chaque jour de travail, lequel travail commencera entre 4 et « 5 heures en été, et au temps d'hyver de 7 heures jusqu'à 11 heures du soir ou « 10 heures 1/2 ». En marge est écrit : « tout à l'instant en l'escritoire sont comparues « lesdites Lucas et Chartier lesquelles sont demeurées d'accord que en cas que le veslin « soit défendu ledit marché ci-dessus demeurera nul et révoqué de part et d'autre du « jour qu'il aurait été défendu ».

(2) Savary a fixé la date du 5 août (Dictionnaire du commerce, tome 3, p. 914). L'ordonnance manque ; mais elle se trouve rappelée avec le mois d'août, sans la date, dans une pièce provenant du greffe (Archives de l'Orne), et dans les ordonnances du 12 octobre 1666 et 15 février 1667 (Archives coll. Rondonneau).

les premiers actionnaires étaient Pluymers, Talon, un autre Talon surnommé de Beaufort, Lebie... Le bureau général et le magasin furent installés à Paris, dans l'hôtel de Beaufort.

Nous trouvons comme entrepreneurs Pluymers, Paul et Catherine de Marcq, ainsi que nous le verrons lors de l'établissement du bureau à Alençon.

La Compagnie choisit de préférence, pour l'établissement des bureaux de la manufacture, les villes où il se fabriquait des dentelles, soit à l'aiguille, soit aux fuseaux, pensant y trouver des éléments tout préparés et parvenir ainsi plus promptement au but que l'on se proposait d'atteindre. Les principaux centres furent Aurillac, Sédan, Reims (1), Duquesnoy, Alençon, Arras, Loudun, etc.

(1). M. Floquebert, lieutenant général à Reims, écrivait à Colbert le 1er juillet 1665 : « Pour vous rendre compte en détail de l'établissement nouveau de la manufacture de « Dentelles en cette ville ainsi que vous me l'ordonnez, le sieur *Pierre Chardon* « Français qui a demeuré longtemps à Venise, où il se faisait nommer *Cardony*, est « arrivé en cette ville avec sa femme, trois fils et deux filles, le 26 may dernier, et « m'ayant fait ouverture de son premier besoin qui estait un logement, je contribuay « à luy faire avoir une partie de la plus belle et la plus logeable maison de Reims « habitée par des locatifs... le sieur Plugnerol l'un des entrepreneurs, arriva en cette « ville quelques jours après.... il a laissé le sieur Chardon directeur des ouvrages et de « l'établissement. Il y a présentement dans la maison six femmes vénitiennes, vingt-« deux flamandes, et trente filles de cette ville... il est arrivé, depuis peu, sept filles « envoyées de Paris. Ce directeur espère un bon succès de l'entreprise entre autres « belles qualités, dit que les ouvrages seront fort blancs, plus qu'ailleurs. Il ne scait à « quoy attribuer cet avantage qu'à la pureté de l'air de cette ville » (Vol. verts C.). — Le 14 août 1665 fut promulgué l'ordre suivant : « de par le Roy et M. le lieutenant général « au baillage de Vermandois.... sur la requête présentée par Jean Plumet, bourgeois « de Paris, contenant que par l'ordre de S. M. pour l'établissement de la manufacture « et du commerce des dentelles il a loué une maison scize en cette ville proche Saint-« Symphorien, en laquelle il y a jusqu'à cent vingt filles qui travaillent auxdites dentelles ; « mais journellement plusieurs escoliers et autres personnes vont les soirs proche « ladite maison, y commettent des insolences par des chansons et des sons de trom-« pettes.... faisons défences à toutes personnes de rodder, chanter chansons, ni jouer « d'aucune sorte d'instruments devant ladite maison, en peine d'amende et de prison... ».

Colbert avait chargé sa tante, la présidente de Mesvilliers-Colbert, et sa sœur Marie Colbert, religieuse au couvent Sainte-Claire, de surveiller l'ouvroir de Reims. Celle-ci écrivait à Colbert, au mois de novembre 1667 : « Il y a eu une disgrâce, depuis « trois ou quatre mois, dans la maison de la manufacture de Reims il s'est trouvé plusieurs « filles attaquées d'une maladye que les médecins ne cognoissent pas et que MM. le « grand vicaire et les curés m'ont assuré qu'il fallait que ce fust sortilège ; et après « avoir fait toutes choses imaginables pour les remettre en bon estat, il est resté « encore trois ou quatre filles de Reims quy sont très mal.... Après que l'on eu beny « la maison, grâce à Dieu, il n'en est plus tombé dans ce malheur. Elles sont encore « au nombre de 140 dont la pluspart sont fort bonnes ouvrières. L'on a fait cette « semaine un envoi dont le travail est fort beau, j'espère que MM. les intéressés en « auront une entière satisfaction ».

Tous les produits obtenus dans ces manufactures, de quelque genre qu'ils fussent, devaient porter le nom de *point de France.*

Cette Compagnie, afin d'avoir tous les procédés connus à l'étranger, fit venir à ses frais des ouvrières d'Italie et des Flandres, et les distribua dans les différents établissements. Lorsque le directeur général envoya les préposés-directeurs et les maîtresses ouvrières étrangères, il arriva, ce qu'il était facile de prévoir, des troubles, des émeutes, des révoltes dans toutes les villes.

Cet exposé suffit pour donner une idée générale de la manière dont ces manufactures furent établies. Voyons maintenant ce qui appartient en propre à Alençon.

Ainsi que nous avons pu nous en convaincre précédemment, Alençon n'en était pas à ses débuts pour la fabrication des dentelles, lorsqu'on installa la manufacture.

Toutes les ouvrières n'étaient pas arrivées au degré de perfection signalé chez Mme La Perrière; cependant les moins habiles gagnaient encore le nécessaire. Aussi, quand il fut question d'établir la manufacture et que celui qui avait été choisi pour directeur se présenta à Alençon, des troubles éclatèrent, ainsi que nous l'apprennent les passages suivants, extraits des lettres de Favier-Duboulay à Colbert (1).

« Dernier août 1665

« Un nommé Leprévost, de cette ville d'Alençon ayant donné quelque soupçon au peuple de la ville et lieux circonvoisins qu'il voulait faire un establissement de manufacture d'ouvrage de fil, toutes les femmes, au nombre de plus de mille, se sont assemblées et l'ont poursuivy, en telle sorte que s'il n'eust évité leur furie, il eust été asseurement en mauvais estat. Il a trouvé sa retraite chez moy et je l'ai préservé de leurs mains et appaisé doucement cette multitude, qui ne sera point en repos jusques à ce qu'il ait pleu au Roy leur donner quelque assurance qu'on ne leur ostera pas la liberté de travailler ».

« 7 septembre 1665

« Depuis celle que je me suis donné l'honneur de vous escrire, la rumeur et le murmure ont si fort continué parmy le peuple, à

(1) Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV publiée par G. B. Depping (tome 3, p. 746).

cause de ce nouvel establissement qui est ordonné, que celui qui est préposé n'oserait hasarder de se montrer dans les rues, etc. ».

Les rumeurs et l'agitation s'accrurent encore, quand parut une signification déposée au greffe le 10 septembre 1665, renfermant un arrêt du Conseil d'Etat du 3 du même mois, avec ordre de procéder incessamment à l'établissement d'un ou de plusieurs bureaux. Nous reproduisons ici cette pièce in-extenso : (1).

« Me Guillaume-Duperche, greffier en ce siège, a dit que aujourd'hui environ les 11 heures du matin, M. le procureur du Roy audit siége est entré en l'escriptoire du greffe avec le nommé Fresnel, sergent, et a fait signifier un arrêt du Conseil d'Etat du 3 du présent mois, obtenu sur requeste présentée à Sa Majesté par Jean Pluymers et Paul de Macq et Catherine de Marcq, par lequel le Roy et son Conseil ordonne que les lettres de déclaration du mois d'aoust dernier, pour le fait des manufactures de point de fil, seraient exécutées selon leur forme et teneur. Ce faisant, qu'il sera incessamment procédé à l'establissement d'un ou plusieurs bureaux en cette ville d'Alençon, pour y faire travailler aux points de fil de France, mettant Sa Majesté, lesdits Pluymers, de Marcq et les nommés Provost (2), sa femme, frères et sœurs et aides qui seraient employés à l'establissement desdites manufactures, sous la protection et sauvegarde des habitants de ladite ville, et qu'il serait informé par M. Duboulay-Favier, maistre des requestes ordinaires et Conseiller departi en la généralité d'Alençon, de la sédition et désordres arrivés le XXXI dudit mois d'aoust, ensemble des menaces et injures proférées contre ledit Provost (3) enjoignant, Sa Majesté aux lieutenant général officier du présidial, échevins et autres officiers de tenir la main à l'exécution dudit arrest; lequel

(1) Pièce provenant d'un registre du greffe (Archives de la Préfecture de l'Orne).

(2) Leprévost, Prévot et Provost sont différents noms donnés au directeur de la manufacture. Il signait Prévost ; mais son véritable nom était Jacques Provost. Il était fils de Pierre Provost, mégissier, et de Anne Choisne. Il naquit à Alençon le 5 février 1638 et épousa Marie Ruel, fille de Pierre Ruel, sieur de Piray, avocat, et de Françoise de Seronne. Leur contrat est du 15 mars 1662. Son frère René, sieur de la Provostière, fut employé à la manufacture. Son beau-frère Jean Ruel, sieur de Roconval, mourut au *bureau de la manufacture, près l'éperon du château* (Registres de paroisse).

(3) Dans l'extrait du conseil d'état déposé au greffe, parmi ceux qui proférèrent des menaces contre Provost, se trouvent : Thomas Ruel, Fenoulhet, Collet, etc. (*Bulletin de la Société Archéologiques de l'Orne*, tome 1er p. 120).

exploit a été fait en parlant audit sieur Duperche chargé de le faire savoir à messieurs dudit siège, lequel exploit est en dépôt au greffe pour y avoirs recours quand besoin sera. »

Outre la description de la nature des troubles qui avaient eu lieu jusqu'ici, ces documents nous donnent encore les noms des organisateurs-entrepreneurs Pluymers, Paul et Catherine de Marcq, celui du directeur de la manufacture d'Alençon, Provost. Ils nous indiquent de plus que les employés sous ses ordres étaient des membres de sa famille. Pour calmer les esprits, vaincre la résistance et pouvoir obtenir des ouvrières, Favier nous dit lui-même, dans une lettre du 14 septembre 1665, à quel moyen il eut recours.

« Lettre à Colbert, 14 septembre 1665 (1)

« Suivant celle que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire, j'ai faict en sorte que vendredy dernier il se tinst une assemblée de ville dans laquelle une résolution fut prise telle que vous la verrez dans le résultat que je me donne l'honneur de vous envoyer.

M. le marquis de Rasnes, bailly et gouverneur de la ville, s'y trouva, qui y fist très-bien son debvoir pour le service du Roy; mais je vous diray, s'il vous plaist, que la rumeur ne laisse pas de continuer, pour laquelle appaiser j'ay cherché les moyens de contenter le peuple après que le Roy sera satisfait. J'ay pour cela faict venir chez moy huit ou dix des principaulx marchands, et autant de ces femmes qui travaillent et qui font travailler, qui ont conféré en ma présence avec ce nommé Prévost qui est ici pour cette affaire, et après plusieurs propositions, enfin ils sont tombés d'accord que si, après que le Roy aura trouvé les 200 filles pour faire le point le plus fin, on veut donner la liberté de travailler à tout le reste, comme on faict à présent, ils se soubmettront de ne point faire aucun ouvrage sur les patrons du bureau de la manufacture, et, pour éviter les abus, qu'ils s'obligeront de porter à ce bureau les patrons sur lesquels ils voudront travailler, qui seront marquez et contremarquez par un visiteur ou celui qui sera préposé pour cela; et ainsi ils ne travailleront point et ne feront travailler que par la permission du bureau. En cela le Roy sera satisfaict, et le peuple subsistera et gaignera sa vie, qui autrement périra très-

(1) Depping. (tome 3, p. 749).

assurément, et je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de faire réflexion sur ce que je me suis donné l'honneur de vous escrire cy-devant, qui est devant Dieu la pure vérité, et qu'il y a une si grande et si nombreuse quantité de pauvres gens qui subsistent par là, que c'est une merveille de le voir, et que ce serait un accablement et une misère entière et sans ressource si on lui ostoit ce qui lui donne du pain. »

Il y eut donc un engagement contracté entre le directeur, les marchands (1) et les principales fabricantes, d'où il résultait qu'aussitôt que 200 ouvrières capables de faire le point le plus fin seraient trouvées, toutes les autres pourraient travailler à leur ancien point, à la condition de porter au bureau de la manufacture leurs patrons, pour y être marqués, et de s'engager à ne pas copier ceux du bureau.

C'est à partir de cet accord que la manufacture commença à s'organiser. Comme le genre de dentelles qui se faisaient à Alençon était l'imitation du point de Venise, ce fut probablement la cause pour laquelle Catherine de Marcq, préposée-directrice de toutes les manufactures de points de France, y envoya de préférence des ouvrières vénitiennes, dont elle nous donne le nombre dans une lettre du mois d'octobre 1665. Il y est dit que les 20 maîtresses ouvrières vénitiennes qu'elle a envoyées à Alençon, ont été insultées et frappées (2).

Les autres préposées qui vinrent à Alençon pour diriger les travaux de la manufacture, furent M[me] Raffy et Marie Fillesac ou de Firzac (3). Cette dernière, dès le 29 octobre 1665, adressait d'Alençon

(1) Le commerce de dentelles était fait à cette époque par les marchands merciers. (Statuts des merciers d'Alençon du 12 septembre 1658)

(2) Lettre à Colbert, tome 132, f° 75 (Bibliothèque nationale).

(3) Marie Fillesac était, le 12 juillet 1666, marraine d'une fille de Provost, directeur de la manufacture, et nommée sur les registres de paroisse, Marie de Firzac. Il faut ajouter aux noms des préposées celui de Catherine Ziernelle, marraine, le 12 octobre 1667, de Marie Provost, fille du directeur. — Si l'on en croyait M. l'archiviste (*Bulletin Archéologique de l'Orne*, 1882, p. 278) il faudrait encore admettre comme étrangers venus à Alençon, pour travailler à la manufacture, les familles *Naze* et *Gence*: car, d'après un acte de baptême du 12 janvier 1672, où ces deux noms sont mentionnés, cet auteur s'exprime ainsi : « Ce nom de Gence qui n'est pas du pays, ne serait-il pas celui d'une « des dentellières que Colbert aurait fait venir d'audelà des monts ? On pourrait le sup- « poser. — On doit encore observer que le nom de Nase a une physionomie plus italienne » que française ». Nous ne savons d'où est venu Gabriel Gence, commis à la manufac-

à Colbert la lettre suivante (1) : « Selon que vous avez agréé que je me rendisse en cette ville avec Mme Raffy (2), je m'applique de tout mon cœur à seconder ses desseins et à faire réussir le travail de la manufacture royale, dont je m'assure que dans peu de jours il en sortira des échantillons qui ne le céderont en rien au véritable Venise, etc. »

Pour que cette directrice s'engageât à envoyer des échantillons aussi beaux que ceux de Venise et sous peu de jours, il fallait que la manufacture fonctionnât déjà ; sans cela elle n'aurait pu juger si les ouvrières qu'elle avait sous sa direction, seraient assez habiles pour exécuter ce genre de point.

L'établissement dut se former du 14 septembre au 8 octobre. Nous donnons à cette dernière date un acte passé au Tabellionage d'Alençon, renfermant un engagement entre le directeur Provost et Mme de Cleray, pour l'admission de ses deux filles comme apprenties dans l'établissement de la manufacture :

« 1665, 8 octobre, fut présente demoiselle Anne de Cleray, veuve de défunt Samuel Perdriel, sieur des Brosses, demeurant paroisse de Boitron, laquelle a promis et s'est obligée envers maître Jacques Leprovost, directeur général de la manufacture royale des points de France d'Alençon, demeurant audit Alençon, présent et acceptant que demoiselles Renée et Françoise Perdriel, ses filles, aussi présentes, travailleront avec assiduité aux ouvrages qui leur seront enseignés et baillés par la maîtresse ouvrière préposée au bureau de ladite manufacture, pendant trois ans commençant de ce jour. Lesdites filles seront logées, nourries et blanchies pendant ledit temps, le tout moyennant la somme de 36 livres par chacun an pour chacune desdites filles, qui sera payée par chaque demie-année. Ne pourront lesdites filles se retirer dudit bureau

ture ; mais il est permis de mettre en doute la physionomie italienne de son nom, quand on saura que celui de Nase appartenait à une famille qui habitait Forges, Semallé, Montigny, etc., avant le 14 juillet 1575, et que ce nom de Nase ou de Naze se trouve fréquemment, depuis cette date 1575, dans les registres des tabellions d'Alençon. Il n'appartenait donc pas à une dentellière venue d'audelà-des monts pour travailler à la manufacture en 1665.

(1) Lettres à Colbert, tome 132, f° 831 (Bibliothèque nationale).

(2) Mme Raffy organisa à Argentan le bureau de la manufacture dans le même temps que celui d'Alençon. Cette dame allait dans les différentes villes où des bureaux étaient établis, afin de surveiller les travaux.

pour quelque cause et occasion que ce soit sans le consentement dudit Provost pendant les trois ans, et ne communiqueront ni les dessins, ni le secret de leur travail, sous peine de payer 200 livres d'intérest, à quoi la mère et lesdites filles se sont obligées. »

Cette pièce est intéressante encore à d'autres points de vue, en ce qu'elle nous apprend que trois années étaient suffisantes pour former une ouvrière, que le secret du travail et des dessins devait être gardé sous peine d'amende, et que l'on prenait des jeunes filles en pension dans cet établissement.

Comme nous l'avons vu plus haut, des conventions avaient été faites, le 14 septembre, entre le directeur, les marchands et les fabricantes, laissant aux ouvrières qui ne feraient pas partie de l'établissement, la liberté de travailler d'après leurs anciens procédés, à condition toutefois que leurs patrons seraient marqués et que le bureau serait pourvu de 200 ouvrières. Quoique ce nombre eût été dépassé, ces conventions ne furent pas longtemps maintenues. Dès le 5 novembre 1665, un arrêt du Conseil d'État défendit de travailler et de faire travailler ailleurs que dans les bureaux de la manufacture, à moins d'avoir une permission des préposées. Cet arrêt fut lu le 18 novembre dans une réunion du conseil de ville. Nous en donnons la délibération :

« Du mercredy XVIIIe jour de novembre de l'an 1665 (1).

«.... S'est présenté maître Jean de la Rue, huissier du Conseil à la Chaisne, lequel a dit que par ordre de Sa Majesté il est venu en cette ville pour faire assembler le conseil de ville et faire faire lecture de l'arrest du Conseil d'État du Roy du cinquième de ce mois par lequel l'ordonnance de M. Duboulay Favier, conseiller du Roy, maistre des requestes ordinaires de son hostel, du 26 octobre dernier, donné en conséquence de la déclaration de Sa Majesté pour le sujet de l'establissement des bureaux et manufactures des points de fil de France, est validée et confirmée avec ordonnance d'être exécutée selon sa forme et teneur et que le tout seroit publié aux marchés et affiché aux carrefours et autres lieux publics, lequel arrest ledit sieur de la Rue a mis entre les mains dudit sieur procureur du Roy pour en requérir l'exécution, lequel

(1) Archives de la mairie d'Alençon.

a requis qu'il fust d'abondance autorisé par ledit conseil de ville à se pourvoir pour censurer et assigner contre ceux et celles qu'on prétend avoir fait courir des bruits au préjudice de l'establissement de la manufacture dudit point de fil de France suivant les articles qu'il en fournira et qu'il soit enjoint aux filles de se retirer aux bureaux pour y prendre des dessins et travailler auxdits ouvrages dans les bureaux qui pour cet effet ont été establis dans cette ville, et que pour les filles qui travailleront hors des dits bureaux par l'ordre du directeur, les père et mère desdites filles interviendront cauption de garder le secret des dessins et de suivre les ordres desdits bureaux. Sur quoi l'affaire ayant été délibérée et que lesdits échevins et procureur sindicq ont déclaré que ci devant pour le mesme sujet ils avaient voullu donner adjonction à damoiselle Catherine de Marc préposée par Sa Majesté à l'establissement du bureau de ladite manufacture pour poursuivre les contrevenants aux ordonnances de mon dit sieur Duboulay-Favier, et faire punir les coupables des violences et injures que ladite demoiselle de Marc prétendait lui avoir été faites ou à ses préposéez avec offre de luy donner main forte pour faire exécuter les décrets et sentences qui pourroient intervenir en conséquence des informations quy en pourraient être faites....

A esté arresté par advis uniforme de ladite assemblée que ledit arrest du Conseil d'Estat du Roy du cinquième du présent moys sera exécuté selon sa forme et teneur, et qu'il soit faict déffenses à toutes personnes de quelque condition qu'elles soyent de travailler ni faire travailler aux points de fil de France ailleurs que dans les bureaux de ladite manufacture établis pour cet effet, sinon qu'elles aient permission des préposéez auxdits bureaux, de travailler en leurs maisons, auquel cas les pères et mères des filles interviendront pleges et caution de garder le secret des dessins, patrons quy leur seront baillez (1) et de payer les amendes qui pourroient

(1) Cette clause de donner à travailler hors du bureau, s'est conservée, ainsi que nous l'apprend l'acte suivant : « 9 avril 1671 furent présentes Antoinette Champagne et Marie « Gilbert faiseuses de veslin demeurant à Alençon, les quelles ont fait le traité qui suit, « c'est à savoir que ladite Gilbert travaillera pour ladite Champagne à faire des ouvrages « de veslin sur les dessins qui leur seront bailléz au bureau de la manufacture moyennant « 5 sols, 6 deniers par jour de travail, que ladite Champagne paiera à ladite Gilbert. Elle « lui fournira du fil et des esguilles jusqu'à la Saint-Jean prochaine. » (Tabel. d'Alençon).

estre contre eux jugez et que ledit arrest du Conseil d'Estat soit leu et publié aux marchés et affiché aux lieux publics de cette ville et faubourgs d'Alençon, mesme l'ordonnance qui interviendra pour ce sujet afin qu'aucun ne prétende cause d'ignorer et que suivant la réquisition du procureur du Roy il présente ces articles pour estre informé et décrété contre ceux qui se trouveront avoir contrevenu à la déclaration de Sa Majesté, arrest de son Conseil d'Estat et ordonnance de mondit sieur Duboulay ».

« Signé : DARGOUGES. »

Cette pièce prouve d'une manière irrécusable que les bureaux de la manufacture étaient établis à Alençon même; (1) et nous voyons que cette ordonnance fut l'anéantissement de la liberté des ouvrières, dont Favier-Duboulay s'était fait le défenseur.

On crut par ce moyen forcer toutes les ouvrières à travailler pour la manufacture; ce fut une erreur. La résistance devint plus grande. Celles qui ne voulurent point céder, s'organisèrent pour la lutte. Elles travaillèrent en cachette et eurent recours à tous les genres de fraude. Les marchands, les maisons de qualité, les couvents même, vinrent à leur aide. Le directeur et les préposées, malgré tous les égards qu'ils eurent pour les ouvrières, ne purent en engager que 700 à Alençon et dans ses environs, au lieu de 8000, nombre sur lequel ils comptaient. C'est ce qui ressort de la lettre suivante adressée à Colbert, le 30 novembre 1665, par Catherine de Marcq :

« Il ne fallait pas moins que ce que vous avès fait pour destruire la forte brigue qui estoit contre l'establissement de la manufacture du point de France à Alençon. L'huissier de la chaîne que vous avès eu la bonté d'envoyer, est tesmoin de l'opiniatreté que ces peuples ont à préférer l'ancien travail au nouveau, puisque nonobstant tous les advis et ordonnances qui ont esté publiés, les soins que M. le duc de Montausier y a donné, ceux que donne tous les jours M. le marquis de Rannes, l'application des officiers,

(1) Comme nous l'avons dit dans une note précédente, Jean Ruel sieur de Roconval, beau-frère du directeur, est mort au *bureau de la manufacture près l'éperon du château*. Cela nous donne l'emplacement d'un des premiers bureaux établis à Alençon. D'après l'ancien plan, cet emplacement serait limité par la place d'Armes et les extrémités des rues du Collège et du Valnoble.

qui, pour cela, font toutes choses possibles, et de plus, m'estant relâchée, pour la commodité des ouvrières, de leur donner à travailler chez elles, ayant aussy fait, pour plus de facilité aux ouvrières de la campagne, des establissements pour tous les environs d'Alençon, cependant de 8000 ouvrières que l'on compte y avoir, nous n'en avons que 700 dont je ne saurois compter que sur 250 qu'on puisse juger qu'en leur montrant jusqu'à Pâques pourront parvenir à la perfection de Venise, le surplus travaillant bien plus mal que les filles qu'on enseigne seulement un mois dans nos nouveaux establissements. Ce qui vous peut faire juger, Monseigneur, de combien d'artifice les marchands se servent pour traverser cette entreprise, veu que vous n'espargnès rien pour la mettre à son plein effet. M. de la Rue partira selon vos ordres; je le charge d'un mémoire de ce que luy et moy croyons encore nécessaire sur ce que les couvents et les maisons de qualité retirent les ouvrières, et au surplus les soins qu'y ont donné les personnes que vous y avès employé, nous ayant fait avoir des ouvrières ; quand il y en aurait encore moins, je me promets que le bon traitement qu'elles recevront nous les attirera toutes. » (Vol. verts C.).

Nous ferons remarquer ici qu'après avoir établi à Alençon les bureaux de la manufacture, Catherine de Marcq en créa de supplémentaires pour les campagnes environnantes, afin que les ouvrières n'eussent plus aucun prétexte à invoquer en faveur de leur obstination à ne pas se rendre aux bureaux.

Ces moyens furent insuffisants. On eut alors recours à la rigueur, pour mettre un terme à cette opiniâtreté.

Il se faisait des fraudes chez les particuliers, auxquelles on mit fin par des perquisitions et des amendes. Nous en donnons comme exemple un acte du 14 janvier 1667, dans lequel il est dit « que Jean Thomas, sieur du Mesnil, officier de Monseigneur l'évesque et comte de Lisieux, doit à Jacques Leprevost, directeur général de la manufacture royale des points de fil de France, demeurant à à Alençon, la somme de 500 livres d'amende, en quoi la femme du dit Thomas (1) a été condamnée pour contraventions et fraudes

(1) Jean Thomas avait épousé Elisabeth Collet, fille de Pierre Collet et de Marie Chambay.

faites par ladite femme au préjudice de la manufacture par jugement donné par Monseigneur de Marle intendant conseiller du Roy ».

Il devint presque impossible de faire la fraude, par suite des nombreuses perquisitions qui s'opéraient. Une lettre de l'intendant de Marle, du 11 avril 1669 (plus de trois ans après l'établissement de la manufacture), donne des détails sur ce qui se passait alors. Nous en transcrivons ici une partie :

« L'exactitude que l'on a apporté jusqu'à présent à faire la recherche dans les maisons particulières pour empescher les contraventions à la déclaration du Roy et arrestz de son conseil, touchant l'establissement des manufactures des points de France, a obligé presque tous ceux qui sont dans l'esprit de désobéissance de rechercher le secours des maisons religieuses pour faire le débit de leurs ouvrages. Il y a longtemps que j'en ai eu les advis ; mais inutilement, les privilèges des monastères ne pouvant pas permettre que l'on y fasse les visites et on a même esté obligé d'en dissimuler les contraventions. Cependant, comme il est de conséquence d'empêcher le cours de ces désordres, qui diminuent de beaucoup le nombre des ouvrières, on s'est avisé de faire passer un particulier envoyé de la part des intéressez à la manufacture pour un marchand étranger qui cherchait des ouvrages à achepter. Il fut conduit samedy dernier, entre 9 et 10 heures du soir, au couvent des religieuses bénédictines du faubourg de Montsort, par la femme du nommé Dubois (1), peintre, demeurant à Alençon. Dans cette maison religieuse, on luy vendit six mouchoirs et une cornette, le tout 472 livres, dont il luy fut donné une facture non signée soubz le nom d'estoffes vendues et délivrées. Au sortir de cette maison, la femme Dubois fut arrestée à 11 heures du soir et amenée devant moi. L'ayant interrogée, elle reconnut la vérité de la chose, et qu'elle avait porté un mouchoir à ces religieuses pour vendre, mais qu'il estoit resté dans le couvent, parce que ce marchand ne l'avoit pas voulu achepter, ne l'ayant pas trouvé assez beau. Lundy dernier j'en allai faire mes plaintes aux supérieures de cette maison, qui sont les dames de Nonant, belles-sœurs de M. le

(1) Abraham Dubois, peintre, épousa, le 29 janvier 1660, Marguerite Delaville, fille de Michel Delaville, chirurgien, et de Madeleine Mercier. Cette Marguerite Delaville était cousine germaine de Mme La Perrière (Tabel. d'Alençon).

comte de Chamilly, dans la pensée de trouver quelque expédient pour accomoder cette affaire, à cause du privilège de l'Eglise, qui pourroit faire du bruit, et de la recommandation de M. le comte de Chamilly, que le Roy considère beaucoup. Ces dames de Nonant me parurent d'abord bien intentionnées; mais après en avoir conféré avec ceux qui leur avoient donné ces mouchoirs à vendre, elles changèrent de sentiment et soustinrent que tout cela estoient des suppositions inventées par leurs ennemys et ceux de la manufacture.... J'ai cru que je ne devais pas rendre aucun jugement sur cette affaire sans vous en donner advis, et après vous avoir représenté que l'esclat qu'elle a fait la rend de très grande conséquence pour la manufacture, mon advis seroit de condamner les religieuses à rendre les 472 livres qu'elles ont reçues, sauf leurs recours contre ceux qui leur ont donné ces ouvrages à vendre. Cette religion dépend pour le spirituel de M. l'évêque du Mans (1) ».

Nous pouvons nous rendre compte, par ce qui précède, des obstacles de tout genre qu'il y eut à surmonter pour l'établissement de la manufacture. Nous avons vu à quels moyens extrêmes les entrepreneurs eurent recours, pour arriver à jouir de leur monopole. Y parvinrent-ils entièrement? Il est certain que l'impossibilité dans laquelle on mit les ouvrières de vendre leurs ouvrages, fut cause de la soumission d'un grand nombre d'entre elles; mais les plus récalcitrantes luttèrent jusqu'à la fin, c'est-à-dire en 1675, date de l'expiration du privilège, qui ne fut pas renouvelé.

Il est à croire que la plupart des ouvrières habiles ne furent pas engagées à la manufacture. Les précautions que l'on prenait pour que les patrons et les dessins ne fussent communiqués à personne, semblent l'indiquer. Ces ouvrières travaillèrent donc concurremment avec cet établissement. Il dut se faire de part et d'autre de beaux ouvrages. Nous avons, pour ce qui concerne les travaux exécutés dans la manufacture, l'appréciation de de Marle, dans sa lettre du 18 avril 1666 : (2) «... Je crois que vous serez satisfaict d'un mouchoir que je prends la liberté de faire présenter à Mme la duchesse de Chevreuse, et j'espère de votre justice que vous advouerez que nostre manufacture est la meilleure de toutes celles qui sont establies.... »

(1) Corres. administrative, etc., par Depping (tome 3, p. 796).
(2) Depping (tome 3, p. 791).

Nous nous étions proposé, dans ces chapitres, de faire l'histoire du point d'Alençon depuis son origine jusqu'à l'établissement de la manufacture des points de France, et de donner sur cette manufacture quelques documents précis relatifs à son installation. Notre tâche serait terminée, s'il ne nous restait à examiner ce que certains auteurs ont écrit de contradictoire aux faits que nous avons constatés.

Odolant-Desnos, dans ses Mémoires historiques sur la ville d'Alençon, publiés en 1787, raconte l'histoire du point de la manière suivante : (1)

« Le grand Colbert ayant formé le projet d'établir en France des manufactures de dentelles, s'adressa à une dame Gilbert, originaire d'Alençon, et lui fit une avance de cinquante mille écus. Elle savait faire de tout point la dentelle de Venise : elle se rendit à Alençon y rassembla beaucoup de femmes et de filles, à qui elle apprit à travailler aux différentes parties de dentelles, plus connues sous le nom de *point d'Alençon*. Thomas Ruel (2) la seconda beaucoup dans l'entreprise de sa nouvelle manufacture. La dame Gilbert retourna à Paris avec quelques pièces de dentelles. Colbert fit naître au monarque l'envie de les aller voir. Le Roi annonça à son souper qu'il venait d'établir une manufacture de point plus beau que celui de Venise et fixa le jour où il devait aller visiter les premiers essais. Il les trouva exposés sur un damas cramoisi qui meublait l'appartement, en fut satisfait et fit compter à la dame Gilbert une somme considérable. A peine le Roi était sorti que tout fut enlevé. La dame Gilbert revint aussitôt à Alençon et toujours secondée du sieur Ruel elle employa un beaucoup plus grand nombre de mains. Cette manufacture fut établie par lettres-patentes du 5 août 1675 et le privilège exclusif accordé pour dix années à une compagnie à laquelle il arriva des variations... Cette

(1) Mémoires historiques sur la ville d'Alençon, tome 2 p. 469.

(2) En admettant cette dame Gilbert fondatrice de la manufacture de point de France à Alençon, Thomas Ruel ne l'eût certes pas secondée, ainsi que l'a avancé Odolant-Desnos. L'extrait du Conseil d'État du 3 septembre 1665 nous montre au contraire, Thomas Ruel parmi les marchands d'alors un des plus hostiles à cet établissement. Sa femme et sa belle-sœur Marie Leroy étaient fabricantes de vélin. Comment Thomas Ruel, dans de telles circonstances, aurait-il favorisé un établissement dont le monopole semblait destiné à anéantir une branche de son propre commerce et celui des principaux membres de sa famille ; aussi fût-il du nombre de ceux qui luttèrent contre la formation de cet établissement et y opposèrent la plus vive résistance.

branche d'industrie est beaucoup tombée depuis quelques années ; mais la ville n'en doit pas moins de reconnaissance à la dame Gilbert, qui fit une très-grande fortune ».

Bien qu'elle ait servi de thème à tous les auteurs qui ont écrit sur le point d'Alençon avant M. Séguin, nous ne réfuterons pas une histoire qui tombe d'elle-même et dont les erreurs de date, de nom et de fond sont rendues manifestes par les documents et les faits irrécusables que nous venons de donner.

En 1842, Joseph Odolant-Desnos, petit-fils de l'historien, dans un rapport au comité des manufactures, s'exprime ainsi : (1)

«.... Le difficile pour Colbert fut de rencontrer une personne capable de former rapidement des ouvrières ; néanmoins il la trouva. Ce fut une dame Gilbert, qui avait fait son apprentissage à Venise et était native d'Alençon. Dès qu'elle fut à ses ordres, ce ministre la logea dans le magnifique château de Lonrai, qu'il possédait près d'Alençon... Pour mieux assurer à cette dame le privilège de cette manufacture, Colbert lui fit délivrer des lettres-patentes du Roi en 1675.... »

Où Joseph Odolant, qui le premier a parlé du château de Lonrai dans l'histoire du point, a-t-il vu que ce château appartenait à Colbert et qu'il y logea Mme Gilbert ?

L'histoire nous apprend que le château de Lonrai appartenait depuis longtemps à la famille de Matignon, qu'il ne passa dans la maison de Colbert que par le mariage de Catherine Thérèse de Matignon, marquise de Lonrai, avec Jean-Baptiste Colbert, fils aîné du grand Colbert, le 6 septembre 1679, c'est-à-dire *quatorze ans* après l'établissement de la manufacture (2). Cette erreur passa inaperçue. Nous la voyons répétée par M. Aubry, dans son rapport à l'Exposition universelle de Londres 1851, avec de

(1) Annuaire de l'Orne 1843, p. 503.

(2) M. l'archiviste s'est servi, comme nous l'avions fait nous-mêmes, du mariage de Catherine Thérèse de Matignon, pour démontrer que le château de Lonray n'appartenait pas à Colbert en 1665, et que la manufacture de point de France ne put y être établie... etc. *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, 1882, p. 99. Puis, même bulletin, p. 133, il dit : « Au commencement du XIXe siècle, le baron Mercier installa, en « son château de Lonrai, la manufacture de Point d'Alençon dont la création a été « attribuée au grand Colbert ». Nous verrons, 3me partie, ch. 2 de cet ouvrage, que le baron Mercier n'établit aucune manufacture, ayant succédé à son père dont le bureau de point était à Alençon même.

nouveaux détails qui nous apprennent que « ..... Colbert fit venir à grands frais trente ouvrières de Venise et donna 150000 livres à Mme Gilbert pour établir un atelier dans le château de Lonrai, qu'il possédait près d'Alençon... » plus loin il ajoute «... Cette industrie toute nouvelle, importée dans un pays où il ne s'était jamais fait de dentelles présenta des difficultés imprévues, que le zèle et l'intelligence de Mme Gilbert parvinrent à surmonter, etc ».

Enfin, voici comment toutes ces variantes se résument dans l'article dentelle du dictionnaire de Larousse (1874) : « ... C'est près d'Alençon, au château de Lonrai, propriété de Colbert, que fut montée en 1665 la première manufacture du point de France dirigée par Mme Gilbert ».

Nous condensons ici les faits que nous avons constatés, en réponse à tout ce qui est en contradiction avec ces documents. Nous avons démontré :

1° Qu'il se faisait du réseuil et du point coupé à Alençon dès la fin du seizième siècle ;

2° Que la première personne qui, à Alençon, imita le point de Venise et par conséquent créa le point d'Alençon, fut Mme La Perrière, vers 1650 et non Mme Gilbert. (C'est donc à tort que l'on a dit qu'il ne s'était pas fait de dentelles à Alençon avant l'établissement de la manufacture).

3° Que Mme La Perrière n'est autre que Marthe Barbot, femme de Michel Mercier sieur de La Perrière ;

4° Que la préposée-directrice des manufactures de point de France des différentes villes du royaume, qui a établi les bureaux à Alençon, fut Catherine de Marcq et non pas une dame Gilbert ;

5° Que les préposées mises à la tête de l'établissement d'Alençon étaient Mme Raffy et Marie Fillesac, dont les noms ne répondent pas à celui d'une dame Gilbert ;

6° Que la manufacture eut pour directeur Jacques Provost ;

7° Que l'établissement fut fondé à Alençon même, en 1665 et non en 1675, et qu'il fut créé par Catherine de Marcq des bureaux secondaires ou supplémentaires pour tous les environs d'Alençon.

Nous ajouterons à ces conclusions que le nom de Mme Gilbert (1) ne se trouve jamais cité dans aucun document à notre connaissance, concernant l'établissement du point, ni dans toute la correspondance établie entre Colbert, les intendants, les entrepreneurs, les directeurs, etc.

Quant à Lonrai, si on y a établi un bureau, il ne fut que secondaire

(1) Le nom de Gilbert était si répandu à Alençon qu'il serait surprenant de ne pas trouver à la manufacture d'ouvrière portant ce nom. Nous avons déjà cité une Marie Gilbert travaillant avec sa cousine pour le bureau. Mais nous ne voyons pas le moindre rapport à établir entre une ouvrière et la dame Gilbert dont Odolant-Desnos a raconté la légende ; aussi sommes-nous loin d'admettre qu'elle ait transformé la fabrication du point. Une histoire de pure fantaisie, analogue à celle-ci, a pourtant été écrite par M. l'archiviste de l'Orne dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique* de 1883, dans lequel nous lisons pages 277 et 287 : « Quant à la dame Gilbert, jusqu'ici « je n'avais rien trouvé de satisfaisant, lorsqu'en faisant le dépouillement des liasses « provenant du baillage d'Alençon, j'ai découvert un dossier de procédure dans lequel le « nom de cette dame est mentionné....... Une déposition nous apprend que la dame « Gilbert, du faubourg Montsor, était une des dames qui *surveillaient le travail des* « *ouvrières*.... Or, rien n'empêche d'admettre que cette dame Gilbert, de Montsor, « *attachée au bureau de la manufacture* en 1671, ait eu dans la transformation du point une « part considérable. Il va sans dire qu'elle dut être aidée du concours des dentellières « étrangères... » Telles sont les conclusions tirées par M. l'archiviste, d'après une procédure qui n'apprend absolument rien sur la dame Gilbert en question. Il est utile de faire connaître les documents sur lesquels M. Duval fonde son assertion. — Une rixe eut lieu entre Gilles de Barville et François de Lonlay, étudiants au collège des Pères Jésuites, et les commis du bureau de la manufacture : René Provost sieur de la Provostière, Charles Esnoult, sieur d'Armonville, Bénigne Camusat, André Morel, Charles Bougis, Jean Chedanneau et Hubert, qui tous s'engagèrent, par acte passé au Tabellionage d'Alençon le 14 juin 1672, à payer 60 livres, les frais de justice et les salaires des chirurgiens qui avaient pansé les blessures des sieurs de Lonlay et de Barville (Tabel. d'Alençon). — Dans la procédure citée (*Bulletin de la Société Archéologique de l'Orne*, p. 278), à propos de cette rixe, Bénigne Camusat un des commis du bureau raconte ainsi ce qui se passa : « La demoiselle Jence qui demeure aussy audit bureau « lui ayant fait cognoistre qu'il était à propos d'envoyer les ouvrières qui étaient pour « lors audit bureau, parce qu'il estoit déjà tard et qu'elle payeroit en sa place, elle « l'exorta passer de l'autre costé de la salle où ils estoient, afin d'escrire le nom des « ouvrières, en la place de l'un des commis qui estoit sorty. Ce qu'ayant fait, et estant à « escrire, la dame Gilbert, du faubourg Monsort, seroit aussy survenue, laquelle lui « auroit dit qu'il debvoit aussy aller avec ledit Provost et autres dudit bureau pour « empescher qu'il ne se passast aucun désordre. Ce qu'il crut estre obligé de faire ». Or, cette dame Gilbert ainsi survenue, sans aucune preuve, qualifiée de surveillante par M. l'archiviste, pouvait se trouver là par hasard au nombre des curieux qu'avait assemblés la rixe, ou apporter de l'ouvrage si elle travaillait pour le bureau, ou venir chercher quelque personne puisqu'il était déjà tard, ou enfin pour tout autre motif et être complètement étrangère à la manufacture ; et quand bien même elle aurait eu pour emploi de surveiller le travail des ouvrières, il serait encore impossible d'en conclure que cette dame Gilbert eut eu une part considérable dans la transformation du point, d'autant que les ouvrières alençonnaises étaient sous la direction des maîtresses vénitiennes.

et n'eût pas d'autre valeur que celle de tous les bureaux qui furent établis par Catherine de Marcq dans les environs d'Alençon, pour la commodité des ouvrières de la campagne. Quand bien même le château eût appartenu à Colbert, il eût été extraordinaire d'établir la manufacture à quatre kilomètres d'Alençon.

Il reste aux partisans de Mme Gilbert à démontrer qu'elle est ou Catherine de Marcq ou Mme Raffy, ou au moins Marie Fillesac.

C'est à Colbert que la fabrique du point d'Alençon doit son perfectionnement. Les ouvrières se formèrent le goût en exécutant ces magnifiques dessins Louis XIV, qui sont restés la gloire de la fabrication alençonnaise. A la dernière exposition régionale d'Alençon, nous avons pu admirer quelques spécimens des dentelles de cette époque, dont les dessins sont reproduits avec tant de perfection par la fabrication moderne.

Mais, ne l'oublions pas, le point d'Alençon, depuis son origine, tout en ayant été une imitation du point de Venise, a toujours conservé le caractère d'un produit français (1).

(1) Ici se terminait notre publication du 15 mars 1882.

CHAPITRE III

POINT D'ALENÇON APRÈS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MANUFACTURE ET SUPPRESSION DES PRIVILÈGES

OYONS maintenant quels bénéfices retirèrent les entrepreneurs à seconder Colbert dans l'établissement des manufactures de points de France, et ce que devinrent les privilèges et le titre de manufacture royale après 1675.

Malgré la persistance de la plus grande partie des ouvrières dentellières à ne travailler que pour les marchands et les fabricants insoumis qui luttèrent contre la manufacture des points de France, pendant toute sa durée, à Alençon et dans presque toutes les villes où les bureaux furent établis, la Société n'en prospéra pas moins et nous voyons les entrepreneurs se partager à différentes reprises les bénéfices réalisés. C'est ce qui ressort du passage suivant du dictionnaire de Savary (1). « Un an après l'établissement de la manufacture, la compagnie fut augmentée de quelques associés, et les fonds furent réglés à 8000 livres pour chaque actionnaire. Le 8 février 1668, il se fit une nouvelle augmentation d'associés et de fonds, ceux-ci furent réglés à 22000 livres par part.

« Les principaux des autres actionnaires furent les sieurs Delaunay et Morand. Le crédit de la manufacture augmentant par la beauté et la perfection des ouvrages qui s'y faisaient, les actionnaires assemblés la même année chez M. de la Reynie, alors lieu-

(1) Tome 1er, p. 108.

tenant de police, non-seulement reçurent parmi eux plusieurs autres marchands, mais encore se choisirent des directeurs au nombre de huit et aux gages de 12000 livres par an, avec pouvoir de régir seuls et conduire les affaires de la compagnie et celles de la manufacture. Les sieurs Pluymers et le Bie furent du nombre des directeurs, et restèrent en ce poste jusqu'à l'expiration du privilège et résolution de la Société...... Le sieur Delaunay, un des anciens actionnaires, fut choisi pour tenir la caisse. La première distribution des profits fut faite au mois d'octobre 1669 et monta pour chaque part ou action à 6705 livres 17 sols 8 deniers; mais seulement, comme porte l'acte de délibération, pour ce qui provenait des anciens livres, c'est-à-dire jusqu'en 1668. En 1670 il s'en fit encore une, dont le fonds total montait à 12000 livres, et en 1673 une troisième encore plus considérable; enfin à l'expiration du privilège en 1675, les fonds furent rendus et le reste des profits partagés ».

Quoique la guerre à cette époque existât entre la France et la Hollande, les entrepreneurs avaient tout avantage à conserver un établissement pour eux si lucratif, surtout au moment où le personnel était organisé et les ouvrières formées. Il est à croire qu'en 1675, lors de l'expiration du privilège, Colbert ne voulut pas le renouveler. Il avait en effet obtenu le résultat qu'il s'était proposé d'atteindre, c'est-à-dire celui d'avoir donné aux ouvrières françaises le pouvoir de rivaliser avec les ouvrières étrangères et même de les surpasser. Le monopole n'ayant plus de raison d'être fut donc supprimé, et la liberté du travail ainsi que celle du commerce des dentelles, si ardemment désirée pendant dix années par les marchands, fabricants et ouvrières, leur fut enfin rendue.

Ils n'eurent point à redouter l'importation des points étrangers de Venise, de Gênes, etc. ; tous ces points restèrent au nombre des marchandises de contrebande. Une ordonnance de 1684 (titre VIII art. VII) en renouvela la prohibition qui avait été promulguée en faveur des premiers entrepreneurs de la manufacture.

Après l'expiration du privilège accordé aux entrepreneurs de la manufacture royale des points de fil de France, quelques fabricants tentèrent à différentes reprises d'obtenir pour leurs bureaux le titre de manufacture royale. C'est ce que nous verrons dans les documents que nous allons citer.

Alexandre Louis Lacoste (1), le 27 mai 1755, avait adressé une requête à l'intendant de Levignen, pour obtenir la décharge du logement des gens de guerre en se fondant « sur ce qu'il habitait Paris et que son bureau de point de France à Alençon n'était tenu que par des demoiselles ses commises ». Cette décharge lui fut octroyée le 3 juin 1755.

Mais, deux ans plus tard, ne se contentant pas de l'exemption du logement des troupes, il chercha à ériger sa manufacture en manufacture royale. Pour y parvenir, il faisait valoir cette exemption et abusait de certificats qu'il n'avait obtenus que pour terminer des affaires d'intérêt avec un sieur Gruel, marchand à Paris. On accusa les premiers corps de la ville d'avoir donné ces certificats dans le but de favoriser le sieur Alexandre dans cette entreprise. Le maire, les échevins, le procureur du roi du baillage présidial et syndical de la ville, pour se justifier de ces imputations et mettre fin aux plaintes et aux murmures des habitants, les convoquèrent en assemblée générale dans la salle du Palais d'Alençon le 10 février 1757.

Dans cette assemblée, le procureur du roi insista sur ce que l'obtention d'un pareil privilège « aurait pour conséquence de voir renaître la même émeute que celle qui a régné en 1708 au sujet d'un arrêt sur requête de manufacture royale qu'avait obtenu, en sa faveur, le sieur Marescot, marchand de Paris et fabricant de point de France..... Il déclare formellement s'opposer à toute signature qui pourrait être préjudiciable au bien public et intérêt de la ville avec d'autant plus de raison qu'il est ici question des intérêts des hopitaux et d'un nombre infini de gros et de petits fabricants qu'il est du dernier intéressant de protéger et soutenir ».

Les signataires des certificats déclarent aussi : « que c'est une surprise qui leur a été faite en temps (*sic*) que ledit Alexandre voudrait s'en servir pour seconder sa demande en manufacture royale ».

Les fabricants, ouvrières, manouvrières demandent : « qu'ils

(1) Il était marchand mercier à Paris, il possédait le château de Vieux Pont dans la paroisse de Colombiers, et mourut à Alençon dans sa maison rue du Cours (inventaire 18 juillet 1767 fait en présence de sa belle-sœur Marie-Victoire Hersant, veuve d'Isaac-Jean Clouet).

soient maintenus et gardés dans le privilège général de pouvoir faire faire et faire en tous lieux les points de France et autres qu'ils pourraient trouver propres à l'embellissement et augmentation de leur commerce, sans être susceptibles ni soumis à aucune inspection sur leursdites manufactures, seul moyen de conserver et même faire renaître, s'il est possible, l'émulation qui a toujours régné à la satisfaction des vrais et bons citoyens ». Suivent les signatures des marchands et fabricants de points présents à cette assemblée : Marescot, Crochard, Demees, Hébert, Davois, avocat, Chambay, de Boyville, marchand, Simon Geslin, Thomas de la Chevallerie, chirurgien, Coru, François Pillon, Jean-François Barbier, Normand, Ratier, Duval, Duplain, Lanos, Besniard, Thiraux, Camusat, J. Courtin, Georges Lemaire, Clouet, Alloust, etc.

Nous donnons ici, in-extenso, le curieux mémoire que les marchands de points présentèrent à cette assemblée générale et qui fut transcrit en entier sur les registres des délibérations par ordre du maire et des échevins.

Mémoire pour les marchands de points de France de la manufacture d'Alençon

« Les marchands de points d'Alençon ont l'avantage de n'avoir à combattre qu'un exposé hazardé dans tous ses faits sauf correction et étayé d'actes et certificats surpris pour la plupart sous des prétextes bien opposés à l'usage qu'en veut faire aujourd'huy le sieur Alexandre; sans doute que la démonstration de ces vérités le fera renvoyer sans succès sur son projet et ne luy laissera que la honte d'avoir tenté à faire un mal général sans en avoir pu retirer le bien personnel qu'il s'en proposait.

« Il semble à entendre le sieur Alexandre et à l'en croire sur parole, que c'est à luy que l'État est redevable de l'établissement d'une manufacture de point de France à Alençon, qu'il la soutient et luy donne sa perfection, au lieu qu'au contraire il est pour ainsi dire le dernier et un des plus médiocres de ceux qui se sont mis à ce commerce en cette ville où, depuis plus d'un siècle, cette manufacture est soustenue par les familles mêmes du plus grand nombre des marchands soussignés (1).

(1) Voir au dictionnaire les noms de Barbot, Blesbois, Biseul, Camusat, Collet, Devalframbert, Bonvoust, Launay, Rouillon, Marescot, Goujon, etc.

« Cette première observation conforme à l'exacte vérité ne doit pas donner grande confiance dans l'exposé du sieur Alexandre dès qu'il manque dans sa base et son principe, le détail succint qui va suivre sur chaque fait prouvera mieux encore qu'il n'en mérite aucune.

« Le sieur Alexandre en impose au Conseil, sauf respect, lorsqu'il dit qu'il a fait l'établissement de sa manufacture de point en 1738, il s'est trompé volontairement d'environ dix ans; c'est en 1747 qu'il a commencé à faire fabriquer du point en cette ville et cette époque est remarquable puisqu'il débuta par débaucher la directrice de la manufacture de la dame veuve Collet le 8 juin, jour de l'octave de la Feste-Dieu de la mesme année. C'est ainsi qu'il a commencé son établissement. Il n'est pas plus fidèle dans le raisonnement qu'il fait pour persuader qu'il a poussé sa manufacture au degré de perfection qui l'emporte sur les autres, il s'était flatté sans doute que le Conseil l'en croirait sur sa parole mais il s'est fait illusion à luy mesme, ce souverain tribunal essentiellement équitable cherche toujours la vérité avant de prononcer ses arrests.

« Les soussignés, tous originaires d'Alençon, ne craignant pas d'avancer que leurs manufactures sont beaucoup supérieures en beauté et en qualité à celle du sieur Alexandre et ils l'offrent le prouver par experts comme aussy d'établir que si le sieur Alexandre a fourny des points exécutés avec précision à Sa Majesté et à Leurs Altesses Royales Mesdames de France, il les a tirés des manufactures des dames veuve de la Garenne, veuve Collet et des sieurs de la Garenne et Biseul tous soussignés qui ont été en correspondance avec luy.

« Le sieur Alexandre paraît vouloir tirer avantage de l'exemption du logement des troupes que M. l'intendant de cette généralité sur le consentement des officiers municipaux, a bien voulu luy accorder, il est vrai qu'il n'est pas tombé sous le sens des soussignés de former pareille demande, ils n'ont jamais été réfractaires à supporter leur part des charges de la ville, ils croient cependant qu'ils auroient été mieux fondés à la faire puisqu'il n'y a aucun d'eux qui n'emploient bien plus grand nombre d'ouvrières tant dans la ville que dans les paroisses circonvoisines et qui ne fasse par consé-

quent beaucoup plus de bien que le sieur Alexandre qui n'a obtenu l'exemption du logement de troupes que sur l'exposé qu'il fit à M. l'intendant qu'il était domicilié et payait la capitation à Paris et encore plus par la considération que son bureau était tenu par des filles qu'il n'est pas d'usage de faire loger.

« On ne se seroit jamais imaginé non plus que le sieur Alexandre eut voulu tirer avantage des certificats qu'il a obtenus des officiers du baillage, des maire et échevins et des trésoriers de France de cette ville, il scait qu'ils ne luy auroient pas été accordés s'ils avoient pensé qu'il eust voulu en faire un pareil usage, il ne doit pas avoir oublié qu'il le demanda aux officiers du baillage assemblés et qu'ils le luy refusèrent prévoyant sans doute ses vues, ainsy n'a-t-il eu le certificat que d'un petit nombre et par des circonstances particulières.

« Les marchands soussignés supplient très-humblement le Conseil d'observer l'important préjudice qu'ils recevroient en leur état si Sa Majesté accordoit au sieur Alexandre le privilège qu'il demande, il ne manqueroit pas de tirer un très-grand avantage de cette distinction en en donnant connoissance dans les cours étrangères où ils sont en correspondance longtemps avant luy, il préviendrait les marchands étrangers en sa faveur, il lui serait facile de leur persuader que le Roy luy auroit accordé un privilège de manufacture royale en considération des peines et prétendus soins qu'il dit s'estre donnés pour perfectionner la manufacture de point d'Alençon.

« Tout cet étalage pompeux est une pure imagination débitée à plaisir, les soussignés qui sont bien plus en droit de réclamer le privilège de manufacture royale par l'ancienneté de leurs manufactures et leur supériorité en qualité et perfection seroient à la veille de la destruction de leur commerce et hors d'état de faire subsister plus de dix mille ouvrières qu'ils entretiennent en la ville et aux paroisses circonvoisines, si Sa Majesté accordoit la demande du sieur Alexandre.

« Ils ne craignent point d'avancer au Conseil, et ils osent se flatter que M. l'intendant peut en avoir connaissances, que chacun d'eux qui a sa manufacture fait fabriquer bien plus beau et en plus grande quantité que le sieur Alexandre et qu'il y a en cette ville

près de cinquante autres médiocres qui emploient chacun autant d'ouvrières et pourroient le disputer au sieur Alexandre pour la qualité et perfection.

« Les soussignés qui ont ces manufactures de point depuis plus d'un siècle en leur famille supplient encore le Conseil de vouloir bien faire attention combien il leur seroit mortifiant que le sieur Alexandre obtint à leur préjudice un privilège du Roy de cette nature et sur des faits ainsy supposés; le sieur de la Binardière (1), valet de chambre de la reine, l'un des soussignés n'a jamais tenté de pareille demande lorsque Sa Majesté a bien voulu luy faire la grâce, le 3 février 1746, de le taxer d'office à l'industrie, il sentait trop le préjudice que l'obtention d'une pareille distinction auroit causé aux autres manufactures, la supériorité et l'ancienneté de la sienne sur celle du sieur Alexandre lui auroient cependant pu faire espérer de réussir.

« Les soussignés prennent la liberté d'observer en outre au Conseil, qu'en l'année 1708, feu le sieur Marescot (2) qui pour lors avoit une des plus belles et des plus considérables manufactures de la ville, obtint un privilège de Sa Majesté, tel que celuy que le sieur Alexandre sollicite, la consternation fut si grande en cette ville et dans les paroisses circonvoisines, que M. de Bouville, pour lors intendant d'Alençon, en donna connaissance au Conseil qui supprima aussitôt le privilège du sieur Marescot; plusieurs des soussignés sont informés que le sieur Alexandre n'ignore pas de ce fait, ils le tiennent d'une personne à qui il avoit fait part de ses vues qui l'instruisit en lui conseillant d'abandonner son projet, ce qui fait qu'ils ont peine à concevoir comment il a eu la témérité de faire une pareille tentative aussy préjudiciable au bien public qui tend au détriment des autres manufactures bien plus anciennes et supérieures, on le regrette, en beauté et qualité que la sienne ce que les sieurs Beauvais et Brion, marchands à Paris, qui ont l'honneur de fournir du point de France à la cour,

(1) Jérémie-André Goujon, sieur de la Binardière, était fils de Michel Goujon et de Marie Coru. Il épousa Anne-Catherine Baron de Ligny et mourut le 12 novembre 1786.

(2) Louis Marescot était fils de Louis Marescot, marchand mercier et fabricant de point et de Elisabeth Bouvet. Il épousa Marguerite Chollet le 3 juin 1692. Il eut pour factrice Gabrielle Guérin de la Vallée avec laquelle lui et son fils eurent un procès en 1731.

peuvent attester puisqu'ils tirent des manufactures de plusieurs des soussignés une bonne partie des points qu'il faut au Roy, à la Reine et à la famille royale. Le sieur Alexandre aurait du se contenter de n'estre pas traversé en son établissement, les soussignés n'en ont point été jaloux, mais il devoit penser aussy que s'ils avoient connoissance de ses vues, ce qui ne pouvoit estre autrement, ils feroient leurs très-humbles remontrances au Conseil et ils espèrent de ses lumières et de son équité naturelle qu'ayant égard à leurs observations lesquelles ils sont prêts de faire demeurer constantes et vrayes par tous moyens, le sieur Alexandre sera rejeté et débouté de sa demande purement et simplement. Ont signé : « veuve la Garenne, de la Garenne, de la Binardière, veuve Collet, Biseul, Loppé, Devalframbert Duparc, Lermier, Thomas, Caget président des hopitaux, Gérard, Letourneur, Marie Faudore, Gareau avocat, Lacroix Durand, Mauduit, Morice, Enerchet, Ridou de la Motte, Marthe Ballain maîtresse de la Providence, Angélique Sauvalle, Deslondes, J. Rouillon, Coulombet » (1).

Le 4 mars 1757, une lettre de M. de Levignen (2) apprenait au maire et aux échevins que le sieur Alexandre était débouté de sa demande ; cette lettre était ainsi conçue :

« Messieurs, sur le compte que j'ai rendu au Conseil, de la situation des fabriques de point de cette ville et de la demande que le sieur Louis-Alexandre de la Coste a faite que la sienne fut établie sous le nom de manufacture royale, M. le Contrôleur général m'a fait l'honneur de me mander le 28 du mois dernier que sa prétention a été rejetée et il me charge d'en informer les habitants de cette ville, afin de les rassurer sur leurs inquiétudes, vous aurez agréable de prévenir de cette décision tous les fabricants et vous enregistrerez la présente lettre sur vos registres en observant de m'en remettre un certificat.... ».

« Signé : de Levignen ».

(1) Ces extraits proviennent des registres des délibérations du Conseil de ville (Archives de la mairie d'Alençon).

(2) Louis-François Lallemant, chevalier, comte de Levignen, seigneur de Betz, Maqueline et Ormoy, Maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, fut nommé à l'intendance d'Alençon le 25 août 1726 et mourut à Alençon le 26 février 1767.

Plus tard encore, le 18 mai 1779, dans une assemblée générale présidée par M. Potier du Fourgeray, maire de la ville, il fut défendu à Marthe Ballain, supérieure de la Providence d'Alençon, « de s'attribuer directement ni indirectement la qualité de directrice de point de France, mais ordonné de se tenir seulement comme par le passé dans le titre de fabricante de point de France, ainsi que le font tous les autres fabricants d'Alençon, sans pouvoir s'attribuer par l'avenir aucune qualité ni distinction à cet égard, etc... ».

Il résulte de ces documents : 1° Qu'après la dissolution de la société de la manufacture fondée par Colbert, un seul fabricant, M. Marescot, obtint en 1708 pour son établissement le titre de manufacture royale, mais que ce privilège lui fut immédiatement retiré par l'intendant d'Alençon, à la suite d'une émeute qui en avait été la conséquence.

2° Qu'Alexandre Lacoste, en 1757, sollicita le même privilège qu'il ne put obtenir. Nous avons vu avec qu'elle réprobation générale sa demande fut repoussée et avec quel mépris les marchands et les fabricants de point le traitèrent dans la rédaction de leur mémoire.

3° Enfin qu'il fut défendu en 1779 aux dames de la Providence de s'attribuer le titre de directrices de point de France qu'elles avaient usurpé « se basant, à tort, sur ce que leur maison était la seule où les jeunes filles apprenaient à faire du point ».

Depuis cette époque jusqu'à nos jours il n'a plus été question de semblables prérogatives. On peut dire que tous les marchands, fabricants et ouvrières, après l'abolition du monopole sont rentrés en possession de la liberté absolue du travail, liberté pour laquelle ils ont lutté sans cesse contre ceux qui essayèrent d'obtenir pour leur fabrique des privilèges particuliers accordés par l'État (1).

Ces pièces nous ont de plus fait connaître les noms des principaux marchands et fabricants de point établis à Alençon en 1757. Elles nous permettent d'affirmer que la plupart des anciennes

(1) Les fabricants d'Argentan ne suivirent pas, en faveur de la liberté du travail, l'exemple que leur donnèrent les fabricants d'Alençon. Mathieu Guyard, Montulay, Laleu, Duponchel obtinrent pour leurs fabriques des privilèges et le titre de manufactures royales, de 1708 à 1745, ce que nous verrons, 2e partie de cet ouvrage, dans le chapitre 3 concernant spécialement Argentan.

fabriques existaient encore à cette époque ; qu'elles étaient dirigées par les descendants des familles mêmes qui les avaient fondées depuis plus de cent ans, ce qui concorde exactement avec l'année 1650 que nous avons fixée, approximativement, comme date de l'origine du vélin ou point d'Alençon.

Nous terminons ici les considérations générales sur l'histoire du point d'Alençon pour passer à l'étude de sa fabrication, depuis son origine, en suivant les modifications et les perfectionnements qui y ont été apportés, ainsi que les alternatives de prospérité et de décadence qu'il eut à subir.



DEUXIÈME PARTIE

FABRICATION



DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE Ier

RÉSEUIL, LACIS, POINT COUPÉ

Nous n'exposerons point les procédés de fabrication des travaux à l'aiguille exécutés à Alençon et qui consistaient dans la tapisserie, la broderie sur étoffes, la fabrication des dentelles d'or, d'argent, de soie appelées passements à jour, faites le plus souvent par les passementiers et les passementières, tous ces ouvrages n'ayant aucun rapport direct avec notre sujet. Nous nous bornerons à l'étude du filet brodé, du lacis et du point coupé, qui, formés d'une matière première commune et dérivant les uns des autres, ont donné naissance au point de Venise, et, par suite, au point d'Alençon.

Les premiers tissus, servant de fond, sur lesquels on a brodé à l'aiguille des dessins avec des fils de lin, sont le filet, le lacis et la toile claire. Tous les modèles publiés dans les recueils de broderie, ont évidemment pu être exécutés sur l'un ou sur l'autre de ces

tissus d'un aspect analogue par la forme des mailles, quoique obtenus par des procédés différents.

Le filet est le tissu à mailles le plus ancien de tous. On lui donna différents noms : *résel*, *réseuil* (1), *réseau*. Il se faisait, autrefois, comme aujourd'hui, en employant un moule pour former des mailles carrées dont chaque angle est arrêté par un nœud fait avec le même fil que celui de la maille. Ce travail s'exécutait à Alençon en 1609 (2).

Le lacis, sorte de filet fin, s'obtenait en tirant d'un tissu léger des fils dans le sens de la chaîne et de la trame ; les fils qui restaient, étaient serrés et reliés à leur entrecroisement par un nœud fait à l'aiguille, de façon à former des mailles carrées comme celles du filet. Ce travail est identique à celui qui se fait actuellement pour les jours.

Quant aux toiles claires, telles que le quintin (3), qui ressemblaient au lacis par l'écartement de leurs fils, mais dont les mailles ou plutôt les carrés n'étaient reliés par aucun nœud, comme dans tous les tissus au métier, elles s'employaient pour fond, ainsi que le filet et le lacis.

Si l'on en croit quelques auteurs, le premier de ces tissus que l'on broda avec des fils de lin, aurait été le lacis et non le filet ; ce qui paraît extraordinaire, puisque le filet était plus ancien et que l'on reproduisait la forme de ses mailles par un procédé excessivement long. Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur cette antériorité, il n'en est pas moins certain que l'on broda le filet et le lacis avec les mêmes modèles, en exécutant sur leurs mailles une infinité de dessins, tels que personnages, animaux réels ou fantastiques, arbres, feuillages, fleurs, etc. Le tout s'exécutait au point devant l'aiguille (point de toile) et l'on appelait ce travail *filet brodé*. Pour obtenir tous ces dessins, on passait des fils régulièrement dans les mailles, absolument comme si l'on faisait une reprise dans la toile (pl. 1, fig. 1).

(1) Dans les comptes de dépenses de la Reine de Navarre, femme de Henry IV, en 1577, on trouva « pour moules et esguilles pour faire du réseuil : 4 liv. »

(2) Voir le tableau de points, 1re partie.

(3) Quintin, ville de Bretagne, dans laquelle se fabriquaient des toiles fines portant ce nom.

On donna aussi au filet brodé le nom de *réseau à point compté* (1). Ajoutons encore (ce qui a pu induire les auteurs en erreur) que les noms de filet et de lacis étaient souvent confondus et employés l'un pour l'autre; c'est ce que nous prouvent les vers suivants (2), intitulés : discours du lacis, discours qui n'est autre que la description du filet.

Ce chef-d'œuve divin n'est pas à l'adventure,
Mais par art composé, par nombre, et par mesure :
Il commence par un, et va multipliant
Le nombre de ses trouz, qu'un nœud va reliant.
D'un point premièrement une ligne l'on tire,
Puis le filet courbé un cercle va décrire.
Le moule plus tiré faict les angles pointuz.....
Et l'ouvrage estendu faict les angles obtuz.
Le lacis recouvert sert de filet aux dames
Elles en font collets, coiffures et mouchoirs,
Des tentures de lits, tavayoles, pignoirs.
....

Le plus ancien *recueil* connu pour broderie au point compté est de P. Quinty (Cologne, 1527). Tous ceux qui furent publiés après jusqu'à 1557, ne contiennent que des modèles pour lacis et filet.

Le *recueil* italien intitulé *Le pompe*, publié à Venise en 1557, est le premier dans lequel se trouvent divers modèles de *points à jours* que nous rencontrons plus tard dans le point coupé (voir pl. 1, fig. 2).

Dans le livre de Mathieu Pagan (Venise, 1558) ayant pour titre *La gloire et l'honneur des points en relief et à jours*, nous voyons encore une amélioration et une tendance marquée vers l'invention du point coupé. En effet les rosaces principales sont entourées d'un point de boutonnière mis en relief sur le filet (3) représenté (pl. 2). Le point de toile ne sert plus exclusivement pour les figures : ce sont des points tortillés, enchaînés les uns aux autres, qui recouvrent entièrement les mailles du filet sur lesquelles on reproduisait déjà des figures géométriques.

On faisait donc pour le filet deux genres de broderie : l'une, la broderie à jours et à relief, qui était un acheminement vers le point

(1) Recueil de Vinciolo, 3e édition, Paris, 1587-1588, augmenté de différents pourtraits de réseau, de point compté, avec le nombre des mailles, etc.

(2) Ces vers se trouvent dans le *Recueil* de Mathias Mignerak (Paris, 1605).

(3) Ce relief a dû s'appeler plus tard *point de rebord*.

coupé, auquel elle a donné naissance; l'autre, la plus ancienne, est la broderie plate ou point de toile; elle resta longtemps en faveur et s'employa pour accompagner et entourer les carrés de point coupé (pl. 3) (1). Quand elle était ainsi associée au point coupé, l'effet en était agréable, surtout si le filet était fin; on s'en servait alors pour ornements d'église, soit en nappes d'autel, soit en tours de chaire, soit en aubes, et, pour l'ameublement, en rideaux, en dessus de lit, en nappes, en serviettes, etc. (2).

Les points de boutonnière mis en relief ressortaient peu sur les mailles du filet; aussi dans le point coupé abandonna-t-on le tissu à mailles, pour se servir d'un carré de toile sur lequel s'enlevait un dessin à jours, que l'on obtenait en jetant des fils sur la toile. Les fils étaient recouverts de points de boutonnière ou bouclés et de points tortillés. Les rosaces étaient retenues entre elles par des brides combinées de façon à faire partie du dessin (pl. 3); puis, le travail terminé, on coupait la toile inutile : il ne restait plus que le dessin à jours. De là son nom *point coupé* ou de *coupé*. En perfectionnant ce travail, on supprima presque toute la toile il n'en resta que sous quelques lignes, et l'on obtint ce que nous appelons la guipure (3) (pl. 4). L'intérieur des rosaces n'était plus mat; il y avait de petits jours dans certaines parties et les brides étaient déjà ornées de quelques picots que nous retrouvons plus tard dans le point de Venise.

(1) Cet échantillon provient de l'église Notre-Dame d'Alençon.

(2) Autrefois l'habitude d'orner les nappes et les serviettes avec du filet brodé et du point coupé, nous fait supposer que c'est à des carrés et des losanges de ce genre de point et non à de la toile ouvrée, que nous devons attribuer les désignations contenues dans l'acte suivant : « 15 octobre 1600, Quentin Vavasseur, tabellion royal à Alençon, « Pierre de Villette, escuyer, sieur du lieu, fils aisné de François sieur de Valaubin, « tuteur des enfants de Jean de Villette, son frère, Mainfray Lecilleur sieur de Lionnière, « curateur, etc., nous nous sommes transportés en la maison où pend pour enseigne « l'échiquier... nous avons fait ouverture d'un cofre bahu que le tuteur et le curateur « ont dit avoir présentement retiré du couvent monastère de Sainte-Claire où il était « laissé en garde par lesdits Valaubin pour raison de troubles dernièrement passés.... « inventaire des objets...... 12 serviettes de lin ployées en quatre, 12 serviettes de lin « ouvrées, 6 grandes et 6 moyennes le tout en *ouvrage quarré*, 4 nappes de lin ouvrées « à *ouvrages de losanges*, un drap de lin et deux toilles cousus à videlles, une tavaiole « de lin, un pavillon de toilles, etc. » (Tabel. d'Alençon).

(3) Dans l'inventaire de François Cheruel, marchand mercier et marchand de point, décédé à Pacé en 1712 ; il s'est trouvé « un paquet de guipure de fil à l'antique » (Tabel. d'Alençon, 12 août 1712). Cette guipure n'était autre que le vieux point coupé qui se fabriquait à Alençon dès la fin du XVIe siècle.



PLANCHE III

Le recueil publié en France dans lequel ont paru, pour la première fois, des modèles de point coupé, est celui de Dominique de Sera.

Outre des dessins pour filet brodé et lacis, il renferme quelques planches de point coupé, de l'invention de Jean Cousin, peintre français (Paris, 1584).

La multiplicité des recueils de dessins pour point coupé, publiés depuis 1584, nous prouve que beaucoup de personnes se livraient à ce genre de travail devenu à la mode et dont l'invention ne peut remonter au-delà de 1558, date du premier recueil publié en Italie dans lequel il soit question de points à reliefs et à jours.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre première partie, le point coupé se fit donc en France vers la fin du XVIe siècle. En admettant qu'Alençon ait été une des premières villes dans lesquelles on entreprit ce genre de point, Marguerite de Valois (1), sœur de François Ier, ne put, ainsi que l'ont prétendu à tort quelques auteurs, occuper ses loisirs à faire de la dentelle (2), puisqu'elle est morte en 1549, date de beaucoup antérieure à l'apparition du point coupé. Elle n'eut par conséquent aucune part dans le développement

(1) Son véritable nom était Marguerite d'Angoulême. Elle était fille de Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, et de Louise de Savoie ; elle épousa en premières noces Charles IV, duc d'Alençon, en 1509, et en secondes, 1527, Henry d'Albret, roi de Navarre, grand-père de Henry IV.

(2) La duchesse d'Alençon ne pouvait faire que de la tapisserie, de la broderie sur étoffe et sur filet : seuls ouvrages à l'aiguille faits de son temps.

La tapisserie était très en honneur à Alençon, et suivant la manière dont elle était faite, elle portait différents noms. On disait : tapisserie au *point compté*, tapisserie au *point de Hongrie*, tapisserie au *point d'Angleterre*, etc. Il nous paraissait difficile de confondre ces tapisseries avec de la dentelle ; pourtant M. Duval, dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, tome 1er 1883, p. 98 et 99, n'a pas su faire cette distinction. Après avoir donné un long inventaire fait au château de Lonrai en 1680, et dans lequel il n'est nullement question de dentelles, mais seulement de tapisseries dont « quatorze fonds et quatorze dossiers de tapisserye *point d'Angle-* « *terre pour garniture de chaises* » cet auteur en conclut que, « s'il ne fournit pas la « preuve que l'on fabriquât de la dentelle au château de Lonrai, cet inventaire atteste du « moins que le *point d'Angleterre* et probablement *aussi le point d'Alençon* n'y faisaient « pas défaut ». Sans doute aussi parce que ce dernier n'y est pas mentionné.

Pour la broderie elle est très ancienne. Par les ornements d'églises que les amateurs ont sauvés de la destruction, en les conservant précieusement dans leurs collections, on peut facilement se rendre compte du dégré de perfection atteint par les brodeurs des XVe et XVIe siècles. A Alençon, les Graffard furent brodeurs de père en fils ; André Graffard était qualifié en 1598 de « brodeur de madame la maréchale de Matignon » ; en 1600, il y avait Thomas Dubois, brodeur ; en 1631, Richard Dubois, etc.

de ce point. C'est à Catherine de Médicis que nous devons l'introduction de ce genre de point. Elle apporta et suivit en France les modes de son pays. Aussi les courtisans s'empressèrent-ils de prendre, à l'exemple de la reine, les modes italiennes. C'est ainsi que plus tard les modes espagnoles furent adoptées, afin de complaire à Marie-Thérèse.

Catherine de Médicis était, paraît-il, très-habile aux ouvrages de filet brodé et de point coupé. Elle enseigna même à ses filles l'art de ces travaux. Cet art devenu l'occupation favorite des dames d'honneur, puis des châtelaines, et des jeunes filles dont les parents occupaient quelque haut emploi, ne tarda pas à se transporter dans la classe laborieuse et forma de bonne heure une des branches de l'industrie alençonnaise.

Il n'est pas surprenant, par cet exposé, de voir la fabrication et la vente du point coupé dans les familles qui avaient eu des emplois auprès de la reine-mère (1), ou dans les châteaux des environs d'Alençon. Comme dans ces familles les femmes avaient acquis une très-grande habileté au point coupé, elles eurent peu de peine à faire le point d'Alençon que Mme La Perrière créa, en imitant le point de Venise.

Ce qui peut nous donner une idée de l'estime où l'on tenait les points coupés fabriqués à Alençon et expliquer l'habileté remarquable des ouvrières, est une vente faite « le 28 septembre 1645, par Madeleine Besnard, femme d'Isaac Lerouillé, apothicaire, à François Chevallier, greffier du Conseil souverain du Roy à Sedan, et Anne Dorlot, sa femme, demeurant aussi à Sedan, à ce présent et acceptant quatre aulnes de grande dentelle de point coupé et rebordé, à raison de 60 liv. chacune aulne, et quatre aulnes d'autre dentelle moyenne aussi de point coupé, à raison de 25 liv. 10 sols pour chacune aulne, lesquelles dentelles seront faites suivant les échantillons qui ont été mis aux mains desdits sieur Chevallier et sa femme, afin que toute ladite dentelle soit conforme auxdits

(1) C'est à l'influence de la cour que nous devons attribuer le goût que l'on prit à Alençon pour les ouvrages de luxe. Catherine de Médicis ne fut assurément pas étrangère à l'introduction du point coupé à Alençon ; Charles IX lui avait donné, en 1559, le duché d'Alençon pour partie de son douaire. Il est probable que, dans les séjours qu'elle fit au château d'Alençon, Catherine de Médicis sût inspirer aux femmes de ses officiers l'amour d'un travail qui, d'après quelques auteurs, lui était très-familier.

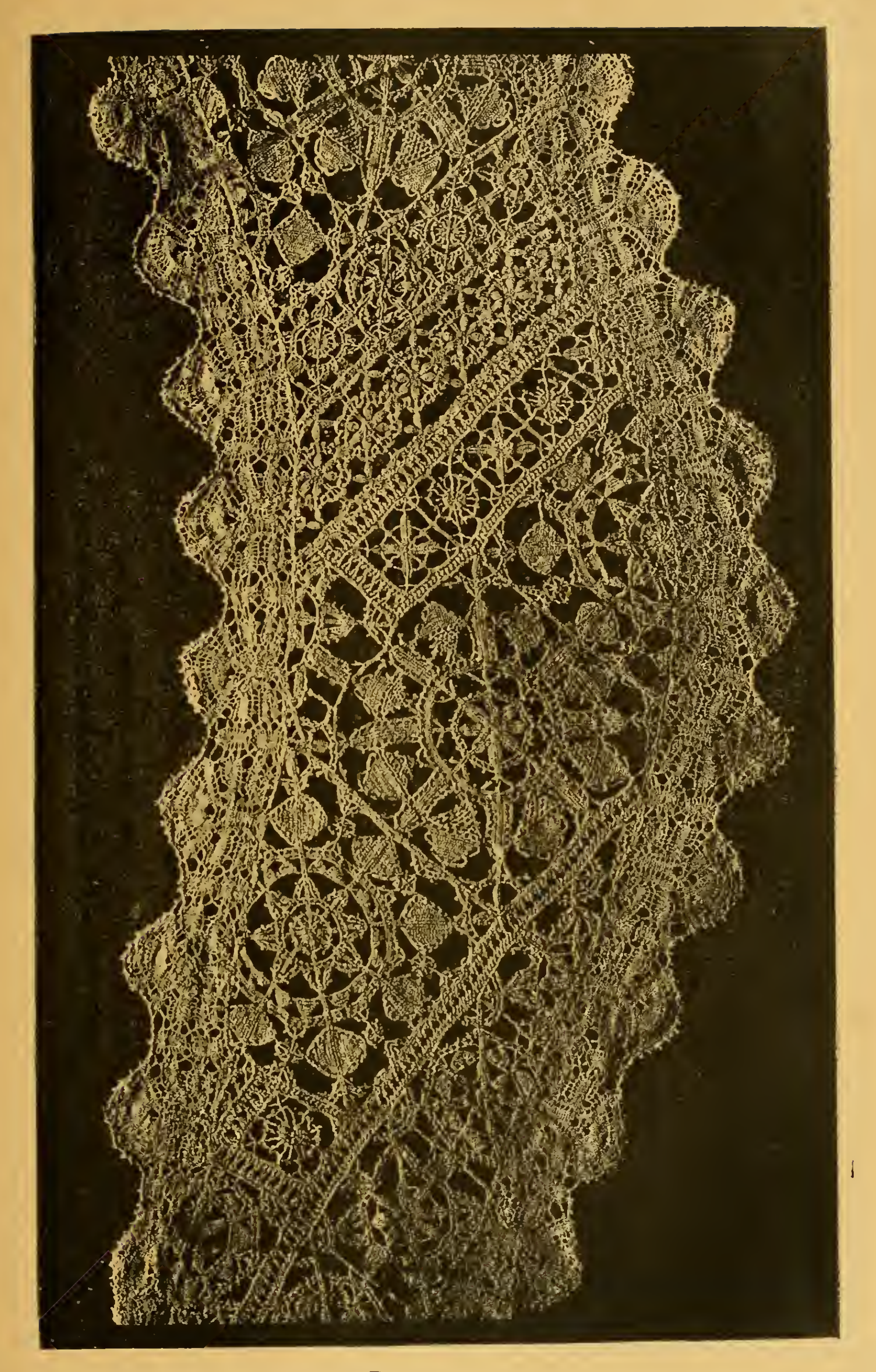


PLANCHE IV

échantillons, sur le prix de laquelle dentelle ledit sieur Chevallier et sa femme ont payé auxdits sieur Lerouillé et sa femme la somme de 100 liv. par avance qui sera rabattue sur le prix desdites dentelles, lesquelles seront livrées bonne et suffisante loyale marchandise en la ville de Paris, dans quatre mois d'aujourd'hui ou plus tôt s'il est possible, et le surplus du prix de ladite dentelle sera payé au sieur Lerouillé et sa femme, lors de ladite livraison, en la maison du sieur Noleau, marchand drapier, demeurant en la rue St-Martin, près l'église St-Mery à Paris... (1) ». Le prix de la dentelle de point coupé rebordé (2), grande hauteur, dont il est ici question, était de 60 liv. l'aune ; ce qui de nos jours équivaudrait à plus de 300 francs, prix fort élevé pour des dentelles qui n'étaient pourtant pas aussi fines que le point de Venise fabriqué quelques années plus tard à Alençon par Mme La Perrière. Nous voyons de plus, par cet acte, que le point de coupé se vendait sur échantillon, usage conservé par les fabricants de point d'Alençon.

Quel était le fil employé pour fabriquer le point coupé et quelle était sa valeur ? Les registres du Tabellionage d'Alençon vont encore nous le faire connaître. Souvent les marchands prêtaient sur gages et, aussi quand un débiteur ne pouvait les payer, ils prenaient en nantissement des objets mobiliers, de l'argenterie, etc. C'est à un engagement de cette nature que nous devons la connaissance d'un fil venu d'Allemagne (3) employé à Alençon pour la fabrication

(1) Tabel. d'Alençon, 28 septembre 1645.

(2) Le point de *rebord* apparait, pour la première fois, dans le *Recueil de Mathias Mignerack*, Paris 1605, puis dans celui de Vinciolo 1616. En tête du dessin il est dit : « Point de rebord : carrés de 52 et 57 mailles ». Ces carrés ne sont autre que des carrés de filet brodé. Pour le point de rebord il consiste : « en une broderie contournant « le dessin ; elle est formée de plusieurs fils jetés sur canevas ou lacis et réunis par un « autre fil enroulé autour, qui lui donne l'apparence d'un cordonnet, ce qui augmente « la solidité de ce genre de point. On dirait presque une application, tant la saillie de « ce point est sensible ». Nous devons cette note à l'obligeance de M. Gaston Le Breton, d'après le *Recueil de Vinciolo*, 1616 (Bibliothèque de Rouen).

(3) En 1605, Henry IV devant de fortes sommes au duc de Virtemberg, lui vendit par engagement le domaine d'Alençon. Le duc de Virtemberg avait des officiers, des receveurs et des soldats préposés à la garde du château. Le 30 août 1611 Marie de Médicis racheta le domaine d'Alençon, aussi : « Jean Voillan, receveur général des domaines, « engagés par le Roy, à Monseigneur le duc de Virtemberg.... congédie ce jour André « de Vertrey, Pierre Mauch, Henry Maréchal, Jacques Sauvage, soldats suisses des « cantons de Berne et de Zuric... il reconnait qu'ils ont bien fidèlement servi le Roy et « son Altesse le duc de Virtemberg à la garde du château de ce lieu » (Tabel. d'Alençon).

du point coupé. « Le 8 octobre 1639 Elisabeth Lerouillé, fille de Gilles Lerouillé, sieur de Monfoullon, et Elisabeth Fouquelin, veuve Elie de Bordeaux demeurant en cette ville, ont fait l'accord qui suit : ayant compté de ce qui avait été payé il reste du à ladite Lerouillé la somme de 160 liv. que ladite Fouquelin doit payer en deux mois ; elle délaisse en nantissement à ladite Lerouillé un ciel de sarge tramière jaulne composé de trois pentes, six rideaux, un dossier passementé de deux grands passements de soie et laine violet et jaulne, estimés 55 liv..., une bible en français, impression de Saumur, 15 liv..., quatre paquets de *Fil d'Allemagne à point de coupé*, pesant 1/2 livre, estimés 20 liv.... »

Un tarif du 21 février 1658 (1) nous apprend, outre le taux de leur imposition, le nom des dentelles étrangères qui entraient à Alençon. Nous reproduisons ici les articles qui, dans ce document, ont rapport aux dentelles :

« 1° Pour toutes sortes de dentelles de soie et de quelque couleur que ce soit, sont taxées à 20 sols pour chaque livre. 2° Pour toutes sortes de dentelles, étoffes et autres ouvrages d'or ou d'argent fin

« En 1609, Jean Voillan avait épousé, à Alençon, Suzanne Juglet, fille de noble Pierre Juglet, contrôleur en la maison du Roy, et de Thamar Houdou. Dans notre tableau de points se trouve le contrat de Georges Doucelauce avec une fabricante de réseuil. C'est probablement aux sept années que les Allemands ont passées à Alençon, que nous devons attribuer l'emploi du fil d'Allemagne pour la fabrication du point coupé. Les fabricantes alençonnaises qui avaient contracté des alliances avec quelques familles allemandes, ne manquèrent pas de prendre les procédés de fabrication, d'autant que le travail était très-perfectionné en Allemagne à cette date. Nous ferons encore remarquer que le *Recueil de l'allemand Siebmaker*, publié en 1605, renfermait les plus beaux dessins de points coupés de l'époque.

(1) Le premier tarif est de 1644. Il y en eut plusieurs autres peu détaillés et dans lesquels il n'est pas question de dentelles. Lors de l'établissement de celui de 1658, Collet, sindic, fait valoir qu'au mois de novembre 1488 « René, duc d'Alençon, avait « accordé le droit de franc bourgaige aux habitants de la ville et faubourgs d'Alençon, « se fondant sur ce qu'ils avaient chassé les Anglais et remis ladite ville dans l'obéis- « sance du Roy et de son Altesse, duquel franc bourgaige ils avaient joui... mais ayant « été imposés à différentes reprises de sommes considérables les marchands réunis « demandèrent qu'il fût prélevé un droit d'entrée sur les marchandises et denrées de « toute nature, tarif devant remplacer la taille devenue trop onéreuse, beaucoup d'habi- « tans se retirant de la ville pour demeurer ailleurs. » Le mémoire contenant le nouveau tarif, dressé devant deux maîtres de chaque métier, devait être présenté au Roy par Thomas Duval, avocat, et le sieur du Mesnil Fleury, échevin (Archives de la mairie d'Alençon). La charte du duc René, qui accordait le droit de franc bourgaige, se trouve copiée en entier dans les mémoires historiques sur Alençon et sur ses Seigneurs par Odolant-Desnos (tome 2, p. 415 et suivantes).

mêlés de soie ou non, 27 sols 6 deniers. 3° Pour chaque livre de dentelles fines ou passements de *Flandre*, *Gênes*, *Venise* ou autres lieux, de valeur de 100 sols chaque aulne et de tout prix audessus, le fort portant le faible, la somme de 7 liv. 10 sols. 4° Pour chaque livre de tout autre sortes de dentelles de fil, depuis 3 sols l'aulne jusqu'à 100 sols et non davantage, la somme de 50 sols. »

Nous voyons par ce tarif que les *dentelles fines ou passements de Flandre, Gênes, Venise*, étaient dans le commerce, à Alençon. Les fabricants de point coupé avaient donc toute facilité pour imiter les nouveautés que les étrangers introduisaient dans les dentelles à l'aiguille, puisque ces dentelles étaient, pour eux, autant d'échantillons qu'ils avaient sous les yeux et dont ils pouvaient, sur place et à leur volonté, analyser le mode de fabrication ; ce qui eut lieu pour le point de Venise.

CHAPITRE II

FABRICATION DU POINT DE VENISE ET DU POINT D'ALENÇON. — DIVERSES OPÉRATIONS DE LA FABRICATION. — DIVISION DU TRAVAIL.



A fabrication du point de Venise, ainsi que du point d'Alençon qui en dérive, différait de celle du point coupé par le dessin qui, de géométrique qu'il était, devint à fleurs, feuillages et autres ornements; (voir l'entête de la 1re partie), mais les points restèrent les mêmes, c'est-à-dire bouclés et tortillés (1). On ajouta sur le contour de certaines fleurs et feuilles des reliefs *très épais* que nous n'avons pas remarqués dans le point coupé. De grandes brides reliaient ces ornements entre eux.

Ce travail ne s'obtenait plus en jetant des fils sur de la toile. Ces dessins étaient fixés par une trace sur un parchemin, d'où est venu le nom de vélin. Ce nom, fut-il donné à cette invention pour la distinguer du point coupé, dès que Mme La Perrière eût formé quelques apprenties et ouvrières pour l'imitation du point de Venise, ce genre de travail se trouvant ainsi entre les mains de beaucoup de personnes ? C'est ce que nous ne saurions affirmer. Nous trouvons seulement pour la première fois le nom de vélin dans l'engagement suivant : « 1659, 11 juin, fut présent David Aubry, pâtissier, lequel s'est obligé envers Jean Duhamel, chapelier,

(1) Le point d'Alençon et le point de Venise ne se sont jamais faits au point noué, ainsi que cela été écrit dans les ouvrages de miss Bury, Seguin, dans l'Encyclopédie, etc. Ils se faisaient ainsi que le point coupé, en *bouclant* et en *tortillant* son fil ; seul le filet a ses mailles nouées.

demeurant à Torigny, à ce présent et acceptant de montrer ou faire montrer et enseigner à Jeanne de Furville, fille de la femme dudit Duhamel, à faire des ouvrages de *veslin* et *point coupé*, pendant le temps de six ans commençant de ce jourd'hui ; la loger, nourrir, coucher, chauffer et entretenir d'habits » (Tabel. d'Alençon). Cet acte et ceux déjà cités dans le tableau des points (voir 1re partie), démontrent que le vélin et le point coupé sont deux travaux différents. L'intendant Favier le fait aussi remarquer dans sa lettre du 7 septembre 1665, lorsqu'il dit à Colbert : « On ne vous a pas donné à cognoistre ce que c'est en ce pays le point qu'ils appellent *vélin*... il y a très longtemps que le point coupé se fait icy, qui a son débit selon le temps ; *mais* qu'une femme nommée La Perrière, fort habile à ces ouvrages trouva il y a quelques années le moyen d'imiter les points de Venise.... (1) ». Le vélin est donc bien l'imitation du point de Venise à Alençon (2).

Le *point coupé* n'eut pas d'autre nom dans tous les pays où il fut fabriqué, tandis que l'imitation de Venise dans notre localité seulement, porta le nom de *vélin* ; et, en dehors, celui de *point d'Alençon*. Comme c'était à Alençon que Mme La Perrière avait trouvé la manière d'imiter le point de Venise, il n'est pas surprenant de voir le vélin porter presque à l'origine le nom de cette ville ; ce qui nous est prouvé par la pièce des passements 1660, par le contrat de mariage de Georges Rouillon 1663 (3), et par beaucoup

(1) Voir *première partie, lettres publiées par Depping*, tome 3, p. 747.

(2) Dans une ordonnance de 1654 apparaît pour la première fois le nom de *point de Venise*. Il fut donc imité aussitôt qu'il parut à Alençon.

(3) Dans le tableau de point, première partie de cet ouvrage, nous avons donné des contrats où le point d'Alençon est employé seul. Nous n'en citerons ici que quelques-uns, afin d'éviter des répétitions trop grandes dans le dictionnaire des noms des fabricants (4me partie de cet ouvrage), dans lequel nous indiquerons les noms employés pour désigner le travail ou les gains provenant de ce travail.

Point d'Alençon seul, 1671, 21 juillet, « Marguerite Mabon, veuve de Jean Ferreur, « sieur de Mortefontaine, dans son testament, reconnait que Marguerite et Anne Ferreur, « ses petites-filles, l'ont aidée dans sa subsistance avec ce qu'elles ont gagné à faire « des ouvrages de *point d'Alençon*... »

8 juin 1683, Thomas Mercier, pâtissier, s'est obligé à faire montrer par sa femme à Gabrielle Cuisnet à faire l'ouvrage *de point d'Alençon*.

8 may 1752, inventaire de Pierre Abraham Lesage Duparc, demeurant faubourg Cazault, près la Croix des Capucins, en dehors des marchandises de toiles, il s'est trouvé en ouvrages de *point d'Alençon* «.... 5 aunes de quatre doigts, en différents « morceaux non assemblés, 5 aunes de jardinière non assemblées, une paire de man- « chettes d'homme, jabots... etc. »

d'autres actes où le nom de point d'Alençon est employé seul. Dans les engagements d'ouvrières, dans les contrats de mariage et autres actes, le nom de vélin est employé fréquemment (1). De nos jours encore les ouvrières et les personnes de la campagne emploient l'expression de *vélin* pour le *point d'Alençon*, et les ouvrières qui y travaillent s'appellent des *vélineuses*. Les noms de *vélin* et de *point d'Alençon* étaient et sont encore synonymes ; aussi voit-on des actes dans lesquels il est dit : « vélin ou point d'Alençon (2) ».

Lors de l'établissement des manufactures de point de France (1665), dans les villes d'Arras, Aurillac (3), Sedan, Auxerre (4), le

(1) *Vélin seul*, 1661, 10 may, Claude Chevallier et Marie Chauvin, sa femme, prennent pour travailler *aux ouvrages de vélin* Catherine Cosseron pour le temps de deux ans ; elle sera nourrie, fournie de fil, aiguille et 20 liv. par an « en considération du présent « marché, ladite Chauvin parachevera de montrer à ladite fille à faire ledit ouvrage en « toutes choses ».

1661, 11 juillet, Marie Filoche, veuve Pierre Livache, Louise Lambert, veuve François Esnault « se sont obligées solidairement envers Abraham Gérard, boucher, de faire « montrer par leurs filles *l'ouvrage de veslin* comme elles le peuvent savoir, à Cathe- « rine Gérard. Ledit Gérard fournira à sa fille toutes choses nécessaires pour faire « ledit ouvrage et donnera auxdites veuves tous les samedis un morceau de viande « de 4 sols ».

1662, 12 juin, Marie Blesbois, couturière en drap, s'est obligée de montrer à Jeanne Blesbois, sa sœur, son métier de couturière même lui montrer à faire *l'ouvrage appelé vélin*.

1725, 15 aout, Françoise Filoche *vélineuse de vocation* fait son testament.

(2) *Vélin ou point d'Alençon*, 1676, 18 aout. Marguerite de Mesenge, femme de François Cerisay du Fresne, prend pour ouvrières « Jacquine Voisle et Madeleine Perou, « femme déguerpie d'avec Lelièvre. Elles seront logées, nourries et gagneront 42 liv. par « an pour travailler à faire chez ladite de Mesenge du *vélin ou point d'Alençon*.

1677, 17 janvier, « Guillaume Gérard, drapier drapant, engage sa fille Françoise chez la « femme de Michel Mauger, pour y travailler à faire du *vélin ou point d'Alençon*, 36 liv. « par an, nourrie et logée. »

1678, 24 janvier. Contrat entre Marin Couillin, tessier, et Marthe Serisay : 60 liv. amassées à faire du *vélin ou point d'Alençon*.

(3) Aurillac, point de France aux fuseaux. Les trois femmes envoyées par les entrepreneurs pour établir cette manufacture, furent attaquées dans les rues d'Aurillac. Les ouvrières de cette ville leur disaient « qu'elles pouvaient s'en retourner, parce qu'elles « savaient mieux travailler qu'elles ».

(4) La directrice de la manufacture d'Auxerre, Mme Voullemain, écrivait à Colbert, le 22 novembre 1667 : « Sur cent ouvrières, cinquante travaillent à la manufacture.... « les entrepreneurs souhaitent qu'on fasse le point sur le coussin mais que, contre son « sentiment, dans les commencements le sieur Pluymers et la demoiselle Rafi s'y sont « opposés directement voulant qu'on le fit sur le doigt (Depping, tome 3, p. 668-851). « Mme de la Petitière touchait 6000 liv. de traitement comme directrice de la manufacture « d'Auxerre ».

Mans (1), Sens, Bourges, la Flèche (2), etc., toutes les dentelles fabriquées pour le compte de la compagnie qui avait le monopole, devaient porter le nom *de point de France*, indistinctement, qu'elles fussent faites aux fuseaux ou à l'aiguille.

Après la dissolution de cette société (1675), le nom de point de France fut donné au point d'Alençon. Ce nom était aussi souvent usité dans les actes que ceux de vélin et de point d'Alençon, et ces trois noms ont été employés concurremment jusqu'à nos jours (3).

(1) Le directeur de la manufacture des points de France au Mans, était Jean-Baptiste Guérin, marié à Alençon, le 4 septembre 1666, à Louise Ruel, belle-sœur de Jacques Provost, directeur de la manufacture d'Alençon. Jean-Baptiste Guérin resta directeur au Mans, jusqu'à la dissolution de la société : ce qui résulte de l'acte suivant : « 2 septembre 1673, Zacarie Ouzille procureur au baillage d'Alençon cède et transporte « à Jean-Baptiste Guérin, *directeur du point de France au Mans* stipulé par Mr Jacques « Ruel procureur, son beau-frère..... » (Tabel. d'Alençon, Minutes). Il est à croire que le point de France fabriqué au Mans, devait être à l'aiguille comme celui d'Alençon, puisque l'on avait choisi pour directeur et pour directrice une fabricante d'Alençon. Les trois sœurs Ruel faisaient du vélin.

(2) De la Flèche, M. Voysin écrivait à Colbert, le 20 novembre 1667 : « Je vois que « le bureau de cette ville sera très important, et que dès son commencement il y aura « sept ou huit cents personnes qui y travailleront, se trouvant déjà quelques personnes « habiles et intelligentes en cette manufacture, et qui s'étaient cydevant instruites à « Alençon et s'estoient depuis retirées en cette ville de la Flèche. Les habitans « paroissent très satisfaits et reçoivent cet établissement avec joie...... » (Depping). Ce travail était le même que celui d'Alençon, puisque les premières ouvrières s'étaient instruites à Alençon.

(3) 30 novembre 1678, Julien Verrier, drapier, s'est obligé de montrer à Catherine Garnier le *point de France*.

1679, 3 janvier, Joseph Geneslé s'est obligé envers François Buisson, « de faire « travailler sa nièce Catherine Verrier, à faire des *points de France* ».

1721, 15 novembre, Marie Despierres, femme de Jean Pavard du faubourg Courteille, s'oblige de travailler pour « Madelaine Duretour, demeurant à Alençon et ce pendant un an « aux *points de France* sans discontinuer pour faire les grands morceaux à barbes dans « quinze jours, et les moindres en douze jours sans pouvoir demander davantage, « moyennant 12 sols par jour de travail et une pipe de charbon » (Tabel. d'Alençon).

1766, inventaire de Nicolas Fousset, sieur du Mesnil, marchand mercier, demeurant Grande-Rue, à la réquisition de Marie-Elisabeth Bonvoust sa veuve.... « il s'est trouvé « 63 aunes de *point de France* de deux doigts tant en raiseau qu'en brides, 528 mor- « ceaux non achevés et encore sur les toiles, 16 onces de fil pour ledit point de « France...... des échantillons que M. Deslondes a entre les mains.... etc. » l'inventaire du point monte à 2681 liv. 18 sols.

1767, 4 septembre, inventaire de Jean-Baptiste Demées, avocat, procureur au grenier à sel.... « Dans le bureau il s'est trouvé en *ouvrages de point de France* tant parfaits « qu'imparfaits, fils, dessins, toiles concernant la manufacture pour 13225 liv. de mar- « chandises de point ».

1791, 14 janvier, François Poitrineau, marchand filotier, et Jeanne Marie Beaudoin.

Il faut remarquer que le nom de point de France ne dut pas disparaître immédiatement dans toutes les localités qui continuèrent la fabrication des dentelles après 1675 fin des manufactures royales établies sous Colbert. Cela se comprend : on avait pris l'habitude, pendant les dix années que dura le privilège, de donner le nom de *point de France* aux différentes espèces de dentelles qui se faisaient dans les villes où les bureaux de cette manufacture avaient été établis ; ces centres de fabrication venant à disparaître, à des époques différentes, le nom de *point de France* resta alors au point d'Alençon (1). Il ne le portait pas encore exclusivement en 1724, d'après les extraits suivants : « 13 juillet 1724, transaction passée entre demoiselle Marguerite Duval, veuve de Jacques Ardesoif, marchande, demeurant à Alençon, demoiselle Marguerite Ardesoif, sa fille majeure, demeurant tantôt à Paris, tantôt à Alençon, pour l'utilité de son commerce, et Jean Courtin et demoiselle Coru, son épouse, marchande traficante de *point d'Alençon*, demeurant à Alençon, pour paiement de 2600 liv. pour reste de marchandises de *point de France, fabrique d'Alençon*, qui leur ont été ci-devant livrées par ladite Courtin...... » (Tabel. d'Alençon).

De cet acte on peut inférer deux choses : 1° que l'on fabriquait du point de France ailleurs qu'à Alençon, 2° qu'il en était encore ainsi en 1724. En effet si le point d'Alençon avait seul porté à cette date le nom de *point de France*, cette seconde dénomination, *fabrique d'Alençon*, n'aurait pas été employée. D'après ces considérations, pour éviter toute équivoque, nous passerons sous silence les inventaires des particuliers dans lesquels nous trouverons des

son épouse, fabricante de *point de France*, d'une part, et la dame veuve Demées, marchande et fabricante de *point de France*.

29 germinal an 2, Anne Boistard réclame 100 liv. pour ouvrages de *point de France* au citoyen Gasnier et Marie Boistard, sa femme, fabricante de point de France. Ces derniers actes ont été relevés sur les registres du tribunal de commerce d'Alençon.

Voir aussi dans le dictionnaire des noms des fabricants, les contrats où le point de France est mentionné.

(1) La manufacture des points de France appelés dans le pays vélin (Savary, tome 1, p. 108). — Contrat François Chevrel et Marie Hamard. Elle possède « 200 liv. amassées « aux ouvrages de *vélin ou point de France*, 28 mars 1692 (Tabel. d'Alençon.) ». — On trouve aussi les mots vélin et point d'Alençon, vélin et point de France, mais cette conjonction *et* est une faute, elle devrait être remplacée par celle de *ou* employée dans les autres actes, puisque *vélin*, *point d'Alençon*, *point de France* étaient trois noms donnés à l'imitation du point de Venise faite à Alençon.

ANCIEN POINT D'ALENÇON MAILLES IRRÉGULIÈRES

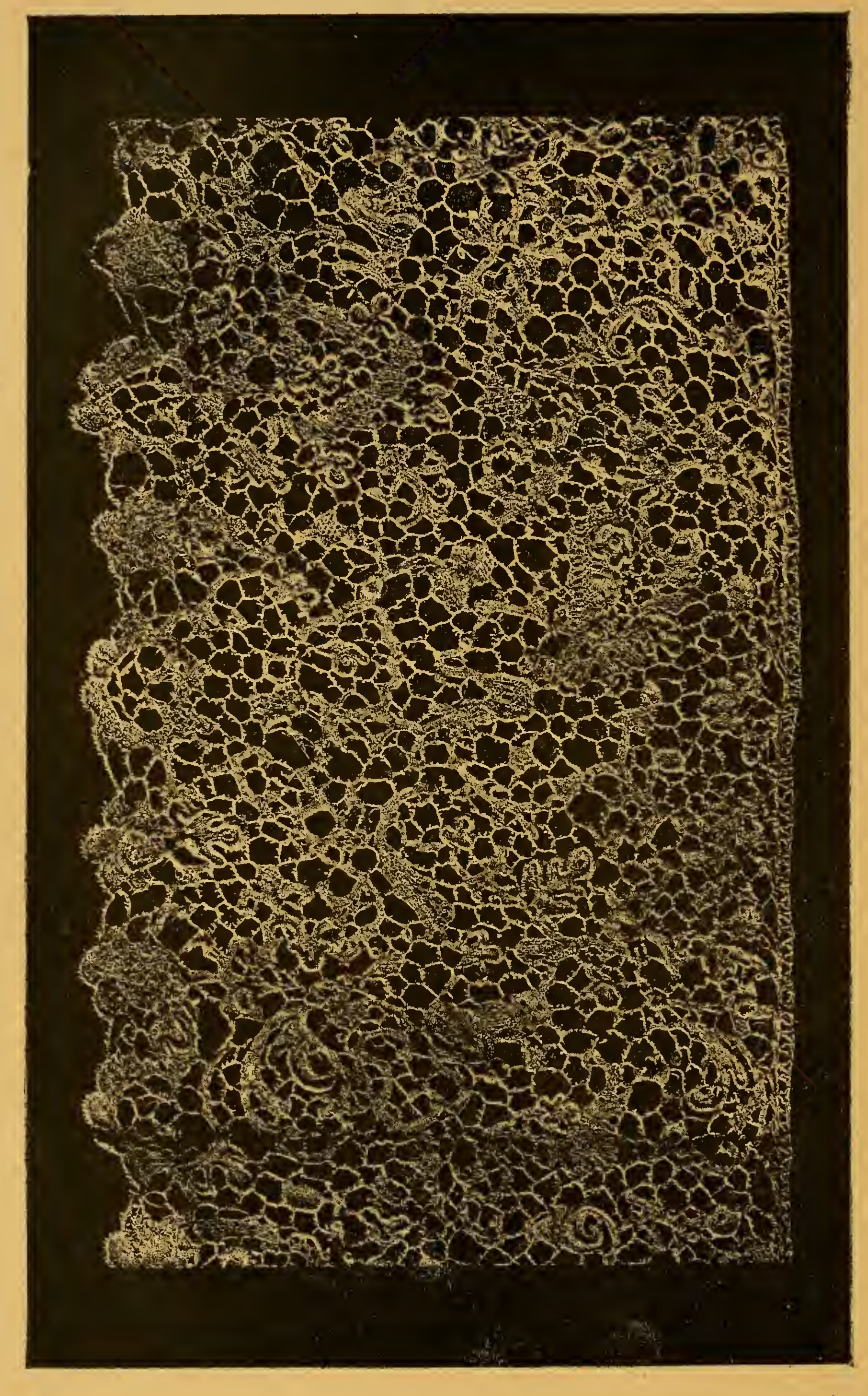


Planche V

dentelles désignées sous le nom de point de France (cette dénomination ne pouvant donner rien de certain sur leur centre de fabrication). Il n'en est pas de même du nom de *point de France* donné dans les actes du Tabellionage d'Alençon, soit dans les inventaires des fabriques, soit dans les engagements d'ouvrières, soit dans les contrats de mariage. Nous sommes certains que c'est le point d'Alençon ou vélin, point entièrement fait à l'aiguille et à Alençon, que l'on veut désigner par ce nom de *point de France* (1).

Dans le vélin ou point d'Alençon, le travail, ainsi que pour le point coupé, se *partageait*, c'est-à-dire que l'on donnait à diverses ouvrières des morceaux séparés.

Dans le point coupé, ce morceau était entièrement fait par la même personne; tandis que, pour le point d'Alençon, en plus du partage, il y a la *division* qui consiste à donner à une ouvrière toujours le même genre de point, de sorte qu'il faut autant de mains différentes qu'il y a d'opérations. Au commencement, elles se réduisaient à sept. Nous reviendrons sur la division, lorsque nous aurons donné dans leur ordre chronologique les principales opérations qui entrent dans la fabrication du point d'Alençon, depuis son origine jusqu'à nos jours, en indiquant les subdivisions qu'elles comportent, afin d'obtenir plus de perfectionnement dans certains travaux.

Le Dessin

Les travaux à l'aiguille ayant pris une grande extension depuis 1527, des artistes de mérite composèrent des recueils de dessins pour le filet brodé, le lacis, le point coupé, voire même les tapisseries. Ces recueils servirent de modèles et de guides à toutes les personnes qui se livraient à la fabrication de ces ouvrages à l'aiguille. Lorsque parut le point de Venise à relief, les dessins ne furent plus uniformes : c'étaient des fleurs et des feuilles dont la forme varia dans les différents pays où ils étaient exécutés. C'est ce qui arriva pour le point d'Alençon. Bientôt l'imitation devint assez parfaite, pour qu'on le vendit pour du point de Venise, ce que nous apprennent les lettres de Favier, intendant d'Alençon, et

(1) Si nous avons insisté sur les trois noms donnés au point d'Alençon, c'est que, d'après tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour, ces noms sont considérés comme donnés à différents travaux.

diverses pièces du temps. Mais les dessins lourds du point de Venise ne pouvaient convenir longtemps en France; ils se transformèrent bientôt; les fleurs et les feuilles deviennent plus petites, les autres ornements n'ont plus une forme bien arrêtée; on voit une tendance à introduire des changements dans le dessin (pl. 5). La manufacture eut l'avantage d'exercer une influence heureuse sur le goût des fabricants de point, quoique ceux-ci, pendant les dix années du privilège, n'eussent pas eu le droit de copier les dessins que les entrepreneurs faisaient faire. Mais, aussitôt qu'ils eurent la liberté de travailler sans être obligés de faire marquer leurs patrons ou dessins, ils abandonnèrent leurs anciens modèles pour en avoir de nouveaux.

Le dessin étant de la plus haute importance pour la valeur de la dentelle, les principaux fabricants avaient chacun leurs modèles. Ce n'étaient plus, comme pour le point coupé, des recueils qui pouvaient servir à tous indistinctement. Les fabricants de point commandaient à des dessinateurs spéciaux des dessins qu'ils considéraient à bon droit comme leur propriété. Aussi demandèrent-ils en 1680 l'autorisation de poursuivre certains petits fabricants qui copiaient leurs modèles; ce qui leur fut accordé le 4 avril 1680. Cette autorisation constituait pour eux une garantie de possession exclusive de leurs dessins. Voici une requête présentée au bailly d'Alençon ou à son lieutenant général criminel, faite au nom de plusieurs marchands réunis pour cette demande (1): « ...... Gabriel Gence, Charles Guitton et Louis Marescot, marchands trafiquant des ouvrages de vélin et point de France en cette ville et faubourgs d'Alençon et lieux circonvoisins, vous remontrent que depuis trois ou quatre ans ils ont été obligez de faire faire de nouveaux dessings pour faire travailler sur iceux, les ouvrières auxquelles ils les despartent de temps en temps, lesquels dessings reviennent à grand prix aux supplyants et ceux pour lesquels ils font travailler. Cependant quantité de personnes malveillantes dérobent lesdits dessings, d'autres les vendent et en tirent de l'argent, de sorte que

(1) Archives de la Préfecture de l'Orne. Cette demande a été citée dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne* 1883, p. 185-203. De cette requête faite par Gabriel Gence, Charles Guiton et Louis Marescot, M. l'archiviste déduit « qu'ils étaient trois associés » ce qui est une fausse interprétation. Chacun avait son bureau particulier; leur demande *seule* était faite en commun.

ceux quy les ont ainsy derobez et acheptez font travailler et ont des ouvrages parfaits sur yceux longtemps auparavant les suplyants, ce quy cause une grande perte aux marchands pour lesquels ils font travailler. Davantage, il se rencontre d'autres personnes assez mallicieuses pour dérober les ouvrages dans les bureaux des suplyants ; d'autres les vendent ou acheptent lorsqu'on les leur a baillez, soit pour faire du fong ou pour denteler ou brouder, après avoir ostez les marques desdits suplyants qu'ils ont accoutumez de mettre sur chacun morceau baillé à travailler ; et lorsque la marque est bien ostée, lesdits particuliers vont vendre les ouvrages à quy bon leur semble comme s'yls estoient à eux en propre...... Toutes lesquelles choses méritent un chastiment exemplaire, à l'encontre de ceux qui se trouveront coupables et dont il est presque impossible d'avoir révélation, si ce n'est par censures éclésiastiques.... A ces causes, mondit sieur, il vous plaise ordonner qu'il sera informé des faits cydessus, à laquelle fin accorder mandement aux suplyants....... » (L. Marescot, Gence, Guiton).

On voit quelle peine les fabricants se donnaient pour conserver la propriété des dessins (1). Après l'expiration du privilège, ils s'inspirèrent des modèles faits pour la manufacture royale ; mais ne conservèrent pas ces dessins, ce qu'indique parfaitement cette requête, puisqu'ils les « avoient fait faire depuis trois ou quatre ans ». Avec ces changements et le perfectionnement de la fabrication, on obtint ces magnifiques rinceaux, guirlandes, cornes d'abondances, d'où s'échappent de superbes fleurs (pl. 7), dessins qui sont l'apogée du point fabriqué à la fin du règne de Louis XIV.

Lorsque le style Louis XV s'imposa, les fabricants changèrent encore leurs dessins, pour prendre ces fleurs qui s'épanouissent et s'enroulent capricieusement les unes aux autres (2) ; puis, des

(1) Dans une délibération du Conseil de ville d'Alençon, le 13 octobre 1810, l'établissement d'un professeur de dessin fut décidé. « Un membre fait valoir que s'il est de « l'intérêt des fabricants de perfectionner leurs dessins, il est aussi nécessaire de les « conserver. Pour obvier à l'inconvénient de voir prendre par des fabricants des dessins « faits par d'autres, on pourroit déposer au tribunal de commerce des dessins ou des « échantillons, et ce dépôt en garantirait la propriété. »

M. le Baron Mercier déposa au tribunal de commerce des échantillons qui y sont encore aujourd'hui.

(2) Le plus beau morceau, à notre connaissance, est celui d'une robe de Mme de Pompadour, possédé par Mme Verdé-Delisle.

rivières courent sur tout le dessin renfermant dans leurs sinuosités des fleurs détachées, des bouquets, etc. Ces dessins ne sont pas aussi imposants que ceux de l'époque Louis XIV, mais ils sont plus élégants (pl. 8, fig. 1).

Le style Louis XVI n'a rien de l'ampleur ni de l'élégance des styles précédents. Les formes sont arrondies ; des guirlandes et des fleurettes sont la base des dessins de cette époque (pl. 8, fig. 2).

Sous la République et le premier Empire, les dessins deviennent raides. Ils n'ont plus aucune grâce ; ils ressemblent en cela à tous les objets d'art appartenant à cette période. Ces derniers dessins s'exécutèrent, avec quelques modifications dans les bordures, jusqu'en 1814 (pl. 8, fig. 3). Nous possédons un album de dessins existant en fabrique à cette date, dont le champ soit de bride, soit de réseau, est parsemé de pois, larmes, cœurs, petites feuilles, etc., avec toutes les bordures variées. Après cette date on adopta des fleurs plus grandes, surtout lorsque la mode des écharpes fut en vigueur. Mais, vers 1840, lorsque MM. Videcoq et Simon eurent des commandes de point, tous les fabricants d'Alençon, à leur imitation, prirent des dessins nouveaux. Les maisons Lefébure et Delisle rivalisent encore à qui donnera plus de somptuosité au point d'Alençon ; aussi avons-nous maintenant une variété de dessins d'une richesse inimaginable et d'un fini parfait. A ces maisons sont attachés des dessinateurs spéciaux.

Les dessins, faits par des artistes, même du plus grand mérite, mais ne connaissant pas la fabrication, ne pouvaient pas toujours être exécutés. Les fabricants alors retouchaient certaines parties, avant de les mettre entre les mains des ouvrières.

C'est pour ce motif que les fabricants capables de faire leurs dessins, les exécutaient eux-mêmes. Ils donnaient à chaque marchand un dessin spécial, ce que nous révèle la correspondance de François-Jean Van Boeckstal (1). A la date du 12 août 1775, il écrivait à sa belle-mère, marchande de dentelle en Hollande : « ... Mon commerce augmente de jour en jour, ce qui me donne beaucoup de peine, tant pour *inventer les dessins* que pour perfectionner l'ouvrage et

(1) Ce marchand était venu se fixer à Alençon, avec sa tante M[lle] Rottemburg, vers 1765. Il y contracta mariage. C'est à un descendant de cette famille que nous devons la communication de sa correspondance avec sa belle-mère.

la fabrique quoiqu'elle ait été approuvée de quelques marchands qui m'ont fait l'honneur de la venir voir et de leur envoyer des échantillons sur lesquels ils m'en ont recommandé. Il me serait bien flatteur, ma chère mère, si vous vouliez m'honorer de votre préférence ; vous jugerez par vous-même sur les échantillons que je vous enverrai à l'obtion, si vous le jugez à propos, et vous pouvez être assurée que vous *serez l'unique du même dessin que vous aurez choisi*, c'est l'avantage que je fais à tous ceux qui me font l'honneur de m'en recommander. »

Le dessin était spécialement fait par les hommes. Quelques dessinateurs en point de France se fixèrent à Alençon et créèrent aussi des bureaux de point. Les uns étaient d'Alençon, d'autres y contractèrent mariage (1).

Les dessins ou patrons pour le point d'Alençon, autrefois comme aujourd'hui, étaient désignés par des lettres et des numéros. Comme on conservait longtemps les mêmes dessins, ils prenaient le nom du motif principal. On disait : dessin *à collier*, dessin *à guirlande*, dessin *chicorée*, dessin *quadrille*, etc. Les hauteurs étaient désignées par les noms de *2 doigts*, *3 doigts*, *4 doigts*, *5 et 6 doigts*, on disait aussi : *pied*, *petit pied*, *grandeur*, *basseur*, *jardinière*, *coureuse*, *campane* ou *campagne*.

Nous possédons un album dans lequel le même dessin de point est désigné par les noms de *pied* et de *jardinière*. La jardinière a un centimètre de plus comme hauteur. La *campane*, qui, comme le dit M. Félix Aubry, « servait à élargir les autres dentelles » (2), était faite soit de bride, soit de réseau, et de dessins différents. Nous donnons ici en note des inventaires dans lesquels toutes ces désignations se trouvent (3).

Avant 1698 les fabricants se servaient de presses pour imprimer

(1) On trouve dans les registres du Tabellionage d'Alençon : Louis Chambay, dessinateur en 1680 ; Noël Paton, *dessineur* en 1765 et en 1788 ; Louis Aubert, sieur Deslondes, dessinateur le 3 octobre 1772 ; Julien-Noël Roger, dessinateur à Alençon, le 17 mai 1776 ; Pierre-François Verdier, dessinateur en point de France, en 1781 ; Jacques Seguret, dessinateur, demeurant rue de Sarthe à Alençon, 16 février 1781.

(2) Rapport fait pour l'exposition de Londres 1851.

(3) 17 juin 1717, inventaire de Pierre Duval sieur du lieu, demeurant rue de la Mairie, à la réquisition de Marguerite Boullay, sa veuve..... Il s'est trouvé : « 10 morceaux de « vélin prêts à assembler,..... 6 morceaux de *jardinière d'aultèze* et 6 de fond,...... 6 mor-

leurs dessins ; car, à cette date, dans l'inventaire de Madeleine Leroy, veuve de Thomas Ruel, se trouve citée « une presse pour imprimer les dessins du point de France ».

Nous voyons encore les presses en usage en 1786, lors de l'inventaire de Jean Tison, marchand de point, décédé à Paris le 12 janvier 1786. En dehors des morceaux de point, cet inventaire mentionnait

« ceaux de pied brodé, 1/4 moins de 4 aunes de *petite jardinière,* 1/4 moins de 5 aunes « de grande jardinière brodée, etc.... ».

28 juin 1724, inventaire de Guillaume Blesbois sieur de La Garenne, demeurant rue de Sarthe ; il s'est trouvé dans une armoire «..... 2 aunes de *4 doigts* à réseau...... « 2 aunes 1/4 de 3 doigts à réseau...... 16 aunes 5/6 de 3 doigts à bride,..... 3 aunes « 1/16 de 2 doigts à bride,..... 10 aunes 11/12 de *campagne* à bride, 22 aunes de jardinière « à bride,..... 4 barbes 1/2 au lieu de campagne à bride,..... 12 cornettes et 6 fonds bien « avancés qui sont répartis aux ouvrières en ville,..... 280 campagnes de plusieurs « sortes,..... 188 jardinières dentelées et brodées, etc...... ».

1749, 17 janvier, inventaire de François Marescot, marchand de point et de toiles de cette ville, demeurant à Paris, à la réquisition : 1° de Nicolas Marescot, fils du défunt, et de Marguerite Piet, sa première femme, 2° de Marie-Cécile Jan de Villeclair, sa veuve...... il s'est trouvé : « 3 morceaux *de 2 doigts,* dessin n° 15, réseau et modes « prêts à lever, 26 liv. 7 sols;.... 3 morceaux *de barbe dessin A,* n° 1er, *écailles* et *modes* « tout prêts, 87 liv. 2 sols;..... 9 morceaux : 3 de 3 doigts, 6 de 2 doigts *dessin à collier,* « prêts à broder, 79 liv. 5 sols;.... 15 morceaux de 2 doigts, dessin L, n° 10, faits de « rempli;.... 1 morceau *de rayon* et 3 de *jardinière,* dessin A, n° 1, faits de réseau, 19 liv. « 12 sols ; 24 morceaux *jardinière* et campanes, dessin A, n° 1, en fond, 53 liv. 11 sols :... « 2 morceaux de 2 doigts, dessin G, n° 7 et 1 de 2 doigts, dessin J, n° 21, faits *de rempli,* « 11 liv. 17 sols;.... 5 petits morceaux de 4 doigts et 9 petits de 2 doigts, dessin ancien B, « dont François Chambay, commissionnaire de la manufacture de point de France du « sieur Marescot, a déclaré avoir fait 2 fonds de découpe, un pour faire à réseau et « l'autre pour faire à écaille, 42 liv. 15 sols :...... il a pareillement déclaré qu'il y a entre « les mains de la demoiselle Fortin, demeurant paroisse de Lignères-la-Doucelle, « commise dudit bureau, 108 morceaux en trace avec leurs fils, 51 liv. 16 sols,..... etc. « Il s'est trouvé beaucoup de fils depuis le n° 20 jusqu'au n° 32, 28 peaux de parchemin « de veau, 37 liv. 12 sols; 14 peaux de parchemin de mouton, 7 liv.; 130 aunes d'engrelure, « 19 liv. 10 sols..... » *l'estimation des ouvrages* en fabrique montait à 4026 liv., il fallait pour les terminer environ 4200 liv.

1754, 26 octobre, inventaire de Jean Collet, maître de forges de Carrouges, demeurant rue de la Juiverie, à la réquisition de Elisabeth-Renée Lefrère des Boullets, sa veuve..... il s'est trouvé : « 2 bottes de parchemin à l'usage de la manufacture de point de « France :.... 31 aunes de point de France en 2 doigts, n° 2, estimé 824 liv. 12 sols;..... « 2 *coiffures fond et rayon,* n° 3, 352 liv.:..... une coiffure fond *et rayon avec le bavolet,* « 130 liv.;.... une robe de cour, n° 11, 500 liv.:..... 5 aunes 3/4 et demi campagne, n° 14, « 41 liv. 2 sols ; 5 aunes 1/4 *de blonde,* 15 liv. ; 15 aunes 1/4 de petit pied, 186 liv.; « 10 aunes 1/4 2 doigts en bride, 194 liv. 15 sols ; 19 aunes 1/4 de campagne, n° 15, 232 liv.; « 5 aunes 1/3 de coureuse, 13 liv. 6 sols ;.... une facture de fil à vélin, 1325 liv.; 4 rames « de papier pour l'usage du point de France ;...... La demoiselle Jolis, commise dudit « bureau, présente 17 factures envoyées par la demoiselle de La Perrière, commise du « *fond,* au lieu de Prez-en-Pail... » Estimation faite par Barbe Taillarda, veuve La Garenne, et Catherine Collet, femme Biseul, l'évaluation des dentelles s'est élevée à 20000 liv.

1766, 10 novembre, Thomas Hebert, orfèvre, et demoiselle Vilneuve, son épouse, fabri-

« *une imprimerie de point* ». Maintenant ce système d'impression des dessins est abandonné, on marque seulement les brides sur le parchemin (1).

Il ne serait pas inutile que les femmes travaillant au point eussent quelques notions du dessin, surtout les traceuses et les brodeuses. Les premières font en réalité le dessin avec un fil ; et les brodeuses refont sur ce fil le dessin en relief avec un point bouclé. Ces dernières doivent corriger le dessin que les ouvrières qui ont travaillé avant elles, sur le même morceau, auraient pu dénaturer. En 1811, on reconnaissait déjà à Alençon qu'il était nécessaire de donner aux ouvrières en point l'idée du dessin. A cet effet le ministre avait donné l'autorisation « d'établir un professeur pour le perfectionnement des dessins de dentelle avec un traitement de 800 fr. » Nous ne savons si cette bonne inspiration eut des résultats ; nous n'avons rien trouvé qui nous l'indiquât. Mais, aujourd'hui que l'art du dessin est plus répandu, nous pouvons espérer avoir dans quelques années des ouvrières suffisamment adroites pour rendre avec facilité tous ces petits détails qui, quand ils sont omis, changent l'effet du dessin.

M. Beaumé, vers 1855, avait imaginé, pour suppléer au défaut d'instruction pour le dessin et rendre aux ouvrières le travail plus

cante,« sont condamnés à livrer avant Noël prochain : à Marin Marignier, marchand de « point, 11 paires de Manchettes de point d'Alençon, savoir : 2 *quadrilles de dessin* en « bride et réseau, à raison de 80 liv. la paire ; 4 autres de dessin mêmement de 2 doigts, « dont 2 paires en bride et 2 paires en réseau, à raison de 48 liv. ; 5 autres à guirlandes, « aussi de 2 doigts, dont 3 paires en bride et 2 paires en réseau, au même prix 48 liv... « faute de livrer à temps ils perdront 100 liv. d'intérêt. » (Tribunal de Commerce d'Alençon).

1771, 8 février, inventaire de Jean Devalframbert Duparc, marchand mercier, demeurant à Paris, rue des Prouveyres, (marié en premières noces à Marie-Anne Lemanceau Deschalleries), fait à la réquisition de Marie-Anne Houssemaine, sa veuve, tutrice de ses enfants. Il s'est trouvé : « entre autres dentelles, 3 aunes de chicorée à réseau, « chicorée à bride, etc., l'estimation faite par Jérémy-André Goujon de la Binardière, « ancien fabricant de point, demeurant rue des Filles-Notre-Dame et René Loppé, « fabricant de point, demeurant rue de Sarthe, s'est montée à 25713 liv. 5 sols 9 deniers. » La fabrique était rue du Jeudi ; Joseph-Georges Poitrineau et Anne-Louise Drouet en étaient les commis (Tabel. d'Alençon).

(1) Il est probable que l'on marqua les brides sur le parchemin, dès qu'elles furent régulières ; pourtant sur des morceaux Louis XIV et Louis XV qui sont en notre possession et qui sont faits de brides seulement et encore sur les parchemins, les brides ne sont pas indiquées. Actuellement les fabricants ont une plaque de cuivre gravée pour faire imprimer leur bride sur les morceaux de parchemin.

facile, de donner à chacune le dessin reproduit avec les points qu'elle devait faire. Il appelait ce dessin *moniteur* (1) ; maintenant, comme autrefois, ce sont des signes conventionnels, des numéros, des lettres, qui indiquent ce que les ouvrières doivent exécuter dans telle ou telle partie du dessin.

A propos de certaines innovations introduites dans le dessin, M. Charles Blanc fait les observations suivantes (2) : « Un principe de goût à observer dans le dessin des dentelles, c'est de n'y pas mettre des objets trop nettement définis, tels qu'un vase, une corbeille, une couronne, un cœur de bœuf, une queue de dindon. Plus ces objets sont fidèlement imités, plus ils sont malséants dans la dentelle. L'idée de pesanteur qui s'attache à la figure d'un vase, d'une couronne, d'une corbeille, est en contradiction avec la légèreté du tissu. D'ailleurs, un objet naturellement convexe a mauvaise grâce à figurer sur un tissu qui est à jour et dont l'épaisseur est presque nulle.... De nos jours, le désir ou plutôt la passion du nouveau, a conduit les fabricants, même les plus habiles, même les plus renommés par leur goût, à introduire dans les motifs de leurs dessins pour dentelles des effets d'ombre et des intentions de modelé.

« On a regardé, on a vanté comme un progrès l'innovation que présentent les derniers ouvrages faits à Bayeux en dentelle de chantilly, et qui consiste à rehausser le dessin en y ajoutant les jeux de clair obscur, en y représentant, par exemple, des fleurettes en racourci, un bouton de rose à demi caché derrière une feuille, un convolvulus qui ouvre obligeamment sa cloche évasée, en simulant, en un mot, divers plans au moyen de teintes graduées, et de nervures profondes. Eh bien, ce prétendu progrès nous semble une malheureuse nouveauté susceptible de faire perdre à la dentelle son caractère, car il en est de cet art décoratif comme de la plupart des autres : l'imitation littérale et la perspective y sont des éléments de corruption.

« Les Vénitiens mettaient, il est vrai, des reliefs ressentis dans leurs guipures et dans ces points noués (3) qu'ils appelaient *punto*

(1) Voir 3me partie, commerce, exposition.

(2) L'art dans la parure et le vêtement 1875, par M. Charles Blanc, page 280 et suivantes à l'article *dessins pour dentelles*.

(3) Ainsi que nous l'avons déjà dit, il n'y eut que le filet avec des mailles nouées.

a gropo ; mais ces reliefs portent leur ombre selon l'incidence du jour. A chaque mouvement de la personne, ce qui était l'ombre devient le clair et ce qui était le clair devient l'ombre. Aucune prétention au modelé, aucune pensée d'imitation n'a guidé le dessinateur, et il est probable que, si l'idée lui en était venue, cette simple observation l'en eut détourné, à savoir, que le modelé fixe d'une image rendue par le travail de l'aiguille ou du fuseau est contrarié à tout moment par les variations du jour, tombant de droite ou de gauche selon que la femme se meut dans un sens ou dans un autre. »

Tout en nous associant à M. Charles Blanc pour certaines observations qu'il fait à propos de l'ombre, nous trouvons cependant que c'est un perfectionnement apporté et une difficulté vaincue. Il a été donné aux deux principaux marchands de dentelles de Paris, qui font travailler à Alençon, d'arriver à la perfection pour ces effets ombrés ; mais ce n'est pas une innovation apportée par eux dans la fabrication du point. M. Beaumé, vers 1855, avait introduit dans ses dessins des *effets ombrés* qui furent alors très-remarqués. Il appliquait lui-même pour le point ce que l'on avait fait dans les broderies à Alençon, en 1823. M. Laruaz Triboult s'était lui-même inspiré d'effets ombrés essayés pour le point dès 1811 (1).

Nous donnons ici quelques extraits de la correspondance de M. Laruaz Triboul, marchand de broderies à Paris, avec M[lle] Hervé, fabricante de dentelles à Alençon. sa commise : « Paris, 11 mars 1823...... le *mat* fait bien surtout en *formant des oppositions*...... faites dans les feuilles, un côté clair et l'autre mat c'est toujours plus précieux et plus joli..... », le 17 juin suivant il écrivait : « faisons toujours les feuilles moitié mat et moitié toilé clair. Avec des fonds riches (2), dans les calices des fleurs, et des points dans diverses feuilles nous devons réussir...... ». On voit que l'emploi des ombres (ou *clair* et *mat*) n'est pas récent dans le travail des broderies et des dentelles.

(1) Dans un album de dessins de point, en fabrique de 1811 à 1814, quelques feuilles sont marquées pour produire des effets ombrés ; mais ce système était alors peu usité. Il ne représentait pas ces *teintes graduées* que nos fabricants actuels réussissent si bien. Ce n'était en 1811 qu'un essai appliqué en 1855 et perfectionné depuis.

(2) Les fonds riches indiqués par un dessin dans les lettres de M. Triboul sont les modes.

A toutes les époques on a tenté de reproduire dans le point d'Alençon aussi bien que dans les autres dentelles, des personnages, vaisseaux ou attributs quelconques. Ces dessins ne se firent qu'accidentellement et n'étaient pas toujours bien rendus. Pour toutes les dentelles, et en particulier pour le point d'Alençon, ce sont les fleurs, les fougères, les guirlandes, les rubans enroulés, les rivières, etc., qui sont du plus bel effet. Quoiqu'il y ait encore beaucoup à dire sur le dessin, nous nous bornons à ces considérations, pour passer aux opérations exécutées par les ouvrières. Nous les suivrons dans leur ordre chronologique qui est : Le Picage, la Trace, le Fond, le Rempli, les Brides, le Réseau, les Modes, la Brode, l'Enlevage du morceau, l'Éboutage, le Régalage et l'Assemblage.

Le Picage

Le point d'Alençon se travaille entièrement à l'aiguille sur du parchemin coupé par bandes de différentes hauteurs et longueurs. Ces bandes sont actuellement plus courtes qu'elles ne l'étaient (1). Autrefois on se servait de parchemins faits avec des peaux de veau. Ils étaient plus fins que les parchemins faits avec des peaux de mouton, ils avaient l'avantage de pouvoir être piqués plusieurs fois; seulement leur prix était beaucoup plus élevé. En 1749, les peaux de veau coûtaient 27 sols et les peaux de mouton 10 sols (voir inventaire Marescot, p. 68). Les parchemins ont été longtemps employés avec leur couleur naturelle, c'est-à-dire blancs ; mais, avant le 13 avril 1769, date de l'inventaire de Simon Geslin, on avait déjà adopté pour les parchemins la couleur verte, sur laquelle on découvre plus facilement les défauts du point, et cette couleur est surtout beaucoup moins fatigante pour la vue. De nos jours les parchemins sont verts et tous en peau de mouton. Pour piquer, il faut d'abord placer sur un coussin une bande de parchemin, puis on y applique le dessin en papier, en le fixant avec des épingles, et l'on pique tous les contours des fleurs ou autres ornements, avec une aiguille montée dans une petite tige en fer. Il faut avoir soin

(1) La longueur des parchemins variait dans les diverses fabriques avec les dessins. M. le baron Mercier, en 1844, avait des dessins pour lesquels il mettait quatre morceaux à l'aune ; pour d'autres, trois suffisaient.

d'enfoncer l'aiguille perpendiculairement et de faire les trous bien réguliers.

La Trace

Le parchemin, une fois piqué, est donné à une traçeuse. Celle-ci, après avoir cousu avec un fil double ce parchemin sur deux toiles (1), prend deux aiguilles, l'une enfilée d'un fil simple, l'autre d'un fil double. Avec cette dernière elle suit le contour du dessin et avec l'autre fixe dans les trous faits par le picage le fil qui doit reproduire le dessin, et sur lequel doit s'attacher tout le travail du morceau de point. D'abord on se servit de deux fils doubles, ce qui arrive encore *quelquefois*, pour obtenir une trace solide.

Le picage et la trace se sont faits dès que le dessin dut être reproduit sur un parchemin, et existaient aussitôt que l'imitation du point de Venise fut introduite à Alençon. Elle porta dans cette localité le nom de *vélin*, à cause du parchemin sur lequel le point était travaillé. C'est assurément au picage et à la trace que nous devons rapporter le travail fait par des hommes, dans le point d'Alençon, quoique dans les engagements la désignation n'en soit pas donnée (2). La trace a cependant été indiquée dans l'engagement

(1) Il est nécessaire d'avoir deux toiles, parce que c'est entre elles que l'on coupe le fil qui fixe la trace sur le parchemin, afin d'enlever le morceau quand le travail est fini.

(2) 21 juin 1675, « François Devalframbert et Gilbert Poisson, son gendre, demeurant à « Ranes, ont reconnu que pour les promesses de mariage dudit Poisson avec Marie « Devalframbert...... il convient de prendre dans sa maison Henry Devalframbert, son « beau-frère, pour quatre ans, pendant lequel temps ledit Devalframbert travaillera à « faire du vélin pour ledit Poisson qui lui montrera l'art de chirurger...... » En 1682, 28 octobre, Gilbert Poisson versait à Guillaume Lelevel (brodeur), 500 liv. pour faire faire et trafiquer des points d'Alençon et devaient partager les bénéfices de trois mois en trois mois. Nicolas Lelevel était brodeur sur étoffes et non sur dentelles.

« 14 février 1680, « Guillaume et Pierre Legros se sont obligés de faire des points « d'Alençon pour René Mercier, cabaretier, sieur du Bourg, pendant un an à raison de « six vingt-neuf livres pour l'un et sept vingt et une livre pour l'autre, sans pouvoir travailler « ailleurs ».

« 23 février 1681, « Marin Langlois, marchand, s'est obligé envers Noël Croisé, marchand, de montrer à Charles Croisé, son fils, à faire l'ouvrage de vélin pendant un « an, le nourrir, loger, habiller, à condition que ledit Charles travaillera pour le profit « dudit Langlois ».

« 3 août 1681, Raulin Houdoin, faiseur d'ouvrages, demeurant à Alençon, s'est soumis « et obligé envers Marie-Claude Parent, femme de Sebastien Genuits, marchande, « de travailler pour elle aux ouvrages de point de France dans la maison de ladite « Genuits, laquelle lui fournira *ustensiles, fil* et *esguilles* et *autres choses nécessaires,* le « loger, nourrir, blanchir et 36 liv. par an ».

suivant : « 18 mars 1681, Elisabeth Gassion s'est obligée envers Elisabeth Gourdel de lui montrer à *monter* l'ouvrage de *point d'Alençon*. Ladite Gourdel s'oblige de travailler pour ladite Gassion en sa maison auxdits ouvrages de point d'Alençon, pendant un an, sans pouvoir travailler pour d'autres, moyennant six vingt livres et une coëffe de taffetas noir » (1). Cette expression *monter l'ouvrage de point* est très-heureuse, puisqu'en effet c'est sur la trace que l'on construit tout le travail du point.

Le Fond ou Entoilage

Ce point se fait exactement comme celui du mat des rosaces du point coupé (pl. 3 et 4). Il formait la base du point de Venise, puis du point d'Alençon. C'était avec lui que se faisaient les fleurs et autres ornements du dessin. Les brides étant presque nulles; on commençait ordinairement un morceau par les motifs. C'est pour cette raison que ce point porta dès l'origine le nom de *fond*, nom qui aurait dû appartenir aux brides et plus tard au réseau. Il conserva cependant ce nom de fond, et de nos jours il sert encore à désigner le mat des fleurs, feuilles ou autres ornements réservés à cet effet.

Pour l'exécuter, il faut attacher son fil à la trace, puis commencer les rangs de gauche à droite, en faisant un point bouclé. A la fin du rang, on attache son fil à la trace, puis on le jette au point de départ. En faisant le deuxième rang, on prend ce fil et un des points bouclés du rang précédent, et l'on continue toujours de la même façon. Il se faisait et il se fait encore dans le fond de petits jours qui se nomment *portes* (pl. 6, fig. 2) et des *quadrilles* (pl. 6, fig. 5). Lorsque dans le fond on voulut avoir plus de clair dans les mailles, on tortilla son fil avant de faire la boucle, et le *rempli* fut trouvé. Dans le point coupé le fil se tortillait déjà afin d'obtenir une maille plus claire (voir pl. 4). Au commencement, le fond et le rempli ne faisaient pas deux opérations; la même ouvrière exécutait ces points qui portaient le nom de fond. Nous n'avons pas trouvé d'engagement pour apprendre à faire le rempli; mais pour le fond, les contrats d'apprentissages sont très-fréquents. Ce point se trouve indiqué

(1) Tabel. d'Alençon.

TABLEAU DES POINTS EMPLOYÉS DANS LA FABRICATION

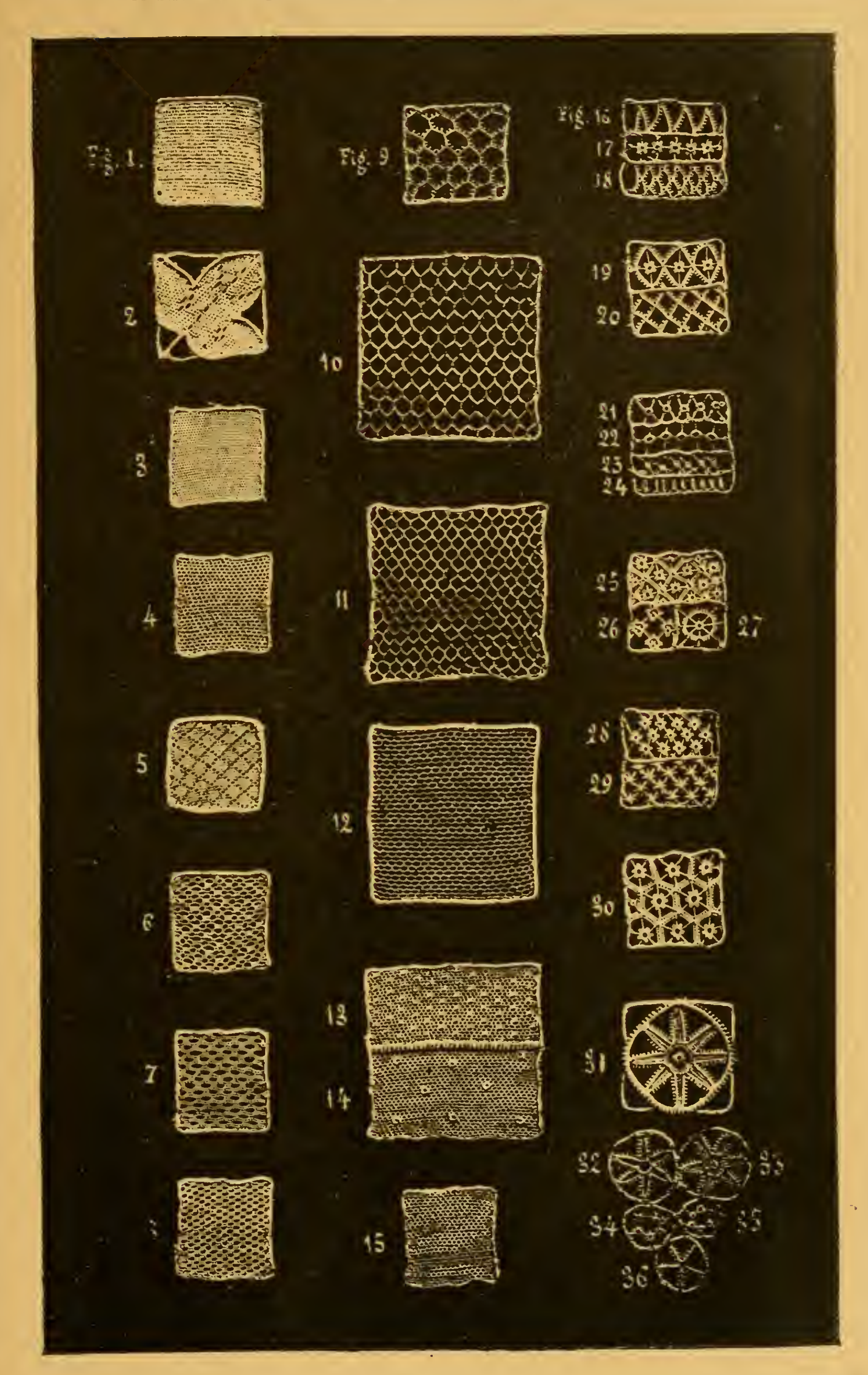


PLANCHE VI

avant l'établissement de la manufacture, le 25 avril 1665, dans un contrat où « Julienne Roussel, femme de Pierre Quigneron, s'est obligée envers Maurice Mercier, de Saint-Nicolas, de montrer à Denise Mercier, sa fille, à faire l'ouvrage de veslin, à faire *le fond* et *relever* en toutes choses, en ce qu'elle peut savoir, pour le temps de un an. Ladite Roussel lui donnera 12 liv. (1) ».

Les ouvrières étrangères venues à Alençon pour travailler à la manufacture établie au mois d'août suivant, n'ont donc apporté aucun changement à ce point qui portait le *nom de fond* avant comme après la fin du privilège accordé aux entrepreneurs (2).

Les points se sont localisés dans les communes des environs d'Alençon. Les premières ouvrières qui se sont mises à faire un genre de point, ont pris avec elles des apprenties. Celles-ci ont elles-mêmes montré à d'autres : et, comme dans les campagnes on est un peu routinier, les ouvrières n'ont pas cherché à faire d'autres points que ceux qu'elles avaient vu faire, de sorte que c'est encore à la Lacelle (3), Carrouges (4), Ciral, Prez-en-Pail, que le fond est exécuté. Le point fabriqué dans ces communes a l'avantage d'être d'une blancheur extraordinaire.

Le Rempli

De même que pour le fond, il faut commencer les rangs de gauche à droite ; puis, après avoir attaché son fil à la trace, l'on fait un point bouclé et tortillé. Le rang terminé, le fil se jette au point de départ : en faisant le deuxième rang, ce fil est repris, ainsi qu'une maille du rang précédent. Pour les figures (6, 7, 8, pl. 6) qui portent les noms *de point d'Argentan, point mignon, point à trou,*

(1) Tabel. d'Alençon. Meubles.

(2) « 18 octobre 1676, Pierre Dubut, marchand, s'engage à faire montrer par sa fille « le vélin et point d'Alençon, *fond* et *brodure,* à Anne Leconte, fille de Philippe « Leconte et de Marie Denamps » (Tabel. d'Alençon).

(3) Les deux figures de fond de la pl. 6 ont été exécutées par Mme Deschamps, de la Lacelle, ouvrière de Mlles Taunay, fabricantes à Alençon, auxquelles nous les avions commandées.

(4) « 2 octobre 1751, inventaire de Louis Gabriel Bourdon, marchand mercier, à la « réquisition de Marie-Charlotte Poullain, sa veuve. Dans cet inventaire beaucoup de « morceaux de point inachevés...... 79 morceaux entre les mains des ouvrières *de Carrouges* pour faire *le fond.* 2 livres de fil de malignes à faire de l'ouvrage...... »

au lieu de jeter son fil à la fin de chaque rang, il faut passer ce fil une fois dans chaque maille, en retournant au point qui commençait le rang. C'est surtout dans cette opération que la subdivision peut être plus grande, certaines ouvrières étant plus habiles en telle ou telle partie. Quoique les remplisseuses puissent exécuter tous les points du rempli, lorsqu'un fabricant veut obtenir plus de perfection, il donne à chacune sa spécialité.

Les fabricants nomment ainsi les points du rempli : *gaze serrée* ou *ordinaire* (pl. 6, fig. 3), *gaze claire* (pl. 6, fig. 4). C'est avec ces deux gazes que se fait l'ombre dans les fleurs et les feuilles (Il y a aussi dans la gaze de petits jours comme ceux de la fig. 2 représentés dans la même pl. 6). *Gaze quadrillée* (pl. 6, fig. 5), *point d'Argentan* (1) (pl. 6, fig. 6), *point mignon* (pl. 6, fig. 7), *point à trou* (pl. 6, fig. 8). Tous les points de fond et de rempli que nous donnons pl. 6, se trouvent dans le magnifique échantillon représenté pl. 7 (2). Ils étaient par conséquent déjà en fabrication vers 1715, puisque, ce morceau, par le style du dessin, est de la fin du règne de Louis XIV. Dans la commune de la Roche-Mabile il n'y a absolument que des remplisseuses ; il ne serait pas étonnant que ce fut à Madeleine Leroy (3), femme de Thomas Ruel, maître des forges de la Roche-Mabile, que cette commune fut redevable de l'industrie du point. Lors de son inventaire fait en 1698, il s'est trouvé dans la maison de la forge « des morceaux de point d'Alençon, du fil à vélin...... ». Le rempli se trouve désigné sous ce nom dans l'inventaire de M. Marescot, en 1749.

Les Brides

Il y a trois sortes de brides : 1° Bride *à picots*, 2° Bride *bouclée*, 3° Bride *tortillée*.

(1) Il est probable que ce point fut particulièrement employé par les fabricants d'Argentan. C'est le motif sans doute pour lequel on lui a conservé ce nom.

(2) Cet échantillon appartient à M. Huignard, représentant de la maison Verdé-Delisle. Nous devons à l'obligeance de ce fabricant les points de rempli, brides, réseau et modes du tableau de point de la pl. 6, qu'il a fait exécuter pour nous par ses ouvrières, principalement par Mme Langlais et Mlle Barbier.

(3) Madeleine Leroy était fabricante de point avant l'établissement de la manufacture royale.

Bride à picots (pl. 6, fig. 9).

Dans le point de Venise, et dans le point d'Alençon, les brides, d'abord très-irrégulières et très-espacées, étaient ornées de picots que nous avons déjà remarqués dans le point coupé. Elles étaient faites au point bouclé ou de boutonnière et servaient à relier les dessins entre eux. Ces brides ne produisaient pas l'effet du tissu à maille qui avait disparu avec le filet brodé.

Lorsque l'imitation du point de Venise fut abandonnée à Alençon, les brides devinrent plus rapprochées ; on voyait une tendance à revenir à un tissu régulier pour champ.

Ces mailles ne portèrent pas le nom de *fond* qui aurait dû leur appartenir, puisque c'était sur elles que s'élevait le dessin et qu'elles servaient de tissu, mais comme ce nom de fond était donné antérieurement à une autre opération qui se faisait ordinairement avant les brides, celles-ci étant presque nulles, on donna aux brides et plus tard au réseau le nom de champ. Les brides se faisaient presque toujours après le fond. Cette règle n'est cependant pas absolue ; car nous possédons des morceaux commencés, des époques Louis XIV et Louis XV, où dans les uns le fond est fait le premier, et où dans les autres les brides ont précédé le fond.

A l'origine les brides étaient très irrégulières et n'avaient pas la forme hexagonale bien arrêtée : elles étaient faites de visu (1), (c'est-à-dire sans guides), par couchage de fils placés obliquement et se croisant. Sur ces fils on faisait des points bouclés ou de boutonnière, avec de petits picots de distance en distance ; avec ces points bouclés les fils couchés étaient contournés, de manière à former une maille plus ou moins régulière (voir pl. 5). Vers le milieu du règne de Louis XIV, les mailles de la bride à picots prirent la forme hexagonale (voir pl. 7). Est-ce aux entrepreneurs des fabriques de point de fil de France que nous devons la régularité des mailles ? C'est ce que nous ne pouvons affirmer. Nous savons seulement qu'en 1673 on faisait dans le *nouveau point de France* « des brides qui étaient remplies d'une infinité de petits picots » (2). Cette bride

(1) Les parchemins furent marqués de brides sous Louis XVI.

(2) *Mercure Galant* (1673).

a continué d'être faite sous différentes dénominations : d'abord celle de *dentelure* (1), probablement à cause des petits picots ou dents qui ornaient ses mailles.

Dans tous les anciens engagements nous ne trouvons *que ce nom dentelure* (2). Celui de *bride à picots* paraît plus tard. Nous n'aurions pu déterminer si c'était bien la *bride à picots* qui était désignée sous le nom de dentelure, sans l'inventaire de Louis Fortier, qui nous donne la preuve que la *bride* à picots et la *dentelure* avaient la même signification. Voici quelques extraits de cet inventaire, dans lequel nous voyons encore que ce fabricant commençait ses ouvrages par le fond et non par les brides. « 3 février 1705..... inventaire de Louis Fortier, marchand mercier, demeurant près les jésuites, à la réquisition de Elisabeth Clouet, sa veuve...... Dans un bureau il s'est trouvé 14 livres de fil pour faire fabriquer de l'ouvrage de *point de France*, 127 morceaux de trace...... 44 morceaux d'ouvrages faits en partie de fond, brode et bride...... 29 morceaux de bourgognes et d'aunages prêts à assembler...... 2 cravattes, savoir : l'une de *point plat*, l'autre de *point brodé* (3), 2 fonds de coëffe dudit point avec 1/2 aune *de 4 doigts brodé*, 10 aunes de *campagne*, *bourgogne* (4), 80 morceaux de parchemin piqués avec leurs toiles

(1) Ce terme n'est expliqué dans aucun dictionnaire, pas même dans celui de Littré, et sa signification serait encore ignorée si nous ne possédions des inventaires et d'autres actes que nous allons citer et qui démontrent quelle partie du point portait ce nom.

(2) 3 décembre 1679. « Françoise Alemant, fille de Gilles, s'est obligée envers Philippe « Taunay sieur de la Sagerie, demeurant à Alençon, de travailler en sa maison à faire « des *points de France* pendant un an, assemblage et *dentelure*, moyennant 9 sols par « jour » (Tabel. d'Alençon).

20 octobre 1683. « Julienne Mortin, femme d'André Chollet, et Michelle Clouet, femme « de Hilaire Louvet, se sont obligées envers la marquise de Vibrais, de montrer et « enseigner savoir : ladite Mortin à Marie Grosval et ladite Clouet à Renée Camboust, à « faire le vélin et point d'Alençon tant *fond*, *dentelure*, que *relevure*, sans leur en rien « céler, jusqu'à Pâques prochain; elles seront nourries, logées, moyennant 36 liv. que « Mme la marquise de Vibrais leur paiera à partir dudit jour de Pâques en un an. Lesdites « Grosval et Camboust s'obligent de travailler pour lesdites Mortin et Clouet à faire « l'ouvrage *de vélin* » (Tabel. d'Alençon). Elles apprenaient à faire tous les points qui constituaient au moment la fabrication du vélin ou point d'Alençon.

(3) C'était assurément la bride bouclée, qui était désignée par point brodé, et mise ici en opposition avec le réseau, désigné sous le nom de point plat. Ces deux points étant nouvellement inventés, n'avaient pas encore les noms qu'ils portèrent quelques années plus tard.

(4) Les noms de *bourgogne, bourgoigne, rayons, bavolet, jardinière*, se rencontrent

prêts à tracer...... la veuve a déclaré, que du vivant de son mari, il a été mis entre les mains du sieur Champdavoine qui faisait travailler pour eux, 50 morceaux de trace pour faire faire *le fond*, et en celles de *Madeleine Boissière*, 51 morceaux de fond pour *faire faire les brides*...... registres et livres : 1° un registre sur lequel ledit défunt et ladite veuve écrivaient les traces de leurs ouvrages qui sont rendus indiqués R. P...... 2° un autre registre : les fonds, contenant 69 pages, tout est rendu excepté en ce qui concerne le sieur Champdavoine qui seul fait faire les fonds depuis l'année 1702...... 3° un autre registre pour les *dentelures des ouvrages*, 90 pages, il n'y a aucuns morceaux dans les mains des ouvrières sinon, en celles de *Madeleine Boissière qui fait faire toutes les dentelures depuis 1702* ».

Nous venons de voir que « *Madeleine Boissière avait 51 morceaux pour faire faire les brides* », dentelures et brides sont donc bien synonimes et ce terme était appliqué à la bride ornée de picots.

« 4° Un autre registre pour la brode, contenant 55 pages, sur lequel il est dit qu'il manque 3 morceaux qui sont entre les mains de la nommée Poupard de Damigny (1). 5° Un autre registre commencé en 1698, sur lequel ledit défunt écrivait le prix des ouvrages qu'il achetait, etc. ».

Nous savons maintenant que le nom de dentelure était donné à la bride à picots (2), plus tard elle porta aussi les noms de *bride à*

fréquemment dans les inventaires (voir inventaire Marescot et autres actes déjà cités). Ces noms étaient donnés à des coiffures du XVIIe siècle. « Plus de coiffures élevées « jusqu'aux nues, plus de *casques*, plus de *rayons*, plus de *jardinières* » lettres de Mme de Sevigné au duc de Chaulnes, 15 mai 1691.

« Une longue *cornette* ainsi qu'on nous en voit, d'une dentelle fine et d'environ « un doigt est une *jardinière* » (Bourseault, mots à la mode S C. 15, dictionnaire de Littré).

« Les dames en mettant leur *rayon* agitent s'il faut faire un traité ou nom » (Lettre de Mme de Maintenon au duc de Noailles, 17 août 1710).

Bavolet : « coiffure de jeunes paysannes auprès de Paris, qui se fait de linge délié « et empesé et qui a une longue queue pendante sur les épaules » (dictionnaire de Furetière). Dans le dictionnaire de Trévoux 1771, on ajoute : « on appelle aussi *bavolet*, « chez les marchandes de modes et coïffeuses, la seconde partie d'une coïffure qui n'a « point de barbes, qui forme le dessus de la tête..... ».

(1) C'était déjà à Damigny que s'exécutait la brode.

(2) 28 mars 1735, « .... Elisabeth Deschamps avait vendu à Marie Parent, femme de « Pierre Courtin, une garniture en bride ce qui résulte de sa déposition. Cette garniture « fut revendue à la veuve Guillaume Blesbois La Garenne, aussi marchande de *point*

nez (1), *bride à écaille* (2), *bride de point de France* (3), en souvenir, sans doute, de la bride à picots exécutée à la manufacture.

Cette bride est la plus ancienne (voir pl. 5, pl. 6, fig. 9 et pl. 7). Elle a emprunté au point coupé le couchage des fils, les points bouclés et les picots qui entourent ses mailles. On emploie moins la bride bouclée dans la fabrication moderne, vu le prix élevé de la main-d'œuvre ; mais la manière de la faire n'est pas perdue ; il n'y a du reste aucun point de perdu dans la fabrication du point d'Alençon. Cette bride employée plus tard dans les ornements, a donné naissance aux modes.

Bride bouclée sans nez ou née (pl. 6, fig. 10).

Cette bride se fait aussi par couchage de fils placés obliquement et se croisant. Des ouvrières spéciales faisaient le *couchage des fils*, ce qui est indiqué dans l'inventaire suivant : « 25 septembre 1772..... dans la maison de Jean-Baptiste Lecointre, négociant, rue des Marcheries, en présence de Anne-Marie-Jeanne Lindet, son épouse..... il s'est trouvé 196 morceaux de différents dessins faits de trace...... 2 coussins pour piquer la trace..... 14 morceaux faits de trace et *couchés de brides*..... etc. ». Lorsque Mme Besnard, voulut faire apprendre à ses ouvrières la manière de faire la bride bouclée qui avait été abandonnée pendant quelque temps, elle fit venir de Saint-Ellier une vieille ouvrière qui, d'abord ne voulut pas montrer, « parce qu'elle n'avait point d'ouvrière pour coucher les fils. Elle prétendait ne pouvoir le faire si elles n'étaient pas deux pour ce travail » (4). Mlle Lepine faisait faire sa bride par les demoiselles

« *de France*, demeurant rue de Sarthe. Celle-ci fut condamnée à payer 250 liv. pour le « prix de cette garniture de bride *à picots* composée de 5 aunes de 3 doigts pour les « manchettes...... » (Tribunal de Commerce).

(1) 24 septembre 1748, inventaire de Anne Faudore, marchande d'ouvrages, demeurant rue à la Bonnette, il s'est trouvé «..... 2 aunes de brides *sans née*...... 5 aunes de 3 doigts « réseau...... une robe de cour *en bride à née*...... ».

(2) Voir inventaire Marescot « aunages bride à écailles...... ».

(3) 1782, 30 décembre, « Jacques Petit, marchand filotier, et Renée Poupart, son « épouse, fabricante de point, contre le sieur Guibert, marchand de point, pour réclamation « de deux garnitures complètes en brides de *point de France* (Tribunal de Commerce « d'Alençon, Greffe).

(4) Ce renseignement nous a été donné par Mme Langlais, ouvrière chez M. Huignard. Cette dame a appris à faire la bride bouclée avec cette ancienne ouvrière. Les fig. 9 et 10 de la pl. 6 ont été faites par Mme Langlais.

Tabouret de Montsort qui s'y prenaient de la même manière, c'est-à-dire que l'une couchait les fils et l'autre recouvrait de points bouclés ou de boutonnière, tous les fils placés obliquement sur le parchemin (1). Les mailles de la bride bouclée ont la forme hexagonale régulière, il y a sur chaque côté de 15 à 20 points bouclés; de là est venu son nom de *bride bouclée*. La conduite se fait horizontalement.

Cette bride a dû être inventée vers 1700. C'est assurément à ces mailles recouvertes de points bouclés qui ressemblent à la brode, que nous devons attribuer la cravate et les aunages de point brodé (inventaire Louis Fortier, 1705).

On avait supprimé dans la bride bouclée les picots de la bride précédente. Elle fut aussi employée dans les ornements et porta le nom *de bride d'Alençon* (2) pour la distinguer de la *bride d'Argentan*.

Bride tortillée

La bride *tortillée* ou *tournée* se fait par couchage de fils (3) comme les deux autres brides. Seulement, au lieu de recouvrir les fils couchés de points de boutonnière, on tourne son fil autour de la maille, en faisant aussi la conduite horizontale. On plaçait autrefois une épingle au haut de chaque hexagone, afin d'obtenir une tension pour la forme régulière de la maille; on faisait quelquefois un point bouclé à chaque angle, pour mieux arrêter le fil de recouvrement; lorsque l'on se servait d'épingles, elle s'appelait *bride épinglée*.

Les parchemins imprimés pour la forme des mailles faites en

(1) Renseignement donné par Mme Hedin, sœur de Mlle Lepine, fabricante de point à Alençon.

(2) Dans un inventaire, 1782, nous trouvons ces désignations : « 19 paires de « manchettes, *bride d'Alençon*, estimées 1824 livres et 13 paires de manchettes *point* « *d'Argentan*, estimées 1560 liv. ». — Voici un autre acte concernant encore la bride d'Alençon : « 12 août 1775, Anne Boujis, fille majeure, fabricante de point de France, « demeurant en cette ville, a vendu et livré au sieur et dame Richer une garniture de « robe de *bride point d'Alençon*, pour 1500 liv., sur laquelle somme elle a reçu 654 liv. « et un billet de 400 liv. sur le sieur Guichard, demeurant à Paris..... ». (Greffe du Tribunal de Commerce).

(3) Vers 1839, M. le baron Mercier, pour éviter le couchage des fils, avait imaginé, pour avoir des mailles régulières, de se servir de tulle mécanique qu'il recouvrait, soit de points bouclés, soit de points tortillés.

brides, ne paraissent pas remonter au-delà de l'époque Louis XVI. Dans l'inventaire de Pierre-Guillaume Lesage-Duparc, marchand, rue de Sarthe, fait le 9 janvier 1777, à la réquisition de Marie-Alexis Létard, sa veuve, il s'est trouvé : «...... des morceaux marqués de brides seulement...... ». Maintenant les morceaux sont tous marqués de brides ; aussi avons-nous des mailles d'une régularité parfaite.

Ces trois sortes de brides s'exécutaient, à Alençon avant 1729, puisque, le 8 août de cette même année, Gabrielle Guérin de la Vallée, commise de M. Marescot, écrivait à M. Marescot fils, marchand à Paris, et tenant fabrique de point à Alençon : « J'ai reçu aussi une garniture pour Monsieur votre père ; il a envie d'y faire couper les *trois sortes de brides* pour y faire faire des *mosaïques* et *du point royal;* mais je ne le ferai pas sans vos ordres » (1).

C'est à tort que plusieurs auteurs ont prétendu que la bride ne se faisait pas à Alençon ; toutes les brides s'y exécutèrent, ainsi que le réseau, tandis qu'à Argentan, on fabriqua spécialement la bride, surtout la bride tortillée, que nous croyons avoir été trouvée à Argentan. C'est peut-être le motif qui fit donner aux ouvrages faits en brides *le nom de point d'Argentan*, quoiqu'ils ne s'exécutassent point tous dans cette ville. La preuve indéniable qu'il se fabriquait des brides à Alençon, c'est qu'il y en avait de désignées sous ce nom, dans les inventaires des fabriques ; un seul inventaire nous servira d'exemple : « 26 juin 1789, inventaire de René

(1) Les trois sortes de brides coupées ne peuvent ici se rapporter au champ, puisqu'il s'agit d'une même garniture dont le champ est toujours formé d'une seule et même bride : elles ne pouvaient donc être coupées que dans les ornements où les trois sortes de brides entraient pour enrichir les dessins, et si on les coupait, c'était pour les remplacer par deux autres points nouveaux (le point royal et les mosaïques). Pour ces dernières, nous savons que ce sont des modes (voir fig. 19, pl. 6). Quel point M[lle] Guérin a-t-elle voulu désigner par le nom de *point royal ?* Ce n'est pas le réseau, puisqu'il portait ce nom de réseau dès 1717. Point royal ne peut se rapporter ici qu'à un des points du rempli. Les fabricants, pour remettre leurs dentelles à la mode, avaient l'habitude de couper certains points dans les ornements, détails que nous donne encore M[lle] Guérin. Quand Louis Marescot céda sa fabrique de point à son fils, François Marescot, celui-ci ne voulut pas se charger de certaines marchandises anciennes ; elles étaient restées à Paris pour y être vendues. Mlle Guérin, en les faisant revenir, espérait les livrer au sieur Rouillon l'aîné, marchand, demeurant rue de Sarthe ; mais il demandait qu'elle y fit faire quelques *nouveautés*. L'année 1729 dut être une année de réforme dans la fabrique d'Alençon. Les Marescot introduisirent assurément de nouveaux points ; aussi M[lle] Guérin écrivait-elle encore à François Marescot : « Si les nouveautés que je vous « ai envoyées pour M. Duperreux lui conviennent j'aurai besoin de toutes mes ouvrières ». M. Duperreux était marchand de point, à Vienne.

Crochard, changeur, marchand mercier drapier...... à la réquisition de Marthe Joubert, sa veuve. Dans le bureau où ledit défunt faisait fabriquer du *point de France*, il s'est trouvé pour 10000 liv. de point et de fils...... ladite veuve a déclaré avoir fait revenir de « Paris les marchandises qui étaient aux mains de la demoiselle Rollin, commise dudit défunt, savoir : 13 paires de manchettes *point d'Argentan*, *1560 liv.*, 19 paires de manchettes *bride d'Alençon*, *1824 liv.*, 4 coiffures en *bride de point d'Alençon*, *2676 liv.*, une garniture de robe, 1000 liv. ». Cet inventaire démontre que, s'il y avait une *bride d'Argentan*, il en existait aussi portant le nom de *bride d'Alençon*. Nous avons encore cité une autre bride portant le nom de *bride de point de France*, qui n'est autre que la bride à picots ou dentelure. D'après les dénominations des marchands et fabricants, nous pouvons donc donner l'origine des trois sortes de brides : *la bride de point de France* ou *bride à picots*, *la bride bouclée sans picots* ou *bride d'Alençon*, et *la bride tortillée* ou *bride d'Argentan*.

Le Réseau

Le *réseau* se fait dans le sens du pied de la dentelle à son bord, par rangs de gauche à droite, au point bouclé et tortillé peu serré. Le fil est, ainsi que pour les autres points, attaché à la trace des fleurs, feuilles, etc. Il n'y a que les tiges sur lesquelles la bride est exécutée qui soient couvertes par le réseau. Lorsque le rang est fini, on revient, en passant trois fois son aiguille dans chaque maille, et l'on recommence le deuxième rang de la même manière. Il y a plusieurs genres de réseau : le *réseau ordinaire* (pl. 6, fig. 12), le *petit réseau* (pl. 6, fig. 15), *le réseau mouché* (pl. 6, fig. 13) (1), le *réseau avec bobine* (pl. 6, fig. 14). Ces deux derniers rentrent dans la catégorie du rempli. Il y a encore le *grand réseau* qui ressemble à la bride tortillée par la grandeur de ses mailles (pl. 6, fig. 11).

(1) Mme Demées mélangeait le réseau mouché avec la bride. Nous trouvons dans une note détaillée des marchandises qu'elle avait envoyées à Paris à Mme Lebel, courtière, par l'entremise de M. Besniard, fabricant de point, 11 barbes quadrilles réseau, 155 liv... 12 barbes à bouquets réseau, 1552 liv., 6 barbes guirlandes réseau, 130 liv., 14 petites jardinières réseau, 5 aunes 1/4 à 12 liv. l'aune, 9 jardinières bride, 4 aunes 1/2 à 18 liv. l'aune, 40 manchettes de brides, à 150 liv., 5 manchettes de *bride à réseau mouché* 140 liv., etc. (Alençon, septembre 1766).

Le réseau, beaucoup plus léger que la bride, commença à être fabriqué à Alençon vers 1700. Dans l'inventaire de Louis Fortier (1705), il est désigné sous le nom *de point plat*. A cette date il n'était pas encore très répandu, car dans l'inventaire de cette fabrique, où tous les ouvrages avaient un livre spécial, nous aurions trouvé pour le réseau un registre, comme nous en avons vu pour la trace, le fond, la dentelure et la brode ; mais, à partir de 1717, il n'en est plus ainsi ; nous en trouvons dans différents inventaires. Le premier, à notre connaissance, où le *réseau soit désigné sous ce nom*, est celui de Jérémy Goujon, demeurant faubourg Saint-Blaize. Marthe Lepeltier, sa veuve, a déclaré avoir à Paris *10 aunes de point de 3 doigts à réseau*. Dans l'inventaire de Guillaume Blesbois de La Garenne, fait à la réquisition de Barbe Taillarda, sa veuve, 28 juin 1724, le *réseau* et la *bride* sont fabriqués autant l'un que l'autre dans ce bureau. On trouve dans l'inventaire : « une garniture de point *à réseau*, complète, deux cornettes et le fond de *même point*.... une autre garniture *réseau*, complète..... deux aunes de 4 doigts à *réseau*...... deux cornettes et le fond de point de *réseau* ; une garniture composée de deux cornettes et les fonds de point *à bride*,..... 7 aunes de 4 doigts à bride,..... une cravate complète à bride...... 7 cornettes avancées à bride, etc., ladite veuve déclare qu'elle a chez M. Beauvin, marchand à Paris, pour le compte du défunt des marchandises de point, pour la somme de 3000 liv. ; chez le sieur Morel, marchand à Paris, pour 12400 liv. de marchandises de point; chez le sieur Damoreau de Paris, une garniture de point à *réseau* de la valeur de 400 liv. Il est dû par la succession aux marchands de Lille pour fil à vélin, etc. ». Par ces inventaires, nous avons la certitude que le *réseau* se fabriquait à Alençon, bien avant 1717. Miss Bury et Joseph Seguin ont donc avancé à tort dans leurs ouvrages (1), que le réseau ne se trouve qu'en 1741. Le réseau s'est fabriqué à Alençon, au commencement du XVIIIe siècle.

Le réseau nous est venu des Pays-Bas (2) soit par des religion-

(1) Histoire de la dentelle.

(2) Les dames mettent ordinairement deux cornettes de *point à la Reine* ou de soie écrue, rarement de *point de France*, parce que le *point clair* sied mieux au visage (*Mercure Galant*, 1678).

naires rentrant en France, soit par des ouvrières venues des Flandres, ce qui paraît probable d'après les propositions que Colbert avait faites à M. de Morangis, intendant d'Alençon, dans sa lettre du 2 janvier 1682, où il disait : « Comme les filles sont maintenant accoutumées au point de France, les marchands pourraient introduire des manufactures de passements de Flandre et d'Angleterre. S'ils avaient besoin pour cela d'assistance pour en faire venir des ouvrières, on pourrait leur donner quelques facilités ». Nos fabricants cherchèrent alors à faire le réseau et le mélangèrent à la bride. Aussi le trouvons-nous vers 1700, d'abord désigné sous le nom de *point plat*, puis en 1717, sous le nom de *réseau*. Il fut donc introduit dans la fabrication alençonnaise de 1690 à 1705, et, en 1717, il portait le nom que nous lui donnons encore aujourd'hui.

Nous avons vu, par les engagements et les autres actes cités précédemment, que les brides s'exécutaient à Alençon. Voici également des actes relatifs au réseau : « Le 5 mai 1755, Anne Chevalier, veuve de Jean Pépinière, demeurant à Alençon, montre à Renée Burin le métier de *vélin de point de France*, qui est le *raiseau*, les *modes* et la *brode*, pendant un an et quatre mois. »

« Le 23 avril 1764, Géneviève Raimbault, veuve Louis Levilain, prend la fille de Louis Gadois pour lui apprendre le raiseau pendant trois ans. »

« Le 15 novembre 1770, Renée Jousselin s'est obligée envers Jacqueline Pesle, veuve Gabriel Bourgeois, de montrer le mieux qu'il lui sera possible, le vélin en *raiseau*, sans en rien cacher ni celer et autres points de France (1), ainsi qu'elle le jugera à propos, à Marie-Thérèze et Judie-Marie-Madeleine Bourgeois, âgées de 12 et 10 ans ; pendant l'espace de huit années, les loger, nourrir, entretenir, les envoyer aux offices, catéchisme, leur apprendre à lire et à écrire. Ladite Bourgeois paiera 300 liv. si elle les retire avant ledit temps. »

On voit, par ce qui précède, que le réseau se faisait à Alençon, ainsi que la bride. Il fut aussi employé dans les ornements, comme le rempli, les brides et les modes.

(1) Les autres points de France étaient les brides, les modes et le rempli.

Les Modes

Les Modes rappellent encore la manière de faire le point coupé, puisque, ainsi que pour lui, il faut jeter des fils pour le bâti des figures que l'on veut exécuter. Ces fils sont recouverts de points bouclés et tortillés. Il se trouve dans différentes figures de modes des picots qui se font avec un crin (fig. 31, pl. 6). C'est le point le plus varié de la fabrication, puisque chaque modeuse, quand elle est habile, peut changer et inventer des figures dans les modes, suivant son inspiration, et à l'infini. Ce sont les modes qui rehaussent la richesse du point d'Alençon.

Sous Louis XIV, elles n'étaient pas inventées, le champ du point étant de brides à picots, le fond et le rempli suffisaient pour les ornements. Les modes ne devinrent nécessaires qu'après l'apparition du réseau comme champ, afin de rompre l'uniformité existant entre ces deux points plats (réseau et rempli). On mit alors dans les bordures, dans les fleurs ou autres ornements, de la bride à picots ou à nez (pl. 6, fig. 9), après avoir réservé pour cet effet certains espaces clairs.

C'est cette bride qui a donné naissance aux autres figures de modes, puis vinrent les *Venises* (fig. 16) (1), encore une réminiscence des picots faits dans le point de Venise, des *O à nez en queue* (fig. 17), des *Écailles* (fig. 18), ces écailles servaient quelquefois de champ (2), des *Mosaïques* (fig. 19), elles sont indiquées en 1729 (Lettre à M. de Marescot), des *Râteaux* (fig. 20), des *O en chaînettes* (fig. 21), des *O bouclés en queue* (fig. 22), *Mouches* (fig. 23), *Rangs blancs* (fig. 24), *O encadrés* (fig. 25), *Boulettes* (fig. 26), *O à 8 pattes* (fig. 27), *O à nez en chaînettes* (fig. 28), *X en chaînettes* (fig. 29), *Pavés avec cannetille* (fig. 30), *St-Esprit avec rangs clairs* (fig. 31), *St-Esprit à six branches* (fig. 32), *St-Esprit avec gaze ordinaire* (fig. 33), *Couronne d'O à nez* (fig. 34), *Couronne d'O bouclés* (fig. 35), *Étoile à double nez* (fig. 36). Avec ces modes on peut avoir une quantité de figures que chaque fabricant varie suivant l'effet et la richesse qu'il veut donner à son point. Dans la commune de Damigny, près Alençon, les ouvrières en vélin travaillent exclusivement les modes et la brode.

(1) Toutes ces figures, de 16 à 36, appartiennent à la planche 6.

(2) Voir page 77, bride à picots, fabrication.

La Brode

La brode sert à donner du relief au dessin (1). Elle se fait au point bouclé et est quelquefois ornée de picots : on se sert alors d'un crin pour les former. Lorsqu'elle se trouve au bord d'un morceau, on lui donne le nom de *dentelure*, nom que portait autrefois la bride à picots, ainsi que nous l'avons vu à l'article *bride*. En 1677, on disait, pour indiquer la brode à picots du bord de la dentelle, *denteler au long* (2). La brodeuse doit faire ses points très-fermes. Elle attache à sa ceinture un fil appelé *menu* ou *fil conducteur*, puis elle attache un autre fil à la trace. Elle fait sur le menu trois ou quatre points bouclés, *fiche* (3) son aiguille dans la trace, en faisant le quatrième ou le cinquième point, et continue, en procédant toujours de la même manière et en suivant les contours du dessin, les nervures des feuilles, les tiges des fleurs, etc. La brodeuse doit corriger, si une des ouvrières qui a travaillé sur le morceau, avant elle, a empiété sur les lignes du dessin.

C'est sur la brodeuse que repose le fini de l'ouvrage ; car une brode molle et mal faite perd l'effet d'un morceau. La brode a toujours existé dans le point d'Alençon, ainsi que dans le point de Venise. Seulement dans le point d'Alençon les reliefs étaient moins enlevés. D'abord ils ne se faisaient pas sur tous les contours du dessin, il n'y avait que certaines parties de brodées (pl. 5). On ne mettait pas seulement un fil, mais trois, cinq, huit ou dix fils, suivant l'épaisseur du relief que l'on voulait obtenir ; puis, sur ce bourrage, se faisaient des points bouclés très-serrés, de façon que la boucle fut presque sous les fils formant le relief. C'est ce point que certains fabricants nomment *point Colbert*. On broda tout le contour des fleurs, feuilles, etc., vers 1690. Le morceau de la planche 7, par

(1) Le point à l'aiguille de Bruxelles, fait pour imiter le point d'Alençon, est loin d'avoir *sa solidité* et son travail artistique. Pour imiter la brode, qui donne tant de cachet au point d'Alençon et qui est fort longue à faire, on l'a remplacée dans le point à l'aiguille de Bruxelles par un gros fil passé dans les mailles, pour entourer le dessin.

(2) 8 novembre 1677, « Françoise Almant, fille de Gilles, s'est obligée envers Louise « Brunet, femme de Maître Jean Thibault, de travailler pour elle, pendant un an, aux « ouvrages de veslin pour *denteler au long* et en fournir une aulne par jour, à raison « de 10 sols, et dans le cas que l'aulne entière ne se fasse, elle sera diminuée des « 10 sols proportionnellement à ce qui sera en moins (Tabel. d'Alençon).

(3) Les ouvrières et les fabricants disent *ficher* : c'est l'expression consacrée.

son dessin, est une transition du style Louis XIV au style Louis XV. A l'origine de la fabrication du point d'Alençon, la brode portait le nom de *relevure*. Nous avons trouvé ce nom employé pour la première fois en 1665, dans l'engagement de Denise Mercier qui apprenait à faire le *fond et relever* (1). Après le 20 octobre 1683, nous n'avons plus rencontré ce nom de relever, quoiqu'il s'employât probablement encore. On disait aussi *broderie*, ce que nous confirme l'acte suivant : « 1671, 12 mars, Sébastien Genuits, marchand, et Marie-Claude Parent, ouvrière en veslin, s'obligent envers Françoise Vignon, veuve Abel Paulmier, de montrer à Hélami Paulmier, sa fille, les ouvrages de veslin en l'égard de *la broderie* seulement. Un an d'apprentissage, elle travaillera de 6 heures du matin et quittera à 8 heures du soir. » *Broder* (2) *ou relever* avait la même signification et désignait un seul travail qui était le *relief*, ainsi que nous l'apprennent encore les actes suivants : « 26 août 1675, Marthe Garnier, femme de Guillaume Faudore, s'oblige de montrer à Marie

(1) « 17 avril 1673, Laurent Hellouis, tessier, demeurant faubourg Cazault, se faisant « fort de Louise et Jeanne, ses filles, qu'elles travailleront chez Gilette Geslain, femme « de Michel Aillard, à faire des ouvrages de veslin en ce qu'elles peuvent savoir, et « ladite Aillard leur montrera à *relever* les ouvrages de veslin, et ce pendant 15 mois, « nourries et 62 livres 10 sols ».

« 14 février 1680, Suzanne Blesbois, veuve Gabriel Prou, demeurant à Alençon, s'est « engagée pour un an envers René Mercier, cabaretier, demeurant rue de la Mairerie, « de faire travailler chez lui ses deux filles Marie et Jacquine Prou, l'une âgée de « 14 ans, l'autre de 11 ans, pour faire des points d'Alençon, à la charge par ledit « Mercier de payer par mois 7 livres 10 sols et de leur montrer à *relever* pendant ledit « temps ».

« 1683, 28 may, Perrine Auvray, de la paroisse de Lougé près Rannes, s'est obligée « pour un an envers Anne Lefrère, femme de Jean Chauvin, à faire l'ouvrage de point « de vélin à *relever*, moyennant 4 sols par jour ». (Tabel. d'Alençon).

(2) « 15 juin 1680, Madelaine Faudore, fille de Nicolas, s'est obligée envers Michel « Levilain, maître chandellier, de faire pendant un an des ouvrages de vélin à *broder* « et de s'employer journellement à faire ladite *brodure* moyennant 94 livres par an, elle « sera fournie de toute chose, même nourrie ».

« 14 août 1680, Jacques Godart, drapier, se faisant fort de Françoise Lebreton, sa « femme, pour apprendre à Catherine Duplain, âgée de 15 à 16 ans, à faire l'ouvrage de « vélin pour ce qui est de *broder* seulement, pendant un an, nourrie et logée ».

« 4 may 1683, Anne Girouard, veuve de François Lemaire, s'est obligée envers « Ambroise Cochin, marchand, que Charlotte Lemaire, sa fille, travaillera pour ledit « Cochin au point de vélin à *broder*, elle sera fournie de fil, d'aiguilles et 50 livres par an ».

« 15 juillet, Marie Traversain, fille de Michel, s'est obligée envers Nicolas Despierres, « huissier au grenier à sel de Fresnay, de montrer et enseigner à Marguerite « Despierres, sa fille, le point de France à *broder*, pendant deux ans, nourrie, « logée, etc. ».

Vasnier à faire l'ouvrage de vélin pour *broder ou relever.* » — « 3 janvier 1681, Gatienne Moreau s'est obligée envers Louise Mercier, veuve Michel Thirault, de montrer à Louise Thirault, sa fille, à faire et *relever en broderie* l'ouvrage de vélin, pendant huit mois. » Cette brode entoure tous les carrés de la planche 6 ; la bride à picots sépare les figures 13 et 14 et entoure la figure 31.

Enlevage et Éboutage

La brode finie, on enlève le morceau de dessus le parchemin, en coupant entre les deux toiles les fils de la trace ; puis, avec une petite pince, on *ébarbe* (on dit aussi *épeuler*), c'est-à-dire que l'on retire tous les bouts de fils qui restent au morceau. Il est remis ensuite à une régaleuse.

Régalage

La régaleuse raccommode les parties négligées ou trouées par l'enlevage ; puis le morceau passe à l'assembleuse.

Assemblage

L'assemblage consiste à raccorder les dessins, à les unir par une couture, quand c'est une fleur. Lorsqu'il s'agit du champ, soit de bride, soit de réseau, on refait les mailles, afin que l'assemblage ne paraisse pas. Autrefois on plaçait les morceaux à assembler sur du papier, ce qui nous est encore indiqué dans l'acte suivant : « 5 juin 1675, Sébastien Genuits, marchand, se faisant fort de Marie Parent, sa femme, s'est obligé envers Jean Renault, chirurgien, demeurant paroisse de Laleu, de montrer à Françoise Renault, sa fille, l'ouvrage de vélin pour *broder, coucher l'ouvrage sur les papiers et assembler seulement*, et ce pendant un an » (Tabel. d'Alençon).

Dans l'inventaire de Jean Collet déjà cité, il s'est trouvé : *4 rames de papier pour l'usage de point de France*, estimées 50 liv.

Aujourd'hui, l'assemblage se fait sur le doigt. C'est toujours une ouvrière habile que l'on choisit pour ce travail. L'assembleuse doit connaître tous les points, attendu que le régalage et l'assemblage sont souvent faits par la même personne. Ce n'est que dans les

moments de presse, que les fabricants prennent deux ouvrières et font de l'assemblage et du régalage deux opérations.

Ici se terminent les opérations qui constituent la fabrication du point d'Alençon ; car *l'afficage*, qui sert à donner au dessin l'aspect qu'il doit avoir, ne peut y être compris. Il se fait dans les bureaux et par différentes personnes.

Pour *affiquer* le point, on se sert d'une patte de homard ou d'une dent de loup. — Coudre *l'engrelure* au pied de la dentelle ne peut pas, non plus, être considéré comme une opération, surtout aujourd'hui que l'engrelure ne se fabrique plus à Alençon. Dans l'inventaire de Françoise Dubuisson, veuve de Pierre Boré, demeurant rue de la Bonette, fait le 16 mars 1776, à la réquisition de René Saillant, il s'est trouvé : « des morceaux faits de *fond* et de *bride*, de *réseau*, de *modes*, un morceau d'ancien dessin, demie flotte de fil à ouvrages, 2 paires de pinces à *ébouter*, *un métier à engrelure*. »

En résumé, la fabrication comporte douze opérations en y comprenant le dessin. Par les subdivisions que nous avons indiquées, on pourrait les porter à vingt ou vingt-deux. Les opérations peuvent être moindres, si l'on supprime tel ou tel point (1).

D'après les engagements et les inventaires que nous avons donnés, il n'y avait jusqu'en 1705 (inventaire Fortier) que dix opérations qui étaient : 1° Le dessin, 2° le picage, 3° la trace, 4° les fonds, 5° la dentelure ou bride à picots, 6° la brode, 7° l'enlevage, 8° l'éboutage, 9° le régalage, 10° l'assemblage.

Nous avons vu que le réseau était en pleine fabrication en 1717 (inventaire Goujon). Quoique les modes ne soient indiquées qu'en 1729, par les mosaïques, nous savons que leur invention date de l'emploi du réseau comme champ. Ce sont donc ces deux points, *réseau* et *modes*, qui ont été ajoutés aux précédents. Depuis que l'on a séparé du *fond* le *rempli*, la fabrication s'est encore accrue d'une opération. Enfin, en donnant les trois sortes de brides à des ouvrières différentes, nous avons encore deux divisions de plus. Aujourd'hui, la division suit un ordre tout différent de l'ordre chronologique. Voici comment les fabricants distribuent

(1) Miss Bury est encore dans l'erreur, quand elle dit, p. 181 (Histoire de la dentelle) : « Le point d'Alençon n'a plus que 12 opérations, mais autrefois il en avoit 18. »



PLANCHE VII

l'ouvrage : 1° le Dessin, 2° le Picage, 3° la Trace, 4° le Champ soit de Réseau ou des Brides, 5° le Fond, 6° le Rempli, 7° les Modes, 8° la Brode, 9° l'Enlevage, 10° l'Eboutage, 11° le Régalage, 12° l'Assemblage.

Maintenant que nous connaissons les opérations qui constituent la fabrication du point, nous pouvons dire que la division du travail existait avant l'établissement de la manufacture (voir tous les engagements déjà cités). Dans les uns, les ouvrières montrent à faire *le fond* et *à relever*, d'après d'autres, les ouvrières savent *tous les points ;* mais d'après quelques-uns, beaucoup d'entre elles ne connaissent que certains points, puisqu'elles prenaient l'engagement de *travailler au point d'Alençon en ce qu'elles savaient seulement.* Malheureusement les tabellions ne prenaient pas toujours la peine de désigner dans leurs actes les noms des points que les ouvrières s'engageaient à montrer ou à faire, mais les exemples que nous avons donnés, suffisent à démontrer d'une façon certaine que la division du travail ne peut pas encore être rapportée aux ouvrières de la manufacture ni à Mme Gilbert, ainsi que cela a été répété trop souvent.

Si la division n'existait pas à Venise, c'est assurément à l'inventrice du vélin que nous devons l'attribuer, c'est-à-dire à Mme La Perrière.

La division s'est accrue avec les innovations de points, qui sont l'œuvre consécutive de tous les fabricants intelligents qui se sont succédé dans la fabrication du point d'Alençon, depuis son origine jusqu'à nos jours.

La manufacture fut un stimulant pour les fabricants. Le travail du point se perfectionna plus promptement. Le goût pour les dessins se développa ; mais la manière de fabriquer resta la même.

Nos ouvrières étaient arrivées vers 1685 à la perfection du travail du point de France. Aussi les fabricants s'empressèrent-ils d'introduire le réseau de Bruxelles que nous trouvons dès 1705.

Quand il se fabriqua des blondes (1), dont M. Félix Aubry fait remonter l'origine à 1745 environ, les fabricants de point d'Alençon ne tardèrent pas à les imiter. En effet nous les trouvons signalées

(1) Dentelle de soie aux fuseaux.

dans les actes suivants : 1° En 1754, 2 octobre, inventaire de la fabrique de point de Jean Collet (1) : « 5 aunes 1/4 *de blonde*, estimées 14 liv. 8 sols ». 2° En 1754, 1er avril, inventaire de Marthe Buat, veuve de Georges Rouillon, demeurant place du Palais : « 10 aunes de *blonde* ». 3° En 1765, 28 novembre, réclamation de *blonde en bride* et *blonde en réseau*, faite par Rouillon de Lépinay et de ses sœurs, à Geslin Pepinière, courtier de point de France (2). Ces actes nous font connaître l'empressement des fabricants alençonnais, à introduire dans la fabrication du point toutes les nouveautés susceptibles d'embellir leurs ouvrages, en les appropriant à la mode du jour ; de plus, ils nous montrent que la blonde, dès qu'elle parut, fut fabriquée à Alençon avec les procédés du point, c'est-à-dire *à l'aiguille et en fil, faite de bride ou de réseau.*

Tout ce que nous avons dit touchant les diverses opérations qui constituent la fabrication du point d'Alençon, ainsi que tout ce qui a rapport aux nouveautés introduites, soit dans les dessins, soit dans les points, s'applique également au point d'Argentan, dont la fabrication est exactement la même que celle du point d'Alençon.

Divers auteurs ayant cru devoir établir une grande différence entre ces deux fabriques, nous jugeons nécessaire de consacrer un chapitre spécial au point d'Argentan.

(1) Inventaire déjà cité dans cet ouvrage.

(2) Tribunal de Commerce d'Alençon.

CHAPITRE III

ARGENTAN

Le point d'Argentan, jusqu'à présent, a été considéré à tort comme un point tout différent de celui d'Alençon. Si l'on en croyait une légende, son origine serait antérieure à l'année 1377, puisqu'à cette date, Jacques Gauthier, marchand à Paris, venait aux foires qui se tenaient en cette ville, pour y acheter de ces belles dentelles dites *point d'Argentan* et descendait à *l'hôtellerie du point de France* (1). Pour réfuter tous ces contes, il nous suffit de dire qu'il ne se fabriquait pas de dentelles à cette époque; par conséquent elles ne pouvaient porter les noms de *point d'Argentan* et encore moins celui de *point de France*. M. G. Le Vavasseur, dans plusieurs de ses écrits, a avancé « que *le point de France* appelé vélin fut *introduit à Argentan vers 1658*.

Nous devons ici, pour le point d'Argentan, faire la même remarque que pour le point d'Alençon. Le vélin porta à Argentan le nom de *point de France* seulement *après 1665*.

Dans sa correspondance avec Colbert, Favier Duboulay nous apprend que Mme La Perrière avait répandu, aux environs d'Alençon, savoir : Argentan, etc., l'industrie qu'elle avait créée (2). Le vélin était donc fabriqué à Alençon avant de l'être à Argentan (3).

(1) *Almanach de l'Orne*, 1855 et 1857, pages 120 et suivantes, par M. G. Le Vavasseur.

(2) Voir première partie de cet ouvrage, lettre du 5 septembre 1665 (Depping).

(3) D'après un manuscrit de Thomas Prouvère, le vélin ou point d'Alençon aurait été introduit à Argentan par des alençonnais vers 1664.

Les entrepreneurs des fabriques de point de fil de France établirent à Argentan un bureau de point en même temps que le bureau d'Alençon (1665) et il fut, comme ce dernier, dirigé par Mme Raffy. Elle écrivait à Colbert, le 23 novembre 1665, à propos de l'établissement d'Argentan : « Je suis très satisfaite de la publication à son de trompe d'un arrêt qui ordonne aux ouvrières d'Argentan de travailler uniquement pour le bureau de la manufacture royale, etc. ».

Les entrepreneurs avaient dans cette ville des ouvrières qui travaillaient comme celles d'Alençon l'imitation du point de Venise, c'est-à-dire la bride à picots, faite à l'aiguille, genre de point qui fut continué pendant les dix années que dura le monopole qui prit fin en 1675.

Nous ne savons si cette fabrique prospéra; mais en 1708 elle était presque disparue, puisque le sieur Guyard demandait à cette date à la rétablir.

Voici ce que nous résumons d'un très-intéressant opuscule traitant du point d'Argentan (1).

Mathieu Guyard, marchand mercier à Paris, proposa en 1708 de *remonter* la fabrique d'Argentan, pour y faire faire des dentelles qui tiendraient *du point de France et du point d'Angleterre*. Il comptait employer six cents ouvrières et devait s'adjoindre le sieur Montulay, dessinateur habile et graveur de profession, pour donner les ouvrages et les recevoir. Mathieu Guyard demandait dans sa requête à être exempté du logement des gens de guerre, de plus à mettre les armes royales au-dessus de la porte de sa manufacture, et demandait encore pour le sieur Montulay l'exemption de la taille et autres impositions, hormis celle de la capitation à laquelle il serait taxé d'office par le sieur intendant d'Alençon, tant qu'il serait employé pour le travail de la fabrication de ces dentelles. Les enfants de Mathieu Guyard continuèrent la fabrication. Ils firent valoir, dans une demande de prorogation de privilège faite en 1744, que leur père, n'ayant pu s'entendre longtemps avec le sieur Montulay, lui avait subrogé le 23 février 1715 Jacques James, lequel

(1) Notes d'un compilateur pour servir à l'histoire du point de France, par M. le marquis Philippe de Chennevières (in-8, 18 pages, imprimé à Amiens, chez Lenoël Herouart en juin 1868).

avait joui des mêmes exemptions que le précédent directeur; mais, attendu le grand âge et les infirmités du sieur Jacques James, les suppliants demandaient qu'il leur fut permis d'établir, dans ladite manufacture d'Argentan, la demoiselle James, pour y faire les fonctions de directrice conjointement avec le sieur Jacques James son père, ou à son défaut, et de lui accorder les mêmes exemptions et prérogatives attribuées aux directeurs par les arrests précédents; ce qui fut accordé par le Roy le 30 mars 1745. M. de Chennevières ajoute : « Montulay alla chez un autre manufacturier. La demoiselle James, après avoir succédé à son père, prit comme associé un sieur de La Leu. D'autres manufactures s'établirent en concurrence de celle de Guyard, entre autres celle de Mme Wyriot, dont l'agent Du Ponchel était en guerre ouverte avec la maison rivale » (1). Le mariage du Dauphin, en 1744, fut un signal pour commencer les hostilités. Du Ponchel affirmait que Mlle James débauchait ses ouvrières, et il demandait protection particulière par le motif qu'il travaillait pour le Roi et la Cour. — Mais, d'un autre côté, « c'est moi, écrit de La Leu à l'intendant, de la part de Mlle James, c'est moi qui fournis la chambre du Roi, pour cette année, par ordre du duc de Richelieu. J'ai aussi l'honneur de fournir la garde-robe du Roi, par ordre du duc de la Rochefoucauld. D'ailleurs, je fournis le Roi et la Reine d'Espagne, et dans ce moment même, je fournis la dentelle pour le mariage du Dauphin » (Lettre du 19 septembre 1744).

Du Ponchel réplique « qu'il avait à exécuter *deux toilettes et leurs suites*, nombre de *bourgognes* et leurs suites pour la Reine et aussi une cravate, tous ces objets devant être portés dans la même occasion ».

Du Ponchel paraît avoir eu l'avantage auprès du contrôleur général; car la dispute finit par défense faite aux autres fabricants de molester les ouvrières de Du Ponchel, quoique la maison Guyard demandât la réciprocité et soutint que ses concurrents avaient suborné et enlevé plus de cent de ses ouvrières. Le nombre des ouvrières en dentelle, dans la ville d'Argentan et ses environs, atteignait dans cette période près du chiffre de 1200. Sur une liste

(1) Thomas Du Ponchel, maître de manufacture de dentelle à Argentan, obtint un privilège pour sa fabrique, par arrêt du Conseil d'État du 18 juillet 1741.

présentée, le 28 novembre 1744, par Jeanne James, la maison Guyard en occupait cent onze dont les noms sont cités dans l'état de sa fabrique. De La Leu qui, en vertu d'une ordonnance (1), avait fondé une manufacture à son propre compte, demanda, en 1745, à avoir deux cents ouvrières à Argentan, et deux cents à *Carrouges*, confiées à son agent avec ordre qu'il puisse exécuter les ouvrages commandés par le Roi et le Dauphin, aux approches des fêtes de Noël. Le magistrat s'oppose cette fois : « J'ai été forcé de reconnaître, écrit-il à l'intendant, que les ouvrières ne peuvent être transportées que par force. Nous en avons eu un exemple lorsque l'on exécutait la layette du Dauphin. Vous me donnâtes alors l'ordre de fournir un certain nombre de femmes qui travaillent à ces points, à défunt le sieur de Montulay. Un détachement de femmes et filles vint à ma demeure avec un *capitaine femelle* en tête, et toutes déclarèrent d'un commun accord que si le travail était forcé, elle ne feraient que du *bousillage*. En partie par menaces, en partie par supplications, je réussis à contraindre environ une douzaine d'entre elles à s'y rendre, mais le sieur de Montulay fut obligé de les congédier le jour suivant. Je suis par conséquent d'avis que le seul moyen pour M. de La Leu, est de tâcher de gagner quelques ouvrières pour décider les autres à travailler pour lui avec la promesse de gages plus élevés que ceux qu'elles obtiennent ailleurs. M. de La Leu est d'accord avec moi qu'il n'y a pas d'autre moyen de réussir, et je lui ai promis dans le cas où l'on aurait recours à moi, de répondre que les choses doivent être ainsi, puisque le travail est pour le Roi ».

En 1763, dit encore M. de Chennevières : « Il y avait à Argentan trois manufactures de point de France, sans compter l'hôpital général de Saint-Louis. En 1764, une veuve Roger était en traité avec l'hôpital, pour enseigner à ses deux filles la fabrication du point d'Argentan. Elles devaient être en pension, donner 6 ans de leur temps ; l'amende pour la non exécution était de quatre-vingts livres » (2).

(1) Joseph de La Leu fut privilégié pour sa fabrique de dentelles le 7 août 1745.

(2) Le point fabriqué à l'hospice Saint-Louis était de la bride sans picots, d'après un vieux morceau trouvé dans les greniers de cet établissement et que possède M. Lefébure, fabricant de dentelles.

Il résulte de ces documents qu'un sieur Montulay obtint le premier, en 1708, des privilèges comme directeur de la fabrique de point de M. Guyard. Quel était ce sieur Montulay? Si l'on s'en rapportait à une note de M. Duval, archiviste de l'Orne, on admettrait qu'il appartenait à la plus ancienne noblesse du pays, puisque cet auteur s'exprime ainsi : « Il arrivait fréquemment que les nobles se livrant à l'industrie renonçaient provisoirement à la qualité et laissaient même tomber la particule jointe à leur nom. C'est ce que fit *par exemple le sieur du Bois de Montulay, dessinateur*, employé à la manufacture de point de France, à Argentan, au commencement du XVIIIe siècle ». Puis il ajoute : (Notes d'un compilateur pour servir à l'histoire du point de France, par M. le marquis de Chennevières) (1).

M. de Chennevières, avec beaucoup de raison, ne donne point à Montulay le nom de *du Bois*, ni ne lui attribue aucun titre *de noblesse*, ainsi que le lui fait dire M. l'archiviste.

D'après les documents authentiques que nous avons consultés (2), nous pouvons donner des détails sur ce fabricant.

Pierre Montulay, maître graveur, fabricant de point royal à Argentan en 1710 (3), était né à Alençon, le 17 février 1671, de François Montulay, filotier, et de Catherine Blanchard (4). Il était arrière-petit-fils de Charles Montullé, couvreur, et de Marie Enjoubault. Cette famille Montulay est originaire de Damigny près Alençon. Dès 1560, nous trouvons désignés dans les registres des

(1) *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne* 1882, p. 117.

(2) Il est difficile de comprendre comment M. Duval attribue le nom de du Bois à ce sieur Montulay, quand dans les actes cités par M. de Chennevières, on ne lui donne ni ce nom, ni même aucun prénom. Si M. l'archiviste avait fait les moindres recherches pour les quelques lignes qu'il a écrites sur ce sujet, il aurait pu voir, dans les registres d'Argentan, que Montulay, dessinateur et fabricant de point, n'appartenait pas à la famille du Bois, et nous n'aurions pas le regret de lui faire remarquer qu'il commet ici deux erreurs : d'abord, en faisant dire à M. de Chennevières, ce qu'il ne dit pas; ensuite, en faisant descendre ce sieur Montulay d'une famille noble.

(3) Pierre Montulay avait obtenu l'autorisation de mettre les armes royales au-dessus de la porte de son établissement qui portait le nom de manufacture royale; il prit le titre de fabricant de point royal, ce que nous indique l'acte suivant : « 7 novembre 1710. « Jacqueline de La Haye loue une pièce de terre...... en présence de *Pierre Montulay*, « *fabricant de point royal* (Tabel. d'Argentan) ».

(4) Catherine Blanchard était fille de Thomas Blanchard et belle-fille de Louise Alloust, marchande et fabricante de point à Alençon avant 1662 (Voir le tableau de points cité première partie et le dictionnaire des noms, 4me partie de cet ouvrage).

tabellions, comme habitant cette commune, la plupart des membres de cette famille. Presque tous exerçaient les professions honorables, mais non nobles, de couvreur et de filotier. François Montulay, filotier, père de Pierre Montulay fabricant de point, était commis aux aides du tarif d'Argentan. En 1673, il habitait encore Alençon, mais, le 28 janvier 1676, nous relevons, sur les registres de la paroisse d'Argentan, la naissance d'un de ses fils. Peut-être fut-il employé, ainsi que sa femme, au bureau de la manufacture établie à Argentan par les entrepreneurs des points de fil de France (1). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils continuèrent d'habiter Argentan.

Le 27 avril 1702, Catherine Montulay, fille de François et de Catherine Blanchard (2), épousa à Argentan Jacques James qui succéda en 1715 à son beau-frère dans la direction de la fabrique de point rétablie en 1708 par Mathieu Guyard. Il est probable que Pierre Montulay retourna à Paris et qu'il ne monta de fabrique de point avec son frère Guillaume, qu'après 1717, nous le trouvons à cette date parrain d'une de ses nièces. Son nom figure dans un acte de baptême où il est qualifié *fabricant de point royal et maître graveur à Paris* (3). Pierre Montulay, décédé le 29 décembre 1739, âgé de 68 ans, fut inhumé dans l'église Saint-Germain d'Argentan (4).

Nous avons établi la généalogie de cette famille depuis la fin du XVI[e] siècle, et jamais dans aucun acte ces Montulay ne portèrent le nom de du Bois (5).

(1) François Montulay fut inhumé dans l'église de Saint-Germain d'Argentan, le 2 mars 1709, à l'âge de 64 ans. Dans son acte de décès, il est dit fils de François; c'est une erreur : son père se nommait Guyon d'après les registres de la paroisse Notre-Dame d'Alençon, à son baptême, 29 juin 1645, à son mariage, 23 juin 1669. Catherine Blanchard, sa femme, est aussi décédée à Argentan le 22 février 1717.

(2) Une autre de leurs filles, Anne Montulay, épousa, le 2 avril 1709, Louis Gigon. Elle est dite fille de feu François Montulay (son père était mort depuis un mois). Ce mariage, est fait en présence et du consentement de Pierre Montulay, *graveur, fabricant de point, demeurant à Argentan*, son frère, de Jacques James son beau-frère, de Jacques Prouverre...... (Registre de paroisse d'Argentan).

(3) 9 novembre 1717, baptême de Marie-Françoise Montulay, fille de Guillaume et de Françoise Boutry, parrain : Pierre Montulay, fabricant de point royal et maître graveur à Paris...... (Registre de paroisse d'Argentan).

(4) Pierre Montulay avait épousé Marie-Anne Leroy. Tous leurs enfants naquirent à Argentan, de 1709 à 1714.

(5) Le premier Montulay auquel nous avons pu faire remonter la généalogie de cette

C'est donc encore à une famille alençonnaise qu'Argentan doit la renommée dont a joui sa fabrique de point, puisque c'est sous la direction de Pierre Montulay, graveur dessinateur, que cette fabrique fut rétablie en 1708. La direction fut continuée en 1715, par Catherine Montulay, sa sœur, et Jacques James, son beau-frère, puis en 1744, par Jeanne James, sa nièce.

Pierre Montulay porta la qualification de *fabricant de point royal* dès 1709, qualification qui fut prise plus tard par différents fabricants d'Argentan, probablement à cause des privilèges accordés par le Roi à leurs divers établissements.

D'après la demande faite en 1708 par Mathieu Guyard, Montulay devait fabriquer une dentelle qui tiendrait du point de France et du point d'Angleterre. Les essais de cette fabrique, présentés de 1709 à 1729 aux contrôleurs généraux des finances, fournirent à M. Lautour du Châtel la matière des vers suivants :

> Merveilleux inventeur d'un *nouveau point royal*,
> Que Desmarest (1) disait, le trouvant sans égal,
> Qu'il voulait faire ta fortune,
> Montulay, de sa mort ne ressens plus d'ennui,
> Pour ta gloire, ton bien, je la crois même utile.
> Car Dodun (2), ministre aujourd'hui,
> Plus connaisseur et plus habile,
> La peut faire encore mieux que lui.

En quoi consistait *l'invention* de Montulay, signalée par Lautour du Châtel. Montulay employa-t-il seulement des points fabriqués à Alençon, en combinant ses dessins de façon à mélanger les *brides* qui tenaient du *point de France* et le *réseau* qui tenait du *point d'Angleterre ?* Nous l'ignorons. Les grandes mailles des brides forment, quand elles sont habilement employées avec un mélange de mailles plus petites, des oppositions de fonds qui ajoutent

famille signait : Montullé ; un de ses fils : Monthullé ; un autre : Monthuley ; enfin un troisième : Monthulay. — Philippe Montulay, bourrelier, ainsi que son frère Abraham Montulay, prêtre, signaient : Montulé ; les filles de Philippe faisaient précéder leur nom de la particule de et signaient de Montulé ; enfin les enfants de François Montulay, filotier, adoptèrent l'orthographe suivante : Montulay. Tous étaient cependant de la même famille ; aussi, doit-on ajouter peu d'importance à l'orthographe des noms propres et à la particule qui souvent les précède.

(1) Desmarest, contrôleur général des finances, de 1708 à 1715.

(2) Dodun, marquis d'Herbault, contrôleur général des finances en 1722.

beaucoup au mérite artistique de ces points. Cette diversité est encore un des charmes de la fabrication moderne. Ou ne serait-il pas préférable d'admettre que c'est à Pierre Montulay que nous devons l'invention *de la bride tortillée appelée depuis bride d'Argentan.*

Le réseau et la bride bouclée étaient dans la fabrication alençonnaise vers 1705 (1). Or, si Montulay a inventé un nouveau point, ce ne peut être que la bride tortillée, fabriquée plus tard à Alençon. Les fabricants d'Alençon avaient abandonné, vers 1705, les reliefs épais et enrichi la fabrication de points nouveaux. Les fabricants d'Argentan suivirent leur exemple : ils abandonnèrent aussi *ces hauts reliefs si vantés* qui, d'après *certains auteurs*, devaient infailliblement servir à distinguer entre eux les produits de ces deux villes.

En 1729, Montulay présentait à M. Lepeltier des Forts, contrôleur général (2), un morceau de point travaillé d'une manière si ingénieuse que, sans aucune *élévation dans l'ouvrage*, la seule contexture du fil représentait les armoiries de ce contrôleur, ce qui fit encore dire au poëte Lautour du Châtel :

De mon zèle des Forts accepte cet hommage
C'est un chef-d'œuvre de mon art,
Où le génie a plus de part,
Que je n'en ai jamais fait voir en nul ouvrage.
Il est conduit si dextrement,
J'ose le dire en confiance,
Qu'il n'est point d'homme dans la France,
Qui pût l'imiter seulement,
Mais quand bien dans cet art, quelqu'un je suppose,
Irait avec moi de niveau,
Il ne peut jamais égaler une chose.
C'est le plus grand respect, qu'à tes pieds je dépose,
En te présentant ce morceau.

On attribue généralement à la fabrique d'Alençon tout point dont le champ est en réseau et à la fabrique d'Argentan tout point dont le champ est en bride. La première de ces propositions est exacte,

(1) La fabrique de point d'Argentan ne fut rétablie qu'en 1708, périclita et disparut vers 1810. C'est seulement en 1874 que MM. Lefébure, marchands de dentelles à Paris, remontèrent la fabrique d'Argentan. Le travail de ce nouvel atelier, établi dans le couvent de Saint-Jacques put paraître déjà à l'exposition de 1878 et y obtint une médaille d'argent pour la directrice, et une de bronze pour les ouvrières.

(2) Lepeltier des Forts, contrôleur général des finances, de 1726 à 1730.

mais il n'en est pas de même de la seconde, puisque les trois sortes de brides, comme champ, sont exécutées dans ces deux fabriques et que tous les points ont été et sont encore faits par les *mêmes procédés de fabrication* et avec les *mêmes matières textiles*. Il n'est donc pas possible de distinguer entre eux les travaux faits en brides, qui appartiennent en propre à la fabrique d'Alençon ou à celle d'Argentan. La bride bouclée était travaillée dès 1705 à Alençon, Carrouges, Saint-Ellier, Joué-du-Bois, etc. Les fabricants argentenais employaient les ouvrières de ces communes, quand ils faisaient le champ de leur point en bride bouclée et pour tous les fonds de leurs ouvrages ils se servaient aussi des ouvrières employées par les fabricants d'Alençon. De même, certains fabricants d'Alençon se servirent des ouvrières argentenaises, pour la bride tortillée qui portait alors le nom de bride d'Argentan. Dans l'inventaire de Simon Geslin, marchand et fabricant de point d'Alençon, demeurant rue Saint-Blaise, fait à la réquisition de Renée-Elisabeth Ernouf, sa veuve, nous voyons la désignation d'une très-grande quantité de point ; de plus « 15 livres de fil à vélin, une boîte renfermant les dessins en fabrique bride et réseau, un paquet envoyé par Mlle *Dubois de la paroisse de Joué-du-Bois dans lequel étaient 12 morceaux faits de fonds et bride*, un autre paquet de la part de la dame *Bouffay d'Argentan, contenant 25 morceaux de coiffures, manchettes, jabots faits de bride seulement, pour lequel il lui est dû 159 livres;* un paquet remis par M. Herquin, bourgeois de Paris, sur l'enveloppe duquel était écrit : dentelles vendues par Mme Gouverneur de Forges, appartenant à la succession Geslin, à l'exception d'une coiffure vendue 15 louis. Dans ce paquet il y avait 5/4 de 3 doigts de *bride d'Argentan*, 5/4 de jardinière assortissante, etc. » (1).

En 1810, Louis Launay-Rattier étendait sa fabrique de point jusqu'à Argentan ; il y faisait donc encore faire sa bride (2). M. le baron Mercier faisait tout fabriquer à Alençon, *brides et réseau* (3).

On voit que, si des fabricants faisaient travailler à Argentan, d'autres faisaient tout exécuter à Alençon. Si nous considérons encore que les fabricants d'Argentan faisaient faire les fonds et la

(1) Tabel. d'Alençon.
(2 et 3) Archives de la mairie d'Alençon.

bride bouclée par les ouvrières qu'employaient les fabricants d'Alençon, nous arrivons logiquement à cette conclusion : Que le point d'Argentan et le point d'Alençon se faisaient et se font encore l'un comme l'autre, seulement à Alençon les ouvrières firent tous les points et à Argentan elles se livrèrent plus spécialement à la fabrication de la bride.

Nous terminerons la fabrication par le chapitre relatif aux matières textiles employées, et par l'indication des salaires des ouvrières en point d'Alençon.

CHAPITRE IV

MATIÈRES TEXTILES EMPLOYÉES. — SALAIRE DES OUVRIÈRES



OUR fabriquer les points d'Alençon et d'Argentan, on emploie du fil de lin dont la valeur varie de 200 à 1800 francs la livre. Malgré l'élévation de ce prix, la matière première n'entre cependant que pour environ 1/7 dans le prix de revient; presque toute la valeur du point consiste dans la main-d'œuvre. Ce fil était tiré des villes du Nord (1), telles que Lille, Malines, Nouvion (2).

Quelques fabricants de point étaient aussi marchands de fil à vélin, tels que Marthe Ballain, supérieure de la Providence, Lesage Duparc, etc. Le plus fort marchand de fil en 1769 était Charles-Joseph Drouet. Il fournissait la plupart des fabricants d'Alençon, ce que nous démontrent différents actes, nous citerons le suivant : « 1784, 6 mars, fut présente Suzanne Davois, veuve de Pierre Pihan, se faisant fort de ses enfants, lesquels ont reconnu qu'il est dû à Charles Drouet, conseiller du Roy, au grenier à sel, et à dame

(1) Pour le point coupé, nous avons vu que des fabricants en tiraient d'Allemagne.

(2) Louise Moricour, née à Nouvion, fille d'un marchand de fil de cette ville, vint s'établir marchande de fil de lin à Alençon avant 1767.

Dans l'inventaire de Jacques Deshayes, écuyer, ex-lieutenant de cavalerie, fait à la réquisition de Jeanne Fleury de Beaulieu, sa veuve, il s'est trouvé pour 2225 liv. d'aunages ou morceaux non finis, 2 livres 1/4 de fil estimées 626 liv..... Il est dû par la succession 900 liv. au sieur Moricour, marchand de fil, demeurant à Nouvion près Guise (Picardie).

Louise Moricour, son épouse, la somme de 4000 liv. pour livraison de fil, faite par la dame Drouet à la dame Pihan pour son commerce de point. Elle devait, lors du décès de son mari, la somme de 2409 liv. et depuis ce temps la dame Drouet a continué de la fournir pendant les années 1781-1782, etc ».

En 1811 et en 1812 sont cités, comme marchands de fil de lin, à Alençon, François Alexandre, dit Loison, Oger, la veuve Trémerel, Desmoulins qui cessa la vente du lin en 1811, et Renée Dagron, en 1823 (Archives de la mairie). Mlle Mary, dite Lépine, avait encore un dépôt de fil de lin en 1871 date de son décès.

Jusqu'en 1830 environ, le fil fut exclusivement employé pour la fabrication du point. A partir de cette date, les fabricants commencèrent à introduire le coton pour les fonds et le rempli. Cette substitution prit un tel développement qu'elle suscita des discussions et des rapports pour et contre cette innovation.

Voici ce que nous extrayons de celui de Joseph Odolant-Desnos (1) fait pour l'exposition de 1842 : « Le jury, tout en admirant les riches échantillons de point...... n'a pu fermer les yeux aux dangers qui menacent cette ancienne et belle industrie. D'un côté c'est la diminution effrayante du nombre des ouvrières qui ne peuvent plus suffire aux commandes : de l'autre, c'est l'emploi du coton par quelques fabricants pour confectionner, soit le réseau, soit les fleurs, emploi qui ne tend rien moins qu'à dénaturer et par conséquent déconsidérer complètement le point d'Alençon. Si le vœu exprimé par quelques personnes honorables en faveur de la création dans notre ville d'une école gratuite d'ouvrières trouve de l'écho, rien n'est encore perdu sous le premier rapport. Quant à l'emploi du coton, c'est aux acheteurs à en faire justice. La chose est d'autant plus facile que, grâce aux intelligentes recherches de M. Clerget, employé des douanes, il est aujourd'hui possible de distinguer certainement le fil du coton. Les fils de coton, examinés avec un microscope grossissant 300 fois l'objet, offriront toujours l'aspect d'un ruban étroit, tordu sur son axe ; les fils de lin se subdiviseront au contraire en filaments lisses, marqués

(1) *Annuaire de l'Orne*, 1843, et *Annuaire* des cinq départements de Normandie, 1844, p. 440.

de distance en distance par des lignes transversales, simulant en quelque sorte des nœuds de roseaux » (1).

On commençait déjà à blâmer en 1842 les fabricants qui ne s'inquiétaient pas de ce que pourrait devenir la fabrication du point, et qui n'avaient d'autre souci que celui de faire fortune le plus tôt possible; mais où la discussion devint plus vive, ce fut lors du 25me *congrès de l'association normande pour les progrès de l'agriculture et de l'industrie*, session de 1857, tenue à Alençon, séance du 18 juillet dans le compte-rendu de laquelle nous lisons ce qui suit, page 294 (*Annuaire* des cinq départements, année 1858) :

« M. Dutot exprime le regret de voir que les dentelles, dites point d'Alençon, soient aujourd'hui l'objet d'une substitution blâmable susceptible d'amener, dans l'avenir, la ruine de cette industrie. Un membre croit devoir répondre que cette substitution ayant lieu dans les Valenciennes et autres dentelles, les inconvénients que signale le préopinant ne sont pas très-grands.

« M. Besnou fait ressortir non-seulement les chances que court, pour son honneur et sa liberté, le fabricant qui serait convaincu de cette adultération grave, au point de vue de la durée ; mais aussi il exprime ses craintes que les intérêts trop actuels de certaines maisons n'arrivent à compromettre la réputation si justement méritée du point d'Alençon.

(1) Nous avons fait cette expérience du microscope. On y distingue très-bien les nœuds pour le fil et la forme de ruban plat pour le coton.

Dans le dictionnaire des altérations et falsifications des substances alimentaires, médicamenteuses et commerciales, par A. Chevallier et Baudrimont (5e édition, 1878), à l'article *matières textiles*, on donne quelques réactifs qui peuvent servir à distinguer le lin du coton ; nous en extrayons les procédés suivants :

« Pour distinguer le lin du coton dans un tissu, le mode d'essai consiste à imbiber « celui-ci d'une solution très-saturée de sucre et de chlorure de sodium, à laisser « sécher, puis à mettre le feu aux fils mis à nu de la trame et de la chaîne : les fils de lin « se carbonisent avec une *couleur grise* ; ceux de coton prennent une *couleur noire* ».

M. Bœttger préfère le moyen suivant, qui n'est applicable qu'à un tissu blanc : « on « plonge 7 centimètres carrés du tissu dans un mélange bouillant formé de parties égales « en poids de potasse caustique et d'eau ; on laisse tremper pendant deux minutes, on « presse, on lave, puis on tire successivement, sur le côté de la chaîne et sur celui de « la trame, environ six à dix fils : les fils de lin sont colorés en *jaune foncé ;* ceux de « coton sont blancs ou d'un *jaune clair* ».

D'après des renseignements pris auprès des blanchisseuses à neuf, il leur est possible de reconnaître le point en fil et le point en coton ; les deux se blanchissent également bien, *sans épaissir,* seulement le point tout en fil conserve une petite *teinte crème* et le point en coton devient immédiatement *très-blanc.*

« Les bénéfices illicites qui peuvent d'ici, quelques années, enrichir quelques fabricants réels ou servant d'intermédiaires, peuvent conduire à son sens, à la ruine complète de cette belle industrie qui n'a pas de rivale; comme conséquence forcée, elle privera les nombreuses ouvrières qu'elle fait vivre, des salaires assez élevés qu'elles ont et qui sont du reste proportionnels à leur talent.

« M. Besnou croit donc que l'association normande doit protester contre ces tendances, sans doute plus irréfléchies que déloyales et sérieusement économiques. L'association, partageant cette manière de voir, exprime le vœu qu'il soit inscrit un blâme sévère dans le compte-rendu des séances. »

« Plusieurs fabricants de point d'Alençon, s'associant à la pensée de l'association normande, ont immédiatement fait connaître par écrit, qu'ils n'emploient que des fils de lin, et qu'ils espèrent aussi que leurs successeurs comprendront l'importance qu'il y a pour le pays à ne pas compromettre leur réputation pour une économie si minime en matière première, eu égard à la valeur du travail. » (Note du secrétaire).

« Les attaques dirigées contre le blanchissage des toiles au chlore et contre l'emploi du coton dans la fabrication du point d'Alençon, avaient causé une certaine émotion qu'accrut encore la publication, dans le *Journal d'Alençon*, du procès-verbal de la séance du 18. M. Lefrou se fit l'organe de réclamations que nous nous empressons de reproduire; nous publions également une lettre de M. de La Sicotière qui, sans entrer dans le fond de la question, prouve par d'irrésistibles arguments que la loyauté des fabricants actuels de point ne peut du moins être mise en cause. Ces pièces sont d'un haut intérêt pour l'histoire de l'industrie alençonnaise » (Note de la commission d'impression).

Lettre de M. Lefrou à M. le rédacteur du *Journal d'Alençon*. « M. le rédacteur, je lis votre numéro de ce jour et j'y trouve la confirmation de ce qu'on m'avait appris des reproches faits, *sous une forme très-vive*, par deux membres de l'association normande, dans la séance du 18 juillet à propos de l'emploi du chlore *dans le blanchiment des toiles;* et de la *substitution* du coton au fil dans la fabrication du point d'Alençon.... On lut un rapport fait au nom du comité de l'industrie, dont j'étais un des secrétaires..... Je regrette de n'avoir pas été présent et de n'avoir pu répondre

immédiatement aux observations de MM. Besnou et Dutot..... A M. Dutot, fabricant d'ornements d'église à Sées, j'aurais dit : Vous êtes mu par une pensée honnête, en parlant de la *substitution* du coton au fil dans la fabrication de la dentelle d'Alençon ; mais vous parlez de cela un peu légèrement et sans trop savoir ce qui se passe et si cela doit se passer ainsi.

« D'abord, on ne substitue pas le coton au fil, on emploie *ostensiblement* le coton pour tout ce qui est broderie ; quant au réseau il se fait toujours en pur fil.

« Maintenant, cet emploi du coton est-il un tort? C'est là une question très-délicate, très-grave, que les personnes du monde résolvent affirmativement, tandis que les commissions et les initiés à la fabrication de la dentelle la résolvent négativement.

« Cette question est en ce moment à l'étude, et personnellement je m'y suis intéressé au point d'obtenir, de l'un des fabricants d'Alençon, des expériences qui sont commencées et qui permettront de se prononcer en connaissance de cause. En ce moment il serait prématuré de formuler un blâme, car *l'emploi* du fil de coton *non nié, non caché*, ne peut être blâmé, et il n'est pas actuellement prouvé, même à ceux qui ont loyalement étudié cette modification, que cet emploi doive être répudié.

« La facilité dans le travail, la beauté de la dentelle, l'absence fréquente de solidité dans les fils de lin, les progrès considérables dans la fabrication du fil de coton, la préférence des ouvrières à se servir de celui-ci, pourraient bien donner raison à ceux qui l'emploient.

« Il est au surplus, inexact de dire que le point actuel ne peut plus se blanchir, et la presque totalité de ceux qui vantent la solidité et la durée du vieux point comparativement à celle du point nouveau, raisonnent sans tenir compte de la différence de l'ancienne fabrication. Autrefois, on faisait du point lourd, épais, chargé, ressemblant à de la guipure ; aujourd'hui, on fait une dentelle légère, grâcieuse, sobrement ornée. Elle a perdu incontestablement en solidité, mais elle a gagné en élégance.

« Quant aux déclarations par écrit, de *plusieurs fabricants* qui disent n'employer que des fils de lin, et à l'espoir émis que leurs successeurs comprendront l'importance qu'il y a pour le pays à ne pas

compromettre leur réputation pour une économie si minime en matière première, eu égard à la valeur du travail, la réponse est facile :

« A Alençon, M[lle] Lépine *seule* a persisté et persiste à employer exclusivement du fil de lin ; mais elle ne fait fabriquer que la cinquantième partie du point. Et pour ce qui est des aînés dans la carrière, ils l'ont délaissé dédaigneusement, eux et les leurs, depuis si longtemps que la manifestation de leur espoir, quelque bienveillante quelle soit, ne peut avoir d'autorité. Ils auraient peut-être mieux fait de laisser l'héritage de leur fabrication à leurs neveux, qui eussent, de cette façon, été de véritables et immédiats successeurs, il n'y aurait pas eu trente à quarante années d'interrègne de cette reine des dentelles ; sa fabrication, si profitable au pays, n'eut pas passé aux mains des marchands de Paris, et notre arrondissement profiterait annuellement d'un demi-million de francs de plus, etc. »

M. de La Sicotière répondit à M. Lefrou par la voie du Journal, à la date du 31 juillet : « Je ne veux pas intervenir personnellement dans le débat qui s'est engagé entre les partisans de l'emploi du fil de coton au lieu de fil de lin, pour la confection de la broderie du point d'Alençon, et ceux qui voient dans cet emploi un signe de décadence, un danger même pour l'honneur de notre fabrication ; mais je pense qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler que la même discussion s'éleva en 1842, lors de l'exposition des produits de l'industrie et des arts qui eut lieu à Alençon.

« Alors, comme aujourd'hui, l'emploi du coton était ostensiblement avoué, alors, comme aujourd'hui, il était l'objet de vives critiques ».

M. de La Sicotière publie ici une partie du rapport de M. Odolant-Desnos que nous avons donné plus haut, puis il ajoute : « Ce qui se passe aujourd'hui n'est donc pas, à vrai dire, une innovation : c'est le développement d'un système qui, il y a quinze ans, se produisit à l'état d'essai, et qui n'est pas encore définitivement jugé.

Quelqu'opinion que l'on puisse avoir sur le mérite du système en lui-même, constatons du moins, par des documents irrécusables, que nos fabricants actuels n'en sont pas les inventeurs et que ce système étant, depuis longtemps connu, discuté, pratiqué, ils peuvent en user en toute liberté ».

M. de La Sicotière, dont la compétence est très-connue dans les

arts et l'industrie, jugea prudent de ne pas se prononcer en faveur du fil ou du coton.

En 1858 la lutte fut encore très-vive entre fabricants et journalistes. M. G. Le Vavasseur, dans un compte-rendu de l'exposition d'Alençon (1), mit les rieurs de son côté par les vers suivants :

Point d'Alençon.
A ton sujet on se déchire
On te découd, trame et façon.
De ce débat je me retire :
Qu'y ferais-je, pauvre garçon,
Moi qui ne suis pour tout vous dire,
Point d'Alencon ?

Point d'Alençon,
Me joindrai-je, en cette rencontre,
Bardé de fil ou de coton,
Aux preux qui joutent pour ou contre ?
Non, la prudence est de saison :
Car de tous côtés l'on se montre
Poing d'Alençon.

Cependant M. Le Vavasseur ajoute, sans doute pour faire valoir la supériorité du point d'Argentan sur le point d'Alençon : « En notre qualité de rétrograde et de défenseur des vieux abus, nous tenons à outrance pour le fil et Mlle Mary Lépine; mais, s'il faut vous dire notre opinion de juge, nous préférons le point d'Argentan, encore beaucoup plus rare et plus archaïque ».

Le point d'Argentan était en effet très-rare en 1858. Cette fabrique était encore retombée depuis la révolution, et ne s'était pas relevée; on ne fait du point à Argentan que depuis 1874 dans le couvent de Saint-Jacques. Quant au côté archaïque du point d'Argentan, il disparait devant la lettre de Favier Duboulay, intendant d'Alençon en 1665, lettre citée page 8.

M. Lefrou, qui se faisait le défenseur de l'emploi du coton dans la fabrication du point, et surtout, en cette circonstance, le défenseur de M. Beaumé fils, prétendait encore que la solidité de l'ancien point consistait en son épaisseur, dans sa ressemblance avec la guipure; mais ce qui est vrai pour le point primitif, et celui qui fut fabriqué jusqu'en 1720 environ, ne l'est plus à partir de cette date.

(1) *Extrait du journal de l'Orne*, juin 1858, imprimé à Argentan chez Barbier (n°s 57 et 58).

On a fait sous Louis XV du réseau d'une finesse et d'une solidité remarquables.

L'emploi du coton dans la fabrication du point a été introduit de 1825 à 1830 par un des fabricants de cette époque. M. Beaumé père (1) ne dut pas y être étranger. Il connaissait les avantages que l'on pouvait retirer de l'emploi du coton pour la fabrication des dentelles, tant pour le prix de la matière première que pour la facilité et la régularité du travail. Si nous considérons que sa femme était fabricante de point, nous pouvons supposer que celui qui le premier a eu l'idée de cette substitution, fut M. Beaumé père, dont le fils continua les errements, puisqu'il faisait *tout son point en coton*. Quoi qu'il en soit, nous ne saurons jamais à qui l'on doit ce prétendu progrès, si vanté par M. Lefrou. Pour notre part, nous nous élevons *contre tout emploi du coton dans la fabrication du point d'Alençon* (2).

Nous devions à la vérité de dire exactement ce qui avait trait à ce sujet. C'est pourquoi nous avons exposé toute la discussion, qui a duré de 1842 à 1858. Malgré toutes les observations, les fabricants ont continué à se servir de coton, les uns pour la brode ou les fleurs, les autres pour tout leur point. Les fabricants alençonnais, à l'exception de Mlle Lépine, ont suivi en cela l'exemple des fabricants de point d'Angleterre, de point de Bruxelles, de Malines, de Valenciennes, etc. Toutes ces dentelles, autrefois en fil, depuis 1830 environ sont *faites en coton*. Le point d'Alençon fait donc encore exception, puisque le champ, soit de réseau, soit de bride, est fait par la plupart des fabricants, avec des fils de lin.

Salaires des Ouvrières

Le nombre des ouvrières employées à la fabrication du point a

(1) Jean-Julien Beaumé, avait épousé à Alençon, Henriette Véron, le 5 août 1817. Il avait rapporté de Tarare le procédé de la fabrication des mousselines, procédé qu'il vendit à M. Charles Clérambaut, fabricant de point, et à M. Lecoq Guibé. Il fut employé dans leur fabrique comme contre-maître.

(2) La difficulté de se procurer des fils de lin filés à la main est, selon quelques fabricants, la cause de la substitution du coton au lin dans la fabrication de leur point ; mais aujourd'hui ils ne peuvent plus invoquer un semblable motif. Il leur est possible d'obtenir des fils de lin filés à la mécanique. Ces fils, d'une régularité parfaite et assez fins pour être employés dans toutes les parties du point, sont filés principalement en Angleterre et en Belgique.

POINT D'ALENÇON ÉPOQUES LOUIS XV, LOUIS XVI ET PREMIER EMPIRE

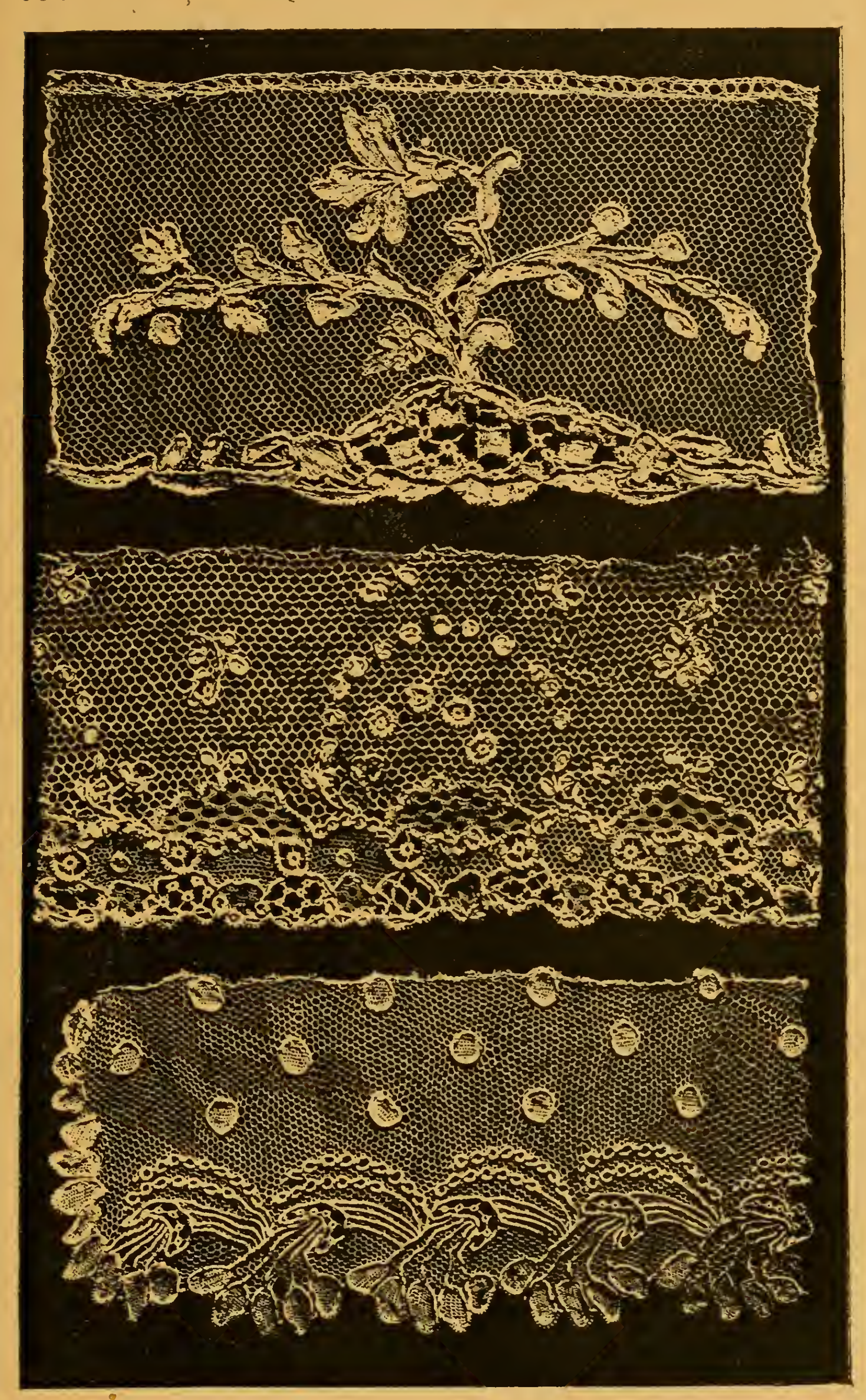


Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

PLANCHE VIII

varié suivant les temps plus ou moins prospères de ce genre de commerce.

En 1665, Favier Duboulay le fixait à 8000, à Alençon et dans les environs.

M. de Pomereu, en 1698, intendant d'Alençon, donnait le chiffre de 8 à 900 ouvrières travaillant au point à Alençon, non compris celles de la campagne qui étaient en *très-grand nombre*. Après la révolution, il n'en restait plus que 2000 à Alençon et aux environs. Aujourd'hui le nombre des ouvrières atteint à peine 2000 pour la ville et les campagnes.

Par différents engagements déjà cités, nous avons vu que les fabricants prenaient à la journée des ouvrières, pour travailler dans leurs bureaux au point d'Alençon; mais la plupart des ouvrières, soit de la ville, soit des communes environnantes, s'occupaient chez elles à cette fabrication. Tout en gagnant de forts salaires, car ce travail était bien rémunéré (1), elles pouvaient vaquer aux soins de leurs ménages, s'occuper de leurs enfants et même les faire travailler près d'elles. En dehors de l'augmentation du bien-être que ce double travail procurait à la famille, les enfants restaient près de leurs parents dont la sollicitude les préservait des mauvais principes qu'ils auraient pu puiser ailleurs. Actuellement, *toutes* les ouvrières en point travaillent chez elles et au morceau, à l'exception d'une ou deux encore employées à la journée dans quelques bureaux, ce qui existait déjà au commencement de ce siècle (2).

Pour s'occuper de ces ouvrières et de certains détails dans

(1) Les ouvrières gagnaient de 4 à 13 sols par jour, de 1660 à 1780 environ. En tenant compte de la différence de la valeur du numéraire, ces prix équivaudraient de nos jours à la somme de 1 à 3 fr. par jour.

(2) Etat de situation de la fabrique de dentelles d'Alençon, nombre et salaire des ouvrières, extrait des archives de la mairie d'Alençon. « 1er trimestre 1813.... 2000 ouvrières « travaillent au point, elles ne *sont pas payées à la journée mais au morceau*, elles « peuvent gagner de 30 à 35 c. par jour...... 1814...... cinq établissements de dentelles ; « prix moyen des journées d'ouvrières, 40 c.; valeur des produits 300000 francs, 2000 « ouvrières ; valeur brute des produits exportés à l'étranger, 150000 francs...... *Les* « *femmes seules* travaillent à la dentelle depuis le commencement de l'année jusqu'à la « fin, *chacune chez elle*, pour le compte des fabricants. Les fils qui entrent dans la fabri- « cation de la dentelle d'Alençon se tirent des départements de la ci-devant Flandre et « de Picardie..... Les prix sont depuis 600 fr. le kilogramme jusqu'à 4000 francs..... le « fil entre pour 1/6 dans la fabrication » (Archives de la mairie d'Alençon).

l'exécution du point, les petits fabricants n'avaient pas d'employés; mais les forts bureaux étaient dirigés par des commis et des commises; ils étaient payés, soit à la journée, soit à l'année et à la commission. Les traités étaient verbaux ou faits par actes notariés. Ces commis engageaient les ouvrières (1), les surveillaient, leur distribuaient le travail, achetant même à d'autres fabricants des ouvrages de point pour le compte du bureau dont ils avaient la direction (2). Un des plus anciens et plus importants bureaux de point de la ville, était celui de Louis Marescot, officier du Roi.... Il le céda à son fils François Marescot, au mois d'avril 1729. Les commis de ce bureau étaient Jean Davoust, Suzanne Fouquet de Prouvigny, nièce de M. Marescot, Gabrielle Guérin de La Vallée, puis Francois Chambay. Un traité accordait à ce dernier 600 liv. par an, plus le logement et les droits de commission. François Chambay était encore directeur de cette fabrique en 1750 (3).

Jérémie-André Goujon de la Binardière conserva près de quinze ans, pour tenir son bureau de point, Anne Bouessé de La Prairie.

(1) Gabrielle Guérin et Suzanne Fouquet de Prouvigny engageaient, le 7 octobre 1721, pour deux années, les dix-huit ouvrières dont les noms suivent : « Suzanne et Marguerite « Rocher, Renée-Marie, veuve Charles Plessis, Marie Plessis, femme Aubier (chacune « 8 sols par jour). Jacqueline Bellant, Marie Chrestien, Gabrielle Gouin, Gabrielle « Beaudoin, Anne Mallet, Françoise Damoisy (chacune 7 sols par jour). Agnès Granger, « (7 sols 6 deniers). Françoise Manoury, Marguerite Annet, Marie Bazile (chacune « 5 sols par jour). Madeleine Quillet, Marthe Ade (chacune 6 sols par jour). Antoinette « Guibert (9 sols par jour). Géneviève Geneslay (12 sols par jour). Les demoiselles « Guérin et Prouvigny se sont obligées de les fournir de fils, chandelle et charbon « pendant les deux années » (Tabel. d'Alençon).

(2) Gabrielle Guérin achetait pour le compte de Louis et de François Marescot, ce que nous apprend le procès que les MM. Marescot eurent en 1731 avec leur commise par rapport à des ouvrages qu'elle avait achetés pour la fabrique, et pour le paiement de certaines sommes qu'elle avait empruntées pour le commerce du bureau. Louise Leconte, fabricante de point réclamait « une *bourgoigne* de 250 liv. qu'elle avait vendue « à la demoiselle Guérin, factrice du sieur Marescot, disant qu'en cette qualité de « factrice ce dernier est responsable des emprunts et achats faits par la demoiselle « Guérin, dettes qu'elle a contractées pour raison de commerce. — Jean Leconte, mar- « chand revendeur dit aussi marchand courtier de point de France, demeurant à Alençon, « remontre que Gabrielle Guérin de la Vallée, commissionnaire des sieurs Marescot « père et fils, aussi marchands de points de France, demeurant en la ville d'Alençon et « en celle de Paris, avait accepté du suppliant pour 2200 liv. d'ouvrages appartenant à « différentes personnes qui le chargeaient de leur en faire vente, ce qu'il a fait en « différents temps, de manière qu'elle est redevable de ladite somme en sa susdite « qualité. » Le traité de Gabrielle Guérin était verbal (Tribunal de Commerce).

(3) Le bureau en 1750 était rue de la Cave-aux-Bœufs, précédemment il était rue des Fumiers (actuellement rue des Granges).

Dans le bureau de Renée Lefrère des Boullets, épouse de Jean Collet, Elise Jolis était commise à Alençon et Louise La Perrière (1) commise pour les fonds à Prez-en-Pail.

Pour le bureau de Jean Devalframbert, sieur Duparc, Anne Drouet, mariée à Georges Poitrineau, était commise en 1748; elle y resta jusqu'en 1771 (2).

Le 6 janvier 1750, René Lermier, marchand, juge consul de cette ville, prit pour commise Elisabeth Martin; leur traité était ainsi conçu : «..... ladite Martin s'est obligée envers le sieur Lermier de tenir le bureau de point de France que ledit Lermier a établi en cette ville, rue des Tisons, de recevoir les personnes qui viendraient y apporter de l'ouvrage, d'avoir l'œil sur les ouvrières qui travaillent audit bureau afin de les faire travailler assidument et même que le travail que ladite Martin pourra faire de ses mains audit point de France, restera au profit du sieur Lermier. Ce marché fait pour trois ans commençant à la Saint-Jean-Baptiste et finissant à pareil jour, moyennant 13 sols par jour de travail que ledit Lermier payera par quartiers, s'engageant à lui fournir du bois et de la chandelle pour l'utilité du bureau. Il lui a donné présentement 10 liv. de vin. En cas de dédit il sera payé 100 liv., par l'un ou par l'autre » (Tabel. d'Alençon).

Par toutes les citations que nous avons faites, nous voyons que les ouvrières gagnaient de quatre a treize sols par jour jusqu'à la révolution. A la reprise de la fabrication, de 1840 à 1860, les ouvrières ont gagné de 1 à 3 fr. par jour. Actuellement le prix de leur journée ne peut pas être évalué à plus de 1 fr. 50; encore beaucoup ne gagnent-elles que 0 fr. 75. Cette diminution du salaire des ouvrières est une conséquence de la crise commerciale que nous traversons, ainsi que le résultat de la production toujours croissante et à bon marché des imitations des vraies dentelles. Pour la première cause, nous espérons qu'elle sera de courte durée ; de ce moment déjà les fabricants ont des commandes très-importantes ; les grands volants surtout sont en faveur. L'exposition de 1889 donnera un nouvel essor au commerce en général ; les fabricants de

(1) Louise Rondeau était fille de Jean-Baptiste Rondeau, sieur de La Perrière, et de Marie Renard, de Prez-en-Pail. Le bureau de Renée Lefrère était rue de la Juiverie.

(2) Le bureau de Jean Devalframbert était situé rue du Jeudi.

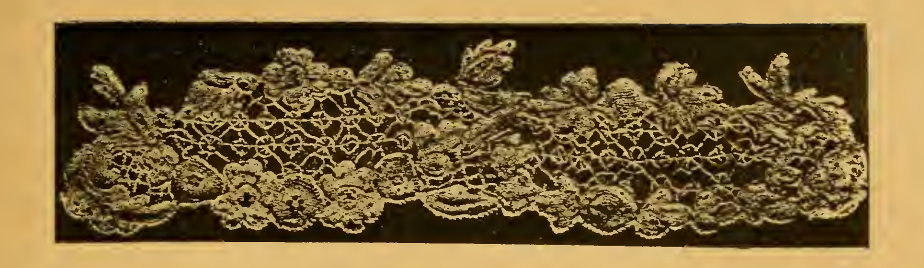
point tiendront à placer sous les yeux des étrangers toutes les richesses de la fabrication alençonnaise. Quant à la seconde, nous pensons que les dames riches et élégantes feront enfin justice de ces fausses dentelles destinées à rester l'apanage des personnes qui désirent avoir des toilettes à effet mais sans valeur artistique.

Nous avons la ferme conviction que d'ici peu, notre belle dentelle d'Alençon reprendra dans la mode la place qui lui est due, place que toutes ces dentelles de mauvais goût ont usurpée, dentelles qui ne peuvent pas plus être comparées au point d'Alençon, que ne le peut être le strass au diamant.



TROISIÈME PARTIE

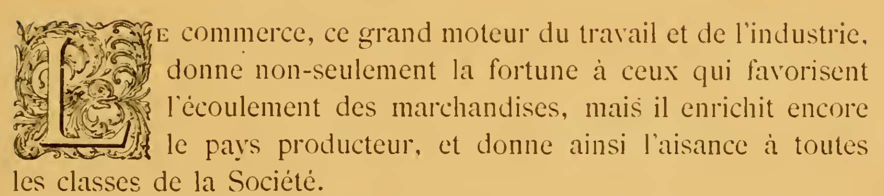
COMMERCE



TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I[er]

COMMERCE DES POINTS FABRIQUÉS A ALENÇON DE 1620 JUSQU'EN 1800



Le commerce, ce grand moteur du travail et de l'industrie, donne non-seulement la fortune à ceux qui favorisent l'écoulement des marchandises, mais il enrichit encore le pays producteur, et donne ainsi l'aisance à toutes les classes de la Société.

Pour atteindre ce but, le commerce limité à l'intérieur n'est pas suffisant ; l'exportation est nécessaire.

Autrefois les colporteurs et les marchands forains étaient les principaux agents pour la vente de toutes les marchandises qui se fabriquaient dans les différentes localités.

Les marchands merciers, marchands de toiles, marchands de draps de soie, marchands boutonniers, etc., allaient aux foires qui se tenaient dans diverses villes, telles que Caen, Falaise, Baucaire (1).

(1) Thomas Ruel, marchand de point, que nous avons vu hostile à l'établissement de la manufacture, était marchand forain. C'était ainsi qu'il vendait les différentes marchan-

Les marchands de toiles avaient encore la halle aux toiles de Paris, pour écouler les marchandises qui leur appartenaient, ainsi que celles qui leur étaient confiées à vendre par d'autres fabricants qui ne voulaient pas se déplacer.

Ces marchands avaient été les courtiers pour la vente du point coupé, comme ils le furent, plus tard, pour celle du point d'Alençon, branche d'industrie qu'ils joignaient presque tous à leur principal commerce (1).

dises qui composaient son commerce. Il conduisait ses apprentis aux foires de Caen, Guibray, ce qui résulte de l'acte suivant : « 1653, 17 janvier, fut présent Thomas Ruel, « marchand boutonnier, demeurant à Alençon, lequel s'engage envers Michel Touchard « de lui montrer pendant deux ans le métier de marchand boutonnier en toutes choses, « même le mener aux foires de Caen et foire franche à ses frais » (Tabel. d'Alençon).

1657, 2 août, « Raul Dubois, marchand drapier, s'engage à montrer à Louis Marescot, « demeurant à Cuissai, le métier et trafic de drap de soie, le mener aux foires de « Guibray, etc. » (Tabel. d'Alençon).

1666, 15 avril, « Pierre Ardesoif, marchand mercier et marchand de point, s'est obligé « envers Anne de Bully d'apprendre son trafic de marchandise, pendant trois ans, à « Jean Rouillon, sieur de la Chevalerie, son fils, qui demeure chez ledit Ardesoif, même « le mener aux foires de Caen, Guibray, etc. » (Tabel. d'Alençon).

1667, 1er août, « Louis Marescot, marchand de draps de soie et de point, s'est obligé « envers Pierre Collet, sieur du Tertre, de lui montrer son trafic de draps de soie en « toutes choses, le mener aux foires de Caen, Guibray, pendant trois ans » (Tabel. d'Alençon). Louis Marescot était marchand et fabricant de point ; et Pierre Collet, désigné dans cet acte, était le frère d'Elisabeth Collet, femme de Thomas, sieur du Mesnil, de laquelle nous avons parlé lors de l'établissement de la manufacture.

(1) 1623, 29 janvier, « contrat entre Jean Lesage, sieur de la Poussinière, marchand, « fils de Jean et de défunte Marie Quisnet, et Gabrielle Bizot, fille de Jacob, sieur de « la Corneillère, et de Catherine Letessier.... le futur avait la somme de 300 liv. par an « pour servir fidèlement son père dans son trafic de marchandises de toiles, tant en « achat que revente en la ville de Paris » (Tabel. d'Alençon). Ainsi que Thomas Ruel, Lesage était hostile à l'établissement de la manufacture.

1640, 19 octobre, « Alexandre Fouquelin, marchand de toiles, demeurant à Alençon, « s'est obligé de montrer à Charles Gilbert, pendant quatre ans, le trafic de toiles, « acheter en cette ville, à Mamers, et les revendre à Paris » (Tabel. d'Alençon). Ce Charles Gilbert fut un des plus forts marchands de toiles de Paris ; il acquit à ce commerce une très-grande fortune. Il était qualifié de noble en 1696 ; un de ses fils fut nommé grand-vicaire de l'église de Paris. C'est peut-être ce Charles Gilbert que Colbert chargea en 1671 de monter, en Bourgogne, une manufacture de toiles de lin. Dans la correspondance de Colbert publiée par Depping, son prénom n'est pas donné, p. 851, il y est dit : « Il faudrait que le sieur Gilbert se chargeât de la vente de toutes les toiles, etc. »

1684, 10 novembre, « Pierre Gillot, sieur de la Guiberdière, et Thomas Lesage, « marchands, demeurant à Alençon, ont renoncé à l'association ci-devant faite entre eux « pour trafic de toiles tant à l'achapt que vente aux halles de Paris, suivant l'écrit soubs « seing du 22 avril 1682..... il n'est point entré au présent compte le dub de la dame « Gruel et de la dame Marteau, lingères sous les piliers des halles à Paris..... » (Tabel. d'Alençon). Thomas Lesage vendait du point.

Les négociants français ne s'étaient pas livrés aux exportations autant que nos voisins les Hollandais, les Anglais, les Espagnols et les Portugais. Cependant quelques marchands, appréciant les avantages que les pays étrangers procuraient pour le développement de leur commerce et de leur fabrication, n'hésitèrent pas à aller s'établir soit en Hollande, soit en Angleterre (1), de sorte que les industries, avant 1664, avaient déjà diminué dans notre pays.

Colbert, par différents moyens, essaya d'augmenter la prospérité commerciale de la France. Il organisa le système protecteur (tarif de 1667) (2) ; il encouragea des négociants à fonder en 1664 une nouvelle compagnie des Indes (3). Le Roi engageait ses sujets à y entrer, en leur accordant des privilèges, même celui de ne pas déroger à noblesse en se livrant à ce commerce. Malgré ces avantages, le nombre des actionnaires n'était pas suffisant. Le Roi eut alors recours à son autorité, pour amener des nobles trop récalcitrants à entrer dans cette compagnie (4).

1744, 13 juillet, « Exme Camusat, marchand de dentelles à Paris, rue du Chevalier-du-« Gué, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, donne procuration à René Leconte, commis à « la recette des bois de la généralité d'Alençon, pour recevoir de Jean Leconte, sieur « des Clerets, ci-devant marchand sous la halle aux toiles..... la somme de 117 liv. pour « marchandises de dentelles vendues par le sieur Camusat audit sieur des Clerets..... » Autre procuration donnée par Louis-Pierre Dangereux, marchand bourgeois de Paris, demeurant rue des Lavandières..... à « Jerémie Goujon, valet de chambre de la reine, et « négociant en cette ville d'Alençon, pour recevoir du sieur des Clerets, marchand de « la ville d'Alençon et forain sous la halle aux toiles de Paris..... toutes les sommes qui « lui sont dues..... » (Tabel. d'Alençon).

(1) 1657, 9 aout, « Jacques Bouego, marchand passementier, demeurant à Delphe en « Hollande, au nom et se faisant fort d'Isaac Poulain, aussi marchand passementier, « demeurant à Amsterdam (Hollande).... s'engage envers Marin Allaume de montrer et « enseigner pendant six ans à Daniel Allaume le métier de passementier,..... ledit Marin « s'oblige de faire partir son fils pour la Hollande ce jourd'hui..... » (Tabel. d'Alençon).

(2) Ce tarif, qui frappait de droits considérables à leur entrée dans le royaume, les produits similaires de l'étranger, fut aboli par la paix de Nimègue. La concurrence écrasa de nouveau le commerce maritime et *l'industrie nationale*.

(3) Sous le règne de Henri IV, une compagnie commerciale des Indes s'était formée à Saint-Malo ; mais les Hollandais ne l'avaient pas laissée se développer. Sous le règne de Louis XIII, une autre compagnie avait rencontré les mêmes obstacles.

(4) Bordeaux, 5 avril 1669, un gentilhomme de Fontrailles à qui l'intendant faisait des reproches, lui répondit : « ..... La passion et le zèle pour le service du Roy ne me man-« queront jamais, et, à l'imitation de ceux qui m'ont devancé, j'exposeray franchement « et ma vie et le peu de bien qui me reste, pour en donner des preuves ; *mais d'entrer « dans une compagnie de négoce*, je crois qu'un misérable comme moi s'en peut excuser « sans manquer à ce qui est dû à Sa Majesté. Pour l'exemple que vous m'allignez de « vous, de M. de Saint-Luc, de M. de Marin, je voudrais de tout mon cœur avoir « autant d'argent que vous en retirez tous trois du Roy chaque année, et je vous

Puis Colbert fit venir d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande, des manufacturiers et des ouvriers, afin que le commerce, en France, ne le cédât en rien à celui d'aucun autre État. Il rappela des fabricants français qui s'étaient établis à l'étranger, en leur faisant de grandes concessions.

On ne lira pas sans intérêt une lettre adressée à Colbert, le 6 janvier 1665, par le prévôt des marchands de Lyon, lettre qui nous donnera un aperçu de ce qu'étaient devenues les industries à cette époque (1). « J'ai cru, Monseigneur, que je devais vous dire, mais aussy succintement que je pourray, qu'après en avoir conféré avec plusieurs des principaux négociants de cette place, qui pourtant sur certaines choses ne conviennent pas, à cause que l'intérest particulier est toujours audessus des raisons générales, ils estiment néantmoins que, *pour rétablir en France le négoce en général, il faudrait y rappeler les fabriques et les manufactures qui en ont été tirées et transférées chez nos voisins ;* mais il faudrait des siècles entiers pour y réussir, et peut-être encore ne serait-il pas possible d'y parvenir, car elles ne dépendent pas toutes de l'adresse et de l'industrie de l'ouvrier : il y a de certaines différences et des avantages secrets qui ne se peuvent attribuer qu'à des grâces particulières du ciel, des eaux et des situations : Le mesme ouvrier avec la mesme laine ne scaurait faire en France un drap comme en Hollande ou en Angleterre ; les velours noirs de Gesnes sont inimitables partout, quoiqu'on y emploie les mesmes soyes. Nous faisons icy de plus beaux satins qu'à Florence et, en effet, il n'en vient plus de ce pays-là ; ilz n'ont jamais sceu fabriquer à Tours d'aussy bons velours que nous en faisons icy, ni arriver aux lustres de nos taffetas ; mais ils l'emportent pour la panne et quelques autres ouvrages, etc. ».

La correspondance établie entre Colbert et les intendants des villes, les ambassadeurs, les marchands et les fabricants, est très-intéressante (2). Elle nous montre combien ce grand homme d'État

« assure que je ne ferais point de difficulté d'y mettre aussi grande somme que vous « avez fait ». L'intendant répondit : « Si le Roy nous donne quelque chose, nous « l'employons pour son service avec notre revenu, et de la manière dont vous vivez, « nous en avons moins que vous de reste au bout de l'année ». (Vol. verts C).

(1) Correspondance administrative sous Colbert (tome 3, p. 668).

(2) Voir Depping (Correspondance sous Colbert).

s'occupait de tout ce qui pouvait donner à notre pays soit de l'éclat, soit de la richesse. Cette dernière ne pouvait s'obtenir que par le travail et le commerce. Aussi s'enquérait-il auprès des ambassadeurs, des industries des pays où ils étaient accrédités et leur demandait-il s'il était possible de les établir en France. Ce ministre, alors, suivant les indications qui lui étaient données, ne tardait pas à mettre à exécution les grands projets qu'il avait formés, de voir, comme l'a dit Boileau :

> Nos artisans grossiers rendus industrieux,
> Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
> Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Le 8 novembre 1664, M. de Bonzy, évêque de Béziers et ambassadeur de France à Venise, écrivait à Colbert (1) : « Il y a quelque temps qu'il me vint dans la pensée de vous proposer, pour l'avantage du commerce du royaume, la manufacture des glaces de miroir..... J'ai sceu de ceux qui font ce trafic en France qu'ils y envoyent bien tous les ans pour cent mil écus : il en sort du royaume trois ou quatre fois autant en point de Venise tous les ans, et tous les couvents de religieuses, et la plupart des pauvres familles vivent icy de ce travail..... » M. de Bonzy écrivait encore à Colbert, le 20 décembre de la même année : « ..... Je vois que vous seriez bien aise d'establir dans le royaume la manufacture des points de Venise ; ce qui se pourrait faire en envoyant d'icy quelques filles des meilleures ouvrières qui pussent instruire celles de France avec le temps. Je n'obmets pas cependant mes soins pour vous avoir quelque ouvrier des glaces..... »

La manufacture des points de fil de France fut donc établie dans ces conditions ; nous avons vu combien elle prospéra. Mais, par suite des guerres que la France eut à soutenir avec les différents pays, la fabrique de point d'Alençon se ressentit, ainsi que toutes les autres industries de luxe, du ralentissement des affaires.

Le commerce du point avait pris un grand développement, surtout pendant la durée du monopole. Après l'expiration du privilège, beaucoup de personnes, voyant les bénéfices réalisés par les entrepreneurs, voulurent aussi profiter du gain que ce commerce pro-

(1) Correspondance administrative sous Colbert (tome 3, p. 693).

curait. Le nombre des marchands trafiquant des ouvrages de vélin s'accrut donc considérablement. Ce fut encore une des causes pour lesquelles certains d'entre eux ne réussirent pas. C'est ce que fait remarquer René Provost, sieur de la Provostière, associé, pour faire fabriquer des points de France, avec Jacques Provost, ancien directeur de la manufacture à Alençon, et Pierre Provost, ses deux frères. Cette société fut dissoute en 1679 (1).

Lors de la poursuite que Jacques Provost exerça contre son frère René, celui-ci prétendit « que les marchandises avaient diminué de plus d'un tiers par la cessation du commerce de point de France, attendu le *grand nombre de marchands traficant desdits ouvrages.* »

Les marchands et fabricants alençonnais n'étaient pas seuls à s'occuper de la vente du point; des fonctionnaires même, pendant leur séjour à Alençon, prenaient des ouvrières chez eux, pour faire exécuter les ouvrages qui leur avaient été commandés; ce que nous montre l'acte suivant: « 1676, 6 juillet, fut présent François Serisay, sieur du Fresne, et demoiselle Marguerite de Mesenge, sa femme, lesquels ont retrocédé à maître Germain Vivien, directeur du huitième denier des aliénations ecclésiastiques en la généralité d'Alençon, présent et acceptant la maison en laquelle ils sont présentement demeurant qu'ils avaient à louage de maître René de Boyville, sieur de Touchevrel, pour le prix de 80 liv. par an..... reconnaissant ledit sieur Serisay et sa femme avoir ce jourd'hui vendu audit sieur Vivien leurs meubles qui sont de présent dans ladite maison pour le prix de 300 liv..... et d'autant que ledit Vivien a commission de faire faire plusieurs ouvrages de point pendant qu'il sera en cette ville, il a promis audit Serisay et sa femme de les loger pendant le temps qu'il habitera ladite maison, sans qu'ils puissent en acquérir aucune communauté ensemble, à la charge que lesdits Serisay, sa femme et ses enfants ne pourront travailler auxdits points pour autres que pour ledit sieur Vivien, pour lui aider à faire ladite commission au moyen et parce que ledit sieur Vivien promet de les payer de leurs ouvrages aux prix des ouvrières, pour ce qu'ils feront seulement, et ce pendant autant de temps qu'il voudra les retenir dans ladite maison..... » (2).

(1) Archives de la Préfecture de l'Orne et Tabel. d'Alençon, 14 juin 1683).
(2) Tabel. d'Alençon, Minutes.

Ainsi que nous venons de le voir, le commerce du point était fait par beaucoup de personnes, ce qui diminuait considérablement les bénéfices de chacun.

La révocation de l'édit de Nantes porta le plus grand coup à notre fabrication, non pas, ainsi que cela a été dit et répété, parce que tous les fabricants émigrèrent ; si quelques-uns s'enfuirent à l'étranger, leur départ n'anéantit pas la fabrication du point d'Alençon. Ce qui lui fit le plus grand tort, c'était le peu de commerce qui se faisait alors en France et même à l'étranger, par suite de nos luttes intérieures, par les guerres qui dévastèrent l'Europe, et surtout par la misère qui suivit, conséquence de tous ces troubles.

On s'explique difficilement comment Louis XIV eut la faiblesse de se laisser influencer par son entourage, pour arriver à cette extrémité de forcer tous ses sujets à avoir une seule et même religion, quand il avait reconnu lui-même, en 1664, l'utilité de la religion protestante, pour faciliter le commerce fait aux Indes.

Dans les instructions données aux délégués du commerce en Chine et au Japon, le gouvernement engage à tirer parti du protestantisme. « Vous direz, y est-il prescrit aux délégués, sur l'article de la religion, que celle des Français est de deux sortes : l'une, la même que celle des Espagnols ; l'autre, la même que celle des Hollandais ; que Sa Majesté ayant appris que la religion des Espagnols est désagréable au Japon, elle a ordonné qu'on y envoyât de ses sujets qui professent la religion des Hollandais, etc. »

Les persécutions, les dragonnades exercées contre les protestants, eurent pour fâcheuses conséquences de priver le Roi de fidèles sujets qui défendaient notre drapeau, de mettre la division dans les familles et de faire sortir de la France les capitaux qui appartenaient aux fugitifs ; car ils emportèrent, autant qu'il leur fut possible, argent et marchandises.

Parmi les marchands et les fabricants qui émigrèrent, les uns continuèrent leur genre de commerce, les autres trouvèrent une occupation dans les industries des pays où ils s'établissaient ; ils introduisirent certainement des perfectionnements dans les teintures, dans la fabrication des draps, dans la ferronnerie, etc., mais, depuis longtemps déjà, ainsi que nous venons de le voir, des fabricants

français s'étaient établis à l'étranger, et des étrangers avaient importé dans notre pays certains procédés de fabrication.

Pour l'industrie du point il en a été ainsi. Quoique l'on imitât parfaitement le point de Venise, Colbert, en faisant venir des ouvrières vénitiennes, voulut que les dentellières françaises connussent exactement les procédés étrangers. C'est ainsi que le progrès s'opère par les communications réciproques des nations, communications qui, de nos jours, se réalisent surtout par les expositions industrielles.

Les vélineuses alençonnaises qui se fixèrent dans les Pays-Bas, purent exécuter un genre de point à l'aiguille, nommé *point à la Reine*, beaucoup plus léger que le point de France (Voir fabrication).

Celles qui s'étaient expatriées, comme Renée, Elisabeth, Anne et Marthe Devalframbert, Marie-Madeleine Touchard, Marie et Madeleine Alix, Françoise, Elisabeth et Suzanne Lerouillé, Louise et Marie Rouillon, Marie et Anne Pichon, Anne Taunay, etc., ont pu faire quelques collets de point; mais, comme ce travail était fort long à faire, elles n'eurent pas la pensée de monter de fabrique de point et de former des apprenties. Elles devaient, du reste, avoir l'espoir que leur séjour à l'étranger serait de courte durée.

On a beaucoup exagéré le nombre des fabricants de point qui s'enfuirent d'Alençon à cette époque. Miss Bury s'exprime ainsi à ce sujet : « La révocation de l'édit de Nantes chassa d'Alençon 4000 dentellières dont une grande partie se réfugièrent en Hollande. Elles furent traitées comme des artistes, dit un auteur du temps, et fondèrent, en 1685, une manufacture de point appelé dentelle à la Reine dans la maison des orphelines, à Amsterdam » (1). Où cette dame a-t-elle puisé ce renseignement de 4000 dentellières quittant Alençon? Ce nombre est bien supérieur à celui des ouvrières qui étaient alors dans la ville. Il n'en serait donc resté aucune dans la ville et ses environs. Que serait devenue la fabrication. En admettant qu'il partit d'Alençon de 500 à 600 ouvrières, nous serons peut-être encore au-dessus de la vérité (2). Quant au *point à la Reine*,

(1) Histoire de la dentelle, par Miss Bury Pallisser (p. 242).

(2) D'après M. L. de La Sicotière, « le nombre des protestants payant la taille à « Alençon en 1624 est de 290 et le nombre des Catholiques de 1143; vers 1680, on y « comptait environ 2000 chefs de famille et 8 à 9000 âmes, et l'on calcule que, par

il se fabriquait en Belgique bien avant 1678 (1). Ce n'était donc pas une exportation de notre fabrique ; nos ouvrières, au contraire, l'imitèrent vers 1700 et lui donnèrent par opposition le nom de *point royal* (2).

Pour transporter notre industrie dentellière dans les autres pays, il eût fallu, d'abord, que les principaux fabricants quittassent Alençon, ce qui n'eût pas lieu. Les Marescot, Goujon, Fortier, Clouet, Camusat, Demées, Blesbois etc., étaient catholiques ; de plus, il eut été nécessaire aux fugitifs d'avoir des ouvrières assez nombreuses pour établir des fabriques de point à l'étranger. Or la plus grande partie de la classe laborieuse n'était pas de la religion réformée, et les ouvrières catholiques n'avaient aucune raison pour s'expatrier.

Les exilés auraient pu, par l'appât d'un gain supérieur à celui que les vélineuses avaient à Alençon, les engager à les suivre dans leur émigration ; mais ils ne les entraînèrent pas ; car malgré le long séjour que les fugitifs firent en Hollande, en Allemagne et en Angleterre, pas un de ces pays ne changea, à cette époque, la manière de fabriquer les dentelles qui s'y exécutaient.

Peut-être la fabrique de point d'Alençon est-elle une fabrique privilégiée, dans le genre de celles dont Charrier parlait à Colbert (3) et pour laquelle il faut le ciel de Normandie et surtout l'adresse exceptionnelle des ouvrières alençonnaises pour arriver à la perfection de cette dentelle unique en beauté.

« suite de l'expatriation de beaucoup de familles protestantes, ce nombre fut réduit « d'un tiers : ces familles faisaient le principal commerce et passèrent pour la plupart « en Angleterre et en Hollande. Il est certain que l'on ne comptait plus que 135 chefs « de famille protestants à Alençon en 1699, la plupart sans fortune, et 58 seulement en « 1737 » (*l'Orne Archéologique et pittoresque*, p. 304, par MM. Léon de La Sicotière et Auguste Poulet-Malassis, 1845, imprimé chez Beuzelin, Laigle). Il résulte, du dénombrement des habitants d'Alençon, qu'il partit de cette ville, au moment de la révocation de l'édit de Nantes, de 2500 à 3000 individus, à peu près le tiers de la population y compris les enfants et les personnes qui ne s'occupaient d'aucun genre de commerce. Dans une liste de réclamations faites de 1689 à 1700 par les enfants, frères, sœurs, neveux et nièces des fugitifs, pour entrer en possession des biens de ces derniers, nous en trouvons 150 possédant du bien à Alençon, et encore beaucoup de ces exilés n'étaient-ils ni marchands, ni fabricants de point.

(1) *Mercure galant*, 1678.

(2) Voir fabrication.

(3) Lettre du prévôt de Lyon à Colbert, 1664 (Depping, tome 3, p. 668).

Il est difficile de savoir exactement combien de protestants partirent d'Alençon. Depuis longtemps déjà, les uns par conviction, d'autres parce qu'ils voyaient leurs intérêts lésés abjurèrent la religion de Calvin. Les plus fervents conservèrent leur foi et moururent dans la confession du culte réformé.

L'impossibilité pour les protestants d'exercer certaines professions, fut une cause pour laquelle beaucoup d'entre eux se convertirent au catholicisme ; d'autres préférèrent aller jouir en paix chez les étrangers, de la liberté religieuse qui leur était refusée en France. En 1665, l'autorisation donnée aux enfants de se convertir au catholicisme, malgré leurs parents, les garçons dès l'âge de 14 ans, les filles dès l'âge de 12 ans, fut le commencement de la division dans les familles. Beaucoup se convertissaient alors. Aussi fut-il établi des maisons d'éducation pour les nouveaux convertis (1).

Plusieurs de ceux qui abandonnèrent la France lors de la promulgation de l'édit de Nantes, après un séjour plus ou moins long à l'étranger, revinrent dans leur pays.

La plupart rentrèrent en possession des biens qui leur avaient été confisqués et donnés à des membres de leur famille ; car, d'après une ordonnance du Roi, du mois de décembre 1689, il fut permis anx nouveaux convertis de rentrer en possession des biens de leurs parents fugitifs.

Mais ni ceux qui professèrent la religion réformée, ni même les

(1) Dans *les Mémoires historiques sur Alençon*, par Odolant-Desnos, il est dit : « En « 1677 la duchesse de Guise donna un logement qui devint bientôt trop serré, les « nouvelles catholiques allèrent habiter la maison appelée du bâtard d'Alençon » (tome 1er, p. 70).

Voici un acte qui donne l'emplacement de cette maison : 1690, 4 mars, « Thomas « Hardy, prêtre de l'oratoire, demeurant à Rouen, héritier de Marguerite Duval, sa « mère, baille à louage pour 6 ans commençant de Noël dernier, à sœur Angélique « Bridier, supérieure des nouvelles catholiques, une maison assise en cette ville sur « *la rue du Valnoble*..... pour la somme de 225 liv. par an.... au cas que ladite dame « supérieure veuille quitter l'exploit de ladite maison, elle sera tenue d'avertir 3 mois « avant chaque terme,.... et de remettre ladite maison en bonnes réparations, rétablir « la cloison qui fait séparation d'une chambre et d'un cabinet, servant à présent « de réfectoire, remettre la cloison de bois de chesne qui était dans la chambre haute « sur la rue du *Château*, fera boucher les fenêtres de la chapelle qui donnent sur la « cour du sieur Rouillon..... et parce que l'on a construit une chapelle et démoly une « écurie..... ladite supérieure laissera audit Hardy la chapelle en l'état quelle est à « l'exception des rideaux, du tableau d'autel..... sans quelle puisse ôter le boisage du fond « de la chapelle, qui monte jusqu'à la voûte, non plus que les vitres des fenêtres.... » (Tabel. d'Alençon).

nouveaux convertis, n'eurent le droit de vendre soit du bien, soit des rentes, pour en employer l'argent dans leur commerce, sans y être autorisés par l'intendant. Ces formalités furent préjudiciables aux commerçants, qui ne pouvaient pas réaliser à leur volonté les fonds nécessaires à leurs opérations commerciales (1). La mise en circulation des billets de banque fut encore une cause qui empêcha certaines transactions.

Si quelques Français s'enrichirent au moyen des billets de banque, beaucoup furent ruinés par le financier écossais John Law. Plusieurs fabricants de point d'Alençon furent du nombre de ces derniers. Les actes suivants en font foi : « 11 mai 1734, Elisée Tripier, veuve de Philippe Duval sieur de la Semée,..... concessionnaire de Madeleine de James, veuve de Charles de Saint-Denis, écuyer, sieur de Montaudin,..... fait valoir que, devant garantir la somme de 4000 liv., elle avait présenté une requête à l'intendant, exposant qu'en l'année 1720, elle avait perdu presque tout son

(1) 18 février 1733, « Jacques Ardesoif, marchand de point de France à Paris, demeurant « rue Quincampois, paroisse Saint-Méry, fils et héritier de Jacques Ardesoif, et de « Marguerite Duval (comme il a fait profession de la religion prétendue réformée), « supplie M. de Levignen de lui permettre de vendre deux pièces de terre, pouvant « valoir 1400 liv. pour en employer le prix dans son commerce et pour faire raccommoder « des points de France qu'il a en cette ville et qu'il a retirés des mains des nommées « Berger, nièces de demoiselle Duretour, ancienne commissionnaire du suppliant, « lesquels sont demeurés en souffrance faute par lui d'avoir eu les facultés de les faire « parachever, vu le dérangement de ce commerce ». Ce qui lui fut accordé par l'intendant, jusqu'à la somme de 1500 liv. (Tabel. d'Alençon).

6 Janvier 1753, « permission accordée à Marie-Anne Ridou de la Motte (nouvelle « convertie), de recevoir la somme de 4000 liv. qui lui étaient encore dues par Michel » Collet sur la vente de la terre de Montaudin, pour les remplacer d'après sa demande « dans le commerce de point d'Alençon qu'elle a entrepris » (Tabel. d'Alençon).

1754, 22 mars, « le suppliant Pierre-Guillaume Lesage Duparc vous remontre qu'il n'a « demeuré huit années à Paris chez un marchand magasinier de mousselines et de « dentelles que dans la vue d'apprendre le commerce. C'est cette considération « qui l'a porté à se marier au carnaval dernier : et comme il ne peut commencer son « nouvel établissement sans avoir des fonds en argent, le suppliant se trouve dans la « nécessité de vendre..... et demande la permission étant nouveau converti » (Tabel. d'Alençon).

15 juin 1766, « François-Pierre Lesage Duparc, négociant à Alençon, fait représenter « à Sa Majesté, qu'ayant en cette ville une fabrique de point à laquelle il désire donner « plus d'étendue, il souhaiterait vendre une petite maison située sur la place de la « Chaussée.... » (Tabel. d'Alençon).

18 février 1768, « Jeanne-Catherine Rousseau, marchande fabricante de point, née de « parents protestants, demande l'autorisation de vendre du bien pour mettre 800 liv. « dans son commerce de point de France ».

bien par le moyen *des billets de banque* qui lui étaient rentrés et qui avaient causé *la cessation d'un commerce considérable de point de France* qu'elle faisait alors, ayant été obligée de faire des emprunts d'année en année..... »

Marguerite Duval, veuve de Jacques Ardesoif, et Marguerite Ardesoif, sa fille, demandent, le 14 juillet 1727, à René Leconte, sieur de la Fontenelle, et à Marthe Lepeltier, sa femme, marchande de point d'Alençon, d'attendre pour le paiement de 2500 liv. pour marchandises de point de France qu'elles doivent encore, et font valoir que « par rapport à la situation des temps et le nombre *des billets de banque qui leur sont rentrés et dont elles n'ont pu faire usage*, elles ne sont pas en état de faire ce paiement..... » (1).

Le commerce du point d'Alençon se ressentit d'autant plus de cette crise, qu'il s'agissait d'un objet de luxe. Ceux qui s'enrichirent à cette époque, voulurent, comme les grands seigneurs, orner leurs toilettes de point d'Alençon, qui semblait une marque de richesse.

Les marchands et les fabricants qui ne furent pas assez prévoyants pour se débarasser de leurs billets de banque, avant que ceux-ci perdissent de leur valeur, ressentirent une gêne considérable dans leur commerce.

A cette ruine sont venues s'ajouter de nouvelles persécutions des protestants, la famine, la peste, etc., causes du ralentissement des affaires commerciales. Le nombre des marchands et fabricants de point ne diminua pas cependant; les forts bureaux se suffirent et continuèrent d'occuper leurs ouvrières. Ceux à qui leur fortune personnelle ne permettait pas d'entreprendre cette fabrication et ce commerce, se réunissaient en famille, pour se livrer à cette industrie; les uns restaient à Alençon, pour faire fabriquer, tandis que les autres allaient à Paris (2) et même à l'étranger, pour y vendre leurs ouvrages, ce que nous voyons indiqué dans différents actes et dans la procuration suivante, donnée le 14 août 1724 à Frédéric Cerisay du Fresne, marchand bourgeois de Paris, demeurant rue

(1) Tabel. d'Alençon, minutes.

(2) Dans une lettre que maître Julien Léger, avocat, adressait à sa fille, mariée à René Mevrel des Vergers, négociant à Paris, il lui disait, le 9 septembre 1775 : « en vous « mariant j'espérais qu'on établirait une correspondance de commerce entre vous et « nous..... qu'on ferait fabriquer icy et qu'on vous enverrait les ouvrages pour les « vendre, etc..... ».

des Lavandières, par François Cerisay du Dezert, marchand, demeurant à Vienne en Autriche. Cette procuration est ainsi conçue : « Je permets à mon frère de retirer des mains de nos sœurs Anne, Marie et Elisabeth Cerisay du Fresne la fabrique de point et les marchandises à nous appartenant.... ».

Par cet acte l'on voit que les demoiselles Cerisay du Fresne faisaient fabriquer à Alençon et que leurs frères vendaient ce point à Paris et à Vienne. Leur association était verbale, elle fut dissoute le 13 août 1720 (1).

D'autres s'associaient de marchand à marchand et aussi avec des marchands étrangers, pour faire le commerce dans les îles. Les compagnies des Indes avaient donné l'impulsion ; les marchands et fabricants entreprenaient davantage. Ils voyaient que le seul moyen d'étendre les affaires commerciales était de faire l'exportation. Aussi, plusieurs actes nous donnent-ils la preuve que les marchands de point ne firent pas exception. Le 19 novembre 1739, une association avait été formée à la Rochelle entre Nicolas Blesbois, Jérémie Goujon, sieur de la Fontenelle, et Joseph Blesbois, frère de Nicolas, enfants de Marie Barbe Taillarda (2). Joseph était mort à Léogane, le 14 avril 1740, en la maison commune de ladite société.

Le 27 septembre 1740, un autre acte d'association fut passé au Mans entre : « Nicolas Blesbois, sieur de La Garenne, marchand fabricant, demeurant faubourg Saint-Blaise à Alençon, et Thomas Winckelmans, aussi marchand demeurant à Liège, lesquels forment une société qui durera six années à commencer de l'arrivée du sieur Winckelmans en la ville de Léogane aux îles Saint-Domingue ; le sieur Nicolas Blesbois s'oblige de procurer, d'acheter et d'expédier

(1) Nous donnons ici l'acte de dissolution de société mentionné à la date du 13 août 1720, dans le contrat de mariage de Pierre Besnard, sieur du Val, marchand, et de Marie Cerisay, fille de Nicolas, sieur du Fresne, et de Marie Choisne. Il y est dit, par rapport à la dot' « que la future a droit de prétendre et demander à ses frères et « sœurs ce qui lui pouvait appartenir des effets d'une société tacite contractée entre « eux pour ouvrages et autres marchandises évalués après examen à 21000 liv. pour sa « part, la société verbale étant dissoute, chacun pouvant à l'avenir travailler pour son « compte ».

(2) Nicolas et Joseph Blesbois, Jérémie Goujon, ainsi que Barbe Taillarda, veuve de Guillaume Blesbois, sieur de La Garenne, étaient tous marchands merciers et marchands fabricants de point.

les effets et marchandises nécessaires à leur commerce ; Winckelmans s'oblige de se rendre à la Léogane pour y conduire, recevoir et revendre lesdites marchandises et ils partageront également au bout des 6 années les pertes et bénéfices ; ils prennent encore en société le sieur Duclos de La Garenne, frère du sieur Nicolas, avec son beau-frère Jérémie Goujon de la Fontenelle. Nicolas Blesbois donne procuration au sieur Winckelmans pour toucher pour lui les successions de son frère ou de son beau-frère, dans le cas de leur décès aux îles..... ».

D'autres marchands et fabricants s'associaient avec des bailleurs de fonds, puis ils partageaient les bénéfices, ainsi que cela s'était fait à la manufacture. Nous trouvons encore cet usage dans la fabrique de Simon Geslin, marchand et fabricant de point, décédé en 1769. Lors de la liquidation de sa succession, le 3 avril 1772, Marie-Louis-Jacques Chausson, écuyer, sieur de Saussay et Orgeries, Claude Lerouillé, sieur des Loges, Gabriel-Louis Marescot, Jacques-Auguste-Léonard Leconte de Betz de la Verrerie, Louis Quillet, sieur de Fontaine, Jean-Baptiste-Nicolas-François Demées, avocat, René Crochard, Charles Rouillon de Lépiné, Antoine-Louis-Estienne de Lescale, écuyer, sieur de Bois-Hébert, ont été pris comme juges pour décider si les créanciers chirographaires devaient être payés avant ceux qui avaient prêté par billet à bénéfice ainsi conçu : « Reçu de M. X.... la somme de..... pour faire valoir à moitié bénéfice dans mon commerce, duquel bénéfice je lui compterai au mois de mars prochain à Alençon le..... signé Geslin ». Le jugement fut favorable aux créanciers chirographaires. Ceux-ci avaient fait valoir qu'ayant vendu ou donné à vendre leur point à Simon Geslin, ils avaient fait un prix fixe, qu'ils ne pouvaient prétendre à aucune augmentation, mais qu'ils espéraient ne subir aucune perte et être payés avant ceux qui par leur billet couraient les chances d'un gros profit, même sur leurs marchandises (1).

Le commerce du point d'Alençon était si lucratif, que, malgré

(1) Ceux qui devaient suivre comme jugement souverain cette décision étaient : Duval du Coudray, La Rivière, Bele, Parment, Herquin, Biard, Fillette, de la Bonnetière, Drouet, Rosée, Jean Gervaisaux, Clogenson-Boislevêque, Malassis l'aîné, Denis Lelarge, veuve Ham, Planet, de Baudreville, Lenoir-Dufresne, Deculant, Chevrel de Frileuse, La Chapelle, Frémont, Bienvenu et autres.....

les pertes subies par certains marchands (1), ils acquéraient presque tous soit une grande aisance, soit une grande fortune. Aussi dans les communes des environs d'Alençon, essaya-t-on de fonder des bureaux de point. Celui de Sainte-Marguerite-de-Carrouges réussit assez bien. C'est à Marie-Catherine Leroyer, marchande de point en 1760, le 29 septembre, que cette commune est redevable de son école de travail, ce que nous trouvons mentionné au tribunal de commerce d'Alençon, à la date du 20 juin 1786 où il est dit : « Marie-Catherine Leroyer, *fondatrice de l'école de travail à Sainte-Marguerite-de-Carrouges*, contre le sieur Rouillon le jeune, pour s'entendre sur leur compte ».

M. Coulombet, curé de Saint-Denis-sur-Sarthon, voulut aussi faire profiter sa commune du bénéfice que l'on pouvait retirer de la fabrication du point. Voici ce que nous lisons à ce sujet : « Le 7 mars 1763, j'ai fait venir Marie Esnault pour apprendre par charité aux pauvres de la paroisse le point d'Alençon, n'ayant point où la loger, j'ai avancé à François Mallet la somme de 300 liv. pour lui aider à bâtir une salle dont j'ai accordé la jouissance à ladite fille. Si ce projet réussit, j'ai dessein d'établir un bureau de point. M. de Saint-Denis, seigneur de la paroisse, le curé, le sindic, le trésorier en charge seront chargés de prendre état des profits qui seront par leur avis distribués tous les ans aux pauvres, à commencer la veille de Noël, jusqu'à Pâques. Le seigneur et le curé pourront choisir parmi les principaux propriétaires ceux qu'il leur plaira pour être présents au compte que la fille du bureau rendra tous les ans ; ils y auraient voix délibérative ; le seigneur présiderait et le curé en son absence. *Laus deo.* Coulombet, curé de Saint-Denis, doyen d'Alençon, le 3 mars 1764 ». Dans les registres de Saint-Denis nous n'avons rien trouvé qui nous indiquât si ce bureau prospéra.

(1) M. Léger, avocat et fabricant de point, écrivait à sa fille, en 1775 : « ..... faites « donc de votre côté tout votre possible pour être payée de Mme Pecquereau...... » Cette dame Pecquereau était marchande de dentelles, rue des Prouvères. Elle avait obtenu du Roi une défense de faire poursuite contre elle et son mari...... elle avait fait valoir dans sa requête que, dans l'année 1772, par l'ordre de Monseigneur le cardinal de la Roche-Aymond, grand aumônier de France, ils avaient fait pour 11000 liv. de fournitures pour la chapelle oratoire de Sa Majesté, qui, suivant la promesse de ce prélat, devaient être payées comptant et qui sont encore dues......

Il n'en est pas ainsi du bureau que M. Belard, curé de Notre-Dame d'Alençon, *fonda à la Providence* (1), communauté de cette ville, ainsi que cela est indiqué le 1er mars 1754, dans l'inventaire de maître Julien Bourget, curé de Notre-Dame et directeur de la Providence, où il dit : « Nous nous sommes transportés à la maison de la Providence, située sur le Plénître, afin de poser les scellés sur les armoires de ladite maison, dresser état et inventaire des objets qui pourraient y être contenus étant une *manufacture réputée*, en présence de Marthe Ballain, supérieure, Louise Paisant et Marie Clavyer. La supérieure a répondu qu'elle n'avait aucuns papiers, obligations, contre-lettres, manufacture appartenant au sieur curé, de quoi nous l'avons interpellée de nous présenter ses registres de manufacture afin de pouvoir en assurer l'état, reconnaître les dettes, forces et charges de ladite *manufacture fondée par le sieur Belard*, à laquelle fin la demoiselle Ballain nous a représenté

(1) Cette communauté fut fondée par M. Belard, curé de Notre-Dame. Marthe Ballain dirigea la Providence d'Alençon de 1737 à 1789, date de sa mort.

Dans le manuscrit de M. Belard, conservé à la bibliothèque d'Alençon, il est dit : « En 1709, le sieur Guilloré ayant quitté la maison occupée par la communauté des « nouvelles catholiques, le curé crut qu'il fallait profiter du bon marché de cette maison « et essayer de la faire servir à quelqu'œuvre pie ; il se détermina à en faire une maison « de travail, que le public a appelée la Providence, et ayant mis trois maîtresses à ses « dépens, il offrit de faire apprendre aux filles pauvres plusieurs *ouvrages* qui étaient le « *Veslin, la Couture* et *les bas*...... On ne nourrit personne dans cette maison, on paie « seulement les ouvrières selon le travail qu'elles font et à bon prix. Depuis 1716 on « s'est réduit au *vélin*. Il y a une maîtresse pour apprendre à celles qui le désirent et « une autre pour donner du travail à celles qui savent et pour conduire les ouvrages. « Depuis son établissement jusqu'à ce jour 21 mars 1721, on y a fait de dépenses pour « plus de 28000 livres qui ont produit pour le moins autant ».

M. Belard, dans son testament, fait des legs à Marie Ranquesne, première maîtresse, et à Françoise Petit.

Barbe Houssemaine, dans son testament fait le 9 janvier 1749, déclare « ne rien « posséder dans la maison de la Providence, et qu'au contraire, elle s'était donné pour « mission d'apprendre aux pauvres petites filles le métier de *vélineuses* parce que « Maître Henry Bourget lui avait promis et s'était obligé de la nourrir et entretenir « pendant sa vie ». Louise Paisant entra à la Providence en 1751, elle montrait aussi le *vélin*. Renée Rousseau, Marie Clavyer, couturière, Renée Lesec, vélineuse, entrèrent à la Providence en 1752. Nous trouvons cette dernière, pensionnaire de la République, comme ex-sœur de la Providence, ainsi que Louise Paisant, Catherine Ducastel, Marie Javelier, Therèze Lemeunier, Marie Miserette, Marie Templier, Marie-Renée Bidois (Correspondance, Archives de la Mairie d'Alençon).

Les lettres-patentes obtenues du Roi en faveur de cette communauté sont du 4 février 1778. Les conseillers de ville protestèrent le 30 septembre suivant contre l'obtention de ces lettres-patentes et contre l'acquisition d'une maison, sur le Plénître, pour y loger les filles se disant dames sœurs de la Providence, en faisant valoir « que

quatre registres couverts en parchemin de différentes grandeurs et un cahier en papier intitulé inventaire, lesquels nous avons arrêtés à chaque page et sont restés entre les mains de ladite Ballain pour ne point interrompre son commerce, ensuite de quoi nous avons commencé l'inventaire. Nous avons trouvé de la toile, fil, et ouvrages dépendants de ladite manufacture et que la demoiselle Ballain a réclamés..... ».

« D'après un imprimé relatif à cette communauté, la directrice pouvait sans l'agrément de M. le curé s'associer quelqu'une des sœurs soit pour les *paiements de marchandises, achats de fils, ventes de différentes parties du point*. La directrice devait encore ainsi que ses associées *tenir registres exacts des recettes et des dépenses pour la fabrique de point* ». Tout ce qui précède indique que les religieuses de la Providence se livraient surtout au commerce.

Nous avons vu, dans la première partie de cet ouvrage, que Marthe Ballain avait voulu prendre en 1779 le titre de *directrice de point de France*, ce qui lui fut défendu ; nous pouvons cependant

« la ville avait toujours trouvé dans son sein des personnes qui se sont occupées de « donner aux jeunes filles l'instruction nécessaire pour apprendre le travail des dentelles, « que la ville n'a jamais requis la dame Ballain de faire cette fonction ny reconnu « cette fille ny ses associées pour former le corps qu'elle appelle les dames sœurs de la « Providence..... » Ces dames n'en continuèrent pas moins à demander au Conseil de ville son appui, mais les conseillers, le 18 mai 1779, protestèrent encore en fondant les motifs d'opposition sur ce que : 1° « lesdites filles usurpent un titre qui ne leur « appartient pas n'ayant aucune existence légale ; 2° qu'elles cherchent à en imposer à la « cour en s'annonçant comme une maison de travail seule, où les jeunes filles « apprennent le *point de France*, lorsqu'il est constant qu'elles en retirent un *bénéfice* « *considérable ;* 3° que le motif qui les détermine n'est qu'un pur effet d'ambition et un « désir de s'établir en communauté ; 4° qu'on ne peut concevoir la manière que lesdites « filles de concert avec les sieurs curés et marguilliers ont employée pour parvenir à « leurs fins..... ». (Archives de la mairie d'Alençon).

En 1812, 15 mai, le Conseil municipal d'Alençon émet le vœu qu'il y ait lieu d'approuver les statuts des sœurs de la Providence en prenant en considération : « Que « l'association des filles connues sous le nom de filles de la Providence, qui existait à « Alençon avant la révolution, y a été tolérée depuis la suppression des ordres « religieux et des congrégations, que le but de cette institution est d'élever les jeunes « filles pauvres de la ville dans les principes de la morale et de la religion, que sous « ce rapport un pareil établissement ne peut être que très-utile à Alençon, qu'il est « même le seul qui y existe pour l'éducation des jeunes filles pauvres...... » (Archives de la mairie d'Alençon).

Les religieuses de la Providence ne s'occupaient plus à cette date ni de la fabrication ni du commerce du point d'Alençon. C'est seulement vers 1830, sous la supérieure Gérard, femme très-intelligente, et à laquelle la communauté de la Providence doit beaucoup de sa prospérité, que l'on se remit dans cette maison à faire travailler les jeunes filles aux ouvrages de broderies et de point d'Alençon.

déduire de tous ces faits que le bureau de point tenu par la supérieure de la Providence était considéré comme un des plus forts bureaux d'Alençon.

Elle était souvent prise comme expert, ce que nous révèlent les minutes du tribunal de commerce d'Alençon. Il suffit d'en citer un exemple : « 20 septembre 1776, demandeurs Jacques Launay, Tison, Lanoë, la Sœur Renaud, supérieure de l'hôpital, et la nommée Blanchet, contre Charles Juste, tailleur en corps pour femme, défendeur ; il est nommé, comme expert des demandeurs, le sieur Deslondes, secrétaire du Roy, ancien prieur juge consul et négociant de cette ville, et pour le sieur Juste, défendeur, la demoiselle Ballain, négociante et fabricante de point..... » En plus de la fabrication, Marthe Ballain faisait aussi commerce de fil à vélin. Elle réclamait, le 21 octobre 1785, à Marie-Judith-Radigue Delorme, marchande et fabricante de point, la somme de 42 liv. 5 sols, pour vente à elle faite de fils propres à faire du vélin (1).

Aux hospices d'Alençon et de Séez on s'est aussi occupé de la fabrication du point, comme nous le prouvent les réclamations faites, en 1771, par sœur Renaud, supérieure de l'Hôtel-Dieu d'Alençon, et par les dames supérieures et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Séez, à la date du 13 juillet 1781 ; lesquelles demandent au sieur Marignier la somme de 5782 liv. 19 sols pour vente de point de France » (2). En 1757, lors du mémoire fait par tous les marchands de point contre Alexandre-Louis Lacoste, qui voulait ériger son bureau de point en manufacture royale, on y défendait, « l'intérêt des hopitaux » qui, à cette époque, s'occupaient de cette industrie. C'était la période la plus prospère pour les marchands et fabricants de point ; plus de 80 signèrent en 1757 ce mémoire. Il fallait trouver dans la vente du point d'Alençon un résultat certain, pour que tant de personnes se soient livrées à cette fabrication.

Lorsque Helvétius vint habiter sa terre de Voré, près Rémalard, il essaya d'y établir un bureau de point et d'y faire fabriquer, mais cet essai ne paraît pas avoir réussi (3). C'étaient toujours les

(1 et 2) Greffe du Tribunal de commerce d'Alençon.

(3) Extrait des mémoires historiques sur Helvétius. *Tablettes d'un curieux*, par Sentrem de Marsy, 1789 (communiqué par M. Cochon, sous-inspecteur des eaux et forêts à Alençon).

marchands merciers, marchands de toiles, etc., qui faisaient ce commerce, mais à Alençon il fut fait spécialement par des femmes, dont les maris avaient diverses professions, et même ne s'occupaient d'aucun commerce, comme les procureurs, les avocats, les huissiers, etc., ce qui ressort de différents jugements rendus au tribunal de commerce d'Alençon (1).

Pour favoriser les fabricants dans la vente de leur point, il y avait aussi les courtiers auxquels on donnait une commission lorsqu'ils avaient vendu les ouvrages de point qui leur étaient confiés.

La plupart de ces agents ne connaissaient pas la valeur du point qu'ils vendaient, et comme ils plaçaient pour différents fabricants, il arrivait souvent des méprises et par suite des procès. Le tribunal de commerce d'Alençon nous en donne plusieurs exemples, entre autres celui du 7 novembre 1721, dans lequel : Jean Dibon, *marchand vélineur*, eut recours aux juges pour arranger une affaire fâcheuse qui lui était arrivée. Israël Ruel et Marthe Choisne, sa femme, lui avaient donné à vendre une bourgogne avec son fond, de la valeur de 400 liv.; Jacques Leroux lui avait aussi donné une bourgogne avec son fond, mais de la valeur de 150 liv. Il vendit à M. Camusat de Sainte-Croix, pour 150 liv., la bourgogne

(1) Le 18 mars 1763, Sannegon et sa femme, courtiers de point de France, avaient un procès avec Gabriel Angers et sa femme, par rapport à des ouvrages de point, et à deux échantillons qui avaient été perdus et payés à la femme Angers. La sentence fut ainsi rendue : « disons que Sannegon a satisfait au dispositif de notre sentence ayant « rendu le point et payé les deux échantillons à la femme Angers qui avait qualité pour « les recevoir ; *parce qu'il est de notoriété publique que le commerce de point de France* « *se fait ordinairement dans cette ville par les femmes de tous états sans distinction*, « d'autant mieux que ledit Angers remplit la place d'huissier ».

En 1769, 23 juin, dans le procès de Anne Moyer, veuve Pierre Honoré, avec Clément Hebert et Marie Moyer sa femme, les juges reconnaissent valables la vente faite par Marie Moyer, « parce qu'il est de notoriété publique que les femmes de cette ville et « des environs font commerce de point parallèlement à celui de leurs maris ».

Le 10 février 1772, Madeleine Pasquier, fille majeure, fabricante de point, réclame de l'argent à Geoffroy pour marchandises de point qu'elle avait vendues à sa femme, actuellement défunte. Le jugement du tribunal est ainsi conçu : « Le sieur Geoffroy a « dit que la question n'était point de notre compétence eu égard à son état de perruquier, « c'est pourquoi il demande son renvoi devant des juges compétents. La demanderesse « a répondu qu'il ne s'agissait point de l'état du défendeur, mais de celui de son épouse, « laquelle sous son autorité, faisait commerce de point de France, que ce commerce « a laissé la cause à notre siége. C'est pourquoi nous avons condamné le sieur Geoffroy ». (Tribunal de Commerce).

appartenant à Israël Ruel et rendit à celui-ci la bourgogne qui appartenait à Jacques Leroux. Voici les conclusions du jugement : « Comme ledit Dibon n'est que commissionnaire pour la vente de ces sortes d'ouvrages, et que, quand l'erreur a été reconnue, il est allé trouver le sieur de Sainte-Croix auquel il a fait connaître sa peine et l'embarras où il se trouvait, lequel sieur de Sainte-Croix lui a dit qu'il ne voulait point profiter de cette surprise, que n'ayant point fait l'envoi de l'ouvrage qui lui avait été livré il voulait bien le rendre en lui redonnant la somme de 150 liv. Ce considéré nous avons ledit Dibon et sa femme condamnés de rendre au sieur Ruel la même bourgogne qu'il lui avait confiée, à laquelle fin nous avons condamné le sieur Leroux de rendre audit Dibon la somme de 150 liv. qu'il lui a portée moins 42 sols pour droit de commission, et Dibon rendra au sieur de Sainte-Croix 20 sols qu'il eut de lui par gratification ».

D'après ce que nous venons de dire, ces courtiers auraient eu 2 % de commission, gain peu élevé, puisqu'ils vendaient les ouvrages à leurs risques et périls et que quelques-uns même faisaient des voyages et entretenaient des relations avec des marchands étrangers (1). Il est probable que ce n'était pas un prix unique pour tous les courtiers ; ceux qui habitaient Paris devaient être plus exigeants.

Les fabricants n'eurent pas toujours à se louer de la conduite des courtiers à leur égard, les minutes du tribunal de commerce d'Alençon nous donnent encore la relation de bien des procès en revendication des aunages, manchettes, bourgognes, jabots, etc., ou bien pour le paiement des marchandises confiées aux courtiers et courtières. Les juges interdisaient alors d'exercer cette profession

(1) Dans la correspondance de M. Besniard, marchand de point à Alençon, Mme Letertre, courtière à Paris, lui écrivit, le 11 juillet 1766 : « J'ai envoyé une parure « de 300 liv. à mon marchand de Bruxelles, puis j'en enverrai en Pologne, en Russie, « en Angleterre, à des marchands que je connais et avec lesquels je suis en « relations ».

En 1807, 6 mars, Mlle Cécile Dumesnil, marchande de dentelles et de point, demeurant à Alençon, rue des Grandes-Poteries, réclamait au sieur Launay-Rattier, marchand et fabricant de point, demeurant à Alençon, rue du Château, le montant de dentelles qu'elle lui avait confiées à vendre, moyennant un droit de commission, dentelles qu'il avait envoyées à M. Stenham, marchand à Wurtzbourg (Tribunal de Commerce d'Alençon).

à ceux qui avaient failli à leur devoir. Le jugement était ainsi conçu «..... attendu que Mme X.... a diverti les deniers et marchandises de divers fabricants de cette ville, la déclarons incapable de continuer à l'avenir ses fonctions de courtière, l'en interdisons à perpétuité, que son nom soit rayé du tableau des courtiers..... ».

Les courtiers devaient prêter serment et tenir registre des marchandises qui leur étaient données à vendre, suivant une ordonnance de 1673, *arrêts et règlements*. Cette ordonnance ne paraît pas avoir été mise en vigueur pour les courtiers de point d'Alençon, avant l'année 1776, époque à laquelle nous trouvons en faveur de la probité des courtières le premier certificat suivant : « 25 juin 1776, Nous soussignés, marchands et fabricants de point d'Alençon, certifions à tous que Anne Hutrel, épouse de Georges Tessier, Françoise Hutrel, épouse de Jean Blanchet, Catherine Tabur, épouse de François Levannier, Marie Colas, veuve de Georges Mary, remplissent l'état de courtière en point d'Alençon, depuis plusieurs années, avec probité n'étant venu à notre connaissance aucune chose contraire..... ». La deuxième supplique est celle de Marie Vardon, épouse de Joseph Rose. Elle dit ignorer qu'elle devait tenir des formalités pour être courtière, et qu'il n'y en a encore que quatre de reçues avant elle, elle voit enfin qu'elle ne peut exercer son état de courtière et ne peut le continuer, sans être reçue par les prieurs juges consuls, prêter serment, et tenir un registre des marchandises qui lui sont confiées, relativement à l'ordonnance de 1673.... » (1). Après 1808, cette profession paraît abandonnée. Le commerce était, du reste, si peu florissant à cette

(1) Nous avons encore les suppliques suivantes pour leur réception à l'état de courtière. — Le 22 avril 1786, supplique de Françoise Chaloux, épouse de Jean Prieur. — 1er septembre 1786, celle de Anne Saillant, femme de Pierre Gérard. — 19 septembre 1787. supplique de Marie-Anne Cornu, femme de François Houssemaine. Elle avait exercé pendant 15 ans la profession de courtière, sans avoir prêté serment. — Même date, celle de Madeleine Legendre, veuve Jean Thomas Robert. — Le 2 novembre 1787, dans le procès de la veuve Barbot Noterie, fabricante de point, contre M. Desvaux, conseiller du Roi, officier en la maîtrise des eaux et forêts et demoiselle Demées, son épouse, fabricante de point de France « le tribunal ordonne que Mme Desvaux sera « mise à l'état de courtière pour d'aujourd'hui huitaine » (Tribunal de commerce d'Alençon).

Sur les certificats qui ont été délivrés par les marchands et fabricants de point, nous relevons les noms suivants : L. Deschaleries, Rouillon, Crochard, Poitrineau, Mercier, Marthe Ballain, Poupart, Camusat, Chevallier, veuve Hardy, Rallu, femme Dupont,

époque, que nos fabricants y suffisaient eux-mêmes. Ils avaient l'habitude depuis longtemps, tout en se servant des courtiers, d'avoir des marchands à Paris auxquels ils envoyaient du point, ils trouvaient un grand avantage à entretenir des relations directes avec les marchands étrangers (1). Le point ne passait ainsi que dans une seule main, ce qui permettait aux fabricants de payer plus cher les ouvrières, le bénéfice étant plus grand. Mais, quand survinrent la révolution, les guerres, et par suite les banqueroutes, toutes les fortunes furent ébranlées, le commerce du point d'Alençon se ressentit encore de tous les malheurs de la France. Sur quatre-vingts marchands et fabricants que l'on comptait avant la révolution, il n'en restait plus que vingt-quatre en 1800; de 1800 jusqu'en 1822, vingt déclarèrent cesser la fabrication, afin de ne pas payer patente (2); malgré leurs déclarations quelques-uns continuèrent le commerce et la fabrication de point.

Duparc-Lesage, Henry, Ducreux, femme Launay, Poupart-Leroux, veuve Rattier, de Boyville, Despierres, Syre-Jean, Godefroy, Lacombe, Malassis, E. Brisard, d'Ocagne le jeune, etc.

(1) Les noms de plusieurs marchands étrangers sont donnés dans divers inventaires déjà cités et dans le mémoire des marchands de point de 1757. Marie-Barbe Taillarda, veuve Blesbois La Garenne, avait pour marchand en Hollande, le sieur Pinqueneau, en 1724. Dans l'inventaire du 15 mars 1778, de Jacques-Julien Gareau, marchand de point de France, il s'est trouvé un registre commencé le 8 mars 1768, par le compte de Mme Hapkin de Londres ; un autre petit registre pour le compte de Henry Poulain, négociant à Londres, commencé le 29 novembre 1767. Marie-Françoise Dubois, veuve de Julien-Henry Gareau, avocat, était aussi marchande et fabricante de point et vendait, comme son fils, aux mêmes marchands étrangers. Elle abandonna le commerce et donna sa procuration à son gendre Louis-Augustin Malassis, le 22 décembre 1773 (Tabel. d'Alençon). .

(2) Noms des marchands et des fabricants de point qui, d'après leurs déclarations, ont cessé le commerce et la fabrication, depuis l'an VIII jusqu'en 1822. — An VIII, 17 vendémiaire, la citoyenne Marie Juglet, femme de Jean Barbe. — An XIII, 7 nivôse, Jean Boullay, marchand de point. — 1807, 28 août, Madeleine Chollet, marchande de point, rue des Marcheries. — 1809, 5 décembre, le sieur Croisé, marchand de dentelles, rue des Granges. — 1811, 26 novembre, François Alexandre, dit Loison, fabricant de point, rue du Cours. — 1811, 22 décembre, François Bailleul, marchand de point, rue du Collège. — 1812, 22 décembre, Anne Véron, veuve Chevallier, fabricante de point, rue du Collège. — 1813, 25 octobre, René Gautier-Rattier, fabricant de point, rue des Marcheries. — 1813, 18 novembre, Marie-Anne Hervé, fabricante de point, rue du Mans. — 1817, 4 octobre, Julie Chambay, femme Beury, fabricante, rue du Collège. — 1817, 13 octobre, Thifaine des Aulneaux, négociant. — 1817, 6 décembre, Charles-Joseph Beaudoin, fabricant de point, rue Saint-Léonard. — 1818, 16 décembre, Louis Lyon, fabricant de point, rue Cazault. — 1819, 29 septembre, Jacques Gauthier des Parquets, fabricant de point, rue du Cours. — 1819, 1er octobre, Joseph-Charles Rattier-Cœphas, marchand de point. — 1820, 16 octobre, demoiselle Cécile Dumesnil,

D'après une liste de fabricants de point, donnée le 25 avril 1810 par le Maire d'Alençon à M. le Préfet de l'Orne, les principaux fabricants de dentelles étaient Clérambault Charles, Clérambault Jean, Louis Launay-Rattier, rue du Château, Mercier fils, rue du Cours, Beaudoin, rue Saint-Léonard. Une autre liste avec observations sur les manufacturiers et fabricants les plus distingués, fut redemandée au Maire d'Alençon par le Préfet de Lamagdelaine le 25 juillet suivant.

Pour les dentelles figurent seulement sur ce tableau :

« 1° M. Launay-Rattier Louis, demeurant à Alençon, observations : *Le centre de sa fabrique à Alençon*, s'étend dans les communes environnantes et à Argentan..... Sa fabrique date depuis la révolution. 2° M. Mercier Jacques, demeurant à Alençon, observations : *Sa fabrique à Alençon*, s'étend dans les communes voisines ; occupe 1000 ouvrières..... Cette dentelle NE SE FABRIQUE PAS DANS DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX (1). Le produit annuel de sa manufacture est évalué à 300000 liv..... IL TIENT SA FABRIQUE DE SON PÈRE PAR CONTRAT DE MARIAGE..... » Cette liste est écrite par M. Mercier *lui-même*. Elle démontre d'une manière *irrécusable*, qu'il *tenait sa fabrique de son père*, *qu'elle était à Alençon* et que le point ne se *fabriquait pas dans des établissements spéciaux*. M. le baron Mercier n'avait donc pas sa manufacture installée au château de Lonrai, ainsi que cela a encore été dit depuis notre première publication ; l'habitude contractée depuis longtemps de toujours citer le château de Lonrai à propos de la manufacture du point d'Alençon, a fait que tous ceux qui ont écrit sur ce sujet tendent à refaire un *conte de leur façon*.

Nous croyons devoir entrer dans quelques détails succincts relatifs à cette famille Mercier, d'autant plus que le château de Lonrai lui a appartenu et que nous nous trouvons en présence de

marchande de dentelle, rue du Pont-Neuf. — 1820, 30 novembre, Jean-Charles Poitrineau, fabricant de point. — 1820, 15 décembre, François Collet, fabricant de point, rue du Cours. — 1822, 2 novembre, Madeleine Marguerith-Dupré, ex-commise de M. d'Ocagne, fabricant de point, renonce à tout commerce de point (Archives de la Mairie d'Alençon).

(1) La Providence d'Alençon, qui avait été avant la révolution un des forts bureaux de point de cette ville, aurait pu être considérée par certaines personnes comme un établissement spécial ; mais, à cette date, elle avait cessé la fabrication.

marchands et de fabricants de point. 1° Jean, 2° Pierre, 3° Jacques et 4° Thomas Mercier, frères, s'occupèrent de la vente et de la fabrication du point d'Alençon depuis l'année 1760 environ.

1° Jean Mercier, en 1775, avait son bureau de point rue Cazault et Jean Mercier son fils, aussi marchand de point, demeurait, en 1790, rue du Collège. 2° Pierre Mercier, tout en étant jardinier du duc d'Orléans, à Saint-Cloud, vendait du point à Paris et à Versailles, pour Barbot Noterie, son cousin germain. Voici ce que nous extrayons d'une lettre que Pierre Mercier adressait à M. le commissaire ordonnateur, premier commis de la guerre, inspecteur général des hopitaux militaires : « Versailles, 12 mars 1764..... J'ai vendu les dentelles que le cousin Barbeau m'a promis, et s'il veut mettre ses trois doigts (1) avec, on demande à les voir pour savoir s'ils sont sortables, vous pouvez remettre votre réponse dans le paquet que mon cousin doit m'envoyer.... ». Thomas Mercier, père du baron, était marchand de point et marchand mercier à Paris, il vendait dans cette ville le point qu'il faisait fabriquer à Alençon par son frère Jacques Mercier. Nous le trouvons désigné marchand, dès 1762, dans un procès qu'il eut au tribunal de commerce, avec le sieur Templier, marchand de point. En 1779, le 28 mars, nous lisons ce qui suit : « furent présents Pierre Crochard, marchand mercier à Paris et tenant fabrique de point à Alençon, et Marie Magdelaine Lotz, demeurant rue Quincampois, paroisse Saint-Mery, lesquels vendent à Thomas Mercier, marchand mercier à Paris, et tenant fabrique de point à Alençon, demeurant à Paris, rue Tiquetonne, paroisse Saint-Eustache..... une maison sise au faubourg Cazault (2), maison dans laquelle fut établi son bureau de point, tenu par son frère ».

En 1786, le 18 septembre, il y eut entre eux le règlement de compte suivant : « furent présents Messire Thomas Mercier, officier des logis de la Reine,.... et Jacques Mercier son frère, lesquels pour se régler ensemble au sujet des travaux et ouvrages qu'ils ont fait *depuis plusieurs années en la fabrique du point d'Alençon*..... le sieur Thomas donne à son frère 2000 liv. de rente viagère, et au

(1) (Nous avons vu à la fabrication (2me partie) que *deux doigts, trois doigts* désignaient des hauteurs de point.

(2) Tabel. d'Alençon.

cas où ledit Thomas décéderait le premier, la rente devrait être payée par avance..... » (1). Jacques Mercier mourut négociant, rue Cazault, le 1er septembre 1790. Jusqu'à cette date, nous trouvons Thomas Mercier habitant Paris ; il possédait, en 1785, la terre du Plessis et d'autres propriétés, dans les paroisses de Saint-Nicolas et Cuissai. En 1786, le duc de Montmorency et son épouse « constituent leur procureur général Thomas Mercier, écuyer, fourrier des logis de la Reine, pour vendre, affermer le château de Lonrai et ses dépendances, à l'exception des terres du Plessis, Cuissai, Saint-Cénery, vendues précédemment..... » Thomas Mercier acheta le château de Lonrai le 17 janvier 1792 (2), il habitait alors Alençon (3). Nous le trouvons encore en 1796 habitant cette ville. En 1798, il se retira du commerce, après avoir acquis une grande fortune due à son intelligence et à son activité, fortune à laquelle il fit participer plusieurs membres de sa famille (4).

Il donna sa fabrique de point à son fils Jacques Mercier, lors du mariage de celui-ci avec Mlle Olympe Lecouteulx, célébré à Neuilly-sur-Marne le 8 octobre 1798. Jacques Mercier, maire d'Alençon, le 18 mars 1808, puis baron de l'Empire, et plus tard député au Corps Législatif, continua la fabrication du point jusqu'à 1850 environ. Il eut successivement pour facteurs tenant son bureau à Alençon : Mlle Radigue (5), René-Jacques-Julien Gautier, Mlle Poitrineau, enfin Mme Douville (6). En résumé, *le bureau de*

(1) Tabel. d'Alençon.

(2) Tabel. d'Alençon et notes données par Mme Allard.

(3) Le 17 février 1792, mariage de Thomas Mercier et de Françoise Mercier, sa nièce et sa belle-sœur, il est dit habitant Alençon, paroisse Notre-Dame. Elle décéda le 21 février 1836, chez son frère Pierre Mercier, curé de Notre-Dame.

(4) « Le 8 avril 1785, devant les notaires du Châtelet de Paris, procuration de « Thomas Mercier, écuyer, fourrier des logis de la Reine, seigneur des fiefs et terres « du Plessis, Cuissai, Saint-Nicolas, demeurant à Paris, rue des Deux-Écus..... à « Jacques Mercier, sieur de la Haye, bourgeois d'Alençon, auquel il donne pouvoir, « en son nom, de constituer à Pierre Mercier, son neveu, clerc tonsuré, la somme de « 150 liv. de rente pour le favoriser et lui servir de titre clérical.... Pour ce il hypo- « thèque sa maison de Cazault, estimée 20000 liv. »

(5) Mlle Radigue avait succédé à Jacques Mercier dans la direction du bureau de point. Elle est décédée, le 30 mai 1806, rue de Cazault.

(6) Les dentelles fabriquées par Mme Douville pour M. Mercier étaient en dépôt et en vente dans la maison Ferrière Pénona.

point fondé par Thomas Mercier (1), *continué par son fils, a toujours existé à Alençon et non à Lonrai.*

D'après les renseignements qui nous ont été obligeamment donnés par les descendants de M. le baron Mercier, il n'y eut jamais de commise ni au château de Lonrai, ni aux environs.

Ainsi que nous l'avons dit dans le courant de cet ouvrage, les bureaux principaux ont toujours été à Alençon, et s'il y eut des bureaux secondaires établis dans les paroisses, telles que Saint-Denis, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, etc., voire même Lonrai, ils n'eurent que peu d'importance. Il n'exista de manufacture proprement dite, que la manufacture fondée en 1665, sous le patronage de Colbert, et dont le bureau central était à Alençon même (2). Les légendes anciennes et nouvelles sur le château de Lonrai considéré comme *centre* de la fabrication du point, sont donc à tout jamais détruites. Il est probable qu'elles contribuèrent beaucoup à la création d'une école dentellière, établie seulement en 1857, par les propriétaires actuels du domaine de Lonrai. Mais, quoique cette école ait été installée dans le parc de ce château, il ne s'en suit pas qu'une manufacture de point y ait été établie antérieurement.

Cette école, subventionnée par M. et Mme Donon, a cessé d'exister depuis le 31 juillet 1885. Elle était dirigée et fournie d'ouvrage par un fabricant d'Alençon, M. Huignard, représentant de la maison Verdé-Delisle et Cie. La première maîtresse dentellière en 1857 fut Marie Besniard.

(1) Thomas Mercier est décédé au château de Lonrai, le 24 décembre 1819.

(2) La manufacture de point d'Alençon comprend l'ensemble de tous les bureaux qui constituent cette fabrique ; c'est donc improprement que les fabricants employèrent le nom de manufacture en parlant d'un seul bureau.

CHAPITRE II

COMMERCE DE 1800 A 1843, ÉTAT DE CETTE INDUSTRIE, D'APRES LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR traiter l'état de l'industrie dentellière à Alençon de 1800 à 1843, nous ne pouvons mieux faire que de copier, à différentes dates, les observations ou les délibérations du conseil municipal de cette ville, que nous avons relevées aux archives de la Mairie.

« Etat du nombre des individus occupés en 1808 dans les fabriques et manufactures de la ville d'Alençon..... dentelles dites point d'Alençon, nombre des ouvrières occupées, 3000. Années précédentes, 4000. — Observations : la différence sur la dentelle provient de ce que cette branche essentielle de commerce étant singulièrement diminuée par suite des événements politiques, un grand nombre de femmes a cessé de travailler à cette partie et s'est livré à d'autres occupations. Certifié véritable par nous, Maire d'Alençon, à l'Hôtel-de-Ville, le 18 août 1808, signé Mercier. »

1809, État adressé au préfet avec les observations suivantes (1) : « La fabrique de dentelles d'Alençon éprouvait, depuis plusieurs années, une stagnation affligeante ; aujourd'hui, et surtout depuis un an, elle est dans un état voisin de son anéantissement. Cette fabrique qui entretenait avant la révolution 6 à 7000 femmes et encore, il y a un an, environ 3000, tant dans la ville que dans les

(1) Archives de la Mairie d'Alençon, Liasses.

campagnes, n'en occupe pas en ce moment 1500 (1); une grande partie ne peut trouver d'ouvrage, celles qui travaillent encore gagnent seulement 20 centimes, jusqu'à 60 centimes par jour, c'est malheureusement le plus grand nombre qui ne gagnent que 20 centimes, tandis qu'auparavant elles gagnaient depuis 60 centimes jusqu'à 1 fr. 50 et même 2 fr.; ce tableau de la diminution si considérable de la main-d'œuvre, doit faire juger à quelle extrémité cette fabrique est réduite.

« Il faut en chercher la cause dans la guerre qui, depuis plusieurs années, a ruiné l'Allemagne et le Nord, où cette dentelle trouvait ses principaux débouchés. La Russie qui en tirait aussi une grande quantité est obligée d'y renoncer à cause de la perte excessive du change qui est toute à son désavantage. Le rouble qui produisait il y a peu d'années 3 fr. 25 à 3 fr. 30 de France, ne rend plus aujourd'hui que 1 fr. 50 à 1 fr. 55, cette différence cause donc aux négociants russes une augmentation de plus du double dans les prix des marchandises qu'ils tirent de France, et c'est par cette raison qu'ils ne font aucune demande de nos dentelles. En France, cette dentelle n'est guère portée qu'à Paris et dans la saison de l'hyver; l'absence de l'empereur et de la cour pendant plusieurs hyvers consécutifs ont rendu la vente nulle. Avant la révolution, l'étiquette voulait que les princes, les seigneurs, les personnes employées dans le gouvernement ne pussent se présenter l'hyver à la cour sans porter des dentelles de point d'Alençon ; la parure des femmes et les étoffes qu'elles portaient en habit de cour exigeaient aussi des dentelles; si le gouvernement ne rappelle pas cet usage qui a fait la prospérité des belles étoffes de Lyon et des dentelles d'Alençon qui étaient alors inséparables, la fabrique d'Alençon s'anéantira.

« Les tuls, les blondes ont remplacé les dentelles parce qu'ils les imitent de loin et qu'ils flattent l'amour-propre du petit particulier qui les porte. C'est pour cette raison qu'ils devraient être exclus des costumes des personnes qui sont reçues à la cour; les vraies dentelles reprendraient faveur et l'exemple de la cour de France qui a toujours été le modèle du bon goût influerait beaucoup sur les personnes les plus aisées de l'empire et sur les cours étrangères.

(2) Cet état a dû être adressé de 1809 à 1810.

« Cette dentelle qui se fabrique entièrement à l'aiguille et passe successivement par huit ou dix mains, n'est pour ainsi dire que le résultat de l'industrie; les fils avec lesquels elle se fabrique n'entrent que pour un huitième dans la valeur de cette dentelle, tout le reste étant le produit de la main-d'œuvre: combien son exploitation dans l'étranger n'est-elle pas avantageuse à l'État! encore il faut dire que le fil se tire du sol français (de l'ancienne province de Picardie), et il faut calculer le bénéfice qu'a dû déjà faire le fabricant de fil. Ces fils valent depuis 150 fr. la livre jusqu'à 1200 fr. A l'époque de la campagne de Prusse, Sa Majesté avait eu la pensée de répandre ses bienfaits sur les villes dont les manufactures languissaient, son Excellence M. de Champagny, alors ministre de l'intérieur, avait proposé de faire exécuter à Alençon pour une somme d'environ 300000 fr. de commandes importantes pour Sa Majesté l'Impératrice, et pour servir à des présents aux cours étrangères; la paix survint et tout resta sans exécution, quoiqu'on dût bien penser que la paix ne pouvait si promptement faire ressentir ses heureux effets à la fabrique d'Alençon, puisque les pays qui étaient auparavant ses débouchés venaient d'être le théâtre d'une guerre qui avait affaibli leurs ressources.

« Quelques commissions pour Sa Majesté l'Impératrice ont cependant eu lieu à Alençon, mais ces commissions, quelque faibles qu'elles fussent, qui auraient dû être la récompense des fabricants qui s'étaient distingués aux expositions, ont passé par plusieurs mains avant d'arriver au fabricant (1); d'où il est résulté que ces

(1) M. Mercier fait ici allusion au lit commandé pour l'impératrice Joséphine, vendu par M. Deschaleries, marchand à Paris, qui le fit exécuter par la maison Clérambault. Pendant qu'il était en fabrication, le divorce de l'empereur survint. Ce marchand craignit beaucoup de ne plus le vendre. Aussi, lorsqu'en 1811 le voyage de l'empereur à Alençon fut décidé, M. Deschaleries fit couper les initiales de Joséphine pour les remplacer par celles de Marie-Louise. Ce lit était parsemé d'abeilles et les bordures de branches de lilas. Malgré le changement des initiales, Napoléon ne se livrait pas de ce lit, mais il plaisait tant à Marie-Louise que Napoléon en fit définitivement l'acquisition. Le lit fut vendu de 35 à 40000 fr.. Mme Charles Clérambault était allée travailler avec ses ouvrières à la préfecture d'Alençon pour faire voir à l'impératrice comment le point d'Alençon se fabriquait (Renseignements donnés par Mme Charpentier-Daulne).

Miss Bury, dans son ouvrage sur les dentelles, se félicite d'avoir « été assez heureuse « pour se procurer un morceau de point semé d'abeilles qui avait été acheté à Lonrai « lors de la vente du fond et de la dispersion de l'établissement ». Comme nous venons de le voir, il n'y eut pas de fond ni d'établissement à Lonrai et ce lit ne fut pas fabriqué par M. Mercier.

objets sont payés par le gouvernement le double de leur valeur, malgré la précaution illusoire de faire estimer à Paris ces objets par des experts qui, étant des marchands, estiment toujours plus que moins, parce qu'ils peuvent au premier instant se trouver dans la même situation.

« Le nombre des fabricants se réduit à cinq ; avant la révolution, il y en avait huit à dix (1). La stagnation de cette fabrique a fait redescendre à peu de chose près les prix de 1809 à ceux de 1789, autant qu'il est possible cependant de comparer des objets dont les qualités et l'exécution peuvent présenter tant de nuances différentes, et dont le choix du dessin contribue principalement à en établir le prix,.... les sommes que cette fabrique mettait en circulation en 1789 étaient de plus d'un million ; cette année elle n'a pas employé plus de 200000 francs.

« Les échantillons que je vous fais passer, M. le Préfet, sont au nombre de 10 dont 5 en brides et 5 en réseau, ce sont ces deux espèces de dentelles qu'on appelle point d'Alençon, ces échantillons proviennent *de ma fabrique.* Afin de donner à M. le Ministre une idée plus complète des produits de la fabrique de point, j'ai cru devoir présenter des échantillons dans les diverses qualités et largeurs qui se fabriquent. Je vous ai présenté le tableau affligeant de cette fabrique... veuillez être auprès du gouvernement son organe et son appui.... »

Dans une délibération du conseil municipal, M. Mercier, maire, donne, le 13 octobre 1810, communication d'une lettre adressée par le préfet dans laquelle ce magistrat annonce que « S. E. le Ministre de l'intérieur l'a informé qu'il avait fait connaître (2) à l'empereur, sur la demande expresse de Sa Majesté, l'état de la fabrique de dentelles d'Alençon, qu'entre autres moyens que S. E. a cru propres à rendre à cette intéressante fabrique une partie de l'éclat dont elle a brillé autrefois, ce serait l'établissement d'un professeur de dessin. » Dans cette réunion sont développées les causes que nous avons citées dans l'état envoyé au préfet, afin qu'il le transmette au ministre de l'intérieur.

(1) Pour M. Mercier, il n'y avait que 10 fabricants avant la révolution ; il ne comptait sans doute que les forts bureaux, car nous avons vu, dans le courant de cet ouvrage, que leur nombre était plus élevé en les comprenant tous.

(2) Lettre en réponse à l'état cité ci-dessus.

Le 18 mai 1811, « M. Mercier, maire d'Alençon, fait part au conseil que le ministre de l'intérieur a informé le préfet que LL. MM. II. passeraient en cette ville, vers la fin de ce mois, ou dans les premiers jours de juin, et qu'elles accepteraient les fêtes qui leur seraient offertes par la ville... le conseil a décidé qu'il sera disposé un appartement destiné à recevoir les différents produits de l'industrie, que les fabricants et les manufacturiers, ainsi que les artistes de la ville désireraient y exposer (1). Art. 8... M. le Maire, chargé de porter la parole, voudra bien mettre sous les yeux de Sa Majesté les besoins de la ville, et la supplier de les prendre en considération, notamment en ce qui concerne la fabrique de point qui fournit la subsistance à la classe la plus nombreuse de la ville et que diverses causes ont presque anéantie (2).

En 1827, le conseil municipal, sous la présidence de M. de Chambray, maire, décida, le 20 août 1827, qu'il serait offert à Madame la Dauphine, qui devait venir à Alençon le 7 septembre de la même année : « une corbeille présentée par 12 jeunes demoiselles, et que la corbeille serait garnie en point de France dit dentelle d'Alençon le plus beau et du dessin le plus moderne qu'on pourrait trouver ».

Nous donnons ici la note et le nom des marchands qui fournirent les objets destinés à garnir cette corbeille, ainsi que le montant de leurs factures :

« 1° M. Lebart, corbeille et mantille imitation de blonde, 445 fr. 50.

« 2° Mercier, manufacturier, 3 pièces de mousseline, 201 fr.

« 3° Clérambault et Lecoq Guibé, 3 pièces de mousseline, 233 fr.

« 4° Chanteau, fabricant de toiles, une demi-pièce de toile de 32 aunes à 8 fr. l'aune, 256 fr. 35.

5° Chollet, marchand gantier, 3 douzaines de paires de gants, 61 fr. 70.

« 6° Bouillon, chapeaux de paille, 200 fr.

« 7° Clérambault, 3 aunes 1/16 de dentelle point d'Alençon, 245 fr.. — Total, 1642 fr. 60 » (3).

(1) M. Mercier avait exposé un voile en point d'Alençon, exécuté sous la direction de M. Gautier qui était alors son facteur. Napoléon acheta ce voile 4000 fr. (Renseignement donné par M. Gautier, ancien secrétaire de l'état civil d'Alençon, fils du précédent).

(2) Le montant des dépenses faites par la ville, à l'occasion du passage de l'empereur à Alençon, montait à 21950 fr. (Archives de la Mairie d'Alençon).

(3) Archives de la Mairie d'Alençon.

Au sujet du passage à Alençon de M. le duc et de Mme la duchesse de Nemours, qui doivent visiter le département de l'Orne et arriver à Alençon, le 4 août, où ils séjourneront le 5 et le 6, le conseil municipal, dans la séance du 1er juillet 1843, arrête les bases du programme des fêtes, et décide qu'une corbeille sera offerte à Mme la duchesse de Nemours. Cette corbeille fut fournie par Mmes Henriet et Gouhier, fabricantes de broderies et de point d'Alençon. Le prix de cette corbeille montait à 1917 fr. 10, ainsi répartis : Note Henriet : « une corbeille garnie de fleurs, 140 fr.; 6 mètres 60 point d'Alençon, réseau, à 220 fr., 1452 fr.; 20 brassards en gros de Naples bleu, 32 fr.; 24 mètres ruban rouge, 3 fr. 60; Total 1627 fr. 60 ». — Note de Mlle Gouhier : « un mouchoir, 150 fr.; 3 mètres 10 point d'Alençon, à 45 fr., 139 fr. 50. Total 289 fr. 50 » (1).

En donnant ici le tableau des expositions qui ont eu lieu depuis 1806 jusqu'en 1881, dans lesquelles nous trouvons les noms des marchands et des fabricants de point, nous croyons compléter les documents que nous venons de citer et montrer que les procédés de la fabrication du point d'Alençon n'ont pas été perdus, quoique cela ait été dit et même répété par les rapporteurs des expositions, qui se faisaient ainsi les échos de quelques fabricants.

(1) Archives de la Mairie d'Alençon.

CHAPITRE III

EXPOSITIONS

La première exposition des produits de l'industrie française est due à l'initiative du ministre François de Neufchateau. Il profita d'une fête nationale donnée au champ de Mars, en 1798, pour y faire exposer les ouvrages fabriqués à Paris et dans les départements les plus voisins de la capitale. Depuis, les expositions se sont succédées à des dates non régulières. La deuxième eut lieu en 1801, au palais des sciences et des arts. La troisième, en 1802, au Louvre. La quatrième, en 1806, place des Invalides. C'est à cette exposition que nous trouvons le nom d'un de nos fabricants de point. Chap. V, n° 115, on lit :

« M. Mercier, fils, d'Alençon, a fabriqué et mis à l'exposition de grandes pièces en point d'Alençon, d'une très-belle exécution. Il a été jugé digne d'une médaille d'argent de première classe » (1). M. Mercier est donc le premier fabricant de point qui ait obtenu une récompense pour sa fabrication.

« Mmes Lainé et Guérin, d'Argentan, offrent des points d'Argentan, dont un représente une allégorie, hommage des fabricants à leurs Majestés impériales et royales (2). Mmes Lainé et Guérin ne sont pas désignées comme ayant obtenu des récompenses.

(1) Extrait du rapport du jury de l'exposition de 1806, présenté à M. de Champagny, ministre de l'intérieur.

(2) *Annuaire de l'Orne* 1808, p. 173.

« M. Mercier avait envoyé à cette exposition quatre échantillons de point d'Alençon, remarquables par la finesse extraordinaire de la dentelle, la régularité et la solidité du travail, la grâce et la légèreté du dessin. Un de ces échantillons est un tableau allégorique qui prouve jusqu'où peut s'élever la fabrique qui l'a produit. « Il présente, d'abord, le commerce maritime sortant triomphant de la lutte causée par les prétentions de l'Angleterre ; le palmier du Delta, cher aux amis de ce brillant patrimoine de gloire, qui n'est pas borné à l'Europe ; les pampres unis à l'épi nourricier, qui indiquent la fécondité de notre agriculture, et le bras d'une justice toute puissante, qui tient une balance égale contre laquelle un serpent s'élève et s'épuise en vains efforts.

« Au milieu du tableau paraît un trophée d'armes appuyées sur deux cornes d'abondance. Le code Napoléon figure avec éclat sur ce trophée, auquel se rattachent les enseignes de la victoire, sur lesquels on lit les noms à jamais mémorables de Marengo et d'Austerlitz. Le faisceau de lances que surmonte une lance plus forte, présente l'image du grand Empire fédératif. Au-dessus du faisceau, et sous les serres d'un aigle intrépide et calme, éclate une bombe qui lance la foudre. Plus haut, on distingue une couronne d'étoiles à laquelle sont unis par un indissoluble nœud le laurier des triomphes et l'olivier de la paix. »

Telle est la description que M. le Préfet de l'Orne donne de ce tableau. M. Mercier prie Son Excellence le Ministre de l'intérieur d'en faire hommage à Sa Majesté, pour être placé dans un de ses palais (1).

1819, Cinquième Exposition, au Louvre

Chap. VII : Dentelles, blondes, et broderies sur tulle et mousseline. M. Mercier, fils, à Alençon. « Ce fabricant a déjà paru à l'exposition de 1806 où il obtint une médaille d'argent. Il a mis, cette année, un voile, point d'Alençon, d'une exécution et d'une correction qui ne laissent rien à désirer. Le jury reconnaît, avec une satisfaction véritable, que M. Mercier est toujours très-digne de la médaille d'argent qu'il a obtenue en 1806. »

(1) *Annuaire de l'Orne* 1808, p. 175.

M. d'Ocagne, d'Alençon, « a exposé des dentelles de différentes largeurs, et un voile où figure une corbeille de fleurs : le tout est parfaitement exécuté, surtout celui de la corbeille de fleurs, qui est d'un travail très-difficile. Le jury lui décerne une médaille d'argent » (1).

M. d'Ocagne est le deuxième fabricant de point qui ait obtenu une récompense aux expositions.

1823, Sixième Exposition, au Louvre

M. le baron Mercier, à Alençon, « qui obtint une médaille d'argent à l'exposition de 1819, et que nous avons déjà cité à l'article mousselines brodées, a présenté une écharpe en dentelles point d'Alençon. La beauté de ce produit prouve que M. le baron Mercier est toujours digne de la distinction qu'il a obtenue précédemment ».

M. d'Ocagne, à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25, « qui obtint une médaille d'argent à l'exposition de 1819 et qui est déjà cité avantageusement pour ses mousselines brodées, a présenté des voiles, des fichus, des robes et autres objets en dentelle brodées. Il continue, par le soin qu'il apporte dans sa fabrication, à être digne de la récompense qu'il a reçue à la dernière exposition ».

M. Clérambault, à Alençon, « déjà cité pour ses mousselines brochées, a présenté un voile de dentelles, d'une exécution parfaite et d'un très-bon goût. Le jury lui a décerné une médaille d'argent » (2). M. Clérambault est le troisième fabricant de point récompensé.

1827, Septième Exposition, au Louvre

M. d'Ocagne, à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25, « a exposé des dentelles et des mousselines brodées qui soutiennent bien la réputation que sa maison s'est acquise. En 1819, M. d'Ocagne reçut une médaille d'argent qui fut rappelée en 1823 et dont il se montre toujours digne. »

MM. Mercier et Clérambault ne sont désignés, dans le rapport, que pour la fabrication de leurs mousselines brodées et brochées ; ils obtiennent chacun une médaille d'or (3). D'après le rapport de 1844,

(1) Rapport du jury de l'exposition (pour les dentelles, etc).

(2) Rapport du jury (dentelles, blondes, etc).

(3) Rapport du jury (pour les blondes, dentelles, etc).

M. Clérambault aurait mis à l'exposition de 1827 des dentelles de point d'Alençon (Voir exposition de 1844).

1834, Huitième Exposition, Place de la Concorde

MM. d'Ocagne, père et fils, à Paris, « mousselines brodées pour meubles, etc., reçurent en 1819 la médaille d'argent rappelée en 1823 et 1827. Le jury la confirme de nouveau pour 1834 » (1).

1839, Neuvième Exposition, Grand Carré des Champs-Elysées

M. d'Ocagne, à Paris « déjà récompensé à toutes les expositions, depuis 1819 jusqu'en 1834, pour ses dentelles et broderies de divers genres. Rappel de médaille d'argent ».

1842, Première Exposition dans l'Orne ; 7 Exposants

N° d'exposition 223, M. P. d'Ocagne, négociant, rue Neuve-des-Petits-Champs : « point d'Alençon, 14 pièces variées, médailles d'argent aux expositions 1819, 1823, 1827, 1834. M. d'Ocagne obtient à Alençon une médaille d'argent grand module et Mlle Dupré, factrice, une médaille de bronze second module (quatrième fabricante récompensée) ».

N° 248, M. Charles Clérambault : « rabats en point d'Alençon faits pour le sacre de l'empereur (1804). Médaille d'argent 1827, médaille d'or 1834, rappel de médaille d'or 1839 ».

N° 363, Mme Richer-Levêque : « manchettes, voilettes, garniture de robes, en point d'Alençon, fabriqué par Mme Douville ».

N° 430, Mme Henriet : « mouchoir garni de point d'Alençon, manchettes et métrage à 85 fr. le mètre. Médaille d'argent second module accordée à Mme Henriet, fabricante de broderies.

N° 514, Mlle Gouhier, fabricante de broderies à Alençon : « imitation de point d'Alençon, mouchoirs, cols brodés, manchettes, bonnets d'enfants, etc. Médaille d'argent second module » (2).

(1) Rapport de l'exposition 1834.

(2) Mme Henriet et Mlle Gouhier furent récompensées pour leurs broderies. Le mouchoir vendu par Mlle Gouhier pour la duchesse de Nemours, avait figuré à cette exposition. Ces deux fabricantes avaient fondé leurs bureaux de point vers cette époque, à la reprise de la fabrication. Celui de Mme Henriet n'existe plus.

N° 538, MM. Videcoq et Simon : « échantillons divers de point d'Alençon fabriqués par Mme Hutin. Médaille d'argent second module ».

N° 543, Ferrières Penona : « échantillons divers de point d'Alençon, dépôt des dentelles de M. le baron Mercier fabriquées par Mlle Poitrineau et Mme Douville ».

Du rapport de M. Odolant-Desnos nous extrayons ce qui suit :

« Le jury a dû tout particulièrement fixer son attention sur les magnifiques pièces présentées par M. d'Ocagne, qui soutient avec honneur la vieille réputation de sa famille. C'est cette maison qui, seule, ou du moins presque seule (1), pendant la stagnation des affaires, a eu le courage d'occuper toujours à Alençon un certain nombre d'ouvrières en dentelles. Elle continue d'y faire travailler sur une assez large échelle, sous l'habile et intelligente direction de Mlle Dupré. Le jury a regretté de n'avoir pu voir qu'en passant un magnifique manteau de cour, destiné à une princesse d'Allemagne et qui ne pouvait rester exposé que vingt-quatre heures ».

Le rapporteur ajoute (2) : « Si la maison d'Ocagne et la maison Ferrières Penona cherchent à baisser les prix de leurs points, la maison Videcoq et Simon, au contraire, s'est appliquée à surcharger ses échantillons de points tellement riches et tellement compliqués, qu'elle en a fait de véritables chefs-d'œuvre d'une admirable beauté, mais d'un prix fort élevé ».

« Mme Richer-Levêque a également exposé des échantillons confectionnés sur des dessins riches et de bon goût ».

Le jury propose de décerner à M. d'Ocagne une médaille d'argent, grand module ; à MM. Videcoq et Simon, une médaille d'argent, second module ; à Mlle Dupré, factrice de M. d'Ocagne, une médaille de bronze, petit module.

1844, Exposition de Paris, Rapport, tome 1er, p. 155

« M. Clérambault recevait en 1827 une médaille d'or pour avoir naturalisé la mousseline brodée...... aujourd'hui il peut encore, à

(1) Mme Launay-Rattier a toujours fabriqué du point, sans aucune interruption, depuis la révolution jusqu'en 1845.

(2) *Annuaire* des cinq départements de la Normandie, 1844, p. 441. et *Annuaire de l'Orne*, 1843, p. 553 et 559.

bon droit, revendiquer le mérite d'avoir puissamment contribué à *ressusciter* la belle industrie de la dentelle, connue sous le nom de point d'Alencon. Dans un asile dit de la Providence, il a fondé une école de jeunes filles qui y apprennent à travailler cette dentelle, la plus belle et la plus solide de toutes ; la mode paraît la reprendre sous sa protection..... La médaille d'or lui avait été décernée en 1827, pour l'ensemble de ses produits parmi lesquels *figuraient des dentelles dites point d'Alençon* (1). Les sept pièces qu'il a exposées, cette année, sont remarquables par la finesse, l'extrême régularité et la solidité du fond. Le jury décerne le rappel de la médaille d'or ».

M. d'Ocagne « a obtenu en 1819 une médaille d'argent qui fut rappelée à toutes les expositions suivantes ; il expose cette année dix échantillons de point qui sont très-distingués par des qualités diverses et surtout par la modération de leurs prix. Rappel de médaille d'argent ».

M. le baron Mercier « a obtenu plusieurs médailles d'argent aux diverses expositions précédentes, et il a *puissamment contribué*, dans ces derniers temps, à la reprise de faveur dont jouit en ce moment le point d'Alençon, qui n'avait pas *paru* aux expositions *depuis 1823* (2). Le jury décerne à M. le baron Mercier une nouvelle médaille d'argent. »

MM. Videcoq et Simon, à Alençon, « ont exposé des dentelles point d'Alençon, d'un goût et d'une vigueur d'exécution fort remarquables. Le jury leur accorde une médaille d'argent. »

MM. Lefébure et Sœur et Petit, à Bayeux, « ont obtenu, sous le nom de Mme veuve Carpentier, la médaille de bronze en 1819, celle d'argent en 1823, celle d'or en 1827, pour les progrès constants de leur fabrique de dentelle de fil et de blondes de soie. Cette maison soutient dignement la réputation de la fabrique de Bayeux. Le jury décerne un rappel de médaille d'or. » M. Lefébure succéda à Mme veuve Carpentier en 1831.

(1) Le rapport de 1827 ne fait point mention de point exposé par M. Clérambault ; il n'y est désigné qne pour ses mousselines brodées et brochées.

(2) Le rapporteur se contredit, puisque, d'après lui, M. Clérambault aurait été récompensé en 1827 pour l'ensemble de ses produits parmi lesquels figuraient des dentelles dites point d'Alençon.

1851, Londres, 1re Exposition universelle

Nous extrayons ce qui suit du savant rapport sur les dentelles, les tulles et les broderies, fait par M. Félix Aubry, membre du jury central de France : « Il nous reste à citer les deux fabricants français, dont les produits étaient tout à fait hors ligne : Les maisons Auguste Lefébure et Videcocq Simon. *Toutes deux* avaient été désignées à *l'unanimité* par le jury de la 19e classe (dentelles) et par le groupe C, comme méritant la grande médaille du conseil..... *mais cette haute récompense n'a pu être maintenue devant les résolutions systématiques du conseil des présidents, qui n'admettait pas que les nouveautés des genres ou des dessins, pas plus que les perfectionnements dans le travail, méritassent la grande médaille. Elle n'a été accordée qu'aux inventions.*

« 1° Maison Videcoq et Simon de Paris (dentelles de Chantilly et points d'Alençon). Les points d'Alençon étaient l'objet de l'attention générale ; ils brillaient entre tous par la richesse de leurs dessins, la régularité du réseau et la variété des jours. Il y avait surtout un volant à tête, de 48 centimètres de haut, avec sa garniture, formant une toilette complète qui n'a pas demandé moins de 18 mois de travail à 36 ouvrières. Son prix était de 22000 fr. Cette belle toilette a figuré dans la corbeille de mariage de S. M. l'Impératrice. Nous ne croyons pas qu'à aucune époque on ait jamais rien fait de plus somptueux ni de plus parfait... La pièce capitale était un châle en dentelle noire de Chantilly.

« 2° L'exposition de M. Auguste Lefébure avait, comme celle de MM. Videcoq et Simon, le privilège de provoquer l'admiration générale. Parmi ces différentes dentelles, il y avait une magnifique écharpe, point d'Alençon, et deux paires de barbes formant de riches coiffures ; ces barbes et surtout les armoiries royales qui s'y trouvaient intercalées, étaient d'une exécution parfaite.

« Nous devons une mention honorable aux charmants objets de fantaisie, en dentelle et en point d'Alençon, exposés par Mme Hubert, de Mondeville (près Caen). C'est une nouveauté réelle : ce sont des fleurs toutes fraîches écloses sous le ciel de Normandie. Rien de plus joli que ces fleurs et ces fruits en dentelle et en guipure, destinés à former des guirlandes pour les parures des dames. »

1854, Exposition artistique du Congrès provincial de l'Association Normande, tenue a Avranches

Des médailles de vermeil ont été décernées à M. Lefébure, pour des fleurs en point d'Alençon (1), et à M. d'Ocagne, fabricant de point d'Alençon ; des médailles d'argent à MM. Stoupy et Barbrel, fabricants de dentelles à Alençon.

1855, Exposition universelle de Paris

Rapport du jury mixte international (Dentelles), nos 7765-7766. « Médaille d'honneur accordée à M. Auguste Lefébure à Paris, pour une collection admirable et très-complète de dentelles en fil et en soie. Depuis plus de 30 ans, M. Lefébure occupe la première place dans l'industrie dentellière, par diverses innovations de genres et par de véritables progrès réalisés. »

MM. Videcoq et Simon à Paris : « Médaille d'honneur, pour une brillante exposition (nos 7785-7786) de produits splendides provenant de leurs fabriques de Chantilly et d'Alençon. La robe en point de France, commandée par Sa Majesté l'Impératrice, est un chef-d'œuvre d'une perfection exceptionnelle, où l'art se marie heureusement au travail industriel. »

Nous extrayons ce qui suit du *Journal d'Alençon* 1855 :

« S. M. l'Impératrice, voulant encourager l'industrie nationale, ouvrit, au mois d'avril 1854, un concours entre tous les fabricants français pour la confection de deux garnitures de robe. Une de ces garnitures devait être en point d'Alençon, l'autre en dentelle noire de Chantilly ; vingt-cinq concurrents avaient envoyé leurs dessins et échantillons ; sur le rapport d'une commission, nommée pour en faire l'examen, S. M. a commandé un volant à tête, avec sa garniture, en point d'Alençon, à MM. Videcoq et Simon ; un châle, en dentelle de Chantilly, à M. Lefébure de Bayeux; et un volant également en dentelle de Chantilly, à MM. Pigache et Mallat. Nous venons d'être admis à voir cette merveille, qui figure à l'exposition universelle, et nous croyons qu'elle ne paraîtra pas indigne de la haute protection dont, en quelque sorte, Sa Majesté a bien voulu assurer la principale industrie alençonnaise, en lui demandant un travail de cette importance.

(1) Le brevet de cette invention a été acheté par M. Lefébure.

« On imaginerait difficilement un dessin à la fois de cette richesse, de cette légèreté et de cette originalité; il figure des branches d'arbres exotiques encadrant des bouquets d'impériales, motif heureusement ramené dans les volants, dans la berthe et dans la garniture des manches; il a été considéré à Paris comme une sorte de défi à notre industrie. Jusqu'au dernier moment on a exprimé des doutes sur la possibilité de rendre, par le travail compliqué du point, le bel effet qui avait motivé la glorieuse préférence dont il était l'objet. Nos ouvrières-fées ont répondu victorieusement à ces doutes injurieux; cette garniture de robe est, au dire des personnes compétentes, le chef-d'œuvre de la fabrique alençonnaise; elle n'a jamais rien entrepris d'aussi considérable, ni rien produit de plus achevé; même dans les petites pièces elle n'avait pas encore approché de la perfection de ce travail, qu'il n'a pas fallu moins d'une année et demie pour mener à fin, dont les volants ont quatre mètres et demi de longueur sur un mètre un centimètre de hauteur, dont la berthe a six mètres de long et qui n'est pas composée de moins de cent cinquante-cinq morceaux assemblés.

« L'honneur de faire exécuter ce travail unique est revenu justement à M. Videcoq et à Mme Hutin. M. Videcoq, il y a 16 ans, faisait réunir, par Mme Hutin, les quelques ouvrières en point survivantes à une période de 25 années durant laquelle cette industrie était tombée peu à peu; et, grâce à son initiative, le point d'Alençon, dont la fabrication occupe aujourd'hui plus de 1200 ouvrières, dans la ville seulement, a repris une faveur que la distinction dont S. M. l'Impératrice l'a jugé digne va consacrer. »

A l'exposition universelle de 1855 figuraient encore Mlle Mary, dite Lépine (n° 7772), à Alençon. « Fabrication spéciale en fil de lin. Belle qualité, médaille de 2e classe. »

M. Armand Barberel (n° 7747), « dentelles, point d'Alençon, mention honorable. »

M. Viollard : *collaborateur*, M. Roussel.

1858, Exposition d'Alençon, Rapport de M. Georges Vilers

M. Beaumé : « Réalisant, mais d'une manière bien plus complète, ce qui se fait pour la dentelle aux fuseaux, M. Beaumé a eu l'idée de dessins indicatifs, nommés *Moniteurs*, qu'il multiplie.

par l'autographie, en autant d'exemplaires que le nombre d'ouvrières l'exige. Ces moniteurs, sur lesquels s'exécute le *point*, reproduisent non-seulement les contours de l'objet projeté, mais encore la place de tous les ornements, et indiquent la dimension qu'ils doivent avoir. Par des signes de convention, on voit l'espèce de point qui devra figurer dans les modes et les jours, et même la direction qui devra être imprimée au sens du fil, afin de produire des *effets* et d'obtenir des *ombres* (1).

« Ce procédé ingénieux, pour lequel M. Beaumé a pris un brevet, a semblé au jury une innovation susceptible d'exercer une heureuse et puissante influence sur la régularité du point d'Alençon.....

« Les objets exposés par ce fabricant, et dont le jury a regretté la trop petite quantité, ne se recommandent pas seulement par la finesse du travail, l'élégance du dessin, mais encore principalement par la régularité complète de leur exécution. Sur le mouchoir, le jury a reconnu l'existence *d'effets* ombrés dans les feuillages, progrès notable et difficulté vaincue qu'il s'est plu à constater.

« Voulant récompenser les efforts tentés par M. Beaumé pour introduire des améliorations dans la régularité du point et lui exprimer en même temps, sa satisfaction pour la parfaite exécution des objets par lui exposés, le jury s'empresse de lui décerner une des récompense hors ligne, affectée, sans distinction, aux industriels les plus méritants : il lui accorde une *médaille de vermeil.*

« Parmi ses ouvrières, M. Beaumé nous signale, pour leur remarquable habileté, en première ligne, la demoiselle Agathe Chouippe, à Damigny, puis les dames Croisé, à Lonrai, Mme Levêque, à Alençon, et Mme Creux à Damigny. C'est une heureuse pensée de les associer ainsi à ses succès. Ses ouvrières, l'opinion publique et le jury lui en tiendront compte. »

MM. Simon, père et fils. — « La réputation de la maison Simon ne date pas d'hier; son nom se trouve dans le livre d'or de l'industrie française.

« L'activité que cette maison contribue à imprimer à notre fabri-

(1) M. Beaumé créa son bureau de point et fit fabriquer, concurremment avec sa mère, Mme Henriet. Ce fabricant, par divers perfectionnements, facilita ce travail si délicat (Voir 2e partie, fabrication). M. Beaumé cessa la fabrication vers 1860 et n'eut pas de successeur. Le point de ce fabricant était entièrement en coton.

cation depuis vingt ans bientôt, ses succès à l'exposition universelle de Londres, où elle obtint la grande médaille, sa nouvelle victoire à celle de Paris où elle mérita une bien rare récompense, une *médaille d'honneur*, tout a contribué à faire estimer bien haut sur les places commerciales tout ce qui sort de sa fabrication. La position exceptionnelle de MM. Simon leur imposait le devoir de prendre part à votre exposition d'une manière magistrale. Noblesse oblige. Tous leurs articles brillaient par la riche légèreté des dessins, la finesse des réseaux, la variété et le fini des ornements, qualités indispensables à toutes les dentelles de ce genre, mais bien difficiles à obtenir constamment dans une pièce de l'importance du volant exposé, et dans l'œuvre collective d'une aussi grande quantité de mains. Heureux MM. Simon d'avoir eu, comme interprètes de leurs pensées, comme dépositaires de leur confiance, des mandataires aussi intelligents, aussi dévoués que Mme Hutin.

« Le jury s'empresse de reporter à cette habile directrice une part du succès de la maison qu'elle représente, et il décerne à MM. Simon une *médaille de vermeil.* »

Mlle Mary, dite Lépine, « représente depuis longtemps de la façon la plus distinguée et la plus honorable, la fabrication alençonnaise du *point*. Pleine de foi dans un genre dont la supériorité, surtout au point de vue de la solidité, a reçu la sanction du temps, elle craint par dessus toutes choses d'altérer, par des innovations, cette qualité, qui, autant que leur beauté, a élevé si haut la réputation des produits de l'industrie alençonnaise.

« Aussi, conservant pieusement les anciennes traditions, Mlle Lépine arbore hautement, avec une persévérance et un succès dignes des plus grands éloges, le drapeau de la vieille fabrication. La robe (1) exposée par Mlle Lépine a eu le privilège d'attirer les regards. Toutes les ressources du point d'Alençon y sont accumulées, comme

(1) Mlle Lépine a fait exécuter, comme principaux travaux, deux robes, l'une pour un banquier de Paris, et l'autre pour une dame riche. Cette dernière robe fut vendue de 25 à 28000 francs (renseignement donné par M. Hédin, son beau-frère). Mlle Mary, dite Lépine, avait succédé à Mme Launay-Céphas, en 1845. Elle acheta les parchemins et les dessins de Mme Amiot, en 1848. Mlle Lépine ne représentait aucune maison ; elle vendait le point qu'elle faisait fabriquer aux marchands et aux particuliers. Pendant quelque temps la maison d'Ocagne s'est fournie chez elle. Son travail était très-soigné et tout en fil. Elle est décédée en 1871 et n'eut pas de successeur.

pour se jouer des difficultés dans un genre de fabrication spéciale qui en est hérissé. Les autres objets, déposés dans la vitrine, accompagnent dignement la pièce principale.

« Outre son habileté et son respect pour les anciennes traditions de la fabrication, Mlle Lépine a encore le mérite de représenter doublement l'industrie du *point*, à son double titre d'industrielle et de marchande.

« Le jury est heureux, pour ces différents motifs, d'offrir à Mlle Lépine une *médaille de vermeil.* »

M. Pigache : « il est des degrés divers, même dans la beauté. Cette vérité s'applique avec une parfaite justesse aux dentelles exposées par M. Pigache.... Quoique moins parfaites, au point de vue de la finesse, que les dentelles dont nous venons de vous entretenir, celles de M. Pigache se recommandent cependant par leur beauté et aussi par la richesse des dessins dont le genre, un peu chargé peut-être, rappelle de loin celui des points anglais. L'exhibition de M. Pigache contribuera à maintenir à sa maison le rang distingué qu'elle occupe dans le commerce ; elle fait aussi honneur à la direction intelligente de Mlle Zélie Guérin (1), chargée à Alençon, des intérêts de cet industriel. Le jury décerne à M. Pigache une médaille d'argent. »

M. Pichard, Jules, d'Alençon, « débute dans une carrière qui compte un grand nombre de maîtres habiles. Ses premiers essais sont très-satisfaisants et de nature à faire favorablement augurer de ses travaux futurs. Le jury lui accorde une médaille de bronze ».

M. Georges Vilers termine son rapport en disant :

« Lorsqu'en 1851, sous l'empire du légitime orgueil que lui inspirait l'immensité de sa force productive, l'Angleterre convia l'univers à venir concourir dans l'arène pacifique de l'industrie, sous les gigantesques arceaux du palais de cristal ; lorsqu'en présence des chefs-d'œuvre de toutes les nations et sous les yeux, pour ainsi dire, du monde entier, il s'agit de dispenser à chacun sa part

(1) Mlle Zélie Guérin, mariée à M. Martin, après avoir été factrice de M. Pigache fondit un bureau de point. Après sa mort elle fut remplacée par Mlles Gauthier (qui elles-mêmes viennent de cesser la fabrication) et par Mlles Perschayes qui ne font presque plus fabriquer.

de victoire ou de défaite, l'éminent rapporteur de la 19e classe du jury fit entendre ces paroles à jamais mémorables : « La dentelle d'Alençon est la reine des dentelles. »

1862, Exposition de Londres

MM. Verdé-Delisle et Compagnie : « Prize médal. »

1865, Exposition d'Alençon

MM. Verdé-Delisle, frères, et Compagnie, fabricants de dentelles à Paris, « une médaille de 1re classe à Paris 1855, Prize médal Londres 1862, médaille de vermeil Alençon 1865. Mme Besnard-Gouhier, pour sa coopération dans les travaux de la maison Delisle (1), grande médaille d'argent. »

Mme Normand, fabricante de point à Alençon, « cols, manchettes, bandes. Médaille d'argent. »

1867, Paris, Exposition universelle

MM. Verdé-Delisle, Compagnie des Indes (Chevalier de la Légion d'Honneur), « médaille d'or. Mme Besnard, médaille de bronze pour sa coopération. »

MM. Lefébure, « médaille d'or. »

MM. Normand et Chandon (représentant Mme Douville), « objets divers en point d'Alençon. »

1873, Exposition d'Alençon

MM. Verdé-Delisle et Compagnie, fabricants de dentelles à Paris, « médaille de première classe Paris 1855, médaille de vermeil, Chevalier de la Légion d'Honneur à l'exposition universelle de Paris 1867, hors concours. »

Mlle Valframbert, Rose, « pour raccommodage de point, médaille de bronze. »

1873, Exposition de Vienne, Rapport

« Le point de France se fait à Alençon ; c'est la seule dentelle française qui soit entièrement travaillée à l'aiguille ; elle est d'une

(1) Une école dentellière avait été établie vers 1865 pour le compte de cette maison dans la communauté de la Providence d'Alençon.

richesse et d'une perfection sans égales, et certains morceaux prennent des proportions d'œuvres d'art. Cette dentelle est somptueuse entre toutes ; ajoutons qu'elle est d'une solidité qui défie le temps et le blanchissage :

« Alençon est, depuis Colbert, le centre du marché, toutefois, en 1855, un de nos plus habiles fabricants, M. Auguste Lefébure, à qui l'industrie dentellière est redevable de son développement en objets d'art et de luxe, a importé à Bayeux le point à l'aiguille d'Alençon, qu'il a modifié en introduisant dans les motifs du dessin des effets ombrés (1), relevés de profondes nervures, qui donnent à ces nouveaux points un cachet exceptionnel. »

MM. Verdé-Delisle et Compagnie. « Le plus beau morceau qui se soit fait à Alençon depuis 1810 était exposé par MM. Verdé-Delisle ; il se composait d'une toilette en point de bride bouclée, reproduisant, comme exécution et comme dessin, une robe ayant appartenu à Mme de Pompadour (Cette toilette avait été commandée par l'Impératrice en 1870, sur un morceau de la robe de Mme de Pompadour). Par l'importance et la difficulté du travail, par le côté archéologique du dessin, nous estimons que c'est la pièce capitale la plus extraordinaire, qui ait été fabriquée depuis ce qui s'est fait à l'occasion du baptême du roi de Rome ; elle attirait l'attention et l'étude, sans qu'il soit possible au public de se rendre compte des dépenses de temps, de soins et d'argent nécessités pour achever cet admirable objet d'art industriel. Grand diplôme d'honneur pour la France. Mme Besnard, médaille de bronze pour sa coopération. »

1876, Exposition internationale de Philadelphie. — France.
Rapport

« MM. Verdé-Delisle et Compagnie, sous le nom de Compagnie des Indes, fabriquent et exposent à la fois en Belgique et en France ; ils excellent parmi tous leurs concurrents par le bon goût et le fini remarquable de leurs produits. Toutes les variétés de dentelles sont représentées dans leurs vitrines : on y remarque une ombrelle en point d'Alençon de toute beauté, un volant en point

(1) Nous avons vu précédemment que M. Beaumé avait le premier fait l'application des ombres dans les feuilles et les fleurs du point d'Alençon.

d'Alençon, reproduction exacte d'une toilette de Mme de Pompadour.... *Il n'est pas possible de porter d'une manière plus brillante le drapeau de la France dans les concours internationaux*, et si une médaille de bronze, la seule dont disposât le jury du centenaire, peut difficilement témoigner de l'unanimité avec laquelle elle a été accordée, nous serions personnellement heureux de voir notre gouvernement suppléer à l'insuffisance notoire de cette récompense. »

1878, Exposition universelle de Paris. Récompenses :

« MM. Lefébure, frères (grand prix, croix de la Légion d'Honneur). — M. Roussel, d'Alençon, collaborateur, directeur de fabrication, grande médaille d'argent. »

« M. Verdé-Delisle faisait partie du jury (hors concours). M. Huignard-Besnard, collaborateur, directeur de fabrication, grande médaille d'argent. — Mme Blavette (1), confectionneuse et Mme Langlais, maîtresse d'école, ont obtenu des médailles de bronze, et une mention honorable a été accordée à Mlle Barbier, ouvrière (toutes les trois employées chez M. Huignard) (2).

1881, Exposition d'Alençon (3). Récompenses :

« MM. Verdé-Delisle et Compagnie, hors concours. Le jury a été frappé de la belle fabrication et de la variété du point de la maison Verdé-Delisle, de Paris, et a adressé ses félicitations sincères à M. Huignard, d'Alençon, collaborateur et directeur de la fabrication dans la région. »

(1) Ceux qui ont visité la magnifique exposition au Trocadéro, en 1878, ont pu voir travailler Mme Blavette. Cette ouvrière est restée près de trois mois à Paris, afin de permettre aux amateurs d'apprécier combien il faut de soin et d'habileté pour exécuter cette riche dentelle.

(2) M. Huignard avait formé à Alençon une école dentellière qui fonctionna pendant une dizaine d'années ; elle était subventionnée par la ville d'Alençon, d'une faible somme de quatre cents francs que le conseil municipal jugea à propos de retirer momentanément, vu le peu d'apprenties qui s'y rendaient.

(3) M. Dupont, demeurant à Paris, rue de Bruxelles, 21, avait exposé une collection d'anciens points d'Alençon et de Bruxelles, et un tableau de point au centre duquel sont les armes de la ville d'Alençon. Ce tableau a été exécuté sous la direction de M. Huignard, qui en fit hommage à M. Dupont. Au nombre des collectionneurs de dentelles, nous citerons encore : M. Deusy, ancien député, ancien maire d'Arras ; Mme Hettier à Caen ; M. Emile Ridel, à Vimoutiers. Ce collectionneur et marchand possède une aube fort belle, beaucoup d'aunages, cols, en point d'Alençon et en point de Venise.

M. Alfred Lambert, fabricant de point à Alençon, « médaille de bronze » (Ce fabricant a refusé la médaille que le jury lui avait décernée).

Les expositions que nous avons citées, démontrent d'une façon certaine que, de 1806 jusqu'en 1881, le point d'Alençon y figura sans interruption.

Dans la période de ralentissement de la fabrication du point, c'est-à-dire de 1820 à 1845, plusieurs fabricants suspendirent momentanément ce genre de travail, tandis que d'autres le continuèrent sans aucune interruption. Au nombre de ces derniers, nous citerons M. d'Ocagne, dont le nom n'a pas cessé de paraître à toutes les expositions, de 1819 à 1854 ; puis Mme Launay-Rattier, dont nous n'avons relevé le nom dans aucune exposition, et qui cependant, n'a pas cessé de fabriquer du point de 1790 à 1845 ; enfin, Mme Amiot, d'abord assembleuse en 1811 chez M. Clérambault, puis fabricante de point pour son compte, jusqu'en 1848.

La persévérance de ces fabricants conserva un nombre suffisant d'ouvrières, pour que les procédés du point ne fussent pas perdus. (1) Aussi, dès que le point revint à la mode et que MM. Videcoq et Simon prirent Mme Hutin pour diriger leurs travaux en dentelles d'Alençon, cette factrice put réunir un certain nombre d'ouvrières qui en reformèrent de nouvelles.

Pendant cette période de 1820 à 1845 environ, beaucoup de vélineuses s'adonnèrent à la broderie. S'il se fabriqua moins d'ouvrages de point pendant ces vingt et quelques années, les broderies sur tulle, au plumetis et au crochet régnèrent en souveraines.

On ajoutait des modes à ces broderies, pour rehausser la richesse du dessin et on appliqua même sur tulle mécanique des fleurs faites en point d'Alençon. Cette innovation est signalée par M. Laruaz-Tribout, marchand de dentelles à Paris, dans la lettre suivante adressée à sa commise, Mlle Hervé, fabricante de dentelles à Alençon : « Paris, 3 octobre 1823..... J'ai vu ici des applications de *point*

(1) Si les ouvrières n'avaient plus l'habitude de faire certains points, parce qu'ils n'étaient pas employés dans la fabrication, pendant un certain temps, elles ne perdaient pas la manière de les faire, et si elles l'avaient oubliée, il leur était facile de la reconstituer ; il suffisait, pour cela, de défaire certaines parties de la dentelle, moyen que nous avons employé nous-mêmes, pour connaître exactement les procédés anciens de la fabrication.

d'Alençon sur tulle; vous m'obligeriez de vouloir bien me dire si l'on en fait beaucoup en votre ville, et qui fait faire cela, si c'est possible. Vous pouvez compter sur ma discrétion..... » C'est dans cette année 1823 que M. Laruaz-Tribout s'assurait du concours de Mlle Hervé, fabricante de point, pour faire exécuter à Alençon des broderies en reprises et au petit point (1). Ce fut encore à l'habileté des ouvrières alençonnaises que les marchands de Paris eurent recours pour ce nouveau travail. Cette maison occupait cent ouvrières en 1824.

M. d'Ocagne, marchand à Paris et fabricant de point, fit aussi broder à Alençon, après le 18 juillet 1824 (2); et, le 17 novembre 1825, sa fabrique de broderies, sous la direction de Mme Marchand, était en pleine activité (3). MM. Mercier et Clérambault, les deux principaux fabricants de point d'Alençon, s'occupaient à cette date

(1) Nous extrayons de la correspondance de M. Laruaz-Tribout avec Mlle Hervé, les passages suivants : « 9 février 1823. J'ai vu hier M. Rattier, j'ai causé avec lui pour la « commission à vous allouer sur la fabrique, considérant que vous n'avez pas de frais de « dessins ni de patrons, et que vous avez à diriger les ouvrières : nous trouvons qu'en « portant votre commission de 12 à 15 % au plus sur vos stricts déboursés, vous « devez être satisfaite, d'autant que je vous paierai tous les mois ; il faut que vous ne « travailliez que pour moi. Hâtez-vous de me donner une réponse pour fixer nos relations. » — « 27 février 1823. Je suis toujours dans l'attente de votre réponse, pour savoir défini- « tivement à quoi m'en tenir, comme il m'est très-difficile de m'absenter, étant seul « avec ma femme, ne pourriez-vous venir ici passer deux jours, *descendre chez moi* « pour que M. Rattier et Compagnie ignorent votre séjour à Paris. S'il vous était « impossible de venir, je me rendrais chez vous, cela me contrarirait, parce que « MM. Clérambault, d'Ocagne et Mercier qui me connaissent, auraient l'oreille sur cet « objet, et pour en tirer parti et faire quelque chose, il faut que cela soit ignoré le « plus possible. Il me faudra de 3 à 4000 francs d'ouvrages par mois. » Mlle Hervé accepta les conditions de M. Laruaz-Tribout.

(2) Correspondance Laruaz et Hervé : « Paris, 18 juillet 1824.... J'aurais besoin d'une « belle robe à colonnes bien brodées avec des fonds riches (modes), il faut du travail « bien fait, c'est le moyen de faire marcher cette fabrique et d'empêcher ceux qui « veulent en former, de nous nuire..... M. d'Ocagne est venu me voir, il va aussi faire « broder en reprises, il a cherché à savoir où je faisais broder, mais je n'ai point « indiqué le lieu, j'ai toujours répondu évasivement..... »

(3) M. Laruaz-Tribout écrivait à Mlle Hervé : « Paris, 17 novembre 1825..... Je viens « d'éprouver un grand désagrément, une de mes pratiques à qui je vends beaucoup de « robes me fit voir hyer ma robe à colonnes et feuilles de lilas, brodée par M. d'Ocagne, « *à bien meilleur compte,* la broderie en est un peu moins soignée, mais la différence du « prix est grande ; il faut donc que les *ouvrières soient moins chères pour lui que pour* « *nous.....* veuillez avoir l'œil à cela, voilà une concurrence à soutenir, il ne faut pas « nous laisser marcher sur le pied..... ayez la bonté de me donner quelques détails, s'il « est possible, sur la manière de travailler de M. D..... cela pourra nous guider !..... « savez-vous qui dirige les ouvrières de M. d'Ocagne ?..... »

de la fabrication des mousselines (1), ce qui ne les empêcha pas de monter des ateliers de broderies. Celui de M. Mercier était établi à l'hospice d'Alençon (2).

Lors du passage à Alençon de Madame la Dauphine, en 1827, S. A. R. visita les manufactures de la ville. Elle se rendit à l'hospice d'Alençon. « Dans la grande cour se trouvait M[me] la supérieure entourée de deux cents enfants composant l'atelier de broderies que MM. Mercier père et fils avaient établi dans l'hospice depuis plusieurs années. Ces enfants, après avoir adressé à S. A. R. un compliment qu'elle a écouté avec une touchante bonté, lui ont fait hommage d'un superbe couvre-pied brodé sur mousseline, entouré d'une guirlande de lys avec le chiffre de son Altesse royale, au milieu d'une couronne de fleurs. Madame la Dauphine a paru étonnée de la perfection d'un travail dû à d'aussi jeunes mains et a daigné accepter cet hommage.... » (3).

M. Clérambault fit broder à la communauté de la Providence d'Alençon. Ces religieuses firent aussi du point après 1830, et travaillèrent successivement pour les maisons Clérambault, Douville et Delisle. Elles avaient des maîtresses ouvrières laïques, pour enseigner le vélin aux enfants et aux jeunes filles qu'elles faisaient travailler.

En 1830, elles avaient pour maîtresse Marie Lelièvre et plus tard M[me] Valframbert, dite Desvaux. Quoiqu'il y eut un ralentissement dans la fabrication du point, les marchands de broderies faisaient encore quelques fois des commandes de cette dentelle. M. Laruaz-Tribout écrivait, le 18 septembre 1824, à M[lle] Hervé : «... J'en viens

(1) Un alençonnais, M. Beaumé, ayant dérobé à Tarare, vers 1816, le secret de la fabrication des mousselines, l'a porté dans sa ville natale, où deux négociants, MM. Lecoq-Guibé et Charles Clérambault, s'empressèrent de l'accueillir et élevèrent de société une manufacture de mousselines, etc. (*Annuaire* des 5 départements de la Normandie 1837, p. 310).

(2) M. Mercier, marchand de point, créa sa fabrique de mousselines, et occupait 200 ouvriers en 1826 (même annuaire).

(3) Extrait de la relation sommaire touchant le séjour de M[me] la Dauphine à Alençon 1827, imprimé par Poulet-Malassis. Dans ce sommaire il y est dit, p. 4 : « M[me] la « Dauphine, au moment de son départ, a chargé M. le Préfet de remettre à M[lle] Lerouillé, « fille d'un des commerçants les plus distingués de cette ville, un riche bracelet. Cette « jeune personne portait un des anneaux de la corbeille offerte par la ville à S. A. R., « qui a voulu donner ainsi un témoignage public de la royale protection qu'elle accorde « au commerce. »

maintenant aux quatre aunes de point réseau que vous me dites coûter de 47 à 48 fr. l'aune ; je vous prie de vouloir bien les faire mettre en mains, pour les avoir dans deux mois et demi, vous recommandant de les faire pareilles au modèle...... » — Le 25 novembre 1824, il disait encore : « ..... N'oubliez pas de surveiller la dentelle de point pour l'époque fixée. A propos de point, je vous prie de me donner de nouveau une note de vos points à l'occasion du sacre, je chercherai à les placer, etc..... »

D'après la correspondance de M. Tribout avec Mlle Hervé, ce marchand paraît être le premier qui ait fait broder à Alençon.

Dans l'*annuaire* des cinq départements de Normandie 1837, page 314, voici ce que nous lisons : « .... broderie au plumetis. — L'habileté dans les travaux d'aiguille que la fabrication du point avait donnée aux ouvrières d'Alençon, a fait introduire dans notre ville la broderie dite au plumetis. M. Fontaine-Dugas *fut le premier* qui, en 1819, essaya de former des ouvrières pour cette industrie. Elle prit d'abord de l'extension, puis fut presque abandonnée ; mais depuis quelques années, elle a repris faveur..... Elle occupe, tant à Alençon que dans les endroits environnants, 2000 femmes qui gagnent, prix moyen, 1 fr. par jour..... La broderie au plumetis ne se fait dans notre ville que par commission, pour le compte des maisons de Paris et de Metz, sous la direction de quelques entrepreneurs, qui retournent à leurs commettants l'ouvrage confectionné ; l'activité de la fabrication est sujette à éprouver les plus grandes variations, au gré de ces commettants étrangers..... Parmi les entrepreneurs qui se distinguent par la bonne direction donnée aux ouvrières, nous signalerons à l'association Normande, Mlle Marchand, M. Fontaine-Dugas, Mme veuve Beaumé et les sœurs de la Providence. Il s'est exporté hors de France, pendant ces cinq dernières années, pour une valeur de deux millions au moins de broderies, au plumetis d'Alençon..... Mlle Marchand nous a signalé plusieurs améliorations à introduire dans cette industrie. Les bonnes ouvrières sont rares et les médiocres abondent. L'absence de toute notion de dessin est la cause de ce vice, qui fait qu'elles ne sentent point, et qu'elles détruisent en travaillant, sans même s'en apercevoir, la forme et le gracieux du dessin qu'elles ont à reproduire. Le remède à ce vice serait un cours gratuit de dessin pour les ouvrières,

destiné à leur apprendre seulement à tracer des ornements et des fleurs. »

Point d'Alençon, page 317, même annuaire : « Pour enrichir les broderies au plumetis, quelques ouvrières en point sont employées à former au milieu des fleurs brodées, quelques points à jour de leur magnifique dentelle; on les appelle modes. C'est à peu près le seul point qui occupe encore les vélineuses. Cinquante le font, et gagnent par jour 75 cent. A peine quinze personnes, au nombre desquelles nous devons signaler Mme Launay-Rattier, travaillent-elles encore à ces riches bandes de dentelle qui, en 1772, occupaient plus de dix mille ouvrières. Le conseil municipal a pris quelques mesures pour empêcher de se perdre dans le pays, le secret d'une industrie qui a fait la fortune des plus riches maisons de notre ville. »

Ce rapport sur les industries du département de l'Orne, fait par M. Lecointre-Dupont, confirme tout ce que nous avons avancé touchant l'industrie dentellière et celle de la broderie.

Cette dernière rentrait dans notre sujet, puisque c'étaient les vélineuses qui exécutaient ce travail dans lequel elles introduisaient encore du point d'Alençon.

Ce qui avait fait prospérer l'industrie de la broderie et les applications sur tulle, c'était le bon marché relatif auquel on se procurait ces fantaisies; elles satisfaisaient l'amour-propre des dames, qui avaient ainsi à peu de frais des toilettes à effet. Le point d'Alençon était et sera toujours une dentelle de prix. Aussi son acquisition n'est-elle pas accessible à toutes les fortunes. M. le baron Mercier, afin d'en rendre la vente plus facile, avait, le 5 mars 1839, pris un brevet de perfectionnement pour la dentelle connue sous le nom de point d'Alençon. Il se servait de tulle pour champ et recouvrait les mailles de ce tulle, soit de points bouclés, soit de points tortillés pour exécuter sa bride; de sorte qu'il obtenait des mailles très-régulières, évitait le couchage des fils et diminuait ainsi le prix de la main-d'œuvre.

Cette manière de faire la bride bouclée eut peu de vogue. Ce système fut cependant adopté. Malgré le brevet pris par M. le baron Mercier, les demoiselles Boullay, entre-autres, firent leur bride par ce procédé, complètement abandonné depuis 1846.

Lorsque le point d'Alençon revint en faveur, les broderies furent

délaissées, les anciens bureaux de point reprirent de l'extension, et depuis il s'en fonda de nouveaux.

Nous allons passer à l'énumération des bureaux qui sont encore aujourd'hui en activité, en les classant d'après leur date de formation (1).

1° Mlles Taunay, successeurs de Mme Douville

Mlle Poitrineau, factrice de M. le baron Mercier, vers 1836, s'adjoignit sa nièce, Mme Douville, pour l'aider dans la fabrication du point, puis Mme Douville remplaça sa tante dans la direction de ce bureau. Pendant que cette dame fit travailler pour le baron Mercier, elle s'était réservé le droit de faire fabriquer et de vendre du point pour elle-même, droit qu'elle conserva pendant tout le temps qu'elle représenta à Alençon la maison Lefébure.

Le travail fait chez Mme Douville était très-soigné. Il est sorti de ce bureau divers produits remarquables, exécutés pour l'Impératrice, pour le baptême du prince impérial, etc. Mlles Taunay ont succédé à Mme Douville vers 1876. Ces demoiselles ont fait faire quelques travaux pour la reine Mercédès, entre autres des armoiries bien réussies. Mlles Taunay continuent à apporter tous leurs soins aux ouvrages qui leur sont commandés et conservent ainsi la réputation si justement acquise par leur prédécesseur.

2° M. Huignard, successeur de Mme Besnard, sa belle-mère

Mme Besnard, née Gouhier, dont le nom est cité dans diverses expositions, a fondé son bureau de point vers 1843. Après avoir été factrice des demoiselles Boullay, puis fabricante de broderies, Mme Besnard se livra spécialement à la fabrication du point.

En 1854, elle devint la collaboratrice, à Alençon, de la maison Verdé-Delisle et Compagnie, connue sous le nom de Compagnie des Indes. Mme Besnard avait initié sa fille à la fabrication du point, et, en 1873, cette fabricante abandonna son bureau à M. Huignard, son gendre, qui est encore actuellement directeur de

(1) Consulter pour tous les détails et les récompenses obtenues, les expositions que nous venons de citer ainsi que le dictionnaire ci-après des noms de fabricants de point.

la fabrique de point de la maison Verdé-Delisle et Compagnie (1). Le travail fait sous la direction de M. Huignard est d'une grande régularité et d'un fini parfait. La principale pièce sortie de ce bureau est une robe commandée par l'Impératrice Eugénie, d'après le dessin d'une robe ayant appartenu à Mme de Pompadour.

Pendant que ce travail était en fabrication, les désastres de 1870 écrasèrent la France ; la déchéance de l'Empereur fut proclamée, la robe n'ayant pu être livrée, resta au fabricant. Elle parut à diverses expositions et fut vendue à une Américaine.

3° M. Roussel

M. Roussel, actuellement directeur de fabrication pour MM. Lefébure, et aussi marchand et fabricant pour son compte, fonda son bureau vers 1855. Mme Roussel, née Poupard, qui connaissait tous les points de la fabrication, travailla d'abord pour la maison Viollard de Paris. M. Roussel se mit alors à s'occuper spécialement de cette fabrication. Il faisait lui-même une partie de ses dessins. La médaille d'argent qu'il a obtenue en 1878, comme collaborateur de la maison Lefébure, atteste la valeur du point fabriqué dans ce bureau.

4° Mlle Hurel et sa sœur, Mme Lerenard (Associées)

Ces dames ont fondé leur bureau vers 1876. Elles travaillèrent d'abord pour les grands magasins du Louvre. Maintenant ces fabricantes ne représentent plus aucune maison et vendent elles-mêmes leur point. Le travail fait dans ce bureau est très-bien exécuté, les dessins en sont bien choisis.

5° Mme veuve Alfred Lambert

Mme veuve Alfred Lambert, a fondé son bureau de point en 1877 (2). Elle ne représente aucune maison et fabrique pour son

(1) Depuis cette année 1886, MM. Verdé-Delisle et Compagnie ont eu pour successeur M. Georges Martin.

(2) Mme Lambert vient d'acheter le bureau de point des demoiselles Gauthier qui ont fait fabriquer quelques années seulement.

Nous devons à l'obligeance de Mme Lambert l'en-tête représentant l'ancien château des ducs d'Alençon, fantaisie en point qu'elle a fait exécuter pour cet ouvrage. L'en-tête de la deuxième partie sort également de son bureau.

compte. Mme Lambert s'attache, depuis quelque temps, à refaire le point qui était exécuté sous Louis XIV. Nous avons remarqué chez elle des échantillons d'aunages de bride à picots et à reliefs très-réussis. Nous avons aussi vu en fabrication chez Mme Lambert, une nappe d'autel destinée à orner la chapelle de la Vierge, dans l'église Montmartre. Cette nappe, qui doit avoir six mètres de longueur sur 23 centimètres de hauteur, est magnifique d'exécution et de dessin. Tous les motifs sont variés et aussi élégants les uns que les autres.

Il y a donc actuellement cinq bureaux de point établis à Alençon. Ils occupent environ 2000 ouvrières qui gagnent de 1 fr. à 1 fr. 75 par jour. Depuis quelque temps les commandes se sont accrues et la fabrication a repris de l'activité.

De ce que nous avons dit dans les chapitres précédents, il résulte que le point d'Alençon a subi bien des variations dans son commerce et dans sa fabrication, mais que son anéantissement complet n'a jamais existé, à aucune époque. Les rapporteurs des expositions ont donc attribué, sans motif, la résurrection de l'industrie dentellière d'Alençon, d'abord à M. Clérambault, en 1844, puis à M. le baron Mercier, à M. d'Ocagne, enfin à Mme Besnard. Ces fabricants ne pouvaient ressusciter tour à tour une industrie qui n'a point cessé d'être.

Il nous reste à résumer ici ce que nous avons écrit plus haut sur la fabrication et le commerce du point. Le résumé très-sommaire que nous offrons au lecteur lui permettra de saisir rapidement les modifications survenues dans cette branche d'industrie aux différentes périodes, et d'en reconstituer l'ensemble.

1° De la fin du XVIe siècle au milieu du XVIIe, fabrication du réseuil et du point coupé (pl. 1, 2, 3, 4). — Commerce fait par les marchands forains, marchands de toiles, marchands merciers, marchands de draps de soie, etc.

2° de 1650 à 1665. — Création, vers 1650, par Mme La Perrière, de là dentelle appelée *vélin* et désignée, depuis 1663, sous la double dénomination de *vélin* et de *point d'Alençon*. — Cette dentelle est une imitation du point de Venise (En-tête et cul-de-lampe, 1re partie, et pl. 5). — Division du travail. — Fabrication libre. — Bride à picots. — Commerce fait comme précédemment par les marchands forains, etc.

3° de 1665 à 1675. — Etablissement, en 1665, de la *manufacture royale des points de fil de France* dans différentes villes du royaume : Alençon, Argentan, la Flèche, Reims, etc. — La manufacture royale à Alençon dirigée par Jacques Provost, Catherine de Marcq, Mme Raffy et Marie Firzac. Celle d'Argentan par Catherine de Marcq et Mme Raffy. — Dans les deux villes, mêmes points exécutés par les procédés de Venise et portant également le nom de *points de France*. — Ces points appelés à Alençon, antérieurement à l'établissement de la manufacture, *vélin, point d'Alençon*, et à partir de 1665, *vélin, point d'Alençon, point de France* ne sont autres que la bride à picots ou dentelures (pl. 6, fig. 9), le fond (pl. 6, fig. 1 et 2), et la brode ou relief. — Commerce et fabrication exclusivement accordés, pour dix années, aux entrepreneurs de la manufacture. — Révoltes, fraudes, prohibitions des dentelles étrangères. — Exportation.

4° de 1675 à 1700. — En 1675, fin du privilège. — Liberté rendue aux marchands, fabricants et ouvrières. — Mêmes points que précédemment. — Changement de dessins. — Le commerce toujours fait par les marchands forains, marchands merciers, marchands de toiles, marchands de draps et par une quantité d'autres personnes de tous états, mais dans la ville spécialement par les femmes. — Emploi de parchemins blancs et de presses, pour imprimer les dessins. — Les noms de *vélin, point d'Alençon* et *point de France*, donnés indifféremment à cette époque, pour désigner la dentelle fabriquée à Alençon. — Ralentissement des affaires commerciales ayant pour cause la révocation de l'Édit de Nantes, les guerres, etc.

5° De 1700 à 1717. — Invention du *réseau* (pl. 6, fig. 12), de la *bride bouclée* (pl. 6. fig. 10), de la *bride tortillée* (pl. 6, fig. 11), et des *modes* (pl. 6, fig. 16 à 36). Tous les points que nous connaissons aujourd'hui se font à cette époque (Voir planches 6 et 7 et les vignettes de la 3e partie). — Définition du mot *dentelure*, ce mot *n'est mentionné dans aucun ouvrage*; mais il est employé dans les registres de Tabellionnage pour désigner la bride à picots. — Les noms de *vélin, point d'Alençon, point de France*, toujours en usage. — En 1708, rétablissement de la fabrique d'Argentan par Mathieu Guyard, sous la direction d'un alençonnais, Pierre Montulay,

graveur et fabricant de point. — En 1709, invention par Montulay *du point royal* qui dût être la bride tortillée (pl. 6, fig. 11). — A cette date il se fait à Argentan, ainsi qu'à Alençon, des ouvrages sans *reliefs épais*. — Argentan continue à fabriquer, par les procédés habituels des fabricants d'Alençon et avec les mêmes matières textiles. — Impossibilité d'établir une différence entre les travaux en bride exécutés dans ces deux villes.

6° De 1717 à 1754. — Dessins Louis XV (pl. 8, fig. 1). — Exportation. — Commerce à l'intérieur fait par une grande quantité de personnes, surtout par des *courtiers en point*. — Le champ du point est en réseau ou en bride, soit bouclée, soit tortillée, soit à écailles. — Le nom de dentelure disparaît. — Le rempli fait, indépendamment du fond, par des ouvrières spéciales. — Même dénomination du point que précédemment.

7° De 1754 à 1775. — En 1754, à Alençon, fabrication de la blonde avec les procédés du point, c'est-à-dire en bride et en réseau ; *innovation introduite dans la fabrication*. — Lutte, en 1757, contre les solliciteurs de privilèges royaux, notamment contre Alexandre dit Lacoste. — Emploi des parchemins verts concurremment avec les blancs. — Réseau mouché (pl. 6, fig. 13). — Dessins Louis XV à quadrilles, guirlandes, rivières, colliers, chicorée, etc.

8° De 1775 à 1790. — Beaucoup d'aunages en réseau, en bride bouclée, bride tournée ; peu en bride à picots. — Dessins avec semés de fleurs (pl. 8, fig. 2). — Métiers à engrelure. — *Imprimeries de point* (sic). — Le commerce fait par des marchands, des courtiers et des courtières. Suppliques en 1776, pour pouvoir exercer cette dernière profession.

9° De 1790 à 1802. — Cessation presque complète du commerce de point, par suite de la révolution et des guerres de l'empire. — La vente du point se fait surtout par les fabricants et des marchands de Paris. — Les noms de *vélin*, *point d'Alençon*, *point de France* sont toujours employés pour désigner la dentelle fabriquée à Alençon.

10° De 1802 à 1812. — Reprise de la fabrication. — Mêmes dessins avec semés (pl. 8, fig. 3). — La bride à picots presque abandonnée. — Première récompense obtenue à l'exposition de 1806, pour la fabrication du point d'Alençon. — Les mêmes noms donnés au point.

11° De 1812 à 1839. — Faible fabrication. — Époque des broderies sur tulle. — Applications. — Introduction du coton dans certaines parties du point.

12° De 1839 à 1845. — Reprise de la fabrication. — Rénovation et perfectionnement des dessins et du travail. — Commerce fait spécialement par les marchands de Paris. — Brevet du baron Mercier pour faire la bride sur tulle mécanique.

13° De 1845 à 1860. — Récompenses obtenues par les marchands et fabricants de point, aux premières expositions universelles de Londres et de Paris. — Fleurs ombrées introduites par Jules Beaumé. — Commandes importantes. — Commerce toujours fait par les marchands de Paris. — Le nom de *point de France* presque abandonné.

14° De 1860 à 1886. — Apogée du point d'Alençon pour la régularité du travail, le gracieux et la richesse des dessins (1). — Rétablissement, par M. Lefébure, de la fabrique de point à Argentan en 1874, dans le couvent de Saint-Jacques.

En terminant ce résumé, nous nous plaisons à rendre justice à ces marchands de Paris qui ont tenu et qui tiennent encore fabrique de point à Alençon depuis 1840, époque de la transformation des dessins et de la reprise de la fabrication, jusqu'à cette année 1886. Sans ces négociants, les fabricants alençonnais n'auraient peut-être fait que de petites pièces ; ils n'auraient pas eu les grandes commandes, telles que les robes de l'Impératrice, la garniture du berceau et la toilette de baptême du prince impérial, les travaux faits pour la reine d'Espagne, etc. Aussi, MM. Videcocq et Simon, Lefébure, Verdé-Delisle, peuvent-ils, à juste titre, revendiquer le mérite d'avoir contribué à la renommée dont jouit actuellement le point d'Alençon. Sans les magnifiques pièces exposées par ces négociants fabricants, notre point n'aurait pas reçu à l'étranger les titres glorieux et ineffaçables dont les rapporteurs l'ont gratifié, titres qui font le plus grand honneur aux fabricants alençonnais.

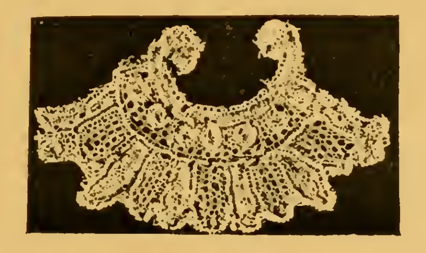
Nous ajouterons encore que la gloire de posséder une industrie aussi renommée que celle du point, n'honore pas seulement Alençon

(1) Les vignettes de la deuxième partie ainsi que l'en-tête de l'avertissement de l'auteur appartiennent à la fabrication moderne.

qui en a certes la plus large part, mais qu'elle s'étend encore à toute la France.

Les descendants des familles Barbot, Mercier, Rouillon, Leconte, Launay, Dubois, Marescot, Camusat, Clouet, Le Rouillé, Demées, Goujon, Blesbois, La Garenne, Fortier, Devalframbert, Bonvoust, Ruel, Lesage, Cerisay du Fresne, Ardesoif, d'Ocagne, Collet, Lefrère, etc. peuvent être fiers de leurs ancêtres. Ceux-ci n'ont pas seulement acquis, par le commerce et par le travail du point, la fortune et les honneurs ; ils ont encore droit à la reconnaissance de tous les habitants d'Alençon.

Nous sommes heureux de rendre ici hommage à cette phalange de fabricants qui, pendant plus de trois siècles, par leurs innovations et leurs perfectionnements, luttèrent contre la concurrence étrangère et firent du point d'Alençon la plus belle dentelle du monde.



QUATRIÈME PARTIE

DICTIONNAIRE



QUATRIÈME PARTIE

E but que nous nous proposons dans cette quatrième partie de notre ouvrage, c'est non-seulement de faire connaître les noms des marchands et des fabricants de point d'Alençon, d'en indiquer et d'en suivre la descendance dans les familles où le point s'est perpétué, mais encore de montrer par quelles alliances la fabrication est passée d'une famille à l'autre.

Pour parvenir à ce résultat, nous avons disposé, sous forme de dictionnaire, c'est-à-dire par ordre alphabétique, les noms des marchands, marchandes, fabricants et fabricantes de point, que nous avons pu découvrir dans les registres du Tabellionage, des paroisses, du Tribunal de Commerce, etc.

Quelques lignes suffiront pour indiquer comment ce dictionnaire est composé :

1° Pour ceux qui ont contracté mariage, les noms des époux sont inscrits séparément, chacun à sa place alphabétique.

2° Tous les noms de famille sont accompagnés des prénoms et suivis des noms et prénoms du père et de la mère, dès que le

commerce et la fabrication du point ont acquis une certaine importance ou se sont transmis soit directement, soit par alliance, à différents membres de cette famille.

3° Aux noms et prénoms des célibataires, est ajoutée leur profession, telle qu'elle est désignée dans les documents, ainsi que la date de cette désignation.

4° Aux noms et prénoms des mariés inscrits séparément à leur rang alphabétique, est joint : au nom du mari celui de l'épouse, et réciproquement, au nom de l'épouse celui du mari ; puis à chacun des deux noms séparés, est indiqué et répété leur contrat de mariage, sa date, l'évaluation de la dot de la femme, quand cette dot a été gagnée par elle aux ouvrages de point, avec la désignation qui y est mentionnée sous les noms de *point coupé*, *vélin*, *point d'Alençon*, *point de France*.

5° Les principaux marchands et fabricants de même nom et de même famille sont groupés les uns au-dessous des autres par ordre chronologique, et nous indiquons pour chacun d'eux leur dégré de parenté, d'après des tableaux généalogiques dressés par nous à cette fin.

Quant à ceux de même nom que les précédents, mais de familles différentes, ils sont placés à la suite des premiers dans leur ordre chronologique.

D'après cet exposé, on voit combien sera facile l'application de ce dictionnaire aux différentes recherches que l'on se proposera de faire concernant les familles.

DICTIONNAIRE

DES NOMS DES MARCHANDS ET DES FABRICANTS DE POINT D'ALENÇON

AGESSANT (Madeleine), *fileuse de lin* et *vélineuse*, fille de Claude, sieur de Crémillon et de Madeleine Leconte. Décédée en 1754.

AGUITON (Pierre-Hector), sieur de Dauphiné, fils de Pierre et d'Elisabeth Anet. — Marie Busnel. Contrat 20 juillet 1721. 800 liv. au *point de France*.

AILLARD (Michel), et Gilette Geslin, prennent, le 17 avril 1673, deux ouvrières, pour faire *du vélin*.

AILLARD (Jean), fils de François et de Anne Tessier. — Françoise Boullard. Contrat 12 juin 1707. 200 liv. au *point de France*.

AILLARD (Françoise), fille de Pierre et de Renée Lecamus. — Antoine Leconte. Mariés 5 juillet 1729. Marchands et fabricants de *points de France*.

AILLEBOUST (Renée), fille de Louis et de Marie Gilbert. — Joseph Genu. Contrat 6 mai 1680. 400 liv. au *vélin*.

ALEXANDRE (Anne), fille de Gilles et de Madeleine Mercier. — Julien Marchand, filotier. Contrat 7 février 1688. 100 liv. au *point de France*.

ALEXANDRE (Marie-Renée), marchande fabricante *de point* en 1735, fille de Jacques et de Marie Ménager. — François Bigot.

ALEXANDRE (Louis), dit Lacoste, marchand fabricant de *point de France*, de 1743 à 1767. Décédé à cette date, à Alençon, rue du Cours, âgé de 48 ans, veuf de Marie-Louise Hersant. Il demanda en 1757 à ériger son bureau de point en manufacture royale, privilège qui lui fut refusé par l'intendant (1). Il avait, pour commise, Marie Michelle Hanet, femme Leger, et pour secrétaire, Nicolas-Jean Courlesveaux.

ALEXANDRE (François), dit Loison, fils de René et de Anne Ménager. — Marie Madeleine Victoire Deschandelliers, marchande fabricante *de point*, nièce de Marie-Renée Collet, marchande *de point* en 1773. Mariés 8 pluviôse an IX. Cesse la fabrication le 10 octobre 1829.

ALISSOT (Marie), fille de Pierre et de Marie Alloux. — Sébastien Bansard, boulanger. Contrat 1er janvier 1673. 100 liv. au *vélin*.

ALISSOT (Mathurin), boucher, fils de Louis et de Jeanne Levesque. — Madeleine Gervaiseaux. Contrat 9 juin 1680. 100 liv. au *point d'Alençon*.

ALISSOT (Léonard), boucher, fils de Mathieu et de Marie d'Aigreville. — Catherine Picard. Contrat 24 décembre 1688. 200 liv. à faire faire des *points d'Alençon*.

(1) Voir première partie de cet ouvrage, page 38 et suivantes.

ALISSOT (Françoise), fille de Pierre et de Françoise Cochain. — Louis Gérard, boucher. Contrat 2 juillet 1710. 200 liv. au *point de France.*

ALIX (Renée), fille de Marc, sieur de Grandchamps et de Elisabeth Herbron. — Jacques Delaville. Contrat 29 mai 1676. 600 liv. au *vélin* ou *point d'Alençon.*

ALIX (Mathieu), sieur de Grandchamps, marchand, fils de François et de Jacqueline Quillet. — Anne Rocher, *l'aisnée.* Contrat 6 novembre 1681. 1200 liv. par son travail et négoce aux ouvrages de *vélin.*

ALIX (Judith), fille de Jean, marchand, et de Marie Charpentier. — Jean Collet. Contrat 9 mai 1686. 300 liv. au *point d'Alençon.*

ALIX (Georges), fils de Thomas et de Anne Gasteclou. — Françoise Mauger. Contrat 29 septembre 1694. 100 liv. au *point d'Alençon.*

ALIX (Elisabeth), fille de Marc, sieur de Grandchamps, et de Françoise Favier. — Jacques Besnard, marchand. Contrat 9 juillet 1717. 1500 liv. au *point de France.*

ALLAIN (René), marchand à Bellême, fils de René, ministre de la parole de Dieu, et de Louise Chevalier.— Elisabeth Moussard. Contrat 12 octobre 1667. 800 liv. au *vélin.*

ALLARD (Claude), chirurgien, fils de Jean et de Marie Desprès. — Catherine Delaville. Contrat 23 juillet 1677. 800 liv. au *point de France.*

ALLARD (Germain), tanneur, fils de Thomas et de Anne Boulay. — Marie Marchand. Contrat 22 février 1683. 300 liv. au *vélin.*

ALLARD (Antoinette), fille de Samuel, sieur de la Saussaye, et de Françoise Lenoir. — Marquis d'Alleaume, écuyer, sieur de la Ramée. Contrat 24 novembre 1685. 2000 liv. en argent et marchandises de *vélin* gagnées à faire fabriquer des ouvrages de *point de France.* Elle était encore marchande de *point* en 1709.

ALLEAUME (Jacques), sieur de Frémisson, marchand, fils de Michel et de Madeleine Fossey. — Marie Camusat. Contrat 26 avril 1678. 1590 liv. au *vélin.*

ALLEAUME (Françoise), fille de Michel et de Marthe Boullard. — Guillaume Auroin, marchand filotier. Contrat 8 juin 1679. 100 liv. au *point d'Alençon.*

D'ALLEAUME (marquis), écuyer, sieur de la Ramée. — Antoinette Allard. 2000 liv. à faire fabriquer des *points de France.* Contrat 24 novembre 1685, encore marchande en 1709.

D'ALLEAUME (Antoinette), fille du précédent, fabricante. Mariée le 2 janvier 1717, à Jean-Baptiste Mary, sieur des Brosses.

D'ALLEAUME (marquis), sieur de la Ramée, écuyer, frère de la précédente. — Elisabeth Boullard. Contrat 4 novembre 1724. 1000 liv. au *point de France.*

ALLOUST (1) (Louise), veuve de Mathurin Voisle. — Thomas Blanchard. Contrat 9 juin 1662. 4000 liv. en marchandises de *vélin.*

ALLOUST (Louise), fille de Charles et de Louise Filoche. — Nicolas Marignier. Contrat 5 septembre 1665. 500 liv. au trafic de *vélin.*

ALLOUX (Léonard), filotier, veuf d'Antoinette Despierres. — Madeleine Mercier. Contrat 2 septembre 1694. 600 liv. au *point de France.*

ALLOUX (Madeleine), fille du précédent. — Jacques Leroux. Contrat 8 février 1718. 600 liv. au commerce de *point de France.*

ALLOUST (Nicolas), marchand de *point de France* en 1760, 12 septembre (Greffe du Tribunal de Commerce).

AMIOT (Charles), filotier, fils de Charles et d'Esther Lemaître. — Marie-Françoise-Catherine Dubois, née à Saint-Domingue vers 1786, marchande de point. Mariés 20 juin 1808. Décédée à Alençon le 18 avril 1870.

ANGERS (Gabriel-François), huissier, fils de Gabriel et de Marie-Madeleine Duval. — Madeleine-Julienne Boulanger, marchande de *point de France.* Mariés 10 juillet 1713.

ANGERS (Marie-Gabrielle), fille du précédent. — Noël Paton, dessinateur, fabricant de *point de France.* Mariés le 25 juin 1765. Décédée le 22 août 1793.

ANGERS (Madeleine-Perrine), sœur de la précédente. — Pierre-François Verdier, dessinateur en *point de France* et fabricant. Mariés le 19 août 1769.

(1) Alloust s'écrivait, dans la même famille, quelquefois avec un seul *L*, et aussi avec un *X*.

ANGERS (Louise), sœur de la précédente. — Christophe-Gaspard Volfin, cordonnier, marchand et fabricant de *point*. Mariés le 6 août 1776. Décédée le 10 mai 1820.

ANGO (Thomas), sieur de Vauxbourgueil, maître de forges, fils de Jacques, maître de forges à la Roche-Mabile, et de Michelle Chesnay. — Marie Bonvoust. Mariés le 13 avril 1684, encore marchand de *point* en 1709.

APPEL (Luc), sieur de la Chesnais, fabricant de *point* en 1769 au 6 octobre.

ARDESOIF (Jacques), sieur des Mares, marchand mercier, fils de Jean, marchand, et de Catherine Taunay. — Marguerite Duval. Contrat 21 mai 1675. 1000 liv. au *vélin*. Associé avec Jean Rouillon, sieur de la Chevalerie, pour le commerce de draps de soie.

ARDESOIF (Jacques), fils du précédent. et Suzanne Vialchal. Marchands de *point de France* à Paris et fabricants à Alençon. Leur commise était Madeleine Duretour.

ARDESOIF (Marguerite), sœur du précédent, marchande et fabricante de *point*, associée avec sa mère. Arrangement en 1724 avec Madeleine Coru et Marthe Lepeltier, marchandes fabricantes de *point de France*.

ARNOULT (Gervais) — Marie Berger, marchande fabricante de *point de France*.

AUBERT (Louis), sieur des Londes, dessinateur au 3 octobre 1772.

AUBIER (Michel), drapier, fils de Michel et de Marie Duplain. — Catherine Mercier. Contrat 5 janvier 1674. 300 liv. au *vélin*.

AUBRY (Jacquine et Marthe), filles de David, pâtissier, montrent le *vélin* et le *point coupé*, le 11 juin 1659.

AUGER (Anne), fille de François et de Anne Bonvoust. — François Collet drapier. Contrat 31 octobre 1717. 500 liv. au *point de France*.

AUGER (Pierre), marchand de *point*, le 18 février 1763.

AUMOITTE (Louis), fils de Guy et de Diane Lebourt. — Marthe Lherminier. Contrat 25 octobre 1681. 200 liv. au *point d'Alençon*.

AUROIN (Guillaume), marchand filotier, fils d'Etienne et de Marguerite Beaufils. — Françoise Alleaume. Contrat 8 juin 1679. 100 liv. au *point d'Alençon*.

AUVRAY (Pierre), sieur du Perron, marchand, fils de Charles et de Louise Delacour. — Marie Chevrel. Contrat 18 février 1679. 300 liv. au *point de fil de France*.

BACHELIER (Marie), fille de Louis et de Pasquière Mourillon. — Georges Fert. Contrat 4 juin 1688. 90 liv. au *vélin*.

BAILLEUL (François), marchand de *point*, rue du Collège, cesse le commerce en 1812.

BAILLIF (Anne), fille de René, marchand, et de Anne Tabur. — Pierre Cohier, filotier. Contrat 30 août 1696. 100 liv. au *point de France*.

BAIN (Abraham), marchand filotier, fils de Gabriel et de Judith Fourré. — Noëmie Viel. Contrat 5 mai 1676. 300 liv. au *vélin* ou *point d'Alençon*.

BALIGNAN (Marie), fille de Gabrielle et de Françoise Follard. — Pierre Mathaut. Contrat 28 mars 1677. 120 liv. au *point d'Alençon*.

BALLAIN (1) (Marthe), supérieure de la Providence d'Alençon, fille de Guillaume, charpentier, et de Claude Fermin. Née le 19 mars 1733. Décédée le 2 avril 1789. Une des principales fabricantes de cette époque.

BALLAIN (Catherine), nièce de la précédente, fille de Guillaume et de Gabrielle Bienvenu. — François Chaplain, étudiant en pratique. Contrat 3 juillet 1768. 300 liv. au *point de France*.

BALLESME (Paul), dit Dupré, marchand mercier, fils de Jean et de Anne Alix. — Renée Legrain de Champaumont. Marchands de *point* et fabricants (Inventaire 6 juin 1786). 15000 liv. de billets, marchandises et ouvrages de *vélin*.

BALLESME (Alexandre), dit Dupré, marchand de *point* en 1783 au 10 mars.

BANSARD (Sébastien), boulanger. — Marie Alissot. Contrat 1er janvier 1673. 100 liv. au *vélin*.

BANSARD (Alexandre), fils d'Alexandre et de Marie Meriel. — Louise Boullard. Contrat 1er juin 1766. 150 liv. au *point de France*.

BARBE (Charles), marchand, fils de Ma-

(1) Le frère de Marthe Ballain signait : *Ballin*, et sa nièce signait : *Ballain*.

thurin et de Marthe Pillard. — Marie Madeleine Camusat. Contrat 28 août 1689. 600 liv. au *point de France.*

BARBE (Jacques), marchand, fils de Jean et de Julienne Fortin. — Marie Bouteiller. Contrat 12 septembre 1711. 500 liv. au *point de France.*

BARBE (Jacques), marchand parfumeur, et marchand de *point*, fils de Jean-René, drapier, et de Jacqueline Reaux. — Rosalie Boissin. Mariés le 8 juillet 1788. Il partit pour Hambourg le 27 pluviôse an VII, pour vendre des marchandises de *point* qui lui avaient été confiées comme courtier.

BARBE (Jean-Gabriel), veuf de Catherine Launay, fils de Jacques-Gabriel et de Marie Goyé. — Marie Juglet. Mariés 26 messidor an III. Cesse le commerce du *point* le 17 vendémiaire an VIII.

BARBEDRETTE (Léonard), fils de Léonard, marchand filotier, et de Marie Groustel. — Suzanne Besnard. Contrat 6 juin 1677, 150 liv. au *point d'Alençon.*

BARBET (Marie-Louise), fille de Guillaume et de Marie-Charlotte Dubuisson. — Louis-Abraham Guibert. Contrat 26 octobre 1769. 400 liv. au *point de France.*

BARBET (Michelle), du Cormier, fille de Joseph et de Michelle Chaplain. — Jacques Philippe-Guillaume Belland Goupillé. Mariés 21 juin 1780. Marchands et fabricants de *point.*

BARBETTE (Laurent). — Madeleine Eustache. Contrat 17 août 1688.

BARBETTE (Jean), fils de Georges et de Michelle Leconte. — Jeanne Lavanoy. Contrat 22 avril 1700. 400 liv. au *point de France.*

BARBIER (Jean), fils de François et d'Elisabeth Nolland. — Marie-Michelle Métairie. Contrat 7 mai 1750. 100 liv. au *point de France.*

BARBOT (Marthe), fille de Jean, procureur, et de Suzanne Hourdebourg. — Michel Mercier, sieur de La Perrière, chirurgien. Contrat 18 mars 1633. 300 liv. par son industrie. Son testament, fait en 1658, prouve qu'elle était fabricante de *point.* Il est propable que sa mère, qui avait 500 liv. gagnées par son industrie, était fabricante de *point de coupé.* Son contrat est du 25 juillet 1604. Marthe Barbot, créatrice du *vélin* ou *point d'Alençon*, est décédée le 12 janvier 1677 (Registres protestants).

BARBOT (Suzanne), sœur de la précédente. — Paul Fenoulhet. Contrat 28 août 1661. 6000 liv. au *point de coupé* et *vélin qui sont de grands prix.*

BARBOT (Louise), nièce des précédentes, fille de Jérémie, procureur, et de Louise Filoche. — François Cheruel, marchand mercier et de *point.* Contrat 8 avril 1668. 4000 liv au *vélin.*

BARBOT (Renée), sœur de la précédente. — Michel Goujon, boulanger. Contrat 21 mars 1670. 3000 liv. au *vélin.*

BARBOT (Alexandre), potier, cousin des précédents, fils de Pierre et de Anne Mauger. — Françoise Chevallier. Contrat 3 mai 1692. 500 liv. au *point de France.*

BARBOT (François-Alexandre), dit Noterie, potier, petit-fils du précédent, fils de François et de Madeleine Quillel. — Madeleine Ravet, fabricante de *point*, de 1753 à 1787.

BARBOT (Pierre-François), filotier, fils du précédent. — Elisabeth-Suzanne Malitourne. Marchands et fabricants de *point.*

BARBOT (Euphrosine), fille du précédent, associée avec sa mère. Mariée à Guillemin, décédée à Alençon le 11 octobre 1876. Le commerce et la fabrication du *point* se conservèrent dans cette famille depuis au moins 1633 jusqu'à 1840 environ.

BARBREL (Amand), marchand. — Celina-Zoé Poirier, fabricante de *point.* Mariés 13 novembre 1850. — Médaille d'argent exposition d'Avranches 1854; médaille de bronze, exposition universelle de Paris 1855; médaille d'argent, exposition de Caen 1855. Occupait 60 ouvrières.

BARILLET (Marin), marchand, entrepreneur d'ouvrages, veuf. — Geneviève Marignier, fabricante de *point.* — Contrat 25 septembre 1690. 2000 liv. à faire faire des *points de France.*

BARRIER (Jean), marchand, fils de François, mesureur au grenier à sel, et d'Elisabeth Lemaître. — Catherine Petit. Contrat 22 décembre 1683. 100 liv. au *point d'Alençon.*

BARRIER (René), boulanger, fils de Guillaume et de Gabrielle Thomas. — Françoise Geneslay. Contrat 30 Mars 1699 200 liv. au *point de France.*

BARRIER (Marie), veuve Delaunay, fabricante de *point*, le 16 juin 1749.

BASILE (Marie-Agnès), fille de Nicolas, tessier, et d'Agnès Granger. — Joseph-François Corneillet, dit Lavallée. Mariés le 22 novembre 1746. (Inventaire avec désignation de *point* le 5 octobre 1763.

BAVILLE (Madeleine), fille d'André et de Catherine Delaville. — Jacques Foret, *estamier*. Contrat 7 décembre 1717. 120 liv. au *point de France*.

BAYEL (Barbe), fille d'Etienne et de Barbe Vaugon. — Samson Poitevin. Fabricante de 1660 à 1680 environ.

BAYEL (Suzanne), fille de Jean et de Anne Pichon. — Mathurin Corneillet. Contrat 27 décembre 1679. 130 liv. au *point de France*.

BAZAIRE (d[lle]), fabricante de *point* en 1791.

BEAUDOIN (David), sieur de la Percheronnière, fils de David et de Anne Coutertre. — Marie Groustel. Contrat 2 juillet 1644. 800 liv.

BEAUDOIN (Marie et Anne), sœurs, filles de Jean et de Marie Eliot. Le 19 février 1664, elles ont prêté 600 liv. quelles avaient gagnées au *vélin*.

BEAUDOIN (   ). — Françoise Gasteclou. Contrat 27 mai 1674. 240 liv. au *vélin*.

BEAUDOIN (René), filotier, fils de Michel, maçon, et de Barbe Chauvin. — Renée Lelièvre. Contrat 24 octobre 1681. 300 liv. au *point de France*.

BEAUDOIN (René), filotier. — Barbe Pérou. Contrat 25 septembre 1688. 100 liv. au *point d'Alençon*.

BEAUDOIN (René), associé avec François Cerise pour le commerce du *point* en 1767.

BEAUDOIN (Renée). — Mariée à Louis Chambay, marchand, dessinateur en *point de France*.

BEAUDOIN (Marie-Jeanne), fabricante de *point de France* de 1778 à 1791, fille de Pierre-Gilles, procureur, et de Marie-Françoise Thomeret. — François Poitrineau. Mariés le 17 novembre 1778.

BEAUDOIN (Charles-Joseph), marchand, veuf d'Elisabeth Capron, fils de Joseph-René et d'Elisabeth Leboucher. — Louise Françoise-Pauline Marguerith, dite Dupré, fabricante de *point*. Mariés le 4 janvier 1817. Il fut fabricant et marchand de *point* de 1780 à 1818, date où il déclare cesser la fabrication.

BEAUDORE (Renée), fille de Pierre et de Barbe Planchais. — Michel Parfait, tessier. Contrat 9 avril 1684. 100 liv. au *point d'Alençon*.

BEAUMARD (Louis), fils de Jean et de Catherine Foucher. — Catherine Devalframbert. Contrat 7 novembre 1730. 300 liv. au *point de France*.

BEAUMÉ (Jean-Julien), fils de Jean, employé dans les fermes du roi, et de Marie Bourdon. — Henriette-Françoise Véron, fabricante. Mariés le 5 août 1817.

BEAUMÉ (Jules-Pierre), fils du précédent, fabricant de *point*, a cessé la fabrication vers 1860. On doit à ce fabricant plusieurs innovations : les fleurs ombrées, les dessins reproduits par l'autographie et l'emploi exclusif du coton dans la fabrication du *point*.

BEAUMÉ (Irma-Maria), sœur du précédent. — Edmond Stoupy. Mariés le 19 novembre 1845. Médaille à l'exposition d'Avranches 1854, pour la fabrication de *point*.

BEAUMIER (Jean), maitre arquebusier, fils de François, marchand, et de Louise Duclos. — Charlotte Lepotier. Contrat 26 août 1684. 150 liv. au *vélin*.

BEAUPOIL (Ambroise), fils de Philippe et de Jeanne-Françoise Plaquet.— Louise Suzanne-Tiennette Marais. Contrat 30 mai 1766. 400 liv. au *point de France*.

BEDOUARD (Nicolas), fils de René et de Louise Boulanger. — Madeleine Guibert. Contrat 13 mars 1688. 80 liv. au *point de France*.

BEDOUARD (Michel), filotier, frère de la précédente. — Françoise Leverrier. Contrat 17 avril 1691. 1500 liv. au *point de France*.

BELLAND (1) (Nicolas), marchand, fils de Claude et de Marie Devalframbert. — Françoise Hebert. Contrat 27 mai 1698. 400 liv. au *point de France*.

BELLAND (Gabrielle), nièce du précé-

(1) Quelques-uns de la même famille, signaient *Beland*, et aussi *Beslunt*.

dent, fille de Mathieu et d'Elisabeth Saulnier. — Jacques Guymard, sieur du Parc. Contrat 7 juillet 1716. 300 liv. au *point de France.*

BELLAND-CHAPISSIÈRE (Louis), fils de Mathieu, lapidaire, et de Catherine Gaudin. — Jeanne Camusat. Contrat 25 juin 1763. Encore marchands de *point* en 1777.

BELLAND (Renée), sœur du précédent. — François Maréchal. Contrat 13 septembre 1774. 5000 liv. au *point de France.*

BELLAND-GOUPILLÉ (Jacques-Philippe-Guillaume), fils de Jacques et de Marie-Françoise Bonvoust. — Michelle Barbet du Cormier. Mariés 21 juin 1780. Marchands et fabricants de *point.*

BELLANGER (Marthe-Eulalie). — Jacques-Julien Gareau, marchands et fabricants de *point de France*, de 1757 environ au 15 mars 1774, date de l'inventaire.

BENOIT (Marthe), fille de François et de Marie Richeux. — François Maréchal. Contrat 1er janvier 1760. 300 liv. au *point de France.*

BENOIST (Marthe), fille de Jacques et de Jacqueline Mélion. — Marin Bourgine, marchand. Contrat 7 octobre 1759. Inventaire le 4 janvier 1769, avec désignation de *point.*

BERGER (Madeleine), fille de Charles, coutelier, et de Marthe Duretour. — François Chevrel. Mariés 21 novembre 1726. Marchands et fabricants de *point.*

BERGER (Marie), sœur de la précédente. — Gervais Arnoult, marchands et fabricants de *point.*

BERGER (Jeanne), sœur de la précédente. — François Briens, chaudronnier.

BERGER (Marthe), sœur de la précédente, aussi fabricante de *point.*

BERGER (Pierre), tessier, frère des précédentes. — Anne Chaplain. Contrat 17 janvier 1739. 300 liv. au *point de France.* Tous frère et sœurs, étaient neveu et nièces de Madeleine Duretour, commise de Jacques Ardesoif, marchand de *point*, à Paris.

BERRIER (Michelle), fabricante et marchande de *point.* — André Fagen, 17 janvier 1766.

BERRIER (Louise). — Guillaume James. Marchands et fabricants de *point de France*, en 1783.

BERRIÈRE (Jacques-Louis), marchand de *point* en 1766. 20 octobre.

BERSON (Anne), fille de Julien et de Jacqueline Lelièvre. — Jérôme Marais. Contrat 24 février 1671. 100 liv. au *vélin.*

BERTRAND (Pierre), tisserand, fils de Pierre et de Madeleine Samson. — Madeleine Jousset. Contrat 9 décembre 1753. 100 liv. au *point de France.*

BERTRAND. Marchand à Cadix en 1734.

BESNARD (Madeleine), fille d'André, marchand mercier, et de Charlotte Gilbert. — Isaac Lerouillé, apothicaire. Contrat 28 avril 1628, marchande et fabricante de *point coupé* rebordé, dès le 28 septembre 1645.

BESNARD (Suzanne), fille de Brice et de Fleurie Marchand. — Léonard Barbedrette. Contrat 6 juin 1677. 150 liv. au *point d'Alençon.*

BESNARD (Jacques), marchand boulanger. — Elisabeth Alix. Contrat 9 juillet 1717. 1500 liv. au *point de France.*

BESNARD (Pierre), sieur du Val, marchand, fils de Gaspard, sieur du Val, et de Marie Aquillé. — Marie Cerisay Dufresne. Contrat 13 août 1720. 21000 liv. provenant de la part qui revenait à la future d'une société contractée avec ses frères et sœurs, pour faire fabriquer et vendre du *point d'Alençon.* Société dissoute lors de ce contrat. Ils travaillèrent depuis, chacun pour leur compte. De ce mariage est issu Marie-Anne Besnard, mariée le 17 avril 1752 à Joseph Odolant, sieur Des Noës, médecin et auteur de l'histoire d'Alençon.

BESNARD (Jacquine), fille de Jacques, sieur de Vauperron, et de Marie Goujon. — René Bonvoust, avocat. Contrat 21 avril 1731. 1000 liv. au *point de France.*

BESNARD (Renée-Françoise), fille de François et de Françoise Duval. — Jacques Poirier. Contrat 15 juillet 1756, 60 liv. au *point de France.*

BESNARD (Madeleine), fille de Nicolas, dit Saint-Mars, boulanger, et de Madeleine Esnault. — Alexandre Phelippeaux, maître sellier. Contrat 24 septembre 1770. 600 liv. au *point de France.*

BESNARD (Jean-Adolphe), marié le 22 mai 1844, à Céleste-Louise Gouhier, fabricante de *point.*

BESNARD (Noémie), fille du précédent et Jules Huignard, fabricant depuis 1873.

BESNARDIN (François), chirurgien, fils de Charles et de Anne Renard. — Marie-Madeleine Chevrel. Contrat 18 juin 1701. 200 liv. au *point de France*.

BESNIARD (Mathurin-Alexandre), fils d'Alexandre Mathurin, sieur du Plessis et de Elisabeth Trébucien. — Anne Dumesnil, marchande et fabricante de *point*. Mariés le 29 avril 1757. Signataire de la réclamation contre Lacoste. Elle avait pour courtière à Paris Mme Letertre.

BESNIARD (Véronique-Anne-Françoise), fille du précédent. — François-Jean Van Bœckstal, marchand et fabricant de *point*. Mariés le 31 mai 1774. Ils faisaient encore le commerce en 1789.

BESNIER (Madeleine), fille de Thomas et de Madeleine Rocher. — Jacques Rousseau, tailleur. Contrat 30 mai 1665. 200 liv. au *vélin*.

BEURY (Louis), fils de Mathurin et de Anne Maret.—Judith-Marie-Anne Chambay, fabricante de *point*. Mariés 30 septembre 1777. Cessent la fabrication en 1816.

BIDON (Marguerite-Marie), fille de François, commissaire de police, et de Marie Lemée, fabricante de *point*. — Jean-Julien Choisne, sieur de la Herlièrre. Mariés 12 avril 1714.

BIDON (Marie-Anne), sœur de la précédente, aussi fabricante de *point*. — François Lenfant, sieur de la Blanchardière, procureur du Roi, contrôleur au grenier à sel. Contrat 5 avril 1714. 2000 liv. pour son industrie et travail.

BIDON (François), sieur de la Crouzerie, fils de Pierre et de Madeleine de Farcy. — Elisabeth-Marguerite Bonvoust, Contrat 15 février 1751. 200 liv. au *point de France*.

BIDON (Pierre-François), marchand de *point* en 1767.

BIENVENU (François), tessier, fils de Mathurin et de Marie Mercier. — Marie Nory. Contrat 5 juin 1735. 200 liv. au *point de France*.

BIGOT (François), tailleur, fils de François et de Marie Maréchal. — Marie-Renée Alexandre, marchande de *point* en 1735.

BIGOT (Julien), tourneur, fils de Julien et de Madeleine Leboucher. — Madeleine Levesque. Contrat 18 décembre 1722. 600 liv. au *point de France*.

BILLARD (Marie-Jeanne), fille de François, perruquier, et de Jeanne Faudore. — Charles-Thomas de Courdemanche, orfèvre. Mariés le 16 janvier 1759.

BINET (Charles), et Anne-Catherine Tau. Marchands et fabricants de *point* en 1760.

BIRÉE (Marthe), cousine de Mme La Perrière, fille de Pierre et de Noëlle Gilbert. — Charles Esnoult, sieur d'Armonville, ancien commis à la manufacture royale. Contrat 15 novembre 1678. 600 liv. au *point de France*.

BIRÉE (Anne), fille de Jacques, huissier, et de Madeleine Mauduit. — Paul Devalframbert. Marchands, fabricants de *point* en 1696.

BIRÉE (Anne-Françoise), fille de Macé et de Françoise Saillant. — André-Louis Fouet. Contrat 1er février 1755. 900 liv. au *point de France*.

BISEUIL (René), marchand de toiles, fils de Michel et de Louise Richer. — Marie Ruel. Contrat 25 septembre 1676. 2000 liv. à faire des ouvrages qui n'étaient autres que du *point*. Sa mère etait une des principales fabricantes de *point* avant 1660.

BISEUL (Thomas), sieur de Beauval, fils du précédent. — Marthe Tirault. Contrat 6 avril 1707. 3000 liv. au *point de France*.

BISEUL (Renée), cousine des précédents, fille de Jean, marchand, et de Renée Fanois. — Jacques Sohier avocat. Contrat 6 juin 1680. Marchande et fabricant de *point* jusqu'à sa mort, 1740.

BISEUL (Charles-François-René), fils de François et de Marie Levasseur, petit-fils de René et de Marie Ruel et neveu du précédent. — Marie-Anne Rouillon. Contrat 22 avril 1750. 500 liv. au *point de France*. Signataire de la réclamation contre Lacoste en 1757. La fabrication du *point* était dans cette famille depuis 1655 environ, puisqu'il était arrière-petit-fils de Magdelaine Leroy, femme de Thomas Ruel, marchands et fabricants de *point* à cette date.

BISEUL (Jean-François), fils de Jean,

ci-devant consul et échevin d'Alençon, et d'Elisabeth Brossin. — Catherine Collet. Mariés en 1705.

BISSON (Jacques-François), perruquier, fils de Jacques et de Marthe Boullay. — Marie-Françoise Lebleu. Contrat 12 septembre 1768. 300 liv. au *point d'Alençon*

BLANCHARD (Thomas), veuf de Anne Dunoyer. — Louise Alloux. Contrat 9 juin 1662, 4000 liv. en marchandises de *vélin*.

BLANCHARD (Catherine), fille du précédent. — François Montulay, filotier. Mariés 23 juin 1669. Décédée à Argentan, le 22 février 1717.

BLANCHARD (Marguerite), sœur de la précédente. — Paul Guillaume, filotier. Contrat 13 janvier 1687. 100 liv. au *point d'Alençon*.

BLANCHARD (Catherine-Marie), sœur de la précédente. Mariée à Charles Boissière, filotier, avant 1680.

BLANCHARD (Jean), filotier, frère des précédentes. — Renée Houssemaine. Contrat 21 août 1670. 300 liv. au *vélin*.

BLANCHARD (Jean), fils du précédent. — Madelaine Boulanger. Contrat 2 octobre 1704. 100 liv. au *point de France*.

BLANCHARD (Jean), veuf de Marie Marescot. — Elisabeth Lorieux. Contrat 9 avril 1698. 400 liv. au *point de France*.

BLANCHARD (Marie-Anne), fille de Julien et de Marthe Vaugondon. — Pierre Cheruel, marchand. Contrat 30 mai 1730. 800 liv. au *point de France*.

BLANCHE (Michel), filotier, fils de Pierre et de Perrine Leriche. — Marguerite Leprovost. Contrat 11 janvier 1679. 200 liv. au *point d'Alençon*.

BLANCHET (Françoise), fille de Pierre et de Françoise Paty. — Louis Fouet. Contrat 21 janvier 1755. 150 liv. au *point de France*.

BLANCHET (Jean), fils de Jean et de Madelaine Bouillie. — Françoise Hutrel, courtière en *point* et fabricante de *point de France*. Elle a cessé le commerce en 1788.

BLANQUIN (Augustin-François), fils de Jean-Baptiste et de Marie-Jeanne Boucher. — Jeanne Leconte. Contrat 6 août 1767. 280 liv. au *point de France*.

BLARD (Jean), marchand de bois. — Françoise Levesque, marchande de *point* en 1714.

BLESBOIS (Marie), fille de Louis et de Marie Bodier. — Jacques Damoisy. Contrat 2 novembre 1665. 150 liv. aux *ouvrages* de couturière et de fabricante de *vélin*. En 1662, le 12 juin, elle s'obligeait à montrer à sa sœur son état de couturière *même l'ouvrage appelé vélin*.

BLESBOIS (Jeanne), sœur de la précédente, fabricante de *vélin* en 1664.

BLESBOIS (Catherine), fille de René, sieur de La Garenne, et d'Elisabeth Delacour. — Jacques Marignier. Contrat 2 mars 1669. 3000 liv. au *vélin*.

BLESBOIS (Jacques), frère de la précédente, marchand mercier et de *point*. — Madeleine Le Couturier. Contrat 4 mai 1666.

BLESBOIS (Guillaume), fils du précédent, continua le commerce de mercerie et de *point* avec sa mère, jusqu'au 28 octobre 1696, date de son mariage avec Barbe Taillarda. Il eut un des forts bureaux de *point d'Alençon* de 1696 à 1757 environ. Dans l'inventaire de Guillaume Blesbois (28 juin 1724) la désignation d'une grande quantité de point bride et réseau, s'y trouve mentionnée. Le *point* fabriqué dans ce bureau était vendu à Paris, aux sieurs Beauvin, Damoreau, Morel, Ardesoif, Camusat, marchands à Paris, et au sieur Pinqueneau, marchand en Hollande. Tous ces marchands devaient à la succession 20400 liv. de marchandises de *point*. — Marie Taillarda, signataire de la réclamation Lacoste, continua le commerce et la fabrication jusqu'à son décès, antérieur au 17 septembre 1762. La commise de ce bureau, en 1735, était Marie Fouquelin.

BLESBOIS (Joseph), sieur du Clos, fils du précédent, associé pour le commerce aux Iles avec son frère et son beau-frère. Décédé à Léogane vers 1750.

BLESBOIS (Elisabeth-Antoinette), sœur du précédent. — François Lefrère des Boullets. Mariés le 19 février 1726.

BLESBOIS (Nicolas), sieur de La Garenne, négociant, marchand de *point de France*, frère de la précédente. — Catherine Goujon. Mariés le 15 janvier 1732. Il a fait le commerce du *point* jusqu'en 1776, date de son décès à Paris. Beaucoup de *point* se trouve désigné dans son inventaire. Il s'était associé avec son frère, son beau-

frère et Thomas Winckelmans, pour faire le commerce à l'étranger. Il leur envoyait à l'île Saint-Domingue les marchandises dont ils avaient le placement. Nicolas Blesbois fut un des signataires de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste.

BLESBOIS (Marie-Renée), fille du précédent. — Brice-François-Paul Clouet. Mariés le 19 mai 1767.

BLESBOIS (Jacques), fils de Jacques et d'Elisabeth Fortin, cousin de Jacques Blesbois et de Madeleine Lecouturier, cités plus haut. — Marie Cherbonnier. Contrat 14 octobre 1663. Fabricants et marchands de *point* en 1664.

BLESBOIS (Elisabeth), sœur du précédent. — Nicolas Choisne. Contrat 8 août 1683. 3000 liv. par son négoce au *point d'Alençon*.

BLESBOIS (Marguerite), cousine de la précédente, fille de Noël, marchand, et de Marguerite Pilon. — Jean Poullard, sieur de la Ferrière. Contrat 20 novembre 1682. 1100 liv. au *point de France*.

BLESBOIS (Renée), nièce de la précédente, fille de Noël et deRenée de Seronne. — François Pichon, sieur du Buisson. Contrat 18 septembre 1706. 800 liv. au *point de France*.

Dans cette famille, le commerce et la fabrication ont été continués *directement et sans interruption* de 1670 à 1776.

BLIN ou BELIN (Marie-Françoise), Desparquets, fabricante de *point* en 1790, fille de Jean-François et de Barbe-Jacqueline Fromentin.

BELIN (Marie-Françoise), nièce de la précédente, fille de Jean-François et de Marguerite Foucher. — René-Jacques-Julien Gautier, fabricant de *point*, rue des Marcheries, veuf de Gabrielle-Catherine Rattier. Mariés le 4 mars 1818.

BLOT (Mathieu), bonnetier, fils de Michel, marchand mercier, et de Anne Richer. — Marie-Madeleine Ferrant. Contrat 13 août 1681. 200 liv. au *point d'Alençon*.

BLOT (Antoine), fils de Nicolas et de Marie Chevalier. — Anne Martin. Contrat 17 décembre 1684. 100 liv. au *point de France*.

BOSCHET (Jean), tailleur, fils de Guillaume et de Claire Mercier. — Françoise Lemaire. Contrat 2 décembre 1701. 100 liv. au *point de France*.

BOCQUET (Marie-Marguerite), fille de François et d'Elisabeth Bouillard. — Romain Letellier, huissier. Contrat 16 octobre 1770. 4000 liv. en effets et marchandises de *point d'Alençon*.

BODIN (René), fils de Guillaume et de Marie Boulleau. — Renée Jarry. Contrat 20 octobre 1736. 300 liv. au *point de France*.

BOISLAMBERT (Marguerite), fille de Pierre, procureur, et de Charlotte Prod'homme. — Georges Hommey, sieur de Méherent. Contrat 24 septembre 1665. 800 liv. au *vélin*.

BOISLAMBERT (Madeleine), fille d'Abraham et de Marguerite de Brossard. — Joseph Rouillon. Contrat 17 janvier 1721. 600 liv. au *point de France*.

BOISLAMBERT (Abraham), sieur de Boiserard, fils d'Abraham et de Marie Corneille, veuf de Marie-Madeleine Desprez, fabricante de *point*. Remarié à Catherine Françoise Fauchehaut, le 28 juillet 1764. Encore marchands de *point* et fabricants en 1776. Tous sont descendants directs de Pierre de Boislambert, secrétaire du duc d'Alençon, et de Marie Leseigneur.

BOISSARD (Marie-Louise), fille de Jean Chapelier et de Louise Sauveur. — Pierre Bourdon. Contrat 1718. 150 liv. au *point de France*.

BOISSEVIN (Catherine), fille de Michel et de Barbe Chaplain. — Louis Peloin, dit Chevallier. Mariés le 5 septembre 1753. Continua le commerce après le décès de son mari, sous le nom de veuve Peloin.

BOISSIÈRE (Louise), fille de Michel, filotier, et de Anne Lebourg. — Guillaume Marchand, drapier, Contrat 1er août 1676. 300 liv. au *point d'Alençon*.

BOISSIÈRE (Marie), fille de Jacques et de Madeleine Ouzille. — René Chesnel, filotier. Contrat 2 juillet 1682. 100 liv. au *point d'Alençon*.

BOISSIÈRE (Gabriel), chirurgien, fils de Gabriel, marchand, et de Anne Bardouille. — Catherine Ménard. Contrat 2 janvier 1687. 800 liv. au *point de France*.

BOISSIÈRE (Charles), filotier. — Catherine-Marie Blanchard, fabricante avant le 30 juin 1680.

BOISSIÈRE (Catherine), fille du précédent. — Jean Langlois. Contrat 1er juin 1698. 300 liv. au *point de France.*

BOISSIÈRE (Madeleine). — Pierre Despierres, marchand de *point* en 1760.

BOISSIÈRE (Françoise), fille de Nicolas et de Marie Pasquier. — Louis-Maurice Lebleu. Fabricants et marchands de *point*, ont continué le commerce jusqu'en 1790.

BOISSIN (Anne), fille de Rollin, drapier, et de Marie Ribault. — Isaac Dubois, tessier. Contrat 9 juillet 1688. 100 liv. au *point de France.*

BOISSIN (Françoise-Anne), fille de Pierre et de Marguerite Richer. — Alexandre Duperche, marchand drapier. Contrat 15 novembre 1746. 400 liv. au *point de France.*

BOISSIN (Jean), drapier, frère de la précédente. — Renée Roullée. Mariés le 7 mai 1754. Encore marchande et fabricante de *point*, le 5 juillet 1784.

BOISSIN (Rosalie), fille du précédent. — Jacques Barbe, marchand parfumeur et marchand de *point.* Mariés le 8 juillet 1788. Encore marchands de *point* l'an VII. Il partit pour Hambourg, à cette date, pour y vendre des marchandises de *point de France.*

BOISTARD (Marie), fabricante de *point*, Mariée à Garnier, associée avec sa sœur, pour le commerce du *point* (an II).

BOISTARD (Anne), fabricante, sœur de la précédente.

BOIVIN (Renée), fille de Robert, drapier, et de Marie Gobert.

BOIVIN (Louise), fille de Jacques et d'Elisabeth Lebrec. — Joseph Clavier. Contrat 4 novembre 1744. 150 liv. au *point de France.*

BOIVIN (Louise), fabricante de *point de France*, le 9 pluviôse an II.

BONNEDAME (François), sieur de la Hartaudière, procureur royal au Mesle, fils de François et de Marie Lancauger. — Marie Marignier. Contrat 4 juin 1682. 300 liv. au *point de France.*

BONNEVILLE (Marie), fabricante de *point* en 1765, inhumée le 2 avril 1788.

BONISSAN (Jacques), marchand, fils de Jacques et de Françoise Fossard. — Marie Poullain. Contrat 28 décembre 1665. 1500 liv. au *vélin.*

BONVOUST (Marie). — Jean Gautier, cordonnier. Ils engagent Marie Champdavoine pour travailler au *vélin*, 14 janvier 1664.

BONVOUST (Guillaume), sieur de la Viellardière, apothicaire, fils de Guillaume et de Jeanne Louvel. — Valérie Prestescille. Contrat 20 juin 1659. 300 liv. par son travail et industrie, cette industrie était le commerce du *point.* Encore marchands en 1680.

BONVOUST (Marie), fille du précédent. — Thomas Ango, sieur de Vaubourgueil. Contrat 13 avril 1684, réclamation de *point* en 1709, à la veuve Girou.

BONVOUST (Valérie), sœur de la précédente. — Nicolas Clouet. Contrat 1er septembre 1680. Encore marchand en 1709.

BONVOUST (Louise-Marguerite), nièce des précédentes, fille de Philippe-Guillaume apothicaire, et de Louise Lemaître. — Michel Ermenous. Contrat 15 septembre 1727. 500 liv au *point de France.*

BONVOUST (Elisabeth - Marguerite), nièce de la précédente, fille de Guillaume Louis, marchand, et de Marie Yvon. — François Bidon, sieur de la Crouezerie. Contrat 15 février 1751.

BONVOUST (César), sieur des Grouais, conseiller du roi, lieutenant particulier de la vicomté d'Alençon, fils de René et de Marie Duclos. — Gabrielle Lesage, fabricante de *point.* Mariés 17 février 1678. Remarié à Elisabeth Genuits, veuve Charles Guitton, marchand et fabricant. Contrat 18 novembre 1683. 17016 liv. en marchandises et ouvrages, d'après l'inventaire fait lors du décès de son premier mari. Ils avaient un des plus forts bureaux de *point.*

BONVOUST (René), avocat, fils du précédent et d'Elisabeth Genuits. — Jacquine Besnard. Contrat 21 avril 1731. 1000 liv. au *point de France.*

BONVOUST (René), marchand, sieur des Grouais, cousin du précédent, fils de René et de Marguerite Hebert. — Suzanne Guitton, marchande et fabricante de *point.* Mariés 14 janvier 1687. Il était gendre de Elisabeth Genuits, citée plus haut, et neveu de César Bonvoust, son beau-père.

BONVOUST (César), marchand en détail, facteur de marchands, frère du précédent.

— Geneviève Camusat. Contrat 3 août 1705. 600 liv. au *point de France.*

BONVOUST (Marie-Elisabeth), nièce des précédents, fille de César et de Marie Hébert. — Pierre-Nicolas Fousset, sieur du Mesnil, marchand mercier. L'inventaire de leur fabrique, du 16 mai 1766, renferme pour 2681 liv. de *point* non terminés. Le commerce et la fabrication du *point* se sont conservés dans cette famille de 1660 environ à 1766.

BORDEAUX (Urbain), marchand, fils de Jacques et d'Antoinette Robert. — Marie Madeleine Godet. Contrat 31 mars 1725. 500 liv. au *point de France.*

BORÉ (Pierre), tessier, fils de Joseph et de Julienne Lecamus. — Françoise Dubuisson. Mariés le 9 février 1734. Inventaire de leur fabrique de *point*, 16 mars 1776.

BOSQUIER (Charles-François), fils d'Adrien et d'Hélène Dubois. — Elisabeth-Renée Lefrère, marchande et fabricante de *point*, veuve de Jean Collet. Contrat 2 novembre 1757.

BOSSÉ (Marie), fille de Michel et de Marie Fouret. — Jean-Charles Bourdon, tisserand. Mariés le 12 août 1766. Marchands de *point.*

BOUESSÉ (Anne-Antoinette), fille de François, sieur de la Prairie, et de Marie Lenfant. — Augustin-Charles Porée, veuf de Renée Leroy. Contrat 29 avril 1756. *3000 liv. amassées depuis 15 ans qu'elle était directrice de la manufacture de point de Jérémie Goujon, valet de chambre de la Reine.*

BOUILLON (Suzanne), fille de Guillaume, sieur du Moulinneuf, et de Marie Laudier. — Richard Martin. Contrat 5 octobre 1664. 200 liv. au *vélin.*

BOUILLON (Marie-Anne-Françoise), fabricante de *point*, fille de César, procureur, et de Marie-Catherine Marchand. — Louis Olivier de Saint-Vast, avocat. Mariés le 2 janvier 1755.

BOUILLON (Pierre-François), fils de Pierre et de Catherine Delaville. — Gabrielle Croisé, fabricante de *point de France* en 1760. Mariés le 16 janvier 1748.

BOUILLYE (François), commis au greffe fils de Grégoire, cordonnier, et de Anne Barc. — Françoise Fagry. Contrat 12 novembre 1664. 300 liv. au *vélin.*

BOUJIS (1) (Charles), commis au bureau de la manufacture royale en 1665.

BOUJIS (Louise), fille de Gervais, boucher, et de Anne François. — Pierre Eliot. Contrat 7 juin 1665. 700 liv. en marchandises de *vélin*, fabricante dès 1662.

BOUJIS (Marie-Françoise), sœur de la précédente. — Mathieu Leconte, filotier. Contrat 10 août 1666. 200 liv. au *vélin.* Fabricante dès 1662.

BOUJIS (Julienne), fille de Macé et de Gillonne Péan. — Jean Lecamus, tessier. Contrat 7 novembre 1682. 100 liv. au *vélin.*

BOUJIS (Madeleine), fille de Thomas et d'Elisabeth Le Saint-Père. — Jean Courtin, filotier, veuf de Louise Rongère. Mariés 21 juillet 1756.

BOUJIS (Anne), fabricante de *point de France* en 1775. Décédée le 30 mars 1786.

BOUJU (Renée), fille de Nicolas et de Catherine Géret.

BOUL (Anne-Madeleine), fille de Simon, cordonnier, et de Anne Despierres. — Michel-Jacques Lainé, cordonnier. Contrat 20 septembre 1750. 100 liv. au *point de France.*

BOUL (Michel), fils de Michel et de Anne Potier. — Françoise Bourdon. Contrat 14 octobre 1761. 300 liv. au *point d'Alençon.*

BOULANGER (Nicolas), chapelier, fils de Pierre et de Roberte Bouton. — Françoise Vignon. Contrat 27 février 1675. 400 liv. au *vélin.*

BOULANGER (Jacques), frère du précédent. — Marguerite Séguret. Contrat 8 février 1686. 500 liv. au *point de France.*

BOULANGER (Pierre), fils de Jean et d'Elisabeth Vaillant. — Antoinette Dementhe. Mariés le 22 septembre 1695. Réclament du *point d'Alençon* en 1709.

BOULANGER (Marie-Madeleine), fille de Jacques et de Marie Ollivier. — Jean Blanchard, journalier. Contrat 2 octobre 1704. 100 liv. au *point de France.*

BOULANGER (Madeleine-Julienne). — Gabriel-François Angers. Mariés 10 juillet 1713.

(1) Ce nom s'écrivait aussi quelquefois *Bougis* pour désigner les membres de la même famille.

BOULLARD (Rémy), drapier. — Marie Huir. Contrat 25 décembre 1665. 200 liv. au *vélin.*

BOULLARD (Françoise), fille de Jean et de Marguerite Lemaistre. — François Godé, jardinier de S. A. R. madame de Guise. Contrat 8 octobre 1682. 100 liv. au *vélin.*

BOULLARD (Nicolas), frère de la précédente. — Marthe Leconte. Contrat 16 janvier 1683. 300 liv. au *point de France.*

BOULLARD (Nicolas), fils du précédent. — Renée Doiteau. Contrat 24 décembre 1716. 500 liv. au *point de France.*

BOULLARD (Charles), fils de Charles et de Françoise Poupard. — Marguerite Ribault. Contrat 14 septembre 1691. 500 liv. au *point de France.*

BOULLARD (Elisabeth), fille du précédent. — Messire Marquis d'Alleaume, écuyer, sieur de la Ramée. Contrat 4 novembre 1724. 1000 liv. au *point de France.*

BOULLARD (Renée-Marguerite), fille de Michel et de Renée Lemaistre. — Jean Poupard. Contrat 31 mars 1693. 200 liv. au *point de France.*

BOULLARD (Françoise), fille de Mathurin, filotier, et de Suzanne Faudore. — Jean Aillard. Contrat 12 juin 1707. 200 liv. au *point de France.*

BOULLARD (Antoine), marchand, frère de la précédente. — Marthe Juliard. Contrat 5 septembre 1711. 200 liv. au *point de France.*

BOULLARD (Françoise), fille du précédent. — Germain Poupard. Mariés le 17 novembre 1733.

BOULLARD (Anne), fille de Jacques et de Marie Macé. — Nicolas Ligion. Mariés le 27 juin 1709. Réclament du point en 1731.

BOULLARD (Jeanne), associée avec Marie Léger. Marchandes de *point de France* en 1760.

BOULLARD (Louise), fille de Charles et de Marie Tison. — Alexandre Bansard, journalier. Contrat 1er juin 1766. 150 liv. au *point de France.*

BOULLAY (Charles), marchand, fils de Jacques et de Marie Gouault. — Françoise Houssemaine. Contrat 31 décembre 1643.

BOULLAY (1) (Pierre), marchand, fils d'Isaïe et de Madeleine Lelong. — Elisabeth Rocher. Contrat 12 mai 1656. 1100 liv. au *point de coupé.* Il fut du nombre de ceux qui poursuivirent Jacques Provost lors de l'établissement de la manufacture en 1665.

BOULLAY (Michel), filotier, fils de Noël et de Catherine Boissière. — Marie Duchesne. Contrat 1er janvier 1680. 200 liv. au *point de France.* Ils prennent en 1680 pour ouvrière en *vélin*, Louise Helouis.

BOULLAY (Madeleine), fille de Nicolas et de Madeleine Perrier. — Jacques Carrey, sieur de la Tourmonderie, procureur. Contrat 2 mars 1685. 200 liv. au *point d'Alençon.*

BOULLAY (Isaïe), sieur de Preneuf, marchand, fils d'Isaïe et de Marie Boulanger. — Elisabeth Ribault. Contrat 26 janvier 1689. 300 liv. au *point de France*

BOULLAY (Marguerite), fabricante, fille d'Abraham et de Anne Mercier. — Pierre Duval. Contrat 16 janvier 1710. Elle a eu en dot deux pièces de terre gagnées à faire du *point de France.* Mariés le 3 mars 1710 à La Haye. Ils demeuraient à Alençon, rue de la *Mairie*, l'inventaire de leur fabrique de *point* est du 17 juin 1717.

BOULLAY (Madeleine), marchande de *point* en 1788.

BOULLAY (Jean), marchand de *point*, marié à Victoire-Félicité Béranger, cesse le commerce an XIII, 5 nivôse.

BOULLAY (Hortense-Félicité-Virginie et Adeline), sœurs, filles du précédent, fabricantes en 1845. Elles avaient pour commise Céleste Gouhier qui devint plus tard fabricante pour son compte.

BOURDIN (Marie), fille de Jean et de Marie Gérard. — Abraham Huquet, tessier. Contrat 2 mars 1681. 80 liv. au *point d'Alençon.*

BOURDIN (Marie), fille de Ratier et de Madeleine Hérisson. — Nicolas Legendre, Contrat 10 juillet 1694. 60 liv. au *point d'Alençon.*

BOURDIN (Louis), sieur de la Croix, chirurgien ordinaire de feue S. A. R. Madame la duchesse de Guise, fils de Thomas, marchand, et de Marie Bouillon.

(1) Ce nom s'écrivait aussi avec un seul *L.*

— Marie Quillel. Contrat 11 août 1700. 1500 liv. au *point de France*.

BOURDON (Mathurin), veuf de Marie Chapelle. — Gabrielle Burin. Mariés le 13 juin 1690. La commise de ce bureau était Marie-Madeleine Petit (1692).

BOURDON (Françoise-Gabrielle), marchande, fabricante de *point*, fille du précédent. — Michel Duval. Mariés le 12 juillet 1728. Il était signataire de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste.

BOURDON (Louis-Gabriel), marchand mercier, frère de la précédente. — Marie Charlotte Poulain. Contrat 14 décembre 1729. Inventaire de leur fabrique de *point* le 2 novembre 1751. Ils faisaient faire les fonds de leurs ouvrages à Carrouges.

BOURDON (Louise), fille du précédent. Fabricante et marchande de *point de France*, en 1744.

BOURDON (Pierre), marchand de *point*, cousin germain de la précédente, fils de Mathurin-Jérémie et de Catherine Leblanc. — Gabrielle Poupard. Encore marchands de *point de France*, le 18 pluviôse an X.

BOURDON (Catherine), fille de Louis et de Jacqueline Despierres. — Mathurin Gérard, filotier. Contrat 3 février 1688. 500 liv. au *point de France*.

BOURDON (Pierre), maréchal, fils de Thomas et de Anne Geslin. — Marie-Louise Boissard. Contrat 1718. 150 liv. au *point de France*.

BOURDON (Joseph), greffier, fils de Jacques et de Suzanne Leroy (d'Essey). — Louise-Françoise Malassis. Mariés le 20 février 1719. Marchands et fabricants de *point de France*. Signataire de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste en 1757.

BOURDON (Françoise), fille de François et de Renée Richeux. — Michel Boul, tisserand. Contrat 14 octobre 1761. 300 liv. au *point d'Alençon*.

BOURDON (Géneviève-Renée), sœur de la précédente. — Pierre Trouillet, tisserand. Contrat 23 octobre 1768. 300 liv. au *point de France*.

BOURDON (Marie-Renée). — Nicolas Leboul. Marchands de *point de France* en 1762.

BOURDON (Jean-Charles), tisserand, fils de Jean et de Renée Garnier. — Marie Bossé. Mariés 12 avril 1766. Marchands et fabricants de *point*.

BOURGINE (Marin), fils de Marin et de Marie Leconte. — Marthe Benoit. Inventaire de leur fabrique le 4 janvier 1760.

BOURLIER (Madeleine), fille de Marin et de Marguerite Chauvel. — Guillaume Gérard, boucher. Contrat 6 février 1681. 200 liv. au *point d'Alençon*.

BOURLIER (Jean), sieur de la Vallée, fils de Pierre, sieur de la Vallée et de Gabrielle Demées, veuf de Catherine Dubois. — Marguerite Fromentin. Contrat 17 février 1710. 3500 liv. au *point de France*.

BOURLIER (Jeanne-Géneviève). — François Cerisay du Fresne, marchand de *point* à Paris. François Chambay, leur commis à Alençon, remettait à Jeanne Bourlier, le 27 septembre 1725, tout ce qui avait rapport à la manufacture de *point de France*.

BOUSSELET (Marie), fille d'Etienne et de Françoise Legendre. — Louis Gravelle. Contrat 6 janvier 1684. 150 liv. au *point de France*.

BOUSSIN (Anne), fille de Jean et de Madeleine Ferreur. — Jacques Pasquier, marchand. Contrat 20 décembre 1663. 600 liv. au *vélin*.

BOUSSIN (Marguerite), fille de Hierosme, filotier, et de Marguerite de Brossard. — François Lenfant. Mariés le 24 mars 1705.

BOUTELLIER (Marie), fille de Jean, tourneur, et de Marie Bouillon. — Jacques Barbe, marchand. Contrat 12 septembre 1711. 500 liv. au *point de France*.

BOUVET (Elisabeth), fille de Robert, sieur de Vendelle, avocat, et de Françoise Gousde. — Louis Marescot, marchand de draps de soie, marchand mercier, marchand et fabricant de *point*. Contrat 1er août 1666.

BOUVIER (Marie), fille d'Isaac, sieur des Noyers, huissier, et de Anne Leconte. — Pierre Ferrand. Contrat 21 juillet 1688. 300 liv. au *point de France*. Remariée le 3 septembre 1700 au sieur Rouillon.

BOUVIER (veuve), marchande de *point* en 1789.

DE BOYVILLE (1) (Marie), fille d'Abraham, sieur de Touchevrel, marchand, et de Marie Caillard. — Jean Lesage, sieur du Parc. Mariés avant 1660.

DE BOYVILLE (Madeleine), fille de Jean, sieur de Longchamps et de Marthe Vavasseur. — Mathieu Leconte, tabellion. Contrat 11 juin 1667. 2000 liv. aux ouvrages qui n'étaient autres que du *point*. Tous les membres de cette branche étaient fabricants et marchands de *point*.

DE BOYVILLE (Pierre), apothicaire, frère de la précédente. — Elisabeth Levasseur. Contrat 14 février 1669. 1400 liv. au *vélin*.

DE BOYVILLE (Jean), marchand, sieur de Grandpré, frère du précédent. — Madeleine Leconte. Contrat 20 septembre 1663. 2200 liv. au *vélin*.

DE BOYVILLE (Jean), marchand, fils du précédent. — Madeleine Houssemaine.

DE BOYVILLE (Jean-Abraham), fils du précédent. — Louise-Madeleine Devalframbert, marchande de *point*. Signataire de la réclamation contre Lacoste, en 1757.

DE BOYVILLE (Jean-Jacques), fils du précédent, aussi marchand mercier et marchand de *point* à Paris, rue de la Monnaie, en 1780. — Marie-Elisabeth Rouillon.

DE BOYVILLE (Jean-Théophile), fils du précédent, marchand de dentelle à Paris. Mort sans postérité.

DE BOYVILLE (Suzanne), marchande et fabricante de *point*, nièce de Pierre, apothicaire, et d'Elisabeth Levasseur et cousine du précédent, fille de René, sieur de Longchamps et des Fossés, avocat, et de Marguerite Bruneau. — Charles Leconte, sieur de la Fontenelle. Mariés 1684.

DE BOYVILLE (Marguerite), sœur de la précédente. — Philippe Taunay, marchand teinturier. Mariés le 8 mars 1705.

DE BOYVILLE (Catherine), sœur de la précédente, associées pour la fabrication du *point d'Alençon*. Il revenait à chacune en 1705. 2000 liv. qu'elles avaient gagnées au commerce de *point*.

Toute cette famille descendait de noble René de Boyville, sieur de la Pesantière, de la Landelle et de Anne Richer. C'est à bon droit que son nom figure parmi les signataires de la réclamation contre Alexandre Lacoste, en 1757, puisque la fabrication et le commerce de *point* se sont perpétués sans interruption dans cette famille de 1660 à 1810 environ.

BRAUX (François), marchand, fils de Jean et d'Esther Rafy, (de Rouen). — Marie Lebrec. Contrat 27 avril 1681. 200 liv. au *vélin*.

BRETONNEL (Pierre), marchand et fabricant de *point de France*, fils de François et de Marguerite Mercier. — Marie Poirier. Mariés 22 avril 1766. Encore marchand de *point de France* en 1793.

BRIENS (François), chaudronnier, fils de Gilles et de Marguerite Havard. — Jeanne Berger, fabricante de *point de France*. Contrat 13 août 1729.

BRIÈRE (Michel), marchand, veuf de Anne Trufaud. — Catherine Guérin. Contrat 22 mai 1690. 300 liv. au *point de France*.

BRIÈRE (Jean-Marin), fils de Gilles Léonard et de Marie-Françoise Meunier. — Elisabeth-Catherine Loiseau. Contrat 7 juin 1793. Marchande de fil à *vélin* et fabricante. 1800 liv. gagnées par son négoce et épargne, le 21 février 1789.

BRISSOT (Marie), demande à remplacer sa sœur Marthe-Claude, comme courtière de *point de France*. Cette dernière était courtière dès 1775.

BROU (Renée), fabricante de *point* en 1786.

BROU (Marie), veuve Marin Véron, fabricante de *point*. Cesse tout état sujet à patente, en 1812, 22 décembre.

BROUSSIN (Nicole), fille d'Etienne et de Anne Rose. — Pierre Dabout, tailleur. Contrat 11 juin 1678. 200 liv. au *point d'Alençon*.

BRUNET (Louise), fabricante de *point*, avait épousé maître Jean Thibault. Elle prenait pour travailler au *point d'Alençon*, Françoise Almant en 1677, Madeleine Jouis, Pasquière Lemaître en 1683, etc.

BUARD (François), fils de Laurent et d'Elisabeth Gervaiseaux. — Madeleine Germont. Contrat 30 août 1684. 200 liv. au *point de France*.

BUAT (Marthe). — Georges-Jérémie Rouillon, marchand de *point*. Contrat

(1) Ce nom s'écrivait aussi de *Boisville*.

5 novembre 1712, à Saint-Samson. Inventaire de leur bureau de *point* à Alençon, le 1er avril 1754.

BUAT (Marie), veuve Genu, marchande de *point* en 1715.

BUAT (Marie). — Jérémie Camusat de Sainte-Croix, marchand trafiquant en Bretagne. Contrat 9 juillet 1690, à Prez-en-Pail. Marchande et fabricante jusqu'à sa mort, 17 mai 1766.

BUISSON (Renée), fille de Jean et de Renée Fouet. — Antoine Chambay, marchand. Contrat 19 mai 1681. 600 liv. au *point de France.*

BUNEL (1) (Madeleine), fille de Pierre et de Madeleine Gousde. — Denis Cajet, sieur du Verger, marchand. Contrat 21 avril 1685. 500 liv. au *vélin.*

BUNEL (Jacques), propriétaire des charges de Mesureur au grenier à sel, frère de la précédente. — Madeleine Fagry. Contrat 25 septembre 1684. 500 liv. au *point d'Alençon.*

BUNEL (Anne), fille du précédent. — Michel Chartier. Contrat 19 juin 1710. 700 liv. au *point de France.*

BUNEL (Marie-Madeleine), sœur de la précédente. — Pierre-Hector Aguiton, sieur du Dauphiné. Contrat 20 juillet 1721. 800 liv. au *point de France.*

BURGAULT (André), tessier, fils d'Etienne et de Anne Pillon. — Françoise Mallard. Contrat 13 septembre 1679. 190 liv. au *point de France.*

BURIN (René), marchand. — Gabrielle Lepeltier, marchande, fabricante de *point.* Contrat 12 février 1667. Inventaire de sa fabrique de *point*, en 1714.

BURIN (Gabrielle), fille du précédent. — Mathurin Bourdon. Mariés le 13 juin 1690. Son bureau de *point de France* en pleine activité à la date 1692.

BURIN (René-Arnould), sellier, fils de Louis, commissaire des tailles, et d'Elisabeth Lesage. — Marie Oubert. Contrat 4 juin 1731. 300 liv. au *point de France.*

BURON (Françoise), fille d'André, marchand, et de Françoise Filoche. — Pierre Martin, marchand. Contrat 22 septembre 1663. 600 liv. au *vélin.*

CAJET ou CAIGET (2) (Denis), sieur du Verger, marchand. — Madeleine Busnel. Contrat 21 avril 1685. 500 liv. au *vélin.*

CAIGET (Guillaume), sieur du Mesnil Fleury, avocat, fils de Thomas et de Marie de Boyville. — Louise Lepeltier. Contrat 27 mai 1687. 1500 liv. au *point de France.*

CAMUS (Henry). — Anne Poullain. Contrat 25 juillet 1700. 600 liv. au *point de France.*

CAMUSAT (Pierre), huissier, fils de Charles, marchand, et de Marie Bourrelier, neveu de Michel Mercier, sieur de La Perrière, et de Marthe Barbot. — Madeleine Dubois. Contrat 23 février 1664. 1200 liv. au *vélin.*

CAMUSAT (Marie), sœur du précédent. — Jacques Alleaume, sieur de Frémisson. Contrat 26 avril 1678. 1590 liv. au *vélin.*

CAMUSAT (Madeleine), sœur de la précédente. — Pierre Leroy. Contrat 17 septembre 1707. 100 liv. au *point de France.*

CAMUSAT (Marie et Jeanne), cousines des précédents, filles de Pierre et de Madeleine Dunoyer. Elles prennent, en 1683, des ouvrières en *vélin.*

CAMUSAT (Marie-Madeleine), nièce des précédentes, fille de Charles, huissier, et de Marie Dunoyer. — Charles Barbe, marchand. Contrat 28 août 1689. 600 liv. au *point de France.*

CAMUSAT (Madeleine), cousine de la précédente, fille de Pierre et de Madeleine Dubois, nommés ci-dessus. — Charles Louvet, procureur. Contrat 19 février 1688. 600 liv. au *point de France.*

CAMUSAT (Jérémie), de Sainte-Croix, frère de la précédente, marchand mercier, trafiquant en Bretagne. — Marie Buat. Mariés à Prez-en-Pail, 9 juillet 1690. Marchand de *point* à Paris en 1717, rue des Mauvaises-Paroles. Décédé à Nantes le 5 mai 1725. Sa veuve continua la fabrication et le commerce jusqu'à sa mort, 19 mai 1766.

CAMUSAT (Geneviève), sœur du précédent. — César Bonvoust, marchand en détail. Contrat 3 août 1705. 600 liv. au *point de France.*

(1) Ce nom s'écrivait aussi avec un *s* par les membres de la même famille.

(2) On trouve les deux signatures différentes dans la même famille.

CAMUSAT (Marie), sœur de la précédente. — Nicolas Dubois, sieur des Brosses. Contrat 5 novembre 1710. 3000 liv. à faire et faire fabriquer des *points de France.*

CAMUSAT (Edmes ou Exmes), cousin de la précédente, marchand de dentelles à Paris, rue du Chevalier-du-Gué. fils de Edmes et de Jeanne Richard. — Marie Leconte. Mariés le 23 août 1714.

CAMUSAT (Pierre), cousin des précédents, fils de Pierre, sieur des Landes, et de Elisabeth Duval. — Elisabeth Houssemaine. Mariés le 11 septembre 1725 (1).

CAMUSAT (Catherine), sœur du précédent. — Julien Gavalet, cirier, confiseur. Mariés 25 mars 1731. Marchands et fabricants de *point.*

CAMUSAT (Louis), de Sainte-Croix (2), marchand et fabricant de *point,* fils de Charles de Sainte-Croix et de Renée Cherbonnier, neveu de Jérémie de Sainte-Croix déjà nommé. — Catherine Garnier. Mariés le 9 février 1744. Marchand de *point* jusqu'à sa mort (23 germinal an II).

CAMUSAT (Marie-Renée), sœur du précédent. — Pierre Lolivrel Duchesne, receveur des aides au Mesle-sur-Sarthe. Contrat 21 mai 1744. 600 liv. au *vélin.*

CAMUSAT (Jeanne), cousine des précédents, fille de Joseph Benigne Lecamusat et de Françoise Quesnot. Mariée le 25 juin 1763 à Louis Belland Chapissière. Marchands et fabricants de *point* en 1777.

CAMUSAT (Louise-Elisabeth), fabricante de *point,* fille de Pierre, huissier, et de Elisabeth Houssemaine déjà cités. — Pierre Pacalin, receveur au bureau des aides. Mariés le 3 mars 1761. Marchande et fabricante de *point* jusqu'à sa mort (20 germinal an III).

Tous les membres des différentes branches de la famille Camusat sont issus de Charles Camusat, huissier, fils d'Olivier Camusat, procureur à Sézanne en Brie, et de Jeanne de Villières. Charles Camusat avait épousé Louise Birée, veuve de Guillaume Mercier, sieur de La Perrière. Contrat 12 novembre 1602 (date de son établissement à Alençon). Ils sont donc les parents de Marthe Barbot, créatrice du *point d'Alençon,* épouse de Michel Mercier, sieur de La Perrière, frère utérin de Charles Camusat marié à Marie Bourlier, et de Pierre Camusat, époux de Madeleine Dunoyer. Le *point* s'est conservé sans interruption dans cette famille depuis l'origine, jusqu'à l'an III de la République.

CARDEL (Moïse), sieur des Marettes, Conseiller du Roy, fils de Jean, sieur des Marettes, et de Anne Duval. — Madeleine Duhamel. Contrat 5 avril 1667. 1000 liv. amassées aux ouvrages de *vélin,* tapisseries, pierreries et perles.

CARDEL (Anne), fille d'Isaac et de Louise Belloche. — Simon Courtois, marchand. Mariés 13 mars 1664.

CHARDON (Anne), fille de Jacques, libraire, et de Marie Bayel. — Charles Devalframbert, 11 février 1680.

CARDINAL (Françoise), fille de Richard et de Renée Delyous. — Mathieu Huc. Contrat 12 avril 1720. 100 liv. au *point de France.*

CARREY (Jacques), sieur de la Tourmonderie, fils de Guillaume, sieur de Saint-Michel et de Françoise Gravelle. — Madeleine Boullay. Contrat 2 mars 1685. 1200 liv. à faire du *point d'Alençon.*

CATOIS (Mathurin), sieur de la Chanerie, marchand, fils de Mathurin et de Marie Taillarda (de Saint-Patrice). — Marie Louvet, fabricante de *point.* Mariés le 21 octobre 1723.

CERISAY (3) (François), sieur du Fresne, marchand, fils de Guillaume et d'Elisabeth Dutertre. — Marguerite de Mesenge, fabricante de *point.* Mariés le 6 novembre 1649. Ils s'engagèrent, eux et leurs enfants, envers Germain Vivien, à faire exclusivement du *vélin* pour lui, pendant qu'il resterait en cette ville d'Alençon ; l'acte est du 6 juillet 1676. Un mois après, Marguerite de Mesenge engageait des ouvrières pour travailler chez elle au *vélin* ou *point d'Alençon.*

CERISAY (Marie), fille du précédent, fabricante de *point.* — Claude Chesnel. Mariés le 23 février 1694.

(1) Dans cette branche plusieurs signaient *Lecamusat.*

(2) Dans cette branche quelques-uns signaient *Camusat Sainte-Croix* ou simplement *de Sainte-Croix.*

(3) Quelques membres de cette famille signaient *Serisay,* mais généralement ils écrivaient ainsi *Cerisay.*

CERISAY (Nicolas), marchand, frère de la précédente. — Marie Choisne. Mariés le 8 février 1684.

CERISAY (Marie), fille du précédent. — Pierre Besnard, sieur du Val, marchand. Contrat 13 août 1720. 21000 liv. provenant de sa part dans la société contractée verbalement avec ses frères et sœurs pour faire fabriquer du *point d'Alençon*.

CERISAY (Anne-Madeleine), sœur de la précédente.

CERISAY (Elisabeth), sœur de la précédente. Les trois sœurs ont travaillé pour leur compte, après la dissolution de la société, en 1724.

CERISAY (François), sieur du Dezert, marchand de *point* à Vienne, frère des précédentes.

CERISAY (Frédéric), sieur du Fresne, frère du précédent, marchand de *point*, à Paris, rue des Lavandières. — Jeanne-Geneviève Bourlier. Ils reprennent la fabrique de *point* après le départ de François Chambay, leur commissionnaire (1725).

CERISAY (Marthe), fille d'Antoine, marchand drapier, et de Jeanne Chesnel. — Marin Couillin, tessier. Contrat 24 janvier 1678. 600 liv. au *vélin* ou *point d'Alençon*.

CERISE (François), marchand de *point*, associé avec René Beaudouin. 1767, 3 juillet.

CHABAUD (Antoine), de la Tour. — Marie-Anne Ridou, marchande de *point*, le 14 avril 1769.

CHABOT (Pierre), fils de Nicolas et de Madeleine Galpin. — Marguerite Clouet. Contrat 27 février 1677. 100 liv. au *point d'Alençon*.

CHABOT (Nicolas-Denis), entrepreneur d'ouvrages (1), veuf de Jeanne Parmentier. — Marie Ermeline. Contrat 14 juin 1754. 300 liv. au *point de France*.

CHALAUX (Françoise-Jeanne-Marie), fille de Pierre et de Françoise Béguinet. — Jean-Vincent Prieur. Mariés le 5 février 1765. Elle était courtière en point, le 22 avril 1786, et faisait encore le commerce de *point*, en l'an II.

CHAMBAY (André), marchand, fils de Michel et de Suzanne Morel, cousin germain de Elisabeth Collet, que nous avons citée dans la première partie de cet ouvrage, faisant la fraude lors de l'établissement de la manufacture royale (1665). — Jeanne Lefrère. Contrat 21 mai 1664. 1300 liv. au *vélin*. Remarié à Madeleine Sauvalle, fabricante, le 16 novembre 1686.

CHAMBAY (Suzanne), sœur du précédent. — Julien Chevalier, menuisier. Contrat 30 octobre 1664. 700 liv. en marchandises de *vélin*.

CHAMBAY (Marie), sœur des précédents. — Urbain Peltier, tailleur d'habits. Contrat 27 juin 1671. 200 liv. au *vélin*.

CHAMBAY (Pierre), tisserand, cousin des précédents, fils de Jean et de Marguerite Aloust. — Jeanne Dubois. Contrat 11 mars 1677. 120 liv. au *vélin*.

CHAMBAY (Louis), marchand, dessinateur en *point de France*, frère du précédent. — Renée Beaudouin. Remarié vers 1696 à Elisabeth Delanoë.

CHAMBAY (Renée-Antoinette), fille du précédent et de Renée Beaudouin. — François-Georges de Saint-Ellier. Contrat 24 février 1717. 100 liv. au *point de France*.

CHAMBAY (2) (François), frère de père de la précédente. — Marie Chevallier. Contrat 17 septembre 1720. Remarié à Françoise Lebugle, le 9 janvier 1729. Il fut d'abord commis de la fabrique de *point*, de la famille Cerisay-Dufresne, jusqu'en 1725, puis resta jusqu'à sa mort (1758, 2 mars) commis directeur de la fabrique de François Marescot.

CHAMBAY (Antoine,) marchand, fils de Gérard et de Marie Leconte. — Renée Buisson. Contrat 19 mai 1681. 600 liv. au *point d'Alençon*.

CHAMBAY (Madeleine), fille de Louis et de Jeanne Montulay. — Martin Cherrier. Contrat 19 novembre 1683. 600 liv. au *point de France*.

CHAMBAY (Elisabeth), marchande de *point de France*, le 13 septembre 1745.

CHAMBAY (François), filotier, veuf de Madeleine Vavasseur, fils de Mathurin et

(1) Entrepreneur d'ouvrages n'est pas donné ici pour fabricant de point; les maréchaux, les maçons, etc., se servaient du nom d'ouvrage pour désigner les travaux qu'ils exécutaient, mais il est employé surtout par les entrepreneurs en construction.

(2) Signataire de la réclamation de tous les marchands de point contre Lacoste, 1757

de Françoise Vavasseur. — Marie Sardin. Contrat 7 septembre 1750. 250 liv. au *point de France*.

CHAMBAY (Paul), fils de Paul et d'Elisabeth Bidon. — Louise Vienne. Mariés le 26 juillet 1744. Encore marchande de *point de France*, le 12 avril 1771.

CHAMBAY (Judith-Marie-Anne), fille de Nicolas et de Marie-Françoise Leblanc. — Louis Beury, tailleur. Mariés le 30 septembre 1777. Elle a continué le commerce et la fabrication du *point* jusqu'en 1817, date où elle déclare cesser son état de fabricante de *point*.

CHAMBAY (Etienne-Charles), tailleur, frère de la précédente. — Marie-Madeleine Mercier. Contrat 30 avril 1784. 1300 liv. au *point de France*.

CHAMBAY (Marie), sœur du précédent, fabricante de *point*, le 21 février 1785.

CHAMPDAVOINE (Jacques), fils de Mathieu et de Catherine Luentin. Marchand de *point* de 1678 à 1702 (1), puis commis de la fabrique de *point* de Louis Fortier. Marié en premières noces à Marie Leboucher, le 20 novembre 1680; en deuxièmes à Suzanne Paris.

CHAMPDAVOINE (Marie), fille du précédent. Fabricante de *point*.

CHAMPDAVOINE (Elisabeth), sœur de la précédente. Fabricante de *point*.

CHAMPFAILLY (Catherine), fille de Pierre, marchand, et de Catherine Marchand. — Pierre Léger, chirurgien, veuf de Marguerite Vaillant. Contrat 8 février 1677. 400 liv. à faire des ouvrages et *point d'Alençon*.

CHAMPFAILLY (François), sergent, fils de Jean et d'Elisabeth Geneslay. — Marie Nicoust. Contrat 3 février 1684. 100 liv. au *vélin*.

CHANDEBOIS (Paul), fils de Guillaume et de Marie Faudore. — Marie Lebrec. Contrat 19 octobre 1698. 100 liv. au *point de France*.

CHANTEPIE (Jean), fils de Jean et de Marguerite Poirier. — Marie Verrier. Contrat 28 septembre 1682. 200 liv. au *point de France*.

CHANTEPIE (Marthe), fille de Pierre et de Marthe Martin. — Benjamin Collet, sieur des communes, marchand de *point* à Paris. Contrat 8 octobre 1705.

CHANTEPIE (Françoise), fille de Jacques, sieur de la Saussaye, marchand de *point*, et de Marthe Ridou. — David Delanoë, marchand. Contrat 12 mai 1721. Marchand et fabricant de *point*.

CHANTEPIE (Jacques), sieur de la Saussaye, frère de la précédente. — Marie Anne Decourdemanche. Il fut associé avec sa sœur pour le commerce et la fabrication du *point*, de 1741 à 1752.

CHAPEAU (Mathurin), fils de Geoffroy et de Julienne Dorin. — Marie Tribout. Contrat 12 septembre 1678. 400 liv. au *point d'Alençon*. Remarié à Françoise Corneille.

CHAPLAIN (Jean), boulanger, fils de René et de Madeleine Dupont. — Andrée Gilbert. Contrat 17 août 1681. 500 liv. au *vélin*.

CHAPLAIN (Marin), fils de Christophe et de Barbe Jousselin. — Marie Lesec. Contrat 12 janvier 1716. 100 liv. au *point d'Alençon*.

CHAPLAIN (Anne), fille de Pierre et de Marguerite Boullay. — Pierre Berger. Contrat 17 janvier 1739. 300 liv. au *point de France*..

CHAPLAIN (François), étudiant en pratique, fils de François et de Anne Moutier. — Catherine Ballain. Contrat 3 juillet 1768. 300 liv. au *point de France*

CHAPELLE (Jean), marchand. — Françoise Rouget. Contrat 13 novembre 1667. 1200 liv. au *vélin*.

CHAPRON (Alexandre), marchand, fils de Julien et de Françoise Collet. — Françoise Martin. Contrat 27 mars 1692. 300 liv. au *point de France*.

CHARPENTIER (Jean), filotier, fils de Michel et de Jeanne Mallet. — Marie Fillon. Contrat 7 novembre 1676. 200 liv. au *vélin*.

CHARPENTIER (Marie), fille de Guillaume et de Catherine Boullay. — Jean Guitard, filotier. Contrat 22 novembre 1691. 100 liv. au *point d'Alençon*.

CHARTIER (Anne), fille de Robert, boulanger, et de Marie Bonvoust. —

(1) Il cesse le commerce du point à cette date, vu le peu de vente qui se faisait des ouvrages de point de France (Tabel. d'Alençon).

Antoine Leconte. Contrat 20 mars 1681. 100 liv. au *vélin*. Remariée à Julien Clouet, le 25 novembre 1704.

CHARTIER (Michel), fils de Michel et de Madeleine Mariette. — Anne Bunel. Contrat 19 juin 1710. 700 liv. au *point de France*.

CHASTELAIN (Madeleine), fille de Pierre et de Marguerite Boucher. — Louis Leclerc, couvreur. Contrat 8 décembre 1687. 400 liv. au *point d'Alençon*.

CHASTILLON (Anne), fille de Jean et de Françoise Leroux. — Michel Mercier, filotier. Contrat 19 juin 1665. 100 liv. au *vélin*.

CHASTILLON (François), marchand, fils de Luc et de Marie Ribault. — Valérie Paris. Contrat 25 mars 1690. 150 liv. au *point d'Alençon*.

CHATELAIS (Marie). — René Crouillebois. Contrat 12 novembre 1672. 150 liv. au *vélin*.

CHAUVEL (Jacques), fils de Jean et de Madeleine Courapied. — Marie Gérard. Contrat 18 mai 1676. 100 liv. au *point d'Alençon*.

CHAUVEL (Madeleine), sœur du précédent. — Pierre Normand, marchand drapier. Contrat 9 février 1678. 100 liv. au *point d'Alençon*.

CHAUVEL (Catherine), fille de Louis et de Madeleine Gautier. — Thomas Lιousty. Contrat 18 février 1677. 500 liv. au *point de France*.

CHAUVEL (Julienne), fille de Pierre et de Jeanne Fouchet. — Julien Loyer, cordier. Contrat 27 décembre 1679. 300 liv. au *point d'Alençon*.

CHAUVEL (Etienne), marchand, frère de la précédente — Marie Mercier. Contrat 8 mai 1680. 200 liv. au *vélin*.

CHAUVIÈRES (François), filotier, fils de Siméon et de Jeanne Duvivier. — Louise Neveu. Contrat 1er décembre 1687. 200 liv. au *vélin*.

CHAUVIN (Marie). — Claude Chevallier, drapier. Elle montre en 1661 à Barbe Bayel l'ouvrage de *vélin*, et, le 10 mai 1661, engage des ouvrières.

CHAUVIN (Jean), fils de Jean, tanneur. — Anne Lefrère, fabricante de *point*. Mariés le 3 mai 1671. Engage des ouvrières en 1683.

CHAUVIN (Renée), fille de Jean et de Renée Guinche. — François Dubois, tessier. Contrat 27 mai 1724. 50 liv. au *point de France*.

CHERBONNIER (Marie-Françoise), fille de René, procureur, sieur des Aunais, et de Marie Jouanne. — Jacques Blesbois, marchand de *point*. Contrat 14 octobre 1663. 800 liv. aux ouvrages.

CHERBONNIER (Charles), sieur du Val, frère de la précédente. — Marguerite Hommey. Contrat 24 décembre 1698. 800 liv. au *point de France*.

CHERBONNIER (Jean), avocat, fils de Jean Greffier et de Madeleine Lucas. — Louise Lemée. Contrat 3 août 1679. 1000 liv. au *point de France*.

CHEDANEAU (Jean), fils de Jean, notaire à Nantes. Marié le 14 mai 1676 à Renée Gilbert. Il fut commis à la manufacture royale des *points de France*, établie à Alençon de 1665 à 1675.

CHERRIER (Anne), fille de Renée et de Anne Couronnel. — Jean Hamard, marchand. Contrat 6 septembre 1680. 300 liv. au *point de France*.

CHERRIER (Martin), fils de Martin et de Madeleine Rattier. — Madeleine Chambay. Contrat 19 novembre 1683. 600 liv. au *point de France*.

CHERUEL (François), marchand mercier et marchand de *point*, fils de François et de Anne Dubois. — Louise Barbot. Contrat 8 avril 1668. 4000 liv. au *vélin*. Marié en secondes noces à Madeleine Paillard, 8 avril 1688, et en troisièmes à Louise-Jacqueline de Saint-Denis, 26 septembre 1699. Il continua le commerce jusqu'à sa mort. Son inventaire (du 12 août 1712) renferme la désignation d'une certaine quantité de dentelles, un paquet de fil à *vélin*, etc.

CHERUEL (François), marchand de *point*, fils du précédent et de Louise-Jacqueline de Saint-Denis. — Marthe Cornu. Mariés 15 février 1729.

CHERUEL (Pierre), marchand, frère du précédent. — Anne-Marie Blanchard. Contrat 30 mai 1730. 800 liv. au commerce du *point de France*.

CHESNEL (René), filotier, fils de François et de Sapience Fagry. — Marie Boissière. Contrat 2 juillet 1682. 100 liv. au *point d'Alençon*.

CHENEL (Claude), veuf de Marie Lepetit — Marie Cerisay-Dufresne. Mariés le 23 février 1694.

CHESNEL (Barbe-Jeanne), fille de René et de Barbe Bois. — Pierre Rattier, filotier. Contrat 5 avril 1767. 850 liv. au commerce de *point de France*.

CHEURUEL (René), fils de Pierre et de Guillemine Lebossé. — Marie Eliot. Contrat 23 mai 1673. 200 liv. au *vélin*.

CHEVREL (Marie), fille de Jacques et de Louise-Marie Liousty. — Pierre Auvray, sieur du Perron, marchand. Contrat 18 février 1679. 300 liv. au *point de France*.

CHEVREL (Marie-Madeleine), sœur de la précédente. — François Besnardin, chirurgien. Contrat 18 juin 1701. 200 liv. au *point de France*.

CHEVREL (Francois), tessier, fils de Julien et de Marie Robert. — Marie Hamard. Contrat 28 mars 1692. 200 liv. au *vélin* ou *point de France*.

CHEVREL (François). tessier, fils de Julien et de Marie Robert. — Françoise Melion. Contrat 26 avril 1694. 150 liv. au *point de France*.

CHEVREL (François), marchand, fils de Gabriel et de Anne Gallet (de Falaise). — Madeleine Berger, fabricante de *point*. Mariés 21 novembre 1726.

CHEVREL (Henry), marchand, demeurant à Carrouges. — Marie Richer. Contrat 25 janvier 1729. 600 liv. au *point de France*.

CHEVALLIER (Julien), menuisier, fils de Nicolas et de Marie Fleury. — Suzanne Chambay. Contrat 30 octobre 1664. 700 liv. au *vélin*.

CHEVALLIER (Claude), drapier. — Marie Chauvin. Ils prennent en 1661 des ouvrières pour travailler au *vélin*.

CHEVALIER (Michel), maréchal, fils de François et de Gillonne Guïard. — Gabrielle Vavasseur. Contrat 24 août 1679. 400 liv. au *point d'Alençon*.

CHEVALIER (Joseph), fils de Mathurin et de Catherine Bisson. — Françoise Leconte. Contrat 2 juillet 1682. 200 liv. au *point de France*.

CHEVALLIER (Françoise), fille de François et de Françoise Leconte. — Alexandre Barbot, potier. Contrat 3 mai 1692. 500 liv. au *point de France*.

CHEVALLIER (Marie), fille de François et de Geneviève Blavette. Mariée le 17 septembre 1720 à François Chambay, commissionnaire en *point de France*.

CHEVALLIER (Jean), fils de Mathurin et d'Elisabeth Massard. — Anne Goujon. Mariés 15 octobre 1715. Encore marchande de *point* en 1766.

CHEVALIER (Marie-Anne), fille du précédent. — Jean Geslin, dit Pépinière. Mariés 24 novembre 1740. Encore marchande en 1767

CHEVALLIER (Gabrielle), fille de Jérôme, marchand potier. et de Catherine Duclos. — Marc Fortin, marchand. Contrat 6 mai 1718. 800 liv. au *point de France*.

CHEVALLIER (Catherine), sœur de la précédente. — François Louvel, sergent royal, veuf de Madeleine Clouet. Contrat 9 mars 1720. 300 liv. au *point de France*.

CHEVALIER (Jacques-François), potier, veuf de Jeanne-Charlotte Chambay, fils de Jacques-François et de Marie Bayel. — Anne-Françoise Véron, marchande, fabricante de *point*. Contrat 17 octobre 1769. Cesse la fabrication le 22 décembre 1812.

CHOISNE (Marie), fille de Thomas, sieur du Mesnil, et de Madeleine Souard. — François Normand, marchand. Contrat 10 juin 1669. 100 liv au *vélin*.

CHOISNE (Elisabeth), sœur de la précédente. — Nicolas Collet, marchand. Mariés 24 novembre 1682.

CHOISNE (Frédéric), huissier, frère de la précédente. — Elisabeth Malitourne.

CHOISNE (Anne), fille du précédent. — Jacques Girou, marchand tanneur. Marchande de *point de France*, jusqu'à sa mort, 1737, 4 septembre.

CHOISNE (Marie), sœur de la précédente. — Nicolas Cerisay-Dufresne, marchand de *point*. Mariés 8 février 1684.

CHOISNE (Anne-Françoise), sœur de la précédente. — Jacques Yvon. Mariés 1698.

CHOISNE (Nicolas), marchand, veuf de Marguerite Collet, cousin des précédents, fils d'Alexandre et de Anne Faudore. — Elisabeth Blesbois. Contrat 8 août 1683. 3000 liv. par son négoce au *point d'Alençon*.

CHOISNE (François-Thomas). — Marie Clouet, marchande de *point*, en 1684.

CHOISNE (Jean-Julien), sieur de la Herlière, marchand, cousin du précédent,

fils de François, sieur de la Barberie, marchand, et de Marguerite Chaillou, marchande de *point*. — Marguerite-Marie Bidon, fabricante de *point*. Mariés 12 avril 1714.

CHOISNE (Marthe), cousine des précédents, fille de Joseph, marchand, et de Marthe Roussel. — Israël Ruel, marchand et fabricant. Mariés 7 janvier 1710.

CHOLLET (Marguerite), fille de Jacques et de Marguerite Cuisnier. Mariée le 3 juin 1692 à Louis Marescot, marchand et fabricant de *point*.

CHOLLET (André). — Julienne Mortain, fabricante de *vélin* en 1683, 20 octobre.

CHOLLET (Madeleine), fabricante de *point*, de 1765 à 1807.

CHOQUET (Jacques), menuisier, fils de Jacques et d'Esther Chérel. — Anne Maine. Contrat 7 mai 1671. 300 liv. au *vélin*.

CHOQUET (Françoise), fille de René, drapier, et de Marie Allissot. — Julien Précl, chapelier. Contrat 29 décembre 1674. 200 liv. au *vélin*.

CHOUET (Marie), fille de Zacharie, sieur de Courteilles, et d'Elisabeth Lepoitevin. — Ambroise Moulin, marchand, veuf de Geneviève Durand. Contrat 13 juin 1678. 150 liv. au *point d'Alençon*.

CHOUET (Marie), sœur de la précédente. — Jean Duval, marchand. Contrat 8 septembre 1690. 500 liv. au *point de France*.

CHOUIPPE (Marie-Catherine), fille de Michel et de Catherine Alexandre. — Jacques Mallard, filotier, veuf en dernières noces de Renée Lindet. Contrat 11 décembre 1780. 520 liv. au *point de France*.

CHRÉTIEN (Anne), fille de Pierre et de Catherine Despierres. — Thomas Mardelay, marchand. Contrat 11 juillet 1676. 500 liv. au *point d'Alençon*.

CHRÉTIEN (Louise), fille de Nicolas et de Marguerite Desmazy. — François Thomas, sieur de la Chevallerie, chirurgien. Mariés 1er juillet 1726. Ils ont eu un bureau de *point* jusqu'en 1765.

CIR (Madeleine), fille d'Isaac, marchand, et de Marie Gayet. — Julien Dubois, marchand. Contrat 12 janvier 1684. 700 liv. au *point de France*.

CIR (Isaac), marchand, frère de la précédente. — Marthe Lucas. Contrat 22 juin 1685. 300 liv. au *point de fil de France*.

CIR (Pierre), marchand, veuf de Françoise Lecamus. — Marie Madeleine Mardelay. Contrat 11 septembre 1709. 600 liv. au *point de France*.

CLAVIER (Joseph), tessier, fils de Louis, huissier royal, et de Marguerite Duval. — Louise Boivin. Contrat 4 novembre 1744. 150 liv. au *point de France*.

CLÉMENT (Jeanne-Charlotte). — Nicolas Lindet, sieur de Frémisson, marchand de *point*.

CLÉRAMBAULT (Jean-Joseph), marchand, fils de Joseph Nicolas et de Marie Drouet (de Saint-Ellier). — Louise-Sophie-Adelaïde-Victoire Ratier, fabricante de *point de France*. Mariés 3 septembre 1793. Elle continua la fabrication jusqu'à sa mort, 16 mai 1813.

CLÉRAMBAULT (Charles-Pierre), manufacturier, frère du précédent. — Louise-Sophie-Charlotte Ratier, fabricante de *point*. Mariés le 30 nivôse an III. Son nom figure dans tous les rapports des expositions de 1804 à 1844. Il est décédé le 21 août 1847.

CLÉRAMBAULT (Joseph-Marguerith-René), notaire, frère des précédents. — Anne-Charlotte Ratier, fabricante de *point de France*. Mariés 11 prairial an IV. Elle quitta ce commerce après son mariage.

CLÉRAY (Jacques), fils d'Isaac, drapier, et de Jacqueline Lecœur. — Marie Cohier. Contrat 16 août 1695. 100 liv. au *point de fil de France*.

CLÉRAY (Marthe), fille de Martin et d'Elisabeth Courtois. — Jean Templier, marchand de *point de France*. Associé verbalement avec Plenet, de 1760 à 1765. Mariés le 26 avril 1769.

CLOGENSON (Pierre), sieur des Bois-Levêque, originaire de Laleu, fils de Gabrielle et de Françoise Morel. — Françoise-Victoire-Marie-Marthe Pilon. Contrat 10 juillet 1771. 5000 liv. en marchandises de *point de France*.

CLOUET (Anne), fille de Paul, huissier, et de Marguerite François. — Gilles Enjubault, marchand. Contrat 29 décembre 1664. 2000 liv. en marchandises de *vélin*.

CLOUET (Nicolas), procureur, neveu de la précédente, fils de Paul, huissier, et de Marie Gallais. — Valérie Bonvoust, marchande de *point*. Mariés 1er octobre 1680.

CLOUET (Elisabeth), sœur du précédent. — Louis Fortier, marchand mercier, marchand et fabricant de *point*. Contrat 5 décembre 1698. 3000 liv. au commerce de *point de France*. Jacques Champdavoine était commis de leur fabrique en 1702.

CLOUET (Brice), marchand mercier, cousin de la précédente, fils d'Isaac, procureur, et de Jeanne Lemaître. — Madeleine Fauchehaut. Mariés 1er août 1713. Encore marchands de *point* en 1749.

CLOUET (Joseph), huissier, cousin du précédent, fils de Henry, huissier, et d'Elisabeth Fouqueron, veuf de Marguerite Godichon (1). — Geneviève Dubois. Contrat 15 octobre 1680. 1500 liv. au *point de France*.

CLOUET (Marguerite), fille du précédent et de Marguerite Godichon. — Pierre Chabot. Contrat 27 février 1677. 400 liv. au *point d'Alençon*. Encore marchande en 1709.

CLOUET (Madeleine), sœur de la précédente. — François Louvel. Contrat 15 mai 1681. 500 liv. au *point d'Alençon*.

CLOUET (Marie), sœur de la précédente. — Thomas Choisne, marchand de *point*. Mariés 8 février 1684.

CLOUET (Jacques), marchand, frère de la précédente. — Catherine Cohier. Contrat 30 août 1699. 550 liv. au *point de France*.

CLOUET (Jeanne), petite-fille du précédent, fille de Jacques, dit Paradis (2), et de Jeanne Tirault, hôtelière du *Coq Hardi*. — Jean Lindet. Mariés 5 janvier 1745. Encore marchande de *point* en 1767.

CLOUET (François-Pierre), marchand, fils de Pierre et de Claudine-Elisabeth Fromentin, petit-fils de Brice et de Madeleine Fauchehaut. — Madeleine-Catherine Blesbois. Mariés le 1er février 1768. Signataire de la réclamation contre Lacoste.

CLOUET (Brice-François-Paul), cousin du précédent, fils de Brice, marchand de toiles, et de Catherine-Françoise Hébert. — Marie-Renée Blesbois. Mariés 19 mai 1767.

CLOUET (Françoise-Marthe-Madeleine), sœur du précédent. — Jean-Zacharie Malassis. Mariés 10 juin 1771.

CLOUET (Paul), fils de Paul et de Catherine Marchand. — Françoise Genu. Contrat 17 septembre 1678. 300 liv. au *point d'Alençon*.

CLOUET (Judith-Marie), cousine du précédent, fille de François et de Louise Marchand. — Antoine Froget. Contrat 21 octobre 1679. 600 liv. au *vélin*.

CLOUET (Jacob), chirurgien, cousin du précédent, fils de Paul, huissier, et d'Elisabeth Leconte. — Marthe Frémont. Contrat 4 juillet 1684. 200 liv. au *point de France*.

CLOUET (Renée), fille de Nicolas et de Marie Henry. — Laurent Doiteau. Contrat 4 juillet 1681. 600 liv. au *point d'Alençon*.

CLOUET (Michelle), fille de Tenneguy et de Madeleine Lucas. — Hilaire Louvel. Mariés 6 mai 1681. Marchande de *point* et fabricante.

CLOUET (Julien), veuf d'Elisabeth Morand. — Marie Levesque. Contrat 20 février 1696. 300 liv. au *point de France*. Remarié en troisièmes noces à Anne Chartier, le 25 novembre 1704.

CLOUET (Marguerite-Marie), fille de Jean, prieur des juges consuls, et de Marguerite-Géneviève Thomas. — Michel Gérard. Mariés 11 mai 1751. Encore marchands en 1767.

Plusieurs membres de ces différentes branches de la famille Clouet se livrèrent au commerce dans les Indes, ce que nous avons déjà remarqué dans la famille Blesbois à laquelle ils se sont alliés. Le *point* s'est conservé dans cette famille de 1664 à 1790 environ.

COCHIN (Colin), boulanger, fils de Daniel et de Marie Guichard. — Catherine Normand. Contrat 19 juin 1669. 250 liv. au *vélin*.

COCHIN (Ambroise), marchand fabricant, prend Charlotte Lemaire et autres ouvrières pour travailler au *vélin*, le 4 mai 1683.

COCHIN (René), fils de René et de Jeanne Esnault. — Catherine Poisson. Contrat 23 mai 1755. 500 liv. en marchandises de *vélin*.

COFFIN (Pierre), apothicaire, fils de

(1) Marguerite Godichon, fille d'Abraham et de Marie Vignon. Contrat 27 avril 1652.

(2) Jacques Clouet Paradis décédé à Saint-Domingue le 7 janvier 1731.

Jean et d'Elisabeth Faciot. — Denise Coulombet. Mariés 26 juin 1765.

COHIER (Marie), fille de Pierre, sieur des Marais, et de Madeleine Cajet. — Jacques Cléray, filotier. Contrat 16 avril 1695. 100 liv. au *point de France.*

COHIER (Pierre), frère de la précédente. — Anne Baillif. Contrat 30 août 1696. 100 liv. au *point de France.*

COHIER (Catherine), fille de Jacques, sergent garde-forêt de Perseigne, et de Catherine Tabur. — Jacques Clouet. Contrat 30 août 1699. 550 liv. au *point de France.*

COLAS (Jérôme-Jacques), employé dans les aides, fils de Jacques et de Françoise Colas. — Charlotte-Marguerite Gandon Desroches, veuve Guillaume Troussier. Mariés 10 février 1750. Inventaire de leur fabrique le 3 avril 1768.

COLAS (Marie). — Georges Mary. Elle fut courtière en *point* en 1776.

COLLET (Elisabeth), fille de Pierre, sieur du Tertre, et de Marie Chambay. — Jean Thomas, sieur du Mesnil, officier, en 1665, de Léonor de Matignon, évêque de Lisieux. Ils faisaient la fraude pour le *point*, pendant l'établissement de la manufacture et furent condamnés à payer 500 liv. d'amende.

COLLET (Marie), sœur de la précédente, — Jacques Ruel, procureur.

COLLET (Pierre), sieur du Tertre, marchand de draps de soie, de mercerie et de *point*, frère de la précédente. — Françoise Gautier. Mariés 20 février 1672.

COLLET (Pierre), fils du précédent. — Marie Fagry. Mariés le 22 juin 1700.

COLLET (Marie), nièce du précédent, fille de Jean, manchonnier, et de Marthe Richer. — Jean Letourneau. Contrat 2 février 1732. 700 liv. au *point de France.*

COLLET (Charles), sieur de Chambarre, marchand, fils de Benjamin et de Madeleine Houssemaine. — François Quillet. Il fut hostile à l'établissement de la manufacture en 1665.

COLLET (Thomas), sieur des communes, marchand, frère du précédent. — Anne Farey. Contrat 5 juillet 1663. 4000 liv. au trafic de *vélin.*

COLLET (Benjamin), marchand à Paris, fils du précédent. — Marthe Chantepie. Mariés 8 novembre 1705.

COLLET (Suzanne), sœur du précédent. — Benjamin Houssemaine. Mariés 17 décembre 1681. Marchands de *point.*

COLLET (Samuel), marchand. — Louise Lefrère, marchande de *point* en 1677, associée, pour faire fabriquer, avec Israël Levesque et Madeleine Delaville. Fin de l'association, 29 août 1687.

COLLET (Marie), fille de la précédente. — Jean Duperche, marchand. Associés avec leur mère.

COLLET (Renée-Perrine), fille de Jean et de Renée Genuist. — Rolland Gilbert, marchand à Paris. Contrat 20 juillet 1640.

COLLET (Nicolas), marchand, neveu de la précédente, fils de Thomas, marchand, et de Marie Tirault. — Elisabeth Choisne. Mariés 24 novembre 1682. Marchands de *point.*

COLLET (Madeleine), cousine du précédent, fille de Thomas et de Marthe Ruel. — René Hourdebourg, marchand. Mariés le 23 janvier 1686.

COLLET (Jean), fils d'Abraham et de Marie Perrier. — Judith Alix. Contrat 9 mai 1686. 300 liv. au *point d'Alençon.*

COLLET (Paul), drapier, fils de Paul et de Marie Morand. — Marie Ruault. Contrat 26 novembre 1678. 150 liv. au *point de France.*

COLLET (Pierre), marchand, fils de Guillaume et de Marie Alleaume. — Elisabeth Pailleux. Contrat 23 novembre 1683. 300 liv. au *point de France.* Remarié à Madeleine Hersant, fabricante. Contrat 29 octobre 1692. 300 liv. au *point de France.*

COLLET (François), drapier, fils du précédent. — Anne Auger. Contrat 31 octobre 1717. 500 liv. au *point de France.*

COLLET (Gabriel), sieur de la Bertrie, conseiller du roi, receveur particulier des bois du duché d'Alençon, fils de Gabriel et de Catherine Pagen. — Elisabeth Taillarda. Mariés le 20 septembre 1708. Fort bureau de *point de France.*

COLLET (Catherine), fille du précédent. — Jean-François Biseul, conseiller du roi. Mariés 18 juin 1733. Fabricante de *point*, prise comme expert, en 1754, pour l'estimation des ouvrages de *point de France* de la fabrique de son frère Jean.

COLLET (Jean), maître de forges de Carrouges, négociant, marchand de *point d'Alençon*, veuf de Marie Baroux, frère de la précédente. — Elisabeth-Renée Lefrère des Boullets, marchande de *point de France*. Contrat 23 décembre 1746. Signataire en 1757 de la réclamation contre Lacoste, sous le nom de veuve Collet. Lors de l'inventaire fait en 1754, il s'est trouvé dans le bureau pour 20000 liv. de *point de France*. Les commises étaient Elise Jolis et Louise La Perrière.

COLLET (Michel), marchand de *point* à Paris, fils de Michel et de Anne Olivier. — Louise Vaugondon, marchande de *point*. Mariés 7 juillet 1716.

COLLET (Louise-Elisabeth), fille du précédent. — Jean-Baptiste Demées, veuf de Marie Dubois. Mariés 14 août 1747. Signataire de la réclamation contre Lacoste. L'inventaire de sa fabrique de *point de France* s'élevait à 13225 liv., 4 septembre 1767.

COLLET (Nicolas), filotier, fils de Christophe et de Marie Macé. — Madeleine-Marie Touchard. Contrat 5 juillet 1682. 600 liv. au *point d'Alençon*.

COLLET (Benjamin), fils de Benjamin et de Marie d'Ocaigne. — Marthe Ribault. Contrat 7 décembre 1705. Marchand de *point*.

COLLET (Marie-Catherine), fille de Nicolas et de Marie Boul. — Alexandre Triboult. Contrat 31 janvier 1730. 1000 liv. au *point de France*.

COLLET (Françoise-Renée), fabricante de *point*, fille de Jacques et de Catherine Lefèvre. Cesse le commerce du *point*, le 1er janvier 1821.

COLLET (Marie-Renée), sœur de la précédente, fabricante de *point*. — Pierre Richard Deschandeliers, entrepreneur des Ponts et Chaussées. Mariés 6 février 1773. Décédée ainsi que sa sœur en 1823.

La plupart de ces différentes familles Collet étaient alliées entre elles. La fabrication du *point* s'y est conservée de 1660 à 1800 environ.

COLLIN (Renée), fille de Mathurin et de Marie Desprez. — Jean Restoux, marchand. Contrat 6 avril 1680. 700 liv. au *vélin*.

COLUBEAU (Suzanne-Marie), fille de Guillaume, sieur de la Chesnaye, et de Catherine Certain. — Jean-Nicolas Géoffroy, perruquier. Elle était marchande fabricante de *point de France*. et est décédée en 1772.

CORBINEAU (Marthe), fille de Gilles et de Marie Richer. — Guillaume Fresnais, corroyeur. Contrat 16 janvier 1666. 300 liv. au *vélin*.

CORNEILLE (Marie), fille d'Abel, sieur de la Motte, et de Marie Leconte. — Charles d'Ocaigne, sieur du Plessis. Contrat 1er août 1729. 1500 liv. au *vélin*.

CORNEILLET (Mathurin), fils de Jean et de Anne Delacour. — Suzanne Bayel. Contrat 27 décembre 1679. 130 liv. au *point de France*.

CORNEILLET (Marie), fille de Jean et de Marie Chesnel. — Jean Deshays. Contrat 6 avril 1681. 100 liv. au *point d'Alençon*.

CORNEILLET (Joseph-François), dit Lavallée, cordonnier, fils de François et de Madeleine Provost. — Marie-Agnès Bazile. Mariés le 22 novembre 1746, marchands de *point*.

CORNU (Marthe), fille de François et de Marthe Genuits. — François Cheruel, marchand de *point de France*. Mariés 15 février 1729.

CORU (Marie), fille d'André et de Anne Lemeunier. — Michel Goujon, marchand de *point* à Paris, paroisse Saint-Eustache. Mariés le 6 novembre 1706.

CORU (Madeleine), sœur de la précédente. — Jean Courtin. Marchands trafiquants de *point de France*.

CORU (Elisabeth-Marguerite), fille de Nicolas et de Marie Lesimple. — Nicolas-Jacques Coullombet, marchand. Mariés le 26 février 1756.

CORU (Jean), frère de la précédente, signataire de la réclamation contre Lacoste.

CORU (Marie-Anne), fille de Pierre et de Marie-Anne Berque. — François Houssemaine, cordonnier. Mariés 4 février 1766. Courtière en *point de France* depuis quinze ans, prête serment le 19 septembre 1787 pour se faire recevoir courtière.

COSSERON (Françoise), fille de Germain et de Catherine Coudorge. — François Mallard, filotier. Contrat 22 mars 1676. 100 liv. au *point de France*.

COUILLIN (Marin), tessier, fils de

Richard, bourrelier, et d'Elisabeth Doderey. — Marthe Cerisay. Contrat 24 janvier 1678. 600 liv. au *vélin* ou *point d'Alençon*.

COULOMBET (Jean), orfevre, originaire d'Agen (province de Gascogne), depuis 1698 à Alençon, fils de Jean et de Jeanne Bouet. — Madeleine Marchand, fabricante *de point*. Mariés 13 janvier 1699.

COULOMBET (Jean), lapidaire, fils du précédent. — Marie Normand. Mariés 31 janvier 1736. Marchands de *point*.

COULOMBET (Simon-Jean-Louis), marchand orfèvre, frère du précédent. — Denise Quesnot. Signataire de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste.

COULOMBET (Denise), fille du précédent. — Pierre Coffin, apothicaire. Mariés 26 juin 1765.

COULOMBET (André-Denis-Julien), curé de Saint-Denis-sur-Sarthon, frère de la précédente. Il avait fondé un bureau de *point* dans cette paroisse en 1763.

COULOMBET (Nicolas-Jacques), marchand, (il signait Collombet), fils de Jacques et de Louise Denis. — Elisabeth-Marguerite Coru. Mariés 26 février 1756.

Les signatures de Coulombet se trouvent dans la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste, en 1757, et dans tous les certificats donnés par les marchands et fabricants *de point* en faveur des courtiers et des courtières.

COUPPARD (Philippe-Madeleine), fille de Jean, docteur-médecin, et de Madeleine Lejam. — Isaac-Pierre Desprez, marchand, veuf d'Antoinette Crouilbois. Contrat 31 octobre 1694. 100 liv. au *point de France*.

COURDEMANCHE (Marie-Anne). — Jacques Chantepie, sieur de la Saussaye, marchand de *point*, associé avec sa sœur de 1741 à 1754.

COURDEMANCHE (Madeleine), fille de Thomas, maître orfèvre, et de Madeleine Tabur. — Jean Lepin. Mariés le 12 mai 1716.

COURDEMANCHE (Charles), orfèvre, frère de la précédente, veuf de Marie-Renée Bidon. — Charlotte Normand, marchande de *point*. Mariés le 5 juillet 1735.

COURDEMANCHE (Charles), orfèvre, fils du précédent. — Marie-Jeanne Billard, fabricante. Mariés le 16 février, 1759. Marchand de *point* jusqu'à sa mort, 2 frimaire an III.

COURDEMANCHE (Charlotte-Marguerite), marchande de *point*, sœur du précédent. — Jean-Daniel Lenoir, dit Dufresne. Mariés 21 juillet 1761.

COURDEMANCHE (Marie-Madeleine), sœur de la précédente. — Guillaume-Jean Lenoir, marchand. Mariés 14 février 1764.

COURDEMANCHE (Madeleine), sœur de la précédente. — Alexandre Dupont, apothicaire. Mariés 19 février 1765.

COURONNEL (Marie), fille de Michel et de Boujis. — Martin-Gasteclou, filotier. Contrat 4 novembre 1677. 400 liv. au *vélin*.

COURONNEL (Nicolas), drapier, fils de Jean et de Françoise Renard. — Catherine Delaunay. Contrat 9 août 1681. 200 liv. au *point d'Alençon*.

COURONNEL (Louis), marchand, fils de François et d'Elisabeth Chevalier. — Elisabeth Yvon. Contrat 9 mai 1693. 200 liv. au *point de France*.

COURTIN (Renée), fille de Pierre, marchand, et de Anne Besnard. — Isaac Foucher, architecte à Paris. Contrat 26 janvier 1641. Engagement d'ouvrières (1665).

COURTIN (Marie), fille de Gervais et de Renée Guérin. — Pierre Rattier. Contrat 8 novembre 1678. 500 liv. au *point d'Alençon*.

COURTIN (Pierre), fils de Jean et de Jeanne Duval. — Marie Parent. Contrat 8 novembre 1711. Marchand de *point* jusqu'en 1763, signataire de la réclamation contre Lacoste.

COURTIN (Jean), filotier, fils du précédent, veuf de Louise Rongère. — Madeleine Boujis. Mariés 21 juillet 1756. Signataire de la réclamation contre Lacoste.

COURTIN (Jean), Conseiller du Roi, trésorier receveur des Ponts et Chaussées, fils de maître Nicolas, procureur au grenier à sel d'Argentan, et de Barbe Dutertre. — Madeleine Coru. Contrat 16 mars 1708, marchand de *point* jusqu'en 1745 environ.

COURTIN (Perrine-Elisabeth), fabricante, fille du précédent. — François-Claude Vieilh, directeur des Domaines, de

la généralité d'Alençon. Mariés 13 mai 1732.

COURTIN (Jacques), postillon, fils de Jacques et de Marie Coronné. — Jacquine Robert, marchande fabricante de *point*, veuve Julien Thomeret. Contrat 8 février 1743.

COURTIN (Louise), fille de Jacques et d'Anne Chapeau. — René Loppé. Marchands et fabricants de *point*.

COURTIN (Anne), sœur de la précédente. — Isaac Guillaume Lesage. Contrat 19 novembre 1774. Marchands et fabricants de *point*.

COURTOIS (Simon), marchand. — Elisabeth Trolet. Elle prenait des ouvrières en *vélin* le 26 février 1660.

COURTOIS (Simon), marchand, fils de Jean et de Marthe Levesque. — Anne Cardel. Mariés le 13 mars 1664.

COUTURIER (1) (Pierre), marchand, fils de Guillaume, marchand de dentelles et de merceries, et de Anne Dubois. — Marthe Gauthier. Contrat 20 février 1666. 200 liv. au *vélin*.

COUTURIER (Madeleine), sœur du précédent. — Jacques Blesbois, marchand mercier et marchand de *point*. Contrat 4 mai 1666.

COUTURIER (Anne), sœur de la précédente. — Joseph Gautier. Contrat 17 novembre 1668.

LE COUTURIER (Michel), marchand, sieur du Cormier, neveu de la précédente, fils de François et de Madeleine Graffard. — Françoise Filoche, marchande de *point*. Mariés en 1694.

LE COUTURIER (Elisabeth), sœur du précédent. — René Fauchehault.

COUTURIER (Jacqueline), fille de Moïse et de Jeanne Legniarde. — Paul Ribault, filotier. Contrat 30 mai 1680. 250 liv. au *vélin*.

LE COUTURIER (Madeleine), fille de Nicolas et de Renée Genu. — Abraham Desprez, marchand de *point*. Contrat 19 octobre 1680. 1500 liv. en meubles et marchandises.

COUTURIER (Marie), veuve Henri Gouel, fille de Guillaume, marchand, et de Renée Marguerite Genu. — Jean Lindet, fabricant et marchand de *point*, veuf de Marie Rose. Mariés 26 juillet 1768. Inventaire avec *point*. 5 mai 1775.

CROCHARD (Pierre), marchand mercier à Paris et tenant fabrique de *point* à Alençon, fils de René, marchand, et de Marie Joubert. — Marie-Madeleine Lotz.

CROCHARD (René), changeur pour le Roi, marchand mercier et drapier, marchand et fabricant de *point*, frère du précédent. Marié en premières noces à Anne Launay, 2 mars 1745, en deuxièmes à Marie-Marthe Joubert. Contrat 11 avril 1762. Il fut marchand de *point* jusqu'à sa mort, 1789. A son inventaire il est signalé pour 31207 liv. de marchandises de *point*. Sa commise à Paris, était Mlle Rollin. Sa veuve continua le commerce de *point* jusqu'en 1793. A cette date elle partagea entre ses enfants 5488 liv. 17 sols 6 deniers de marchandises de *point*, prix coûtant.

CROCHARD (Marie-Jean-Auguste), négociant, fils du précédent. — Marie Marthe-Eulalie Malassis, fabricante. Mariés an II, 7 prairial. 20000 liv. en marchandises.

CROCHER (Thomas), valet de pied de Son Altesse Royale Mme la duchesse de Guise, fils de Thomas et de Perrine B. — Valérie Marignier. Contrat 2 août 1681. 600 liv. au *point d'Alençon*

CROIZÉ (2) (Gabrielle-Catherine), marchande fabricante de *point de France*, fille de Charles et de Gabrielle Guillou. — Pierre-François Bouillon, Mariés 16 Janvier 1748. Encore fabricante en 1760.

CROUEZÉ (Philippe), fils de Pierre et de Jeanne Olivier. — Catherine Crouezé, fille de Richard et de Marie Leconte. Contrat 20 août 1666. 200 liv. au *vélin*.

CROUEZÉ (Claude), fils de Claude et de Marguerite Barbier. — Léonarde Marchand. Contrat 3 octobre 1666. 80 liv. au *vélin*.

CROUEZÉ (Anne), fille de Jacques et de Jacqueline Métayer. — Pierre Olivier. Contrat 29 avril 1690. 200 liv. au *point d'Alençon*.

CROUEZÉ (Jean), frère de la précé-

(1) Quelques membres de cette famille ont fait précéder leur nom de l'article *le* et signaient *Lecouturier*.

(2) Croizé ou Crouezé doit être pris pour Croisé.

dente. — Marie Sellos. Contrat 16 juillet 1690. 150 liv. au *point d'Alençon*.

CROUILLEBOIS (René), marchand. — Marie Chastelais. Contrat 12 novembre 1672. 150 liv. au *vélin*.

CUISNET (Marie), fille de Jean et de Marthe Gilbert. — François Hodet, marchand, demeurant à Rouen. Contrat 20 septembre 1676. 500 liv. au *point d'Alençon*.

CUISNET (Catherine), sœur de la précédente. — Pierre Dugas, marchand. Contrat 17 octobre 1680. 100 liv. au *point de France*.

CUSSON (Germain), marchand, fils de Philippe et de Françoise Bidon. — Anne Vavasseur. Contrat 31 décembre 1668. 400 liv. au *vélin*.

CUSSON (Philippe), veuf de Françoise Moulin. — Marie Ouzille. Contrat 2 avril 1686. 500 liv. au *point de France*.

DABOUST (Pierre), tailleur, fils de Guillaume et de Jeanne Commins. — Nicolle Broussin. Contrat 11 juin 1678. 200 liv. au *point d'Alençon*.

DAGUIN (Jean), huissier, veuf de Madeleine Bigot, fils de Jean et de Françoise Michaut. — Marie Petit. Contrat 19 juillet 1691. 400 liv. au *vélin*.

DAGUIN (François), journalier, fils de Gilles et de Marguerite Dalier. — Elisabeth Quelquejeu. Contrat 3 juin 1700. 300 liv. au *point de France*.

DAIGREVILLE (Jacquine), fille de Pierre et de Madeleine Gilbert. — Alexandre Véron, filotier. Contrat 27 février 1680. 60 liv. au *point d'Alençon*.

DALBENESCHE (Renée), fille de François, cordonnier, et de Renée Demanthe. — Léonard Yvon, marchand. Contrat 13 janvier 1681. 1000 liv. par son industrie dans le temps qu'elle a travaillé et fait travailler au *point d'Alençon* à son profit particulier.

DAMOIS (Madeleine), marchande de *point*, Grande-Rue, le 3 décembre 1762, fille de François, orfèvre à Argentan, et de Anne Blesbois La Garenne.

DAMOISY (Jacques), chauffeur à la forge de Boucé, fils d'André et de Françoise Bidon. — Marie Blesbois, fabricante de *point* et couturière. 150 liv. aux ouvrages.

DAVOIS (Nicolas-Pierre-François), avocat. — Jeanne Legrand d'Anerville. Signataire de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste, 1757.

DAVOIS (Suzanne-Marie-Louise), fabricante de *point*, fille du précédent. — Nicolas-Pierre-Mathurin Pihan, receveur général du domaine de M. le marquis de l'Isle. Mariés 17 février 1757. Elle continua la fabrication et la vente du *point*, après la mort de son mari. Elle reconnaissait devoir, en 1784, à Marie-Louise Moricour, femme de Charles-Joseph Drouet, marchande de fil à *vélin*, « la somme de 4000 liv. pour livraison de fil faite par la dame Drouet à la dame Pihan, pour son commerce de *point de France*. »

DAVOUST (Louis), praticien, fils de Michel, marchand, et de Madeleine Jusquin. — Elisabeth Marchand. Contrat 7 novembre 1689. 500 liv. au *point de France*.

DAVOUST (Marie), fille de Marin et de Marguerite Baillif, originaire d'Hesloup. — Charles Petit, tailleur. Mariés le 21 août 1770. Elle fut courtière jusqu'en 1794.

DEBIEN (Marthe), fille d'Adrien et de Marthe Folie. — Etienne Normand, veuf de Marguerite Ferrand. Mariés 21 novembre 1729. Encore marchands de *point* en 1760.

DEBREMONTIER (Jacques-Charles), sieur de Bremontier, fils de François-Charles et de Catherine-Marie Leseigneur. — Anne-Marguerite Malitourne, fabricante de *points de France*. Mariés 27 avril 1762. marchande en 1772.

DECAEN (Michel), marchand mercier. — Gabrielle Jouanne. Contrat 14 juin 1665. 400 liv. au *vélin*.

DECAEN (Jean), marchand filotier, fils de Michel et de Marie Delamarre. — Marguerite Ruault. Contrat 21 novembre 1679. 150 liv. au *point d'Alençon*.

DECAUX (Pierre), sieur Deslondes, marchand, fils de Richard et de Florence Delahaye. — Anne Guilloré. Contrat 4 février 1685. 300 liv. au *point de France*.

DECAUX (Alexandre), marchand, blanchisseur, fils du précédent. — Madeleine Fromentin, fabricante de *point*. Mariés 14 janvier 1727.

DECAUX (Robert), sieur Deslondes, échevin d'Alençon, marchand de *point*,

frère du précédent. — Françoise Oubert. Il signait Deslondes. Décédé en 1754.

DECAUX (Louis-François), sieur Deslondes, négociant, marchand de *point*, juge consul, fils du précédent. — Marthe-Agathe-Madeleine Boullay-Delaunay. Signataire de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste en 1757. Mariés vers 1745. Encore marchands de *point* en 1770.

DEFAULX (Jean), fils de Joseph et de Madeleine Houssemaine. — Marguerite Poullain. Contrat 4 septembre 1702. 600 liv. au *point de France*.

DE LA BONNEVILLE (Jean-Louis), marchand filotier, fils de Louis, filotier, et de Anne Boissière. — Marie Rondeau. Contrat 3 avril 1723. 400 liv. au *point de France*.

DE LA FORGE (Léonard), fils de Pierre et de Marguerite Police. — Madeleine Héron. Contrat 29 septembre 1688. 100 liv. au *vélin*.

DELAMARRE (Martin), veuf, affineur aux forges de la Roche. — Louise Desvaux. Contrat 27 août 1685. 100 liv. au *vélin*. Remarié en troisièmes noces à Marguerite Lebrec. Contrat 29 août 1686. 600 liv. de *vélin*, dont elle fait trafic.

DELANCIÈRE (Pierre), sieur des Ardvillers, écuyer, fils de Benjamin, écuyer, et de Valasée Dubuard de la paroisse d'Agnière (province du Maine). — Françoise Marescot. Contrat 31 mars 1694. 2000 liv. par son industrie et travail au *point de France*.

DELANOE (Elisabeth), fabricante de *point*. — Louis Chambay, dessinateur en *point*. Mariés vers 1698.

DELANOE (David), marchand, fils d'André et de Marguerite Lelong. — Françoise Chantepie. Mariés en 1721.

DELATOUCHE (Louis-Samuel), journalier, fils de Pierre et de Louise Vaillant. — Marie-Madeleine Lemaire. Contrat 3 octobre 1702. 250 liv. au *point de France*.

DELAUNAY. — Voir LAUNAY.

DELAVILLE (Marthe), fabricante de *point*, fille de Michel, chirurgien, et de Madeleine Mercier, nièce de Mme La Perrière. — Michel Vaugondon, sieur de Beauport, teinturier. Contrat 17 juin 1645.

DELAVILLE (Marguerite), sœur de la précédente. — Abraham Dubois, peintre. Contrat 29 janvier 1660. fabricante de *point*. Elle faisait la fraude pendant l'établissement de la manufacture.

DELAVILLE (Jacques), marchand, fils d'Abraham et de Madeleine Rouillon. — Madeleine Dibon, fabricante de *vélin* et de *point de coupé*. Contrat 3 juin 1651. Engage des ouvrières en 1659-1660, etc.

DELAVILLE (Marie), sœur du précédent, fabricante de *point*. — Samuel Perrier. Contrat 3 mars 1654. 700 liv. par son industrie (qui était le *point coupé*).

DELAVILLE (Esther), sœur de la précédente, fabricante de *point*. — Pierre Quillet. Contrat 4 janvier 1667. 2000 liv. au *point d'Alençon*.

DELAVILLE (Jean), fils de Léonard et de Renée Fourmentin. — Marguerite Gousde, fabricante de *vélin*. Contrat 4 mars 1646. Encore marchands et fabricants de *point* en 1680, 3 novembre.

DELAVILLE (Madeleine), fabricante de *point*, fille du précédent. — Israël Levesque. Contrat 5 janvier 1680. 800 liv. au *point*. Elle prenait des ouvrières en *point de France* dès 1679.

DELAVILLE (Françoise), fabricante de *point*, fille de Léonard, marchand mercier, maître administrateur de l'Hôtel-Dieu, et de Madeleine Filoche. — Jacques Hébert, *estamier*. Contrat 17 janvier 1671. 500 liv. au *vélin*.

DELAVILLE (Jean), marchand, frère de la précédente. — Madeleine Lemée, fabricante de *point*. Contrat 2 janvier 1676. 1500 liv. au *vélin* et *point d'Alençon*.

DELAVILLE (Madeleine), fille du précédent, fabricante de *point*. — Mathurin Dornais. Mariés en 1710.

DELAVILLE (Françoise), sœur de la précédente. — René Duclot. Mariés en 1711.

DELAVILLE (Catherine), fille de Jean, premier barbier et chirurgien de Sa Majesté, et de Louise Birée. — Claude Allard, chirurgien. Contrat 23 juillet 1677. 800 liv. au *point d'Alençon*.

DELAVILLE (Thomas), filotier, fils de Gabriel et de Marie Do. — Jeanne Noyer, Contrat 28 juin 1665. 300 liv. au *vélin*.

DELAVILLE (Marthe), fille de Pierre et de Marie Boullay. — Isaac Hourdebourg, marchand. Contrat 6 juillet 1671. 250 liv. au *vélin*.

DELAVILLE (Jacques), frère de la précédente. — Renée Alix. Contrat 29 mai 1676. 600 liv. au *vélin* ou *point d'Alençon*.

DELAVILLE (Marthe), fille du précédent. — René Rousseau. Contrat 21 juin 1720. 500 liv. au *vélin*.

DELAVILLE (Marie), sœur de la précédente. — Jacques Devalframbert. Contrat 10 septembre 1720. 500 liv. au *vélin*.

DELIÉ (Françoise), fille de Thomas, cordonnier. — Thomas Vautortre, filotier. Contrat 1er avril 1722. 150 liv. au *point de France*.

DEMANTE (Antoinette), fille de Pierre et de Généviève Chevallier. — Pierre Boulanger. Mariés le 22 septembre 1695. Réclamation de *point* en 1709.

DEMÉES (Jacques-François), conseiller du roi, procureur au grenier à sel d'Alençon, fils de Noël, greffier audit grenier à sel, et de Françoise Surgan. — Elisabeth Hamard. Contrat 3 mai 1700. 500 liv. au *point de France*.

DEMÉES (Madeleine), fille du précédent, fabricante de *point*. — François Ledonné, notaire royal à Alençon. Mariés le 8 janvier 1743.

DEMÉES (Jean-Baptiste), conseiller du roi, avocat au baillage et siège présidial d'Alençon, frère de la précédente, veuf de Marie-Généviève Dubois. — Louise-Elisabeth Collet, marchande, fabricante de *point*. Mariés le 22 août 1747. Signataire de la réclamatien Lacoste. Inventaire de sa fabrique en 1767. 13225 liv. d'ouvrages de *point de France*.

DEMÉES (Madeleine-Pauline), marchande fabricante de *point*, fille du précédent. — François-Jacques Druet-Desvaux. Mariés le 28 novembre 1786.

DEMORICOUR (Marie-Louise), fabricante de *point de France*, marchande de fil à *vélin*, fille de Jean Antoine, marchand de fil à *vélin*, demeurant à Nouvion, et de Louise Jupin. — Joseph-Charles Drouet, conseiller du roi à Alençon. Mariés avant 1767. Décédée le 21 fructidor an VIII.

DENISOT (Louis), marchand, fils de Gilles et de Marguerite Lespron. — Gratienne Scard. Contrat 24 janvier 1697. 500 liv. au *point de France*.

DEPREZ (Abraham), marchand, fils de Julien et de Marie Blesbois. — Madeleine Le Couturier, marchande de *point*. Mariés en 1680.

DEPREZ (Marthe), fabricante, fille d'Abraham et de Marthe Dibon. — Gabriel d'Ocagne, sieur Duplessis, marchand. Contrat 8 janvier 1684. 2200 liv. à son trafic de *point d'Alençon*.

DEPREZ (Pierre-Julien), fils de Pierre commis greffier, et de Martine Lheureux. — Marguerite Vaugondon. Contrat 12 novembre 1717. 300 liv. à faire et faire faire du *point de France*.

DERVAIN (Marie-Jeanne), fille de Jean-François et de Renée Durand. — Jean-Charles Juste, tailleur. Mariés le 10 janvier 1758.

DESARTHE (François). — Madeleine Tribouil, veuve en 1677. Elle montrait le *point de vélin* le 1er mai 1677.

DESARTHE (Suzanne), fille du précédent. — Pierre Drouet, cordonnier. Contrat 18 octobre 1682. 120 liv. au *vélin*.

DESARTHE (Louise), fille d'Abraham et de Jeanne Marette. — Louis Lebrec, marchand bonnetier. Contrat 23 juin 1679. 150 liv. au *point d'Alençon*.

DESARTHE (Marie). — Pierre Ollivier. Marchands et fabricants de *point* avant 1690.

DESAULNAUX. — Voir TIPHAINE.

DESCHAMPS (Elisabeth), revendeuse et fabricante de *point*, fille de Nicolas et de Marie Moreau. — Etienne Dufresne, serrurier. Mariés le 2 août 1729. Encore marchande en 1745 (Tribunal de commerce).

DESCHANDELIERS (Pierre-Richard), entrepreneur des Ponts et Chaussées, fils de Richard et de Anne Philippe. — Marie-Renée Collet, marchande et fabricante de *point*. Mariés le 6 février 1773.

DESCHANDELIERS (Marie-Madeleine-Victoire), fille du précédent. — François Alexandre, dit Loison. Mariés le 8 pluviôse an IX. Ils ont cessé le commerce du *point* le 10 octobre 1827.

DESERONNE (Françoise), fille de François, sieur d'Escures, et de Françoise Bouvet. — Isaïe Ferrault, sieur du Montier. Contrat 5 mai 1664. 3000 liv. au *point d'Alençon*.

DESHAYES (Marthe), fille de Guillaume et de Marie Guitard. — Jean Léger, tein-

turier. Contrat 11 novembre 1678. 200 liv. au *point d'Alençon.*

DESHAYES (Louise), fille d'Isaac et de Louise Lenoir. — Julien Grudé, peintre. Contrat 28 juillet 1680. 50 liv. au *vélin.*

DESHAYES (Jean), tissier, fils de Georges et de Noelle Hubert. — Marie Corneillet. Contrat 6 avril 1681. 100 liv. au *point d'Alençon.*

DESHAYES (Nicolas), tessier, fils d'Antoine et d'Elisabeth Baudry. — Léonard Seurin. Contrat 24 septembre 1685. 100 liv. au *vélin.*

DESHAYES (Jacques), ancien officier de cavalerie. — Jeanne Fleury de Beaulieu. Contrat à Mamers, 17 janvier 1762. Encore marchande de *point* après 1768.

DESLIE (Pierre). — Marie Marchand. Contrat 20 septembre 1665. 200 liv. au *vélin.*

DESMONTS (Robert), fils de François, marchand, et de Michelle Vaugon. — Louise Véraquin. Contrat 17 janvier 1681. 600 liv. au *point d'Alençon.*

DESMOULINS (Martine), fille de Jean, tonnelier, et de Catherine Préel. — Jacques Robert. Contrat 2 juin 1680. 100 liv. au *vélin.*

DESPIERRES (Guillaume), marchand filotier, fils de Jean et de Madeleine Vienne. — Marthe Leblanc. Contrat 30 décembre 1678. 100 au *point d'Alençon.*

DESPIERRES (Julien), filotier, fils de Jean et d'Antoinette Couronnel. — Renée Vienne. Contrat 1er mai 1680. 500 liv. au *vélin.*

DESPIERRES (Jean), commis au greffe, fils de Gervais et de Anne Henry. — Françoise Gautier. Contrat 25 février 1685. 300 liv. au *point de France.*

DESPIERRES (Marie), fille de Jacques et de Françoise Venot. — François Morice Contrat 31 janvier 1682. 300 liv. au *point de France.*

DESPIERRES (Marie), fille de François et de Catherine Martin. — Nicolas Duchesnay, journalier. Contrat 22 avril 1700. 1000 liv. au trafic de *point de France.*

DESPIERRES (Abraham), fils de Michel et de Marie Behier. — Renée Nourry. Contrat 18 juin 1701. 900 liv. au *point de France.*

DESPIERRES (Madeleine), fille de Thomas, sieur de la Maillère, marchand, et de Madeleine Chevrel. — Nicolas Léger, boulanger. Contrat 12 avril 1715. 300 liv. au *point de France.*

DESPIERRES (Marie), fabricante de *point,* fille de Pierre et de Madeleine Eudes. — Jean Pavart. Mariés 21 mai 1715.

DESPIERRES (Pierre). — Madeleine Boissière, 1760. Encore marchand de *point* en 1790.

DESPREZ (Isaac), marchand, fils de Benjamin et de Françoise Faudin. — Marie Ducreux. Contrat 4 septembre 1685. 150 liv. au *point de France.*

DESPREZ (Isaac-Pierre), marchand. veuf d'Antoinette Crouillebois, frère du précédent. — Philippe Madeleine Couppard. Contrat 31 octobre 1694. 400 liv. au *point de France.*

DESPREZ (Marie-Madeleine). — Abraham Boislambert, sieur de Boiserard.

DESVALLÉES (Mlle), marchande de *point* en 1784.

DESVEAUX (Louise), fille de Michel et de Renée Marchand. — Martin Delamarre. affineur aux forges de la Roche. Contrat 27 août 1685. 100 liv. au *vélin.*

DEVALFRAMBERT (Renée), fille de Nicolas, marchand, et de Jeanne Despierres. — Pierre Fourmentin. Contrat 30 décembre 1615. Elle prenait des ouvrières en *vélin* de 1660 à 1665.

DEVALFRAMBERT (Michel). boulanger, cousin de la précédente, fils de Michel, boulanger, et de Marie Métivier. — Françoise Juignet. Contrat 7 avril 1670. 500 liv. au *vélin.*

DEVALFRAMBERT (Charles), cousin des précédents, fils de Michel et de Louise Mesnil. — Renée Lepeltier. Marchands merciers et marchands de *point.* Mariés le 17 avril 1644. Décédée en 1682.

DEVALFRAMBERT (Renée, Elisabeth et Marthe), sœurs du précédent. Marchandes de toiles, merceries et de *point* en 1678.

DEVALFRAMBERT (Suzanne), sœur des précédentes. — Jacques Varin (de Caen). Mariés le 26 octobre 1681.

DEVALFRAMBERT (Claude), marchand mercier et de *point,* frère des précédentes. — Anne Chardon. Mariés le 17 février 1680.

DEVALFRAMBERT (Jacques), fils du

précédent. — Marie Delaville. Contrat 10 septembre 1710. 500 liv. au *vélin*.

DEVALFRAMBERT (Marie), cousine des précédents, fille de François et de Marie Richer. — Gilbert Poisson, chirurgien. Mariés le 1er octobre 1669.

DEVALFRAMBERT (François), frère de la précédente. — Marguerite Letard. Contrat 1er août 1684. 300 liv. au *point de France*.

DEVALFRAMBERT (Henri), frère du précédent. « Il faisait du *vélin* chez son beau-frère Gilbert Poisson, et apprenait en même temps *l'art de chirurger*. » — Catherine Marignier. Contrat 22 octobre 1688. 800 liv. au *vélin*. Remarié le 13 septembre 1694 à Françoise Malassis.

DEVALFRAMBERT (Paul), perruquier, frère du précédent. — Anne Birée. Mariés le 29 janvier 1696. Remarié le 22 janvier 1715 à Marie Pichon.

DEVALFRAMBERT (Jean), sieur du Parc, cousin du précédent, fils de Jacques et de Marie-Françoise Lerouillé. Marchand mercier à Paris, marchand et fabricant de *point* à Alençon. — Marie-Anne Le Manceau. Contrat 2 janvier 1746. Fabrique de *point* très-importante. Il était un des signataires de la réclamation Lacoste en 1757. Son inventaire pour le *point* montait, le 8 février 1771, à 25713 liv.

DEVALFRAMBERT (Jacques), marchand de *point* à Paris, frère du précédent, associé avec lui pour le commerce. Ils avaient pour commise, de 1748 à 1771, pour leur bureau de *point*, Anne Drouet mariée à Joseph-Georges Poitrineau. La somme evaluée dans l'acte d'association montait à 200000 liv.

DEVALFRAMBERT (Louise-Madeleine), sœur du précédent. — Jean-Abraham de Boyville. Marchands de *point*, en 1757. La fabrication et le commerce du *point* sont restés dans cette famille de 1644 à 1780 environ.

DEVALFRAMBERT (Geneviève), fille de Toussaint, boulanger, et de Geneviève Croizé. — Pierre Lesieur. Contrat 25 avril 1722. 200 liv. au *point de France*.

DEVALFRAMBERT (Catherine), fille de Guillaume, brasseur, et de Catherine Périguault. — Louis Beaumard. Contrat 7 novembre 1730. 200 liv. au *point de France*.

DIBON (Madeleine), cousine de Mme La Perriere, fille de Pierre, orfèvre, et de Madeleine Duval. — Jacques Delaville. Contrat 3 juin 1651. Prend des ouvrières et apprenties pour faire du *point de coupé* et du *vélin* en 1659-1660.

DIBON (Macé), fils de Robert et de Jeanne Chardon. — Marthe Gérard. Contrat 6 août 1685. 400 liv. au *vélin*.

DIBON (Jean), marchand *vélineur*, commissionnaire en *point*, cousin des précédents, fils d'Abraham, marchand, et de Louise Leprovost. — Marie Bertin. Mariés le 23 janvier 1692. Marié en secondes noces à Anne Poirier. Contrat 29 janvier 1715. 150 liv. à faire faire du *point de France*, et en troisièmes noces à Elisabeth Boullard, le 7 janvier 1736.

DIBON (Pierre), fils du précédent et de Marie Bertin. — Marie Dornais, fabricante de *point*. Mariés le 7 janvier 1728.

D'OCAGNE ou D'OCAIGNE (Gabriel), sieur Duplessis, marchand, demeurant paroisse Saint-Paterne, fils d'Abraham et de Marie Thouars. — Marthe Deprez, fabricante de *point*. Contrat 8 janvier 1684. 2200 liv. à son trafic de *point*.

D'OCAGNE (Marie-Marthe), fille du précédent. — Pierre Granger, sieur de Préfontaine. Contrat 25 janvier 1717. 1000 liv. gagnees par son travail et industrie chez Mme de La Fontenelle, sa tante, aussi marchande de *point*.

D'OCAGNE (Charles), frère de la précédente. — Marie Corneille, fabricante de *point*. Contrat 1er août 1729. 1500 liv. aux ouvrages de *vélin*.

D'OCAGNE (Jacques), sieur Duplessis, marchand de toiles et de *point*, frère de la précédente. — Marie-Marthe Leconte, marchande de *point*. Décédée en 1771.

D'OCAGNE (Marie-Marthe), fille du précédent. — Jean Taunay sieur Duparc. Contrat 1er avril 1751. 500 liv. au *vélin*.

D'OCAGNE (Jacques-René-Benjamin), frère de la précédente, marchand à Paris, fabricant à Alençon, en 1756

D'OCAGNE (Charles-Guillaume), marchand de *point*, frère du précédent. — Anne Hauton. Contrat 5 février 1756.

Les descendants directs de cette famille

ont continué la fabrication du *point*, sans *aucune interruption*, jusqu'en 1854. A cette date, leur nom figure encore dans le rapport de l'exposition d'Avranches. M[lles] Marguerith Dupré, tante et nièce, furent les dernières commises de MM. Benjamin et P. d'Ocagne, père et fils, marchands à Paris. Ils ont terminé, dans cette famille, une fabrication qui a duré près de deux siècles.

DODERÉ (Marie), fille de Charles et de Marie Lesimple. — Pierre Péan, le jeune. Contrat 9 février 1664. 280 liv. à faire des ouvrages. En 1665, elle engage des ouvrières pour travailler chez elle au *vélin*.

DODERÉ (Madeleine), fille de Michel et de Madeleine Manoury. — Henry Louvel. Contrat 11 mai 1714. 100 liv. au *point d'Alençon*.

DOITEAU (Laurent), fils de Jean et de Marie Hébert. — Renée Clouet. Contrat 4 juillet 1681. 600 liv. au *point d'Alençon*.

DOITEAU (Renée). — Nicolas Boullard, marchand. Contrat 24 décembre 1716. 500 liv. au *point de France*.

DOITEAU (Louise), fille de Jean et de Louise Prod'homme. — Martin Paysant. Contrat 5 juin 1712. 100 liv. au *point de France*.

DOITEAU (Jean-François), cordier, fils de Jean et de Françoise Lecosonnier. — Marie-Charlotte Macé, fabricante, courtière de *point de France*. Mariés le 30 avril 1778.

DONON (Louise-Desirée), fille de Nicolas, orfèvre, et de Louise-Françoise Levillain. — Pierre-François Hutin. Mariés 31 janvier 1820. Décédée fabricante de *point* le 2 mars 1860, elle était factrice de MM. Videcoq et Simon dès 1840.

DORNAIS (Louise), fille de Pierre, sieur du Bled, et de Marie Macé. — Jean Leboulanger, procureur. Contrat 27 avril 1677. 200 liv. au *point d'Alençon*.

DORNAIS (Marie), fabricante de *point*, sœur de la précédente. — Noel Gasteclou. Contrat 20 juillet 1682.

DORNAIS (Elisabeth), fabricante de *point*, sœur de la précédente. — Mathurin Nory, filotier. Contrat 24 octobre 1693. 200 liv. au *point de France*.

DORNAIS (Mathurin), marchand, frère de la précédente, veuf de Jeanne Beslant, — Madeleine Delaville. fabricante de *point*. Contrat 18 décembre 1710.

DORNAIS (Marie), nièce du précédent, fille de Thomas et de Jeanne Oubert. — Pierre Dibon. Mariés le 7 janvier 1728.

DOUDIEUX (Jeanne), fabricante de *point*, fille de Julien et de Marthe Couturier. — Etienne Raux, coutelier. Mariés le 8 février 1776.

DOUDIEUX (Marie). sœur de la précédente, fabricante de *point* en 1777.

DOUDIEUX (Madeleine), sœur de la précédente, fabricante et marchande de *point*.

DOUVILLE (Pierre-Jean), fils de Jean-Baptiste et de Renée Lalaque. — Angélique-Céleste Poitrineau, fabricante de *point*. Mariés le 18 frimaire an X.

DOUVILLE (Armand-Prosper), fils du précédent. — Marie-Sophie Gautier, fabricante de *point*. Mariés le 8 octobre 1839 à Saint-Germain-du-Corbéis. Issus tous deux de marchands et fabricants de *point*.

DRANS (Jeanne), fille de Pierre et de Marie Bouessé de la Prairie. — Guillaume Vavasseur, maitre de latinité, veuf de Marie Duval de Forval. Contrat 10 août 1774. 900 liv. au *point de France*.

DROUET (Pierre), cordonnier, fils de Pierre et de Marie Potier. — Suzanne Desarthe. Contrat 18 octobre 1682. 120 liv. au *vélin*.

DROUET (Louise-Anne), fille de Charles, maitre serrurier, et de Marie Guitard. — Joseph-Georges Poitrineau, filotier. Contrat 4 novembre 1756. 1800 liv. gagnées au *point de France*. Elle était à cette date directrice, depuis 8 ans, du bureau de *point* de Jean Devalframbert, sieur Duparc.

DROUET (Charlotte), sœur de la précédente. — Thomas Ratier. Marchands et fabricants de point. Contrat 6 décembre 1758. 300 liv. au *point d'Alençon*.

DROUET (Joseph-Charles), conseiller du roi, frère de la précédente. — Marie-Louise Moricour. Marchands et fabricants de *point de France* et marchands de fil à *vélin*.

DROUET (Marie-Louise-Joseph-Sophie), fille du précédent. — Michel Gérard, président du tribunal de première instance.

DROUET (   ). — Marie-Catherine Paris, fabricante de *point* en 1778.

DRUET-DESVAUX (Jacques-François), fils de Jacques et de Marie-Françoise

Martin. — Madeleine Pauline Demées, marchande et fabricante de *point de France.* Mariés 28 novembre 1786.

DUBOIS (Abraham), peintre, fils de Jean et de Madeleine Turbé. — Marguerite Delaville, fabricante de *vélin.* Contrat 29 janvier 1660.

DUBOIS (Madeleine), fille de Jérémie, greffier, et de Geneviève Duclos. — Pierre Camusat, huissier. Contrat 23 février 1664. 1200 liv. au *vélin.*

DUBOIS (Catherine), sœur de la précédente. — Henri Jusquin, marchand. Contrat 22 juin 1680. 600 liv. au *point de France.*

DUBOIS (Geneviève), sœur de la précédente. — Joseph Clouet, huissier. Contrat 15 octobre 1680. 1500 liv. au *point de France.*

DUBOIS (Jeanne), fille de François et de Marie Gouel. — Pierre Chambay, tisserand. Contrat 11 mars 1677. 120 liv. au *vélin.*

DUBOIS (François), filotier, fils de Pierre, filotier, et de Madeleine Aillard. — Marthe Ferrant. Contrat 14 août 1681. 150 liv. au *point de France.*

DUBOIS (François), fils du précédent. — Renée Chauvin. Contrat 27 mai 1724. 50 liv. gagnées au *point de France.*

DUBOIS (Julien), marchand, fils de Julien, sieur Dumesnil, et de Françoise Goupil. — Madeleine Cir. Contrat 12 janvier 1684. 700 liv. gagnées au *point de France.*

DUBOIS (Isaac), tessier, fils de Pierre et de Françoise Bienvenu. — Anne Boissin. Contrat 9 juillet 1688. 100 liv. gagnées au *point de France.*

DUBOIS (Françoise), fille de Nicolas et de Françoise Lermier. — François Miton, avocat à Couptrain. Contrat 17 novembre 1701. 1000 liv. au *point de France.*

DUBOIS (Nicolas), sieur des Brosses, frère de la précédente. — Marie Camusat. Contrat 5 novembre 1710. 3000 liv. à faire et faire fabriquer du *point de France.*

DUBOIS (Marie-Geneviève), fille du précédent. — Jean-Baptiste Demées, avocat. Contrat 11 octobre 1738.

DUBOIS (Marie-Françoise), marchande et fabricante de *point de France,* sœur de la précédente. — Julien-Henri Gareau, avocat. Mariés 27 janvier 1742. Signataire de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste en 1757. Inventaire avec désignation de *point,* le 15 mars 1774.

DUBOIS (François-Julien), marchand de *point de France,* fils de François et de Anne Fouquet. — Marie Leconte. Contrat 4 juillet 1764. Remarié le 19 brumaire an III à Marie-Anne Godefroy. 6000 liv. gagnées au *point de France.*

DUBOIS (Marie-Françoise-Catherine), fille de Jean-Pierre et de Marie-Michelle Guillet, née vers 1786 à Saint-Domingue. — Charles Amiot. Mariés 20 juin 1808. Assembleuse chez Charles Clérambault en 1811, puis fabricante, elle acheta vers 1840 les parchemins de la fabrique de Gautier Ratier, et cessa la fabrication vers 1848. La plupart de ses dessins et parchemins ont été achetés par M[lle] Mary, dite Lépine.

DUBU (Pierre), marchand, veuf d'Elisabeth Gousde, fabricante, fils de Christophe et de Geneviève Bougis. — Françoise Rouillon. Contrat 26 septembre 1685. 1500 liv. au *vélin.*

DUBUISSON (Françoise), fille de Pierre et de Marie Ruel. — Pierre Bore, tessier. Mariés 9 février 1734. Inventaire avec désignation de *point* et d'un métier à engrêlure (16 mars 1776).

DUCHESNAY (Anne et Marthe), sœurs, filles de François et d'Antoinette Marais, fabricantes de *point* avant le 28 juin 1693.

DUCHESNAY (Nicolas), journalier, fils de Jacques et de Françoise Montulay. — Marie Despierres. Contrat 22 avril 1700. 1000 liv. gagnées au trafic de *point de France.*

DUCHESNAY (Madeleine), fille de Jacques-François et de Jeanne Veaux. — Pierre Fromentin. Mariés 16 avril 1720. Encore fabricante en 1770.

DUCHESNE (Marie), fille de Simon et de Marie Thirault. — Michel Boullay, filotier. Contrat 1[er] janvier 1680. 200 liv. gagnées au *point de France.*

DUCLOS (René), marchand, veuf de Anne Bordelay. — Françoise Delaville. Mariés 16 juin 1711.

DUCLOS (Madeleine), fille du précédent. — Charles-Jacques Maheu, marchand. Contrat 26 juillet 1749. 2000 liv. gagnées par son travail.

DUCLOS (Marie, Françoise et Charlotte), sœurs de la précédente et toutes fabricantes dès 1734, travaillant et demeurant ensemble.

DUCREUX (Marie), fille de Pierre, sieur de Launay, et de Marthe Vallier. — Isaac Desprez, marchand. Contrat 4 septembre 1685. 150 liv. gagnées au *point de France*.

DUFAY (Catherine), fille de Jean et de Renée de la Chèze. — Louis Gérard, sieur de Lanoë. Contrat 19 juin 1708. 1200 liv. gagnées au *point d'Alençon*.

DUFRESNE (Etienne), serrurier, fils d'Etienne et de Marie Pinson. — Elisabeth Deschamps. Mariés 2 août 1729. Encore fabricants et revendeurs de *point* en 1745.

DUGAS (Pierre), marchand, fils de Gilles. — Catherine Cuisnet. Contrat 17 octobre 1681. 100 liv. au *point de France*.

DUGAS (Pierre), tisserand, fils de Jérémie et de Charlotte Sage. — Suzanne Lavie. Contrat 15 septembre 1750. 200 liv. gagnées au *point de France*.

DUHAMEL (Madeleine), fille de Jacques, avocat, et de Marguerite Duval. — Moïse Cardel, sieur des Marettes. Contrat 5 avril 1667. 1000 liv. en tapisseries, *vélin* et autres ouvrages.

DUHAMEL (Noël), sieur du Corbonnais, garde-maître des bois et forêts de la Maîtrise d'Alençon, fils de Jacques, écuyer, sieur du Corbonnais, et de Marie Dumesnil. — Madeleine Paviot. Contrat 6 avril 1674. 2000 liv. au *vélin et point d'Alençon*.

DUJARRIER (Pierre-Jean), filotier, veuf de Gabrielle Olivier, fils de Pierre-Jean et de Françoise Chevalier. — Elisabeth-Marthe Pillon, veuve de Gabriel Vincent. Contrat 7 août 1770. Encore marchand de *point* en 1779.

DUMESNIL (Madeleine), fille de Pierre et de Anne Louisfert. — Thomas Thomas, marchand. Mariés le 9 juin 1712.

DUMESNIL (Véronique), fille de Claude-Clément et de Anne Sauvageot. — Louis-Pierre Le Vannier. Mariés 28 novembre 1753. Encore marchands de *point* en 1774.

DUMESNIL (Anne), sœur de la précédente. — Mathurin-Alexandre Besniard. Fabricants de *point de France*. Mariés le 29 avril 1757.

DUMESNIL (Cécile), marchande de *point* et de dentelles, rue des Grandes-Poteries en 1807, et en 1821 rue du Pont-Neuf, époque à laquelle elle déclare cesser la fabrication. Elle donnait à vendre ses dentelles au sieur Launay moyennant commission. Il les envoyait à M. Stenham, marchand à Visbourg.

DUMONCEL, marchand de *point* en 1776 à Argentan.

DUNOYER (Pierre), drapier, fils de François et de Françoise Delaforge. — Jacqueline Groustel. Contrat 9 décembre 1684. 150 liv. gagnées au *point de France*.

DUNOYER (Christophe), fils de Jean et de Anne Bouvier. — Madeleine Galichet. Contrat 19 février 1685. 300 liv. au *point de France*.

DUNOYER (Marie et Marguerite), fabricantes de *point de France*, de 1765 à 1778.

DUPARC-LESAGE. — Voir LESAGE.

DUPERCHE (Jean), marchand. — Marie Collet, associés avec Louise Lefrère pour le commerce 1687.

DUPERCHE (Alexandre), marchand drapier, fils de Louis, drapier, et de Marie-Françoise Ruel. — Françoise-Anne Boissin. Contrat 15 novembre 1746. 400 liv. au *point de France*.

DUPERREUX, marchand de *point* à Vienne en 1731.

DUPLAIN (Marthe), fille de Pierre et de Catherine Genu. — Michel Manoury, serrurier. Contrat 7 octobre 1680. 200 liv. au *point d'Alençon*.

DUPLAIN (Catherine), fille de Louis et de Rose Brunet. — Etienne Marchand, veuf de Madeleine Labé. Contrat 6 février 1685. 120 liv. au *point de France*.

DUPLAIN (André), drapier, fils de Clément et de Charlotte Dudouet. — Madeleine Lefeuvre. Contrat 25 septembre 1714. 200 liv. au *point de France*.

DUPLAIN (Charles), maître teinturier, frère du précédent. — Madeleine Troussier. Contrat 21 juin 1721. 200 liv. au *point de France*.

DU PONCHEL (Thomas), fils de Thomas et de Marie Vallée, de la paroisse de

Sainte-Géneviève-des-Puits, diocèse de Beauvais. — Louise Levon. Mariés à Argentan le 27 novembre 1734 (1).

DUPONT (François), fils de François, marchand à Falaise, et de Hélène Lepinay. — Marie Gauthier. Contrat 6 janvier 1702. 1000 liv. au *point de France.*

DUPONT (Antoine), marchand, demeurant à Carrouges, fils de Pierre et de Nicole Gourdel. — Madeleine Seguret, fabricante de *point.* Contrat 1er février 1722. 500 liv. par son négoce.

DUPONT (Alexandre), apothicaire, fils de Michel et de Anne Soyer. — Madeleine de Courdemanche, fabricante et marchande de *point.* Mariés le 19 février 1765.

DURAND (Jean), filotier, fils de Georges et de Renée Tessier. — Marguerite Geneviève Nicolas. Contrat 16 mars 1719. 500 liv. au *point de France.*

DURAND (Nicolas), fils de Nicolas, sieur de la Croix, et de Françoise Charlot. — Elisabeth Lenfant, fabricante. Contrat 18 mai 1706.

DURAND (Charles), frère du précédent. — Marie Nory, fabricante, 21 février 1719.

DURETOUR (Madeleine), commissionnaire des sieurs Ardesoif, fabricants de *point.* Elle fit son testament en faveur des demoiselles Berger, ses nièces, aussi fabricantes, le 1er décembre 1724.

DUSAUVAGE, marchand de *point de France* en 1788.

DUVAL (Israël), marchand, fils de Thomas, sieur de Hauteclair, et de Louise Duhamel. — Elisabeth Lerouillé. Contrat le 4 mars 1664. 4000 liv. gagnées au *vélin* dont elle fait trafic depuis plusieurs années.

DUVAL (Marthe, Louise et Marguerite), filles du précédent, fabricantes de *point d'Alençon* le 14 avril 1689.

DUVAL (Jean), sieur des Aulneaux, cousin des précédents, fils de Jean, sieur des Aulneaux, marchand, et de Madeleine Duval. — Marthe Rouillon, marchande de *point de coupé*, dès 1650, 7 mars.

DUVAL (Marie), sœur du précédent. — Jacques Mercier, sieur de La Perrière, marchand mercier et de *point.* Contrat 31 juillet 1667.

DUVAL (Jean), chirurgien, fils de Jean et de Anne Bigot. — Marie Pillon. Contrat 27 février 1672. 1000 liv. au *vélin.*

DUVAL (Marguerite), fille de Thomas sieur des Marais, et d'Elisabeth Vavasseur. — Jacques Ardesoif, sieur des Mares, marchand. Contrat 21 mai 1675. 1000 liv. au *vélin.*

DUVAL (Catherine), fille de Jacques, sieur de la Remonderie, et de Catherine Ragaine. — Pierre Tavernier, sieur de Boulogne, receveur au grenier à sel de Fresnay. Contrat 6 août 1676. 2000 liv. au *point d'Alençon.*

DUVAL (Jacques), sieur Dumesnil, fils de Jean et de Marie Hardy. — Anne Rocher. Contrat 9 février 1679. 1000 liv. au *point de France.*

DUVAL (Marguerite), fille de Jean et de Catherine Bordin. — Guillaume Ory, chirurgien. Contrat 20 novembre 1685, 1500 liv. gagnées au *point de France.*

DUVAL (Georges), frère de la précédente. — Marie Fagry. Contrat 18 avril 1693. 500 liv. au *point de France.*

DUVAL (Jean), marchand, fils de Pierre et de Madeleine Bugleau. — Marie Chouet. Contrat 8 septembre 1690. 500 liv. au *point de France.*

DUVAL (Philippe), sieur de la Semée, fils de Thomas, avocat, et de Marie Duhamel. — Elisée Tripier, veuve François Perrier. Contrat 10 décembre 1694. 5500 liv. au *point de France* « dont elle fait quantité ou autrement ». Ils font encore le commerce en 1709.

DUVAL (Pierre), fils d'Olivier, sieur de la Fontaine, et de Noémie Boullay. — Marguerite Boullay. Contrat 16 janvier 1710. Deux pièces de terre gagnées au *point de France.* Mariés à La Haye 3 mars 1710. Inventaire de sa fabrique de *point,* le 17 juin 1717.

DUVAL (Marie), fille de Pierre, clerc de ville, et de Françoise Poupard. — Isaac Petit, marchand, veuf de Gabrielle Doré. Contrat 19 janvier 1710. 600 liv. au *point de France.*

DUVAL (René), sieur du Rocher, mar-

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Vimont d'Argentan la copie de ce mariage.

chand drapier, fils de Pierre et de Renée-Marie-Madeleine Hebert. Contrat 30 juillet 1715. 400 liv. au *point de France*.

DUVAL (Jean-Georges), marchand, fils de Jean, marchand, et de Suzanne Châtelain. — Marie Gauthier. Contrat 13 janvier 1718. 1500 liv. au *point de France*.

DUVAL (Marie-Madeleine), de Forval, fille d'Olivier, sieur de Forval, capitaine des compagnies de la bourgeoisie d'Alençon, et de Jeanne Rouget. — Guillaume Vavasseur. Contrat 2 novembre 1741. 800 liv. au *point d'Alençon*.

DUVAL (Michel), fils de Michel et de Marie Clogenson. — Françoise-Gabrielle Bourdon. Mariés le 2 juillet 1728. Encore marchand et fabricant de point en 1780. Il fut un des signataires de la réclamation Lacoste en 1757.

Dès 1570, cette famille était déjà divisée en trois branches d'où sont issus tous les Duval que nous venons d'énumérer. Le commerce et la fabrication du *point* se sont conservés dans cette famille de 1650 à 1786 environ.

ELIE (Victor), marchand drapier, fils de Pierre, marchand, et de Michelle Drans. — Jeanne Fillon. Contrat 17 juillet 1684. 300 liv. au *vélin*.

ELIE (Jean-Baptiste), veuf de Michelle Aumont. — Louise-Marguerite Poitevin. Contrat 24 juillet 1724. 100 liv. au *point de France*.

ELIOT (Pierre), filotier, fils de Vincent et de Anne Picard. — Louise Boujis. Contrat 7 juin 1665. 700 liv. en marchandises de *vélin*.

ELIOT (Marie), fille de Pierre et de Esther Louvel. — René Cheuruel. Contrat 23 mai 1673. 200 liv. au *vélin*.

ENJUBEAULT (Gilles), marchand, fils de Gilles et de Françoise Gousde. — Anne Clouet. Contrat 29 décembre 1664. 2000 liv. en marchandises de *vélin*.

ERMELINE (Marie), fille de Louis et de Renée-Louise Chauvière. — Nicolas-Denis Chabot, entrepreneur d'ouvrages, veuf de Jeanne Parmentier. Contrat 14 juin 1754. 300 liv. au *point de France*.

ERMENOUS (Michel), marchand, fils de Pierre, marchand, et de Catherine Gravelle. — Louise-Marguerite Bonvoust. Contrat 15 septembre 1727. 500 liv. au *point de France*.

ERMENOUS (Renée-Françoise), veuve de Charles-René Bonvoust. — Louis-Michel Frémont. Mariés 24 juillet 1759. Marchands et fabricants de *point*.

ERNOUF (Renée-Elisabeth), fille de Jean-Charles et de Jeanne Mallet. — François-Simon Geslin, marchand de *point*, veuf de Anne Ranquesne. Contrat 4 mai 1767. Remariée en deuxièmes noces à Jacques-François-Victoire Langlois-Lafontaine, procureur. Contrat 2 janvier 1773. 5000 liv. en argent et *point de France*.

ESNAULT (Barbe), fille de François et de Louise Lambert. Elle montrait à faire l'ouvrage de *vélin*, le 11 juillet 1661.

ESNAULT (Marguerite), mercière en *point d'Alençon*, demeurant commune de Carrouges, 3 prairial an VI.

ESNOULT (Charles), sieur d'Armonville, ancien commis à la manufacture royale, fils de Gabriel et de Jeanne Dubois. — Marthe Birée. Contrat 15 novembre 1678. 600 liv. au *point de France*.

ESPRON (Elisabeth), fille d'Urbain et d'Ambroise Frislon. — François Tison. Contrat 12 avril 1676. 300 liv. au *point d'Alençon*.

EUSTACHE (Madeleine), fille de Michel et de Madeleine Lemaistre. — Laurent Barbette, veuf. Contrat 17 août 1688. 200 liv. à faire des ouvrages de *point*.

FAGEN (André). — Michelle Berrier. Fabricants de *point* en 1766.

FAGRY (Françoise), fille de Jean, huissier, et de Anne Gilbert. — François Bouillye, commis au greffe. Contrat 12 novembre 1664. 300 liv. au *vélin*.

FAGRY (Anne), sœur de la précédente. — Jean Lermier, marchand. Contrat 2 juin 1684. 800 liv. au *point d'Alençon*.

FAGRY (Madeleine), sœur de la précédente. — Jacques Busnel. Contrat 25 septembre 1684. 500 liv. au *point d'Alençon*.

FAGRY (Françoise), fille de Jacques et de Marthe Gilbert. — Jacques Savary, tailleur pour femmes, veuf de Geneviève Prod'homme. Contrat 7 février 1682. 500 liv. au *point de France*.

FAGRY (Marie), sœur de la précédente. — Georges Duval. Contrat 18 avril 1693. 500 liv. au *point de France*. Remariée le 22 juin 1700 à Pierre Collet.

FAGRY (Anne), fille de Jean, procureur,

et de Anne Lenoir. — Jean Leclerc, chapelier. Contrat 11 octobre 1686. 300 liv. au *point de France.* Remariée à Elie Tripier, le 28 septembre 1711.

FARCY (Anne), fille de François, orfèvre, et de Suzanne Boullay. — Thomas Collet, sieur des Communes, marchand. Contrat 5 juillet 1663. 4000 liv. au trafic de *vélin.*

FARCY (Madeleine), sœur de la précédente. — René Goupil, sieur des Essards, marchand. Contrat 16 novembre 1665. 4000 liv. argent, meubles et *vélin.*

FARDILLON (Anne), fille de Jean et de Marie Leroy. — Jean Troussier, tessier. Contrat 19 novembre 1730. 300 liv. au *point de France.*

FAUCHEHAUT (René), procureur, et Elisabeth Le Couturier, marchande de *point.*

FAUCHEHAUT (Madeleine), fille de René, procureur, et d'Elisabeth Le Couturier. — Brice Clouet, marchand de *point* et marchand mercier, de 1713 à 1766. Contrat 12 juillet 1713.

FAUCHEHAUT (Elisabeth), sœur de la précédente. — François Tiger, sieur de Rouffigny, marchand. Contrat 3 février 1724. 500 liv. au *point de France.*

FAUCHEHAUT (Catherine-Françoise), fille de Martin-François et de Renée-Françoise Duhail. — Abraham de Boislambert, marchand, veuf de Catherine-Françoise Després. Mariés le 10 août 1762. Encore fabricante et marchande de *point* en 1775. Décédée le 8 octobre 1810.

FAUCHEUX (Pierre), marchand de *fil à vélin* et fabricant en 1792.

FAUDORE (Madeleine), fabricante en 1680, fille de Nicolas et de Catherine Pissot.

FAUDORE (Elisabeth), sœur de la précédente. — Pierre Godisson, hôtelier. Mariés en 1678.

FAUDORE (Guillaume). — Marthe Garnier, fabricante dès 1675. Elle montre à relever ou broder l'ouvrage de *vélin.*

FAUDORE (Anne), fille de François et Catherine Bourdon. Elle était marchande d'ouvrages, rue de la Bonnette. Son inventaire du 24 septembre 1748 renferme la désignation de *point*, de *tapisseries*, etc.

FAVIEN (Nicolas), fils de Marin, marchand, et de Françoise Vallée. — Madeleine Gilbert. Contrat 26 mai 1685. 300 liv. au *point de France.*

FAVIEN (Anne), fabricante, et commise de *point de France* en 1760.

FENOULHET (Paul), marchand mercier, fils de Jean, marchand, et de Marie Fournette. — Suzanne Barbot. Contrat 28 août 1661. 6000 liv. au *point de coupé* et *vélin.* Remarié à Madeleine Ribault.

FERAULT (Isaïe), sieur du Montier, fils de Noël, sieur de Giberville, conseiller du roi et son procureur aux eaux et forêts d'Alençon, et de Gabrielle Lehayer. — Françoise de Seronne. Contrat 5 mai 1664. 3000 liv. au *point d'Alençon.*

FERRAND (Marie-Madeleine), fille de François, le jeune, et de Marie Clouet. — Mathieu Blot, bonnetier. Contrat 13 août 1681. 200 liv. au *point d'Alençon.*

FERRAND (Marthe), fille de Gérard, boulanger, et de Marthe Puart. — François Dubois, filotier. Contrat 14 août 1681. 150 liv. au *point de France.*

FERRAND (Pierre), veuf de Françoise Hamard, fils de Pierre, boulanger, et de Madeleine Juliot. — Marie Bouvier. Contrat 21 juillet 1688. 300 liv. au *point de France.*

FERRAND (père), filotier, et son épouse, marchands de *point* en 1779. (Tribunal de commerce).

FERREUR (Marguerite Le), fille de Thomas, sieur de Mortefontaine, et de Jacqueline Duval. Fabricante de *point d'Alençon*, en 1670.

FERREUR (Anne Le), sœur de la précédente, aussi fabricante de *point* en 1670. Elle épousa René Boutelon, sieur de Bois-Henry.

FERT (Gabrielle), fille de Marin et de Renée Beaudoin. — Nicolas Vienne. Contrat 26 juillet 1676. 100 liv. à faire du *vélin ou point d'Alençon.*

FERT (Renée), sœur de la précédente. — Pierre Normand, tisserand. Contrat 28 novembre 1677. 200 liv. au *vélin.* Remariée le 20 novembre 1694 à Jacques Laveille.

FERT (Georges), journalier, fils de Pierre et de Catherine Bougery. — Marie Bachelier. Contrat 4 juin 1688. 90 liv. au *vélin.*

FIERABRAS (Marguerite), fille d'Abraham, chirurgien, et de Madeleine Tabur. — Annibal Gérard, sieur de Bourgneuf, marchand. Contrat 27 décembre 1677. 1000 liv. au *point d'Alençon*.

FILLAU (Marie), fabricante de *point de France*, le 29 germinal an II.

FILLON (Etienne). — Barbe Provost, couturière et vélineuse, le 23 mai 1663.

FILLON (Jeanne), fille du précédent. — Victor Elie, drapier. Contrat 17 juillet 1684. 300 liv. au *vélin*.

FILLON (Marie), fille d'Abraham et de Henriette Mannoury. — Jean Charpentier, filotier. Contrat 7 novembre 1676. 200 liv. au *vélin*.

FILOCHE (Joachim), sieur du Grand-Dauphin (1), fils de Rol et de Thomase Cherbonnier. — Françoise Gilbert, fabricante et marchande de *point coupé* et de *vélin*, décédée avant 1663, 20 juillet.

FILOCHE (Françoise), petite-fille du précédent, fille de Georges, sieur de La Plaine, marchand, et de Madeleine Dunoyer. — Michel Le Couturier, sieur du Cormier. Marchands de *point de France* en 1695.

FILOCHE (Léonard), tessier, cousin de la précédente, fils de Léonard, marchand, et de Madeleine Goujon. — Marie Hamard, Contrat 21 octobre 1700. 200 liv. au *point de France*.

FILOCHE (Françoise), *vélineuse de vocation*, fait son testament en 1725, 15 août.

FLEURY (Joseph), marchand cirier, fils de Louis et de Barbe Provost. — Elvire-Hélène Launay. Mariés le 23 novembre 1747. Encore marchands de *point* en 1765.

FLEURY (Jeanne), fille de Claude et de Jeanne Caigné. — Jacques Deshayes, ancien officier de cavalerie (Inventaire de leur fabrique en 1764).

FLEURY. — La veuve Fleury et sa fille marchandes de *point* en 1771. La mère faisait le commerce à Paris, et la fille à Alençon.

FONTAINE (François), marchand perruquier, fils de César et de Michelle Pinson. — Anne Vaillant. Contrat 2 avril 1671. 1000 liv. au *point d'Alençon*.

FONTAINE (Marie-Jeanne), fille de Gabriel, cordonnier, et de Marie Bourgault. — Jacques Normand, boulanger, veuf de Anne-Thoinette Vignon. Mariés le 16 janvier 1732. Encore marchands de *point* en 1760.

FONTAINE (Gabrielle-Jeanne), sœur de la précédente. — Jean-Jacques Hébert, l'aîné, orfèvre. Marchande de *point* en 1766. Décédée le 6 frimaire an X.

FORET (Jacques), estamier, veuf de Marguerite Manoury. — Madeleine Baville. Contrat 7 décembre 1717. 120 liv. au *point de France*.

FORTIER (Laurent), marchand mercier, fils de Jean et de Marguerite Leriche. — Andrée Girouard. Contrat 25 avril 1680. 600 liv. au *vélin*.

FORTIER (Louis), marchand mercier, et de *point*, fils de Laurent et de Marie Rosser. — Elisabeth Clouet. Contrat 5 décembre 1698. 3000 liv. au commerce de *point de France*. Inventaire de sa fabrique en 1705.

FORTIN (Marc), marchand, fils de Pierre et de Anne Bouvet. — Gabrielle Chevallier. Contrat 6 mai 1718. 800 liv. au *point de France*.

FORTIN (D^lle^), commise de François Marescot, à Lignière-la-Doucelle, en 1749.

FOUCHER (Isaac), architecte, maître charpentier à Paris, fils de noble Antoine, ingénieur du Roy, et de Catherine de Lamberville. — Renée Courtin. Contrat 26 janvier 1641. Elle engageait des ouvrières en *vélin*, en 1665, pour travailler chez elle.

FOUCHER (René), filotier. — Renée Lavoury. Contrat 9 mars 1682. 150 liv. au *point d'Alençon*.

FOUCHER (Marie), fille de Jacques, procureur, et de Madeleine Fromentin. — Pierre Lepin, sieur des Courcières, praticien. Contrat 3 mai 1700. 250 liv. au *point de France*.

FOUET (Louise), fille de Louis et de Louise Marais. — François Guibert, cordonnier. Contrat 1er mai 1692. La future a gagné son ménage aux ouvrages de *vélin*.

(1) Joachim Filoche tenait l'hôtel du *Grand-Dauphin*, et plus tard celui de la *Plaine* dont il prit aussi le surnom.

FOUET (Louis), veuf de Renée Renard. — Françoise Blanchet. Contrat 21 janvier 1755. 150 liv. *gagnées au point d'Alençon.*

FOUET (André-Louis), tisserand, fils de Noël et de Marie-Barbe. — Anne-Françoise Birée. Contrat 1er février 1755. 900 liv. au *point de France.*

FOUILLEBŒUF (Jacques-François), *chandelier*, fils de René et de Barbe Ernoul. — Renée-Marguerite Leroux. Contrat 4 février 1763. 600 liv. au *point de France.*

FOUILLEBŒUF (Jean-René), frère du précédent. — Marie-Anne Roulée, fabricante de *point*. Mariés le 16 octobre 1770.

FOUQUET (Marie), fille de Paul et de Barbe Bonvoust. — Pierre Gérard, marchand. Contrat 29 mai 1662. 3000 liv. à *faire du point de coupé et du vélin.*

FOUQUET (Vincent), drapier, fils de Robert, drapier, et de Marguerite Argentelle. — Françoise Juglard. Contrat 2 juin 1680. 500 liv. au *point d'Alençon.*

FOUQUET (Marie), sœur du précédent. — Denis Vasnier, maréchal. Contrat 26 décembre 1681. 500 liv. au *point d'Alençon.*

FOUQUET (Marie), fabricante, sœur de la précédente. — Nicolas Marignier. Contrat 5 octobre 1685. 1800 liv. à faire des ouvrages. Encore marchande de *point* en 1720.

FOUQUET (Jacques), sieur de Prouvigny, licencié ès-loix, fils de Jacques, procureur, et de Gabrielle Lehayer. — Anne Marescot. Contrat 15 janvier 1691. 1000 liv. par son industrie et travail au *point de France.*

FOUQUET (Suzanne), fille du précédent. Elle dirigea en 1731 la manufacture de *point* de Louis Marescot, son oncle.

FOUSSET (Jean), fils de Jean et de Julienne Guérin. — Catherine Guitet, fabricante de *point*. Mariés 16 octobre 1707.

FOUSSET (Pierre-Nicolas), menuisier, fils du précédent. — Marie-Catherine Tison, fabricante. Mariés le 11 octobre 1735. Remarié à Marie-Elisabeth Bonvoust, le 7 janvier 1755. Nous le trouvons désigné à cette date sous le nom de sieur du Mesnil, marchand mercier, marchand et fabricant de *point*. L'estimation des ouvrages de *point* en fabrique, lors de son inventaire fait le 16 mai 1766, montait à 2681 liv.

FRÉMONT (Marthe), fille de Louis, sieur du Fourneau, avocat, et de Catherine Rouillon. — Jacob Clouet, chirurgien. Contrat 4 juillet 1684. 200 liv. au *point de France.*

FRÉMONT (Marguerite), fille de René et de Marguerite Vienne. — Rolland-Gaspard Genu, perruquier. Contrat 6 novembre 1706. 400 liv. au *point de France.*

FRÉMONT (Louise), fille de Louis, greffier de la maréchaussée, et de Madeleine Bouillon. — Joseph Petit, maître perruquier. Contrat 14 juillet 1730. 200 liv. au *point d'Alençon.*

FRÉMONT (Louis-Michel), maître chirurgien, fils de Henri-Pierre, maître chirurgien, et de Delphine Moreau. — Françoise Ermenoult, marchande et fabricante de *point*. Mariés le 24 juillet 1759.

FRÉMONT (Marguerite), fille de Mathurin, sieur de l'Ecusson, et de Françoise Fromentin. — Charles-Jacques Rouillon de Lépinay, marchand de *point*. Mariés le 29 septembre 1761.

FRESNAIS (Guillaume), corroyeur, fils de Thomas et de Catherine Alix. — Marthe Corbineau. Contrat 16 janvier 1666. 300 liv. au *vélin.*

FRESNAIS (François), marchand, frère du précédent. — Gabrielle Poupard. Contrat 9 mars 1661. 500 liv. au *point de coupé et au vélin.*

FRESNAIS (Pierre), marchand corroyeur, fils du précédent. — Madeleine Mercier, fabricante de *vélin*. Mariés le 13 août 1695.

FRESNAIS (Marie-Jeanne), cousine du précédent, fille de Pierre, tanneur, et de Marie Blanchet. — Jean Talon, sieur de la Combe, marchand perruquier. Contrat 19 janvier 1723. 1000 liv. gagnées par son travail et bon ménage. Encore marchande de *point* en 1730.

FRESNAIS (Pierre), le jeune, marchand de *point* en 1768. Marié à Marie Renault.

FRESNAIS (Jacques), marchand de *point* en 1765, veuf de Françoise Martin, fils de Louis et de Françoise Malitourne. — Françoise-Elisabeth Gaudelet. Contrat 6 mai 1767. Encore marchands de *point* en 1775. L'inventaire de leur fabrique est du 17 mai de cette même année.

FRESNAIS (Renée), veuve Marchand, fabricante de *point*, en 1785.

La fabrication du *point* s'est conservée dans cette famille, de 1661 à 1800 environ.

FROGET (Elisabeth), fille de Paul, marchand, et de Jeanne Goujon. — Pierre Poullain, commis au greffe, veuf de Marguerite Poupard. Contrat 15 mars 1676. 1500 liv. au *point d'Alençon*.

FROGET (Antoine), boucher, fils de Jean et de Madeleine Leconte. — Judith-Marie Clouet. Contrat 21 octobre 1679. 600 liv. au *vélin*.

FROGET (Françoise), fille de Pierre et de Madeleine Cartier. — Macé Gautier, marchand. Contrat 23 janvier 1687. 200 liv. au *point d'Alençon*.

FROMAGÈRE (Charles), marchand, veuf de Marie Gallois. — Marie Marchand. fabricante de *point*. Mariés en 1714.

FROMENTIN (Pierre), fils de Jean Fourmentin et de Mine Enjoubault. — Renée Devalframbert, fabricante de *point*, veuve en 1665. Le 13 août elle engageait comme ouvrière en *vélin*, Anne Gilbert.

FROMENTIN (Marguerite), fille de Michel, procureur, sieur de la Chapelle, et de Marguerite Lucas. — Jean Bourrelier, sieur de La Vallée, veuf de Catherine Dubois. Contrat 17 février 1710. 3500 liv. au *point de France*.

FROMENTIN (Michel-Guillaume), sieur de la Fromentinière, frère de la précédente. — Renée Goujon. Contrat 18 juillet 1711. 1500 liv. au *point de France*. Remarié le 23 mai 1720 à Marthe Boulay.

FROMENTIN (Madeleine), sœur du précédent. — Alexandre Decaux, sieur des Champs, marchand de toiles, blanchisseur. Mariés le 14 janvier 1727. Encore marchands de *point de France* en 1748.

FROMENTIN (Marie-Madeleine), fille de Pierre et de Madeleine Boujis. — Jacques Launay, marchand de *point de France*, ancien prieur, juge consul. Mariés le 10 juillet 1742.

FROMENTIN (Pierre), fils de Pierre et de Françoise Bonvoust. — Madeleine Duchesnay. Mariés le 16 avril 1720. Encore marchande et fabricante de *point* en 1774.

FROUESSÉ (Michel), marchand filotier, veuf de Barbe Bayel, vélineuse, fils de Marin et de Anne Saussay. — Marie Hubert. Contrat 5 septembre 1682. 150 liv. au *point de France*.

GABRIEL (Marie), fille d'André, cordonnier, et de Marie Boudet. — Jacques Mercier. Contrat 28 février 1699. 200 liv. au *point de France*.

GAILLARD (Louise), fille de Jacques et de Renée Goujon. — Nicolas Piquet, filotier. Contrat 28 juin 1676. 300 liv. au *point de France*.

GALICHET (Madeleine), fille de Gratien et de Madeleine Graffard. — Christophe Dunoyer. Contrat 19 février 1685. 300 liv. au *point de France*.

GANDON-DESROCHES (Charlotte-Marguerite), fille de Jean et de Christine Debouvet, veuve de Guillaume Troussier. — Jérôme-Jacques Colas, commis au greffe. Mariés le 10 février 1750. Décédée fabricante de *point* en 1768. L'inventaire de sa fabrique de *point* est du 3 avril 1768.

GANDON (Marie). — René Poisson. Marchands courtiers de *point de France* en 1768.

GAREAU (Julien-Henry), avocat, fils de Julien et de Louise Delamaygnée. — Marie-Françoise Dubois, marchande et fabricante de *point de France*. Mariés le 27 janvier 1742. Elle cessa le commerce le 22 décembre 1773, et donna à cette date à Louis-Augustin Malassis, son gendre, sa procuration pour régler ses affaires. Julien-Henry Gareau, avocat, marchand de *point*, bailli de la Roche, était un des signataires de la réclamation des marchands de *point* contre Louis-Alexandre Lacoste.

GAREAU (Marie-Françoise), fille du précédent. — Louis-Augustin Malassis, imprimeur du roy. Contrat 11 août 1752. 1000 liv. amassées au *point de France*.

GAREAU (Jacques-Julien), frère de la précédente. — Marthe-Eulalie Bellanger, marchande et fabricante de point. Le 19 janvier 1771, Marthe-Eulalie Bellanger et Marie-Françoise Dubois, veuve Henry Gareau, reconnaissent : « que quelques demeures qu'elles aient ensemble, elles n'acquerront jamais aucune communauté, non plus que dans le *commerce de point de France* qu'elles ont fait en leur particulier et qu'elles entendent continuer de même..... »

GARNIER (Marthe), femme de Guil-

laume Faudore montre à Marie Vasnier à faire l'ouvrage de *vélin*, pour *broder ou relever*, 26 août 1675 (Tabel. d'Alençon).

GARNIER (Marie), femme de Michel Mauger, cordonnier, montre le *vélin ou point d'Alençon* à Françoise Garnier, sa nièce, 17 janvier 1677 (Tabel. d'Alençon).

GARNIER (Françoise), nièce de la précédente, fille de Guillaume, drapier drapant, et de Marthe Dubois. — Pierre Perronne, tessier. Contrat 17 octobre 1683. 200 liv. au *vélin*.

GARNIER (Catherine), veuve de Jean Bourrelier, fille de Marin et de Catherine Plessis. — Louis Camusat de Sainte-Croix. Mariés le 9 février 1744. Encore marchands de *point* le 23 janvier 1786.

GARNIER (N.). — Marie Boistard, marchands de *point* le 29 germinal an II.

GASPARD (Martin), fils de Gaspard Gaspard (de Paris) et de Marie Bernard. — Françoise Macé. Contrat 8 mars 1676. 200 liv. au *point d'Alençon*.

GASSION (Elisabeth), fille de Gabriel. Elle montre à Elisabeth Gourdel à *monter* l'ouvrage de *point d'Alençon*, 18 mars 1681 (Tabel. d'Alençon).

GASTECLOU (Françoise), mariée à N. Beaudoin. Contrat 27 mai 1674. 240 liv. au *vélin*.

GASTECLOU (Martin), filotier, fils de Martin et de Marthe Gouel. — Marie Couronnel. Contrat 4 novembre 1677. 400 liv. au *vélin*.

GASTECLOU (Noël), fils de Noël et de Jeanne Sauvalle. — Marie Dornais, fabricante de *point*. Remarié le 20 juin 1726 à Anne Marchand, veuve Pierre Fromentin.

GASTECLOU (Louise), marchande de *point* dès 1730, 22 septembre. Elle avait épousé Jacques-Thomas Tubœuf et mourut le 17 mars 1763.

GASTINAY (Maurice), maréchal. — Françoise Vignon. Contrat 28 juin 1665. 1000 liv. au *vélin*.

GASTINE (René), demeurant chez M. Vieilh, directeur des domaines du Roi, fils de René et de Jeanne Barillet. — Françoise Guitard. Contrat 28 janvier 1753. 450 liv. au *point d'Alençon*.

GAUDELET (Françoise-Elisabeth), originaire de Paris, fille de Jacques et de Marguerite-Elisabeth Couppard. — Jacques Fresnais, entrepreneur d'ouvrages. Contrat 6 mai 1767. Elle s'est remariée le 2 mars 1778 à Michel Lalignel et possédait, lors de son contrat, 3000 liv. en marchandises de toiles et en *point d'Alençon*.

GAUTHIER (1) (Jean), marchand, fils de Jean, marchand, et de Françoise Bizot. — Françoise Roussel. Contrat 1er août 1662. 1300 liv. au *point de coupé et vélin*.

GAUTHIER (Françoise), fille du précédent. — Jean Despierres, commis au Greffe. Contrat 25 février 1685. 300 liv. au *point de France*.

GAUTHIER (Jean), cordonnier, et Marie Bonvoust, sa femme, engagent comme ouvrière en *vélin* Marie Champdavoine, le 25 mai 1665.

GAUTHIER (Marthe), fille de Michel, marchand cirier, et de Catherine Leconte. — Pierre Le Couturier, marchand. Contrat 20 février 1666. 200 liv. au *vélin*.

GAUTHIER (Jeanne), fabricante et marchande de *point*, sœur de la précédente. — Philippe Belhomme. Mariés en 1668.

GAUTHIER (Joseph), frère de la précédente. — Anne Le Couturier. Mariés le 17 novembre 1668. Ils étaient marchands de *point* et de merceries.

GAUTHIER (Françoise), fille de Marc et de Jeanne Grudé. — Pierre Collet, sieur du Tertre, marchand de draps de soie, de merceries et de *point*. Contrat 20 février 1672.

GAUTHIER (Jeanne), fille de Pierre et de Catherine Lefébure. — François Seurin, cordonnier. Contrat 11 février 1680. 300 liv. au *point d'Alençon*.

GAUTHIER (Jean), fils de François et de Marie Callu. — Anne Marignier. Contrat 25 novembre 1682. 300 liv. au *point de France*.

GAUTHIER (Jean). — Marguerite Levesque. Contrat 10 octobre 1686. 100 liv. au *point de France*.

GAUTHIER (Macé), marchand, fils d'Isaac et d'Andrée Durand. — François Froget. Contrat 23 janvier 1687. 200 liv. au *point d'Alençon*.

(1) Ce nom s'écrivait souvent ainsi : *Gautier*.

GAUTIER (René), marchand, fils de Pierre, marchand et d'Antoinette Blesbois. — Marie Renard. Contrat 16 juin 1691. 450 liv. au *vélin*. Remarié à Madeleine Poullain, veuve René Roulloin, le 12 août 1713.

GAUTIER (Marie), fille du précédent. — Jean-Georges Duval, marchand. Contrat 13 janvier 1718. 1500 liv. au *point de France*.

GAUTIER (Barthélemy), avocat, demeurant à Essey, fils d'Alexandre, sieur du Roullard, avocat, et de Marie Billy. — Madeleine Hamard. Contrat 26 janvier 1698. 500 liv. au *point de France*.

GAUTIER (Marie), fille de François, procureur, et de Marie Seguret. — François Dupont. Contrat 6 janvier 1702. 1000 liv. au *point de France*.

GAUTIER (Anne-Madeleine), fille de François-Pierre et de Anne-Gabrielle Hébert. — René-Pierre Pottier, veuf de Marguerite Sohier. Mariés le 24 avril 1759. Marchands et fabricants de *point* en 1766.

GAUTIER (Jean-Pierre), négociant, né à Nogent-le-Rotrou, demeurant depuis plusieurs années à Leipsick pour raison de commerce, fils de Pierre et de Elisabeth Colas. — Hortense Launay Cephas, fabricante et marchande de *point*. Mariés le 1er septembre 1819.

GAUTIER (René-Jacques-Julien), fils de Jacques, filotier, et de Marie Gautier. — Gabrielle-Catherine Ratier, fabricante de *point*. Mariés le 8 frimaire an X. Il épousa en deuxièmes noces, le 4 mars 1818, Marie-Françoise Belin Desparquets. René Gautier avait succédé en 1806 à Mlle Radigue, dans la direction du bureau de point de M. le baron Mercier.

GAUTIER (Adèle et Rose), petites-nièces du précédent, filles de François, marchand de toiles, et de Renée-Julie Mallet. Ces demoiselles viennent de cesser la fabrication. Leur bureau de *point* est maintenant réuni à celui de Mme Lambert.

GAUTIER (Marie-Sophie), fabricante de *point*, fille de Frédéric-Charles, filotier et de Marie-Joséphine Poitrineau. — Prosper Douville. Mariés le 8 octobre 1839.

Dans cette famille la fabrication et le commerce du *point*, ont été introduits par Louise-Anne Drouet, fabricante de *point*, en 1748 (1). Le *point* y a été fabriqué sans interruption pendant 125 ans environ.

GAVALET (Julien), cirier, confiseur, fils de François et de Anne Chalange. — Catherine Camusat, fabricante de *point*. Mariés en 1731.

GAYET (Michel), filotier. — Catherine Mercier. Contrat 9 juin 1681. 600 liv. au *point d'Alençon*.

GAYET (Louise-Françoise), fille de Jacques et de Françoise Ranquesne. — Jacques-Jean Rattier, tailleur de pierres, veuf de Gabrielle Boutlou. Mariés le 24 novembre 1773. Fabricant de *point* jusqu'en 1782.

GENESLAY (Marin), coutelier, fils de Marin et de Catherine Vavasseur. — Catherine Leverrier. Contrat 7 décembre 1684. 100 liv. au *vélin*.

GENESLAY (Marie), fabricante de *point d'Alençon* en 1685, fille de Sébastien et de Marie Coudorge.

GENESLAY (Jeanne), sœur de la précédente. — René Barrier, boulanger. Contrat 30 mars 1699. 200 liv. au *point de France*.

GENU (Renée), fille de Claude et de Anne Tuault. — Philippe Tournebot. Contrat 28 décembre 1665. 300 liv. au *vélin*.

GENU (Pierre), marchand, fils de Nicolas, passementier, et de Jacqueline Baguet. — Louise Leclerc. Contrat 4 mars 1677. 200 liv. au *point d'Alençon*.

GENU (Françoise), fille d'Isaac et de Anne Gousde. — Paul Clouet, marchand. Contrat 17 septembre 1678. 300 liv. au *point d'Alençon*.

GENU (Joseph), marchand, veuf de Marie Blanchard, fils de Laurent et de Marie Levesque. — Renée Ailleboust. Contrat 6 juin 1680. 400 liv. au *vélin*.

GENU (Rolland-Gaspard), maître perruquier, fils du précédent. — Marguerite Frémont. Contrat 6 novembre 1706. 400 liv. au *point de France*.

GENU (N.). — Marie Buat, marchande de *point* en 1715.

(1) Voir les noms de Drouet et de Poitrineau.

GENU (Marguerite), fille de Jean et de Marie Chantepie. — François Hamon, veuf de Anne Fouchet. Contrat 30 juin 1740. 300 liv. au *point de France.*

GENU (Pierre), frère de la précédente. — Françoise Lecoq. Contrat 19 avril 1750. 99 liv. au *point de France.*

GENU (Marie). — Pierre Vignon. Marchand de *point*, signataire de la réclamation contre Lacoste en 1757.

GENUITS (Jean), marchand, fils de Sébastien et de Marie Goullard. — Françoise Gilbert. Contrat 14 janvier 1645. 1600 liv. provenant de son trafic.

GENUITS (Sébastien), marchand, frère du précédent. — Marie-Claude Parent, fabricante de *point*. Elle prenait des ouvrières en 1671, en 1675, en 1677 et en 1688.

GENUITS (Elisabeth), fille de Sébastien, marchand, et de Elisabeth Pasquier. — Charles Guitton, marchand mercier et fabricant de *point*. Mariés le 4 février 1669. Remariée à César Bonvoust, sieur des Grouais, conseiller du roy. Contrat 18 novembre 1683. Elle resta fabricante jusqu'à sa mort, 21 février 1695.

GEOFFROY (Jean-Nicolas), perruquier. — Marie-Catherine Colibeau, marchande fabricante de *point*. Décédée le 4 février 1772.

GÉRARD (Pierre), marchand, fils de Nicolas et de Catherine Chauvel. — Marie Fouquet. Contrat 29 mai 1662. 300 liv. au *point de coupé et vélin.*

GÉRARD (Jacques), sieur de Longpré, marchand, frère du précédent. — Elisabeth Ledrel. Contrat 28 janvier 1673. 2000 liv. au *vélin.*

GÉRARD (Françoise), fille de Pierre, avocat, et de Madeleine de Saint-Patrice. — Nicolas Gilbert, sieur de la Gaignardière, veuf de Marie de la Chèze. Contrat 19 janvier 1664. 400 liv. au *vélin.*

GÉRARD (Marie), fille de Pierre et de Anne Marais. — Jacques Chauvel. Contrat 18 mai 1676. 100 liv. au *point d'Alençon.*

GÉRARD (Annibal), sieur de Bourgneuf, marchand, fils d'Annibal et de Marthe Delaville. — Marguerite Fierabras. Contrat 27 décembre 1677. 1000 liv au *point d'Alençon.*

GÉRARD (Guillaume), boucher, fils de Guillaume et de Marguerite Mallard. — Madeleine Bourrelier. Contrat 6 février 1681. 200 liv. au *point de France.*

GÉRARD (Louis), boucher, fils du précédent. — Françoise Alissot. Contrat 2 juillet 1710. 200 liv. au *point de France.*

GÉRARD (Marthe), fille de Martin et de Marthe Coudorge. — Macé Dibon. Contrat 6 août 1685. 400 liv. au *vélin.*

GÉRARD (Mathurin), filotier, fils de Jean et de Cécile Hignoust. — Catherine Bourdon. Contrat 3 février 1688. 500 liv. au *point de France.*

GÉRARD (Louis), sieur de La Noë, fils de Guillaume, sieur dudit lieu, et d'Elisabeth Groustel. — Catherine Dufay, de la paroisse de Lonrai. Contrat 19 juin 1708. 1200 liv. au *point d'Alençon.*

GÉRARD (Françoise), veuve de Michel Sévestre, fille de Guillaume et de Charlotte Blanchard. — Jean Lebeugle, commis aux Gabelles. Contrat 9 août 1726. 600 liv. au *point de France.*

GÉRARD (Michel), fils de Michel et de Gabrielle Chevallier. — Marguerite-Marie Clouet. Mariés le 11 mai 1751. Encore marchands de *point* en 1767.

GÉRARD (Jean-Michel), fils du précédent. — Marie-Louise-Josèphe-Sophie Drouet, fabricante de *point.*

GÉRARD (Pierre), dit Bourdonnière, maître boulanger, fils de Charles et de Louise Ménager. — Anne Saillant. Mariés le 10 novembre 1772. Marchands, fabricants et courtiers de *point de France*, 20 septembre 1788.

GERMONT (Françoise), fille de François et de Perrine Belhomme. — Jean Leconte. Contrat 4 novembre 1674. 100 liv. au *vélin.*

GERMONT (Madeleine), fille de François, filotier, et de Madeleine Leconte. — François Buard. Contrat 30 août 1684. 200 liv. au *point de France.*

GERVAISEAUX (Madeleine), fille de Gilles, tissier, et de Françoise Geneslay. — Mathurin Alissot. Contrat 9 juin 1680. 100 au *point d'Alençon.*

GESGOT (René), fils de Georges et d'Elisabeth Gayet. — Charlotte Lemaire. Contrat 3 septembre 1695.

GESLIN (Gillette), mariée à Michel Aillard, prend deux ouvrières le 17 avril 1673.

GESLIN (Paul), dit Pépinière, maître perruquier, fils de Paul, maître perruquier, et de Marie Pineau, sa seconde femme. — Catherine Lanièce. Mariés le 12 octobre 1762. Encore marchands de *point de France* et courtiers en 1779.

GESLIN (Jean), dit Pépinière, maître perruquier, frère de père du précédent, et fils de Anne Séchet. — Marie-Anne Chevalier, fabricante de *point de France* et courtière en *point*. Mariés le 24 novembre 1740.

GESLIN (François), fils du précédent, facteur, marchand de *point de France*. Associé avec sa mère en 1766.

GESLIN (François-Simon), marchand mercier et fabricant de *point*. Marié en premières noces, le 20 avril 1751, à Anne Ranquesne et en secondes noces le 4 mai 1767, à Renée-Elisabeth Ernouf. Il était un des signataires de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste, et avait un des forts bureaux de *point d'Alençon*. Le 13 avril 1769 l'inventaire de sa fabrique montait à 15000 liv.

GILBERT (Françoise), marchande, fille de Léonard, boulanger, et de Noelle Hour. — Joachim Filoche, sieur du Grand-Dauphin, et plus tard, sieur de la Plaine, hôtelier. Mariés en 1616.

GILBERT (Charles), neveu de la précédente, marchand de toiles et de dentelles à Paris, de 1650 à 1700, fils de Léonard, hôtelier, et de Louise Boujis.

GILBERT (Françoise), sœur du précédent, fabricante et marchande de *point coupé*. — Vincent Lemée, marchand. Contrat 8 février 1642. Elle était décédée en 1678.

GILBERT (Françoise), fabricante de *point*, cousine-germaine de la précédente, fille de Nicolas, sieur du Lion d'or, et de Françoise Cherbonnier. — Jean Genuist, marchand. Contrat 14 janvier 1645. 1600 liv. en marchandises provenant de son trafic.

GILBERT (Marie), cousine-germaine de la précédente, fille de Nicolas le jeune, boulanger, et de Marie Goujon. Elle travailla pour la manufacture en 1670.

GILBERT (Roland), frère de la précédente, marchand de toiles, tapisseries et dentelles. — Renée Collet. Contrat 20 juillet 1640.

GILBERT (Roland), fils du précédent. Même commerce que celui de son père. — Marie Godichon. Mariés le 10 mars 1678.

GILBERT (Jérémie), frère du précédent. — Elisabeth-Anne Pierre. Contrat le 25 novembre 1687.

GILBERT (Nicolas), sieur de Geneslay, marchand à Paris, rue de la Poterie, frère du précédent. Les trois frères étaient associés pour le commerce de toiles, tapisseries et dentelles et avaient, de plus, une blanchisserie à Alençon. Nicolas est décédé en 1705.

GILBERT (Renée), sœur des précédents. — Jean Chedanneau, ancien commis à la manufacture. Mariés en mai 1676.

GILBERT (Nicolas), sieur de la Gaignardière, laboureur, veuf de Marie de la Chèze, cousin des précédents, fils d'Abraham et de Catherine Parent. — Françoise Gérard. Contrat 19 janvier 1664. 400 liv. au *vélin*.

GILBERT (Nicolas), marchand, cousin du précédent, fils de Nicolas et de Jacquine Cherbonnier. — Anne Loupis. Contrat 22 septembre 1697. 300 liv. au *point de France*.

GILBERT (Jeanne), fabricante de *point*. — Thomas Mériel, pâtissier. Mariés le 16 décembre 1670.

GILBERT (Thomas), marchand, fils de Salomon et de Marie Herbron. — Marie Rocher, fabricante de *point de coupé* et marchande. Mariés le 8 septembre 1651.

GILBERT (Pierre), marchand, fils du précédent. — Judith Loppé. Contrat 28 juin 1678. 1000 liv. au *point de France*.

GILBERT (Andrée), fille de Gilles et de Anne Herivel. — Jean Chaplain, boulanger. Contrat 17 août 1681. 500 liv. au *vélin*.

GILBERT (Madeleine), sœur de la précédente. — Nicolas Favien. Contrat 20 mai 1685. 300 liv. au *point de France*.

GILLOT (Samuel), tabellion, fils de Samuel, contrôleur des deniers communs d'octroi, et de Marie Moussard. — Elisabeth Lerouillé, marchande de merceries et de dentelles. Contrat 23 décembre 1644.

GILLOT (Jean), sieur de la Garde, marchand, fils du précédent. — Madeleine Thirault. Contrat 29 septembre 1679. 1500 liv. au *point d'Alençon*.

GILLOT (Nicolas), sieur Duparc, fils d'Isaïe, sieur du Coudray, greffier, et de Suzanne Ardesoif, marchande de *point* et de dentelles. — Elisabeth Lerouillé, marchande et fabricante. Contrat 10 mars 1663. 1000 liv. à faire des ouvrages. Ces ouvrages étaient des tapisseries et du *point* dont elle était marchande.

GILLOT (Suzanne), sœur du précédent. — Jacques Levasseur, sieur de la Poignerie. Contrat 6 juin 1667.

GILLOT (Anne), fille de Jean, marchand, et de Anne Boullay. — Jean-Pierre Osmont. Contrat 17 janvier 1728.

GILLOT (Madeleine). — Jean Leconte, sieur des Clérets, marchand mercier et marchand de *point* à Alençon et à Paris. Décédé en 1743.

GIROU (Jacques), marchand tanneur. — Anne Choisne, marchande de *point de France*, en 1700.

GIROU (Marie-Anne), fille du précédent. — Louis Malassis, imprimeur. Mariés le 16 septembre 1734. Ils font le commerce de *point* en 1735.

GIROUARD (Andrée), fille d'Alexandre et de Marguerite Fourré. — Laurent Fortier. Contrat 24 avril 1680. 600 liv. au *vélin*.

GIROUARD (Madeleine), fille d'Alexandre, sieur de Villeneuve, et de Louise de Boislambert. — René Pinel, chirurgien, veuf de Marthe Froger. Contrat 20 juin 1691. 200 liv. au *point de France*.

GODARD (Jacques), drapier, fils de Charles, drapier, et de Catherine Lebreton. — Perrine-Françoise Lebreton. Contrat 3 novembre 1676. 400 liv. au *vélin*. Ils font encore fabriquer en 1685.

GODÉ (François), sieur de Longchamps, marchand, fils de François, jardinier de Madame la duchesse de Guise, et de Louise Aubin. — Françoise Boullard. Contrat 8 octobre 1682. 100 liv. au *vélin*.

GODÉ (Marguerite), fille du précédent. — Jean Goujon. Contrat 24 janvier 1722. 1200 liv. au trafic de *point de France*.

GODÉ (Marie-Madeleine), sœur de la précédente. — Urbain Bordeaux, marchand à Fresnay. Contrat 31 mars 1725. 500 liv. au *point de France*.

GODEFROY (François-Toussaint), fils de François, boulanger, et de Françoise Valframbert. — Marie Potier. Mariés le 1er juillet 1755. Marchands de *point de France* jusqu'au 12 nivôse an II.

GODEFROY (Jacques), veuf de Jacqueline Roze, frère du précédent. — Jacqueline Françoise Ollivier de la Rivière. Mariés le 31 août 1774. Marchands de *point de France*.

GODICHON (Marie). — Rolland Gilbert, marchand. Contrat 10 mars 1678.

GODISSON (Pierre), hôtelier, fils de Mathurin et de Marie Marchand. — Elisabeth Faudore, fabricante de *point*. Contrat 4 juillet 1678.

GOHIER (Marie), fille de François et de Marie Rivière. — Joseph Vavasseur. Mariés le 11 octobre 1763. Marchands de *point*, en 1765.

GOMAS (Jeanne), fille de Pierre et de Jeanne Leveillé. — Charles-Léonard Leverrier. Contrat 17 avril 1706. 100 liv. au *point de France*.

GONDOIN (Adam), cordonnier, fils de Guillaume et de Marguerite Chevrel. — Marie Hamard. Contrat 13 mai 1702. 200 liv. au *vélin*.

GONDOIN (Joseph), fils de Louis et de Cécile-Anne Hue. — Gabrielle Scard. Contrat 17 janvier 1708. 300 liv. au *point de France*.

GOSSELIN (Pierre), fils de Pierre et de Marguerite N. — Marie Lucas. Contrat 4 juin 1676. 100 liv. au *point d'Alençon*.

GOUHIER (Céleste-Louise), fabricante de 1844 à 1873, mariée à Jean Adolphe Besnard, le 22 mai 1844.

GOUJON (1) (Michel), boulanger, demeurant Porte-de-la-Barre, fils de Michel, boulanger, et de Madeleine Elliot. — Renée-Barbot, nièce de Mme La Perrière. Contrat 15 avril 1670. 3000 liv. au *vélin*.

GOUJON (Jérémie), marchand, fils du précédent. — Marthe-Françoise Lepeltier, marchande fabricante de *point*. Contrat 17 février 1703. L'inventaire fait après le décès de Jérémie (13 juillet 1717), renferme la désignation d'une grande quantité de *point*.

GOUJON (Michel), marchand de *point* à

(1) Ce nom s'écrivait souvent ainsi : *Gougeon*, par les membres de la même famille.

Paris, frère du précédent. — Marie Coru. Mariés le 6 novembre 1706.

GOUJON (Renée), sœur des précédents. — Michel Fromentin, sieur de la Fromentinière. Contrat 4 août 1711. 1500 liv. par son industrie, pécule et travail à faire des *points de France.*

GOUJON (Catherine-Françoise), fille de Jérémie et de Marthe Lepeltier, déjà cités — Nicolas Blesbois de La Garenne, marchand de *point.* Mariés le 15 janvier 1732.

GOUJON (Jérémie), sieur de la Fontenelle, frère de la précédente. Associé avec Nicolas La Garenne, son beau-frère, et Thomas Winckelmans, marchand, demeurant à Liège, suivant acte passé au Mans, le 17 janvier 1750, pour faire le commerce du *point* et autres marchandises à Léogane (île Saint-Domingue).

GOUJON (Jérémie-André), sieur de la Binardière, marchand de *point*, fils de Michel, marchand à Paris, et de Marie Coru, petit-fils de Michel et de Renée Barbot, neveu et cousin-germain des précédents. — Marie-Anne-Catherine Baron de Ligny. En 1740, la directrice de sa manufacture de *point de France* était Anne-Antoinette Bouessé de La Prairie. Il fut, en 1743, qualifié écuyer, valet de chambre de la reine; puis en 1763, secrétaire du roi, maison et couronne de France. Il avait une des plus belles fabriques de *point* de la ville d'Alençon, ainsi que cela fut constaté dans le mémoire des marchands de *point* rédigé contre Lacoste en 1757 et dont il était un des signataires. C'était donc avec raison qu'il disait que, depuis plus de cent ans, il se fabriquait du *point* dans sa famille, puisque sa grand-mère était fabricante de *point* en 1670, qu'elle était nièce de la créatrice du *point*, Mme La Perrière, et que le commerce et la fabrication s'étaient continués sans interruption dans sa famille, depuis l'origine, jusqu'en 1770 environ. En 1771, le 8 février, il fut pris pour expert de la manufacture de *point* de Jean Devalframbert, et est désigné comme *ancien fabricant de point.* Jérémie-André Goujon, sieur de la Binardière, avait donc quitté le commerce à cette date. Il mourut à Alençon, le 12 novembre 1786.

GOUJON (Marthe), fille de Pierre et de Catherine Boujis. — Philippe Lorphelin, filotier. Contrat 18 février 1666. 80 liv. au *vélin.*

GOUJON (Anne), fille de François et de Noémie Chastelais. — Pierre Martin. Contrat 28 mars 1683. 300 liv. au *point d'Alençon.*

GOUJON (Anne-Madeleine), fille de Marin, boulanger, et de Françoise Poullain. — Léonor Vaudoré, praticien. Contrat 20 mars 1695. 500 liv. au *point de France.*

GOUJON (Jean), marchand mercier, joaillier, fils de Pierre et de Catherine Fouqueron. — Marguerite Godé. Contrat 24 janvier 1722. 1200 liv. au trafic de *point de France.* Inventaire avec désignation de *point*, 15 juillet 1727.

GOUJON (Anne-Marie), marchande de *point*, fille de Jean et de Anne Poret. — Jean Chevallier. Mariés 15 octobre 1715. Encore marchande en 1766.

GOUPIL (Pierre), fils d'Olivier et de Marguerite Groustel. — Catherine Martin. Contrat 29 novembre 1663. 300 liv. au *vélin.*

GOUPIL (René), sieur des Essards, marchand, fils de Gilles, bourgeois d'Argentan, et de Marguerite Thouars. — Madeleine Farcy. Contrat 16 novembre 1665. 4000 liv. argent, meubles et *vélin.*

GOUSDE (Marguerite), fille de Guillaume et de Madeleine Corneille. — Jean Delaville. Contrat 4 mars 1646. Encore fabricante en 1680 et 1685. A cette dernière date, elle prenait des ouvrières.

GOUSDE (Madeleine), fille de Jean et de Madeleine Goujon. — Marin Vavasseur, sieur de la Motte, huissier du grand prévôt de la province de Normandie. Contrat 25 juillet 1677. 400 liv. au *point d'Alençon.*

GOUSDE (Jean), frère de la précédente. — Marie Richer, fabricante. Mariés le 26 novembre 1693.

GOUSDE (Charles-Guillaume), sieur des Friches, employé dans les fermes du Roi, fils de Hubert et de Marie Guilloré. — Françoise Thommeret. Contrat 8 juin 1754 600 liv. au *point de France.*

GOUSDE (Joseph-François), sieur des Friches, maître chirurgien, juré de la ville d'Alençon, fils de François, chirurgien, et de Marie-Anne Devalframbert. — Elisabeth-Madeleine Rondeau. Contrat 11 juin 1754. 2000 liv. au *point d'Alençon.*

GRAFFIN (Israël), marchand, fils de François et de Suzanne Ruel. — Renée Loppé. Contrat 13 janvier 1681. 1000 liv. gagnées par son trafic au *point de France*.

GRAFFIN (Jeanne), fille de Nicolas et de Madeleine Livache. — Georges Lemaire. Mariés le 6 février 1690.

GRANDPRÉ (Suzanne), marchande de *point* en 1760.

GRANGER (Madeleine), fille d'Isaac et de Catherine Ratier. — Maurice Pollard, charron. Contrat 29 avril 1680. 300 liv. au *vélin et point de France*.

GRANGER (Marie), fille de Michel, marchand, et d'Elisabeth Gruel. — Louis Lemeunier, sieur de Saint-André, marchand. Contrat 7 septembre 1687. 500 liv. au *point de France*.

GRANGER (Pierre), sieur de Préfontaine, fils d'Israël, sieur des Noës, et de Anne Lerouillé. — Marie-Marthe d'Ocaigne. Contrat 25 janvier 1717. 2500 liv. provenant de son travail et industrie, chez sa tante de la Fontenelle, marchande et fabricante de *point*.

GRAVELLE (Marie). — Israël Ruel, marchand. Contrat 28 octobre 1674. 200 liv. au *vélin*.

GRAVELLE (Sébastien), laboureur, fils de Guillaume et de Catherine Vavasseur. — Renée Mercier. Contrat 9 mai 1675. 300 liv. au *vélin*.

GRAVELLE (Louis), fils de Michel et de Françoise Seurin. — Marie Bousselet. Contrat 6 janvier 1684. 150 liv. au *point de France*.

GRAVELLE (François), veuf de Perrine Vaudoré, fils de Pierre et de Michel Cosseron. — Elisabeth Lebeugle. Contrat 19 juin 1685. 200 liv. au *point d'Alençon*.

GRISON (Suzanne), fille de Pierre, boulanger, et de Jeanne Lepeltier. — Jean-Antoine-Claude Malitourne, filotier. Mariés le 4 janvier 1741. Marchands de *point* jusqu'en 1777, 27 novembre, date de l'inventaire de leur fabrique.

GROUSTEL (Françoise), fille de René, sieur de Groustel, et de Françoise Quillel. — Abraham Rouillon, apothicaire, sieur de Hautval. Contrat 23 février 1621. Les « deniers, brevets, bestiaux et obliga« tions que la future possède proviennent « de son bon ménage, ouvrages, trafic, « par elle faits sans aucun avant age de ses « père et mère, qui présentement l'ont « reconnu... » Elle vendait du *point coupé, des tapisseries et autres ouvrages*.

GROUSTEL (Marthe), sœur de la précédente, veuve de Léon Gaultier, sieur de Courtoux, avait la même profession que sa sœur. Elle épousa, en secondes noces, Jacob de Vallée, écuyer, sieur du Tertre. Contrat 9 juin 1635. 3000 liv. de meubles et tapisseries au *point compté*.

GROUSTEL (Marie), sœur des précédentes, travaillait, ainsi que ses sœurs, aux tapisseries, au *point coupé*, au filet brodé, etc. Mariée à David Beaudoin. Contrat 2 juillet 1644. 800 liv. par son labeur et industrie.

GROUSTEL (Renée), fille de Pierre et de Françoise Boulay. Fabricante de *point* en 1664.

GROUSTEL (Judith), fille de Samuel et de Madeleine Le Ferreur. — Pierre Guestre. Mariés le 9 juillet 1670. Prennent des ouvrières le 24 juin 1675 pour travailler au *vélin*.

GROUSTEL (Judith), fille de Pierre, marchand, et de Jacqueline Brisard. — Georges Lemarié. Contrat 24 septembre 1675. 300 liv. au *vélin*.

GROUSTEL (Jacqueline), fille de François, laboureur, et de Françoise Chantepie. — Pierre Dunoyer, marchand drapier. Contrat 9 décembre 1684. 150 liv. au *point de France*.

GRUDÉ (Julien), peintre, fils de Sébastien et de Anne Poitrineau. — Louise Deshayes. Contrat 28 juillet 1680. 50 liv. au *vélin*.

GUELPIN (Catherine), fille de Geoffroy, bourrelier, et de Françoise Montulay. — François Mauger. Contrat 10 mars 1664. 300 liv. au *vélin*.

GUELPIN (Jacques), fils de Philippe et de Elisabeth Gesland. — Renée Marchand. Contrat 29 juin 1676. 300 liv. au *vélin*.

GUÉPIN (Marie), fille de Julien et de Marie Lorieux. — Louis Legras. Contrat 1er janvier 1716. 150 liv. au *point et ouvrages d'Alençon*.

GUÉPIN (Etienne-François), boisselier, fils d'Etienne et de Renée Lefebvre. — Marie-Jacqueline Ratier. Contrat 15 janvier 1772. 300 liv. au *point de France*.

GUÉRIN (Jean-Baptiste), employé à la recette des aides et tarif, demeurant depuis deux ans à Alençon, fils de Jean et de Marie Gasnier (de Toul en Champagne). — Louise Ruel, fabricante de *point*. Contrat 4 septembre 1666. Il fut nommé directeur de la manufacture des *points de France* établie au Mans et était encore directeur de ce bureau le 27 avril 1673.

GUÉRIN (Anne), fille de Michel et de Philippe Desmoulins. — Nicolas Martin, boulanger, veuf de Michelle Simon. Contrat 4 mars 1686. 160 liv. au *point d'Alençon*.

GUÉRIN (Catherine), fille de Jean et de Jeanne Choufaux. — Michel Brière, marchand, veuf de Anne Trufaud. Contrat 22 mai 1690. 300 liv. au *point de France*.

GUÉRIN (Barbe), fille de Jacques et de Rénée Tessier. — Charles Lemetayer, journalier. Contrat 11 mars 1706. 400 liv. par son bon ménage et *grand travail au point de France*.

GUÉRIN (Gabrielle), fille de René, sieur de la Vallée, marchand, et de Gabrielle Saulnier. Factrice des MM. Marescot, de 1716 à 1731. Elle est décédée le 27 décembre 1761.

GUÉRIN (Zélie-Marie), fabricante de *point*, fille d'Isidore et de Louise-Jeanne Macé. — Louis Martin, horloger. Mariés le 12 juillet 1858. Elle était factrice pour la maison Pigache, eut une médaille d'argent à l'exposition de 1858 à Alençon, puis travailla pour son compte.

GUESTRE (Pierre), marchand, fils d'Étienne et de Marguerite Guillois. — Judith Groustel, fabricante de *point*. Mariés le 9 juillet 1670.

GUIBERT (Madeleine), fille de François et de Marie Thimont. — Nicolas Bedouard. Contrat 13 mars 1688. 80 liv. au *point de France*.

GUIBERT (François), cordonnier, frère de la précédente. — Louise Fouet. Contrat 1er mai 1692. Elle a gagné son ménage au *point de France*.

GUIBERT (Louis-Abraham), fils de Louis-Nicolas et de Anne Saillant. — Louise Barbé. Contrat 26 octobre 1769. 400 liv. au *point de France*. Encore marchande et fabricante de *point* en 1782.

GUICHARD (Nicolas), marchand chandelier, fils de Jean et de Judith Graffin. — Anne Lelièvre. Contrat 6 mai 1670. 500 liv. au *vélin*.

GUILLAUME (Paul), filotier. — Marguerite Blanchard. Contrat 13 janvier 1687. 100 liv. au *point d'Alençon*.

GUILLEMIN (Julien-Mathurin). — Euphrosine Barbot, fabricante de dentelles. Mariés le 7 octobre 1846. Décédée le 11 octobre 1876.

GUILLOCHET (Rollin). — Renée Nicoust. Contrat 11 avril 1684. 100 liv. au *vélin*.

GUILLORÉ (René), marchand, fils de Jean et de Louise Marignier. — Marie Richer. Contrat 4 janvier 1665. 150 liv. au *vélin*

GUILLORÉ (Anne), fille de Pierre et d'Agnès Caillard. — Pierre Decaux, sieur Deslondes. Contrat 4 février 1685. 300 liv. au *point de France*.

GUILLORÉ (Geneviève), fille de Mathieu, sieur du Désert, et de Gabrielle Genuits. — Etienne Levesque, marchand. Contrat 10 juin 1700. 1000 liv. au *point de France*.

GUITARD (Françoise), fille de Julien, sieur de La Pierre, et de Françoise Lemaitre. — Henri Hamel, marchand. Contrat 22 octobre 1665. 100 liv. au *vélin*.

GUITARD (Jean), filotier, fils de René et de Anne Gorieu. — Marie Charpentier. Contrat 22 novembre 1691. 100 liv. au *point d'Alençon*.

GUITARD (Françoise), fille de François et de Marie Guery. — René Gastines, demeurant chez M. Vieilh, directeur des domaines. Contrat 28 janvier 1753. 450 liv. au *point d'Alençon*.

GUITTON (1) (Charles), marchand, fils de Jacques et de Suzanne Legallois. — Elisabeth Genuits, fabricante de *point*. Mariés le 4 février 1669. Ils avaient un des forts bureaux de l'époque. Charles Guitton s'était joint à Louis Marescot et au sieur Gence, pour faire une réclamation en 1680, afin de pouvoir poursuivre ceux qui copiaient leurs dessins.

(1) En 1669 il signait *Guitton*, ainsi que son père. En 1678, il avait supprimé un *t* dans sa signature. Ses enfants reprirent la première signature.

Dans l'inventaire de sa fabrique les ouvrages de *point* montaient à la somme de 17616 liv. Sa veuve se remaria le 22 novembre 1683 à César Bonvoust, sieur des Grouais, conseiller du roi, lieutenant particulier.

GUITTON (Suzanne), fille du précédent. — René Bonvoust, sieur des Grouais, marchand mercier et marchand de *point*. Mariés 14 janvier 1687.

GUITTON (Marie), sœur de la précédente. — Charles-Antoine Meusnier de Villiers, employé dans les affaires du roi, originaire de Paris. Contrat 2 décembre 1710. 3000 liv. gagnées par son travail et industrie. Son travail et son industrie n'étaient autres que la fabrication et le commerce du *point*.

GUY (Julienne), fille de Jacques et de Françoise Leroux. — Pierre Thirault, drapier. Contrat 10 mai 1683. 60 liv. au *point d'Alençon*.

GUYMARD (Jacques), sieur du Parc, fils de René et de Renée de Briqueville. — Gabrielle Belland. Contrat 7 juillet 1716. 300 liv. au *point de France*.

HAMARD (Madeleine), fille de Sébastien et de Marie Laisné. — Vincent Sauveur. Contrat 18 novembre 1663. 300 liv. au *vélin*.

HAMARD (David). — Madeleine Lucas. Elle engage des ouvrières en 1664 pour travailler chez elle au *vélin*.

HAMARD (Madeleine), fille du précédent. — Gaspard Hamard, son cousin germain, procureur au baillage et siège présidial d'Alençon, fils de Charles et de Marie Louvel. Contrat 20 octobre 1669. 500 liv. au *vélin*.

HAMARD (Madeleine), fille du précédent. — Barthélemy Gautier, avocat, demeurant à Essey. Contrat 26 janvier 1698. 500 liv. au *point de France*.

HAMARD (Elisabeth), sœur de la précédente. — Jacques-François Demées, conseiller du roi, procureur au grenier à sel d'Alençon. Contrat 3 mai 1700. 500 liv. au *point de France*.

HAMARD (Gaspard-François), licencié ès-lois, frère de la précédente. — Marie Taillarda, fabricante de *point*. Mariés en 1707.

HAMARD (Marie), fille de Charles et de Marguerite Boujis. — François Chevrel, marchand. Contrat 28 mars 1692. 200 liv. au *vélin ou point de France*.

HAMARD (Marie), sœur de la précédente. — Léonard Filoche, tessier. Contrat 21 octobre 1700. 200 liv. au *point de France*.

HAMARD (Jean), marchand, fils de Nicolas et de Madeleine Laisné. — Anne Cherrier. Contrat 6 septembre 1680. 300 liv. au *point de France*.

HAMARD (Marie), fille d'Isaac et de Madeleine Blot. — Adam Gondoin, cordonnier. Contrat 13 mai 1702. 200 liv. au *vélin*.

HAMEL (Henri), marchand, fils de Henri et de Marie Ramon. — Françoise Guitard. Contrat 22 octobre 1665. 100 liv. au *vélin*.

HAMON (Isaac), fils d'Isaac et de Marie Hébert. — Anne Marchand. Contrat 30 mai 1684. 200 liv. au *vélin*.

HAMON (François), veuf de Anne Fouchet. — Marguerite Genu. Contrat le 30 juin 1740. 300 liv. au *point de France*.

HANOUST (Michelle), fille de Michel et Louise Beziers. — Raymond Tessier, commis aux aides. Contrat 20 mars 1683. 300 liv. au *vélin et point d'Alençon*.

HARLAN (Pierre), licencié en droit, avocat au baillage et siège présidial d'Alençon, fils de Brice, conseiller du roi, receveur des bois de la maîtrise des eaux et forêts d'Argentan. — Anne Legeay. Contrat 20 janvier 1723. 1500 liv. au *point de France*.

HAUTON (Anne), veuve en premières noces de Jean Rosel, en deuxièmes noces de François Leger, fille de Jean-Antoine et d'Antoinette Margerie. — Guillaume d'Ocagne, sieur du Plessis, marchand de dentelles. Contrat 23 août 1756.

HÉBERT (Françoise), fille de René, *passementier*, et de Françoise Marignier. — Pierre Ollivier, carreleur. Contrat 22 février 1658. 200 liv. gagnées à faire du *passement* (Il est propable que le nom de passement doit ici se rapporter à la passementerie et non à du *point coupé*).

HÉBERT (Jacques), estamier, fils de Paul et de Renée Ferreur. — Françoise Delaville. Contrat 17 janvier 1671. 500 liv. au *vélin*.

HÉBERT (Françoise), fille du précédent. — Nicolas Belland, marchand. Mariés le 5 février 1697. 400 liv. au *point de France.*

HÉBERT (Madeleine), sœur de la précédente. — René Duval, sieur du Rocher, marchand drapier. Contrat 30 juillet 1715. 400 liv. au *point de France.*

HÉBERT (Clément), orfèvre, neveu de la précédente, fils de Jean et de Anne Jobidon. — Marie Moyer, marchande de *fil à vélin* et fabricante. Contrat 11 juin 1764. 500 liv. amassées et employées au commerce du *point de France.*

HÉBERT (Jean-Jacques), l'aisné, orfèvre. — Gabrielle-Jeanne Fontaine. Marchands de *point* en 1766. Décédée le 27 pluviôse an II.

HÉBERT (Thomas), orfèvre. — Anne Moyer-Villeneuve, fabricante de *point de France* en 1769. Mariés le 18 janvier 1742.

HÉBERT (N.), de la Chevalerie, signataire de la réclamation contre Lacoste en 1757.

HÉBERT (D^lle^), fabricante de *point* en 1790.

HÉBRÉ (Lucie-Marie), veuve Alfred Lambert, actuellement fabricante de *point.*

HELLOUIS (Louise), fille de Laurent et de Madeleine Goujon. — Pierre Safray. Contrat 1er octobre 1679. 150 liv. au *point d'Alençon.*

HELLOUIS (Jeanne), sœur de la précédente, fabricante ainsi que sa sœur.

HERBINIÈRE (N.), marchand de *point* en 1754.

HÉRISSON (Charles), tessier, fils de Jacques et de Marguerite Tested'homme. — Françoise Peronne. Contrat 21 juillet 1757. 400 liv. au *point de France.*

HERIVEL (Catherine). — Guillaume Leconte, *vélineur* en 1682.

HERMENOUL. — Voir ERMENOULT.

HÉRON (Madeleine), fille de Philippe et de Catherine Champfailly. — Léonard de La Forge, marchand drapier. Contrat 29 septembre 1688. 100 liv. au *vélin.*

HERSON (Madeleine), fille de Pierre-Hector et de Madeleine Coulon. — Pierre Collet, marchand. Contrat 29 octobre 1692. 300 liv. au *point de France.*

HERVÉ (Marie-Anne), fille de Robert, menuisier, et de Marie-Anne Marigny. Fabricante de *point* de 1780 à 1813. A cette dernière date, elle déclare cesser la fabrication; mais elle la reprit en 1823 et devint la commise de M. Laruaz-Triboust, pour faire broder à Alençon, et aussi pour faire fabriquer du *point.*

HOBON (Macé), filotier, fils de François et de Anne Letourneur. — Louise Lriousty. Contrat 2 octobre 1683. 300 liv. au *vélin.*

HODÉ (François), le jeune, marchand, demeurant à Rouen, fils de François, marchand, et de Françoise Protoré. — Marie Cuisnet. Contrat 20 septembre 1676. 500 liv. au *point d'Alençon.*

HOMMEY (Georges), sieur de Méhérent, fils de Pierre, sieur de Méhérent, et de Louise Blondel. — Marguerite de Boislambert. Contrat 24 septembre 1665. 800 liv. au *vélin.*

HOMMEY (César), sieur des Noës, fils du précédent. — Madeleine Seguret, fabricante de *point.* Mariés en 1694.

HOMMEY (Marguerite), sœur du précédent. — Charles Cherbonnier, sieur du Val. Contrat 24 décembre 1698. 800 liv. au *point de France.*

HONORÉ (Pierre), marchand mégissier, fils de Louis et de Anne Gérard. — Anne Moyer de Villeneuve. Mariés le 18 janvier 1742. Encore marchande de *fil à vélin* et fabricante en 1769.

HORIONNAY (Jeanne-Thérèse), fabricante de *point* en 1772.

HOUET (François), filotier, fils de Julien et de Renée Huchet. — Marguerite Piol. Contrat 3 février 1681. 200 liv. au *vélin.*

HOURDEBOURG (René), sieur de l'Escu, marchand, fils de Abraham, procureur, et de Madeleine Delaville. — Marthe Hourdebourg, fille de Jacques et de Suzanne Quillel. Contrat 10 août 1651. Encore marchands de *point* en 1678.

HOURDEBOURG (Isaac), marchand, cousin du précédent, fils d'Isaac, sieur de la Chesnaye, et de Anne Leboulanger. — Marthe Delaville. Contrat 6 juillet 1671. 250 liv. au *vélin.*

HOURDEBOURG (René), marchand, cousin du précédent, fils de Jean, sieur de la Chesnaye, marchand, et de Marie Thiboust. — Madeleine Collet, fabricante. Mariés le 23 janvier 1686.

HOUSSEMAINE (Marthe), fabricante

de *point* en 1665, fille d'Ambroise et de Louise Beaudoin.

HOUSSEMAINE (Renée), sœur de la précédente. — Jean Blanchard, filotier. Contrat 21 août 1670. 300 liv. au *vélin*.

HOUSSEMAINE (Françoise), fille de Jean, sieur de la Sausonnerie, procureur, et d'Elisabeth Levasseur. — Charles Boullay, marchand. Contrat 31 décembre 1643. 300 liv. par son industrie.

HOUSSEMAINE (Pierre), sieur du Tertre, marchand, frère de la précédente. — Suzanne Rouillon. Contrat 1er août 1662. 4500 liv. provenant de son pécule et bon ménage.

Ils vendaient du *point*, des tapisseries, de la toile, et furent hostiles à l'établissement de la manufacture.

HOUSSEMAINE (Benjamin), marchand, fils de Salomon, procureur, et de Françoise Hourdebourg. — Suzanne Collet, fabricante. Mariés le 17 décembre 1681.

HOUSSEMAINE (Marie), fille de Charles, estamier, et de Madeleine Poujade. — Joseph Rouillon, greffier. Contrat 20 juillet 1682. 700 liv. au *point de France*.

HOUSSEMAINE (Madeleine). — Jean de Boyville, marchand de *point* et de toiles.

HOUSSEMAINE (Elisabeth), fabricante de *point*, fille de Michel, directeur général des domaines, et de Louise Desormes. — Pierre Lecamusat, marchand. Mariés le 11 septembre 1725.

HOUSSEMAINE (Anne-Madeleine), fille de Pierre, et de Madeleine de Boyville. — Pierre-Abraham Lesage-Duparc, marchand de toiles et de *point*. Contrat 21 janvier 1729. Inventaire de leur fabrique de *point*, le 8 mai 1752.

HOUSSEMAINE (Marie-Anne). — Jean Devalframbert, sieur du Parc, marchand mercier et de *point* à Paris, veuf de Marie-Anne Le Manceau-Deschaleries.

Ces différents membres de la famille Houssemaine sont issus de Jacques Houssemaine et de Guillemine Duperche, décédés avant 1550.

HOUSSEMAINE (François), cordonnier, fils de Jacques-François et de Marthe Basille. — Anne Coru. Mariés 4 février 1766. Encore marchande de *point et courtière* le 19 septembre 1787.

HOUTOU (Michel-Jacques), sieur de la Billardière, fils de Jacques et de Renée Fromentin. — Madeleine-Jeanne Lépin. Mariés le 20 février 1745.

HUBERT (Marie), fille de Jacques et de Espérance Bouttier. — Michel Frouessé, veuf de Barbe Bayel. — Contrat 5 septembre 1682. 150 liv. au *point de France*.

HUBERT (Etienne-René), fils de René et de Anne Sellos. — Marie-Renée Paris. Mariés le 23 janvier 1753. Encore fabricante de *point de France* en 1774.

HUBERT (Louise-Françoise), fille de Jean-François, drapier, et de Françoise Cardinal. — René Rallu, marchand lapidaire. Mariés 31 août 1756. Encore marchands de *point de France* en 1788.

HUBERT (Elisabeth), sœur de la précédente. — Julien-Noël Roger, menuisier et dessinateur en *point de France*. Contrat 15 septembre 1758.

HUE (Mathieu), tailleur, fils de Mathieu et de Anne Martin. — Françoise Cardinal. Contrat 12 avril 1720. 100 liv. au *point de France*.

HUET (Jacques-Michel), marchand de *point de France* en 1784.

HUIGNARD (Jules), Marié à Noémie Besnard. Fabricant de *point* depuis 1873.

HUIR (Marie), fille de Guillaume et de Barbe Manoury. — Remy Boullard, drapier. Contrat 25 décembre 1665. 200 liv. au *vélin*.

HUIR (Marie), sœur de la précédente. — François Jousset, tessier. Contrat 24 janvier 1669. 200 liv. au *vélin*.

HUQUET (Abraham), tessier, fils de Mathurin et de Louise Savary. — Marie Bourdin. Contrat 2 mars 1681. 80 liv. au *point d'Alençon*.

HUQUET (Jacques), dit Dupart. — Françoise Maignan, marchande de *point*, en 1760.

HUQUET (Marie-Marthe), fille de Louis et de Marie Passe. — François-Louis Sannegon, perruquier. Mariés le 9 octobre 1759. Marchands de *point de France*, en 1765.

HUREL (Céleste-Désirée), actuellement fabricante. Mariée le 19 février 1868 à Jean-Marie-Joseph Lerenard.

HUTIN (Pierre-Clément), tisserand, fils de Pierre-Clément et de Marie Delivet. —

Louise-Désirée Donon. Mariés le 31 janvier 1820. Fabricante de *point* jusqu'au 2 mars 1860, date de sa mort.

HUTREL (Anne), fille de Michel et de Marie Rainguenet. — Georges Tessier, filotier, veuf de Madeleine Chambay. Contrat 30 décembre 1762. 450 liv. au *vélin*. Elle avait commencé à faire fabriquer, pendant qu'elle demeurait chez Géneviève Camusat, veuve César Bonvoust; elle continua ce commerce et devint courtière en 1776.

HUTREL (Françoise), fille de Michel et de Renée Ratier. — Jean Blanchet. Mariés le 28 août 1764. Marchande fabricante de *point de France* et courtière jusqu'en 1788.

JAJOLET (Marie-Madeleine), fille de Gilles-Sébastien et de Marie-Catherine Girou. — Louis Mazier, le jeune. Mariés le 27 septembre 1768. Encore marchands et fabricants en 1779.

JAMES (Jacques), fils de Pierre, journalier, et de Anne Got. — Catherine Montulay. Mariés à Argentan, le 27 avril 1702. Il remplaça son beau-frère en 1715, dans la direction du bureau de *point* de Mathieu Guyard, jusqu'en 1745.

JAMES (Jeanne), fille du précédent, succéda à son père en 1745, pour faire fabriquer du *point* à Argentan.

JAMES (Guillaume). — Louise Berrier. Marchands et fabricants de *point de France*, en 1783.

JARY (Renée), fille de Nicolas et d'Hélène Boissard. — René Bodin. Contrat 20 octobre 1736. 300 liv. au *point de France*.

JARY (Françoise), fabricante de *point de France*, en 1765.

JEANNOIS (Jean), fils de Jean et de Renée Delacour. — Marie-Madeleine Petit. Contrat 9 mai 1694. 150 liv. au *point d'Alençon*.

JOLIS (Elise), fille de François et de Marie Delanoë. — Thomas-François Lafosse. Mariés le 26 février 1756. Elle était factrice du bureau de *point de France* de Renée Lefrère des Boullets.

JOUANNE (Gabrielle), fille de Jean, charpentier, et de Françoise Pitre. — Michel Decaen, marchand mercier. Contrat 14 juin 1665, 400 liv. au *vélin*.

JOUBERT (Marie-Marthe). — René Crochard, veuf de Anne Launay, changeur marchand mercier, marchand et fabricant de *point*. Mariés en 1762. Décédé en 1789.

JOUIS (Claude). — Marie-Françoise Thomeret. Marchande de *point*, en 1767.

JOUSSELIN (Françoise), fille de François-Jacques et d'Elisabeth Gougeon. — Richard Poupard, tisserand. Contrat 29 décembre 1772. 600 liv. gagnées depuis qu'elle était commise du bureau de *point de France* de M. Rouillon. Ils étaient marchands de *point de France* en 1785.

JOUSSET (François), tessier, fils de François et de Catherine Restoux. — Marie Huir. Contrat 24 janvier 1669. 200 liv. au *vélin*.

JOUSSET (Madeleine), fille de Mathurin, journalier, et de Marie Esnault. — Pierre Bertrand, tisserand, veuf de Marie-Jeanne Roussel. Contrat 9 décembre 1753. 100 liv. au *point de France*.

JUDEL (Marie), fille de Jacques et de Marie Geslin. — Jacques Marchand, filotier. Contrat 7 janvier 1664. 300 liv. au *vélin*.

JUDEL (Jacquine), fille de Thomas et de Suzanne Thirault. — Robert Leroux, filotier. Contrat 12 avril 1665. 400 liv. au *vélin*.

JUGLARD (Françoise), fille de Louis, filotier, et de Marguerite Perraux. — Vincent Fouquet, drapier. Contrat 2 juin 1680 500 liv. au *point d'Alençon*.

JUGLARD (Louis), frère de la précédente. — Marie Laumailler. Contrat 16 mai 1686. 120 liv. au *point de France*.

JUGLARD (Anne-Gabrielle), fille de François et d'Elisabeth Lelieu. — Isaac Toutain, journalier. Contrat 30 octobre 1730. 200 liv. au *point de France*.

JUGLET (Etienne), marchand filotier, fils de Marin, filotier, et de Madeleine Vautortre. — Henriette Vigrieux. Contrat 25 octobre 1750. 300 liv. au *point de France*.

JUGLET (Marie-Renée-Félicité), vélineuse, fille de Michel-Léonard, marchand de toiles, et de Renée Chouippe. — Jean Barbe. Mariés le 26 messidor an III. Le 17 vendéminaire an VIII, elle déclare cesser le commerce du *point d'Alençon* et de broderies.

JUIGNET (Françoise), fille de Francois et d'Elisabeth Lemaître. — Michel Deválframbert, boulanger. Contrat 7 avril 1670. 500 liv. au *vélin*.

JULIARD (Marthe), fille de Michel, serrurier, et de Marie Darthuis. — Antoine Boullard, marchand. Contrat 5 septembre 1711. 200 liv. au *point de France*.

JULLIOT (Louis), fils d'Antoine et de Marguerite Raisin. — Françoise Laumailler. Contrat 1er juillet 1700. 150 liv. au *point de France*.

JUON (Marie), fille de Thomas et de Catherine Lejard. — Jean Paris. Contrat 24 septembre 1697. 100 liv. au *point de France*.

JUSQUIN (Henri), marchand, fils de Jean et de Henriette Clouet. — Catherine Dubois. Contrat 22 juin 1680. 600 liv. au *point de France*.

JUSTE (Jean-Charles), tailleur pour femmes, fils de Jean Volfgand-Juste et de Catherine-Salomée Svaltein, originaire de Calbruch en Allemagne. — Marie-Jeanne Dervain. Mariés le 10 janvier 1758. Remarié le 15 avril 1788 à Marie-Jeanne-Thérèse Lemuet. Il faisait le commerce du *point* dès 1760.

LACOSTE. — Voir ALEXANDRE.

LAFOSSE (François). — Elise Jolis, commise. Mariés 26 février 1756.

LAINÉ (Michel), fils de Nicolas et de Marie Houlier. — Marie-Madeleine Roussel. Mariés le 10 septembre 1744. Revendeuse de *point* en 1766.

LAINÉ (Michel-Jacques), cordonnier, fils de Michel et d'Elisabeth Esnault. — Anne-Madeleine Boul. Contrat 20 septembre 1750. 100 liv. au *point de France*.

LAMBERT (Alfred-Pierre-Adrien), fils de Pierre-Jean-Charles, marchand de toiles, et de Marie-Marguerite Chevalier. — Lucie-Marie Hebré. Mariés le 17 juin 1861.

LANGELIER (Marie), fille de Jean et de Marguerite Collet. — Marc Launay, menuisier. Contrat 1er décembre 1662. 300 liv. au *vélin*.

LANGLOIS (Marin), marchand. — Madeleine Picard, fabricante de *point*, de 1664 à 1681, 23 février.

LANGLOIS (Jean), journalier, veuf d'Elisabeth Gourdel, fabricante de *point*. — Catherine Boissière. Contrat 1er juin 1698. 300 liv. au *point de France*.

LANGLOIS (Jeanne), fille du précédent. — François Thirault, filotier. Contrat 19 mai 1721. 250 liv. au *point de France*.

LANGLOIS (Jean), laboureur, fils d'André et de Thomase Marchand. — Marie Véraquin. Contrat 19 février 1691. 200 liv. au *point d'Alençon*.

LANGLOIS (Jean-Baptiste), marchand, fils de Denis et d'Hélène Robert. — Françoise Lindet. Contrat 6 février 1721.

LANGLOIS (Jacques-François-Victoire-La Fontaine), procureur, fils de François et de Madeleine Boissière. — Renée-Elisabeth Ernouf, veuve de François-Simon Geslin. Contrat 2 janvier 1773. 5000 liv. en marchandises de *point*.

LANGLOIS (Pierre), marchand et fabricant de *point* en 1786.

LANIÈCE (Catherine), fille de Pierre et de Jeanne Fessard. — René-Paul Geslin-Pépinière, perruquier. Mariés le 12 octobre 1762. Courtière de *point de France*, en 1779.

LANOS ou LANOE (René-Michel Gouais-Lanos), marchand de toiles et de *point* et blanchisseur, fils de Michel-Philippe de la Noë, tailleur d'habits, et de Marie-Jeanne Pernelle. — Elisabeth Renard. Mariés le 30 avril 1754. Remarié à Marie Laveille. Contrat 11 novembre 1761.

LANOS (Dlle), fabricante de *point* à Alençon en 1787.

LA PERRIÈRE. — Voir BARBOT et RONDEAU.

LA RIVIÈRE. — Voir OLLIVIER.

LAUMAILLER (Marie), fille de Nicolas et de Marguerite Chambay. — Louis Juglard. Contrat 16 mai 1686. 150 liv. au *point de France*.

LAUMAILLER (Françoise), fille de Marin et d'Elisabeth Jusquin. — Louis Julliot, Contrat 1er juillet 1700. 120 liv. au *point de France*.

LAUNAY (Marc), menuisier, fils de Fleuri et de Anne Guibert. — Marie Langellier. Contrat 1er décembre 1662. 300 liv. au *vélin*.

LAUNAY (1) (Nicolas), marchand de

(1) On trouve les signatures *Launay* et *Delaunay* dans cette famille dont le nom était *Launay*

fers. petit-fils du précédent, fils de Marc et de Jeanne Perigault. — Claude Boullard, fabricante de *point*. Mariés le 24 septembre 1714.

LAUNAY (Jacques), marchand de *point de France*, prieur juge-consul d'Alençon, fils du précédent. — Marie-Madeleine Fromentin. Mariés le 10 juillet 1742. Encore marchand de *point* en 1771.

LAUNAY (Anne), sœur du précédent. — René Crochard, marchand mercier, drapier et marchand de *point*. Mariés le 2 mars 1745.

LAUNAY (Elvire-Hélène), sœur de la précédente. — Joseph Fleury, marchand cirier. Mariés le 23 novembre 1747. Marchand de *point de France* en 1765.

LAUNAY (Jacques-Nicolas-Louis), marchand de *point*, neveu de la précédente, fils d'Etienne-Nicolas Launay-Dujardin et de Jacqueline-Charlotte Chambay. — Marie-Charlotte Ratier, fabricante. Mariés le 3 septembre 1793. Ont cessé le commerce du *point* en 1818.

LAUNAY (Joseph-Charles, dit Cephas), marchand de *point*, frère du précédent. — Marie-Anne Marguerith, dite Dupré, fabricante de *point*. Mariés le 11 juillet 1793. Ont cessé le commerce du *point* en 1820.

LAUNAY (Hortense), fille du précédent. — Jean-Pierre Gautier, négociant en *point*, demeurant à Leipsick, depuis plusieurs années, pour raison de commerce. Mariés le 1er septembre 1819.

La fabrication et le commerce du point sont restés dans cette famille de 1660 à 1820.

LAUNAY (Catherine), fille de Marin, marchand, et de Anne Hebert. — Nicolas Couronnel, drapier. Contrat 9 août 1681. 200 liv. au *vélin ou point d'Alençon*.

LAUNAY (Elisabeth-Géneviève), fille de René et de Geneviève Langlois. — Antoine Niquelle. Contrat 1er avril 1737. 400 liv. au *point de France*.

LAUNAY. — Marie Barrier, fabricante de *point* en 1749.

LAVANOY (Jeanne), fille de Pierre et d'Elisabeth Lebreton. — Jean Barbette, journalier. Contrat 22 avril 1700. 400 liv. au *point de France*.

LAVEILLE (Marie). — René-Michel Gouais-Lanos, marchand de toiles, de *point* et blanchisseur. Mariés le 11 novembre 1761.

LAVEILLE (Anne), fabricante de *point* en 1776.

LAVIE (Suzanne), fille de Pierre et de Marie Passe. — Pierre Dugas, tisserand. Contrat 5 septembre 1750. 200 liv. au *point de France*.

LAVOURY (Renée). — René Foucher, filotier. Contrat 9 mars 1682. 150 liv. au *point d'Alençon*.

LEBEUGLE (Elisabeth), fille d'Abraham, marchand, et de Marie Guilloré. — François Gravelle, marchand, veuf de Perrine Vaudoré. Contrat 19 juin 1685. 200 liv. au *point d'Alençon*.

LEBEUGLE (Jean), commis aux Gabelles, fils de Jacques et de Julienne Phelippeaux. — Françoise Gérard, veuve de Michel Sevestre. Contrat 9 août 1727. 600 liv. au *point de France*.

LEBLANC (Marthe), fille d'Abraham et de Françoise Fretay. — Guillaume Despierres, marchand filotier. Contrat 30 décembre 1678. 100 liv. au *point d'Alençon*.

LEBLEU (Marie-Louise-Françoise-Charlotte), fille de Louis et de Françoise Tessier. — Jacques François Bisson, perruquier. Contrat 12 septembre 1768. 300 liv. au *point d'Alençon*.

LEBLEU (Louis-Maurice), marchand, frère de la précédente. — Françoise Boissière. Mariés le 6 novembre 1775. Marchands et fabricants de *point de France* de 1776 jusqu'en 1790. A cette dernière date il habitait Paris, rue du Sentier.

LEBOUCHER (Marie), fille de Joachim, tailleur, et de Suzanne Lioust. — Jacques Champdavoine, marchand et fabricant de *point*. Mariés le 24 novembre 1680.

LEBOUL (Nicolas). — Marie-Renée Bourdon. Marchands de *point de France* en 1762.

LEBOULANGER (Jacques), marchand chapelier, fils de Pierre et de Roberte Bouton. — Elisabeth Vaillant. Contrat 17 février 1666. 1000 liv. au *vélin et point d'Alençon*.

LEBOULANGER (Jacques), chapelier, frère du précédent. — Madeleine de Saint-Ellier. Contrat 31 août 1679. 500 liv. au *point d'Alençon*.

LEBOULANGER (Pierre), marchand,

chapelier, frère du précédent. — Louise Marchand. Contrat 13 juin 1681. 500 liv. au *vélin*.

LEBOULANGER (Jean), procureur, fils de Jean et de Pasquienne Hebert. — Louise Dornais. Contrat 27 avril 1677. 200 liv. au *point de France*.

LEBOURG (Marie), fille de Charles et de Julie Bernard. — Cosme Leroyer, filotier. Contrat 3 septembre 1679. 200 liv. au *point d'Alençon*.

LEBREC (Louis), marchand bonnetier, fils de Pierre et de Anne Garnier. — Louise Desarthe. Contrat 23 juin 1679. 150 liv. au *point d'Alençon*.

LEBREC (Marie), fille de René, marchand mercier, et de Marguerite Marignier. — François Braux, marchand. Contrat 27 avril 1681. 200 liv. au *vélin*.

LEBREC (Marguerite), sœur de la précédente. — Martin Delamarre, affineur aux forges de la Roche-Mabile. Contrat 29 août 1686. 600 liv. au *vélin* dont elle fait trafic.

LEBREC (Catherine), fille de Pierre et de Madeleine Ouzille. — Jean Quellier, marchand. Contrat 11 janvier 1681. 500 liv. au *vélin*.

LEBREC (Catherine), sœur de la précédente. — Nicolas Moré, marchand droguiste, confiseur, cirier. Contrat 13 avril 1685. 800 liv. au *point de France*.

LEBREC (Marie), fille de Nicolas et de Marie Levrain. — Paul Chandebois. Contrat 19 octobre 1698. 100 liv. au *point de France*.

LEBREC (Madeleine), fille de Jean et de Madeleine Sorieul. — François Stier. 24 novembre 1728.

LEBRETON (Elisabeth), fille de François et de Françoise Lecreux. — Constant Mériel, marchand. Contrat 28 octobre 1666. 100 liv. au *vélin*.

LEBRETON (Perrine), sœur de la précédente. — Jacques Godard, drapier. Contrat 3 novembre 1676. 400 liv. au *vélin*.

LEBUGLE (Françoise), fille de Jean-Baptiste, marchand, et de Madeleine Filoche. — François Chambay, marchand, veuf de Marie Chevalier. Mariés en janvier 1729.

LECAMUS (Jean), tessier, fils de Cénery et de Pasquière Bourdon. — Julienne Boujis. Contrat 7 novembre 1682. 100 liv. au *vélin*.

LECLERC (Louise). — Pierre Genu, marchand. Contrat 4 mars 1677. 200 liv. au *point d'Alençon*.

LECLERC (Louis), couvreur, fils de Michel et de Michelle Marchand. — Madeleine Chastelain. Contrat 8 décembre 1687. 400 liv. au *point d'Alençon*.

LECLERC (Jean), chapelier, fils de Jacques et d'Elisabeth Fouquelin. — Anne Fagry. Contrat 11 octobre 1686. 300 liv. au *point de France*.

LECLERC (Marie). — Jacques-François Lenfant de la Blanchardière. Marchands de *point* en 1766.

LECOINTRE (Jean-Baptiste), négociant, marchand de toiles et de *point*, fils de Gilles et de Marie-Gabrielle Pépin, négociante en toiles, en *point* et dentelles à Versailles. — Anne-Marie-Jeanne Lindet. Mariés le 18 septembre 1770. Les inventaires du 25 septembre 1772 et du 28 mars 1775 indiquent l'existence d'un bureau très-important, situé rue des Marcheries.

LECOINTRE (Anne-Jeanne), fille du précédent, continua le commerce de sa mère et épousa Michel-François Bellamy, négociant, le 25 fructidor an VI.

LECONTE (Madeleine), fille de Guillaume, sieur des Roches, drapier, et d'Elisabeth Boullay. — Jean de Boyville, sieur de Grandpré. Contrat 20 septembre 1663. 2200 liv. en marchandises de *vélin*.

LECONTE (Suzanne), sœur de la précédente. — Philippe Taunay, marchand. Contrat 19 mars 1667. 2000 liv. en marchandises de merceries et de *point* dont elle fait trafic.

LECONTE (Marthe), sœur de la précédente. — Jacques Perrier, marchand. Contrat 6 avril 1669. 1800 liv. en marchandises de merceries et argent, qu'elle a gagnés à faire des ouvrages de *vélin* avec sa sœur Suzanne.

LECONTE (Mathieu), sieur de l'Ecotay, tabellion, cousin germain de la précédente, fils de Mathieu, tabellion, et de Anne Levasseur. — Madeleine de Boyville, fabricante. Mariés le 11 juin 1667.

LECONTE (Charles), sieur de la Fontenelle, frère du précédent. — Suzanne de Boyville, fabricante. Contrat 5 décembre 1684.

LECONTE (René), sieur de la Fonte-

nelle, fils du précédent. — Marthe Lepeltier, fabricante de *point*. Contrat 10 juin 1718.

LECONTE (Jean), sieur des Clérets, marchand mercier et de *point*, cousin du précédent, fils de Jean, sieur des Clerays, marchand de toiles, de merceries et de dentelles, faisant le trafic en Hollande, et de Anne Chauvière. — Madeleine Gillot. Décédé à Alençon le 17 avril 1743.

LECONTE (Jean), fils du précédent, marchand de toiles et de *point*, sous la Halle aux toiles de Paris. Il partit pour faire le commerce à l'étranger en 1744.

LECONTE (Anne), sœur du précédent, fabricante de *point*. — Joachim Ridou, sieur de la Bonnerie, marchand mercier et de *point*. Contrat 29 juillet 1711.

LECONTE (Louise), sœur de la précédente. Marchande et fabricante de *point*.

LECONTE (Madeleine), sœur de la précédente. Marchande et fabricante de *point*.

LECONTE (François), sieur de Saint-Germain, fils de Jean et d'Elisabeth Lemaître. — Marguerite Sohier. Contrat 16 juillet 1663. 1400 liv. gagnées à faire du *vélin* et autres ouvrages.

LECONTE (Mathieu), filotier, fils de Philippe et de Catherine Chambay. — Marie-Françoise Boujis. Contrat 10 août 1666. 200 liv. au *vélin*.

LECONTE (Pierre), drapier, fils de Guillaume, huissier, et de Jeanne Corneille. — Marguerite Millay. Contrat 27 février 1669. 400 liv. au *vélin*.

LECONTE (Jean), marchand filotier, fils de Jean et de Barbe Hayer. — Françoise Germont. Contrat 4 octobre 1674. 100 liv. au *vélin*.

LECONTE (Madeleine), fille de Jean, marchand, et de Catherine Birée. — Jean Lenfant. Contrat 18 septembre 1677. 800 liv. au *point d'Alençon*.

LECONTE (Elisabeth), fille d'Antoine et d'Elisabeth Mercier. — Guillaume Lenfant, sieur de la Croix. Contrat 15 juillet 1678. 700 liv. au *point d'Alençon*.

LECONTE (Henri), filotier, veuf de Françoise Dupont. — Renée Boivin. Contrat 19 février 1678. 50 liv. au *point d'Alençon*.

LECONTE (Guillaume), filotier, fils de Philippe et de Anne Poullain. — Anne Mauger. Contrat 1er septembre 1678. 100 liv. au *point d'Alençon*.

LECONTE (Pierre), frère du précédent. — Marie Toutain. Contrat 23 juillet 1695. 300 liv. au *point de France*.

LECONTE (Guillaume), marchand vélineur, commissionnaire et fabricant de *point* en 1682. — Catherine Hérivel.

LECONTE (Marie), fille du précédent. — Edmes Camusat, marchand de *point*. Contrat 23 août 1714.

LECONTE (Antoine), marchand boucher, fils d'Antoine et d'Elisabeth Lecreux. — Anne Chartier. Contrat 20 mars 1681. 100 liv. au *vélin*.

LECONTE (Marie), sœur du précédent. — Roch Picart. Contrat 26 septembre 1691. 200 liv. au *point de France*.

LECONTE (Elisabeth), fille de Pierre, boulanger, et de Madeleine Dufay. — Nicolas Leprou. Contrat 15 mai 1687. 500 liv. au *point d'Alençon*.

LECONTE (Françoise), fille de Jean et de Françoise Têtedhomme. — Joseph Chevallier. Contrat 2 juillet 1682. 200 liv. au *point de France*.

LECONTE (Marthe), fille de Pierre et de Marthe Beauchêne. — Nicolas Boullard. Contrat 16 janvier 1683. 300 liv. au *point de France*.

LECONTE (René), marchand, fils de Guillaume et de Anne Juglard. — Françoise de Saint-Denis. Contrat 29 juin 1684. 500 liv. au *vélin*.

LECONTE (Jacqueline), fille de René, marchand, et de Marguerite Mabille. — Guillaume Lucas, marchand. Contrat 15 décembre 1685. 100 liv. au *vélin*.

LECONTE (Elisabeth), fille de Nicolas, boucher, et de Marthe Colin. — Charles Ollivier, bonnetier. Contrat 2 octobre 1707. 800 liv. au *point de France*.

LECONTE (Louise), fille de Louis, marchand mercier, et de Louise Duchesnay. Elle fut marchande de merceries, de *point* et fabricante depuis 1710, jusqu'en 1740 environ.

LECONTE (Marie-Marthe), mariée à Jacques d'Ocagne, sieur Duplessis, marchand de toiles et de *point*.

LECONTE (Louis-Jacques), sieur de la Joustière, marchand, fils de Philippe, sieur de la Brochartière et de Marthe Poullard.

— Marthe Normand. Contrat 9 juin 1729. 3000 liv. aux ouvrages de *point de France*.

LECONTE (Antoine), fils d'Alexandre et d'Elisabeth Ruel. — Françoise Aillard. Contrat 5 juillet 1729. Encore marchande de *point* en 1760.

LECONTE (Jeanne), fille de Pierre-Guillaume et de Marie-Adrienne Broust. — Augustin François Blanquin, sellier. Contrat 6 août 1767. 280 liv. au *point de France*.

LECONTE (Marie). — François-Julien Dubois, marchand de *point de France*. Contrat 4 juillet 1764.

LECONTE (Anne), sœur de la précédente. — Pierre Pujol, vitrier, veuf de Marie-Madeleine Massard. Contrat 5 mai 1780. 300 liv. au *point de France*.

LECOQ (Gervais), tessier, fils de Nicolas et de Suzanne Dubois. — Françoise Leroux. Contrat 4 juin 1690. 90 liv. au *point de France*.

LECOQ (Françoise). — Pierre Genu. Contrat 19 avril 1750. 99 liv. au *point de France*.

LECOQ (Jean-François), cordonnier, fils de Guillaume et de Marie-Elisabeth Eustache. — Marie-Louise Legros. Contrat 10 février 1765. 300 liv. au *point de France*.

LE COUTURIER. — Voir COUTURIER.

LECREUX (Marie-Jeanne Lecreux-Dubuisson), marchande de *point* en 1750, fille de René, marchand, et d'Agnès-Madeleine Olivier.

LECREUX (Marie-Agnès), sœur de la précédente. — François Marchand, veuf de Georgine Thomas Duhamel. Marchands de *point* en 1765.

LECUYER (Angélique), fille de Jacques, tessier, et de Catherine Robillard. — Jacques Manson. Contrat 10 février 1705. 150 liv. au *point de France*.

LEDONNÉ (François), notaire royal à Alençon, fils d'Antoine et de Charlotte Chalmel. — Madeleine Demées, fabricante. Contrat 10 juin 1744. 2500 liv.

LEDONNÉ (Pierre-Louis), sieur de la Corderie, fils de Louis, avocat, et de Louise Chalmel. — Marie-Camille Lemaire. Contrat 17 novembre 1784.

LEDOUX (Florent-Pierre-Julien), tailleur, fils de Pierre et de Renée Lefèvre. — Marie Elisabeth Leroux. Contrat 12 janvier 1761. 200 liv. au *point de France*.

LEDOUX (Pierre-Nicolas), boisselier, fils de Pierre-Joseph et de Françoise-Agnès Basile. — Louise-Madeleine Potier. Contrat 9 mars 1774. 100 liv. au *point d'Alençon*.

LEDREL (Elisabeth), fille de Pierre, marchand, et d'Elisabeth Lepin. — Jacques Gérard, sieur de Longpré, marchand. Contrat 28 janvier 1673. 2000 liv. au *vélin*.

LEFÉBURE (Auguste), marchand de dentelles à Paris, s'occupa de la fabrication et du commerce des dentelles depuis 1823. Il succéda à Mme Carpentier en 1831 et fit fabriquer du *point* à Alençon et à Bayeux après 1844. Ses fils lui ont succédé et continuent d'apporter à la fabrication toutes les innovations susceptibles d'augmenter la beauté et la perfection dans les dentelles qu'ils font fabriquer. Leurs soins ont été couronnés de succès, ce que nous indiquent les nombreuses récompenses obtenues par cette maison.

LEFÈVRE (Jean), filotier, fils de Marin et de Marie Fortin. — Marie Maréchal. Contrat 7 mars 1678. 200 liv. au *point d'Alençon*.

LEFÈVRE (Antoine), chirurgien, fils d'André, chirurgien, et de Marie Lepicart de Lisieux. — Anne Vasnier. Contrat 6 mars 1678. 700 liv. au *point d'Alençon*.

LEFÈVRE (Madeleine), fille de Guillaume, marchand mercier, et de Marguerite Fortin. — André Duplain, drapier. Contrat 15 septembre 1714. 200 liv. au *point de France*.

LEFRÈRE (Jeanne), fille de Guillaume et de Jeanne Leriche. — André Chambay, marchand mercier et de *point*. Contrat 21 mai 1664. 1300 liv. au *vélin*.

LEFRÈRE (Anne), fille de François et de Françoise Quelquejeu. — Jean Chauvin, fabricant de *point*. Mariés le 3 mai 1671. Encore fabricante en 1683.

LEFRÈRE (Louise), fille de Jean et de Madeleine Lemaitre. — Samuel Collet, marchand. Associés pour le commerce et la fabrication du *point* avec Israël Levesque. Fin de l'association le 29 août 1687.

LEFRÈRE (François), sieur des Boul-

lets, fils de François, sieur des Boullets, maréchal des logis de la reine, et d'Elisabeth Buheré. — Elisabeth-Antoinette Blesbois de La Garenne, fabricante avec sa mère. Mariés le 19 février 1726.

LEFRÈRE (Elisabeth-Renée), fille du précédent. — Jean Collet, maître de forges. Mariés le 24 mars 1747. Elle eut un des plus forts bureaux de *point d'Alençon*. A la mort de Jean Collet, l'inventaire de la fabrique de *point* montait à 20000 liv. environ. Elle continua la fabrication après le décès de son mari ; fut une des signataires de la réclamation contre Lacoste en 1757 et s'est remariée, le 18 avril 1757, à Charles François Bosquier.

LEGALLOIS (Marthe), fille de Jean, cordonnier, et d'Elisabeth Tessier. — Léonard Nolland, journalier. Contrat 5 février 1700. 500 liv. au *point de France*.

LEGEAY (Anne-Géneviève Duplessis), fille de Jean, docteur-médecin, et de Marie Ringuenet sa première femme. — Pierre Harlan, avocat. Contrat 20 janvier 1723. 1500 liv. au *point de France*.

LEGENDRE (Nicolas), fils de Pierre et de Madeleine Mallard. — Marie Bourdin. Contrat 10 juillet 1694. 60 liv. au *point d'Alençon*.

LEGENDRE (Madeleine), fille de Jean et de Marie Préel. — Léon-Thomas Robert, serrurier. Mariés le 9 janvier 1769. Elle fut courtière et marchande de *point* jusqu'à la Révolution.

LÉGER (Pierre), chirurgien, veuf de Marguerite Vaillant. — Catherine Chamfailly. Contrat 8 février 1677. 400 liv. à faire des ouvrages de *point d'Alençon*.

LÉGER (Jean), teinturier, fils de Jean et de Simone Jourdan. — Marthe Deshayes. Contrat 11 novembre 1678. 200 liv. au *point d'Alençon*.

LÉGER (Nicolas), boulanger, fils de François, boulanger, et de Renée Boullard. — Madeleine Despierres. Contrat 12 avril 1715. 300 liv. au *point de France*.

LÉGER (Julien), avocat. — Elisabeth Vaugondon, fabricante et marchande de *point*, en 1760 et 1778.

LÉGER (Marie), associée avec Renée Boullard en 1760.

LEGRAIN (Jean), marchand, fils de Marin et de Marie Gondoin. — Catherine Vasrin. Contrat 3 décembre 1682. 400 liv. au *point de France*.

LEGRAIN (Renée-Catherine), fille de François de Champeaumont et de Renée de Mésenge. — Paul Ballesme, dit Dupré, négociant mercier. Contrat 18 juillet 1777. 15000 liv. en billets, marchandises et ouvrages de *vélin*.

LEGRAS (Louis), fils de Marin et de Anne Geneslay. — Marie Guépin. Contrat 1er janvier 1716. 150 liv. au *point d'Alençon*.

LÉGRIEL (David), marchand de *point* à Dieppe en 1734.

LEGROS (Marie-Louise), fille d'Antoine et de Barbe Poisson. — Jean-François Lecoq, cordonnier. Contrat 10 février 1765. 300 liv. au *point de France*.

LEGROS (Madeleine), fille de Charles et de Marie Rimbault. — Jacques-Antoine Roger, fabricant et marchand de *point*. Mariés le 21 juin 1763. Elle continua le commerce après le décès de son mari en 1774.

LEGROS (Marguerite-Françoise-Jacquine), fille de Jean-Germain et de Françoise Bourdas. Elle fut, vers 1790, une des factrices du bureau de *point* de Thomas Mercier, puis de celui de son fils le baron Mercier, en 1798. Elle cessa la fabrication en 1820.

LEGUERNAY (Denis-Jean), fils de Jean et de Marie Gervaiseaux. — Marthe Mercier. Contrat 18 mars 1785. 3000 liv. au *point d'Alençon*.

LEHARIVEL (Charles), écuyer, sieur des Brières, fils de Pierre, écuyer, sieur de Sourdeval, et de Marguerite d'Anfernel. — Marguerite Mallevost, fabricante de *point*. Mariés le 12 avril 1695.

LEJEARD (Madeleine), fabricante de *vélin* en 1676. Mariée à Julien Verrier, drapier.

LELEVEL (Guillaume), brodeur, associé pour le commerce du *point* avec Gilbert Poisson (1682, 22 octobre). Marié à Renée Marie Morel.

LELEVEL (Catherine), fille du précédent. — Gilbert Poisson. Mariés 13 septembre 1698.

LELIÈVRE (Anne), fille de Pierre et de Catherine Cornu. — Nicolas Guichard, chandelier. Contrat 6 mai 1670. 500 liv. au *vélin*.

LELIÈVRE (Renée), fille de Marin, drapier, et d'Elisabeth Richer. — René Beaudoin. Contrat 24 octobre 1681. 300 liv. au *point de France*.

LELIÈVRE (Jeanne). — Pierre Vavasseur, filotier. Contrat 10 août 1688. 60 liv. au *point d'Alençon*.

LELIÈVRE (Madeleine), fille de Gratien et de Françoise Alix. — François Vieilh, sieur de la Chauvignière, tessier. Mariés le 13 juillet 1706. Encore marchande et fabricante de *point de France* en 1764.

LELIÈVRE (Julienne-Louise), fille de Martin et de Louise Grégoire. — Nicolas Turpin, maçon. Mariés le 12 novembre 1748. Marchande et fabricante de *point de France* en 1760.

LELIÈVRE (François). — Marguerite Rioux, fabricante de *point de France*, en 1779.

LEMAIRE (Charlotte), fille de François et de Anne Girouard. — René Gesgot. Mariés 3 septembre 1695. Fabricante dès 1688.

LEMAIRE (Marie-Madeleine), sœur de la précédente. — Louis-Samuel Delatouche. Contrat 3 octobre 1702. 250 liv. aux ouvrages de *point de fil de France*.

LEMAIRE (François), marchand filotier, fils de Joachim et de Michelle Louvet. — Renée Seurin. Contrat 9 novembre 1664. 400 liv. au *vélin*.

LEMAIRE (Marie), fille du précédent.— Jean Phelippeaux, commis aux aides. Contrat 5 juillet 1698. 600 liv. au *point de France*.

LEMAIRE (Georges), frère de la précédente. — Jeanne Graffin, fabricante de *point*. Mariés le 6 février 1690.

LEMAIRE (Françoise), fille du précédent. — Jean Boschet, tailleur. Contrat 2 décembre 1731. 100 liv. au *point de France*.

LEMAIRE (Georges-Marie). — Marie-Madeleine Maurice. Il fut un des signataires de la réclamation contre Lacoste en 1757. Ils étaient encore marchands et fabricants en 1784, sa femme à Alencon, et lui à la Martinique (quartier et paroisse de la Trinité).

LEMAIRE (Marie-Camille), fille du précédent. — Pierre-Louis Ledonné, sieur de la Corderie. Contrat 17 novembre 1784. Elle s'occupait avec sa mère de la fabrication du *point*. Dans cette famille, le commerce et la fabrication du *point de France* se sont conservés, sans interruption, de 1664 à 1790 environ.

LEMAISTRE (Catherine), fille de Gilles et de Catherine Malherbe. — Salomon Vallée. Contrat 22 mai 1672. 150 liv. au *vélin*.

LEMAISTRE (François), sieur de Neuville, veuf de Marie-Anne Picherot. — Madeleine Presteseille. Contrat 22 février 1688. 1000 liv. au *point de France*.

LEMAISTRE (Catherine), fille de Louis et d'Elisabeth-Catherine Boujis. — Michel François Onfray. Contrat 26 février 1764. 400 liv. au *point de France*.

LE MANCEAU DES CHALERIES (Elie-Pierre-Jacques), marchand de dentelles à Paris, fils de Thomas, ancien officier de la duchesse d'Orléans, et de Renée Catherine Bienfait. Son bureau de *point* était dirigé, en 1765, par Charlotte Drouet, femme de Thomas Ratier, puis, en 1795, par Louise-Sophie-Charlotte Ratier, mariée à Charles-Pierre Clérambault. C'est à ces derniers que fut commandé le lit vendu par M. Deschaleries à Napoléon Ier.

LE MANCEAU (Marie-Anne), sœur du précédent. — Jean Devalframbert, sieur Duparc, marchand de *point* à Paris et tenant fabrique à Alençon. Contrat 2 janvier 1746.

LEMANCEL (François), fils d'Antoine et de Françoise Deuzé. — Géneviève Marignier, fabricante, veuve de Marin Barillet, sieur du Tertre. Contrat 9 janvier 1701. 3600 liv. en marchandises.

LEMARIÉ (Georges), fils de Jacques et d'Elisabeth Roussignol. — Judith Groustel. Contrat 24 septembre 1675. 300 liv. au *vélin*.

LEMÉE (Vincent), marchand mercier, fils de Michel et de Tiennette Boissière. — Françoise Gilbert, marchande. Contrat 8 février 1642.

LEMÉE (Madeleine), fille du précédent. — Jean Delaville, le jeune, marchand. Contrat 2 janvier 1676. 1500 liv. au *vélin et point d'Alençon*.

LEMÉE (Louise), sœur de la précédente. — Pierre Cherbonnier, avocat. Contrat 3 août 1679. 1000 liv. au *point de France*.

LEMÉE (Anne), fille de Pierre et de

Madeleine Mercier. — Pierre-François Potier, potier en terre. Contrat 12 juin 1743. 400 liv. par son négoce et travail au *point de France*.

LEMETAYER (Charles), fils d'Isaac et d'Elisabeth Boul. — Barbe Guérin. Contrat 11 mai 1706. 400 liv. au *point de France*.

LEMEUSNIER (Louis), sieur de Saint-André, fils d'André et de Léonore Goullard. — Marie Granger. Contrat 7 septembre 1687.

LENFANT (Jean), sieur de Blanfay, marchand, fils de Titus, sieur de Blanfay, et de Marie Ruel. — Madeleine Leconte. Contrat 18 septembre 1677. 800 liv. au *point d'Alençon*.

LENFANT (Guillaume), marchand, sieur de la Croix, frère du précédent. — Elisabeth Leconte. Contrat 15 juillet 1678. 700 liv. au *point d'Alençon*.

LENFANT (Elisabeth), fille du précédent. — Nicolas Durand de la Croix, marchand. Mariés le 18 mai 1706. Il fut un des signataires de la réclamation contre Lacoste en 1757. Il était encore marchand et fabricant en 1766.

LENFANT (François), sieur de la Blanchardière, archer en la prévosté générale de Normandie, fils de François et de Marguerite Fontaine (de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Carrouges). — Marguerite Boussin, fabricante. Mariés le 24 mars 1705. Remarié, le 11 avril 1714, à Marie-Anne Bidon, fabricante. Elle possédait 2000 liv. gagnées par son travail et industrie. Le sieur de la Blanchardière était alors conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel d'Alençon

LENFANT (Jacques-François), sieur de la Blanchardière. — Marie Leclerc. Marchands et fabricants de *point* en 1766.

LENFANT (Marie-Louise-Françoise), fille du précédent. — François-Pierre Lesage-Duparc, marchand de *point*. Mariés le 16 janvier 1770.

LENOIR (Jean-Daniel), dit Dufresne, marchand, fils de Jean et de Marie Richer. — Charlotte-Marguerite De Courdemanche, fabricante. Mariés 21 juillet 1761.

LENOIR (Guillaume-Jean), marchand, frère du précédent. — Madeleine-Marie De Courdemanche, marchande et fabricante. Mariés le 14 février 1764.

LEPAON (Nicolas). — Elisabeth Vavasseur, marchande et fabricante de *point* en 1759.

LEPAON (Françoise), fille du précédent. — Claude-François Richer, lapidaire. Mariés le 12 février 1765. Elle fut marchande de *point*, puis courtière en 1775.

LEPELTIER (1) (Renée), fille de Samuel, sieur du Monsel, conseiller du roi, maison et couronne de Navarre, et de Renée-Anne Quillel. — Charles Devalframbert, marchand. Mariés le 17 avril 1644.

LEPELTIER (Gabrielle), nièce de la précédente. — René Burin, marchand. Contrat 12 février 1667. Elle fut marchande et fabricante jusqu'en 1714, date de l'inventaire de sa fabrique de *point*.

LEPELTIER (Louise), cousine de la précédente, fille de Charles, avocat, et de Marie de Boyville. — Guillaume Caiget, avocat. Contrat 27 mai 1687. 1500 liv. au *point de France*.

LEPELTIER (Marthe), cousine de la précédente, fille de Nicolas, marchand, et de Marthe Gérard. — Jérémie Goujon, marchand. Mariés le 17 février 1703. Elle s'est remariée, le 10 juin 1718, à René Leconte, sieur de la Fontenelle et eût un des forts bureaux de *point d'Alençon*. Elle continua ce commerce jusqu'en 1763, date du deuxième inventaire de sa fabrique.

LEPELTIER (Françoise), fille de Pierre et de Jeanne Mousseron. — Michel Martin, filotier. Contrat 5 novembre 1683. 500 liv. au *vélin*.

LEPIN (Pierre), sieur des Courcières, praticien, fils de François et de Marie Goujon. — Marie Foucher. Contrat 3 mai 1700. 250 liv. au *point de France*.

LEPIN (Marie), fille de René et de Géneviève Hamon. — Thomas Renier, marchand, veuf de Marie-Madeleine Boullay. Contrat 27 juin 1756. 300 liv. au *point de France*.

LEPIN (Jean), marchand, fils de Jean et de Madeleine Ouzille. — Madeleine De Courdemanche, fabricante. Mariés le 12 mai 1716.

LEPIN (Madeleine-Jeanne), fabricante,

(1) Dans cette famille, quelques-uns signaient *Lepelletier*.

fille du précédent. — Michel-Jacques Houtou, sieur de la Billardière. Mariés le 20 février 1745. Ils signaient toujours avec les marchands de *point*.

LEPOTTIER (Charlotte), fille de François, écrivain, et de Louise Daguin. — Jean Beaumier, arquebusier. Contrat 26 août 1684. 150 liv. au *vélin*.

LEPROU (Marie), fille de Guillaume et de Anne Mauduit. — René Provost, sieur de la Provostière, commis au bureau de la manufacture et fabricant après 1675. Contrat 13 février 1661.

LEPROU (Nicolas), frère de la précédente. — Elisabeth Leconte. Contrat 15 mai 1687. 500 liv. au *point d'Alençon*.

LEPROVOST (Marguerite), fille de Martin et de Marguerite François. — Michel Blanche, filotier. Contrat 11 janvier 1679. 200 liv au *point d'Alençon*.

LERENARD (Jean-Marie-Joseph). — Céleste-Désirée Hurel, actuellement fabricante.

LERMIER. — Voir LHERMIER.

LEROUILLÉ (1) (Isaac), apothicaire, fils d'Isaac, sieur de la Gravelle, apothicaire, et de Marie Lelong. — Madeleine Besnard, fabricante de *point coupé*. Contrat 28 avril 1628.

LE ROUILLÉ (Elisabeth), marchande, fille du précédent. — Israël Duval, marchand. Contrat 4 mars 1664. 4000 liv. au *vélin dont elle fait commerce*.

LEROUILLÉ (Anne), sœur de la précédente. — Jean Levermyer, marchand. Contrat 25 mars 1670. 600 liv. au *vélin*.

LEROUILLÉ (Noémie), marchande, cousine de la précédente, fille de Gilles, sieur de Montfoullon et de Anne Martin. — Jacob Levasseur, sieur de la Motte, marchand de serges, de merceries. Contrat 23 avril 1640. 1900 liv. par son industrie.

LE ROUILLÉ (Elisabeth), marchande, sœur de la précédente. — Samuel Gillot, tabellion. Contrat 23 décembre 1644. 1600 liv. par son labeur et industrie. Elle prenait en nantissement du fil à *point coupé* en 1639.

LE ROUILLÉ (Elisabeth), nièce de la précédente, fille de Jean Lerouillé, sieur de Chauvigny, et de Anne Gillot. — Nicolas Gillot, sieur Duparc. Contrat 10 mars 1663. 1000 liv. gagnées par son travail à faire des *ouvrages*.

LE ROUILLÉ (Claude), sieur de Loges, avocat, cousin de la précédente, fils de Claude, sieur des Préaux, et de Anne-Charlotte Dumoulinet. — Louise Lemarchand. Mariés le 10 avril 1725. Il fut un des signataires de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste, en 1757, et fut aussi pris comme juge avec les autres marchands de *point* de cette époque, pour la liquidation de la fabrique de *point de France* de Simon Geslin (1770).

Tous ces différents membres de la famille Lerouillé, une des plus anciennes d'Alençon, descendent de Guillaume Lerouillé, sieur de la Gravelle, avocat, et de Catherine Regnart. Guillaume Lerouillé, sieur de la Rouvauldière, Abraham, sieur de la Gravelle, et Robert Lerouillé, leurs fils, ont formé trois branches d'où sont issus ceux que nous citons dans le dictionnaire; leur sœur Françoise Lerouillé, avait épousé Sébastien Bouvet, sieur de Vendelle.

LEROUX (Robert), filotier, fils de Jean et d'Elisabeth Duchesnay. — Jacquine Judel. Contrat 12 avril 1665. 400 liv. au *vélin*.

LEROUX (Pierre), fils de Pierre et de Marie Noyer. — Gabrielle Vavasseur. Contrat 2 février 1679. 100 liv. au *point d'Alençon*.

LEROUX (Françoise), fille de Christophe et de Anne Ratier. — Gervais Lecoq, tessier. Contrat 4 juin 1690. 90 liv. au *point de France*.

LEROUX (Jacques), marchand de *point*, fils de Jacques, marchand tanneur, et d'Elisabeth Maigne. — Madeleine Alloux. Contrat 8 février 1718. 500 liv. au commerce de *point de France*. Elle était encore marchande de *point* en 1736.

LEROUX (Elisabeth), marchande fabricante de *point*, fille de Jean, tanneur, et d'Elisabeth Bonvoust. — Antoine-Nicolas Poupard. Mariés le 26 août 1760. Encore marchands de *point* en 1783.

LEROUX (Marie-Elisabeth), fille de Julien, voiturier, et de Marie Mercier. — Florent-Pierre-Julien Ledoux, tailleur.

(1) Dans cette famille on trouve différentes signatures : *Rouillé*, *Lerouillé*, *Le Rouillé*, etc.

Contrat 1er janvier 1761. 200 liv. au *point de France.*

LEROUX (Renée-Marguerite), fille de Denis et de Marguerite-Anne Belzais. — Jacques-François Fouillebœuf, chandelier. Contrat 4 février 1763. 600 liv. au *point de France.*

LEROY (Madeleine), fille de François, potager dans la maison du roi, et de Anne Quitel. — Thomas Ruel, marchand boutonnier et mercier. Contrat 13 octobre 1652. Elle fut une des principale fabricantes de *vélin*, avant l'établissement de la manufacture (1665). Elle continua la fabrication jusqu'à sa mort, 1698.

LEROY (Marie), sœur de la précédente. — Georges Rouillon, procureur, fermier du domaine. Contrat 9 juin 1663. 1900 liv. au *point d'Alençon.*

LEROY (François), frère de la précédente. — Marguerite Macé. Contrat 10 avril 1676. 10000 livres en deniers et marchandises de *vélin.*

LEROY (Pierre), frère du précédent, veuf de Marie Thiboust. — Madeleine Camusat. Contrat 17 septembre 1707. 100 liv. au *point de France.*

LEROY (Marie). — Sébastien Vigrieux, tailleur d'habits. Fabricante et marchande de *point* avec sa fille en 1762.

LEROYER (Cosme), filotier, fils de François et de Jacqueline Chevallier. — Marie Lebourg. Contrat 3 septembre 1679. 200 liv. au *point d'Alençon.*

LEROYER (Marie-Catherine), marchande de *point* en 1760, marchande et fabricante de *point de France* en 1765. En 1786, elle est dite fondatrice de l'école de travail de Sainte-Marguerite-de-Carrouges. On trouve, dans les registres de la paroisse de Prez-en-Pail, le baptême de Marie Leroyer, fille d'Urbain, tisserand, et de Marguerite Renard, le 28 avril 1714.

LESAGE (Jean), sieur Duparc, marchand mercier, fils de Jean et de Marie Duval. — Marie de Boyville. Mariés le 24 mai 1654.

LESAGE (Abraham), fils du précédent, était marchand de toiles à Paris en 1682 et réclamait, en 1709, des marchandises de *point* à la veuve Girou.

LESAGE (Pierre-Abraham), sieur Duparc, marchand mercier, fils d'Abraham (probablement le précédent), et de Marie Lesage (1). — Anne-Madeleine Houssemaine. Contrat 21 janvier 1729, marchand de toiles et de *point* jusqu'à sa mort, en 1752.

LESAGE (Pierre-Guillaume), marchand mercier et de *point*, (rue de Sarthe), fils du précédent. — Marie-Alexis Létard, veuve Jean Rouillon d'Orgeval. Mariés le 14 février 1764. Inventaire de leur fabrique de *point*, 9 janvier 1777.

LESAGE (François-Pierre), sieur Duparc, marchand de toiles, marchand et fabricant de *point*, frère du précédent. — Marie-Louise Lenfant de La Blanchardière. Mariés 16 janvier 1770. Il faisait fabriquer du *point de France* avant son mariage, dès 1767, puis s'associa avec son beau-père le sieur de La Blanchardière.

LESAGE (Isaac-Guillaume), marchand, cousin du précédent, fils de Guillaume et de Françoise Querval. — Anne Courtin. Contrat 19 novembre 1774.

LESAGE (Gabrielle), fabricante, fille de Jean, conseiller du roi, et de Marie Lesage. — César Bonvoust, sieur des Grouas, conseiller du roi, lieutenant particulier en la vicomté d'Alençon. Mariés le 17 février 1678.

LESAGE (Marie), sœur de la précédente, fabricante avec sa sœur.

LESAGE (Thomas), sieur de la Bordeyre, marchand de toiles et de *point*, fils de Pierre et de Marthe Chauvière. — Anne Levasseur. Mariés avant 1683. Il fit le commerce pendant 30 ans environ.

LESAGE (Gabrielle), cousine du précédent, fille de Jacques, sieur de la Poussinière, marchand, et de Marthe Thouars. — Jean-François Ruel, marchand, veuf d'Elisabeth Cerisé. Mariés le 22 janvier 1692. Réclamation de *point* en 1709.

LESAGE (Jean), sieur de la Poussinière, frère de la précédente. — Antoinette Leconte, fille de Louis et d'Antoinette Pasquier. Mariés le 21 juin 1703

(1) Marie Lesage épousa en deuxièmes noces, vers 1715, Jean Taunay. Ce dernier rendit, en 1729, les comptes de tutelle à Jean Lesage et à Pierre-Abraham Lesage-Duparc, marchand à Alençon, « enfants de ladite Marie Lesage et d'Abraham Lesage ».

LESEC (Marie), fille de Charles et de Jeanne Parent. — Marin Chaplain. Contrat 12 janvier 1716. 100 liv. au *point d'Alençon*.

LESIEUR (Pierre), maître sellier, fils de Jacques et de Guillemette Lermier. — Géneviève Devalframbert. Contrat 25 avril 1722. 200 liv. au *point de France*.

LESIMPLE (Hélène-Françoise), fille de Pierre, cordonnier, et d'Hélène Jary. — Thomas Ratier, cordonnier. Contrat 11 novembre 1751.

LESUEUR (Marie), fille de Rémy, marchand, et de Marie Mevrel. — Michel Voisle. Contrat 25 juillet 1682. 1000 liv. au *vélin*.

LÉTARD (Marguerite), fille de Nicolas, huissier, et de Marie Blesbois. — François Devalframbert. Contrat 1er août 1684. 300 liv. au *point de France*.

LÉTARD (Marie-Alexis), veuve de Jacques-Pierre Rouillon, fille de Nicolas, procureur, et de Marie-Jeanne Véron. — Pierre Guillaume Lesage-Duparc, marchand mercier et de *point*. Mariés le 14 février 1764.

LETELLIER (Romain), huissier, fils de François et d'Elisabeth Dornay. — Marie-Marguerite Bocquet. Contrat 16 octobre 1770. 4000 liv. en effets et marchandises de *point d'Alençon*. La veuve Letellier était encore marchande de *point de France* en 1788.

LETELLIER (Victoire-Angélique-Catherine). — Marin Marignier, marchand et fabricant de *point de France*, de 1766 à 1784.

LETOURNEAU (Jean), notaire royal et conseiller des actes des notaires (au faubourg Montsort et y demeurant), fils de Jacques et de Jeanne Bucheron. — Marie Collet. Contrat 2 février 1732. 700 liv. au *point de France*.

LEVANNIER (Georges), sieur de La Haye, fils de René et de Marthe Moniol. — Marie Madeleine Presteseille, fabricante. Contrat 30 décembre 1668. 1300 liv. aux ouvrages.

LEVANNIER (Louis-Pierre), fils de Germain et de Anne Dandeau. — Véronique Dumesnil, marchande de *point*. Mariés le 28 novembre 1753.

LEVANNIER (François), fils de Nicolas et de Françoise Loupy. — Catherine Tabur. Mariés le 21 mai 1770. Encore marchande et courtière de *point de France* en 1787.

LEVASSEUR (1) (Jacob), sieur de la Motte, marchand, fils de Christophe, sieur du Dauphin, et de Anne Duval. — Noémie Lerouillé. Contrat 23 avril 1640.

LEVASSEUR (Mathieu), sieur de la Motte, fils du précédent. — Françoise Tiphaine. Contrat 11 février 1668. 2000 liv. au *vélin*.

LEVASSEUR (Elisabeth), sœur du précédent. — Pierre de Boyville, apothicaire. Contrat 14 février 1669. 1400 liv. au *vélin*.

LEVASSEUR (Anne), sœur de la précédente. — Thomas Lesage, marchand de toiles et de *point* à Paris et à Alençon, de 1680 à 1710 environ.

LEVASSEUR (Etienne), marchand, cousin de la précédente, fils de Salomon, marchand, et de Marthe Romier. — Madeleine Tirault fabricante. Contrat 25 novembre 1663. 800 liv.

LEVASSEUR (Jacques, sieur de la Poignerie, fils d'Isaac et de Suzanne Courtin. — Suzanne Gillot. Contrat 6 juin 1667.

LEVASSEUR (Louis), marchand de *point de France* à Alençon, 27 février 1775.

LEVAYER (Elisabeth), fille de Michel et de Perrine Godfroy. — Louis Ruel, journalier. Contrat 30 juillet 1684. 100 liv. au *point de France*.

LEVERMYER (Jean), marchand, fils de Samuel et de Marie Leroux. — Anne Lerouillé. Contrat 25 mars 1670. 600 liv. au *vélin*.

LEVERRIER (Catherine), fille de Michel et de Mathurine Buisson. — Marin Geneslay, coutelier. Contrat 16 décembre 1684. 100 liv. au *vélin*.

LEVERRIER (Françoise), fille de Mathurin et de Françoise Boucher. — Michel Bédouard, filotier. Contrat 17 avril 1691. 150 liv. au *point de France*.

LEVERRIER (Charles-Léonard), domestique, fils de Charles et de Françoise Pillon. — Jeanne Gommas. Contrat 17 avril 1706. 100 liv. au *point de France*.

LEVESQUE (Pierre), fils de Georges et de Marie Maillard. — Madeleine Mercier

(1) Quelques-uns dans cette famille signaient *Le Vasseur*.

Contrat 11 septembre 1670. 200 liv. au *vélin.*

LEVESQUE (Israël), marchand, fils de Noël et de Françoise Gilbert. — Madeleine Delaville. Contrat 5 janvier 1680. 800 liv. au *point de France.*

LEVESQUE (Madeleine), fille du précédent. — Julien Bigot, tourneur en bois. Contrat 18 décembre 1722. 600 liv. au *point de France.*

LEVESQUE (Marguerite), fille de Marin et de Marguerite Marchand. — Jean Gautier. Contrat 28 septembre 1686. 100 liv. au *point de France.*

LEVESQUE (Gabrielle), fille de François, menuisier, et de Anne Gilbert. — Ramboult, architecte à Mamers. Contrat 4 mars 1692. 400 liv. au *point de France.*

LEVESQUE (Françoise), mariée à Jean Blard, marchand de bois. Encore marchande de *point de France* en 1714.

LEVESQUE (Marie), fille d'Étienne, boucher, et de Marie-Louise Froget. — Julien Clouet, boucher, veuf d'Elisabeth Morand. Contrat 20 février 1696. 300 liv. au *point de France.*

LEVESQUE (Etienne), marchand, frère de la précédente. — Géneviève Guilloré. Contrat 10 juin 1700. 1000 liv. gagnées par son industrie au *point de France.*

LEVILLAIN (Michel), marchand chandelier. — Marie Marchand, marchande fabricante de *point de France* en 1680.

LEVILLAIN (Julien), cavalier de la maréchaussée. — Marie-Anne Nolland, fabricante et marchande de *point de France* en 1773.

LEVON (Louise), fille de Pierre et d'Elisabeth Lecerf. — Thomas Du Ponchel. Mariés à Argentan le 27 novembre 1734.

LEVRARD (Renée), fille de Pierre et de Renée Lhotellier. — Jacques Provost, tessier. Contrat 30 juin 1688. 100 liv. au *point d'Alençon.*

LHERMIER (1) (Jean), marchand, fils de Martin, marchand à Paris, et de Catherine Collet. — Anne Fagry. Contrat 2 juin 1684. 800 liv. à *faire faire du point d'Alençon.*

LHERMIER (René), neveu de la précédente. Il fut un des signataires de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste en 1757. Son bureau de *point* (rue des Tisons), était tenu par Elisabeth Martin, le 27 novembre 1751.

LHERMINIER (Marthe), fille de Maurice et de Marie Launay. — Louis Aumoiette. Contrat 25 octobre 1681. 200 liv. au *point d'Alençon.*

LHERMINIER, marchande de *point de France* en 1785.

LIGION (Nicolas), marchand, veuf de Marie Ribault, fils de Pierre. — Anne Boullard. Mariés le 27 juin 1709. Marchand de *point* jusqu'en 1742.

LIGION (Nicolas), marchand, fils du précédent. — Marie-Françoise Ruel. Contrat 8 septembre 1737. Ils continuèrent la vente et la fabrication après leur mariage.

LIGION (Pierre-André), marchand, frère du précédent. — Renée Ruel. Mariés le 30 janvier 1742. Fabricante de 1735 à 1767.

LINDET (Françoise), fille de Jean et de Catherine Chennevières. — Jean-Baptiste Langlois, marchand de toiles et de *point.* Mariés le 13 février 1721.

LINDET (Jean), filotier, neveu de la précédente, fils de Jean et de Jeanne Fournier. Marié le 21 février 1756 à Marie-Rose, et en deuxièmes noces, le 26 juillet 1768, à Marie-Marguerite Couturier. Inventaire de sa fabrique de *point* le 5 mai 1775.

LINDET (Nicolas), sieur de Frémisson, marchand, cousin germain du précédent, fils de Nicolas et de Anne Leroux (de la paroisse de Lignières-la-Carelle). — Jeanne-Charlotte Clément. Elle resta marchande de *point* jusqu'à sa mort, 9 juillet 1785.

LINDET (Jean), marchand, frère du précédent. — Jeanne-Catherine Clouet. Contrat 5 janvier 1745. Encore fabricant de *point* le 29 décembre 1769.

LINDET (Anne-Marie-Jeanne), fille du précédent. — Jean-Baptiste Lecointre, marchand de toiles et fabricant de *point.* Contrat 15 septembre 1770. Inventaire des marchandises de *point* et de toiles en 1772 et en 1775. En 1793, elle donna procuration à sa fille pour continuer son commerce.

(1) Quelques membres de cette famille signaient *Lermier.*

LIOUSTY (Thomas), marchand, bourgeois d'Alençon, fils d'Isaac, marchand, et de Madeleine Perrier. — Catherine Chauvel. Contrat 18 février 1677. 500 liv. au *point de France*.

LIOUSTY (Louise), fille d'Isaac, marchand filotier, et de Jeanne Hamel. — Macé Hobon, filotier. Contrat 2 octobre 1683. 300 liv. au *vélin*.

LIVACHE (Renée), fille de Pierre et de Marie Filoche. Associée avec Barbe Esnault en 1661.

LOISEAU (Elisabeth-Catherine), marchande de fil à *vélin* et fabricante de *point de France*, fille de Pierre-Antoine et de Catherine Briquet. — Jean-Marin Brière. Contrat 7 juin 1793. 1800 liv. par son négoce et épargne.

LOLIVREL (Sébastien), fils de Michel, chirurgien, et de Marie Dubois, demeurant à Boucé. — Anne Rouillon. Contrat 20 février 1664. 400 liv. au *point d'Alençon*.

LOLIVREL-DUCHESNE (Pierre), receveur aux aides au Mesle-sur-Sarthe, originaire d'Argentan, fils de Lolivrel-Duchesne et de Marie Delahaye de la Goniere. — Marie-Renée Camusat, fabricante. Contrat 21 mai 1744. 600 liv. en marchandises.

LOPPÉ (Judith), fille de Edmes, marchand, et de Sara Herbron. — Pierre Gilbert, marchand. Contrat 28 juin 1678. 1000 liv. à faire du *point de France*.

LOPPÉ (Renée), sœur de la précédente. — Israël Graflin, marchand. Contrat 13 janvier 1681. 1000 liv. par son trafic au *point de France*.

LOPPÉ (René), marchand et fabricant de *point de France*. — Louise Courtin.

LOREL (François), marchand, fils de Robert et de Françoise Gallois. — Marguerite Restoux. Contrat 10 mai 1685. 300 liv. au *point de France*.

LORIEUX (Marie), fille de François et de Jacquine Boissourd. — René Poirier, charpentier. Contrat 6 janvier 1688. 300 liv. au *point de France*.

LORIEUX (Anne), fille de Gilles, maréchal, et de Suzanne Lecreux. — Guillaume Pillon, marchand pelletier et de *point*. Contrat 20 septembre 1697. 300 liv. au *point de France*. Inventaire le 7 juin 1758.

LORIEUX (Elisabeth), sœur de la précédente. — Jean Blanchard, charpentier, veuf de Marie Marescot. Contrat 9 avril 1698. 400 liv. au *point de France*.

LORILLU (Nicolas), marchand, fils de Richard et de Vincente Marchand. — Barbe Vavasseur. Contrat 9 février 1679. 100 liv. au *point de France*.

LORPHELIN (Philippe), filotier, fils de François et de Marguerite Thiboust. — Marthe Goujon. Contrat 18 février 1666. 80 liv. au *vélin*.

LOTZ (Marie-Madeleine). — Pierre Crochard, marchand mercier et fabricant de *point*, en 1779.

LOUPIS (Anne), fille de Pierre et de Madeleine Besnier. — Nicolas Gilbert, marchand. Contrat 22 septembre 1697. 300 liv. au *point de France*.

LOUVEL (François), marchand, fils d'Isaac, sergent royal, et d'Elisabeth Marchand. — Madeleine Clouet. Contrat 15 mai 1681. 500 liv. au *point de France*. Remarié en 1720 à Catherine Chevallier, fabricante de *point*. Contrat 9 mars. 300 liv. au *point de France*.

LOUVEL (Hilaire), fils de François et de Marthe Beaudoin. — Michelle Clouet, fabricante de *point*. Mariés 6 mai 1681.

LOUVEL (Henri), marchand, fils du précédent. — Marie Dodré. Contrat 11 mai 1714. 100 liv. au *point de France*. Remarié à Françoise Chambay, le 25 mars 1723.

LOUVEL (Joseph), sieur de la Féverie, marchand de *point de France* en 1768.

LOUVET (Charles), procureur, fils de François, sieur de Longpré, et de Françoise Morlet. — Madeleine Camusat. Contrat 19 février 1688. 600 liv. au *point de France*.

LOUVET (Marie), fabricante, fille du précédent. — Mathurin Catois, sieur de la Chanerie, marchand. Mariés le 21 octobre 1723.

LOYER (Julien), cordier, fils de Noël et de Anne Frenel. — Julienne Chauvel. Contrat 27 décembre 1679. 300 liv. au *point d'Alençon*.

LUCAS (Madeleine), fille de Pierre et de Suzanne Grégoire. — David Hamard. Fabricante en 1664.

LUCAS (Marie), sœur de la précédente. — Pierre Gosselin. Contrat 4 juin 1676. 100 liv. au *point de France*.

LUCAS (Charles), marchand perruquier,

— Thérèse Vaillant. Contrat 2 juin 1679. 1000 liv. au *vélin*.

LUCAS (Guillaume), marchand, fils de Julien, marchand, et de Marthe Fouqueron. — Jacqueline Leconte. Contrat 15 décembre 1685. 100 liv. au *vélin*.

LUCAS (Marthe), sœur du précédent. — Isaac Cir, marchand. Contrat 22 juin 1685. 300 liv. au *point de France*.

LYON (Louis), fabricant et marchand de *point*, rue Cazault, en 1818.

MACÉ (Marguerite), fille de Jean, sieur de la Commune, marchand, et d'Elisabeth Dunoyer. — François Leroy. Contrat 10 avril 1676. 1000 liv. au *vélin*.

MACÉ (Françoise), fille de Guillaume et de Madeleine Pierre. — Martin Gaspard (de Paris). Contrat 8 mars 1676. 200 liv. au *point d'Alençon*.

MACÉ (Marie-Charlotte), fille de Nicolas-Gérard et de Julienne Dupont. — Jean-François Doiteau, cordier. Mariés le 30 avril 1778. Fabricante, marchande et courtière de *point de France* en 1779.

MAHEU (Charles-Jacques), marchand, fils de Charles et de Jeanne-Marguerite Choisne. — Madeleine Duclos, fabricante de *point de France*. Mariés en 1749.

MAIGNAN (Françoise), marchande de *point d'Alençon* en 1760. Mariée à Jacques Huquet, dit Dupont.

MAINE (Anne), fille de Philippe et d'Anne Duval. — Jacques Choquet, menuisier. Contrat 7 mai 1671. 300 liv. au *vélin*.

MALASSIS (Françoise), fille de Jean et de Françoise Bonnet. — Henri Devalframbert, marchand et fabricant de *point d'Alençon*. Mariés 13 septembre 1694.

MALASSIS (Louise-Françoise), fille de Jean, imprimeur-libraire, et de Nicolle-Catherine Brion. — Joseph Bourdon, sieur des Planches, tanneur, demeurant à Essay. Mariés le 16 février 1716.

MALASSIS (Louis), le jeune, imprimeur, frère de la précédente. — Marie-Anne Girou, fabricante et marchande de *point*. Mariés le 16 septembre 1734.

MALASSIS (Jean-Zacharie), fils du précédent. — Marthe Clouet. Mariés le 10 juin 1771.

MALASSIS (Louis-Augustin), imprimeur, neveu du précédent, fils de François-Augustin, imprimeur du roi, échevin d'Alençon, et de Marguerite Foucher. — Marie-Françoise Gareau, fabricante et marchande. Contrat 11 août 1762. 1000 liv. au *point de France*.

MALASSIS (Marie-Marthe-Eulalie), fabricante, fille du précédent. — Marie-Jean-Auguste Crochard, marchand mercier et de *point*. Mariés le 7 prairial an II. Elle possédait 22000 liv. en marchandises et argent.

MALASSIS (Marie-Armande), sœur de de la précédente, marchande, rue du château.

MALITOURNE (Elisabeth). — Frédéric Choisne, huissier. Marchands de *point* en 1698.

MALITOURNE (Jean-Antoine-Claude), marchand filotier, fils de Frédéric et de Gabrielle Camusat. — Suzanne Grison. Mariés le 14 janvier 1741. Inventaire de leur fabrique de *point de France*, le 27 novembre 1777.

MALITOURNE (Anne-Marguerite), sœur de père du précédent, et fille de Jacqueline-Marie Enjoubault. — Jacques-Charles Brémontier, sieur de Brémontier, fabricant de *point*. Mariés le 27 avril 1762. Encore marchands de *point de France* en 1775.

MALITOURNE (Marie-Madeleine), fille du précédent. — Jean Baptiste Poupard. filotier. Contrat 21 novembre 1773. 1400 liv. employées à faire fabriquer du *point de France*. Elle était associée avec sa mère.

MALITOURNE (Suzanne-Elisabeth), sœur de la précédente. — François-Pierre Barbot, filotier, marchand et fabricant de *point de France*. Mariés le 22 janvier 1792.

MALLARD (Nicolas), filotier, fils de Jessé et d'Elisabeth Gilbert. — Françoise Paysant. Contrat 15 novembre 1665. 200 liv. au *vélin*. Remarié en secondes noces, le 24 septembre 1697 à Anne Chatillon, fabricante de *point*. En troisièmes noces, à Renée Robineau. Contrat 3 janvier 1710. 100 liv. au *point de France*.

MALLARD (Francois), filotier, fils de Jean et de Marie Maréchal. — Françoise Cosseron. Contrat 22 mars 1676. 100 liv. au *point de France*.

MALLARD (Françoise), fille de Jean et de Renée Genu. — André Burgault, tessier. Contrat 13 septembre 1679. 190 liv. au *point de France*.

MALLARD (Jacques), filotier, veuf de Renée Lindet, fils de Henri et de Marie Cébert. — Marie-Catherine Chouippe. Contrat 11 décembre 1780. 520 liv. au *point de France.*

MALLET (Madeleine), marchande de *point de France*, en 1786.

MANOURY (Michel), serrurier, fils de Julien et de Madeleine Godivier. — Marthe Duplain. Contrat 7 octobre 1680. 200 liv. au *point d'Alençon.*

MANOURY (Marie-Marthe), fabricante et marchande de *point* en 1787.

MANSON (Jacques), fils de Gaspard, serrurier, et de Anne Lefèbvre. — Angélique Lécuyer. Contrat 10 février 1705. 150 liv. au *point de France.*

MARAIS (Jérôme), fils de Pierre et de Jeanne Razolet. — Anne Berson. Contrat 24 février 1671. 100 liv. au *vélin.*

MARAIS (Agnès), fille de Jacques, filotier, et de Madeleine Leconte. — Jean Ouzille, filotier. Contrat 10 juillet 1684. 300 liv. au *vélin.* Remariée à Charles Granger, le 17 Janvier 1696.

MARAIS (Jacquine), fille de Martin, drapier, et de Catherine Lefebvre. — Pierre Maréchal. Contrat 4 octobre 1688. 300 liv. au *point de France.*

MARAIS (Louise-Suzanne-Etiennette), fille de François et de Barbe Lemeusnier. — Ambroise Beaupoil. Contrat 30 mai 1766. 400 liv. au *point de France.*

MARCHAND (Pierre), tailleur de robes, fils de Michel et de Marthe Ardouin. — Madeleine Voisle. Contrat 5 décembre 1655. 300 liv. par son industrie. On la trouve fabricante de *vélin*, en 1660.

MARCHAND (Louise), fille du précédent. — Pierre Leboulanger, chapelier. Contrat 13 juin 1681. 500 liv. au *vélin.*

MARCHAND (Jacques), filotier, fils de Guillaume et de Marie Vallée. — Marie Judel. Contrat 7 janvier 1664. 300 liv. au *vélin.*

MARCHAND (Marie), fille de Jacob et de Renée Hébert. — Pierre Deslie, cordonnier. Contrat 20 septembre 1665. 200 liv. au *vélin.*

MARCHAND (Renée), sœur de la précédente. — Jacques Guelpin. Contrat 29 juin 1676. 300 liv. au *vélin.*

MARCHAND (Léonarde), fille d'André et de Léonarde Mauger. — Claude Crouezé. Contrat 3 octobre 1666. 80 liv. au *vélin.*

MARCHAND (Pierre), fils de Pierre et de Marie Fouqueron. — Catherine Marchand. Contrat 28 septembre 1666. 100 liv. au *vélin.*

MARCHAND (Marie), cousine germaine du précédent, fille de Jacques et de Marie Fouqueron. — Germain Allard, tanneur. Contrat 22 février 1683. 300 liv. au *vélin.*

MARCHAND (Guillaume), drapier, fils de Guillaume et de Barbe Gaudoin. — Louise Boissière. Contrat 1er août 1676. 300 liv. au *point d'Alençon.*

MARCHAND (Pierre), tailleur, fils de Louis et de Jeanne Mauger. — Marie Poupard. Contrat 21 décembre 1679. 150 liv. au *point d'Alençon.*

MARCHAND (Marie). — Michel Levillain, marchand chandelier. Elle faisait fabriquer en 1680.

MARCHAND (Madeleine). — Jean Poisson. Ils faisaient travailler au *vélin* en 1680.

MARCHAND (Anne), fille de Nicolas, drapier, et de Louise Genu. — Isaac Hamon, boulanger. Contrat 30 mai 1684. 200 liv. au *vélin.*

MARCHAND (Etienne), filotier, veuf de Madeleine Labé. — Catherine Duplain. Contrat 6 février 1685. 120 liv. au *point de France.*

MARCHAND (Julien), filotier, fils d'Abraham et de Marie Caillard. — Anne Alexandre. Contrat 7 février 1688. 100 liv. au *point de France.*

MARCHAND (Elisabeth), fille d'André et de Louise Hamard. — Louis Davoust, praticien. Contrat 7 novembre 1689. 500 liv. au *point de France.*

MARCHAND (Martin), filotier, fils de Martin et de Madeleine Chrétien. — Marie Sellos. Contrat 16 avril 1693. 100 liv. au *point de France.*

MARCHAND (Madeleine), fille de Thomas, marchand, et de Madeleine Leclerc. — Jean Coulombet, orfèvre. Mariés le 13 janvier 1699.

MARCHAND (Marie), fabricante et marchande, sœur de père de la précédente et de Madeleine Rohais. — Charles Fromagère, marchand. Contrat 25 mai 1714. 500 liv. à l'ouvrage.

MARCHAND (Marie), sœur de la précédente. — Gervais Revers, vitrier. Contrat 18 juin 1718. 500 liv. au *point de France*.

MARCHAND (Jacqueline-Elisabeth), fille de Jacques, cordonnier, et de Marie Langlois. — Noël-Favien Ratier, cordonnier. Mariés le 15 novembre 1735. Marchande fabricante de *point de France* et courtière jusqu'à sa mort, 28 mai 1780.

MARCHAND (Marie), marchande et fabricante de *point* de 1740 à 1767. Associée avec Marie-Madeleine Thommeret.

MARCHAND (François), veuf de Thomase Duhamel, fils de François et de Marie Alleaume. — Marie-Agnès Lecreux. Mariés le 19 mai 1744. Encore marchands de *point d'Alençon* en 1765.

MARDELAY (Guillaume), bonnetier, fils de Jean et d'Elisabeth Davarand. — Marguerite Ollivier. Contrat 15 mars 1665. 300 liv. au *vélin*.

MARDELAY (Marie-Madeleine), fille du précédent. — Pierre Cir, marchand, veuf de Françoise Lecamus. Contrat 11 septembre 1709.

MARDELAY (Thomas), marchand, fils de Jean et de Marguerite Lindet. — Anne Chrétien. Contrat 11 juillet 1676. 500 liv. au *point d'Alençon*.

MARÉCHAL (Marie), fille de Gratien et de Pasquière Croisé. — Jean Lefebvre, marchand filotier. Contrat 7 mars 1678. 200 liv. au *point d'Alençon*.

MARÉCHAL (Pierre), fils de Thomas et de Jeanne Picard. — Jacquine Marais. Contrat 4 octobre 1688. 300 liv. au *point d'Alençon*.

MARÉCHAL (René-François), voiturier, fils de François et de Madeleine Tasse. — Marthe Benoist. Contrat 1er janvier 1760. 300 liv. au *point de France*.

MARÉCHAL (François), fils d'Etienne et de Nicolle Farieau. — Renée Belland. Contrat 13 septembre 1774. 5000 liv. au *point de France*.

MARESCOT (Louis), marchand mercier, marchand de draps de soie, marchand et fabricant de *point*, fils de Michel et de Françoise Amyot (de la paroisse de Joué-du-Plain). — Elisabeth Bouvet. Contrat 1er août 1666. Il s'était établi marchand et demeurait rue de la Cave-aux-Bœufs, le 11 décembre 1662. A cette date, on le trouve, dans les registres des délibérations de l'Hôtel de Ville, *nouveau à enrôler*. Il continua le commerce jusqu'à sa mort. Sa veuve céda sa fabrique à l'un de ses fils, en 1692.

MARESCOT (Anne), fille du précédent. — Jacques Fouquet, sieur de Prouvigny. Contrat 15 janvier 1691. 1000 liv. au *point de France*.

MARESCOT (Françoise), sœur de la précédente. — Pierre Delancière, écuyer, sieur des Ardvilliers. Contrat 21 mars 1694. 2000 liv. par son industrie et travail au *point de France*.

MARESCOT (Louis), marchand à Paris et fabricant de *point de France* à Alençon, frère des précédentes. — Marguerite Chollet. Mariés le 3 juin 1692. En 1708, il avait un des plus forts bureaux de *point d'Alençon* et obtint, pour sa fabrique, le titre de manufacture royale, privilège qui lui fut retiré aussitôt pour mettre fin à une émeute qui en avait été la conséquence. Son bureau, situé rue des Fumiers, était dirigé par Gabrielle Guérin de la Vallée. Il céda sa maison de commerce et sa fabrique de *point* à son fils, en 1729.

MARESCOT (1) (François), marchand de toiles et de *point*, fils du précédent. Il était marié en premières noces à Marguerite Piet, et en deuxièmes à Marie-Cécile Jan de Villeclair. L'inventaire de son bureau de *point*, situé rue de la Cave-aux-Bœufs, est du 17 janvier 1749. François Chambay était alors son facteur.

MARESCOT (Nicolas), fils du précédent et de Marguerite Piet. Marié à Louise Michegault. Il continua le commerce et conserva François Chambay pour diriger les travaux de la fabrique de *point* fondée par son bisaïeul. Il fut un des signataires de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste en 1757.

Le commerce et la fabrication du *point* se sont conservés, sans interruption, dans la famille Marescot pendant plus de cent ans. Cette fabrique fut, depuis le commencement jusqu'à la fin, une des plus renommées d'Alençon.

(1) Il signait *De Marescot*, et son fils Nicolas : *N. Demarescot*.

MARGUERITH (Madeleine), née en 1752, fille de Guillaume, perruquier, et d'Elisabeth Boujis. Elle fut factrice pour les MM. d'Ocagne et cessa la fabrication en 1822. Sa nièce continua à faire travailler pour la maison d'Ocagne.

MARGUERITH (Marie-Anne), vélineuse, nièce de la précédente, fille de Guillaume, perruquier, et de Madeleine Birée. — Joseph-Charles Launay-Céphas, marchand et fabricant de *point*. Mariés le 11 juillet 1793. Il cessa le commerce en 1819.

MARGUERITH (Louise-Françoise-Pauline), dite Dupré, cousine germaine de la précédente, fille de Michel-François, orfèvre et cafetier, et de Anne-Louise de Boyères, dite Corsessin. — Charles-Joseph Beaudouin, marchand de toiles et de *point*. Mariés le 4 janvier 1817.

MARGUERITH (Anne-Hyacinthe), sœur de la précédente, commise de Benjamin et de P. d'Ocagne, marchands de dentelles à Paris et fabricants de *point* à Alençon.

MARIGNIER (Nicolas), marchand, fils de Jean et de Catherine Marchand. — Louise Alloust. Contrat 5 septembre 1665. 500 liv. au trafic de *vélin*.

MARIGNIER (Jacques), employé au grenier à sel, fils de Jacques et de Françoise Lebrec. — Catherine Blesbois. Contrat 2 mars 1669. 3000 liv. au *vélin*.

MARIGNIER (René), marchand, fils d'Etienne et d'Elisabeth Guilloré. — Madeleine Rohais. Contrat 13 juin 1671. 300 liv. au *vélin*.

MARIGNIER (Catherine), fille de Nicolas, greffier, et de Madeleine Fouquet. — Henri Devalframbert. Contrat 22 octobre 1688. 800 liv. au *vélin*.

MARIGNIER (Geneviève), sœur du précédent. — Marin Barillet, sieur du Tertre, marchand. Contrat 25 septembre 1690. 200 liv. à faire des *points de France*. Remariée en 1701 à François Lemancel. Contrat 9 janvier. Elle avait 3600 liv. en marchandises.

MARIGNIER (Nicolas), clerc au greffe, frère de père de la précédente et de Barbe Bugleau. — Marie-Madeleine Racinet. Contrat 11 février 1707. 500 liv. au *point de France*.

MARIGNIER (Valérie), fille de Julien, huissier royal, et de Marie Beillot. — Thomas Crocher, valet de pied de la duchesse de Guise. Contrat 2 août 1681. 600 liv. au *point d'Alençon*.

MARIGNIER (Marie), sœur du précédent. — François Bonnedame. Contrat 4 juin 1682. 300 liv. au *point de France*.

MARIGNIER (Anne), fille de Louis et de Cécile Lebrec. — Jean Gauthier. Contrat 25 novembre 1682. 300 liv. au *point de France*.

MARIGNIER (Nicolas), marchand, fils de Jean, marchand, et de Madeleine Marchand. — Marie Fouquet, fabricante. Contrat 5 octobre 1685. 1800 liv. aux ouvrages.

MARIGNIER (Marie-Marguerite), veuve de Joseph Oger, fille de Nicolas et de Marguerite Basile. — Jean Tison, tailleur. Contrat 8 août 1761. Elle resta marchande et fabricante de *point* jusqu'en 1787. L'inventaire de sa fabrique de *point*, après le le décès de son mari, est du 3 août 1786. Elle avait pour commise Marie Ledoux.

MARIGNIER (Marin), cousin de la précédente, marchand de *point* de 1766 à 1784. — Victoire-Angélique-Catherine Letellier.

MARIGNIER (Thomas-Jérôme), marchand de *point* et de dentelles à Paris, en 1789.

MARTIN (Catherine), fille de Mathurin et de Catherine Chaplain. — Pierre Goupil. Contrat 29 novembre 1663. 300 liv. au *vélin*.

MARTIN (Pierre), marchand, fils de Nicolas et de Marie Mevrel. — Françoise Buron. Contrat 22 septembre 1663. 600 liv. au *vélin*.

MARTIN (Richard), marchand sellier, fils de Richard et de Marie Radigué. — Suzanne Bouillon. Contrat 5 octobre 1664. 200 liv. au *vélin*.

MARTIN (Madeleine), sœur du précédent. — Etienne Mercier, filotier. Contrat 26 septembre 1675. 150 liv. au *vélin*.

MARTIN (Pierre), fils de Pierre et de Marthe Soyer. — Anne Goujon. Contrat 28 mars 1683. 300 liv. au *point d'Alençon*.

MARTIN (Michel), filotier. — Françoise Lepeltier. Contrat 5 novembre 1683. 500 liv. au *vélin*.

MARTIN (César), fils de François, sellier, et de Marie Genuits. — Marie Parent. Contrat 1er août 1686. 800 liv. au *point de France*.

MARTIN (Nicolas), boulanger, veuf de Michelle Simon. — Anne Guérin. Contrat 4 mars 1686. 160 liv. au *point d'Alençon*.

MARTIN (Françoise), fille de Jean, marchand, et de Marie Chauvel. — Alexandre Chapron. Contrat 27 mars 1692. 300 liv. au *point de France*.

MARTIN (Nicolas), marchand, fils de Nicolas, marchand, et de Renée Marais. — Madeleine Périguault. Contrat 26 juillet 1694. 400 liv au *point de France*.

MARTIN (Anne), sœur du précédent. — Antoine Blot. Contrat 17 décembre 1684. 100 liv. au *point de France*.

MARTIN (Louis), horloger. — Zélie-Marie Guérin. Mariés le 12 juillet 1858. Elle avait été factrice pour la maison Pigache, puis fabricante pour son compte. Son bureau n'existe plus actuellement.

MARY (Jean-Baptiste), sieur des Brosses, fils de Louis-Daniel, conseiller en la prévôté du Mans, et de Marie Renaudin — Antoinette d'Alleaume, fabricante. Mariés le 2 janvier 1717.

MARY (Georges). — Marie Collas. Fabricante de *point* et courtière en 1776.

MARY (Louise, dite Lépine), fille de Nicolas, marchand de bois, et de Louise-Marie Leillu. Marchande et fabricante de *point* de 1840 à 1871.

MASIERS (Louis), le jeune, fils de Louis et de Renée Legoust. — Marie-Madeleine Jajolet. Mariés le 27 septembre 1768. Encore marchande et fabricante de *point de France* en 1779.

MATHAULT (Pierre), cordonnier, fils de François. — Marie Balignan. Contrat 28 mars 1677. 120 liv. au *point d'Alençon*.

MATROT (Louis), sieur de la Ramée, fils de maître Gilles, lecteur ordinaire de Sa Majesté, et de Marguerite Herbeline, (natif d'Argentan). — Marthe Vaugondon. Contrat 27 novembre 1673. 1500 liv. au *vélin*.

MAUDUIT DES VALLÉES, marchand de *point* en 1769.

MAUGER (Gatien), marchand, fils de Jean, marchand, et de Marie Fouqueron. — Barbe Ruel. Contrat 21 décembre 1663. 2000 liv. en meubles et *vélin*.

MAUGER (Françoise), fille du précédent. — Pierre Vallée. Contrat 29 mai 1702. 300 liv. au *point de France*.

MAUGER (François), fils de Marin et de Jeanne Jardin. — Catherine Guelpin. Contrat 10 mars 1664. 300 liv. au *vélin*.

MAUGER (Françoise), fille du précédent. — Georges Alix. Contrat 29 septembre 1694. 100 liv. au *point d'Alençon*.

MAUGER (Michel). — Marie Garnier. Fabricante de *point* en 1677.

MAUGER (Anne), fille de Pierre, drapier, et de Marie Leroux. — Guillaume Leconte. Contrat 1er septembre 1678. 100 liv. au *point d'Alençon*.

MAULNY (Jacques), cordonnier, fils de Lucas et de Madeleine Daguin. — Madeleine Presteseille. Contrat 1er janvier 1666. 250 liv. au *vélin*.

MÉLION (Françoise), fille de Thomas et de Gabrielle Hébert. — François Chevrel, tessier. Contrat 26 avril 1694. 150 liv. au *point de France*.

MÉNARD (Catherine), fille de Jean, chirurgien, et de Renée Mérimée. — Gabriel Boissière, chirurgien. Contrat 2 janvier 1687. 800 liv. au *point de France*.

MERCIER (Michel), sieur de La Perrière, fils de Guillaume, sieur de La Perrière, et de Louise Birée. — Marthe Barbot, créatrice du *point d'Alençon*. Contrat 18 mars 1633. 300 liv. gagnées par son industrie (Voir page 11 et suivantes).

MERCIER (Jacques), sieur de La Perrière, marchand mercier et de *point*, fils du précédent. — Marie Duval. Contrat 16 septembre 1667 (1).

MERCIER (2) (Michel), filotier, cousin du précédent, fils de Baltazar et de Marie Despierres. — Anne Chastillon. Contrat 19 juin 1665. 100 liv. au *vélin*.

MERCIER (Madeleine), fille de Jean et de Louise Mevrel. — Pierre Levesque. Contrat 11 septembre 1670. 200 liv. au *vélin*.

MERCIER (Catherine), fille de Pierre, drapier, et de Perrine Chollet. — Michel Aubier. Contrat 5 janvier 1674. 300 liv. au *vélin*.

(1) Jacques Mercier fut inhumé sous le nom de M. de La Perrière, le 1er juillet 1718, et sa femme inhumée le 16 juin 1716, désignée aussi par ce nom, Mme de La Perrière (Registres protestants).

(2) Quelques-uns signaient *Lemercier*, mais leur vrai nom était *Mercier*.

MERCIER (Etienne), filotier, fils de Charles et de Françoise Chambay. — Madeleine Martin. Contrat 26 septembre 1675. 150 liv. au *vélin*.

MERCIER (Anne). — Michel Vaudoré, cordonnier. Contrat 24 mai 1674. 200 liv. au *vélin*.

MERCIER (Renée), fille de Pierre et de Madeleine Restoux. — Sébastien Gravelle, laboureur. Contrat 9 mai 1675. 300 liv. au *point d'Alençon*.

MERCIER (René), cabaretier, sieur du Bourg. — Marguerite Tribouil. Marchand et fabricant de *point* en 1678.

MERCIER (Jacques), fils du précédent. — Marie Gabriel. Contrat 28 février 1699. 200 liv. au *point de France*.

MERCIER (Marie), fille de François, tailleur, et de Marie Blot. — Etienne Chauvel, marchand. Contrat 8 mai 1680. 200 liv. au *vélin*.

MERCIER (Catherine), fille de Pierre et de Catherine Collin. — Michel Gaillet, filotier. Contrat 9 juin 1681. 600 liv. au *point d'Alençon*.

MERCIER (Fançoise), fille de Charles et de Françoise Gaillet. — Samson Provost, boulanger. Contrat 16 décembre 1688. 200 liv. au *point de France*.

MERCIER (Madeleine), fille de François, filotier, et de Marthe Fléchin. — Léonard Alloust. Contrat 3 septembre 1694. 600 liv. au *point de France*.

MERCIER (Madeleine), fille de Jacques et de Marie Geslin. — Pierre Fresnais, marchand corroyeur. Contrat 9 mai 1695. 300 liv. au *vélin*.

MERCIER (Noël), marchand, veuf de Marthe Fresnais, fils de Noël et de Catherine Cosme. — Elisabeth Petit. Contrat 5 mars 1720. 900 liv. au *point de France*.

MERCIER (Pierre), jardinier de M. le duc d'Orléans (à Saint-Cloud), fils de François, dit de La Haye, et de Marguerite Ravet (de Saint-Nicolas). Il vendait du *point* en 1764 pour son cousin Barbot Noterie, à Paris et à Versailles.

MERCIER (Jacques), frère du précédent. Il faisait fabriquer du *point* à Alençon et Thomas, l'un de ses frères, le vendait à Paris. Son bureau était rue Cazault, il y est décédé le 1er septembre 1790.

MERCIER (Jean), frère du précédent, marchand et fabricant de *point d'Alençon* en 1780. — Françoise Mercier.

MERCIER (Jean), marchand de *point*, fils du précédent. — Charlotte-Jeanne-Françoise Roulland. Mariés le 16 septembre 1777.

MERCIER (Marthe), sœur du précédent. — Denis-Jean Leguernay. Contrat 18 mars 1785. 3000 liv. au *point d'Alençon*.

MERCIER (Thomas), oncle de la précédente et son beau-frère, fils de François et de Marguerite Ravet, déjà cités. Il avait épousé en premières noces Anne Mercier, et en secondes, le 17 février 1792, Francoise Mercier, sa belle-sœur. Il fut marchand mercier et de *point* à Paris, de 1760 environ à 1792. Il était qualifié, en 1785, écuyer, fourrier des logis de la reine, seigneur des fiefs et terres du Plessis, Cuissé, Saint-Nicolas. Son bureau de *point* était tenu à Alençon par son frère Jacques, son associé. Il acquit à ce commerce une grande fortune, acheta les terres du Plessis et le marquisat de Lonrai, de 1785 à 1792. A cette dernière date, il habitait à Alençon, et abandonna sa fabrique de *point* à son fils en 1798.

MERCIER (Jacques), fils du précédent, marié le 8 octobre 1798, à Neuilly-sur-Marne, à Olympe-Madeleine Lecouteulx, continua de faire valoir le bureau de *point* fondé par son père en 1760. La fabrication du *point*, qui a duré près de cent ans dans cette famille, s'est terminée vers 1850, époque à laquelle M. le baron Jacques Mercier quitta le commerce.

MERCIER (Marie-Madeleine), fille de Paul et de Anne Péan. — Etienne-Charles Chambay, tailleur. Contrat 30 avril 1784. 1300 liv. au *point de France*.

MERIEL (Thomas), pâtissier. — Jeanne Gilbert, fabricante de *point* le 8 juin 1683.

MERIEL (Jacques-Thomas), pâtissier, fils du précédent. — Madeleine Sauvalle. Contrat 19 janvier 1702. 1500 liv. *gagnées à faire faire du point de France*.

MERIEL (Constant), marchand, fils de Jean et de Michelle Mary. — Elisabeth Lebreton. Contrat 28 octobre 1666. 100 liv. au *vélin*.

MESENGE (Marguerite de), fille de Charles, écuyer, sieur de Launay, et de Françoise Levernier. — François Cerisay,

sieur du Fresne, marchand. Contrat 16 novembre 1649. Ils s'engageaient, eux et leurs enfants, pour faire du *point d'Alençon* chez Germain Vivien, le 6 juillet 1676, et le 18 août de la même année, ils prenaient des ouvrières pour faire du *vélin ou point d'Alençon*.

MESENGE (Marguerite de), sœur de père de la précédente, et de Renée de Jauvizac. — Pierre Ollivier, sieur de la Rivière, marchand, bourgeois d'Alençon. Contrat 23 mai 1678. 700 liv. à faire du *point d'Alençon*.

MESLAY (Marguerite), fille de René, marchand, et de Géneviève Genuits. — Pierre Pasquier, marchand. Contrat 22 mars 1722. 500 liv. au *point de France*.

MESNIL (Pierre), marchand, fils de Pierre, procureur, et de Marie de Saint-Denis. — Marie Tiphaine. Contrat 31 janvier 1717. 2000 liv. gagnées chez la dame de la Fontenelle, sa tante qui était fabricante de *point*.

MÉTAIRIE (Marie-Michelle), fille de Michel, carreleur, et de Marie Pellet. — Jean-François Barbier, cordonnier. Contrat 7 mai 1750. 100 liv. au *point de France*.

MEUSNIER (Marie-Françoise), fille de Gaspard, marchand mercier, et de Madeleine Chauvières. — Marin Verrier, journalier. Contrat 10 juillet 1698. 500 liv. au *point de France*.

MEUSNIER DE VILLIERS (Charles-Antoine), employé dans les affaires du roi, originaire de Paris, fils d'Antoine, officier du roi, et de Angélique Gruel. — Marie Guitton. Contrat 2 décembre 1710. 3000 liv. par son travail et industrie.

MILLAY (Marguerite), fille de Michel huissier, et de Marguerite Gohier. — Pierre Leconte, drapier. Contrat 27 février 1669. 400 liv. au *vélin*.

MILLEREAU (Gabrielle), fille de N., et de Madeleine Biseul. — Pierre Touchard, sieur de Saint-Jean, marchand. Contrat 15 mai 1680. 400 liv. au *point d'Alençon*.

MITON (François), avocat à Couptrain, fils de François, bailli de Prez-en-Pail, et de Barbe Richer. — Françoise Dubois. Contrat 17 novembre 1701. 1000 liv. au *point de France*.

MOIGNET (Jeanne), fille de Martin et de Marie Gouet. — Mathieu Roussel, tessier. Contrat 30 novembre 1681. 200 liv. au *vélin*.

MOLLEVOST (Marguerite), fabricante, fille de Marin, bourgeois d'Alençon, et de Marguerite Gouet. — Charles Leharivel, écuyer, sieur des Brières. Contrat 17 mars 1695. 1000 liv. gagnées par son travail.

MONTULAY (François), filotier, fils de Guyon, filotier, et de Anne Petit. — Catherine Blanchard, fabricante de *point*. Mariés le 23 juin 1669. Décédés tous deux à Argentan.

MONTULAY (Pierre), né à Alençon le 16 février 1671, fils du précédent, maître graveur et fabricant de *point royal* à Argentan de 1708 à 1715, comme directeur de la fabrique de Mathieu Guyard. Il avait épousé Marie-Anne Leroy. On lui doit le rétablissement et le perfectionnement du *point d'Argentan*. Il fut inhumé à Argentan le 29 décembre 1739.

MONTULAY (Catherine), sœur du précédent. — Jacques James. Mariés à Argentan le 26 avril 1702. Ils continuèrent en 1715 la direction du bureau de *point* rétabli par Pierre Montulay en 1708.

MONTULAY (Guillaume), frère de la précédente. Fabricant de *point* à Argentan après 1718. Il avait épousé Françoise Boutry.

MORÉ (Nicolas), marchand droguiste, confiseur, cirier, fils de Jacques, sieur de la Montagne, et de Renée Labay. — Catherine Lebrec. Contrat 13 avril 1685. 800 liv. au *point de France*.

MORICE (François), fils de Jean et de Jeanne Viel. — Marie Despierres. Contrat 31 janvier 1682. 300 liv. au *point de France*.

MORICE, marchand de point en 1759.

MORICE (Marie-Madeleine). — Georges-Jean Lemaire. Fabricants et marchands de *point* de 1768 à 1790.

MORICOUR. — Voir Demoricour.

MORIN (Guillaume) (demeurant à Caen), fils de Guillaume, marchand droguiste, et de Sara Véneman. — Suzanne Ridou, marchande de *point*. Mariés en 1705.

MORTAIN (Julienne). — André Chollet. Marchands et fabricants de *point* en 1683.

MOULIN (Ambroise), marchand, veuf de Géneviève Durand. — Marie Chouet.

Contrat 13 juin 1678. 150 liv. au *point de France.*

MOULIN (Marie-Françoise). — Elie-René-François Petit, sieur de la Haye. Marchands de *point de France*, fabricants et courtiers de 1760 à 1775.

MOUSSARD (Elisabeth), fille de Jean, sieur des Rues, et de Marie Clouet. — René Allain, marchand à Bellesme. Contrat 22 octobre 1667. 800 liv. au *vélin.*

MOYER (Anne), fille de Jean-Joseph, dit Villeneuve, cavalier de la maréchaussée, et de Anne Boulanger. — Pierre Honoré. Mariés le 18 janvier 1742. Encore marchande de point et de fil à *vélin* en 1769.

MOYER (Marie), sœur de la précédente. — Clément Hebert, orfèvre. Contrat 11 juin 1764. 500 liv. employées au commerce de *point de France.*

MUGISSIER (Thomase), fille de Marin et de Marie Liéjard. — Gilles Soyer, cordonnier. Contrat 14 septembre 1697. 200 liv. au *point de France.*

NEVEU (Louise), fille de Guillaume, drapier, et de Marie Pierre. — François Chauvières, filotier. Contrat 1er décembre 1687. 200 liv. au *vélin.*

NICOLAS (Marguerite-Géneviève), fille de Jacques-Emery et de Géneviève Ruel. — Jean Durand, filotier. Contrat 16 mars 1719. 500 liv. au *point de France.*

NICOUST (Marie), fille de Pierre, marchand, et de Marie Provost. — François Champfailly, veuf. Contrat 3 février 1684. 100 liv. au *vélin.*

NICOUST (Renée), sœur de la précédente. — Rollin Guillochet. Contrat 11 avril 1684. 100 liv. au *vélin.*

NIQUELLE (Antoine), laboureur, fils de Noël et d'Eve Jon. — Elisabeth Launay. Contrat 1er avril 1737. 400 liv. au *point de France.*

NOLLAND (Léonard), journalier, fils de Michel et d'Anne Léveillé. — Marthe Legallois. Contrat 5 février 1700. 500 liv. au *point de France.*

NOLLEND (Marie-Anne). — Julien Levillain, cavalier de la maréchaussée. Marchands et fabricants de *point de France* en 1773.

NORMAND (François), marchand, fils de Jean et de Gabrielle Chesnel. — Marie Choisne. — Contrat 10 juin 1669. 100 liv. au *vélin.*

NORMAND (Catherine), fille d'Etienne et de Madeleine Juliot. — Rollin Cochin, boulanger. Contrat 19 juin 1669. 250 liv. au *vélin.*

NORMAND (Pierre), tisserand, fils de Jean et de Jacqueline Massonnet. — Renée Fère. Contrat 28 novembre 1677. 200 liv. au *vélin.*

NORMAND (Thomas), marchand, frère du précédent. — Jeanne Ollivier. Contrat 8 février 1679.

NORMAND (Pierre), marchand drapier, fils de Noël, drapier, et de Marthe Gilbert. — Madeleine Chauvel. Contrat 9 février 1678. 100 liv. au *point d'Alençon.*

NORMAND (Marie), fille de Pierre, marchand, et de Marie Besnard. — Gilles Pilon, manchonnier et marchand de *point.* Mariés le 28 janvier 1723. Inventaire de sa fabrique de *point* en 1756.

NORMAND (Marthe), sœur de la précédente. — Louis-Jacques Leconte, sieur de la Joustière, marchand. Contrat 9 juin 1729. 3000 liv. au *point de France.*

NORMAND (Charlotte), sœur de la précédente. — Charles De Courdemanche, orfèvre. Mariés le 5 juillet 1735.

NORMAND (Marie), nièce de la précédente, fille de Pierre et de Suzanne Boullay. — Jean Coulombet, lapidaire et marchand de *point.* Mariés le 31 janvier 1736.

NORMAND (Jacques), boulanger. — Marie-Jeanne Fontaine. Mariés le 16 janvier 1732. Marchands de *point* en 1760.

NORMAND (Etienne), marchand, fils du précédent. — Marie-Marthe Paris, fabricante. Contrat 25 mai 1774. 4000 liv. en marchandises.

NORMAND (Etienne), veuf de Marguerite Ferrand. — Marthe Debien. Mariés le 21 novembre 1729. Marchands de *point* en 1760. Dans la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste, en 1757, se trouve la signature de Normand.

NORY (Mathurin), filotier, fils de Pierre et de Françoise Choquet. — Elisabeth Dornais. Contrat 24 octobre 1693. 200 liv. au *point de France.*

NORY (Marie), fille du précédent. — Charles Durand de la Croix. Mariés le 21 février 1719.

NORY (Marie), fille de Pierre et de Marguerite Louvel. — François Bienvenu, tessier, veuf de Françoise Chaplain. Contrat 5 juin 1735. 200 liv. au *point de France.*

NOURRI (Renée), fille de Nicolas et de Marie Collet. — Abraham Despierres. Contrat 18 juin 1701. 900 liv. au *point de France.*

NOYER (Jeanne), fille de Michel et de Louise Béton. — Thomas Delaville, filotier. Contrat 28 juin 1665. 300 liv. au *vélin.*

OGER (Marie), fabricante, fille de Julien et de Anne Morin. — Pierre Tiphaine, marchand. Contrat 8 mai 1668. 3000 liv. à faire des ouvrages. Elle engage des ouvrières pour travailler au *vélin* en 1669.

OGER (Pierre), menuisier, fils de Guillaume et de Catherine de Brécourt. — Marie Vallée. Mariés en 1684.

OLLIVIER (Pierre), carreleur, fils de Pierre et de Françoise Moulin. — Françoise Hebert. Contrat 22 février 1658. 220 liv. à faire du *passement.*

OLLIVIER (Marguerite), fille de Pierre et de Catherine Mercier. — Guillaume Mardelay, bonnetier. Contrat 15 mars 1665. 300 liv. au *vélin.*

OLLIVIER (Pierre), sieur de la Bidonnière, marchand, bourgeois d'Alençon, fils de Pierre, sieur du Cruchet et de Madeleine Mauduit. — Marguerite de Mesenge. Contrat 23 mai 1678. 700 liv. à faire du *point d'Alençon.*

OLLIVIER (Paul), sieur de la Rivière, marchand, frère du précédent. — Gabrielle Poullain. Contrat 2 décembre 1687. 600 liv. au *point d'Alençon.*

OLLIVIER (Marie-Françoise), petite-fille du précédent, fille de Louis et de Françoise Roulloin. Marchande de *point* le 15 mars 1773.

OLLIVIER (Jacqueline-Françoise), sœur de la précédente. — Jacques Godefroy, veuf de Jacqueline Rose. Mariés le 31 août 1774. Encore marchande de *point de France* en 1789.

OLLIVIER (Jeanne), fille de Thomas et de Madeleine de Brossard (de la paroisse du Froust). — Thomas Normand, marchand. Contrat 8 février 1679.

OLLIVIER (Nicolas), fils de François et de Renée Dubois (de Colombiers). — Françoise Poirier. Contrat 3 octobre 1680. 200 liv. au *vélin.*

OLLIVIER (Pierre), veuf de Marie Desarthe. — Anne Crouezé. Contrat 29 juin 1690. 200 liv. au *point d'Alençon.*

OLLIVIER (Charles), bonnetier, veuf de Françoise Vienne, fils de Charles et de Anne Lamy. — Elisabeth Leconte, marchande de *point de France.* Contrat 26 octobre 1707. 800 liv. au *point de France.*

OLLIVIER (Noël), tisserand, fils de René et de Marie Rocher. — Marie-Madeleine Perronne. Contrat 26 octobre 1746. 150 liv. au *point de France.*

OLIVIER (Jacques), marchand tanneur, fils d'André, tanneur, et de Madeleine Boullard. — Marie-Anne Talon Lacombe. Mariés le 26 mai 1750. Encore marchande et fabricante de *point* en 1779.

OLIVIER (Louis), de Saint-Vast, avocat, cousin de la précédente, fils de Louis et de Marguerite Leroux. — Marie-Anne-Françoise Bouillon. Mariés le 2 janvier 1755. Signataire de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste 1757. Encore marchand l'an VI.

OLIVIER (Louise), fille de Louis et de Louise Aubert. — Joseph-Antoine Ruel, bonnetier. Mariés en 1760.

ONFROY (Michel-François), fils de Julien et de Marguerite Juglet. — Catherine Lemaître. Contrat 26 février 1764. 400 liv. au *point de France.*

ORY (Guillaume), chirurgien, fils de Guillaume, apothicaire, et de Nicole Goupil. — Marguerite Duval. Contrat 20 novembre 1685. 1500 liv. au *point de France.*

OSMONT (Jean-Pierre), fils de Pierre et de Marie Lemaître. — Anne Gillot. Contrat 17 janvier 1728. 600 liv. aux ouvrages. Elle réclamait du *point* en 1722.

OUBERT (Marie), fille de Joseph, marchand et de Madeleine Duhayer. — René-Arnould Burin, sellier. Contrat 4 juin 1731. 300 liv. au *point de France.*

OUBERT (Françoise). — Robert Decaux, sieur Deslondes, marchand de *point* et marchand mercier, échevin, juge consul d'Alençon.

OUZILLE (Marie), fabricante de *point* en 1678. Mariée à Nicolas Boullay, tanneur.

OUZILLE (Jean), filotier, fils de Pierre et de Marie Guillemin. — Agnès Marais. Contrat 10 juillet 1684. 300 liv. au *vélin*.

OUZILLE (Marie), fille de Jean et de Marie Séguret. — Philippe Cusson. Contrat 2 avril 1686. 500 liv. au *point de France*.

PACALIN (Pierre), fils de Melchior et de Marguerite Cauvin. — Louise-Elisabeth Camusat. Mariés le 3 mars 1761. Elle était encore fabricante le 9 nivôse an II.

PAILLARD (Madeleine), fille de Jacques, sieur du Noyer, et de Madeleine Laudier. — François Cheruel, sieur du Murget, marchand mercier et de *point*, veuf de Louise Barbot. Contrat 28 mai 1688.

PAILLARD (Renée) (de Condé), cousine germaine de la précédente, fille de Pierre, sieur de Beauséjour et de Marguerite Lesage. Elle réclamait, en 1731 et en 1750, du *point* qu'elle avait donné à vendre. Elle est décédée le 8 mars 1765.

Cette famille se livra surtout au commerce de toiles. Toussaint, sieur de la Pouprière, Pierre, sieur de Beauséjour, Jacques, sieur du Noyer, Marie et Gabrielle Paillard, enfants de Pierre Paillard, marchand de toiles, batistes et autres marchandises de Hollande, continuèrent ce commerce après l'abandon que leur en fit, le 7 mars 1672, Gabrielle Dubois leur mère.

PAILLEUX (Elisabeth), fille de Julien, marchand, et de Jeanne Troussard. — Pierre Collet, filotier. Contrat 23 novembre 1683. 300 liv. au *point de France*.

PARENT (Marie-Claude). — Sébastien Genuits. Elle fit fabriquer de 1670 à 1689.

PARENT (Marie), fille de Gabriel, marchand, et de Madeleine Dubois. — César Martin. Contrat 1er août 1686. 800 liv. au *point de France*.

PARENT (Marie), fille de Renée et d'Elisabeth Corbin. — Pierre Courtin, serrurier. Contrat 8 novembre 1711. Elle fut marchande et fabricante jusqu'en 1763.

PARFAIT (Michel), fils de Pierre et de Julienne Manoury. — Renée Beaudore. Contrat 9 avril 1684. 100 liv. au *point d'Alençon*.

PARIS (Macé), filotier, fils de Jean et de Julienne Bachelot. — Barbe Vavasseur. Contrat 23 mai 1681. 300 liv. au *vélin*.

PARIS (Suzanne), fille de Pierre et de Marguerite Belavoine. — Jacques Champdavoine, marchand de *point*. Mariés le 26 juin 1687.

PARIS (Valérie), fille de Nicolas et de Renée Cosseron. — François Chastillon, marchand. Contrat 25 mars 1690. 150 liv. au *point de France*.

PARIS (Jean), fils de Jean et de Marie Chéradame. — Marie Juon. Contrat 24 septembre 1697. 100 liv. au *point de France*.

PARIS (Marie-Renée), fille de Charles, charron, et de Renée Goujon. — Etienne-René Hubert, tisserand. Mariés le 28 janvier 1753. Encore fabricants de *point de France*, en 1774.

PARIS (Marie-Catherine). — Drouet. Fabricante de *point* en 1778.

PARIS (Marie-Marthe), marchande et fabricante de *point*, fille de Jean, marchand, et de Charlotte-Madeleine Duclos. Contrat 25 mai 1774. 4000 liv. en marchandises.

PASQUIER (Jacques), marchand, fils de Marc et de Judith Lepelletier. — Anne Boussin. Contrat 29 décembre 1663. 600 liv. au *vélin*.

PASQUIER (Pierre), marchand, fils de Léonard et de Marthe Laveille. — Marguerite Mesley. Contrat 22 mars 1722. 500 liv. au *point de France*.

PASQUIER (Madeleine), fabricante de *point* en 1772. Décédée le 10 juin 1784.

PATON ou PATOU (Noël), dessinateur et fabricant de *point de France*, fils de René et de Marie Ranquesne. — Marie-Gabrielle Angers. Mariés le 25 juin 1765. Encore fabricants en 1789.

PAULMIER (Renée), fille d'Abel et de Françoise Vignon. — Jacques Pillon. Contrat 17 novembre 1662. 1500 liv. au *vélin*.

PAULMIER (Hélène), sœur de la précédente. — Gervais Pillon, sieur de La Cour. Contrat 4 janvier 1680. 300 liv. au *point d'Alençon*.

PAULPRÉ (Anne), fabricante de *point de France* en 1776.

PAVARD (Jean), fils de Jean et de Madeleine Chastelas. — Marie Despierres, fabricante de *point*. Mariés le 21 mai 1715.

PAVIOT (Madeleine), fille de Guillaume, sieur de Torcy, et de Catherine Fouque-

ron. — Noël Duhamel, sieur de Corbonnais, garde-maître des bois et forêts de la maîtrise d'Alençon. Contrat 16 avril 1674. 2000 liv. au *vélin et point d'Alençon.*

PAYSANT (Françoise), fille de Robert et de Marie Legendre. — Nicolas Mallard, filotier. Contrat 15 novembre 1665. 200 liv. au *vélin.*

PAYSANT (Martin), fils de Léonard et de Catherine Marie. — Louise Doiteau. Contrat 5 juin 1712. 100 liv. au *point de France.*

PÉAN (Pierre), le jeune, fils de Pierre et de Madeleine Lefèvre. — Marie Doderé, fabricante. Contrat 9 février 1664.

PELET (François), marchand et fabricant de *point de France*, en 1777.

PELLETIER (Urbain), tailleur d'habits, fils de Vincent et de Marie Valienne. — Marie Chambay. Contrat 27 juin 1671. 200 liv. au *vélin.*

PELOIN (Louis), dit Chevalier, tailleur de pierres, veuf de Françoise Basile, fils d'Alexandre et de Marie Breton. — Catherine Boissevin. Mariés le 5 septembre 1753. Elle était encore marchande de *point* en 1786.

PELOIN (François-Louis), tailleur de pierres, fils du précédent. — Marie-Louise Phelippeaux. Contrat 8 juillet 1766. 300 liv. au *point de France.*

PEROU (Barbe), fille de Gabriel et de Suzanne Blesbois. — René Beaudoin, veuf de Barbe Lucas. Contrat 25 septembre 1688. 100 liv. au *point d'Alençon.*

PERRIER (Samuel), sieur du Buisson, marchand, fils de Philippe, procureur, et de Judith Barbier. — Marie Delaville. Contrat 3 mars 1654. 700 liv. gagnées par son industrie. On la trouve marchande de *point* en 1660.

PERRIER (Madeleine), fille de Jean et de Suzanne Leconte. — Nicolas Boullay, commis au greffe. Contrat 22 novembre 1664. 1500 liv.

PERRIER (Jacques), fils de Jacques et de Judith Taunay. — Marthe Leconte. Contrat 6 avril 1669. 1800 liv. en marchandises de merceries dont elle fait trafic et en *ouvrages de vélin.*

PERRIGAULT (Madeleine), fille de Jacques, menuisier, et de Madeleine Varin. — Nicolas Martin. Contrat 26 juillet 1694. 400 liv. au *point de France.*

PERRONNE (Pierre), tessier, fils de Nicolas et de Marie Poulleau. — Françoise Garnier. Contrat 17 octobre 1683. 200 liv. au *vélin.*

PERRONNE (Marie-Madeleine), petite-fille du précédent, fille de François et de Françoise Alleaume. — Noël Ollivier, tisserand. Contrat 26 octobre 1746. 150 liv. au *point de France.*

PERRONNE (Françoise), sœur de la précédente. — Charles Hérisson, tessier, veuf de Anne Souty. Contrat 21 juillet 1757. 400 liv. au *point de France.*

PETIT (Catherine), fille de Pierre, mesureur, et de Françoise Chamfailly. — Jean Barrier, marchand. Contrat 22 décembre 1683. 100 liv. au *point d'Alençon.*

PETIT (Marie-Madeleine), fille de Jacques, drapier, et de Marie Barrier. — Jean Jeannois. Contrat 9 mai 1694. 150 liv. au *point d'Alençon.* Elle était commise au bureau de *point* du sieur Bourdon, en 1692.

PETIT (Marie), fille de Pierre et de Marie Lesimple. — Jean Daguin, huissier, veuf de Madeleine Bigot. Contrat 19 juillet 1691. 400 liv. au *vélin.*

PETIT (Elisabeth), nièce de la précédente, fille d'Alexandre, chandelier, et de Suzanne Moussard. — Noël Mercier, marchand, veuf de Marthe Fresnais. Contrat 5 mars 1720. 900 liv. au *point de France.*

PETIT (Joseph), maître perruquier, frère de la précédente. — Louise Frémont. Contrat 14 juillet 1730. 200 liv. au *point d'Alençon.*

PETIT (François-Robert), chandelier, fils du précédent. — Angélique-Marthe Poitrineau. Contrat 23 août 1765. Encore marchand de *point* en 1783.

PETIT (Jacques), filotier, frère du précédent, veuf de Madeleine Roullée. — Renée Poupard, fabricante de *point de France.* Mariés le 13 avril 1774. Encore marchands de *point* en 1782 et 1785.

PETIT (Isaac), marchand, veuf de Gabrielle Doré. — Marie Duval. Contrat 19 janvier 1710. 600 liv. au *point de France.*

PETIT (François), dit de Lahaye, marchand de *point de France*, fils de François et de Françoise Delaunay. — Catherine Fauvel. Mariés le 27 novembre 1726.

Marie-Françoise Moulin, sa seconde femme, était courtière en *point* en 1775.

PETIT (Charles), tailleur, fils de Marin et de Madeleine Tempier. — Marie Davoust. Mariés le 21 août 1770. Marchands de *point* et courtiers jusqu'en 1790.

PHELIPPEAUX (Jean), commis aux aides, fils de Thomas et de Françoise Vasnier. — Marie Lemaire. Contrat 5 juillet 1698. 600 liv. au *point de France.*

PHELIPPEAUX (Marie-Louise), fille de Michel et de Françoise Juglet. — François-Louis Pelloin, tailleur de pierres. Contrat 8 juillet 1766. 300 liv. au *point de France.*

PHELIPPEAUX (Alexandre), maître sellier, veuf de Renée Bougeard, frère de la précédente. — Madeleine Besnard, dite Saint-Marc. Contrat 24 septembre 1770. 600 liv. au *point de France.*

PICARD (Madeleine), fabricante de *vélin* en 1664. Mariée à Marin Langlois.

PICARD (Roch), fils de Gilles et de Louise Amyot. — Marie Leconte. Contrat 26 septembre 1691. 200 liv. au *point de France.*

PICHON (Marie), fille d'Abraham et de Anne Taunay, fabricante de *vélin* en 1681.

PICHON (François), sieur du Buisson, marchand, fils de Pierre, marchand, et de Catherine Pichon. — Renée Blesbois. Contrat 18 janvier 1701. 800 liv. au *point de France.*

PICQUET (Nicolas), filotier, fils de Toussaint et de Jacquine Marchand. — Louise Gaillard. Contrat 28 juin 1676. 300 liv. au *point de France.*

PIERRE (Elisabeth-Anne), fille de Jacques et de Elisabeth Bidon. — Jérémie Gilbert, marchand. Mariés 25 novembre 1687.

PIGNARD (Catherine), fille de Louis et de Gabrielle Roussel. — Léonard Alissot, boucher. Contrat 24 décembre 1688. 200 liv. *à faire ou faire faire du point d'Alençon.*

PIGNON (Cécile), fille de Vincent, serrurier, et de Françoise Badouillet. — Samuel Tiphaine, sieur de la Croix. Contrat 18 octobre 1696. 550 liv. au *point de France.*

PIGORÉ (Paul), marchand, fils de Zacharie et de Françoise Quillel. — Françoise Tiphaine. Contrat 16 novembre 1669. 300 liv. au *vélin.*

PIHAN (Nicolas-Pierre-Mathurin), receveur général du domaine de M. le marquis de l'Isle, fils de Pierre et d'Elisabeth Catherine Bourdon. — Suzanne-Marie-Louise Davois, marchande et fabricante de *point*. Mariés le 17 février 1757. Encore marchande en 1784.

PILLON (Jacques), fils de Pierre et de Marthe Leconte. — Renée Paulmier. Contrat 17 novembre 1662. 1500 liv. au *vélin.*

PILLON (Guillaume), marchand pelletier, fils du précédent. — Anne Lorieux. Contrat 20 septembre 1697. 300 liv. au *point de France.* Encore marchands et fabricants en 1740.

PILLON (Gilles), manchonnier, fils du précédent. — Marie Normand. Mariés le 28 janvier 1723. Inventaire de leur fabrique en 1756.

PILLON (Elisabeth-Marthe), veuve de Gabriel Vincent, fille du précédent. — Pierre-Jean Dujarrier, filotier, veuf de Gabrielle Ollivier. Contrat 7 août 1770. Elle resta marchande jusqu'en 1780 environ.

PILLON (Marie), fille de Pierre et de Anne Fierabras. — Jean Duval, chirurgien. Contrat 27 février 1672. 1000 liv. au *vélin.*

PILLON (Gervais), sieur de La Cour, (de la paroisse de Saint-Aubin), fils de Joseph et de Anne Levesque. — Hélène Paulmier. Contrat 4 janvier 1680. 300 liv. au *point d'Alençon.*

PILLON (François), cuisinier, fils de François et de Anne Tavernier. — Françoise Sicot. Contrat 16 septembre 1752. 600 liv. au *point de France.*

PILLON (Françoise-Victoire-Marie-Marthe). — Pierre Clogenson, sieur des Bois-Levesque. Contrat 10 juillet 1771. 5000 liv. en marchandises de *point de France.*

PINEL (René), chirurgien, veuf de Marthe Froget. — Madeleine Girouard. Contrat 20 juin 1691. 200 liv. au *point de France.*

PIOL (Marguerite), fille d'Abraham et de Marie Couillain. — François Houet, filotier. Contrat 3 février 1681. 200 liv. au *vélin.*

PITEL (demoiselle), marchande de *point de France* en 1777.

PLENET (1) (Jacques), marchand de *point* (associé avec Jean Templier), fils de Guillaume et de Catherine Criquet. — Marie Roger. Mariés 15 octobre 1748. Encore marchands de *point* en 1788.

POINTEL (Jacques), menuisier, fils de Nicolas, menuisier, et de Jeanne Romet. — Marie Poupery. Contrat 16 octobre 1685. 300 liv. au *point de France*.

POIRIER (Françoise), fille d'André et de Marie Leconte. — Nicolas Ollivier. Contrat 3 octobre 1680. 200 liv. au *vélin*.

POIRIER (René), charpentier, fils de Jean, filotier, et de Marie Toréton. — Marie Lorieux. Contrat 6 janvier 1688. 300 liv. au *point de France*.

POIRIER (Anne), fille de Jean, boulanger, et de Gabrielle Chesnel. — Jean Dibon, marchand vélineur, veuf de Marie Bertin. Contrat 29 janvier 1715. 150 liv. à faire faire des *points de France*.

POIRIER (Jacques), fils de Nicolas et de Marie Rocher. — Renée-Françoise Besnard. Contrat 15 juillet 1756. 60 liv. au *point de France*.

POIRIER (Marie), fille de Jean et de Marie Marais. — Pierre Bretonnel. Mariés le 22 avril 1766. Marchands de *point de France* jusqu'en 1793.

POIRIER (Célina-Zoé), fille de Jacques Michel et de Françoise-Anne Chevalier. — Amand Barbrel. Mariés 13 novembre 1850. Elle fit fabriquer jusqu'en 1867.

POISSON (Jean), marchand. — Madeleine Marchand, fabricante de *vélin* en 1680.

POISSON (Gilbert), chirurgien. — Marie Devalframbert. Mariés le 1er octobre 1669. Ils faisaient encore fabriquer en 1682, associés pour le commerce du *point* avec Guillaume Lelevel, brodeur.

POISSON (Gilbert), fils du précédent. — Catherine Lelevel. Mariés le 13 septembre 1698. Remarié à Catherine Marignier le 13 novembre 1706.

POISSON (Pierre-Gilles), chirurgien, fils du précédent, et de Catherine Marignier. — Renée Roulloin. Contrat 16 janvier 1730. 300 liv. au *point de France*.

POISSON (Catherine), fille du précédent. — René Cochin. Contrat 23 mai 1755. 500 liv. en marchandises de *point d'Alençon*.

POISSON (René). — Marie Gandon. Marchands courtiers de *point de France* en 1768.

La fabrication du point s'est conservée dans cette famille environ 100 ans.

POITEVIN (Samson). — Barbe Bayel, fabricante de 1660 à 1680.

POITEVIN (Louise), fille de Jacques, marchand, et de Louise Vavasseur. — Jean-Baptiste Elie. Contrat 24 juillet 1720. 100 liv. au *point* de *France*.

POITRINEAU (François), sieur de la Brosse, chirurgien. — Catherine Vaillant, fabricante. Mariés avant 1679. Remarié à Marguerite Faudore le 27 juillet 1716.

POITRINEAU (Joseph-Georges), filotier, cousin du précédent, fils de Joseph Isaac et de Renée Gravelle. — Louise-Anne Drouet, fabricante. Contrat 4 novembre 1756. Elle était directrice du bureau de *point* de Jean Devalframbert-Duparc, huit ans avant son mariage, et elle y resta directrice jusqu'en 1771. Après cette date, elle fit fabriquer pour son compte. Son mari continua le commerce du *point* jusqu'à sa mort, 29 avril 1788.

POITRINEAU (Angélique-Marthe), sœur de père du précédent et de Marie-Anne Boulay sa seconde femme. — François-Robert Petit, chandelier. Contrat 23 avril 1765. Il était encore marchand de *point* en 1784.

POITRINEAU (François), marchand filotier, frère de la précédente. — Marie-Jeanne Beaudouin, fabricante de *point*. Mariés le 17 novembre 1778. Encore marchand de *point* en 1791.

POITRINEAU (Angélique-Céleste), nièce des précédents, fille de Louis, filotier, et de Marie-Anne Mercier. — Pierre-Jean Douville. Mariés le 18 frimaire an X.

POITRINEAU (Marie-Flore-Félicité), sœur de la précédente. Elle fut directrice du bureau de M. le baron Mercier vers 1836 et s'adjoignit sa nièce, Mme Douville, pour l'aider dans la fabrication du *point*. Cette dernière continua la fabrication jus-

(1) Dans la même famille ce nom est écrit de trois manières : *Plenet*, *Plainet* et *Planet*.

qu'en 1875 environ. La fabrication du *point d'Alençon* s'est donc conservée près de deux cents ans dans cette famille.

POLLARD (Maurice), charron, fils de Jean et de Marie Goupil. — Madeleine Granger. Contrat 29 avril 1680. 300 liv. au *vélin et point de France.*

POLLARD (Marie), petite-fille du précédent, fille de Elie et de Suzanne Chevallier. — Etienne-René Renault, chirurgien, veuf de Marie-Louise Langlois. Contrat 10 juin 1763. 300 liv. au *point de France.*

PORÉE (Augustin-Charles), bourgeois d'Alençon, fils de Thomas, sieur du Buisson, lieutenant au régiment de cavalerie du Maine, et de Anne Challemel. — Anne-Antoinette Bouessé de La Prairie. Contrat 29 avril 1756. 3000 liv. amassées depuis 15 ans qu'elle était directrice de la manufacture de Jérémie-André Goujon de la Binardière.

PORTIER (Marie et Françoise), marchandes et fabricantes de *point* en 1763.

POTTIER (Pierre-François), potier, fils de Pierre et de Marie Delbray. — Anne Lemée. Contrat 12 juin 1743. 400 liv. par son travail et négoce au *point de France.*

POTTIER (Marie), fille de Guillaume et d'Elisabeth Vavasseur. — François-Toussaint Godefroy. Mariés le 1er juillet 1755. Marchands de *point* jusqu'à l'an II.

POTTIER (René-Pierre), tailleur, fils de René et de Renée Dubuisson. — Anne-Madeleine Gauthier. Mariés le 24 avril 1759. Marchands de *point de France* en 1766.

POTTIER (Louis-Michel), tisserand, fils de Louis et de Madeleine Saint-Ellier. — Jeanne Roger. Contrat 31 janvier 1770. 200 liv. au *point de France.*

POTTIER (Louise-Madeleine), sœur du précédent. — Nicolas-Pierre Ledoux, boisselier. Contrat 9 mars 1774. 100 liv. au *point d'Alençon.*

POULLAIN (Marie), fille de René, sieur de la Gaucherie, et de Jeanne Massot. — Jacques Bonnissan, marchand. Contrat 28 décembre 1665. 1500 liv. au *vélin.*

POULLAIN (Pierre), commis au greffe, fils de Pierre, bourgeois d'Alençon, et de Anne Perrier. — Marguerite Poupard. Contrat 15 mars 1666. 2500 liv. au *vélin.* Remarié à Elisabeth Froget. Contrat 15 mars 1676. 1500 liv. au *point d'Alençon.*

POULLAIN (Marguerite), fille du précédent et de Marguerite Poupard. — Jean Default. Contrat 4 septembre 1702. 600 liv. au *point de France.*

POULLAIN (Gabrielle), fille d'Antoine, sieur de la Fosse, et de Géneviève de Mesenge. — Paul Ollivier, sieur de la Rivière, marchand. Contrat 2 décembre 1687. 600 liv. au *point d'Alençon.*

POULLAIN (Anne), fille de François et d'Elisabeth Pigoré. — Henri Camus. Contrat 25 juillet 1709. 600 liv. au *point de France.*

POULLAIN (Marie-Charlotte), fille de Gilles, sieur de Beauchêne, et de Marie-Françoise Duchesnay. — Louis-Gabriel Bourdon, marchand mercier, fabricant de *point.* Contrat 14 décembre 1729. Inventaire de leur fabrique de *point*, le 2 novembre 1751.

POULLARD (Jean), sieur de la Ferrière, marchand. — Marguerite Blesbois. Contrat 20 novembre 1682. 1100 liv. au *point de France.*

POUPARD (Gabrielle), fille de Jean et de Suzanne Poullain. — François Fresnais, marchand. Contrat 9 mars 1661. 500 liv. au *point de coupé et vélin.*

POUPARD (Marguerite), sœur de la précédente. — Pierre Poullain, commis au greffe. Contrat 15 mars 1666. 2500 liv. au *vélin.*

POUPARD (Marie), fille de Noël et de Madeleine Jousselin. — Pierre Marchand, tailleur. Contrat 21 décembre 1679. 150 liv. au *point d'Alençon.*

POUPARD (Jean), fils de Thomas, marchand drapier, et de Marie Roussel. — Renée-Marguerite Boullard. Contrat 31 mars 1693. 200 liv. au *point de France.*

POUPARD (Germain), fils de Richard et de Marie Henriet. — Françoise Boullard. Mariés le 17 novembre 1733. Encore fabricante en 1773.

POUPARD (Jean-Baptiste), filotier, fils du précédent. — Marie-Madeleine Malitourne. Contrat 21 novembre 1773. 1400 liv. employées à faire fabriquer du *point de France*, avec sa mère.

POUPARD (Gabrielle), sœur du précé-

dent. — Pierre Bourdon, marchand de *point*. Mariés le 6 février 1776.

POUPARD (Antoine-Nicolas), cousin de la précédente, fils de Mathurin et de Marguerite Lesage. — Elisabeth Leroux, Contrat 28 mai 1760. Encore marchand de *point* en 1792.

POUPARD (Richard), frère du précédent. — François Jousselin. Contrat 29 décembre 1772. 600 liv. *gagnées depuis qu'elle est factrice du bureau de point de M. Rouillon.*

POUPARD (Renée), fille de Nicolas et de Marie Geslin. — Jacques Petit, filotier, veuf de Madeleine Roullée. Mariés le 13 avril 1774. Encore marchand de *point* en 1783.

POUPARD (Louise-Célina), fille de Louis-Isaac, libraire, et de Thérèse-Sophie-Agathe Le Rouillé. — Toussaint-Constant Roussel. Mariés le 27 juin 1842. Elle était d'abord assembleuse, puis fonda son bureau de *point* en 1855 environ.

POUPERY (Marie), fille de Thomas, menuisier sculpteur, et de Marie Gauthier. — Jacques Pointel, menuisier. Contrat 16 octobre 1685. 300 liv. au *point de France.*

PRÉEL (Julien), chapelier, fils de Julien tabellion, et de Julie Coudère. — Françoise Choquet. Contrat 29 décembre 1674. 200 liv. au *vélin.*

PRETESEILLE (Valérie), fille de François, sieur de la Tibaudière, linger ordinaire de la reine, et de Rosalie Hébert. — Guillaume Bonvoust, sieur de la Veillardière, apothicaire. Contrat 20 juin 1659. Encore marchands de *point* en 1680.

PRETESEILLE (Madeleine), fabricante, sœur de la précédente. — Georges Levannier, sieur de La Haye. Contrat 30 décembre 1668.

PRETESEILLE (Madeleine), fille de Jacques et de Marie Hébert. — Jacques Maulny, cordonnier. Contrat 1er janvier 1666. 250 liv. au *vélin.*

PRETESEILLE (Madeleine), fille de Jacques, sieur de la Plaine, et de Gabrielle Leroy. — François Lemaître, sieur de Neuville, veuf de Anne Picherot. Contrat 22 février 1688. 1000 liv. au *point de France.*

PRIEUR (Jean-Vincent), fils de Michel et de Catherine Bourges. — Françoise Chalaux. Mariés le 5 février 1765. Encore marchands en 1794.

PROVOST (René), sieur de la Provostière, fils de Pierre, mégissier, et de Anne Choisne. — Marie Leprou. Contrat 13 février 1661. Ils furent employés à la manufacture de *point de France*, de 1665 à 1675.

PROVOST (Jacques), frère du précédent. — Marie Ruel, fabricante de *point.* Contrat 15 mars 1662. Il fut directeur de la manufacture des *points de France* établie à Alençon et fit fabriquer, après 1675, avec ses deux frères : René et Pierre. Jacques Leprevost (c'est ainsi qu'il signait), acquit une très grande fortune, que son fils, Pierre-Jacques Leprovost, accrut encore. Ce dernier était conseiller du roi, argentier à Bapaume, le 4 juillet 1710. Il demeurait à Cambray en 1713, épousa une dame de la cour de Madrid, et mourut à Barcelone.

PROVOST (Pierre), frère du précédent, associé avec ses frères pour la fabrication du *point*, en 1675.

PROVOST (Barbe). — Etienne Fillon, fabricante de 1663 à 1673.

PROVOST (Jacques), fils de Robert et d'Opportune Lecoq. — Renée Levrard. Contrat 30 janvier 1688. 90 liv. au *point d'Alençon.*

PROVOST (Samson), boulanger, fils de René et de Madeleine Fontaine. — Françoise Mercier. Contrat 16 décembre 1688. 200 liv. au *point de France.*

PUJOL (Pierre), vitrier, veuf de Marie-Madeleine Massard. — Anne Leconte. Contrat 5 mai 1780. 300 liv. au *point de France.*

QUELLIER (Jean), marchand, fils de Jean et de Catherine Marchand. — Catherine Lebrec. Contrat 11 janvier 1681. 500 liv. au *point de France.*

QUELQUEJEU (Elisabeth), fille de Pierre et d'Elisabeth Pasquier. — François Daguin. Contrat 3 juin 1700. 300 liv. au *point de France.*

QUESNOT (Denise). — Simon-Jean-Louis Coulombet, orfèvre, marchand de *point* en 1732.

QUILLEL ou QUILLET (Jacquine), fille de Pierre et de Anne Martin, fabricante de *point coupé* en 1644.

QUILLEL (Françoise), fille d'Abraham, sieur de la Chapelle, et de Marthe de Marcilly. — Charles Collet, sieur de Chambarre. Mariés le 19 janvier 1653. Il fut hostile à l'établissement de la manufacture en 1665.

QUILLEL (Pierre), sieur des Rousselières, maître apothicaire, fils d'Abraham, sieur du Rocher, et de Jeanne Devalframbert. — Esther Delaville. Contrat 4 janvier 1667. 2000 liv. au *point d'Alençon*.

QUILLEL (Marie), fille de Louis, sieur de Launay, gendarme du roi, et de Marie Quelquejeu. — Louis Bourdin, sieur de la Croix, chirurgien de feue la duchesse de Guise. Contrat 11 août 1700. 1500 liv. au *point de France*.

QUILLEL (Catherine), fille de Jacques et de Catherine Morin. — Jean Fousset. Mariés le 16 octobre 1707.

RACINET (Marie-Madeleine), fille de Charles, notaire royal à Saint-Paterne, et de Suzanne Tabur. — Nicolas Marignier. Contrat 11 février 1707. 500 liv. au *point de France*.

RADIGUE-DELORME (Marie-Anne), fille de François, dit Delorme, et de Marie Macé. Elle était marchande de *point de France* en 1770, et factrice du bureau de Thomas Mercier, jusqu'en 1806.

RALLU (René), marchand lapidaire, fils de Michel et de Marie Touchard. — Louise-Françoise Hubert. Mariés le 31 août 1756. Encore marchands de *point de France* en 1788.

RAMBOUST, architecte à Mamers, fils de Jean et de Pasquière Rougereau. — Gabrielle Levesque. Contrat 4 mars 1692. 400 liv. au *point de France*.

RANQUESNE (Anne), fille de Jacques et de Anne Marignier. — François-Simon Geslin. — Contrat 20 avril 1751. Inventaire de la fabrique de *point* en 1769.

RATIER (1) (Pierre), filotier, fils de Noël et de Françoise Lion. — Marie Courtin. Contrat 8 novembre 1678. 500 liv. au *point de France*.

RATIER (Noël-Favien), cordonnier, fils de Favien, cordonnier, et de Charlotte Besnard. — Jacqueline-Elisabeth Marchand. Mariés le 15 novembre 1735. Elle est restée marchande et courtière de *point* jusqu'en 1780.

RATIER (Pierre), filotier, fils du précédent. — Barbe-Jeanne Chesnel. Contrat 5 avril 1767. 850 liv. au commerce de *point*.

RATIER (Madeleine-Jacqueline), sœur du précédent. — Etienne-François Guespin, boisselier. Contrat 15 janvier 1772. 300 liv. au *point de France*.

RATIER (Thomas), négociant, fabricant de *point*, frère de la précédente. — Charlotte Drouet. Contrat 6 décembre 1758. 300 liv. au *point d'Alençon*.

Ils furent commis, en 1765, de Elie-Pierre Lemanceau-Deschaleries. Elle resta fabricante jusqu'à sa mort, en 1811.

RATIER (Joseph-Charles-Thomas), fils du précédent. Il avait épousé une demoiselle Labite et fut, en 1785, marchand de draps et de *point* à Paris, rue des Prouvères.

RATIER (Marie-Charlotte), sœur du précédent. — Nicolas-Louis Launay, marchand. Mariés le 3 septembre 1793. Elle continua la fabrication jusqu'en 1845.

RATIER (Louise-Sophie-Adelaïde-Victoire), fabricante de *point*, sœur de la précédente. — Jean-Joseph Clérambault, négociant. Mariés le 3 septembre 1793.

RATIER (Anne-Charlotte), fabricante de *point*, sœur de la précédente. — René-Joseph-Marguerit Clérambault, notaire. Mariés le 11 prairial an V. Elle ne continua pas ce commerce après son mariage.

RATIER (Louise-Sophie-Charlotte), fabricante de *point*, sœur de la précédente. — Charles-Pierre Clérambault, marchand. Mariés le 30 nivôse an X. Ils faisaient d'abord fabriquer pour M. Lemanceau-Deschaleries. C'est dans leur bureau que fut fabriqué le lit acheté par Napoléon, en 1811. M. Clérambault continua la fabrication et le commerce du *point* jusqu'en 1847, date de sa mort.

RATIER (Gabrielle-Catherine), veuve de Pierre Manouri, cousine-germaine des précédentes, fille de Jacques-Fabien, boulanger, et de Catherine Louvel. — René-Jacques-Julien Gautier. Mariés le 8 frimaire an X. Décédée en 1815.

(1) Dans la même famille ce nom s'écrivait quelquefois *Rattier*.

RATIER (Nicolas-François), fils d'Isaac et d'Isabelle Clouet. — Marie Roussel, fabricante de *point*. Mariés le 15 avril 1745. Encore marchands de *point* en 1786.

RATIER (Thomas), cordonnier, fils de René et de Jeanne Doré. — Hélène-Françoise Lesimple, fabricante de *point*. Mariés le 20 novembre 1751. Encore marchands de *point* en 1780.

RATIER (Jacques-Jean), tailleur de pierres, veuf de Gabrielle Boutelou, fils de Marin et de Marie Fagry. — Louise-Françoise Gayet. Mariés le 24 novembre 1773. Inventaire de leur fabrique en 1776.

RAUX (Etienne), coutelier, veuf de Marie-Jeanne Godard. — Jeanne-Marie Doudieux, fabricante de *point*. Mariés le 8 février 1776.

RAVET (Madeleine), fille de Pierre, garde en la forêt du roi, et d'Elisabeth Chesnel. — François-Alexandre Barbot, dit Noterie, potier. Contrat 8 février 1752. Encore fabricante de *point de France* en 1787.

RENARD (Marie), fille de Marin, marchand, et de Marie Lecouturier. — René Gauthier, marchand. Contrat 16 juin 1691. 450 liv. au *vélin*.

RENARD (Elisabeth), fille de François et de Marie Faudore. — René-Michel Gouais-Lanos, marchand. Mariés le 30 avril 1754.

RENAUD (Vincent). — Marguerite Tremerel. Contrat 25 avril 1693. 120 liv. au *point de France*.

RENAUD (Etienne-René), chirurgien, veuf de Marie-Louise Langlois, fils d'Etienne et de Renée Pavie. — Marie Pollard. Contrat 10 juin 1763. 300 liv. au *point de France*.

RENAUD (Marie). — Pierre Fresnais, le jeune, marchand de *point de France* en 1768.

RENIER (Thomas), marchand, veuf de Marie-Madeleine Boulay, fils de Mathieu, marchand, et de Françoise Relat. — Marie Lepin. Contrat 27 juin 1700. 300 liv. au *point de France*.

RESTOUX (Jean), marchand, fils de Jacob et de Marie Boujis. — Renée Collin. Contrat 6 avril 1680. 700 liv. au *vélin et point d'Alençon*.

RESTOUX (Marguerite), fille de Nicolas filotier, et de Catherine Marais. — François Lorel. Contrat 10 mai 1685. 300 liv. au *point de France*.

RETOUR (Charles), commissionnaire de marchandises de *point*, en 1767.

REVERS (Gervais), vitrier, fils d'Adrien et de Marie Bosseron. — Marie Marchand. Contrat 18 juin 1718. 500 liv. au *point de France*.

RIBAULT (Paul), fils de Nicolas, drapier, et de Anne Selos. — Jacqueline Lecouturier. Contrat 30 mai 1680. 250 liv. au *vélin*.

RIBAULT (Philippe), marchand, fils de Jean et de Françoise Gilbert. — Gabrielle Saulnier. Contrat 7 décembre 1686. 200 liv. au *point de France*.

RIBAULT (Elisabeth), cousine du précédent, fille de Daniel, marchand, et de Madeleine Cuisnet. — Isaïe Boulay, sieur de Prêneuf. Contrat 6 janvier 1689. 300 liv. au *point de France*.

RIBAULT (Marguerite), cousine de la précédente, fille de Jacques, sieur de la Mennetière, marchand, et de Marie Nochet. — Charles Boullard, marchand. Contrat 14 septembre 1691. 500 liv. au *point de France*.

RIBAULT (Marie), sœur de la précédente. — Benjamin Collet, tisserand. Contrat 7 décembre 1705.

RIBOT (Madeleine), fille de François, greffier du domaine du roi, demeurant au Mans, et de Madeleine Besnard. — Paul Fenoulhet, marchand mercier, et marchand de *point*, veuf de Suzanne Barbot. Mariés vers 1672.

RICHER (Marie), fille de Jacques et de Marie Delahaye. — René Guilloré, marchand. Contrat 4 janvier 1665. 150 liv. au *vélin*.

RICHER (Elisabeth), fille de Jean, marchand, et d'Elisabeth Birée. — Julien Thouars. Contrat 12 juillet 1678. 2000 liv. au *point de France*.

RICHER (Elisabeth), fille de Gabriel et de Anne Marie. — Jean-François Vienne. Contrat 8 février 1682. 600 liv. au *point de France*.

RICHER (Marie), fille de Claude et de Renée Barbe. — Jean Gousde. Mariés le 26 novembre 1693.

RICHER (Marie), fille de François, huissier au grenier à sel, et de Gabrielle Ruel.

— Henri Chevrel, marchand, veuf de Marie Cuisy. Contrat 28 janvier 1729. 600 liv. au *point de France*.

RICHER (Claude), lapidaire, fils de Jean et de Marie Lesage. — Françoise Lepaon. Mariés le 12 février 1765. Encore marchands de *point de France*, en 1775.

RIDOU (Joachim), sieur de la Bonnerie, marchand, fils de Joachim, sieur de la Bonnerie, et de Elisabeth Amirault. — Anne Leconte, fabricante de *point*. Contrat 29 juillet 1711.

RIDOU (René), sieur de la Motte, marchand, frère du précédent. — Suzanne Tripier. Mariés le 23 mai 1683. Encore marchande de *point* en 1740.

RIDOU (Suzanne), fabricante de *point*, fille du précédent. — Guillaume Morin, marchand à Caen. Contrat 25 octobre 1705.

RIDOU (Marie), sœur de la précédente. Fabricante de *point* en 1709.

RIDOU (Renée), sieur de la Motte Bonnerie, marchand mercier et marchand de *point*, frère de la précédente. Marié à Elisabeth-Anne Billon. Il réclamait, en 1731, des ouvrages de *point* qu'il avait livrés à Gabrielle Guérin, factrice de Marescot.

RIDOU (Marie-Anne), fille du précédent. — Antoine Chabaud de la Tour. Elle demandait, en 1753, à l'intendant, l'autorisation de recevoir 4000 liv. qui lui étaient dues, afin de les employer dans le commerce de *point de France* qu'elle avait entrepris.

RIOUX (Marguerite). — François Lelièvre. Marchands de *point de France* en 1779.

ROBERT (Jacques), tissier, fils de Jacques, tonnelier, et de Jacquine Piquet. — Marthe Desmoulins. Contrat 2 juin 1680. 100 liv. au *vélin*.

ROBERT (Jacquine), veuve de Julien Thomeret, fabricant de *point*. — Jacques Courtin, postillon. Contrat 8 février 1743. 300 liv. en marchandises.

ROBERT (Jean-Thomas), serrurier, fils de Thomas et de Louise Henriet. — Madeleine Legendre. Mariés le 9 janvier 1769. Encore marchande et fabricante de *point* en 1785, et courtière en 1787.

ROBINEAU (Renée), fille de Pierre, menuisier, et de Marie Lefebvre. — Nicolas Mallard, filotier. Contrat 3 janvier 1710. 100 liv. au *point de France*.

ROCHER (Marie), fille de Jean et de Marie Lesage. — Thomas Gilbert, marchand. Contrat 8 septembre 1651. 1200 liv. gagnées par son travail. Elle était associée avec ses sœurs.

ROCHER (Elisabeth), sœur de la précédente. — Pierre Boullay, marchand. Contrat 12 mai 1656. 1100 liv. au *point coupé*.

ROCHER (Noémie), sœur de la précédente. — Gilles Taunay. Elle était associée avec ses sœurs pour le commerce et la fabrication.

ROCHER (Noémie), nièce de la précédente, fille de Jean, marchand, et de Anne Lesage. — Jean Rouillon, sieur de la Chevalerie, marchand mercier et marchand de *point*, associé avec Jacques Ardesoif. Mariés le 15 septembre 1675.

ROCHER (Anne), sœur de la précédente. — Jacques Duval, sieur du Mesnil. Contrat 9 février 1679. 1000 liv. au *point de France*.

ROCHER (Anne), fille de Pierre et de Jeanne Ruel. — Mathieu Alix, sieur de Grandchamps, marchand. Contrat 6 novembre 1681. 1200 liv. gagnées par son travail et négoce au *vélin*.

ROGER (Jacques-Antoine), fils d'Antoine et de Anne Ferrand. — Marie-Madeleine Legros. Mariés le 21 juin 1763. Inventaire de leur fabrique en 1774. Elle continua le commerce du *point* après le décès de son mari.

ROGER (Jeanne), sœur du précédent. — Louis-Michel Pottier, tisserand. Contrat 31 janvier 1770. 200 liv. au *point de France*.

ROGER (Julien-Noël), dessinateur en *point de France*, fils de François et de Marguerite Marais. — Elisabeth Hubert. Contrat septembre 1758. 600 liv. au *point de France*. Marchands et fabricants de *point* en 1780.

ROHAIS (Madeleine), fille de Jean et de Marie Liousty. — René Marignier, marchand. Contrat 13 juin 1671. 300 liv. au *vélin*.

RONDEAU (Marie), fille de Jean et de Suzanne Boissière. — Jean Louis de La Bonneville, marchand filotier. Contrat 3 avril 1723. 400 liv. au *point de France*.

RONDEAU (Elisabeth-Madeleine), fille

d'André, chirurgien, et de Marthe Barbe. — Joseph-François Gousde, sieur des Friches. Contrat 11 juin 1754. 2000 liv. au *point d'Alençon*.

ROND EAU (Louise), dite La Perrière, fabricante de *point*, en 1759, à Prez-en-Pail, fille de Jean-Baptiste, sieur de La Perrière et de Marie Renard.

ROSE (Marie), fille de Pierre et de Jacqueline Lenfant. — Jean Lindet, filotier, marchand de *point*. Mariés le 21 février 1756.

ROSE (Pierre-Joseph), filotier, frère de la précédente. — Marie-Anne-Suzanne Vardon. Mariés le 3 février 1767. Encore marchands de *point* en 1788.

ROTTEMBURG (demoiselle), marchande de *point* à Alençon, en 1774.

ROUGET (Françoise), fille de Mathieu et de Françoise Eliot. — Jean Chapelle, marchand. Contrat 13 novembre 1667. 1200 liv. au *vélin*.

ROUILLON (Abraham), sieur de Hautval, apothicaire, fils de Georges, sieur du Val et de Madeleine Grudet. — Françoise Groustel. Contrat 23 février 1621.

ROUILLON (Marthe), fille du précédent. — Jean Duval, sieur des Aulneaux. Elle faisait trafic de *point coupé et de dentelles*, en 1650.

ROUILLON (Suzanne), sœur de la précédente. — Pierre Houssemaine, sieur du Tertre. Contrat 1er août 1661. Elle était associée avec sa sœur et son frère Paul, pour le commerce de merceries et de dentelles, en 1650.

ROUILLON (Jean), sieur de la Chevallerie, marchand mercier à Paris, fils de Jean, avocat et de Anne de Bully. — Noëmie Rocher. Mariés le 15 septembre 1675. Ils étaient associés pour le commerce avec Jacques Ardesoif.

ROUILLON (Anne), cousine des précédents, fille d'Abraham et de Anne Lenostre. — Sébastien Lolivrel. Contrat 20 février 1664. 400 liv. au *point d'Alençon*.

ROUILLON (Joseph), greffier, cousin de la précédente, fils de Pierre et de Marthe Tabur. — Marie Houssemaine. Contrat 20 juillet 1682. 700 liv. au *point de France*.

ROUILLON (Françoise), sœur du précédent. — Pierre Dubu, sieur de Fouassé. Contrat 26 septembre 1685. 1500 liv. au *vélin*.

ROUILLON (Georges), greffier, fermier du domaine, frère de la précédente. — Marie Leroy. Contrat 9 juin 1663. 1900 liv. au *point d'Alençon*. Remarié, le 9 août 1685, à Marie Fromentin.

ROUILLON (Georges-Jérémie), marchand, fils du précédent, et de Marie Fromentin. — Marthe Buat de la Croix. Contrat 5 novembre 1712. Inventaire de leur fabrique en 1760.

ROUILLON (Marie-Anne), fille du précédent. — Charles-François-René Biseul. Contrat 22 avril 1750. 500 liv. au *point de France*.

ROUILLON (Marie-Marthe et Françoise-Catherine), sœurs de la précédente. Fabricantes de *point* en 1760.

ROUILLON (Charles-Jacques), de Lépinay, marchand de *point*, frère des précédentes. — Marguerite Frémont. Mariés le 29 septembre 1761.

ROUILLON (Joseph), marchand, cousin du précédent, fils de Jean et de Marthe Boullay. — Madeleine de Boislambert. Contrat 17 janvier 1721. 600 liv. au *point de France*.

ROUILLON (Jacques-Pierre), sieur d'Orgeval, marchand bougranier, fils du précédent. — Marie-Alexis Létard. Mariés le 4 juin 1749. Il fut un des signataires de la réclamation contre Alexandre dit Lacoste, en 1757.

ROUILLON (Marie-Elisabeth). — Jean-Jacques de Boyville, marchand mercier et marchand de *point* à Paris, rue de la Monnaie, en 1780.

Le commerce et la fabrication du *point coupé* et du *vélin* se sont conservés dans cette famille, de 1620 à 1800 environ.

ROULLAND (Charlotte-Jeanne-Françoise), fille de François et de Elisabeth Moisy. — Jean Mercier, marchand et fabricant de *point*. Mariés le 16 septembre 1777.

ROULLÉE (Renée), fille de Jacques et de Renée Faudin. — Jean Boissin, drapier. Mariés le 7 mai 1754. Encore marchands et fabricants de *point* en 1784.

ROULLÉE (Marie-Anne), fille de Jean et de Anne Berton. — Jean-René Fouille-

bœuf. Mariés le 16 octobre 1770. Marchands de *point* en 1776.

ROULLOIN (Renée), fille de Jacques et de Marie Genuits. — Pierre-Gilles Poisson, chirurgien. Contrat 16 janvier 1730. 300 liv. au *point de France*.

ROULLOIN (Madeleine), fabricante de *vélin*. Elle fait son testament en faveur de sa sœur Marie Roulloin, dite La Prairie, le 8 mai 1754. Décédée le 7 juin 1770.

ROUSSEAU (Jacques), tailleur, fils de Pierre, cordonnier, et de Judith Guérin. — Madeleine Besnier. Contrat 30 mai 1665. 200 liv. au *vélin*.

ROUSSEAU (René), fils d'Abel et de Marie Brou. — Marthe Delaville. Contrat 21 juin 1720. 800 liv. au *vélin*.

ROUSSEAU (Jeanne-Catherine et Louise-Charlotte-Françoise). Elles obtiennent, le 18 février 1768, de l'intendant d'Alençon, la permission de vendre du bien pour en mettre la somme dans leur commerce de *point de France*.

ROUSSEL (Françoise), fille de René, huissier, et de Françoise Poullain. — Jean Gauthier, marchand. Contrat 1er août 1662. 1300 liv. au *point de coupé et au vélin*.

ROUSSEL (Mathieu), tissier, fils de Mathieu et de Marie Leguay. — Jeanne Moignet. Contrat 30 novembre 1681. 200 liv. au *vélin*.

ROUSSEL (Marie-Madeleine), fille d'Isaac et de Jeanne Jouanne. — Michel Laisné. Mariés le 10 septembre 1744. Marchande de *point de France* en 1766.

ROUSSEL (Marie), fille de Jean, huissier, et de Renée Boullard. — Nicolas-François Rattier. Mariés le 15 avril 1749. Encore marchands et fabricants de *point de France* en 1786.

ROUSSEL (Toussaint-Constant). — Louise-Célina Poupard. Mariés le 27 juin 1842. Actuellement fabricant.

ROYER (1) (Marie), fille de Pierre et de Marie Choquet. — Jacques Plenet, ferblantier. Mariés le 15 octobre 1748. Encore marchands de *point* en 1788.

ROYER (René). — Jeanne Beillot. Mariés le 29 octobre 1765. Marchands de *point de France* en 1771.

RUAULT (Marie), fille de Marin et de Françoise Couppard. — Paul Collet, drapier. Contrat 26 novembre 1678. 150 liv. au *point de France*.

RUAULT (Marguerite), sœur de la précédente. — Jean Decaen, marchand filotier. Contrat 21 novembre 1679. 150 liv. au *point de France*.

RUEL (Thomas), marchand boutonnier, marchand mercier et marchand de *point*, fils de Jean, sieur de la Croix, et de Anne Brière. — Madeleine Leroy, fabricante de *point*, avant l'établissement de la manufacture. Contrat 13 octobre 1652. Encore fabricante en 1694.

RUEL (Marie), fille du précédent. — René Biseul, marchand de toiles. Contrat 25 septembre 1676. 2000 liv. à faire des ouvrages qui n'étaient autres que du *point d'Alençon*, sa mère étant une des principales fabricantes de l'époque.

RUEL (Jacques), sieur de Pirey, procureur, cousin des précédents, fils de Pierre, sieur de Pirey, avocat, et de Françoise de Séronne. — Marie Collet, fabricante. Remarié à Elisabeth Chassevent, le 7 septembre 1671.

RUEL (Marie), sœur du précédent. — Jacques Provost. Contrat 15 mars 1662. Elle était fabricante de *vélin* et son mari directeur de la manufacture de *point de France* établie à Alençon, de 1665 à 1675.

RUEL (Barbe), sœur de la précédente. — Gatien Mauger. Contrat 21 décembre 1663. 2000 liv. au *vélin*.

RUEL (Louise), sœur de la précédente. — Jean-Baptiste Guérin. Contrat 4 septembre 1666. Ils furent nommés et restèrent directeurs de la manufacture du *point de France* établie au Mans, jusqu'en 1675.

RUEL (Jean), sieur de Roconneval, frère de la précédente, employé à la manufacture royale de *point* établie à Alençon en 1665.

RUEL (Israël), marchand de *point*, cousin des précédents, fils de Jacques et de Marthe Graffin. — Marie Gravelle. Contrat 28 octobre 1674. 100 liv. au *vélin*.

RUEL (Israël), marchand, fils du pré-

(1) Voir aussi *Roger* écrit quelquefois dans les actes pour *Royer*.

cédent. — Marthe Choisne. Mariés le 7 janvier 1710. Encore marchands de *point* en 1721.

RUEL (Marie-Françoise), nièce du précédent, fille de Guillaume, marchand, et d'Elisabeth Lenfant. — Nicolas Ligion, marchand. Contrat 8 septembre 1737.

RUEL (Jean-François), marchand, cousin de la précédente, veuf d'Elisabeth Cerisay, fils d'Abraham, sieur de Courteilles, et de Gabrielle Gauthier. — Gabrielle Lesage. Mariés le 22 janvier 1692. Réclamation de *point* en 1709.

RUEL (Renée), fabricante de *point*, fille du précédent, veuve de Pierre-André Ligion, marchand. — Thomas Tison, marchand, veuf de Renée Brisard. Contrat 9 août 1762.

RUEL (Joseph-Antoine), bonnetier et marchand de *point*, cousin de la précédente, fils de Joseph et de Marguerite Prodhomme. — Louise Ollivier. Contrat 7 juin 1760. Il signa la réclamation des marchands de *point* contre Alexandre dit Lacoste, en 1757.

La fabrication et le commerce du *point* se sont conservés dans cette famille de 1655 à 1770 environ.

RUEL (Louis), journalier, fils de Louis et de Julienne Maunoury. — Elisabeth Levayer. Contrat 30 juillet 1684. 100 liv. au *point de France*.

SAFRAY (Pierre), fils de Julien et de Catherine Dreux. — Louise Hellouis. Contrat 1er octobre 1679. 150 liv. au *point d'Alençon*.

SAILLANT (Anne), fille de Michel et de Marie Romet. — Pierre Gérard, marchand. Mariés le 10 novembre 1772. Courtiers de *point de France* en 1788. Elle était encore fabricante de *point* lors de son second mariage, le 12 pluviôse an XII, avec Noël-Guillaume-Gratien-Ollivier Vavasseur, et est décédée le 24 juin 1841.

SAINT-DENIS (Françoise de), fille de Pierre et de Louise Fritel. — René Leconte, marchand. Contrat 29 juin 1684. 500 liv. au *vélin*.

SAINT-DENIS (Louise-Jacqueline de), fille de Messire Louis de Saint-Denis, et d'Eléonore du Barquet. — François Cheruel, marchand mercier et marchand de *point*, veuf de Louise Barbot, fabricante de *point*, et de Madeleine Paillard. Mariés le 9 janvier 1700.

SAINT-ELLIER (Madeleine), fille de Jacques, marchand, et de Madeleine Vignon. — Jacques Leboulanger, chapelier. Contrat 31 août 1679. 500 liv. au *point d'Alençon*.

SAINT-ELLIER (Marie), fille de Gaspard et de Marie Guitard. — Jean Villiers, menuisier. Contrat 22 mars 1698. 300 liv. au *point de France*.

SAINT-ELLIER (François-Georges), fils de François, marchand, et de Marie Duperche. — Renée-Antoinette Chambay. Contrat 24 février 1717. 100 liv. au *point de France*.

SANNEGON (François-Louis), perruquier, fils de François-Joseph et de Louise-Berthe-Marie-Marthe Huquet, marchande de *point de France*. Mariés le 9 octobre 1759.

SARDIN (Marie). — François Chambay, veuf de Madeleine Vavasseur. Contrat 8 septembre 1750. 250 liv. au *point de France*.

SAULNIER (Gabrielle), fille de Marin, chapelier, et de Gabrielle Leclerc. — Philippe Ribault, marchand. Contrat 7 décembre 1686. 200 liv. au *point de France*. Remariée à René Guérin de La Vallée. Contrat 21 mars 1689.

SAUVAGE (Marie-Madeleine). — Nicolas-François Vangeon-Dubuisson. Marchands de *point de France* en 1757.

SAUVALLE (Madeleine). — André Chambay, marchand de *point*. Contrat 16 novembre 1686.

SAUVALLE (Madeleine), fille de Jean, tourneur, et de Renée Manoury. — Jacques-Thomas Meriel, pâtissier. Contrat 19 janvier 1702. 1500 liv. à *faire faire des points de France*.

SAUVALLE (Angélique), nièce de la précédente, fille de Guillaume et de Madeleine Boullay. Elle était signataire, en 1757, du mémoire des marchands de *point* contre Alexandre dit Lacoste, et est décédée le 22 nivôse an VIII.

SAUVEUR (Vincent), fils de Gédéon et de Charlotte Lucas. — Madeleine Hamard. Contrat 18 novembre 1663. 300 liv. au *vélin*.

SAVARY (Jacques), tailleur pour femmes,

veuf de Géneviève Prodhomme. — Françoise Fagry. Contrat 7 février 1682. 500 liv. au *point de France.*

SCARD (Gratienne), fille de Pierre et de Marie Judel. — Louis Denisot, marchand. Contrat 24 janvier 1697. 500 liv. au *point de France.*

SCARD (Gabrielle), sœur de la précédente. — Joseph Gondoin, chapelier. Contrat 17 janvier 1708. 300 liv. au *point de France.*

SÉGURET (Marguerite), fille de Gilles, cordonnier, et de Sainte Dugué. — Jacques Boullanger, chapelier. Contrat 8 février 1686. 500 liv. au *point de France.*

SÉGURET (Madeleine), fille de Nicolas, greffier, et d'Elisabeth Gauthier. — César Hommey, sieur des Noës. Contrat 8 août 1694.

SÉGURET (Madeleine), sœur de la précédente. — Antoine Dupont, marchand à Carrouges. Contrat 1er février 1722. 500 liv. gagnées à son négoce. Elle réclamait du *point* en 1719.

SELLOS (Marie), fille de Julien et de Marie Rimbault. — Jean Crouezé. Contrat 16 juillet 1690. 150 liv. au *point d'Alençon.*

SELLOS (Marie), fille de Michel, marchand, et de Marguerite Boullard. — Martin Marchand. Contrat 16 avril 1693. 100 liv. au *point de France.*

SERONNE. — (Voir DESERONNE).

SEURIN (Renée), fille de Charles et de Marthe Pigoré. — François Lemaire, marchand filotier. Contrat 9 novembre 1664. 400 liv. au *vélin.*

SEURIN (Marie). — Charles Trouillet. Contrat 22 septembre 1674. 400 liv. au *vélin.*

SEURIN (François), cordonnier, fils de Richard et de Jeanne Legrand. — Jeanne Gauthier. Contrat 11 février 1680. 300 liv. au *point d'Alençon.*

SEURIN (Léonarde), fille de Jean et de Sainte Ouzille. — Nicolas Deshayes, tessier. Contrat 24 septembre 1685. 100 liv. au *vélin.*

SEURIN (François), fabricant de *point* en 1776. Sa veuve continua le commerce après cette date.

SICOT (Françoise), fille de Pierre et de Marie Paris. — François Pillon, cuisinier Contrat 16 septembre 1752. 600 liv. au *point de France.*

SIREJEAN (Pierre-Jean-Baptiste), marchand, fils de Joseph et de Françoise Thierry (de Nancy). — Jeanne Talon, dite Lacombe. Mariés le 8 juin 1773. Inventaire de leur fabrique 13 avril 1782.

SOHIER (Marguerite), fille de François, procureur, et de Marguerite Leconte. — François Leconte, sieur de Saint-Germain. Contrat 16 juillet 1663. 400 liv. au *vélin.*

SOHIER (Jacques), avocat, frère de la précédente. — Renée Biseul. Contrat 6 janvier 1681.

Elle est restée marchande et fabricante de *point* jusqu'en 1740, date de l'inventaire de sa fabrique.

SOYER (Gilles), fils de Pierre, cordonnier, et de Marguerite Hubert. — Thomase Mugissier. Contrat 14 septembre 1697. 200 liv. au *point de France.*

STIER (François), fils de René et de Marie Besnard. — Madeleine Lebrec, veuve Gilles-André Leduc. Mariés 24 septembre 1727. Il fut, en 1757, un des signataires de la réclamation des marchands de *point* contre Alexandre dit Lacoste.

STOUPY (Edmond-Joseph). — Irma-Maria Beaumé. Mariés le 19 novembre 1845. Ils obtinrent en 1854, à l'exposition d'Avranches, une médaille d'argent.

TABUR (Catherine), fille de Pierre et de Catherine Aubert. — François Levannier. Mariés le 21 mai 1770. Courtière de *point de France* le 25 juin 1776.

TAILLARDA (Marie-Barbe), fille d'Antoine et d'Elisabeth Chevrel. — Guillaume Blesbois, sieur de La Garenne, marchand et fabricant de *point.* Contrat 28 octobre 1696. Elle signa, en 1757, la réclamation des marchands de *point* contre Alexandre dit Lacoste, et est décédée avant le 17 septembre 1762.

TAILLARDA (Marie), fabricante de *point,* nièce de la précédente, fille de Guillaume et d'Antoinette Féron, marchands merciers. — Gaspard-François Hamard, licencié ès-lois. Mariés le 7 juin 1707.

TAILLARDA (Elisabeth), sœur de la précédente. — Gabriel Collet. Mariés le 20 septembre 1708.

TALON (Jean), sieur de La Combe, marchand perruquier, fils de Jean, marchand de vin, et de Marie Letourneur. — Marie-Jeanne Fresnais, fabricante de *point.*

Contrat 18 janvier 1723. 1000 liv. par son travail. Il épousa en secondes noces Renée Fromentin.

TALON (Marie-Anne), fille du précédent et de Marie-Jeanne Fresnais. — Jacques Ollivier, tanneur. Mariés le 26 mai 1750. Encore fabricante de *point* en 1779.

TALON (Jeanne), sœur de père de la précédente. — Pierre-Jean-Baptiste Sirejean, marchand. Mariés le 8 juin 1773. Inventaire de leur fabrique de *point* le 13 avril 1782.

TAU (Anne-Catherine). — Charles Binet. Marchands de *point* en 1760.

TAUNAY (Gilles). — Noëmie Rocher. Marchands de *point coupé* en 1650.

TAUNAY (Philippe), sieur de la Sagerie, marchand, fils de Jacques Marchand, et de Marie Perrier. — Suzanne Leconte. Contrat 19 mars 1667. 2000 liv. en marchandises de *vélin*.

TAUNAY (Marthe), fabricante de *vélin*, sœur du précédent. Elle fit son testament en faveur de sa mère, le 7 décembre 1668, et donnait *aux pauvres de la religion réformée une somme à prendre sur les deniers qu'elle avait gagnés à faire des ouvrages de vélin.*

TAUNAY (Jean), sieur Duparc, veuf de Françoise Rouillon, cousin des précédents, fils d'Adrien, sieur Duparc, et d'Elisabeth Gillot. — Marie-Marthe d'Ocagne. Contrat 1er avril 1751. 500 liv. au *vélin*.

TAUNAY (Charles-Mathieu), marchand mercier et de *point* à Paris, en 1784, fils du précédent. Marié à Jeanne-Joséphine Valade. Décédé le 13 octobre 1812.

TAUNAY (Philippe), marchand teinturier, fils de Jacques et d'Elisabeth Houssemaine. — Marguerite de Boyville. Contrat 8 mars 1705. 2000 liv. provenant de son travail. Les trois sœurs étaient associées pour la fabrication du *point*.

TAUNAY (Marie-Alice et Lucie-Adeline), filles de Jean-Jacques, greffier, et de Célestine-Lucie Hereau. Elles ont succédé à Mme Douville et sont actuellement fabricantes.

TAVERNIER (Pierre), sieur de Boulogne, receveur au grenier à sel de Fresnay, fils de Charles et de Geneviève Gouyard. — Catherine Duval. Contrat 6 août 1676. 2000 liv. au *point d'Alençon*.

TEMPLIER (Jean), marchand de *point de France*, veuf de Jacqueline Frété, fils de Julien et de Marie Robichon. — Marthe Cléray. Mariés le 26 avril 1769. Il était associé verbalement avec Jacques Plenet, en 1760 et 1765, puis resta seul, marchand de *point de France* jusqu'en 1782.

TESSIER (Raymond), commis aux aides, fils de Jacques, hôtelier pâtissier, et de Denise Luveau. — Michelle Hanoust. Contrat 20 mars 1683. 300 liv. au *vélin et point d'Alençon*.

TESSIER (Georges), filotier, veuf de Madeleine Chambay, fils de Julien et de Barbe Provost. — Anne Hutrel. Contrat 30 décembre 1762. 450 liv. au *point de France*. Courtière en *point*, en 1776.

TESSIER (Pierre), et son épouse. Courtiers de *point de France* en 1767.

THÉBAULT (François), marchand de *point de France* en 1783.

THIBAULT (Jean). — Louise Brunet, fabricante de *point d'Alençon* en 1677 et 1683.

THOMAS (Jean), sieur du Mesnil. — Elisabeth Collet, fabricante de *vélin*. Condamnée à payer 500 liv. à Jacques Provost, directeur de la manufacture royale, pour avoir fait la fraude en 1665.

THOMAS (Elisabeth), fille du précédent, fabricante jusqu'à son mariage avec François Ancelle, 18 septembre 1698.

THOMAS (Thomas), sieur du Mesnil, marchand, frère de la précédente. — Marie-Madeleine Dumesnil. Mariés le 9 juin 1712.

THOMAS (François), sieur de la Chevallerie, chirurgien, fils de Michel et de Jacqueline Leroux. — Louise Chrétien. Mariés le 1er juillet 1726.

THOMERET (Françoise), fille de Gilles, marchand sellier, et de Françoise Busnel. — Charles-Guillaume Gousde-Desfriches. Contrat 8 juin 1754. 600 liv. au *point de France*.

THOMMERET (Elisabeth), fabricante de *point*, sœur de la précédente. — Jean-Nicolas Vignon, huissier-priseur. Contrat 20 septembre 1760.

THOMMERET (Marie-Madeleine), sœur de la précédente. Associée avec Marie Marchand pour le commerce et la fabrica-

tion du *point*. Son inventaire mentionne 10330 liv. d'ouvrages de *point*.

THOMMERET (Marie-Françoise), fabricante de *point* en 1767, veuve de Claude Jouis.

THOUARS (Julien), fils de Raulin, procureur et de Suzanne Berlot. — Elisabeth Richer. Contrat 12 juillet 1678. 2000 liv. au *point de France*.

TIGER (François), sieur de Rouffigny, marchand, fils d'Isaac, sieur de Rouffigny, conseiller du roi, lieutenant de longue robe, et de Marie-Françoise de Nolland. — Elisabeth Fauchehaut. Contrat 3 février 1724. 500 liv. au *point de France*.

TIPHAINE (1) (Pierre), marchand, fils de Pierre, marchand, et de Renée Clouet. — Marie Oger, fabricante et marchande de *vélin*. Mariés le 13 juin 1668.

TIPHAINE (Israël) sieur des Vergers, marchand, frère du précédent. — Marthe Thirault. Contrat 9 octobre 1686. 120 liv. au *point de France*.

TIPHAINE (Françoise), fille de François, marchand et d'Elisabeth Clouet. — Paul Pigoré, marchand. Contrat 16 novembre 1669. 300 liv. au *vélin*.

TIPHAINE (Françoise), fille de Jean, sieur de la Rivière, et de Renée Groustel. — Mathieu Levasseur, sieur de la Motte. Contrat 11 février 1668. 2000 liv. au *vélin*.

TIPHAINE (Samuel), sieur de la Croix, fils d'Abraham, sieur des Acres, marchand, et de Renée Charpentier. — Cécile Vignon. Contrat 18 octobre 1696. 550 liv. gagnées *à faire des points de France*.

TIPHAINE (Marie), fille de Pierre, sieur des Aulneaux, marchand, et de Anne Lerouillé. — Pierre Mesnil, marchand mercier et de *point*. Contrat 31 janvier 1717.

TIPHAINE (Jean), sieur des Aulneaux, marchand, frère de la précédente. — Marie Thirault, fabricante. Contrat 22 février 1721.

TIPHAINE (Jean), sieur des Aulneaux, fils du précédent. — Anne-Catherine Vaugondon, fabricante et marchande de *point*. Ils étaient associés en 1787 avec Barbot dit Noterie.

TIRAULT ou THIRAULT (Madeleine), fabricante de *vélin*, fille de Salomon, sieur de la Chauvignière, et de Madeleine Herbron. — Etienne Levasseur. Contrat 25 novembre 1663.

TIRAULT (Madeleine), fille de Raoul, marchand, et de Françoise Thirault. — Jean Gillot, sieur de la Garde, marchand. Contrat 29 septembre 1679. 1500 liv. au *point d'Alençon*.

TIRAULT (Marthe), fille de Jacques, marchand, et de Marie Moussard. — Israël Tiphaine, sieur des Vergers, marchand. Contrat 9 octobre 1686. 120 liv. au *point de France*.

TIRAULT (Marie), nièce de la précédente, fille de Jacques, apothicaire, et de Marie Deprez. — Jean Tiphaine, sieur des Aulneaux. Contrat 22 février 1721.

TIRAULT (Louise), fille de Michel et de Louise Mercier. Elle était fabricante en 1681.

TIRAULT (Pierre), drapier, fils d'Abraham et de Madeleine Lecoq. — Julienne Guy. Contrat 10 mai 1683. 60 liv. au *point d'Alençon*.

TIRAULT (Marthe), fille de Jean et de Marthe Levasseur. — Thomas Biseul, sieur de Beauval. Contrat 6 avril 1707. 3000 liv. au *point de France*.

TIRAULT (Marthe-Louise et Françoise), réclament du *point* en 1709 à la veuve Girou.

TIRAULT (François), filotier, fils de Pierre et de Louise Guillaume. — Jeanne Langlais. Contrat 19 mai 1721. 250 liv. au *point de France*.

TISON (François), fils d'Abraham et de Marie Bougis. — Elisabeth Espron. Contrat 12 avril 1676. 300 liv. au *point d'Alençon*.

TISON (Marie-Catherine), fille de Pierre-Michel et de Marthe Yvon. — Pierre-Nicolas Fousset, sieur du Mesnil, marchand mercier et marchand de *point*. Mariés le 11 octobre 1735.

TISON (Thomas), marchand, veuf de Renée Brisard, frère de la précédente. — Renée Ruel, veuve de Pierre-André Ligion. Contrat 6 août 1762.

TISON (Jean), fils de Nicolas et de Marie Prieur. — Marie-Marguerite Mari-

(1) On trouve ces diverses signatures dans la même famille : *Tiphaine, Tifaine, Thifaine.*

gnier, veuve Joseph Oger. Mariés le 25 août 1761. Inventaire de leur fabrique en 1786.

TOUCHARD (Pierre), sieur de Saint-Jean, marchand, fils de Pierre et de Madeleine Simon. — Gabrielle Millereau. Contrat 15 mai 1680. 400 liv. au *point d'Alençon.*

TOUCHARD (Madeleine), fille de Michel et de Françoise Leriche. — Nicolas Collet, filotier. Contrat 5 juillet 1689. 600 liv. au *point d'Alençon.*

TOURNEBOT (Philippe), fils de Jacques et de Anne Moulin. — Renée Genu. Contrat 28 décembre 1665. 300 liv. au *vélin.*

TOUTAIN (Marie), fille de François et de Marie Buisson. — Pierre Leconte. Contrat 23 juillet 1695. 300 liv. au *point de France.* Remariée à Isaac Cherbonnier, le 25 avril 1708.

TOUTAIN (Isaac), fils d'Alexandre et de Catherine Pain. — Anne-Gabrielle Juglard. Contrat 30 octobre 1730. 200 liv. au *point de France.*

TREMEREL (Marguerite), fille de Jean et de Sainte Poirier. — Vincent Renaud. Contrat 25 avril 1693. 120 liv. au *vélin.*

TREMEREL (Jacques), sieur Desmoulins, veuf de Françoise Deslandes. — Françoise Troussier. Contrat 10 mars 1752. 600 liv. au *point de France.*

TRIBOUT (Madeleine), fille de Jacques et de Madeleine Delamare. — Mathurin Chapeau. Contrat 12 septembre 1678. 400 liv. au *point d'Alençon.*

TRIBOULT (Madeleine). — François Desarthe. Fabricant de *vélin* en 1677.

TRIBOULT (Marguerite). — René Mercier. Marchands et fabricants de *point* en 1678.

TRIBOULT (Alexandre), fils d'Abraham *Tribouil* et de Jeanne Crespin. — Marie-Catherine Collet. Contrat 31 janvier 1730. 1000 liv. au *point de France.*

TRIPIER (Suzanne), fille d'Isaac et de Françoise Triboult. — René Ridou, sieur de la Motte, marchand mercier et de *point.* Mariés le 23 mai 1683.

TRIPIER (Elisée), sœur de la précédente et veuve de François Perrier. — Philippe Duval, sieur de la Semée. Contrat 10 décembre 1694. 5500 liv. au *point de France* « *dont elle fait quantité ou autrement.* »

TROLET (Elisabeth). — Simon Courtois, fabricant de *vélin* en 1660.

TROUILLET (Charles). — Marie Seurin. Contrat 22 septembre 1674. 400 liv. au *vélin.*

TROUILLET (Pierre-François), tisserand, fils de Pierre et de Françoise Collet. — Géneviève-Renée Bourdon. Contrat 23 octobre 1768. 300 liv. au *point de France.*

TROUSSIER (Madeleine), fille de Guillaume, marchand drapier, et de Madeleine Gouault. — Charles Duplain, teinturier. Contrat 21 juin 1721. 200 liv. au *point de France.*

TROUSSIER (Jean), tessier, fils de Martin et de Françoise Birée. — Anne Fardillon. Contrat 19 novembre 1730. 300 liv. au *point de France.*

TROUSSIER (Françoise), fille de Marin, filotier, et de Marie Letourneau. — Jacques Tremerel, sieur Desmoulins, veuf de Françoise Deslandes. Contrat 10 mars 1752. 600 liv. au *point de France.*

TUBŒUF (Jacques-Thomas). — Louise Gasteclou, fabricante de *point* en 1730.

TURPIN (Nicolas), maçon, fils de Jacques et de Barbe Chauvières. — Julienne-Louise Lelièvre. Mariés 12 novembre 1748. Encore marchand de *point* en 1760.

TURPIN (Marie), fabricante et marchande de *point* en 1785.

VAILLANT (Elisabeth), fille de Claude, médecin, et de Madeleine Guillaume. — Jacques Leboulanger, marchand. Contrat 17 février 1666. 1000 liv. au *vélin et point d'Alençon.*

VAILLANT (Anne), sœur de père de la précédente, et de Jacqueline Quéru. — François de Fontaine, chirurgien et marchand perruquier. Contrat 2 avril 1671. 1000 liv. au *point d'Alençon.*

VAILLANT (Catherine), fabricante de *vélin*, sœur de la précédente. — François Poitrineau, chirurgien.

VAILLANT (Thérèse), sœur de la précédente. — Charles Lucas, maître perruquier. Contrat 2 juin 1679. 1000 liv. au *vélin.*

VALFRAMBERT. — Voir DEVALFRAMBERT.

VALLÉE (Jacob de), écuyer, sieur du Tertre, fils de Colin et de Catherine Prodhomme. — Marthe Groustel. Contrat 9 juin 1635.

VALLÉE (Salomon), marchand — Catherine Lemaistre. Contrat 22 mai 1672. 150 liv. au *vélin*.

VALLÉE (Marie), fabricante et marchande de *point*, fille de Jean et d'Antoinette Courtin. — Pierre Oger, menuisier. Contrat 29 mai 1684. Remariée le 18 octobre 1694 à Michel Despierres

VALLÉE (Pierre), fils de Jean-Baptiste, sculpteur, et d'Elisabeth Duchesnay. — Françoise Mauger. Contrat 29 mai 1702. 300 liv. au *point de France*.

VAN BOECKSTAL (François-Jean), marchand et fabricant de *point*, fils d'Antoine-Charles, négociant à Bruxelles, et de Louise-Josèphe de Wegué, demeurant depuis 7 ans à Alençon. — Véronique-Anne-Françoise Besniard. Mariés 28 mai 1774. Encore marchand en 1789.

VANGEON (Nicolas-François), sieur Dubuisson, procureur, fils de Charles-François et de Marthe Maigne. — Marie-Madeleine Sauvage. Mariés 23 novembre 1706. Signataire de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste (1757).

VANNIER. — Voir LEVANNIER.

VARDON (Marie-Anne-Suzanne), fille de Louis et de Marguerite Boujis. — Joseph Rose. Mariés 3 février 1767. Encore marchands de *point* en 1788.

VARIN (Jacques), marchand à Caen. — Suzanne Devalframbert, fabricante de *point*. Mariés le 26 octobre 1681.

VARIN (Catherine), fille d'Israël, marchand drapier, et de Catherine Obon. — Jean Legrain, marchand. Contrat 3 décembre 1682. 400 liv. au *point de France*.

VASNIER (Anne), fille de Gilles, chirurgien, et de Anne Rouillon. — Antoine Lefebvre, chirurgien. Contrat 6 mars 1678. 700 liv. au *point d'Alençon*.

VASNIER (Denis), maréchal, fils de Denis et de Julienne Retours. — Marie Fouquet. Contrat 16 décembre 1681. 500 liv. au *point d'Alençon*.

VASNIER (Marie-Anne). Fabricante de 1725 à 1745.

VAUDORÉ (Michel), cordonnier. — Anne Mercier. Contrat 24 mai 1674. 200 liv. au *vélin*.

VAUDORÉ (Léonard), praticien, fils de Nicolas, filotier, et de Renée Chevallier.— Anne-Madeleine Goujon. Contrat 20 mars 1695. 500 liv. au *point de France*.

VAUGONDON (Michel), sieur de Beaufort, marchand, fils de Sébastien et de Françoise Delhomme. — Marthe Delaville, nièce de M[me] La Perrière. Contrat 17 juin 1643.

VAUGONDON (Marthe), fille du précédent. — Louis Matrot, sieur de la Ramée. Contrat 27 novembre 1673. 1500 liv. au *vélin*.

VAUGONDON (Marguerite), nièce de la précédente, fille de Michel et de Elisabeth Turpin. — Pierre-Julien Deprez, sieur du Guey. Contrat 12 novembre 1717. 300 liv. *à faire et faire faire du point de France*.

VAUGONDON Louise), sœur de la précédente. — Michel Collet. Mariés le 7 juillet 1716.

VAUGONDON (Elisabeth), nièce de la précédente, fille de Jean-Baptiste et de Catherine Clouet. — Julien Léger, avocat. Encore marchande de *point de France* en 1778.

VAUGONDON (Anne-Catherine), sœur de la précédente. — Jean Tiphaine, sieur des Aulneaux, marchand de *point*. Associés avec Barbot Noterie en 1787. Le commerce et la fabrication du *point* sont restés dans cette famille de 1650 à 1780 environ.

VAUTORTRE (Thomas), filotier, fils de Jean et de Marthe Godfroy. — Françoise Delié. Contrat 1[er] avril 1722. 150 liv. au *point de France*.

VAVASSEUR (1) (Anne), fille de Marin et de Françoise Leconte. — Germain Cusson, marchand. Contrat 31 décembre 1668. 400 liv. au *vélin*.

VAVASSEUR (Marin), sieur de la Motte, huissier, frère de la précédente. — Madeleine Gousde. Contrat 25 juillet 1677. 400 liv. au *point d'Alençon*.

VAVASSEUR (Barbe), fille de Nicolas et de Barbe Delarue. — Nicolas Lorillu, marchand. Contrat 9 février 1679. 100 liv. au *point de France*.

(1) Quelques-uns signaient *Le Vavasseur*.

VAVASSEUR (Gabrielle), fille de François et de Denise Marais. — Pierre Leroux. Contrat 2 février 1670. 100 liv. au *point d'Alençon*.

VAVASSEUR (Barbe), sœur de la précédente. — Macé Paris. Contrat 23 mai 1681. 300 liv. au *vélin*.

VAVASSEUR (Gabrielle), fille de Sulpice et d'Elisabeth Revancheux. — Michel Chevallier, maréchal. Contrat 24 août 1679. 400 liv. au *point d'Alençon*.

VAVASSEUR (Ambroise), fils de Claude et de Barbe Broussin. — Renée Bouju. Contrat 9 novembre 1687. 100 liv. au *vélin*.

VAVASSEUR (Pierre), filotier, fils de Nicolas et de Marthe Hobon. — Jeanne Lelièvre. Contrat 10 août 1688. 60 liv. au *point d'Alençon*.

VAVASSEUR (Guillaume), maître de latinité, fils de Jean et de Renée Birée. — Marie-Madeleine Duval de Forval. Contrat 2 novembre 1741. 800 liv. au *point d'Alençon*. Remarié à Jeanne Drans. Contrat 10 août 1774. 900 liv. au *point de France*.

VAVASSEUR (Guillaume-Noël-Gratien-Olivier), inspecteur de l'octroi, fils du précédent et de Marie-Madeleine Duval. — Anne Saillant, marchande et fabricante de *point*. Mariés le 18 pluviôse an XII. Décédée le 24 juin 1841.

VAVASSEUR (Madeleine), fabricante de *point de France* en 1740. — François Chambay, filotier.

VAVASSEUR (Elisabeth), fille de Michel, marchand drapier, et de Marie Meunier. — Nicolas-François Lepéan. Mariés le 1er décembre 1736. Encore marchands de *point de France* en 1759.

VÉRAQUIN (Louise), fille de Louis et de Louise Levesque. — Robert Desmonts. Contrat 17 janvier 1681. 600 liv. au *point d'Alençon*.

VÉRAQUIN (Marie), fille de Pierre, marchand, et de Marie Pioline. — Jean Langlois, laboureur. Contrat 19 février 1691. 200 liv. au *point d'Alençon*.

VERDIER (Pierre-François), dessinateur en *point de France*, fils de Gabriel et de Louise Lafontaine. — Madeleine-Perrine Angers. Contrat 19 août 1769. Encore fabricant et dessinateur en 1781.

VÉRON (Alexandre), filotier, fils de Julien et de Louise Martin. — Jacquine D'aigreville. Contrat 27 février 1680. 60 liv. au *point d'Alençon*.

VÉRON (Anne-Françoise), fille de Jacques-Antoine et de Françoise Chantepie. — Jacques-François Chevallier, potier. Contrat 12 octobre 1769. 300 liv. au *point de France*. Elle cessa la fabrication en 1812.

VÉRON (Marin). — Marie Brou. Elle cessa le commerce du *point* en 1812.

VÉRON (Henriette-Françoise), fabricante, fille de Léonard-Auguste-François et de Marie-Anne Véron. — Jean-Julien Beaumé. Mariés le 5 août 1817. Remariée le 19 octobre 1836 à Isaac Henriet. Elle avait fondé un bureau de *point* à la reprise de la fabrication, vers 1844.

VÉRON (Victoire-Anne), fabricante de *point* (associée avec Mme Dudoit), fille de Pierre et de Anne-Charlotte Chapelle. Décédée le 7 septembre 1873.

VERRIER (Julien), drapier. — Madeleine Lejard. Fabricante de *point* en 1676.

VERRIER (Marin), journalier, fils du précédent. — Marie-Françoise Meusnier. Contrat 10 juillet 1698. 500 liv. au *point de France*.

VERRIER (Marie), fille de Mathurin et de Françoise Boschet. — Jean Chantepie. Contrat 28 septembre 1682. 200 liv. au *point de France*.

VIALCHAL (Suzanne). — Jacques Ardesoif. Marchands de *point* à Paris et fabricants à Alençon en 1720.

VIELH ou VIEILH (Noémie), fille de Nicolas, sieur du Pré, tailleur, et de Marie Mercier. — Abraham Bain. Contrat 5 mai 1676. 300 liv. au *vélin ou point d'Alençon*. Remariée, le 9 janvier 1714, à César Mercier.

VIELH (François), sieur de la Chauvignière, tessier, fils de François et de Anne Blin. — Madeleine Lelièvre. Mariés le 13 juillet 1706. Encore marchands de *point de France* en 1762.

VIELH (François-Claude), directeur et receveur général des domaines, fils de François, munitionnaire des armées du roi, et de Anne Thomassin. — Perrine-Elisabeth Courtin, fabricante. Mariés le 13 juillet 1732. Encore marchands de *point* en 1756.

VIENNE (Nicolas), fis de Jacques et de Renée Dubois. — Gabrielle Fert. Contrat 26 juillet 1676. 100 liv. au *vélin ou point d'Alençon.*

VIENNE (Jean-François), fils de Jean et de Madeleine Paris. — Elisabeth Richer. Contrat 8 février 1682. 600 liv. au *point de France.* Remarié, le 9 janvier 1690, à Françoise Boullard.

VIENNE (Louise), petite-fille du précédent, fille de Gabrielle et de Madeleine Prévost. — Paul Chambay. Mariés le 26 juillet 1744. Encore marchande de *point* en 1771.

VIENNE (Renée), fille de François, filotier, et de Louise Séguret. — Julien Despierres, filotier. Contrat 1er mai 1686. 500 liv. au *vélin.*

VIGNON (Françoise), fille de François, serrurier, et de Françoise Boissière. — Maurice Gastinay, maréchal. Contrat 28 juin 1665. 1000 liv. au *vélin.*

VIGNON (Françoise), sœur de la précédente. — Nicolas Boullanger, chapelier. Contrat 27 février 1675. 400 liv. au *vélin.*

VIGNON (Jean-Nicolas), huissier-priseur, fils de Nicolas et de Catherine Leconte. — Elisabeth Thommeret, fabricante de *point.* Contrat 20 septembre 1760.

VIGNON (Pierre), frère du précédent, signataire de la réclamation des marchands de *point* contre Lacoste en 1757. — Marie Genu, fabricante.

VIGRIEUX (Pierre), dit Larivière, fils de François et de Marie Véron. — Marie Goujon, fabricante de *point.* Mariés le 3 août 1723.

VIGRIEUX (Sébastien), tailleur, fils du précédent. — Marie Leroy. Mariés le 7 mai 1754. Encore marchands de *point* en 1770.

VIGRIEUX (Marie), sœur du précédent. Associée avec sa mère, en 1767.

VIGRIEUX (Henriette), cousine germaine de la précédente, fille de René et de Marie Foucher. — Etienne Juglet, filotier. Contrat 25 octobre 1750. 300 liv. au *point de France.*

VIGRIEUX (Marie), sœur de la précédente. Fabricante de *point* en 1759.

VILLENEUVE. — Voir MOYER.

VILLIERS (Jean), menuisier, fils de Michel et de Anne Siette. — Marie de Saint-Ellier. Contrat 22 mars 1698. 300 liv. au *point de France.*

VOISLE (Mathurin), maître maréchal, veuf de Hélène Follebarbe, fils de Marin, maréchal, et de Françoise Blesbois. — Louise Alloux. Contrat 14 décembre 1642. Remariée à Thomas Blanchard. Contrat 9 juin 1662. 4000 liv. en marchandises de *vélin.*

VOISLE (Madeleine), fille du précédent et d'Hélène Follebarbe. — Pierre Marchand, tailleur de robes. Contrat 5 décembre 1655. Fabricante de *vélin* en 1663.

VOISLE (Michel), frère de la précédente. — Marie Lesueur. Contrat 25 juillet 1682. 1000 liv. au *vélin.*

VOLFGAND. — Voir JUSTE.

VOLFIN (Christophe-Gaspard), cordonnier, fils de Gaspard et de Valérie-Rose Cosneau. — Louise Angers, marchande et fabricante de *point.* Mariés le 6 août 1776.

YVON (Léonard), marchand, fils de Martin et de Marthe Argentelle. — Renée Dalbenesche. Contrat 13 janvier 1681. 1000 liv. gagnées pendant le temps qu'elle a travaillé et fait travailler au *point d'Alençon.*

YVON (Elisabeth), fille de Thomas et de Catherine Lejard. — Louis Couronnel, marchand. Contrat 9 mai 1693. 300 liv. au *point de France.* Remariée, le 25 août 1722, à Thomas Besnard.

YVON (Jacques), fils de Zacharie et de Catherine Debray. — Anne-Françoise Choisne, marchande et fabricante de *point de France.* Mariés le 4 février 1698.

ERRATA

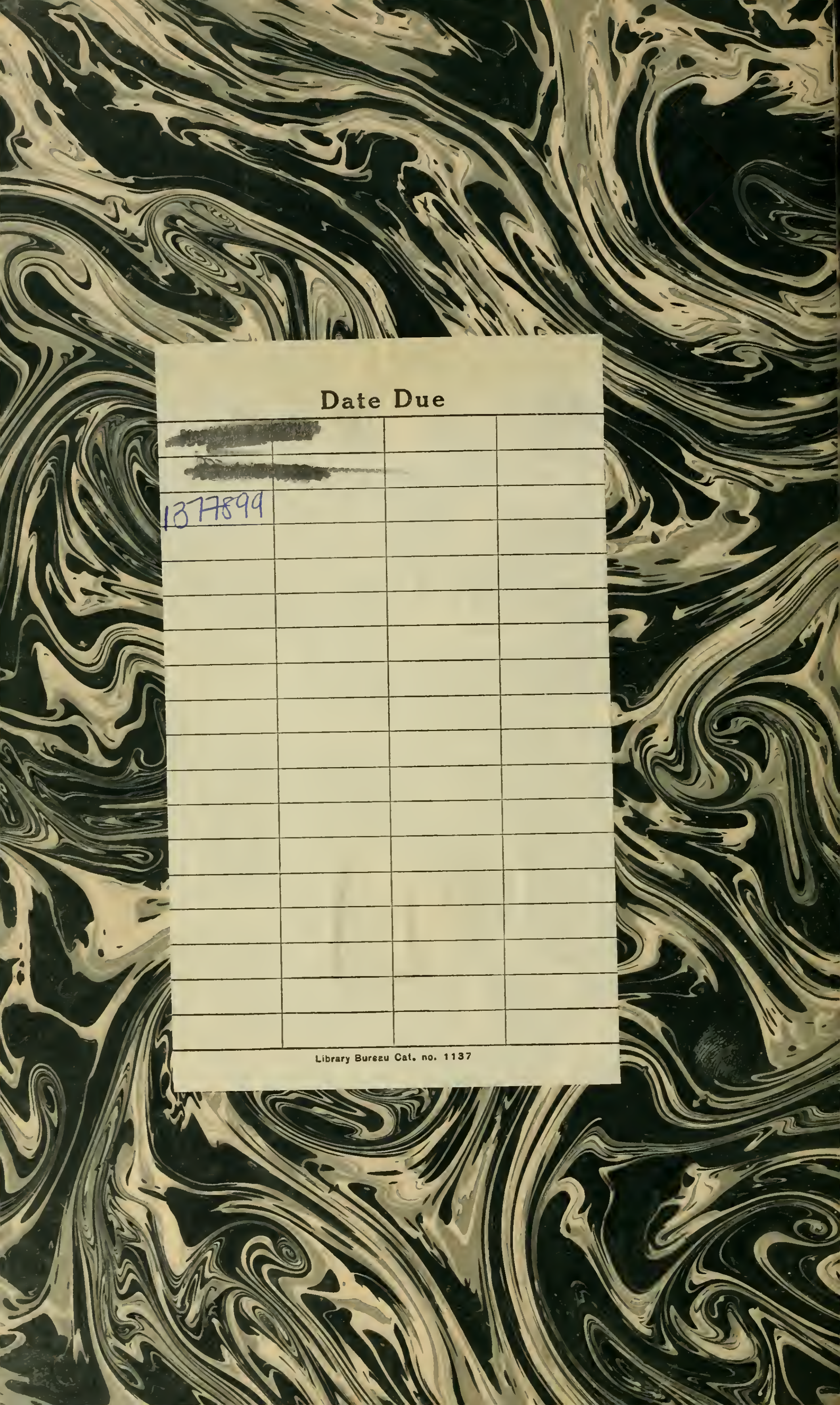
Page 13, 28e ligne, antérieurerement, *lisez :* antérieurement.
Page 63, 17e ligne, au commencement, elles se réduisaient à sept, *lisez :* à dix.
Page 76, 13e ligne, point mignon, (pl. 6, fig. 7), *lisez :* fig. 8.
Page 76, 14e ligne, point à trou (pl. 6, fig. 8), *lisez :* fig. 7.
Page 181, Alexandre dit Lacoste, marchand de point, de 1743 à 1767, *lisez :* de 1747 à 1767.
Page 185, Belland (Nicolas). — Françoise Hébert. Contrat 27 mai 1698, *lisez :* 27 janvier 1697.
Page 189, Blesbois (Renée). — François Pichon. Contrat 18 septembre 1706, *lisez :* 1700.
Page 191, Bordeaux (Urbain). — Marie-Madeleine Godet. Contrat 31 mars 1725, *lisez :* 1723.
Page 191, Bouju (Renée), fille de Nicolas et de Catherine Géret, *ajoutez :* — Ambroise Vavasseur. Contrat 9 novembre 1687. 100 liv. au vélin
Page 192, Boullard (Nicolas). — Renée Doiteau. Contrat 24 décembre 1716, *lisez :* 1715.
Page 201, Clérambault (Charles-Pierre). — Louise-Sophie-Charlotte Ratier. Mariés le 30 nivôse an III, *lisez :* an X.
Page 201, Clérambault (Joseph-Marguerith-René), notaire. — Anne-Charlotte Ratier. Mariés le 11 prairial an IV, *lisez :* an V.
Page 202, Clouet (François-Pierre). — Marie-Catherine Blesbois. Mariés le 1er février 1768, *lisez :* 1763.
Page 210, Devalframbert (Renée, Elisabeth et Marthe), sœurs du précédent, *lisez :* sœurs, filles du précédent.
Page 211, Dibon (Jean) et Elisabeth Boullard. Mariés 7 janvier 1736, *lisez :* 1726.
Page 211, D'Ocagne (Jacques), sieur Duplessis. — Marie Leconte, décédée en 1771, *lisez :* décédés avant 1771.
Page 246, Malassis (Louise-Françoise). — Joseph Bourdon-Desplanches. Mariés le 16 février 1716, *lisez :* 20 février 1719.
Page 246, Malassis (Jean-Zacharie). — Marthe Clouet. Mariés 10 juin 1771, *lisez :* 9 février 1768.
Page 246, Malassis (Louis-Augustin), imprimeur, neveu du précédent, *lisez :* cousin du précédent.

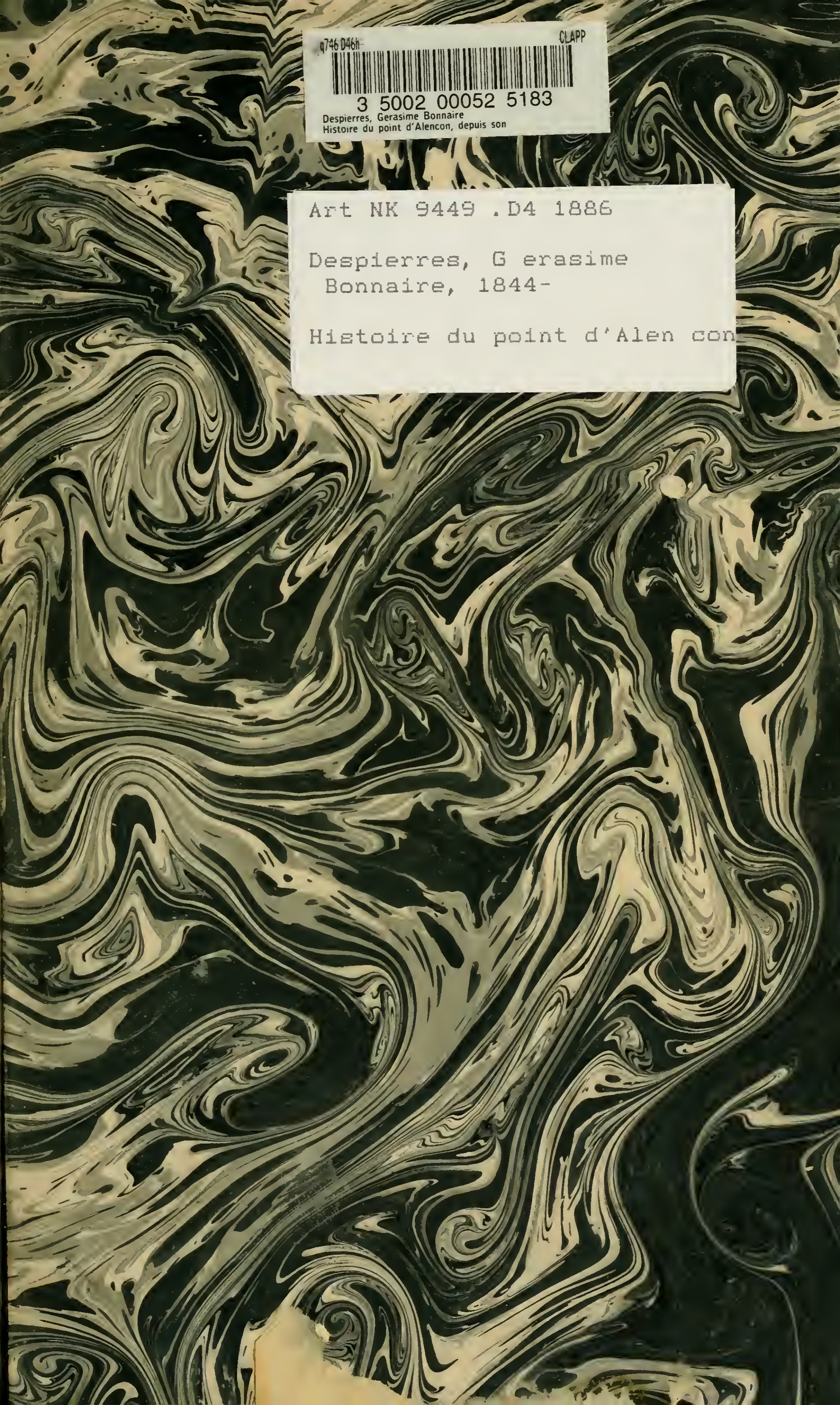
TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME PARTIE

PLANCHES HORS TEXTE

ALENÇON. — IMPRIMERIE COMMERCIALE A. HERPIN





q746 D46h
CLAPP
3 5002 00052 5183
Despierres, Gerasime Bonnaire
Histoire du point d'Alencon, depuis son
Art NK 9449 .D4 1886
Despierres, G erasime
Bonnaire, 1844-
Histoire du point d'Alen con

